This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

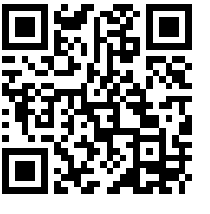

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

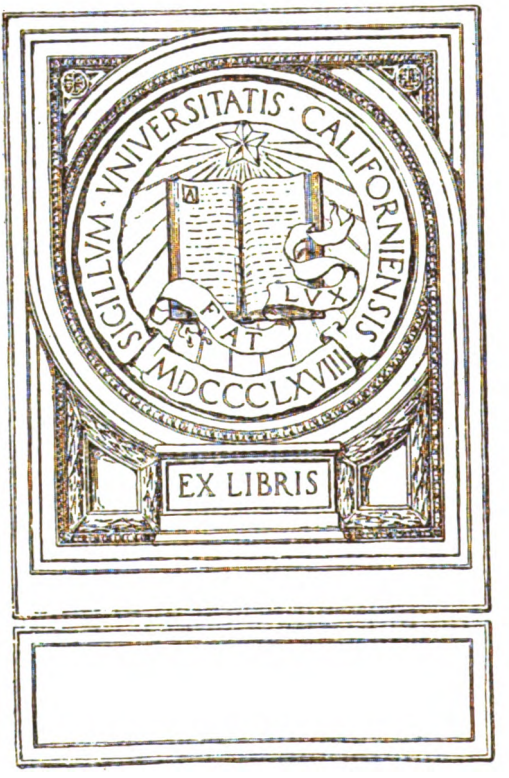

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

TOME XVI. — ANNÉE 1897.

(1er TRIMESTRE)

AVIGNON

FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

11, rue Bouquerie, 11

—

1897

Digitized by Google

V 356A1
v.16

Digitized by Google

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : MM. MORDON et SAGNIER.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1897.

Président	MM.	MOUZIN.
Vice-présidents		NICOLAS.
		LARCHÉ.
Secrétaire-général		LABANDE.
Présidents de section		MARCHAND.
		BENOIT.
		REQUIN (Abbé).
Secrétaire		RANQUET.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		BAUER.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNÉRAL de division.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE de la ville d'Avignon.
ALLMER, ✻, épigraphiste, à Lyon.
BAYLE, G., ✪ I., sous-bibliothécaire au Musée Calvet, à Avignon.
DELOYE, ✪ I. ✻, anc. conservateur du Musée Calvet, à Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), évêque de Beauvais.
GUILLAUME, G. O. ✻, sculpteur, à Rome.
JULLIAN, CAMILLE, professeur à l'Université de Bordeaux.
MISTRAL, O. ✻, *capoulié* du Félibrige, à Maillane.
MORTILLET (De), GABRIEL, professeur à l'École d'anthropologie.
REVOIL, O. ✻, inspecteur des monuments historiques, à Nimes.

Digitized by Google

G21294

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon.
AINAUD, O. ✻, commandant en retraite, à Avignon.
ALPHANT, ✻, médecin-major de 1re classe, médecin-chef de l'hospice mixte, à Avignon.
APPÜHN, professeur de philosophie au lycée d'Avignon.
ARNAUD de FABRE, ✪ A., docteur en médecine, à Avignon.
ARNAUD, notaire, à Arles.
ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.
AUTRAN, pasteur de la religion réformée, à Avignon.
BARRÈS, ✪ I., ancien bibliothécaire, à Carpentras.
BAUER, rabbin, à Avignon.
BENOIT, ✪ A., président du tribunal civil, à Avignon.
BIRET, ✪ A., serrurier, à Avignon.
BONNECAZE, fondé de pouvoirs au Comptoir d'escte, à Avignon.
BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon.
BONNET, Léon, avocat, à Avignon.
BONNET, Victor, docteur en médecine, à Oppède.
BOURGES, ✪ I., professeur de dessin au lycée d'Avignon.
BRUGUIER-ROURE, à Avignon.
BRUNEL, Léon, à Avignon.
BRUNSCHWIG, docteur en médecine, à Avignon.
CADE, docteur en médecine, à Avignon.
CAILLOL, Henri, notaire, à Marseille.
CARRE, docteur en médecine, à Avignon.
CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon.
CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange.
CHAMPS (De), directeur des contributions directes, à Troyes.
CHANSROUX, pharmacien, à Beaucaire.
CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon.
CHATELET, ✪ A., directeur de l'École profession., à Avignon.
CHOBAUT, docteur en médecine, à Avignon.
CLÉMENT (Abbé), aumônier du lycée, à Avignon.
COUDERC, ✪ A., professeur au lycée d'Avignon.
DELALY, Alfred, ingénieur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
DELEUZE, avocat, à Avignon.
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron.
DUCOMMUN, André, électricien, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

DUCOS, O. ✻, ancien commandant du génie, député de Vaucluse.
DUHAMEL, ✪ I., archiviste du département de Vaucluse.
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux.
DURAND (Abbé), professeur au Petit Séminaire de Beaucaire.
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon.
DUSSAUD, propriétaire, à Courthézon.
ESCOFFIER (Mme), géologue, à Visan.
ESPÉRANDIEU, É., ✪ I. ✻, capitaine professeur à l'École militaire de Saint-Maixent.
EYSSÉRIC, Joseph, artiste peintre, à Carpentras.
FAUCHIER, notaire, à Orange.
FÉLIX (Comte de), propriétaire, à Avignon.
FICHAUX, O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Avignon.
FORTUNET, Augustin, ancien magistrat, à Carpentras.
FRAISSE, Émile, propriétaire, à Tresques (Gard).
GILLES, archéologue, à Eyragues.
FRUTIÈRE (Abbé), curé de Saze (Gard).
GLEIZAL, Albert, ingénieur civil, à Avignon.
GOUDAREAU, Jules, à Avignon.
GRAILLY (De), inspecteur du Crédit foncier, à Avignon.
GRANET, Léonce, propriétaire, à Roquemaure.
GRÉGOIRE, instituteur, à Cheval-Blanc.
GRIMAUD (Abbé), ✪ A., directeur de l'Institut des sourds-muets, à Avignon.
GRIOLET, sous-intendant militaire, à Avignon.
GRIVOLAS, Pierre, ✪ I., directeur de l'école des Beaux-Arts, à Avignon.
GROSLONG, capitaine au 7e génie, à Avignon.
GUENDE (Mlle), Blanche, à Cavaillon.
GUÉRIN, Claude, professeur à l'École normale, à Avignon.
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Bonnieux.
GUIBERT, avoué, à Avignon.
IMBERT (abbé), aumônier des Ursulines de Valréas.
LABANDE, L.-H., ✪ A., conservateur du Musée Calvet, à Avignon.
LAGET, Henri, publiciste à Arles.
LAJARD, propriétaire, à Avignon.
LARCHÉ, ✪ A., docteur en médecine, à Avignon.
LASSALLE, capitaine trésorier au 7e génie, à Avignon.
LAURONT, propriétaire, à Avignon.

Digitized by Google

MM.

LAVAL, O|A. ✻, médec.-major de 1re classe au 7e génie, à Avignon.
LECOMTE, adjoint au 7e génie, à Avignon.
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon.
MAILLOT, ✻, chef d'état-major, à Montpellier.
MARCHAND, O I., inspecteur d'académie, à Avignon.
MARTHE, ✻, ancien percepteur, à Avignon.
MARTIN, propriétaire à Thouzon (Le Thor).
MASSE, inspecteur de la Cie P.-L.-M., à Avignon.
MEFFRE (Abbé), économe de Saint-Louis-des-Français, à Rome.
MICHEL, photographe, à Avignon.
MICHEL, Fernand fils (Antony RÉAL fils), à Orange.
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon.
MORDON, ancien trésorier-payeur général, à Angoulême.
MOUZIN, O I., receveur municipal, à Avignon.
NICOLAS, O A., conducteur des ponts et chaussées, à Avignon.
NIEL, architecte, à Avignon.
NOAILLES (Abbé), professeur au collège de l'Assomption, à Nimes.
PALUN, négociant, à Avignon.
PAMARD, O. ✻ O I., docteur en médecine, à Avignon.
PARROCEL, Pierre, O I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille.
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon.
PERRIN, instituteur, à Avignon.
PONCET, ✻, négociant, à Avignon.
PROTON, Pierre, fabricant de meubles, à Avignon.
RANQUET, Léopold, avoué, à Avignon.
REQUIN (abbé), O I., à Avignon.
REY, O I., inspecteur d'académie, à Grenoble.
REYNAUD, Gustave, directeur des contributions directes, à Aurillac.
ROCHETIN, ancien magistrat, à Arpaillargues.
ROUIS, inspecteur adjoint des forêts, à Nimes.
ROUVIÈRE, pharmacien, à Avignon.
ROUX, notaire, à Cavaillon.
SAGNIER, docteur en droit, à Avignon.
SAINT-MARTIN, Jean, avocat, à Carpentras.
SEYNES (De), propriétaire, à Paris.
TARDIEU, ✻, docteur en médecine, à Arles.

Digitized by Google

MM.

TAULIER, ✻, docteur en médecine, sénateur de Vaucluse.
TERRIS (De), notaire, à Avignon.
THOMAS, percepteur, à Marseille.
THOMAS, Joseph, négociant, à Avignon.
TOURTET, ✪ A., architecte départemental, à Avignon.
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon.
VALAYER, Louis, propriétaire, à Avignon.
VALENTIN, architecte, à Avignon.
VALLA (Abbé), Louis, curé-doyen d'Aramon.
VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar.
VALLENTIN, Roger, ✪ A., receveur des domaines, à Saint-Péray.
VERDET, Ernest, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET, Gabriel, ✻, négociant, à Avignon.
VERDET, Marcel, négociant, à Avignon.
VERNET, ✪ A., sculpteur, à Avignon.
VILLARS, docteur en médecine, à Avignon.
VILLENEUVE-BARGEMONT (De), à Avignon.
VILLENEUVE-ESCLAPON (De), à Avignon.
VISSAC (De), directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon.
XAVIER (R. P.) de FOURVIÈRES, au monastère de Frigolet.

MEMBRES ASSOCIÉS.

ARBAUD, Paul, bibliophile, à Aix.
ARTOZOUL, avoué, à Uzès.
AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse).
AUGUIOT, docteur en médecine, à Lyon.
AVON, Émile, propriétaire, à Avignon.
BÉRARD, instituteur, à Saint-Saturnin-lez-Avignon.
BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume.
BOUDIN (Abbé), curé d'Aumessas (Gard).
BOULAY (Abbé), professeur de Faculté, à Lille.
BOUNIN, instituteur, à Jonquerettes.
CASTANIER, Prosper, à Marseille.
CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon.
CHRESTIAN, ancien maire, à Sault.

Digitized by Google

MM.

DELACOUR, Théodore, à Paris.
DELORME, sculpteur, à Uzès.
DESTANDAU, pasteur, à Mouriès (B.-du-Rh.).
ESPÉRANDIEU (D'), Antoine, propriétaire, à Marseille.
FAUCHER (De), Paul, propriétaire, à Bollène.
GAP, Lucien, ✪ A., instituteur, à Mérindol.
GARCIN, ancien greffier du tribunal, à Apt.
GÉRIN (Vicomte de), au château de Valdonne (B.-du-Rh.).
GRIGNARD, à Sans-Souci-Chauzy (Loir-et-Cher).
HONORAT, Bastide, à Digne.
JUST, Martin, huissier, à Orange.
LEMAIRE, contrôleur des manufactures de tabac, à Toulouse.
MANIVET, Paul, juge de paix, à Bollène.
MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris.
MEISSONNIER, Paul, notaire, à Cabanes.
MONNIER, à Paris.
MUNTZ, Eugène, conserv. à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon.
RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon.
RICHARD, professeur de sciences à l'École primaire supérieure de Beaucaire.
SAINT-VENANT (De), inspecteur des forêts, à Nevers.
SALLUSTIEN (Frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Uzès.
SAUREL, Ferdinand, ✪ A., chanoine, à Montpellier.
SAUVE, Fernand, à Apt.
SAVINIEN (Frère), directeur des Écoles chrétiennes, à Arles.
VAYSSIÈRES, docteur ès sciences, à Marseille.
VÉRAN, architecte, à Arles.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ASTRUC, architecte, à Paris.
AULTS (Dumesnil d'), docteur en médecine, à Abbeville.
BACOURT (Comte Fourrier de), à Paris.
BARTHÉLEMY (De), A., membre de l'Institut, à Paris.
BEAUREGARD, professeur au Muséum, à Paris.
BERLUC-PÉRUSSIS (De), à Aix.
BLANCARD, archiviste des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
BOISLISLE (De), membre de l'Institut, à Paris.
BOURGOINT-LAGRANGE, ancien sous-préfet, à Bordeaux.
CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.
CHARVET, Léon, inspecteur de l'enseignement des arts du dessin et des Musées, à Paris.
COURBET, Jules, à Lyon.
DESCHAMPS, Eugène, explorateur, à Marseille.
DUPUY (abbé), à Auch.
FABRE, Cyrille, conducteur des ponts et chaussés, à Roquemaure.
GAUDRY, Albert, membre de l'Institut, à Paris.
GOSSE (Dr), H.-J., professeur, à Genève.
GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.
JEANDET, employé à la bibliothèque, à Mâcon.
KOZIOROWICZ, à Annecy.
LACROIX, archiviste de la Drôme, à Valence.
LAPIERRE, ancien archiviste et bibliothécaire de la ville, à Toulouse.
LAUGIER, conservateur des médailles au Musée de Marseille.
LEENHARD, à Montpellier.
LENTHÉRIC, ✻, ingénieur, à Nimes.
LETHIRRY, entomologiste, à Lille.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
LUNEL, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, à Genève.
MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
MARSY (De), ✻, directeur de la Société française d'archéologie, à Paris.
MARTIN, numismate, à Orange.

Digitized by Google

MM.

MAS, professeur, à Montpellier.
MORTILLET (De), fils, à Paris.
PARDIGON, Émile, employé des ponts et chaussées, à Digne.
PONS D'HAUTERIVE, à Espalion (Aveyron).
RICHARD, président du tribunal, à Tarascon.
TAMIZEY DE LAROQUE, correspondant de l'Institut.
TESTU, professeur d'anatomie, à Lille.
VILLEFOSSE (Héron de), *, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.
YUNG, professeur à l'Université de Genève.

Sociétés avec lesquelles l'Académie échange ses Mémoires.

Alpes (Hautes-). . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes-Maritimes. . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Ardèche. . . . . . — Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche, à Privas.
Aude. . . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône. . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.
Société de géographie de Marseille.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Calvados. . . . . . — Société d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Côtes-d'Or. . . . . . — Académie de Dijon.
Doubs. . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Digitized by Google

Drôme. . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.
Académie du Gard, à Nimes.
Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Garonne (Haute-) . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Gironde. . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère. . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Annales de Saint-Louis-des-Français, à Rome.

Loire. . . . . — Bulletin de la Diana, à Montbrison.

Lot-et-Garonne. . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère. . . . . — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

Marne. . . . . — Académie de Reims.

Puy-de-Dôme. . . . . — Société d'émulation de l'Auvergne, à Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

Pyrénées (Basses-). . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales. . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Université de Lyon.
Société de géographie de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.

Saône-et-Loire. . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône.

Savoie. . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Seine. . . . . — Ministère des Beaux-Arts. Archives du service des monuments historiques.
Ministère de l'Instruction publique.
Université de Paris.
Société des antiquaires de France.
Musée d'ethnographie, au Trocadéro.
Société de géographie.
Société géologique de France.
Feuille des jeunes naturalistes.

Somme. . . . . — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var. . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (Haute-). . . . — Société des amis des sciences et arts de Rochechouart.

Digitized by Google

LA FACULTÉ DES ARTS

DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON (1).

UNIV. OF CALIFORNIA

CHAPITRE I. — DES ORIGINES DE L'UNIVERSITÉ JUSQU'A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE.

Dans la bulle de fondation de l'Université d'Avignon (1[er] juillet 1303), le pape Boniface VIII stipule que cette Université compren-

(1) SOURCES. — Les riches archives de l'Université d'Avignon ne possèdent pas un très grand nombre de documents relatifs à la Faculté des arts.

Les *Statuts* de cette faculté, encore inédits, y sont conservés en double exemplaire. (Archives départementales de Vaucluse, D 70 et 71.) Les autres pièces, au nombre de 64, relatives à la Faculté des arts, forment une liasse unique. (*Ibidem*, D 72.)

Mais on trouve, en outre, un grand nombre de renseignements extrêmement précieux sur cette Faculté dans les recueils qui concernent l'Université en général et notamment dans les suivants :

1° Registres des délibérations du collège des docteurs en droit, où sont, en partie du moins, consignées les délibérations de la Faculté des arts. (Archives départementales de Vaucluse, D 29 à 35.)

2° Registres des gradués de 1596 à 1648. (*Ibidem*, D 36.)

3° Registres des gradués de 1661 à 1792. (*Ibidem*, D 136 à 154.)

4° Registres des inscriptions des étudiants en théologie et en philosophie. (*Ibid.*, D 38 et 39.)

5° Programmes annuels de l'Université. (*Ibidem*, D 73.)

Les archives municipales d'Avignon peuvent également être consultées avec fruit pour les dernières années du XVI[e] siècle et les premières années du XVII[e]. (Voir les registres des délibérations du conseil municipal, t. XIII à XX.)

Enfin, la bibliothèque du Musée Calvet, à Avignon, possède un grand nombre de manuscrits relatifs à l'Université et, en particulier, à la Faculté des arts. La plupart ne sont que des copies ou des extraits des délibérations soit des collèges des docteurs en droit, soit du conseil municipal d'Avignon, ou des notes prises, au XVII[e] siècle surtout, sur des originaux conservés aux archives départementales. (Voir notamment les mss. 2381, 2397, 2445, 2483, 2460, 2891 et 2892.) Quelques-uns sont des cours professés à l'Université. (Voir surtout les ms. 1151, 1552 et 1153.)

Certains documents intéressant directement ou indirectement la Faculté des arts ont été publiés par M. Marcel Fournier (*les Statuts et Privilèges des Universités françaises au moyen âge*, t. II) ou par M. le docteur Laval dans son *Cartulaire de*

Digitized by Google

dra quatre Facultés : droit canon, droit civil, médecine et arts (1). Il existait certainement à Avignon, avant le XIV[e] siècle, un enseignement des arts libéraux. Les statuts municipaux, qui datent de 1243, consacrent le droit de tout citoyen à tenir des écoles de grammaire (2). A une époque où la législation n'avait rien d'abstrait et se bornait le plus souvent à pourvoir à d'urgentes nécessités, on n'eût point songé à proclamer un pareil droit, si personne n'avait dû en user. Mais ces écoles, municipales, conventuelles ou privées, n'ont pas laissé de traces de leur existence. Quant à la Faculté des Arts, créée en 1303, son histoire reste obscure, et c'est à peine si les documents qui nous ont été conservés nous permettent d'en deviner quelques traits. Sans doute, les statuts généraux et les privilèges accordés au corps universitaire s'appliquaient à ses maîtres et à ses étudiants, comme à ceux de toutes les autres facultés ; mais, outre que ces statuts ne lui font aucune place dans le gouvernement du *Studium*, ils ne réglementaient ni ses études, ni ses examens, et notre ignorance est complète sur ces points si intéressants (3).

Les statuts de l'Université furent successivement modifiés et

l'Université d'Avignon. Mais les premiers de ces documents ne se rapportent qu'à la période antérieure au XVI[e] siècle ; les autres ne concernent guère que la fondation d'une chaire de philosophie faite par l'archevêque d'Avignon en 1666.

C'est donc presque exclusivement à l'aide de documents inédits que la présente notice a été rédigée. Quant aux ouvrages imprimés sur l'Université d'Avignon, dont aucun d'ailleurs ne traite spécialement de la Faculté des arts, ils ne nous ont fourni qu'un très petit nombre de renseignements. On les citera en note quand on en aura l'occasion.

On trouvera en appendice : 1° les statuts de 1675 ; 2° la liste des professeurs de la Faculté des arts depuis 1666 ; 3° une formule de lettres de maîtrise ès arts, de 1753.

(1) Statuts de 1503. Préambule : « Concedimus ut... sit studium generale in quo magistri doceant et scolares libere studeant in quavis licita facultate... Sancimus ut in jure canonico et civili ac in medicina et in liberalibus artibus examinari possint et in facultatibus ipsis duntaxat magisterii titulo decorari. » (Archives départementales de Vaucluse, D 1. — Fournier, *Statuts*, t. II, n° 1244.)

(2) Statuts d'Avignon. « Idem statuimus, ad conservandam libertatem civitatis, quod quilibet possit in hac civitate regere et tenere scolas artis grammatice. Et si aliqua persona ausu temerario contra hoc statutum venire contempserit seu temtaverit vel aliquid machinaverit, arbitrio curie puniatur. » (Archives municipales d'Avignon, AA 1. — Fournier, *l. c.*, 1238.)

(3) Ces statuts stipulent notamment que le bedeau général devra faire connaître les jours de fêtes dans les écoles de droit canon, de médecine et d'arts libéraux, qu'il fera sa collecte dans chacune de ces écoles et qu'enfin, si un docteur ès lois ou en décret ou un maître en médecine ou ès arts, ou si quelque étudiant vient à mourir, ses amis ou exécuteurs (testamentaires devront notifier le décès au bedeau général, lequel l'annoncera à tous les docteurs et maîtres du collège et à tous les étudiants, afin qu'ils puissent assister aux obsèques. (Art. 16, 17 et 18.)

Digitized by Google

complétés à diverses reprises, notamment en 1376, en 1407, en 1411, en 1426, en 1441. Mais ces additions et ces retouches ne concernent que les Facultés de droit. A peine y est-il question de la médecine ; elles ne nous apprennent rien sur la Faculté des arts. Cette Faculté avait pourtant des élèves, cent vingt-sept au moins en 1394 (1), mais, comme d'ailleurs dans les autres Universités, ces élèves et leurs maîtres faisaient peu parler d'eux.

La fondation de nombreux collèges à Avignon, à la fin du XIV^e^ siècle et pendant tout le XV^e^, ne paraît pas avoir directement profité à la Faculté des arts. Ces collèges, sortes de maisons charitables ouvertes à quelques écoliers pauvres, ne recevaient que des étudiants en droit, en médecine ou en théologie, en droit surtout (2). On exigeait des collégiés quelques connaissances grammaticales (3) ; mais ils étaient, pour la plupart, étrangers à la ville d'Avignon et avaient sans doute fait ailleurs leurs premières études. Quant à la Faculté de théologie, ses maîtres et son enseignement restèrent enfermés dans les couvents jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, et c'est sans doute aussi dans les couvents que les futurs théologiens recevaient pour la plupart leur initiation grammaticale et philosophique (4).

Quoi qu'il en soit, vers le milieu du XV^e^ siècle, la Faculté des arts avait cessé d'exister, comme la Faculté de médecine. Sans doute, il y avait bien à Avignon des médecins et des maîtres ès arts, — quelques-uns même eurent une certaine célébrité (5), — mais il n'y avait pas de Faculté. A cette époque, en effet, le

(1) Un *rotulus* adressé au pape Boniface IX, au mois d'octobre 1394, cite avec 18 docteurs, 53 licenciés, 359 bacheliers et 467 *scolares*, 127 *artiste*. D'autres rotuli de la fin du XIV^e^ siècle sont muets sur les étudiants ès arts. (Fournier, *l. c.*, 1270.)

(2) Ces collèges furent les suivants : Collèges de Saint-Martial, fondé en 1379, pour 12 écoliers, moines de l'ordre de Cluny, étudiants en droit canon ou en théologie ; de Saint-Nicolas d'Annecy ou de Genève (1424), pour 24 étudiants en droit civil ou canon ; de Dijon (vers 1471), fondé par les bénédictins de Montmajour, pour 10 étudiants en droit canon ou en théologie ; du Roure (1476), pour 18 étudiants en droit ou en médecine ; de Saint-Michel (1483), pour 7 étudiants en droit ou en médecine ; de Sénanque ou de Citeaux (1491), pour 7 étudiants en droit canon ou en théologie ; de la Croix (1500), pour 12 étudiants en droit civil ou canon.

(3) Statuts du collège Saint-Martial, art. 10 : Si quelqu'un est présenté pour occuper une place d'étudiant, il sera examiné par les plus âgés, sans faveur, et s'il connaît la grammaire, il sera accueilli. (Fournier, *l. c.*, 1262.)

(4) Ainsi il existait, dans le couvent des Dominicains, une sorte de collège fondé par Barthélemy de Riquetis pour 24 novices de l'ordre avec trois professeurs enseignant l'un les mœurs et les coutumes de l'ordre le second, la grammaire, la rhétorique et la logique ; le dernier, la philosophie et la théologie.

(5) V. Laval, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon*, p. 84.

Digitized by Google

conseil de ville, par délibération du 21 octobre 1458, demande au pape Pie II l'établissement d'une Faculté de médecine et d'une Faculté des arts (1). Et c'est sans doute pour répondre à ce désir, comme aussi pour donner à l'Université d'Avignon une base plus large et plus solide, que Pie II publia sa célèbre bulle du 22 décembre 1459. Après avoir constaté que le droit ou plutôt les droits (canon et civil) font seuls l'objet de lectures régulières à Avignon, tandis que depuis longtemps la théologie, la médecine et les arts sont peu ou point enseignés (*jam longo tempore parum vel nihil leguntur*) (2), la bulle déclare créer et ériger quatre Facultés, savoir : une Faculté de théologie, une Faculté de l'un et l'autre droit, canon et civil (ces deux Facultés, antérieurement distinctes, n'en formeront qu'une seule à l'avenir), une Faculté de médecine, une Faculté des arts libéraux. Ces Facultés constitueront une Université unique, dont le chef sera l'évêque ou son vicaire, même s'il n'est pas du corps de l'Université. Elles comprendront dix-huit régents, dont quatre pour la Faculté des arts. Le primicier sera supprimé et remplacé par un recteur pris alternativement dans chaque Faculté tous les six mois, d'après le roulement suivant : 1° théologie ; 2° droit ; 3° médecine ; 4° droit (2e tour) ; 5° arts.

Quelque rationnelle et logique que fût l'organisation donnée par Pie II à l'Université d'Avignon, elle resta lettre morte. Elle renversait trop complètement des traditions déjà presque deux fois séculaires, elle blessait trop d'intérêts, elle froissait trop d'amours-propres pour entrer jamais dans le domaine des faits. Les nouveaux statuts que cette organisation eût rendus nécessaires ne furent même pas rédigés. Les Facultés restèrent donc ce qu'elles étaient auparavant ; le collège des docteurs en droit garda la

(1) « Plus, sur la demande faite par les médecins de pouvoir établir dans cette Université une Faculté de médecine, le conseil a délibéré d'insérer cet article dans les instructions qui seront données aux ambassadeurs pour que Sa Sainteté soit suppliée d'ordonner qu'on fasse ici l'établissement d'une Faculté des arts.» (Délibérations du conseil de ville, t. III, fol. 75, archives municipales d'Avignon. — Cf. Fournier, *l. c.*, n° 1357.)

(2) Cum autem, sicut nobis innotuit, in predicto studio jura dumtaxat nunc assidue legantur... theologia, medicina ac liberales artes, jam longo tempore parum vel nihil leguntur. (Archives départementales de Vaucluse, D 2. — Laval, *Cartulaire*, XXV ; Fournier, *l. c.*, 1362.) La bulle attribue ce fâcheux état de choses à la prédominance excessive que les juristes ont acquise dans l'Université d'Avignon, même sur les théologiens, qui en droit ont la préséance, aux vexations que les professeurs de droit se permettent à l'égard des professeurs des autres Facultés, ainsi qu'à l'égard des étudiants, etc.

Digitized by Google

direction du *Studium*. La Faculté des arts ne sortit pas de son obscurité, et à la fin du XVI^e^ siècle, les contemporains constataient qu'il n'y avait à Avignon que peu d'hommes savants en grammaire, logique, philosophie et théologie (1). Les statuts de Galéot du Roure, publiés en 1503, parlent encore d'étudiants ès arts ; mais les articles qui concernent ces écoliers et leurs maîtres ne font guère que reproduire les statuts d'Alain de Coëtivy, et ce ne sont là sans doute, comme on dit, que clauses de style (2). Il ne semble pas que pendant le XVI^e^ siècle, jusqu'en 1596, il ait été décerné de grades de bachelier ou de maître ès arts. Du moins, les registres des gradués n'en font pas mention, — alors que les promotions des droit, médecine et théologie y abondent, — ce qui permet d'affirmer que ces actes, s'il en fut, n'eurent rien de solennel et que les autorités universitaires n'y eurent aucune part (3). Ainsi, pendant près de trois siècles, la Faculté des arts n'eut à Avignon qu'une existence intermittente et ne joua qu'un rôle bien effacé. Des trois manières dont les institutions de ce genre peuvent manifester leur vitalité : l'enseignement plus ou moins brillant des maîtres, le nombre des élèves, celui des grades décernés, elle ne connut que rarement les deux premières, et le silence des documents ne permet pas d'affirmer qu'elle ait jamais connu la dernière (4).

(1) En 1457, on signale la présence à Avignon de 18 maîtres ès arts. (V. Laval, *Cartulaire*, introduction, p. 86.) En 1491-94, le P. de Riquetis, professeur de philosophie et prieur du couvent des Prêcheurs, fonde dans ce couvent le collège dont il a été question plus haut (V. p. 3, note 3). C'est le préambule de cette fondation qui constate cette pénurie de professeurs : *Virorum doctorum in grammatica, logica, philosophia, poesi et sacra theologia modicus numerus reperitur.* (Fournier, *l. c.*, n° 1399.)

(2) Statuts de 1503. L'art. 5 parle des gradués ès arts, mais l'art. 11, qui règle les lectures ordinaires et extraordinaires, ne parle que des lecteurs en théologie, droit et médecine. L'enseignement des arts était permis, il était même prévu, mais il n'était pas réglementé par les statuts universitaires.

(3) Nous possédons les registres des gradués de l'Université d'Avignon depuis 1438. Jusqu'en 1596, ils ne font mention d'aucun gradué ès arts. (Archives départementales de Vaucluse, D 36.)

(4) Quelques noms de professeurs ès-arts seulement sont restés. En 1491, Achates Long enseignait à Avignon la grammaire, la rhétorique et la poésie. Son successeur, Gilles Bernardin, est l'auteur du premier ouvrage qui soit sorti des presses avignonaises. — Vers la même époque, Imbert, célèbre docteur de Montpellier, enseignait la physique et la philosophie. En 1520 environ, Nostradamus étudiait les arts à Avignon. — L'obscurité qui plane sur l'organisation de la Faculté des arts n'est pas un phénomène particulier à Avignon. Dans la plupart des Universités provinciales, notamment dans le Midi, à Aix, Montpellier, Toulouse, par exemple, la Faculté des arts, avant l'institution des collèges, n'occupe qu'une bien petite place dans le Studium.

Digitized by Google

Chapitre II. — La collation des grades dans la faculté des arts et le collège des jésuites.

On comprendrait mal aujourd'hui une Faculté de droit ou de médecine délivrant les diplômes de bachelier ès lettres ou ès sciences, surtout si ses professeurs n'étaient point eux-mêmes bacheliers. A une époque où le baccalauréat et la maîtrise ès arts n'étaient guère que la constatation plus ou moins solennelle d'études régulièrement poursuivies, une pareille anomalie ne choquait pas. Le pape Jean XXIII n'avait-il pas permis à tous les clercs d'enseigner les arts libéraux et de délivrer les degrés correspondant à cet enseignement comme chose rentrant dans leurs fonctions sacerdotales ? On ne saurait donc beaucoup s'étonner de voir, au XVII[e] siècle, les grades ès arts donnés par des juristes ou des médecins. Au surplus, quand la Faculté des arts n'existait pas à Avignon d'une façon régulière, l'Université devait-elle se résigner à envoyer dans les Facultés voisines les candidats à la maîtrise ? Un tel aveu d'impuissance ne l'eût-elle pas irrémédiablement discréditée, et ses chefs ne devaient-ils pas user du droit à eux reconnu de délivrer des diplômes de ce genre, s'ils voulaient conserver leur prestige ?

Pendant le XVI[e] siècle on usa peu, on l'a vu, de cette précieuse faculté ; mais la création d'un cours de philosophie au collège des Jésuites eut pour conséquence de donner à cette question de la collation des grades une actualité toute nouvelle et, en menaçant le privilège universitaire, d'amener ses défenseurs à prendre de graves et importantes mesures. On put croire un moment que de ces mesures allait résulter la rénovation de la Faculté des arts ; mais cette rénovation se fit attendre plus d'un demi-siècle.

Fondé en 1564 (1), le collège des Jésuites d'Avignon s'était res-

(1) Nous n'insisterons pas ici sur les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi la fondation d'un collège dirigé par les Jésuites à Avignon. On trouvera tous les détails relatifs à cet événement dans le livre récemment paru du R. P. Chossat, *les Jésuites et leurs œuvres à Avignon* (Avignon, 1896). Il suffira de rappeler que la municipalité d'Avignon désirait depuis longtemps la fondation d'un collège auquel on eût confié, avec l'enseignement grammatical, l'enseignement donné ailleurs par les Facultés des arts. Le plan conçu par la municipalité semble avoir été singulièrement plus vaste que celui que réalisèrent, quelque temps après, les Jésuites. Une délibération du conseil de ville du 1[er] août 1552 décide d'établir à Avignon un collège de tous arts et bonnes facultés à l'instar de celui de Paris. (Archives municipales d'Avignon, registre des délibérations, t. II, fol. 65.) Mais la municipalité ne prétendait pas établir un monopole absolu en faveur de son collège. Il ne lui paraissait pas « raisonnable d'ôter aux parents la liberté d'envoyer leurs enfants là où bon leur semblait. » (Délibération du 13 mai 1553, archives municipales d'Avignon, *ibidem*, t. II, fol. 81.)

Digitized by Google

treint pendant trente ans à l'enseignement de la grammaire et des humanités. Mais avec le succès (1), lui vinrent de plus hautes ambitions, et d'ailleurs les circonstances, plus fortes que les hommes, entraînèrent la Compagnie à donner à son établissement d'Avignon des développements qu'elle n'avait pas prévus. En 1594, voyant leur situation menacée en France, à la suite du triomphe de Henri IV et de son entrée à Paris, les Jésuites décidèrent de transférer à Avignon les cours de théologie précédemment établis à Lyon (octobre 1594). Dès lors, la fondation d'un cours de philosophie s'imposait. L'expulsion des Jésuites de France, qui eut lieu en janvier de l'année suivante, vint la rendre à la fois plus nécessaire et plus facile. Elle était d'ailleurs dans l'intérêt des écoliers du collège, obligés jusqu'ici d'aller faire leur philosophie à Tournon ou ailleurs. La municipalité consentit à subventionner ce nouveau cours, qui s'ouvrit au printemps de l'année 1595 et ne tarda pas à compter plus de cent élèves (2).

Les Jésuites s'étaient engagés, en retour des subsides municipaux, à ne pas créer de collège dans un rayon de dix lieues autour d'Avignon ; ils ne tinrent pas leur promesse. Sur la demande qui leur en fut faite, ils fondèrent à Carpentras un établissement, contre l'érection duquel le conseil de ville d'Avignon protesta longtemps. Après bien des pourparlers, des négociations et des menaces, on finit par accepter d'assez mauvaise grâce le fait accompli (3). Mais

(1) On sait que ce succès fut éclatant, surtout quand le collège eut été complété par l'adjonction des cours de théologie et de philosophie. Le chiffre des élèves monta successivement à 900 en 1596, à 1000 en 1597 et, plus tard, jusqu'à 2000. En 1599, il était de 1300, dont 100 philosophes et 50 théologiens.

(2) D'après le P. Chossat (*l. c.*, p. 101), l'initiative de la fondation du cours de philosophie, comme celle de la fondation du collège lui-même reviendrait à la municipalité d'Avignon. Il semble bien au contraire, à lire les délibérations municipales, que les Jésuites aient été installés à Avignon par un de leurs plus zélés protecteurs, le cardinal Farnèse, vice-légat et archevêque d'Avignon, en 1564. La municipalité n'intervient que pour subventionner l'établissement et d'une manière assez parcimonieuse au début. (V. les délibérations du conseil de ville des 14 avril et 23 juin 1564, 10 avril 1565, 9 mars 1566, 23 février et 25 août 1568, 18 juillet 1569, 23 juin 1571, etc. Archives municipales d'Avignon, registre des délibérations, t. XIII, fol. 116, 139, 175 ; t. XIV fol. 24, 47, 138, etc.)— Quant au cours de philosophie, la ville le subventionna à raison de 400 écus par an. (V. délibérations des 4 avril 1598, 15 juillet 1599 et 8 mai 1694. Archives municipales d'Avignon, t. XVIII, fol. 71 et 115 ; t. XIX, fol. 316.) Le clergé et l'Université, sollicités de prêter leur concours, avaient absolument refusé de contribuer en rien comme corps, *generaliter et in corpore*. (Délibération du collège des docteurs du 25 avril 1598. Archives départementales de Vaucluse, D 36, fol. 127.)

(3) Voir sur ces négociations les délibérations du conseil de ville des 5 et 10 mai 1600, 30 avril 1601, 26 février 1602, 8 mai et 10 juin 1604, 28 novembre 1606. (Archives municipales d'Avignon, registres des délibérations, t. XVIII, fol. 358 et 361 ; t. XIX, fol. 127, 183 et 325 ; t. XX, fol. 69.)

Digitized by Google

ces difficultés avaient produit un résultat assez remarquable pour n'être pas omis ici. En 1606, au moment où la question du collège de Carpentras semblait entrer dans sa phase la plus aiguë, les Minimes d'Avignon avaient offert à la ville de fournir les régents nécessaires pour occuper les chaires que les Jésuites semblaient près de se voir ôter. L'offre avait été acceptée, et les Minimes avaient ouvert, dès cette année 1606, un cours de physique et de métaphysique qui, pendant quelques années, eut un certain succès. Il compta 120 élèves en 1608 (1). Cette vogue fut d'ailleurs d'assez courte durée, et la faveur populaire ne tarda pas à revenir aux Jésuites, qui la gardèrent sans partage pendant plus d'un demi-siècle.

On eût peu compris des classes de philosophie sans baccalauréat ni maîtrise ès arts. Sans doute, les Jésuites prétendaient avoir, en matière de collation de grades, des privilèges particuliers; mais l'Université d'Avignon tenait de la bienveillance des papes et de traditions séculaires un monopole jusqu'ici incontesté et dont elle était résolue à ne point se laisser dépouiller. Au surplus, les écoliers du collège tenaient,— quelques-uns du moins,—à posséder des diplômes dont la valeur ne pût être discutée. Le mieux était donc de s'entendre avec l'autorité universitaire, et c'est ce qu'essaya de faire, dès l'année 1596, le P. Balthazar, recteur du collège d'Avignon.

Il proposa donc l'agrégation à l'Université de ce collège, qui tiendrait lieu de Faculté des arts. Les Pères pourraient seuls, à Avignon, enseigner la philosophie et les lettres humaines. Seuls, les élèves des Jésuites pourraient obtenir les degrés de baccalauréat et maîtrise ès arts. Les candidats seraient examinés par le recteur et deux professeurs du collège; les thèses publiques seraient soutenues dans la salle des actes de cet établissement. Le promoteur serait choisi par le recteur. Le chancelier et le primicier assisteraient seulement à la soutenance de la thèse et à l'acte final où le grade serait décerné (2).

L'Université n'eut garde de souscrire à un pareil projet. L'accepter eût été de sa part une véritable abdication. Elle maintint hautement les privilèges et les droits de ses membres. Si elle admit les élèves des Jésuites aux grades universitaires, ce fut en les qua-

(1) Délibérations du conseil de ville des 28 novembre 1606 et 1er août 1608. (Archives municipales d'Avignon, registre des délibérations, t. XX, fol. 69 et 179.)

(2) Je n'ai retrouvé nulle part le texte de ces propositions. Je les résume d'après l'analyse que le P. Chossat en a donné d'après les archives de l'ancien collège d'Avignon. (V. Chossat, *l. c.*, p. 389-391.)

Digitized by Google

lifiant un peu dédaigneusement « d'étrangers ». Si elle accepta comme valables les attestations d'études délivrées par les Pères, loin de leur accorder le monopole de l'enseignement philosophique ou de la collation des grades, elle réserva au primicier le droit d'assister aux examens et même d'y faire assister des personnes de son choix. Le choix du promoteur fut également remis au primicier. L'Université limita étroitement le nombre des candidats qui pourraient recevoir les grades. Elle voulut que les cérémonies auxquelles la collation de ces grades donnaient lieu fussent moins solennelles que celles des autres Facultés (1).

Ces conditions, acceptées d'abord par les Jésuites, ne furent pas observées par eux. Habitués à plus d'indépendance, il leur répugnait de se soumettre à un contrôle qui n'avait pourtant rien d'excessif. Toutefois, les premières promotions, sur lesquelles on reviendra tout à l'heure, se passèrent régulièrement. Mais, dès 1604, les Jésuites s'arrogent le droit de choisir le promoteur de leurs élèves et de présenter ceux-ci à l'archevêque sans l'assentiment de l'Université (2). Cités devant le collège des docteurs, ils protestent de leur respect pour ses droits et déclarent ne vouloir préjudicier en rien à l'Université. Mais quelques années à peine se sont écoulées, qu'ils recommencent leurs entreprises. En 1607, ils choisissent M. Jean des Laurents pour promouvoir leurs élèves, et le primicier, pour ne pas voir son autorité ouvertement méconnue, a la faiblesse de ratifier ce choix. Plus tard, ils font soutenir des thèses sans en avertir le primicier, ni même l'archevêque-chancelier. Quand ils invitent à ces cérémonies les autorités universitaires, ils ne leur réservent pas la place qui leur est due. L'Université, longtemps patiente, s'émeut enfin. Et comme les Pères emploient des moyens dilatoires, elle défend à son imprimeur d'imprimer les thèses des élèves du collège (3). Mais la violence ne lui réussit

(1) V. délibération du collège des docteurs du 16 septembre 1596, Archives départementales de Vaucluse, D 72.— Le chiffre des bacheliers et maitres ès arts à admettre est fixé à 4, à 8 ou, au plus, à 12 étudiants à la fois. On paiera les droits simples pour quatre maitres ou pour un nombre inférieur ; de cinq à huit, les droits seront doublés ; de neuf à douze, ils seront triplés. Les droits à percevoir des maitres étaient équivalents à ceux que devaient acquitter les docteurs en droit canon ou civil ; les bacheliers payaient moitié moins.

(2) Délibération du collège des docteurs du 6 février 1604. M. Tonduti expose que pour les promotions des bacheliers et maitres ès arts, MM. les Jésuites en faisaient promouvoir à la députation de Mgr l'archevêque et chancelier, par les sieurs docteurs, hors du collège, voire par des médecins au détriment des sieurs dudit collège et contre les conventions, etc. (Archives départementales de Vaucluse, D 29, fol. 2.)

(3) Délibérations du 5 juin 1610 et du 22 février 1611. (Archives départementales de Vaucluse, D 29, fol. 25, 28, 73.)

Digitized by Google

guère mieux que la douceur. Quelques élèves, jaloux de posséder des diplômes d'une valeur incontestée, se soumettent aux règlements universitaires et acceptent le contrôle du primicier; mais la plupart ou renoncent aux grades ou se contentent d'une promotion faite à l'intérieur du collège et peut-être sans valeur effective, mais non sans prestige moral et sans éclat. En 1648, un nouvel essai d'accommodement est tenté; il ne semble pas avoir abouti (1). Depuis plusieurs années déjà, il n'était plus délivré de grades ès arts.

Mais pendant près d'un demi-siècle on avait pu croire qu'il existait, au sein de l'Université d'Avignon, une véritable Faculté des arts. Le mot manquait peut-être, mais n'avait-on pas la chose? — Des cours publics de philosophie et sciences humaines ne s'étaient-ils pas ouverts aux Jésuites, aux Minimes, ailleurs peut-être? N'avait-on pas vu des étrangers en grand nombre affluer dans la vieille ville pontificale, dont pendant de longues années, ils avaient désappris le chemin? Le baccalauréat et la maîtrise n'avaient-ils pas été régulièrement et libéralement décernés? — Des cours, les documents ne nous permettent guère de parler; mais, si l'on peut mesurer l'importance d'un enseignement aux chiffres de ses succès, ils ne devaient pas manquer d'intérêt. Quant aux gradués, il nous en reste deux listes, l'une générale et incomplète peut-être, l'autre comprenant seulement les élèves des Jésuites. La première accuse 485 bacheliers et 246 maîtres; la deuxième, 488 bacheliers et 308 maîtres seulement. Ainsi, même en supposant qu'il manque quelques noms à la première, les Jésuites auraient fourni la presque totalité des bacheliers; un cinquième environ des maîtres aurait été promu en dehors d'eux (2). Il s'en faut, du reste, que chaque année ait apporté son contingent régulier de baccalauréats et de maîtrises. De 1597 à 1609, la moyenne reste assez stable, mais le nombre des promotions s'a-

(1) Délibération du 23 août 1648. Le primicier expose que les Pères de la Société de Jésus désireraient que dans leur collège d'Avignon, comme dans les autres collèges, fussent créés des maitres ès arts et bacheliers. On décide qu'il faut examiner la chose, mais avec prudence *caute*, dit le texte) et à des conditions qui agréent au primicier et à une commission, qui est nommée séance tenante et composée de huit membres du collège (Archives départementales de Vaucluse, D 36, fol. 269.)

(2) Parmi ces derniers, on compte en 1610 16 candidats ayant suivi le cours des PP. Minimes, et en 1622, 15 candidats élèves des Dominicains d'Arles, que le primicier avait fait venir de cette ville, pour compenser l'absence de candidats élèves des Jésuites, ces derniers n'envoyant plus leurs élèves prendre leurs grades à l'Université. (Archives départementales de Vaucluse, D 36, fol. 152 et 180.)

Digitized by Google

baisse à partir de cette époque. On ne relève aucun nom pour les années 1625 à 1628. Même silence de 1630 à 1634. Pendant cette année et les deux années suivantes, on ne compte que six promotions. A partir de 1636, elles cessent complètement, et c'est tout à fait par exception qu'on voit un maître ès arts reçu en 1648. Il fallut la rénovation de la Faculté des arts pour fournir un aliment nouveau au zèle ou à l'indulgence des professeurs (1).

Chapitre III. — L'enseignement philosophique a l'Université.

La création d'une chaire de théologie et d'une chaire de philosophie scolastique à l'Université d'Avignon n'est qu'un épisode local de la longue lutte que soutinrent l'un contre l'autre, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les deux ordres les plus puissants de la chrétienté, les Dominicains et les Jésuites. On sait que les Jésuites avaient tout d'abord adopté les doctrines de saint Thomas et que la *Somme* du célèbre dominicain formait la base de leur enseignement théologique et philosophique. Dans la suite pourtant, ils se séparèrent du Docteur angélique sur deux points importants : la doctrine de la grâce et la question de l'Immaculée-Conception de la Vierge. Les Dominicains s'élevèrent vivement contre les « hérésies » molinistes. Ajoutons qu'à la question dogmatique s'ajoutaient des rivalités d'un autre ordre. Jésuites et Prêcheurs se disputaient la direction des études dans plus d'une Université. A Rome même, ils essayaient de conquérir le gouvernement de l'Église, suivant que tel ou tel pape se montrait plus accessible à leur influence ou plus docile à leurs conseils. Assoupie vers 1613, après une période aiguë de plus de sept années, la querelle reprit avec une vivacité nouvelle, quand commença à se

(1) Archives départementales de Vaucluse, D 36 et 72. — Le promoteur des gradués ès arts, choisi, en général, par le primicier, fut tantôt un docteur en médecine comme Denis Chrétien en 1596, et Loup de Ribiers en 1601 ; tantôt et beaucoup plus souvent, un professeur de droit ou un agrégé *in utroque*. Parmi ces derniers, on peut citer les noms de Paul de Ribiers, régent institutaire, Jean des Laurents, Georges Boyer, Genet, Laurent Drapier, Jean Garcin, Joseph Suarès, Tache, Salvador, J.-B. Tonduti, Gilles Robert, Guillaume Beau de Roaix, professeur de droit civil, etc. L'examen, qui n'était réglementé par aucun statut précis, portait sur la philosophie en général et en particulier sur quelques livres d'Aristote. La soutenance des thèses était une simple cérémonie d'apparat. Au fond, l'examen ne parait avoir offert aucune difficulté. Pour être admis, il suffisait d'avoir suivi régulièrement un cours de philosophie et de le prouver. On sait que le baccalauréat devait précéder d'un an la maîtrise.

Digitized by Google

répandre le livre célèbre de Jansénius. Si les Dominicains sont alors moins en vue, ils n'en poursuivent pas avec moins d'ardeur leurs adversaires et leurs rivaux.

C'est au moment où les Jésuites semblent triompher auprès du Saint-Siège que se placent les fondations qui nous occupent. On se rappelle les succès rapides du collège que la Compagnie avait établi à Avignon. L'enseignement théologique et philosophique donné par les Pères, n'avait pas moins brillamment réussi que leurs classes de grammaire ou d'humanités. Confinés dans leur couvent, les Prêcheurs ne pouvaient lutter avec succès contre eux. A l'enseignement public et si goûté des Jésuites, il fallait opposer un enseignement public, universitaire et, si j'ose dire, officiel.

Telles furent bien, semble-t-il, — les documents sont singulièrement sobres et discrets sur ce point, — les intentions de l'archevêque d'Avignon, François de Marinis, quand il institua à l'Université de cette ville, un enseignement de la doctrine thomiste. Dominicain lui-même et très attaché aux doctrines de saint Thomas, dont il avait entrepris l'exposition et la défense, il avait à cœur de les propager (1). La chaire de théologie, fondée dès l'année 1655, devait former à l'école du grand docteur du moyen âge, les prêtres et les théologiens (2). Mais n'était-il pas désirable que ces futurs théologiens fussent pénétrés tout d'abord des principes de la philosophie de saint Thomas? Et ne fallait-il pas songer aussi à cette jeunesse avignonaise qui, sans se destiner au sacerdoce, était jalouse cependant de « s'instruire et initier aux études philosophiques? » C'est pour remplir ce double objet que, quelques années plus tard, le savant et pieux archevêque fondait à l'Université une chaire nouvelle, celle de philosophie, qui pen-

(1) Dominique-François de Marinis, né à Gênes en 1593, mort en 1669, fut appelé au siège archiépiscopal d'Avignon, le 18 octobre 1648. Il avait étudié la théologie aux Universités d'Alcala et de Salamanque, et enseigné la théologie néo-thomiste au couvent de la Minerve, puis au couvent des Dominicains de Toulouse. Il a publié une longue réfutation de la doctrine du célèbre jésuite Molina, qui est une apologie de la philosophie thomiste.

(2) Archives départementales de Vaucluse, D 15. — Laval, *Cartulaire*, LV. Acte notarié du 13 novembre 1655. Le fondateur s'était réservé, sa vie durant, la nomination du titulaire. Après sa mort, le professeur devait être nommé au concours. Le jury était composé de l'archevêque chancelier, du primicier, du doyen et des docteurs agrégés en théologie. A égalité de mérite, un dominicain devait être préféré à tout autre concurrent. — En 1666, l'archevêque décida que le professeur de théologie serait nommé par les Dominicains de Toulouse.

Digitized by Google

dant plus d'un siècle constitua le seul enseignement public de la Faculté des arts (1).

Le professeur devait tout naturellement appartenir à l'ordre de saint Dominique. Le choix en était réservé aux Pères du couvent de Toulouse, et l'Université n'intervenait que pour le ratifier. Le candidat devait avoir suivi un cours entier de théologie et être déjà lecteur dans un des couvents de l'ordre ou bien avoir lu et enseigné deux cours entiers de philosophie dans le couvent de Toulouse ou dans un des principaux couvents de la province. A son arrivée à Avignon, il serait soumis à un examen, auquel assisteraient l'archevêque et le primicier, et qui consisterait dans l'explication de deux points donnés vingt-quatre heures à l'avance. Deux docteurs en théologie pourraient argumenter contre lui. Il serait ensuite « ballotté ». Admis, il devrait se pourvoir du grade de docteur, s'il ne le possédait déjà et s'agréger à la Faculté de théologie. Il prêterait serment d'enseigner la philosophie de saint Thomas et de défendre et soutenir les opinions du maître.

Les leçons de philosophie devaient être données tous les jours à raison d'une heure le matin et une heure le soir; elles devaient durer, comme celles des autres professeurs, de la fête de la saint Luc jusqu'à la veille de la fête de sainte Marie-Madeleine, c'est-à-dire du 19 octobre de chaque année au 21 juillet de l'année suivante.

Le traitement du nouveau régent fut fixé d'abord à 75 livres par an, soit environ la moitié des émoluments affectés à la chaire de théologie ; mais dès l'année 1668 (2), il fut porté à 150 livres. Une rente fut constituée à cet effet sur l'hôtel-de-ville d'Avignon par l'archevêque fondateur, au moyen de deux versements de 1,500 livres chacun. Le primicier de l'Université fut chargé de retirer cette rente et de la verser entre les mains du régent (3).

Il restait à affecter au nouveau cours une salle dans le palais universitaire. Mais les ressources dont on disposait ne le permirent pas. Il fut donc convenu — l'acte de fondation l'indique lui-

(1) L'acte de fondation notarié est du 9 janvier 1666 (Archives départementales de Vaucluse, D 15. — Laval, *Cartulaire*, LXII.) Il nous apprend que l'enseignement philosophique était déjà donné à l'Université au moyen d'une « lecture journalière » que l'archevêque avait confiée au P. Genet, de l'ordre des Dominicains. L'acte a donc pour but de régulariser cet état de choses. Le P. Genet gardera sa chaire, sa vie durant, et c'est après sa mort que les règles relatives à la nomination du professeur commenceront à être appliquées.

(2) Acte du 10 septembre 1668 (Laval, *Cartulaire*, LXII).

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 30, fol. 187, 188.

Digitized by Google

même, — que la philosophie serait enseignée dans la classe de théologie, mais de façon à ne pas gêner le professeur de théologie, qui aurait toujours le choix des heures qui lui conviendraient (1). Rien mieux que ce détail ne marque, ce semble, l'étroite solidarité des deux enseignements et la subordination si marquée de l'un à l'autre jusque dans des temps très voisins de nous.

Après avoir solennellement accepté, au nom de l'Université, les libéralités de Mgr de Marinis, le collège des docteurs veilla à la stricte exécution des clauses de la création. A chaque vacance de la chaire, le primicier informait le couvent des Dominicains de Toulouse, qui nommait aussitôt un nouveau titulaire, lequel devait, dès son arrivée à Avignon, prêter les serments et passer l'examen exigés. Il semble pourtant que cet examen ne fut dans la plupart des cas qu'une vaine formalité. Souvent même, les docteurs présents refusèrent d'argumenter contre leur nouveau collègue, et ce fut par acclamation qu'ils le reçurent parmi eux. Seule la formalité du doctorat et de l'agrégation continua d'être strictement exigée, car il s'agissait ici de droits à percevoir, et l'on sait que les vieilles corporations universitaires, — si libérales quand il s'agissait de la capacité des candidats, — ne transigeaient guère sur le chapitre des émoluments (2).

Vingt-deux professeurs se succédèrent de 1666 à 1791 dans la chaire créée par l'archevêque de Marinis. Quelques-uns ont laissé un nom dans l'histoire de leur ordre, les Pères Godin, Patin, Barbat, Ricard, Galien, par exemple. Moins cependant comme

(1) En vue de l'enseignement de la théologie à l'Université, l'archevêque avait fait « construire à nouveau, réparer et orner de bancs, portes et fenêtres, » une salle dans l'enclos des études de l'Université. Sur la porte de cette salle avait été placée la statue de saint Thomas d'Aquin.

L'inauguration solennelle de la nouvelle classe eut lieu le 29 septembre 1665, à 4 heures du soir. Le primicier y assistait, accompagné des docteurs de toutes les Facultés, ainsi qu'une « très grande quantité d'habitants d'Avignon, tant nobles que bourgeois. » Après les litanies et oraisons d'usage, une grande quantité des meilleurs musiciens de la ville, venus exprès, chantèrent un très beau motet. En réponse aux remerciements du primicier, l'archevêque annonça son intention de créer à l'Université un enseignement de la philosophie scolastique. (Archives départementales de Vaucluse, D 30, fol. 184.)

(2) Archives départementales de Vaucluse, D 72, D 31, fol. 190, D 137, fol. 374, D 138, fol. 129, D 142, fol. 407, D 143, fol. 264, D 144, fol. 171 et 323, D 146, fol. 377, D 148, fol. 325 et 346, D 149, fol. 224, D 150, fol. 385, D 151, fol. 43 et 98 Comme on le verra plus tard, à partir de 1782, le professeur de philosophie ne fut plus dans l'obligation de s'agréger à la Faculté de théologie, mais seulement de recevoir la maîtrise et de se faire agréger à la Faculté des Arts. (Archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 245.)

Digitized by Google

savants ou philosophes que comme théologiens (1). La plupart, en effet, n'occupèrent que pendant peu d'années la chaire de philosophie. Par une sorte d'avancement à la fois matériel et moral, qui était bien dans les intentions du fondateur, ils passèrent ensuite dans la chaire de théologie scolastique ou dans celle de théologie morale (2). Plusieurs cependant restèrent fidèles pendant de longues années à l'enseignement qui leur avait été d'abord confié; tels, par exemple, le P. Galibert, qui continua pendant douze ans ses lectures, et le P. Barbat qui, à travers des vicissitudes sur lesquelles on reviendra tout à l'heure, n'enseigna pas la philosophie thomiste pendant moins de trente années (3).

Au début, le succès du nouveau cours fut très grand. Dès l'année 1666, cent vingt-deux écoliers se pressaient autour de la chaire de M. Genet. Le P. Galibert en réunissait 61 en 1671, 113 en 1672, 45 en 1675. L'effectif se maintient encore à un chiffre fort honorable jusqu'à la fin du XVII[e] siècle (4). Mais à partir de 1745, il baisse considérablement. A cette époque, l'Université ne compte plus dans ses rangs qu'une vingtaine de philosophes. On en trouve moins encore, vingt ans plus tard, et ce n'est guère qu'une moyenne de dix étudiants que le professeur universitaire put retenir auprès de lui dans les dix dernières années de son enseignement. Cette décadence est due sans doute pour une part sérieuse aux avantages qu'à partir de 1782 on assura aux élèves des séminaires admis à prendre leurs grades à l'Université; mais elle n'est point particulière à la Faculté des arts. A plusieurs reprises, dans le cours du XVIII[e] siècle, le chiffre des étudiants en droit, en médecine, en théologie s'abaissa sensiblement; tant qu'il resta élevé, celui des étudiants ès arts le fut aussi. La création de

(1) V. Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*, 2 vol. in-fol., 1721. Il y est fait mention des PP. Godin et Patin. — Nous donnons à l'Appendice B la liste de ces professeurs.

(2) A l'exemple de Mgr de Marinis, un prêtre docteur en théologie et curé secondaire de Valréas, Étienne Millaret, fonda à l'Université d'Avignon, par acte du 20 juin 1719, une chaire de théologie morale. Une dotation de 3,000 livres, augmentée plus tard de 1,000 livres, permit de pourvoir à la dépense du nouveau cours. (Laval, *Cartulaire*, LXXI.)

(3) Sur dix-sept professeurs qui enseignèrent de 1666 à 1773, huit au moins furent transférés, au bout de quelques années, dans une des chaires de théologie. (Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 68; D 142 à 150, passim.)

(4) On compte 34 élèves philosophes en 1677, 39 en 1680, 43 en 1694. Dans les registres, les philosophes et les théologiens sont confondus pour les années 1676 (53 élèves) et 1678 (76 élèves). Les chiffres manquent pour le premier tiers du XVIII[e] siècle. (Archives départementales de Vaucluse, D 38 passim; D 136, fol. 163; D 137.)

Digitized by Google

Mgr de Marinis avait donc apporté à l'Université avignonaise un sérieux élément de prospérité.

Au surplus, pour amener ou retenir auprès de leur chaire les écoliers hésitants, les Dominicains ne ménageaient pas leurs efforts. Obligés de lutter contre les Jésuites dans d'évidentes conditions d'infériorité matérielle, ils se multipliaient de leur mieux. L'un des plus zélés parmi nos professeurs fut certainement le P. Barbat. Nous le verrons plus tard, pour attirer les candidats aux grades, demander une diminution des droits d'examen. Dès l'année 1694, pour que l'enseignement universitaire ne parût pas trop inférieur à celui des Jésuites, confié à deux maîtres, il offrait de lire quatre heures par jour, de concert avec son collègue de théologie. Mais alors leur classe commune devenait insuffisante, et voilà notre philosophe « obligé d'épier quand un des régents en droit ou en médecine avait fini son cours » pour lui emprunter son local, et souvent, après un quart d'heure, contraint de vider les lieux, pour laisser la place à un régent plus heureux. Ne pouvait-on pas lui concéder une salle située dans les annexes de l'Université, qui avait servi de classe autrefois et était maintenant délaissée? Il la ferait mettre en état, orner de bancs et d'une chaire, le tout à ses frais. Cette humble prière adressée au collège des docteurs ne les laissa pas insensibles. Après enquête en due forme, on attribua au cours de philosophie la classe située au bout de la place des Études, sous les conditions stipulées par le P. Barbat. Ce ne fut pas d'ailleurs sans résistance. Il se trouva, dans le collège, un docteur sans doute ami des Jésuites, pour prétendre qu'une pareille concession était plus dommageable qu'utile, et que l'Université ne devait rien accorder aux Dominicains. Il ne s'agissait pas, du reste, d'une concession bien compromettante. Celle qui était faite était toujours révocable *ad nutum*, et l'on devait placer sur la porte de la salle les armes de l'Université pour témoigner que celle-ci en restait bien et dûment propriétaire. Au scrutin cependant 9 voix contre 57 refusèrent leur consentement (1).

Quel était donc, en substance, cet enseignement qui se faisait si difficilement une place honorable dans l'Université? Les programmes des cours des diverses Facultés nous ont été conservés

(1) Délibérations du collège des docteurs des 24 décembre 1694 et 26 mars 1695. (Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 24 et 26, D 72.) Le P. Barbat avait été nommé professeur de philosophie le 25 septembre 1693, en remplacement du P. Patin, devenu professeur de théologie. A partir de 1695, le cours de philosophie eut lieu de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

Digitized by Google

en grande partie depuis 1690. Ils mentionnent, comme il convient, en dernier lieu, l'enseignement philosophique, et il semble bien que pendant de longues années le professeur se soit astreint à parcourir tous les ans le cycle entier des études dont il avait la direction. Nous savons, par exemple, qu'en 1690, le P. Patin devait lire la logique, les huit livres de physique, les livres du Ciel et du Monde, un abrégé des livres de la naissance et de la mort, les livres des météores et de l'âme, la métaphysique et l'éthique. En 1700, le P. Barbat fait annoncer qu'il parcourra le cours entier de philosophie ; il fait de même en 1710. Plus tard cependant, soit que la physique ait pris de plus larges développements, soit pour imiter ce qui se faisait dans les établissements rivaux, le cours fut divisé en deux parties, réparties en deux années consécutives : d'une part la physique, de l'autre, la métaphysique et la morale. Quant à la logique, telle était son importance, qu'on la voit figurer au programme des deux années (1). On sait d'ailleurs que les mathématiques, professées au collège des Jésuites par un maître spécial, ne furent jamais enseignées à l'Université (2).

Un très petit nombre de ces cours de philosophie nous ont été conservés. Du reste, à travers les changements de personnes, l'enseignement des Dominicains restait fort probablement semblable à lui-même et c'est sans doute le cas de suivre, sans trop de chances d'erreur, le vieil adage : *ab uno disce omnes.* Prenons par exemple le cours « dicté » par le P. Barbat, pendant l'année scolaire 1710-1711 (3). Suivant la division en usage depuis le moyen âge, il se compose de quatre parties : la logique, la physique, la métaphysique et la morale ou éthique.

La logique, divisée en logique mineure et logique majeure, traite,

(1) Archives départementales de Vaucluse, D 73.

(2) Cette absence d'un enseignement des mathématiques à l'Université est une des raisons invoquées, en 1759, en faveur de l'agrégation des classes des Jésuites ; le primicier observe que le régent (alors le P. Ricard), n'enseigne pas les mathématiques et n'enseigne qu'imparfaitement la physique et la logique, qui exigeraient chacune un professeur spécial. (Archives départementales de Vaucluse. D 34, fol. 316.)

(3) Bibliothèque du Musée Calvet, mss. 1151 à 1153. Ce cours comprend 3 volumes manuscrits d'une écriture extrêmement fine et serrée avec des figures nombreuses se rapportant à la physique et à l'astronomie. Le 1er volume, qui compte 27[illegible] pages, est consacré à la logique ; le 2e (479 pages), à la physique ; le 3e (335 pages), à la métaphysique (282 pages), et à la morale (53 pages). Le cours est intitulé : « Philosophia angelica in alma Avenionensi Academia ex cathedra sancti Thomae dictata, in qua et nova philosophorum dogmata veteribus corriguntur et vetera novis illustrantur. A. D. 1710. » — On lit à la fin : « Hic finis nostrae moralis die 18a julii, anno MDCCXI, a R. P. Petro Joanne Barbat, ordinis Praedicatorum, dictatæ in alma Avenionensi Academia. »

Digitized by Google

à deux points de vue différents, l'un plus général, l'autre plus spécial, des trois grandes opérations de l'esprit : l'appréhension, le jugement, le raisonnement. Les règles de l'argumentation, que la scolastique avait tant développées,y occupent une large place,et les différentes formes de syllogisme y sont énumérées avec quelque complaisance. On y affirme, sur l'autorité de saint Thomas, que dès l'origine Adam reçut en don divin l'intuition de la philosophie (1).

On sait que le mot de *physique* signifiait au moyen âge, comme dans la langue d'Aristote, philosophie naturelle ou science spéculative de toute la nature visible. C'est aussi de cette façon que le définit notre auteur (2). L'objet de la physique est ainsi fort étendu. On y fait rentrer à la fois l'étude des corps célestes et celle des corps sublunaires ; elle traite à la fois des propriétés des corps et de l'âme ou de la vie « sous ses trois formes : âme végétative, qui est le premier principe de la nutrition, de la croissance, de la génération ; âme sensitive, qui est le premier principe de la sensibilité, de l'appétition et du mouvement ; — âme rationnelle qui est le principe de l'intelligence et de la volonté, en tant qu'elles dépendent des sens. » (3) Telle est, en effet, la division adoptée dans le cours qui est ici sommairement analysé, avec cette réserve cependant que les questions relatives à l'être en soi y sont développées avec abondance, que l'étude du ciel et du monde céleste, des étoiles, du soleil, de la lune et des quatre éléments s'y poursuit pendant de longues pages, tandis que les propriétés des corps et même celles de l'âme n'y sont que superficiellement étudiées.

A la physique s'oppose la métaphysique, qui est la science de l'être en tant qu'être, c'est-à-dire séparé de la matière, soit par sa nature, comme Dieu, soit par une conception de l'esprit comme la substance et l'accident. Notre auteur examine successivement les principes de l'être et ceux de la connaissance, et il donne cette définition remarquable de l'acte qu'il est la perfection de la puissance (4). Il étudie ensuite les dix catégories d'Aristote, les propriétés de l'être, le bien, les anges, la nature de la science et donne les cinq preuves thomistes de l'existence de Dieu (5); il termine par la

(1) Ms. 1151, p. 53-61.

(2) Ms. 1152, p. 1. Cet enseignement reste purement spéculatif et il n'y est pas question d'expérimentation.

(3) Voir Lantoine, *Histoire de l'enseignement secondaire en France au XVII^e^ et au début du XVIII^e^ siècle*, p. 123.

(4) Ms. 1153. Questio I^a^, art. 2.

(5) *Ibidem*, p. 128 à 282.

Digitized by Google

critique des doctrines sur la Providence et déclare adopter le système de la prémotion physique, conforme aux opinions de saint Augustin et de saint Thomas.

Quant à la morale ou éthique, elle est traitée en peu de pages. L'étude en est toute métaphysique; les divers systèmes de morale y sont à peine indiqués, et il n'y est point question des devoirs particuliers. En revanche, la question de la fin des actions humaines et de leur moralité y est développée avec soin, et l'auteur combat longuement la théorie du probabilisme mise en honneur, comme on sait, par les Jésuites, ces éternels rivaux des Dominicains (1).

Faut-il ajouter que le cours est rédigé dans une forme toute scolastique? que la langue vulgaire en est soigneusement bannie? qu'on y retrouve tout l'appareil, déjà un peu démodé, des distinctions subtiles, des *quaestiones*, des *disputationes*, des articles et des paragraphes; que c'est par le raisonnement syllogistique que l'on se flatte de prouver tout ce qu'on avance? Pour chaque article important, le maître énonce sa proposition, déduit ses raisons, tire les conséquences, puis réfute longuement les objections et résout les difficultés qui pourraient lui être opposées. Si le raison-

(1) *Ibidem*, *in fine*. — Cette lutte entre Dominicains et Jésuites se poursuit dans l'Université même à propos de la bulle *Unigenitus*. On pourrait en citer plusieurs exemples; voici, je crois, le plus décisif. Le 18 septembre 1719, le P. Barbat, professeur de philosophie, appelé en sa qualité de docteur agrégé en théologie, à donner le bonnet à un acolyte du diocèse de Riez, Isnard, loue dans sa harangue le récipiendaire d'avoir puisé la saine doctrine chez les Pères de l'Oratoire d'Arles, qui en appelaient de la bulle *Unigenitus*. Le primicier voit dans cet éloge un blâme pour l'autorité pontificale, qui par la bulle *Pastoralis officii* (1718), venait de condamner sévèrement les appellants. Le P. Barbat réplique que l'excommunication contenue dans cette dernière bulle n'est que comminatoire et n'a d'ailleurs pas été publiée dans le diocèse. Aussitôt le primicier, après en avoir référé à l'archevêque et au vice-légat, prétend obliger le P. Barbat à se retracter et lui interdit toute fonction dans l'Université. Le secrétaire-bedeau se présente sans délai au couvent des Dominicains pour signifier cette interdiction au P. Barbat et l'inviter à ne pas entrer dans la classe de philosophie. Celui-ci répond qu'il usera de son droit; mais le primicier avait fait changer la serrure de la classe, et quand, le 18 octobre, le régent vient faire sa leçon, il ne peut entrer dans la salle. Le 23 octobre, nouvelle sommation, qui reste sans réponse. Le P. Barbat en appelle au Saint-Office; mais il se rend bientôt compte de l'inutilité de sa résistance. Le 26 octobre, il se déclare prêt à se retracter. Il déclare, en effet, à un nouvel examen de doctorat en théologie, que la bulle est vraiment excommunicatoire, mais comme le primicier s'empresse de lui donner acte de sa rétractation, il répond qu'il n'obéit pas au décret du primicier, mais se rétracte simplement pour l'amour du vice-légat, et le primicier se borne, pour éviter un nouvel éclat, à lui imposer silence. Le 15 novembre, en vertu d'un avis du cardinal Paulucci, agissant au nom de la congrégation du Saint-Office, le P. Barbat est réintégré dans sa chaire. (Voir les détails de ce procès aux Archives départementales de Vaucluse, D 72 et D 33, fol. 26 à 29.)

Digitized by Google

nement est correct, la proposition doit être considérée comme acquise, car, comme on le dit en logique, la vérité des prémisses emporte celle de la conclusion.

Au fond, l'enseignement des Dominicains ne dépasse pas saint Thomas. Si l'on s'occupe des modernes, c'est pour réfuter leurs systèmes. Chaque fois que l'occasion s'en présente, Copernic, Gassendi et Descartes, ce dernier surtout, sont vigoureusement combattus (1). Pour le « système du monde, » on en reste à Ptolémée ; on emprunte à Aristote presque toute sa métaphysique ; en théodicée on rejette les preuves cartésiennes de l'existence de Dieu pour retenir uniquement sur ce point les cinq démonstrations thomistes, et par saint Thomas on remonte jusqu'à saint Augustin (2). Grâce à cette continuité dans les opinions, à cet esprit de suite dans l'enseignement, la philosophie universitaire perd assurément de sa valeur scientifique et peut-être de son intérêt ; elle reste du moins ce que l'Église a si longtemps voulu qu'elle fût : une discipline sévère et puissante et une préparation directe à la théologie, avec laquelle elle ne peut cesser sans danger d'être d'accord.

On pouvait s'attendre, semble-t-il, à ce que la restauration de l'enseignement philosophique à l'Université produisît une augmentation considérable du nombre des candidats au baccalauréat et à la maîtrise ès arts. N'y avait-il pas dans le nouveau maître un promoteur tout indiqué ? Les élèves de l'Université ne devaient-ils pas se montrer jaloux de conquérir un grade qui était le couronnement de leurs études ? — Pour si légitimes que fussent de pareilles espérances, elles mirent plus de trente ans à se réaliser. On verra plus loin ce que devint la collation des grades après la rénovation de la Faculté des arts. Notons seulement ici que, de 1666 à 1675, les registres ne mentionnent que quatorze examens de maîtres ès arts, savoir : un en 1668, trois en 1671, un en 1672, six en 1673, trois en 1674 (3). C'est peu, sans doute, par rapport au très grand nombre d'étudiants que nous avons signalés à pareille époque. Mais n'oublions pas qu'au XVII[e] siècle, la maîtrise ès arts était,

(1) Ms. 1151, p. 61 à 58, 68 à 75 ; ms. 1152, p. 232 et passim.

(2) Ms. 1153, p. 172 et suiv.

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 136, fol. 17, 51, 85, 125, 139, 146. — A ce chiffre, il faut ajouter 7 bacheliers ès arts pour l'année 1666 (*Ibidem*, fol. 165). Les examens ont lieu en présence de l'archevêque-chancelier, du primicier, et parfois de nombreux docteurs en droit, en théologie et même en médecine. Le professeur de philosophie est toujours cité comme promoteur, sauf dans les cas, très rares d'ailleurs, où il s'agit d'élèves des Jésuites.

Digitized by Google

pour qui ne voulait pas enseigner, un grade purement honorifique, que ce grade n'était encore exigé pour aucune étude supérieure et qu'à l'Université elle-même pour le conférer légitimement, il n'était même pas nécessaire de le posséder.

Chapitre IV. — La restauration de la faculté des arts. Les statuts de 1675.

La création d'un enseignement philosophique public, le nombre considérable des élèves qui se pressaient autour de la nouvelle chaire et qui sans doute allaient vouloir se faire graduer à l'Université, la présence à Avignon d'un certain nombre de maîtres ès arts, enfin l'avènement au siége métropolitain de cette ville d'un prélat éminent, ancien provincial des Dominicains et jaloux de soutenir les représentants de son ordre contre la rivalité des Jésuites, toutes ces circonstances devaient concourir, vers 1674, à la fois à faire désirer davantage et à rendre plus aisée la rénovation de la Faculté des arts (1).

Neuf maîtres la demandèrent au nom du prestige de l'Université, qui avait été autrefois dotée d'une Faculté de ce genre, du monopole que les agrégés s'étaient toujours réservé de lire publiquement dans l'auditoire universitaire, au nom enfin des étudiants et de la ville elle-même dont le lustre et la réputation ne pourraient que s'en trouver accrus (2).

Portée au collège des docteurs, le 24 octobre 1674, et appuyée d'un avis favorable par le primicier, la requête des maîtres fut renvoyée, suivant l'usage, à une commission chargée de l'examiner, de consulter les bulles et statuts universitaires et de dresser les

(1) Hyacinthe Libelli, né vers 1616 à Citta di Castello, près de Pérouse, était entré dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il était devenu provincial. Successivement préfet de la congrégation de la Propagande, secrétaire de la congrégation de l'Index, puis maître du Sacré-Palais, il fut promu, en 1673, à l'archevêché d'Avignon, qu'il occupa jusqu'en 1684. Ainsi un Dominicain, devenu archevêque d'Avignon, avait fondé l'enseignement public de la philosophie dans l'Université de cette ville, un autre Dominicain, aussi archevêque, restaura la Faculté des Arts. Il est superflu d'insister sur l'importance et le sens de ces mesures dues à de tels auteurs.

(2) Parmi ces maîtres ès arts, on trouve un docteur agrégé *in utroque jure*, M. Joseph Teste, deux docteurs agrégés en théologie, Pandrau et Galibert, ce dernier professeur de philosophie à l'Université, un docteur agrégé en médecine et cinq maîtres ès arts simples.

Digitized by Google

statuts nouveaux sous des conditions à déterminer (1). La commission ne perdit pas de temps. Dès le 26 janvier 1675, le primicier pouvait annoncer aux docteurs que son travail était prêt; le collège se hâta de l'approuver (2). Restait à obtenir l'approbation épiscopale; elle fut donnée le 12 février. Deux jours plus tard, le 14 février, avait lieu dans le grand auditoire des lois l'inauguration de la nouvelle Faculté. L'archevêque était présent, ainsi que le primicier et vingt-trois docteurs en droit. Étaient venus également assister à cette cérémonie plusieurs docteurs en théologie et en médecine, un grand nombre des principaux habitants de la ville et beaucoup d'écoliers en droit canon et civil, en théologie, en médecine, en philosophie. Chargé du discours d'usage, un maître ès arts, Jean du Pont, prêtre, rappela les antiques origines de l'Université, l'éclat des trois Facultés supérieures et l'obscurité où était tombée celle des arts, jusqu'au moment de la fondation de la chaire de philosophie, d'où datait pour l'Université une nouvelle période de prospérité. Après quoi, sur l'ordre du primicier, le bedeau lut et publia les statuts. Cette publication faite, la séance fut levée, et l'orateur, Jean du Pont, accompagné jusqu'à sa maison d'habitation par le primicier et les quatre régents ordinaires de droit, avec la masse et les violons, « pour l'honneur de l'acte qui venait de s'accomplir (3). »

Ces statuts, destinés à créer une corporation nouvelle et à lui conférer les privilèges universitaires, s'étendent longuement sur la manière dont on pourra entrer dans cette corporation, sur les examens à subir, les droits à acquitter, les serments à prêter par

(1) Cette commission était composée de MM. Antoine et Jean de Gay, Louis de Garcin père, François Tache, François d'Elbène et Daniel d'Honoraty, tous docteurs agrégés ès droits. Le primicier la présidait. Il fait observer au début de la séance « qu'il a été souvent prié, depuis qu'il est primicier, par plusieurs personnes de considération, de vouloir bien renouveler l'agrégation pour raison des maîtres ès arts en l'Université. » (Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 10.) Deux docteurs sur vingt-six se déclarèrent opposés à la demande des maîtres ès arts.

(2) Par neuf voix contre une. Quelques membres font observer que, suivant la bulle de Jean XXIII, le collège peut faire des statuts pour toutes les Facultés « sans même qu'il soit besoin de les faire confirmer à nos supérieurs. » Cependant le primicier estime que « pour plus grande précaution, en tant que besoin sera et non autrement », il conviendra de les faire confirmer par l'archevêque-chancelier. C'est à ce dernier parti qu'on s'arrête. (Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 15.) La formule d'approbation de l'archevêque est remarquable et semble confirmer le droit des docteurs : « Visis praeinsertis statutis conditis a D. Primicerio et Collegio doctorum aggregatorum Facultatis legum... *ad quos hoc munus spectat*, dicta statuta approbamus, confirmamus et inviolabiliter observari mandamus, non obstantibus, etc.»

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 15.

Digitized by Google

les maîtres, sur les questions d'étiquette, de cérémonial, de costume, de préséances. Ils sont à peu près muets sur ce qui concerne l'enseignement. C'est que l'enseignement des arts libéraux, sans en excepter la philosophie, était abandonné à la libre initiative des maîtres, et, d'ailleurs, à défaut de règlements étroits, il était régi par des traditions suffisamment connues et respectées pour qu'il pût paraître inutile de les rappeler. Réglementer ou compléter cet enseignement ne semblait pas être du ressort de l'Université ; on s'en remettait sur ce point à la sagesse des professeurs ou à la munificence des particuliers, et si les statuts de 1675 prévoient la création de nouvelles chaires, c'est simplement pour imposer aux futurs titulaires l'obligation de se faire agréger et déterminer la place qui leur sera faite dans la corporation (1).

Il s'en faut d'ailleurs que la Faculté des arts obtienne dans l'Université une autonomie même partielle. Les maîtres, dans leur supplique au collège des docteurs, déclaraient se soumettre à la juridiction de ce collège et du primicier. Ils furent pris au mot. Non seulement le collège des docteurs en droit rédigea les premiers statuts, mais il se réserva pour l'avenir le pouvoir de statuer (2). Il devait, en outre, nommer aux chaires qui pourraient être ultérieurement créées (3). Dans ses litiges, c'est par lui seul que la nouvelle Faculté allait être représentée (4). Elle n'eut pas d'autre chef que le primicier devenu son protecteur et le juge de ses membres. Le décanat attribué au plus ancien des maîtres agrégés n'était qu'un titre sans pouvoir réel et dont le possesseur n'est même pas nommé dans les actes publics (5). C'est le primicier qui délivre les diplômes. Il préside les assemblées de la Faculté, lesquelles n'ont même pas, pour se tenir, une salle spéciale ; les séances ont lieu dans la salle de médecine. Aucun registre n'est ouvert pour recevoir les délibérations des maîtres ; on en trouve çà et là des résumés — incomplets sans doute — dans les registres du col-

(1) Art. 15. De aliis regentiis in futurum instituendis.

(2) Art. 30. De omissis in praesentibus statutis et quod magistri artium submittantur statutis per doctores legum factis et faciendis. — Le collège de docteurs est également investi du droit d'augmenter à l'avenir les droits de maîtrise et d'agrégation. (Art. 26.)

(3) Art. 15 précité.

(4) Art. 24. De litibus quas dicta facultas habere posset.

(5) Art. 12. De seniori praedictorum magistrorum aggregatorum facultatis Decano. Dans la Faculté même, le doyen n'a séance qu'après le chancelier, le primicier et les quatre régents ordinaires de droit.

Digitized by Google

lège des docteurs en droit (1). Mais, en dépit de cette subordination et de ces lacunes, les maîtres ès arts ont atteint leur but. Seuls, les agrégés pourront aspirer aux lectures publiques, assister aux examens et se partager les droits. Ils seront admis, eux et leurs écoliers, aux privilèges, les uns matériels, les autres purement honorifiques, que l'Université réserve à ses membres. Un long cortège, précédé de la masse d'argent, les suivra quand ils se rendront à ses actes publics ; vivants, ils prendront part à ses cérémonies et à ses fêtes ; morts, la cloche de l'Université sonnera pour eux et la corporation tout entière les accompagnera jusqu'à leur dernière demeure (2).

Bien que plusieurs articles des statuts soient consacrés aux examens, les épreuves exigées des candidats ne sont pas réglementées avec une précision suffisante. Sans doute, les formalités qui précèdent ou accompagnent les promotions sont énumérées avec minutie. Les futurs maîtres ès arts, comme les gradués des autres Facultés devront subir un rigoureux examen des mœurs (3), faire profession de foi catholique, prêter serment de fidélité aux statuts universitaires (4), s'engager à n'enseigner que les doctrines rigoureusement orthodoxes (5). Mais on chercherait en vain un programme sur lequel auraient dû spécialement porter les interrogations. L'article 32 indique, il est vrai, que seuls les bacheliers pourront être promus à la maîtrise ; mais sur la forme même du baccalauréat, les détails manquent absolument (6). L'article 35 se borne à imposer aux candidats soit la soutenance de thèses publiques, soit un examen à subir devant le primicier, les régents des lois et le professeur de philosophie (7). Et de même pour la maîtrise. Les candidats ont le choix entre les thèses publiques et deux points assignés d'avance et pris dans la philosophie d'Aristote ou

(1) Dans sa réunion du 28 février 1675, la Faculté des arts avait décidé d'instituer pour la matricule des étudiants un registre où seraient également insérées les délibérations. Cette décision ne paraît pas avoir été suivie d'effet. (Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 17.)

(2) Art. 27, 28, 29 et 31. Ce dernier article prévoit l'immatriculation des étudiants, laquelle ne fut pas faite d'une façon régulière.

(3) Art. 18. De examine morum.

(4) Art. 17. De juramentis prestandis. — Les candidats à la maîtrise simple ne sont assujettis qu'à une simple profession de foi. Les agrégés doivent au contraire jurer obéissance aux statuts universitaires.

(5) Art. 18. De materia punctorum et de doctrinis quas magistri docere poterunt.

(6) Art. 32. De baccalaureis et quod nullus ad magisterium recipiatur, nisi sit jam baccalaureus liberalium artium.

(7) Art. 35. De forma admissionis ad baccalaureatum.

Digitized by Google

dans tout autre livre étudié par le candidat. La discussion de ces points peut tenir lieu de la thèse (1). Et dans la pratique, il semble bien que cette substitution ait été généralement adoptée. Les thèses publiques et solennelles furent réservées aux étudiants particulièrement bien doués qu'il s'agissait de faire briller pour la plus grande gloire du professeur qui les avait formés ou de l'établissement qui les possédait (2).

Du reste, pour être admis aux grades, aucune condition d'âge (3) ni de scolarité n'est exigée. C'est postérieurement à la publication des statuts que fut imposée aux candidats à la maîtrise l'obligation de justifier de deux ans de philosophie. L'article 14 prévoit seulement le cas où des étudiants étrangers à l'Université, élèves d'autres *Studia generalia* ou de collèges reconnus, ceux de la Compagnie de Jésus, par exemple, voudront prendre leurs grades à l'Université d'Avignon, et il exige d'eux des lettres probatoires dont la formule n'est pas nettement indiquée (4).

Le plus important, — il est facile de s'en apercevoir, — pour être admis, c'est d'avoir régulièrement acquitté les droits, et on ne saurait reprocher aux statuts, en ces matières, un défaut de précision. Le baccalauréat, la maîtrise simple, l'agrégation sont soigneusement tarifés. Il en coûta d'abord quatre écus pour être bachelier (5), huit pour être maître (6). Mais ces droits parurent

(1) Art. 5. Qui gradum magisterii liberalium artium assequi volent, disputationes, repetitiones et questiones in publico auditorio et, ut dicitur, theses seu positiones publicas typis mandatas, prius tamen ab ipso D. Cancellario et D. Primicerio approbatas et ab eis suscriptas... tuebuntur et defendent. — Art. 11. Quando pro magisterio theses publicae non agitabuntur, tunc assignentur duo puncta in palatio archiepiscopali.

(2) On voit dans les registres que les thèses sont en général soutenues dans ces établissements, soit au collège des Jésuites, soit dans les couvents, notamment dans celui des Dominicains.

(3) On vit un maître ès arts admis à douze ans. Le fait parut cependant extraordinaire, puisqu'il a été noté. (Archives départementales de Vaucluse, D 137, fol. 139.) Ce maître précoce est fils, il est vrai, d'un docteur ès droits.

(4) Art. 14.

(5) Art. 32. Savoir : au primicier, un écu ; à la masse du collège, 40 sous ; à l'un des quatre régents à son tour, 40 sous ; au régent ordinaire de philosophie, 40 sous ; au bedeau-secrétaire : 1° pour ses droits, 40 sous ; 2° pour les lettres de maîtrise, 20 sous. Total, 4 écus.

(6) Art. 33. Savoir : à l'archevêque-chancelier, 40 sous ; au primicier, 30 sous ; à la masse du collège, 30 sous ; à l'un des quatre régents ordinaires des lois, à son tour, 20 sous ; au régent ordinaire de philosophie, 20 sous ; au promoteur qui sera chargé de l'examen des mœurs, même s'il est un des régents ordinaires, outre ses droits habituels, un écu ; à chacun des trois argumentants, outre les droits ordinaires, 15 sous ; pour tous les maîtres ès arts, somme à se diviser également, 3 écus ; au bedeau-secrétaire : 1° pour ses droits, 30 sous ; 2° pour les lettres, 30 sous ; au secrétaire du

Digitized by Google

trop élevés et éloignèrent, paraît-il, bon nombre de candidats. On les réduisit un peu plus tard (1).

La taxe acquittée, les examens ont lieu. C'est généralement au palais de l'archevêque, et parfois sous sa présidence, que la commission se réunit. Le primicier, un des quatre régents aux lois, par tour, le régent de philosophie sont obligatoirement présents ; mais tous les maîtres ès arts peuvent les assister. Le candidat a dû d'autre part convoquer tous les écoliers de l'Université (2). Après la profession de foi, faite entre les mains du chancelier ou du prochancelier ou, en leur absence, entre les mains du primicier, le candidat « récite » ses deux points. Puis commence la discussion. Trois seulement des maîtres ès arts peuvent argumenter contre le candidat et lui poser des objections à propos des points soutenus (3). S'il s'agit de thèses, un maître ès arts ouvrira la discussion et un autre la fermera ; mais le primicier pourra permettre à deux docteurs en droit, en théologie ou en médecine, d'argumenter contre lesdites thèses. La discussion terminée, le candidat et son promoteur se retireront, et tous les maîtres et docteurs présents voteront au scrutin secret par billets déposés entre les mains du chancelier ou du prochancelier. La majorité décidera de l'admission ou de l'ajournement. En aucun cas, les droits déposés qui représentent les frais d'examen ne pourront être restitués, même si après cet ajournement, le candidat ne se représentait plus; c'est une amende qu'on lui inflige pour s'être présenté sans être prêt (4). Toutefois, si du consentement du primicier et de la Faculté, il se présente de nouveau et si sa capacité est reconnue suffisante, il n'aura pas à verser d'autres droits.

L'admission prononcée, le régent ordinaire des lois désigné à son tour ou le régent de philosophie ou encore le promoteur — pourvu qu'il eût été choisi parmi les maîtres agrégés, — conférait au récipiendaire les insignes de sa nouvelle dignité, savoir le bonnet carré de couleur noire avec floc violet ; il lui remettait les livres d'Aristote ou d'autres livres, suivant les matières pour lesquelles il avait été admis ; enfin il l'installait publiquement dans la chaire,

chancelier, 10 sous. Le total donne 8 écus 15 sous, mais il s'agit ici de menue monnaie, appelée *patas*.

(1) En 1694, ils furent réduits de moitié. (Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 9.)

(2) Art. 23.

(3) Art. 1. — Art. 5. — Art. 20.

(4) Et hoc in poenam talis audaciae quod imparatus Facultati se praesentaverit. (Art. 1.)

Digitized by Google

en témoignage du droit qui lui était donné d'enseigner partout, sauf pourtant dans les auditoires publics de l'Université, à moins qu'il ne se fît agréger à la Faculté des arts (1).

Les statuts distinguent, en effet, soigneusement entre les candidats à l'agrégation et ceux qui n'aspirent qu'à la maîtrise simple. Pour les premiers, les deux examens se passent simultanément, ou plutôt il n'y a qu'un seul examen (2), mais suivi pour l'agrégation d'un vote spécial et d'un serment particulier, celui d'obéissance aux statuts universitaires (3). On admettait même, en certains cas, que l'agrégation précédât la maîtrise, et les candidats ainsi admis d'avance dans le sein de la corporation avaient un délai fixé généralement à un mois pour passer leur examen. L'agrégation ne pouvait d'ailleurs être prononcée que par la Faculté des arts, spécialement convoquée pour cet objet (4). L'agrégé devait être de naissance légitime et n'exercer aucun métier vil ou non libéral (5). L'usage lui imposait non seulement des actions de grâces solennelles au primicier et à la Faculté, mais encore une visite à chacun des maîtres ès arts (6). Les statuts sont muets sur les boîtes de dragées, qu'il était d'usage d'offrir dans la Faculté de droit. Quant aux droits à verser, ils étaient d'environ huit écus de soixante sous, grosse monnaie, à déposer d'avance entre les mains du primicier (7).

Comme il convenait dans une corporation bien ordonnée, on accordait, sous forme de remises de taxes, des faveurs exception-

(1) Art. 1. L'art. 21 réserve aux maîtres non agrégés le droit de lire chez eux (*domi et privatim*). Néanmoins, ces maîtres doivent en avertir le primicier et prêter entre ses mains les serments d'usage (Cf. art. 18), à peine d'être privés *ipso facto* du droit de lire.

(2) Art. 1.

(3) Art. 17. Ce serment devait être renouvelé chaque année après l'élection du primicier au premier acte.

(4) Art. 16. Le primicier a voix prépondérante en cas d'égalité du nombre des suffrages, qu'il s'agisse d'une promotion ou de toute autre question intéressant la Faculté, s'il juge à propos de faire connaître son sentiment.

(5) *Ars vilis et illiberalis*, disent les statuts (art. 9).

(6) Art. 10. De visitatione per recipiendos ad Facultatem magistrorum liberalium artium aggregatorum facienda.— Dans cette visite, le candidat devait être accompagné par le régent des lois, qui avait assisté à l'acte, le régent de philosophie, le promoteur et le bedeau; il était stipulé qu'elle devait être faite au domicile même des maîtres (*in propriis domibus*).

(7) Savoir : à l'archevêque chancelier, 1 écu 20 sous ; au primicier, 1 écu ; à la masse du collège des lois, 1 écu ; à l'un des quatre régents ordinaires des lois, 40 sous ; au régent de philosophie, 40 sous ; au promoteur, 1 écu ; à chacun des trois argumentants, 15 sous ; à chacun des maîtres ès arts agrégés, 25 sous ; au bedeau : pour ses droits, 50 sous ; pour les lettres, 50 sous ; au secrétaire de l'archevêque, 30 sous, soit 7 écus 45 sous, non compris les droits afférents aux maîtres agrégés.

Digitized by Google

nelles aux professeurs agrégés des autres Facultés qui désiraient s'incorporer à celle des arts, ainsi qu'aux fils d'agrégés qui venaient perpétuer une précieuse tradition. Les premiers, admis sans examen, s'ils étaient déjà maîtres ès arts, ne payaient que l'agrégation (1). Ils ne pouvaient d'ailleurs revendiquer aucune préséance dans les autres Facultés, en raison de leur agrégation aux arts ; leur rang dans la Faculté même était fixé par la date de leur agrégation (2). Les fils d'agrégés ès lois, en médecine ou aux arts, ne payaient que demi-droits soit pour la maîtrise simple, soit pour l'agrégation ; mais ils étaient tenus à verser en outre trois écus, comme les docteurs des autres Facultés, à moins cependant que le primicier n'en décidât autrement, ce qui ne pouvait s'entendre que des fils des maîtres ès arts agrégés (3).

Enfin, les maîtres reçus dans une autre Université ne payaient pour droit de matricule qu'un écu et demi, mais ils devaient acquitter en outre les droits afférents à l'agrégation (4).

Une seule obligation, qui est l'exercice d'un privilège, est imposée aux agrégés : assister aux examens. Ils touchent d'ailleurs, s'ils la remplissent, un jeton supplémentaire de présence, indépendant du droit qu'ils perçoivent comme agrégés. Ce dernier leur reste acquis, malgré leur absence, à condition cependant d'être dans la ville le jour de l'examen ou le jour de l'assignation des points ou un jour intermédiaire ou enfin au jour de la visite. Ceci pour éviter des abus de la part d'agrégés ne résidant pas à Avignon (5).

Les statuts n'ont garde, nous l'avons dit, de négliger les questions de costume. Dans les cérémonies publiques, les agrégés de la Faculté des arts devront porter sur le bras gauche un chaperon de drap de couleur violette, vulgairement appelé camelot, doublé d'armoisin blanc. Cet insigne, comme le bonnet, est obligatoire ; ceux qui ne le revêtiraient pas dans les cérémonies et actes seraient privés de leurs droits. Seuls, les clercs et autres religieux sont autorisés à garder leur costume ordinaire (6).

(1) Et, en outre, un écu à la masse du collège des lois ; un écu au primicier, un écu au bedeau, pour la matricule, s'ils étaient maîtres ès arts d'une Université étrangère ; sinon ils payaient seulement le surplus des droits d'agrégation (art. 3).

(2) Art. 2.

(3) Art. 6. La masse du collège des docteurs en droit, le primicier, le bedeau en recevaient chacun 30 sous. — Pour la simple matricule, mêmes droits (art. 22).

(4) Art. 25.— (5) Art. 7.

(6) Art. 4. La longueur et la largeur de cet ornement sont exactement déterminées ; un demi-pan au-dessus, une palme au-dessous ; l'étoffe blanche paraîtra seule sous le violet.

Digitized by Google

Les maîtres ès arts agrégés ou non ne prendront rang qu'après les docteurs, licenciés et bacheliers des autres Facultés. Néanmoins, la préséance leur appartiendra dans les actes de leur Faculté, à moins que les gradués des autres Facultés ne soient aussi maîtres ès arts. Et si, au début, quelque difficulté vient à se produire, le primicier y pourvoira, de l'avis, si besoin est, du collège des docteurs ès lois (1).

Restait à constituer la Faculté nouvelle. L'article 36 des statuts y pourvut. Il décide que la première promotion sera faite devant le primicier, les quatre régents des lois et les douze plus anciens docteurs agrégés ès droits, lesquels sont tous déclarés agrégés-nés à la Faculté des arts. Ils éliront, après examen et après dû paiement des droits, les candidats qui se présenteront (2).

En exécution de ces dispositions, le primicier, les régents et docteurs ci-dessus indiqués, « représentant la Faculté des maîtres ès arts renouvelée, » se réunirent le 15 février 1675, dans l'auditoire de médecine. Onze docteurs étaient présents. Ils prêtèrent pour leur propre compte le serment exigé par les statuts; puis ils procédèrent à l'agrégation de six maîtres, dont trois docteurs et un bachelier ès droits, un docteur en théologie, et le P. Galibert, régent ordinaire de philosophie. Le primicier, M. de Villegarde, se fit également agréger « comme personne privée » (3). Le 28 février, nouvelle fournée d'agrégés, comprenant deux docteurs ès droits, deux docteurs en théologie et cinq maîtres (4), et opérée par la Faculté des arts elle-même. Cette compagnie ordonnait aussitôt de dresser « la matricule » de ses membres, et le 5 mars, elle pouvait y inscrire avec orgueil quarante-six noms, dont quelques-uns étaient ceux des membres les plus considérables de l'Université (5). Sauf la Faculté de droit, nulle autre des compa-

(1) Art. 2, paragraphe 2.

(2) Art. 36. De prima praesentatione et examine aggregatorum faciendis.

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 16. — Les premiers agrégés furent MM. Ant.-Fr. Payen, Michel de Cambis, doyen de l'église de Saint-Pierre, et Louis de Garcin fils, docteurs agrégés ès droits; André Bernard, prêtre, bachelier ès droits, le P. Galibert, et Jean du Pont, prêtre.

(4) Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 17. Ces agrégés furent MM. Pierre-Ange Solier et Joseph Dupont, docteurs ès droits, les R. P. Laurens Grazel, provincial de l'ordre des Carmes, et Charles Henry, doyen de la faculté de théologie, tous deux docteurs agrégés en théologie, MM. Théodore Desjardins, Gilles Barbier, Balthazar Imbert, Joseph Cornillon et Joseph Ferre.

(5) Archives départementales de Vaucluse, D 31, fol. 195. — Parmi ces 46 agrégés, on compte 31 docteurs agrégés en droit, 3 docteurs en théologie, un docteur en médecine. Le nombre des maîtres ès arts qui n'appartiennent qu'à cette Faculté est donc assez restreint.

Digitized by Google

gnies universitaires ne comptait un si grand nombre d'agrégés. Toutes les ambitions lui semblaient donc permises. Mais l'histoire de la Faculté nouvelle ne devait pas, on va le voir, justifier pleinement les espérances que sa rénovation avait fait naître parmi les amis de l'Université.

Chapitre V. — La faculté des arts depuis sa rénovation jusqu'a la suppression de l'université.

On a vu dans le chapitre précédent qu'à la suite de la publication des statuts de 1675, un assez grand nombre de maîtres ès arts s'étaient fait agréger à la nouvelle Faculté. Ce beau feu ne paraît pas avoir beaucoup duré Les profits que rapportait cette agrégation étaient sans doute médiocres, au regard des charges imposées aux candidats : ils ne tentèrent donc qu'un petit nombre de maîtres, et c'est à une trentaine environ qu'on peut évaluer le nombre moyen des agrégés ès arts pendant le XVIII[e] siècle (1).

(1) Les rôles des agrégés ès arts ne nous ont pas été conservés pour la fin du XVII[e] siècle et la première moitié du XVIII[e]. Les registres du collège des docteurs en droit qui, chaque année, à l'époque de l'élection du primicier, donnent la liste complète des agrégés des trois autres Facultés sont muets jusqu'en 1767, en ce qui concerne les agrégés ès arts; et ce silence ne peut s'expliquer par le fait que les agrégés de cet ordre ne concouraient point à l'élection du primicier, car les médecins, toujours cités, étaient dans le même cas. (Archives départementales de Vaucluse, D 138 à 154.) —Un état nous a été conservé qui donne la liste des agrégés ès art admis de 1747 à 1789. De 1747 à 1782, on compte 29 agrégés, dont 19 professeurs ou docteurs *in utroque jure*, 6 professeurs de médecine, MM. Athénosy, Roux, Calvet, Gastaldy, Vicary et Voullonne, et 4 professeurs de philosophie qui se succédèrent dans la chaire fondée par Mgr de Marinis. Ces derniers professeurs devaient, en vertu de l'acte de fondation, se faire agréger à la Faculté de théologie. Après la rénovation de la Faculté des arts, cette obligation pouvait paraître superflue, quelques rapports de subordination qui unissent à cette époque la philosophie à la théologie. Toutefois, ce ne fut qu'en 1782 que les professeurs de philosophie demandèrent et obtinrent de ne se faire agréger qu'à la Faculté des arts. (Registre des délibérations du collège des docteurs, 23 novembre 1782 : archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 12 e 113.) De 1782 à 1789, il y eut un plus grand nombre d'agrégations, 13 en tout; cette augmentation est due à l'agrégation des séminaires de Saint-Charles de la Croix et de Sainte-Garde, dont il sera question plus loin ; on compte, en effet, sur ces 13 agrégés 4 professeurs de philosophie de l'Université, 6 professeurs de philosophie de ces deux séminaires et trois professeurs de droit. Les registres précités indiquent comme agrégés à la Faculté des arts, outre les membres de droit, 2 noms en 1771, 3 en 1773, 2 en 1778, 3 en 1782, 4 en 1783, 8 en 1786, 9 en 1788, 11 en 1789. (Archives départementales de Vaucluse, D 149 à 153.)— D'autre part, nous avons la liste qui servit pour les visites faites par un candidat à l'agrégation ès arts, M. Aymar de Lascombes, en 1782 ; on y trouve 32 noms dont 4 dominicains, professeurs ou anciens professeurs de philosophie et 4 médecins ; les autres sont des docteurs en droit. Les droits payés par M. Chaix,

Digitized by Google

Encore plus de la moitié de ces agrégés étaient-ils agrégés-nés comme professeurs de droit ou anciens du collège des lois, et, par suite, on peut le croire, membres assez peu actifs de la Faculté des arts. Le service des examens finit donc par se trouver en souffrance, d'autant plus qu'un rescrit de la congrégation d'Avignon à Rome venait, à la suite de difficultés sur lesquelles on reviendra plus loin, de décider, le 27 septembre 1760, que l'examen des candidats devait être fait par le professeur ordinaire de la Faculté où ils se présentaient, assisté de deux agrégés de la même Faculté désignés par le primicier. On jugea donc utile d'augmenter le nombre des membres de la Faculté des arts, et dès le 21 mai, cette Faculté s'agrégeait dans les formes ordinaires trois médecins, tous déjà agrégés à la Faculté de médecine et maîtres ès arts (1). Les Dominicains, menacés dans l'exercice d'un privilège qu'ils croyaient pouvoir revendiquer comme professeurs perpétuels de philosophie, ne manquèrent pas de protester; ils en appellèrent même à Rome; mais leur intervention n'aboutit qu'à une transaction, par laquelle les bases de la Faculté des arts se trouvèrent singulièrement élargies.

En vertu de cet accord, en effet, les professeurs de droit civil et canon restaient agrégés à la Faculté des arts, même quand ils cessaient d'être professeurs. Et de même le régent des Institutes, dont les statuts de 1675 n'avaient pas parlé, et le professeur de la chaire de droit français créée postérieurement à la rédaction de ces statuts. Le professeur de philosophie et ses successeurs resteraient également agrégés *ad vitam,* ainsi que les anciens titulaires de cette chaire. Tous, professeurs de droit ou de philosophie, pourraient être désignés par le primicier pour assister dans les examens le régent actuel de philosophie, lequel était examinateur-né des maîtres ès arts. Le professeur et les deux délégués du primicier

qui s'agrège en 1788, s'appliquent à 32 agrégés, savoir 21 professeurs ou docteurs en droit, 6 médecins, 5 professeurs et anciens professeurs de philosophie. (*Idem*, D 72.) Enfin, pour l'année 1790, nous possédons un état mentionnant 29 agrégés ès arts, savoir : le primicier, les quatre professeurs ordinaires de droit canonique et civil, le régent des Institutes et celui de droit français, les douze plus anciens du collège, deux médecins, Calvet et Gastaldy, et huit professeurs ou anciens professeurs de philosophie de l'Université ou des séminaires. (*Idem*, D 154, fol. 1.)

(1) Rescrit du 27 septembre 1760 de la congrégation d'Avignon : « Examen promovendorum esse faciendum a lectore illius facultatis ad quam quisque promovendus est, cum duobus tamen aliis magistris ejusdem facultatis a primicerio deputandis. » (Délibération de la Faculté des arts du 21 mai 1762.)— Les agrégés furent J.-B. Gastaldy, Esprit-Claude-François Calvet et J.-B.-Joseph Gastaldy. (Archives départementales de Vaucluse, D 34, fol. 354.)

Digitized by Google

examineraient « suivant l'ordre et le temps de leur agrégation, à la Faculté des arts ». Toutefois, les candidats pouvaient choisir eux-mêmes un de leurs examinateurs, qui, dans ce cas, les interrogerait le premier (1).

Ce régime fonctionna régulièrement jusqu'à la disparition même de l'Université. Il accordait au moins en apparence, en ce qui concernait les examens, une sorte d'autonomie à la Faculté des arts ; en fait, il ne modifia guère la situation de cette Faculté. La plupart du temps ce fut un docteur ès lois et un médecin, quelquefois le primicier lui-même qui assistèrent le professeur de philosophie dans les examens de la maîtrise ; du moins ne vit-on jamais, comme cela s'était passé auparavant, ce professeur exclu du sein de la commission (2).

On s'était promis que la restauration de la Faculté des arts amènerait à l'Université d'Avignon un grand nombre d'étrangers, désireux d'y prendre la maîtrise. Ces espérances ne se réalisèrent pas tout d'abord. Pendant vingt ans, de 1674 à 1694, on ne vit pas un seul étranger venir solliciter ce grade (3). Cette désertion était-elle due, comme le pensait le P. Barbat, à l'élévation des droits prescrite par les statuts de 1675 ? On voulut bien le supposer, et les taxes furent diminuées de moitié (4). Mais les bons effets de cette réforme ne se firent pas sentir tout de suite ; il fallut une modification profonde dans le régime général des études universitaires pour fournir à la Faculté d'Avignon ces candidats

(1) Délibération du collège des docteurs des 6 juillet et 4 août 1762. (Archives départementales de Vaucluse, D 34, fol. 362, 364. Cf. D 148, fol. 262.) Ajoutons pour compléter ce qui concerne la réglementation de la maîtrise ès arts, qu'un serment spécial fut imposé aux candidats, à la suite des querelles auxquelles donna lieu la *Bulle Unigenitus*. Ils devaient déclarer se soumettre aux constitutions des papes Innocent X, Alexandre VII et Clément XI, qui avaient condamné les doctrines jansénistes. (Voir à l'appendice C un modèle de ces lettres de maîtrise.)

(2) A la suite de difficultés entre les Dominicains et les Jésuites, Calvet avait été désigné, en 1759, pour examiner les candidats à la maîtrise appartenant au collège d'Avignon. Pareil fait ne semble pas s'être reproduit dans la suite.

(3) Les registres de l'Université ne contiennent pas de rôle complet des maîtres ès arts pour les années comprises entre 1674 et 1705. En 1694, le P. Barbat constate qu'il n'y a pas eu d'examen de maîtres ès arts depuis vingt ans. (Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 9). Cependant les registres mentionnent que des thèses ont été soutenues pour la maîtrise, soit chez les Prêcheurs, soit chez les Jésuites. A partir de 1694, le nombre des candidats, même des candidats élèves des Jésuites, se multiplie. (Archives départementales de Vaucluse, D 138, fol. 68 et 164 ; D 140, fol. 110, 117, 137, 149 ; D 32, fol. 159.)

(4) Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 9 : Délibération du collège des docteurs du 9 mai 1694.

Digitized by Google

qu'elle sollicitait sans les séduire même par l'appât d'une indulgence extrême.

On sait qu'un édit de Louis XIV du mois de mars 1707 imposa à tout étudiant en médecine l'obligation de justifier de deux années de philosophie et du grade de maître ès arts. La Faculté de médecine d'Avignon ne pouvait, sous peine de perdre les avantages que les ordonnances royales lui avaient conférés, se soustraire au règlement nouveau (1). Le primicier se hâta de le rendre exécutoire dans l'Université d'Avignon (2).

A partir de cette époque, les futurs étudiants en médecine et les élèves des Jésuites eux-mêmes durent venir demander la maîtrise à l'Université. Le nombre des candidats à ce grade augmenta donc dans une notable proportion. De 1706 à 1721, époque où la peste interrompit un moment les études, on ne compta pas moins de soixante-quatre maîtres, soit une moyenne de quatre par an. La proportion s'éleva considérablement à partir de cette époque, et elle resta de vingt à vingt-deux par an pendant tout le XVIII[e] siècle, soit environ quatorze à quinze cents gradués (3).

Ce ne fut pas le cours de philosophie de l'Université, ni même celui des Jésuites d'Avignon qui fournit le plus grand nombre de candidats (4). Les Dominicains, comme aussi leurs célèbres rivaux, dirigeaient plus volontiers leurs élèves vers les études théologiques que vers les études médicales. Et l'on sait que pour les premières, de même que pour l'étude du droit, la maîtrise ès arts n'était pas exigée. En revanche, l'Université accueillit un grand

(1) L'article 13 de ce règlement portait que nul ne pourrait être inscrit sur les registres de la Faculté de médecine qu'auparavant il n'ait représenté et fait enregistrer sur les registres de la Faculté de médecine des attestations d'études de philosophie pendant deux ans dans une Université du royaume. L'art. 18 était ainsi conçu : Aucun de nos sujets ne pourra être admis à prendre ses degrés dans les Facultés de médecine s'il n'est maitre ès arts de quelqu'une des Universités du royaume. (V. Isambert, *Anciennes Lois,* t. XX, p. 500 et suivantes.) On sait qu'en vertu d'un privilège toujours contesté par les Universités ses rivales, mais toujours maintenu, l'Université d'Avignon jouissait des privilèges accordés aux Universités regnicoles, à condition de se soumettre aux règlements édictés par les rois de France. (V. notamment les lettres patentes de janvier 1650, de 1664 et d'avril 1698; Laval, *Cartulaire*, LVIII, LXI et LXVIII.)

(2) Registre des délibérations du collège des docteurs, 19 février 1708. Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 234.

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 140 à 154.

(4) Un dépouillement embrassant trente années prises dans la première moitié du XVIII[e] siècle ne nous a donné comme ayant pris le degré de maitrise à Avignon que 20 élèves du cours universitaire et 18 élèves des Jésuites, parmi lesquels le célèbre Calvet. La proportion est un peu plus forte dans la seconde moitié du siècle.

Digitized by Google

nombre d'élèves des autres collèges de la compagnie. Il en vint de Lyon, de Montpellier, de Grenoble, de Poitiers, de Moulins, de Toulouse, d'Angoulême, de Cahors et de Metz, aussi bien que d'Arles, de Carpentras et de Marseille. Divers séminaires, celui de Saint-Irénée à Lyon, en particulier, quelques Facultés universitaires des arts, enfin quelques écoles des Frères de la Doctrine chrétienne fournissent le reste du contingent. Est-ce la facilité avec laquelle l'Université délivrait la maîtrise qui lui valait ce concours d'étudiants étrangers ? On voudrait penser plutôt que c'était l'existence à Avignon d'une Faculté de médecine; mais il s'en faut que tous nos maîtres ès arts se soient inscrits sur les registres de cette dernière. Et d'ailleurs, il faut bien constater que les examens semblent avoir perdu de leur importance, que les thèses solennelles ont disparu, que les épreuves se réduisent aux deux points réglementaires, que souvent des fournées trop nombreuses de maîtres ont lieu le même jour et qu'enfin les registres, qui mentionnent parfois des ajournements pour les autres Facultés, ne portent pas ici trace d'un seul échec (1).

La Faculté des arts poursuivit ainsi pendant plus d'un siècle le cours modeste de ses destinées, sans que son histoire offre de bien intéressantes péripéties. Deux épisodes cependant doivent être relatés : l'un relatif aux collèges, qui n'est qu'un incident nouveau de la lutte depuis longtemps engagée entre les Dominicains et les Jésuites, l'autre, l'agrégation des séminaires, qui valut à la Faculté, peu d'années avant sa disparition, un regain de prospérité et, en apparence du moins, un éclat inespéré.

On se rappelle que des collèges au nombre de sept avaient été fondés à Avignon en faveur d'étudiants pauvres qui devaient suivre à l'Université les cours de droit, de théologie ou de médecine, les premiers surtout. Or, à partir du XVI[e] siècle, le droit canon commença à être fort négligé, tandis que les études théologiques étaient de plus en plus encouragées par l'Église, qui les imposait à ses futurs dignitaires. Les collèges d'Avignon comptèrent donc bientôt plus de théologiens que de canonistes, et ils s'ouvrirent même à des philosophes, futurs étudiants en théolo-

(1) Ajoutons que beaucoup d'étudiants ne prenaient pas la maîtrise au moment de commencer leurs études de médecine, mais au moment de passer leurs examens ; et, dès lors, il eût paru cruel à ces Facultés si paternelles d'interrompre, en refusant le diplôme requis, des études déjà commencées.

Digitized by Google

gie (1). La congrégation *De Propaganda fide* essaya donc d'y dominer, au mépris des droits de l'Université, sous la surveillance de laquelle leurs fondateurs les avaient placés.

D'autre part, les vieilles Universités ne paraissant plus propres à susciter des vocations sacerdotales, le concile de Trente avait décidé la fondation de séminaires destinés aux seuls aspirants à la prêtrise. Quelque étonnant que le fait puisse paraître, la vieille ville pontificale n'avait pas reçu d'institution de ce genre. C'est vers 1689 seulement que d'anciens élèves des Jésuites avaient fondé à Avignon une sorte de société qui avait pour but de préparer des vocations ecclésiastiques. Peu à peu cette association avait pris la tournure d'un séminaire; elle fut érigée en 1702 en communauté ecclésiastique de Saint-Charles. En 1704, le patron du collège de la Croix céda au recteur de Saint-Charles la direction de ce collège. Ce fut l'origine du séminaire de Saint-Charles de la Croix, où les Sulpiciens s'installèrent en 1705. Les élèves du séminaire continuèrent à suivre les cours de philosophie et de théologie au collège des Jésuites (2).

On voulut soumettre à un régime semblable les collèges universitaires. Depuis longtemps déjà, la congrégation de la Propagande avait essayé de s'emparer des collèges de Saint-Nicolas d'Annecy et du Roure, les deux plus importants de la ville. Elle y introduisit, vers le milieu du XVII[e] siècle, des prêtres de la congrégation de la Mission, qui en appliquèrent les revenus à leur usage. Elle imposa aux collégiés le serment d'étudier le droit canon ou la théologie, à l'exclusion du droit civil, ce qui était contraire aux volontés des fondateurs. L'Université protesta et obtint une première fois gain de cause, mais ce succès fut sans lendemain (3). Bientôt, malgré un recours à Rome, le primicier se voit exclu des congrégations qui s'occupent de l'affaire, tout droit de surveillance sur les collèges

(1) C'est ainsi qu'en 1642, au collège Saint-Martial, par exemple, sur 20 collégiés, 10 seulement étudiaient le droit pontifical, les autres s'instruisaient aux « lettres humaines. » (Registre des délibérations des docteurs, 20 octobre 1642 : Archives départementales de Vaucluse, D 29, fol. 220.)

(2) V. Chossat, *l. c.*, p. 414 et suivantes.

(3) Registre des délibérations du collège des docteurs, 2 mars 1621. Le primicier expose que pendant son séjour à Rome, il a travaillé à diverses affaires concernant les collèges, afin que les places ne fussent plus données qu'à des étudiants ès lois, lesquels devaient passer docteurs dans ladite Université. Il obtient d'abord gain de cause. — Délibération du 7 juillet 1645. Le primicier revendique son droit de surveillance sur les collèges; une députation est nommée pour recourir à la congrégation de la Propagande mieux éclairée. (Archives départementales de Vaucluse, D 29, fol. 72 et 236.)

Digitized by Google

lui est dénié ; on permet encore aux collégiés du Roure d'aller entendre à l'Université les cours de droit canonique et civil ; mais pour le grand collège (1), on décide que ses pensionnaires ne pourront être tenus d'aller à l'Université, « où l'on n'enseigne ni la théologie, ni la philosophie. » Vaincu, le collège des docteurs se résigne à abandonner son pourvoi et va jusqu'à infliger à son procureur une sorte de désaveu (2). Dès lors, le primicier s'abstient de toute visite aux deux collèges, et, malgré une dernière tentative de l'Université pour ressaisir l'autorité qui lui échappe (3), la congrégation triomphe de tous les obstacles. Le rescrit par lequel elle ordonna, en 1705, aux collégiés du Roure et de Savoie d'aller étudier chez les Jésuites n'est que le dernier acte de cette longue et victorieuse campagne.

Mais déjà, à cette époque, un enseignement théologique et philosophique existait depuis longtemps à l'Université, et le prétexte pris par la congrégation pour en détourner les collégiés était bien mesquin et puéril : on invoquait la proximité du collège des Jésuites, moins éloigné des collèges que les bâtiments de l'Université !

Personne ne pouvait se tromper sur les mobiles secrets de la

(1) On appelait communément grand collège le collège de Saint-Nicolas d'Annecy. Il fut réuni en 1709 au collège du Roure.

(2) Registre des délibérations du collège des docteurs, 27 mai 1649. Le primicier expose que M. Payen lui a envoyé copie des instances qu'il a faites au nom de l'Université devant les cardinaux et prélats de la congrégation *De Propaganda fide* sur les quatre points suivants : 1° en la congrégation qui se fait au Palais (du vice-légat) pour les affaires des collèges, le primicier sera un des députés ; 2° le primicier aura une quatrième clé des archives des collèges ; 3° qu'il fût commandé aux écoliers des collèges d'aller entendre les leçons ordinaires des régents tant en droit canon qu'en droit civil ; 4° que les écoliers eussent à soutenir chaque mois des thèses dans la grande salle des études de l'Université. Les réponses suivantes ont été faites : 1° sur le premier point : quand un des docteurs députés à la congrégation des collèges viendra à manquer, on pourra y appeler le primicier ; le second point a été refusé absolument ; sur le troisième, les écoliers du collège du Roure iront entendre les leçons *in jure canonico et civili*, mais pour le grand collège, si en l'Université on faisait lire la philosophie et la théologie, ils pourront être obligés de les entendre ; 4° un des écoliers *privatim* soutiendrait des thèses chaque mois et *in publico* une fois l'an, sur les sciences auxquelles ils étudieront. Le primicier observe que «s'agissant des ordres venus de l'autorité du Pape et de la S. congrégation *De Propaganda fide*, tous devaient y aller avec grand honneur, respect et circonspection.» Après discussion, on décide de désavouer les instances faites par M. Payen, à l'unanimité, moins cinq voix. (Archives départementales de Vaucluse, D 30, fol. 8.)

(3) Voir une lettre du primicier à Madame Royale de Savoie (13 juillet 1635) et la réponse de la princesse ainsi qu'une lettre du même primicier au premier président de Chambéry, et la délibération des docteurs qui les accompagne. (Registre des délibérations des docteurs : Archives départementales de Vaucluse, D 30, fol. 7.)

Digitized by Google

Propagande. Les Pères Patin et Barbat, régents des chaires universitaires de théologie et de philosophie, que le rescrit de 1705 atteignait directement, dénoncèrent vigoureusement au collège des docteurs en droit les empiètements constants de la congrégation et n'eurent pas de peine à l'émouvoir pour une cause qui était celle de l'Université elle-même (1). Les écoliers de leur côté, au nombre de treize, se rendirent auprès du primicier et demandent justice. Exclus de l'Université, disaient-ils, ils ne pourront prendre le doctorat et seront exclus des bénéfices de l'Église de France; il ne leur sera même pas loisible d'étudier le droit canonique, car ce cours a lieu à l'Université aux heures mêmes où l'on enseigne, au collège des Jésuites, la philosophie et la théologie. A l'Académie (Université) au contraire, les professeurs de théologie et de droit se succèdent de façon que les étudiants puissent suivre à la fois les deux cours. Et, d'ailleurs, on ne s'applique volontiers à l'étude que sous des maîtres de son choix: et les collégiés préfèrent les professeurs de l'Université qui suivent la pure doctrine thomiste et enseignent plus de choses que ceux de la Compagnie, comme il ressort des programmes annuels. Cette requête flattait trop l'Université pour ne pas être chaudement accueillie. Le primicier s'empresse de l'appuyer et de réfuter de son mieux les arguments de la Propagande. Reprenant les arguments des collégiés, il insiste sur ce qu'il considère comme étant d'inaliénables privilèges; quant à l'argument de la distance et des désordres qui en peuvent résulter, il en fait facilement bonne justice (2).

Au surplus, le danger s'accroissait. Mis en goût par les faveurs de la Propagande, les recteurs des collèges demandèrent à conférer eux-mêmes les grades. Cette fois, la congrégation les trouva trop ambitieux. Elle rejeta leur demande, mais maintint le rescrit du 25 novembre 1705, et bientôt aucun des collégiés ne fréquenta plus l'Université (3). Cet état de choses semble d'ailleurs s'être modifié dans la suite par l'effet d'une mutuelle tolérance. En

(1) Un moment, l'Université sembla devoir obtenir partiellement au moins gain de cause. Le pape, à qui elle s'était adressée et à qui elle avait remontré que les collégiés allaient être privés des bénéfices de l'Église de France réservés, conformément au Concordat, aux étudiants des Universités, avait loué son zèle et ordonné de laisser aux écoliers la liberté d'étudier où ils voudraient. (Délibération du 9 mars 1706: Archives départementales de Vaucluse, D 32, fol. 190.)

(2) Registre des délibérations du collège des docteurs, 18 mars 1707 et 29 février 1708 : *Idem, ibidem,* fol. 190, 202, 203 et 235.

(3) *Idem,* D 32, fol. 248.

Digitized by Google

1725, en effet, les collégiés obtiennent, sur leur demande, une modération de taxes pour l'obtention des grades ; on observe à cette occasion qu'ils fréquentent assidûment les cours universitaires de théologie et de philosophie, qui sans eux seraient déserts (1).

Les Jésuites n'avaient pas d'ailleurs perdu tout espoir d'être autorisés un jour à conférer les grades universitaires à leurs élèves (2). L'hostilité persistante des Dominicains à leur égard leur fournit l'occasion de renouveler leur demande. Au mois de janvier 1759, le P. Ricard, professeur ordinaire de philosophie, ayant refusé pour des raisons à nous inconnues, mais qu'on peut facilement deviner, d'octroyer la maîtrise à deux élèves de la Compagnie (3), le recteur du collège, le R. P. Francony, proposa une dernière fois l'agrégation des classes supérieures à l'Université. Les études faites dans ces classes devaient être réputées académiques ; en retour, les trois professeurs de logique, de physique et de mathématiques s'agrégeraient à la Faculté des arts. Une telle mesure n'allait-elle pas rendre à cette Faculté un lustre qu'elle avait perdu depuis longtemps (4) ? L'Université pourrait d'ailleurs compléter son œuvre en s'annexant aussi les deux classes de théologie scolastique, dont les titulaires seraient désormais agrégés à la Faculté et pourvus du titre de docteur. La Compagnie comptait à cette époque bon nombre d'amis parmi les docteurs en droit. Quelques membres du collège conseillèrent donc d'agréer sur-le-champ les propositions du P. Francony. Plus prudents, le primicier et avec lui la majorité du collège décidèrent seulement qu'il y avait lieu de

(1) Archives départementales de Vaucluse, D 33, fol. 102 et 106. Le primicier, résumant l'affaire dans la séance du collège des docteurs du 14 mai 1725, observe que les collégiés sont pauvres, que très peu d'entre eux prennent le grade de docteur et seulement à la Faculté de théologie. — Les archives de l'Université renferment un grand nombre d'attestations d'études délivrées, de 1725 à 1790, à des étudiants des collèges d'Annecy et du Roure et montrant que les élèves fréquentent en assez grand nombre le cours de théologie ; quelques attestations se rapportent aussi au cours de philosophie. (*Idem*, D 126.)

(2) On a vu, chapitre II (p. 8), les premières tentatives faites pour agréger à l'Université les classes supérieures du collège des Jésuites. Des négociations, nouvelles entamées, en 1648, par la compagnie, pour être autorisée à conférer à ses élèves les grades universitaires, ne réussit pas mieux. Pendant plus d'un siècle, la question resta en suspens.

(3) Archives départementales de Vaucluse, D 148, fol. 148.

(4) On n'a pas oublié qu'en 1760 la Faculté des arts constatait elle-même l'insuffisance numérique de son personnel et y pourvoyait par la nomination de trois nouveaux agrégés. Le P. Francony connaissait évidemment cette situation et y fait allusion dans sa supplique.

Digitized by Google

nommer, suivant l'usage, une commission qui examinerait l'affaire et ferait son rapport au collège (1).

Dix jours plus tard, cette commission apportait aux docteurs les propositions suivantes : on agrègerait seulement les trois classes de physique, mathématiques et logique (à l'exclusion des classes de théologie). Ces trois classes seraient déclarées académiques, à condition que les trois professeurs se feraient agréger à la Faculté des arts en la manière accoutumée. Le primicier aurait le droit de les visiter et d'assister aux leçons des maîtres ; il y jouirait de la même autorité que dans les autres classes de l'Université. Si quelqu'un des professeurs ainsi agrégés désirait faire des leçons publiques, il devrait emprunter à cet effet la grande salle du droit canonique. La chaire de philosophie fondée par Mgr de Marinis se trouvant déjà agrégée à l'Université, le professeur de cette chaire aurait la préséance sur les trois nouveaux professeurs dans tous les actes de l'Université.

Quant aux candidats à la maîtrise ès arts présentés par les Jésuites, ils paieront les droits ordinaires, se choisiront un promoteur agrégé de la Faculté des arts et seront examinés par le premier professeur de médecine ou par un professeur de philosophie ou par le professeur de mathématiques, assisté de deux autres agrégés ès arts. Ils devront du reste se faire inscrire sur les registres de l'Université, s'ils veulent profiter de l'année académique, et payer d'avance, pour chaque inscription trimestrielle, vingt-quatre sols, qui viendront en déduction des droits de maîtrise.

Les stipulations relatives à l'examen de la maîtrise ne pouvaient guère convenir au professeur universitaire de philosophie, dont elles méconnaissaient le privilège ; mais ce n'est pas sur ce point de détail que porta l'opposition qu'on pouvait attendre de lui et qu'il ne manqua pas de signifier au primicier, au moment où celui-ci allait présenter au collège les propositions de la commission. Il dénia simplement au collège des docteurs le droit d'agréger un corps nouveau à la Faculté des arts. Mais, avec une habileté de procureur, le primicier proposa au collège de passer outre,

(1) Voir la supplique du P. Francony : Archives départementales de Vaucluse, D 34, fol. 299. Cf. (fol. 297 et 298 du même registre) la délibération du collège des docteurs, en date du 10 mai 1759. Par 15 voix contre 9, le collège refuse de procéder à l'agrégation immédiate des classes des Jésuites et nomme une commission pour examiner dans quelles conditions cette agrégation pourra se faire. Par 21 voix contre 3, MM. de Saint-Laurent, Teste, Tolomas, Poulle, auditeur de rote, de Guilhermis, Teyssier et Vernety sont nommés membres de la commission.

Digitized by Google

s'agissant non de l'agrégation d'un corps quelconque à la Faculté des arts, — agrégation qui serait réservée à la décision de la Faculté des arts elle-même, — mais de l'institution de nouvelles régences, cas réservé au collège des docteurs par l'article 15 des statuts de 1675. Désarçonnés par cette riposte inattendue, le P. Ricard et les Dominicains qui soutenaient sa querelle perdirent visiblement contenance; mais comme ils avaient su intéresser à leur cause le vice-légat, lequel avait interdit au collège des docteurs de passer outre, celui-ci en appela au pape lui-même. Là, l'Université et les Jésuites, d'accord pour une fois, eussent probablement obtenu gain de cause; mais les conditions que l'Université avait posées dans sa délibération et notamment le droit qu'elle avait attribué au primicier d'inspecter les classes des Jésuites ne pouvaient guère convenir à ceux-ci, et ils renoncèrent eux-mêmes à poursuivre leurs avantages (1).

Le projet d'agrégation à l'Université des séminaires de Saint-Charles et de Sainte-Garde, débattu vingt ans plus tard, eut un meilleur succès. On se rappelle que le premier de ces établissements était l'héritier indirect du vieux collège de la Croix ; mais il s'était extraordinairement développé et comptait maintenant cent soixante élèves (2); il était toujours dirigé par les Sulpiciens. Quant au second, issu de l'initiative privée, il avait été approuvé, en 1743, par le pape Benoît XIV et restait aux mains de la congrégation de Sainte-Garde qui lui avait donné son nom (3). Tous deux avaient fait suivre à leurs élèves les cours du collège des Jésuites, jusqu'à l'expulsion de ces derniers; mais le régime disciplinaire y était devenu de plus en plus austère et rigoureux, et les

(1) Voir les délibérations du collège des docteurs des 21 et 24 mai, 13 juin 1759 et 4 août 1762. (Archives départementales de Vaucluse, D 34, fol. 301 à 309, 315 à 317 et 365.) Il est fait à ce dernier folio mention d'un rescrit de la congrégation d'Avignon, en date du 27 septembre 1760, ainsi conçu : « Aggregationem factam a primicerio et collegio doctorum non sustineri, salvis tamen juribus et privilegiis concessis collegiis societatis Jesu eorumque scolis. » Il fut encore question pendant plus de deux ans des frais occasionnés par les instances du P. Ricard et des Dominicains, à propos de cette affaire de l'agrégation. L'Université prétendait les rejeter en entier sur les Jésuites, cause de l'instance; elle finit par transiger. (Délibération du 4 août 1762.) L'agrégation du collège des Jésuites avait été approuvée par la municipalité d'Avignon le 23 mai 1759 (par 29 voix contre 11) sans préjudice de l'autorité et droits des consuls et de la ville sur lesdites classes et collège. L'Université ne devait avoir qu'un droit d'inspection sur les études. (Archives municipales d'Avignon : registre des délibérations, t. XLVI, fol. 248.)

(2) Supplique de M. Roux, adressé à la Faculté de théologie. (Archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 175.)

(3) Voir Chossat, *l. c.*, p. 419.

Digitized by Google

directeurs voyaient maintenant dans l'internat le seul régime capable de préserver les séminaristes de fréquentations et de contacts dangereux et de fortifier les vocations ecclésiastiques naissantes. Jaloux d'autre part d'assurer aux études qui se poursuivaient chez eux le bénéfice des grades universitaires, les supérieurs des deux séminaires ne tardèrent pas à demander que leurs classes de théologie et de philosophie devinssent académiques et que leurs élèves pussent être régulièrement gradués.

C'est le supérieur du séminaire Saint-Charles, M. Roux, qui posa le premier la question à la fois à la Faculté de théologie et à celle des arts, auxquelles le double enseignement du séminaire paraissait se rattacher. Dans sa supplique à la Faculté des arts, qui nous intéresse spécialement, il insiste sur la question des mœurs et des vocations sacerdotales, sur les obligations particulières imposées au séminaire par le pape Benoît XIV, sur l'injustice qu'il y aurait à priver de futurs prêtres des grades dont ils ont besoin, enfin sur l'éclat que l'agrégation sollicitée pourrait jeter sur la Faculté des arts et sur l'Université tout entière. A accepter les propositions formulées, celle-ci, ajoutait-on, ne perdra pas un seul auditeur : le séminaire ne reçoit que des internes et jamais ses philosophes n'ont été, jamais ils n'iront à la classe publique de philosophie (1).

La Faculté des arts ne fut pas insensible à ces raisons. Seuls, les Dominicains et à leur tête le P. Bordenave, régent ordinaire de philosophie, déclarèrent faire opposition. A leur avis, le souverain seul avait le droit d'étendre à d'autres corps les privilèges accordés à l'Université ; l'agrégation était même contraire aux statuts, puisque les titulaires de nouvelles chaires ou régences devaient, d'après l'article 15, enseigner dans l'auditoire public. Les cours publics ne tarderaient pas d'ailleurs à devenir déserts, si on conférait à d'autres cours les prérogatives universitaires. Enfin, l'Université ne pouvait conserver son lustre qu'en maintenant dans son sein un enseignement public un et indivisible (2). La Faculté passa outre. Elle imposa seulement aux postulants des conditions qui rappellent celles faites en 1759 aux Jésuites. Le professeur de philosophie du séminaire devrait se faire recevoir maître et agrégé ès arts à Avignon, en payant les droits accoutumés. Il prêterait le serment exigé des professeurs de l'Université. Le régent ordinaire de phi-

(1) Archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 179-181.

(2) Voir le texte de la protestation des Dominicains adressée à la Faculté des arts : *Idem, ibidem,* fol. 179 ; et *ibidem,* fol. 175, la protestation adressée à la Faculté de théologie.

Digitized by Google

losophie conserverait la préséance. Il ne pourrait être reçu aucun externe dans les classes de philosophie du séminaire ; les thèses et actes publics auraient lieu dans la salle de l'Université. Les étudiants en philosophie devraient se faire inscrire à l'Université en payant les droits accoutumés. Le primicier aurait droit d'inspection dans les classes de philosophie du séminaire ; il y jouirait des mêmes droits, honneurs, privilèges et prérogatives que dans les autres classes de l'Université (1).

Quelques semaines plus tard, le collège des docteurs en droit, par 17 voix contre une seule, confirmait cette agrégation, en dépit de l'opposition persistante des Dominicains (2), et le pape l'approuvait le 31 juillet suivant (3).

Aussitôt, les supérieur et directeurs du séminaire de Sainte-Garde demandaient une faveur pareille. Elle leur fut accordée aux mêmes conditions qui avaient été faites au séminaire de Saint-Charles, tant par la Faculté de théologie que par la Faculté des arts. On eut bien soin de stipuler d'ailleurs que le séminaire de Sainte-Garde ne recevrait que des internes et qu'il continuerait d'admettre aux exercices spirituels qui y seraient faits les étudiants aux classes publiques de l'Université. Le collège des docteurs en droit souligna ces deux conditions en approuvant les décisions des Facultés des arts et de théologie (4).

Cette fois, les Dominicains, jugeant vaine et inutile toute oppo-

(1) Assemblée de la Faculté des arts du 22 août 2781. (Archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 177.) Étaient présents avec le primicier 12 docteurs en droit, les R. P. Petit, Bordenave et Dupoy, anciens professeurs et professeurs actuels de philosophie, et MM. Gastaldy et Voullonne, docteurs en médecine. L'agrégation est votée par 11 voix contre 4. — Une délibération semblable avait été prise par la Faculté de théologie le 10 août, à l'unanimité, à l'exception des cinq Dominicains. (*Ibidem*, fol. 171.)

(2) Séance du 17 septembre 1781. (*Ibidem*, fol. 182.)

(3) Voir la lettre du cardinal Pallavicini à l'archevêque d'Avignon du 31 juillet 1782. (*Ibidem*, fol. 197.)

(4) Assemblée de la Faculté des arts du 18 novembre 1782, de la Faculté de théologie du 30 octobre 1782, du collège des docteurs en droit du 20 novembre de la même année. (*Ibidem*, fol. 206, 204, 209.)— L'approbation pontificale fut donnée le 2 avril suivant. (*Ibidem*, fol. 230.) Il manquait encore l'approbation du roi de France. Comme elle tardait à arriver, le primicier ordonna, le 27 juillet 1785, que les professeurs des classes supérieures des deux séminaires ne pourraient pas se qualifier professeurs académiques, ni leurs classes, classes académiques jusqu'à ce qu'ils eussent rapporté cette autorisation, attendu les inconvénients qui pourraient en résulter. Le 21 février 1786, le vice-légat annula cette décision qui fut biffée sur les registres. (*Ibidem*, D 152, fol. 397.) Les brefs pontificaux ratifiant définitivement ces agrégations ne furent donnés que le 24 janvier 1786. (Laval, *Cartulaire*, LXXVI et LXXVII ; *Ibidem*, D 35, fol. 288.)

Digitized by Google

sition de leur part, n'avaient pas même protesté (1). Mais ils avaient déjà décidé d'abandonner l'enseignement universitaire. Successivement et sous des prétextes divers, le P. Dupoy, régent ordinaire de philosophie, le P. Bordenave, professeur de philosophie scolastique, et le P. Ricard, professeur de théologie morale, donnèrent leur démission. A leur tour, les Dominicains de Toulouse, alléguant les charges trop lourdes que leur imposaient le voyage et l'entretien des professeurs, demandèrent à être relevés de leurs obligations. On s'accorda cependant sur un moyen terme qui ménagea la bourse des Prêcheurs. Le professeur de philosophie fut désormais dispensé du doctorat et de l'agrégation en théologie et dut simplement s'agréger à la Faculté des arts. Ainsi, jusqu'à la disparition même de l'Université, les Dominicains restèrent maîtres de l'enseignement public de la théologie et de la philosophie (2).

Par l'union des séminaires, la Faculté des arts vit s'augmenter sensiblement le nombre de ses membres actifs (3), elle put tirer vanité des deux cours nouveaux ajoutés à son cours public et se glorifier du nombre considérable d'étudiants inscrits désormais sur ses registres (4) ; mais il ne semble pas que le nombre de ses gradués se soit beaucoup élevé (5). Au surplus, ces accroissements étaient-ils, en réalité, un gain ? Comme l'avaient fort bien senti les Dominicains en 1782, l'Université ne pouvait conserver son caractère et son rôle qu'en maintenant dans son enseignement public l'unité qui avait fait sa force. Croire qu'elle s'agrandissait en s'étendant, en admettant ses rivaux dans son sein et en leur communiquant des privilèges qui jusque-là lui avaient appartenu tout entiers, c'eût été se payer de mots, et sans doute peu de docteurs

(1) A la réunion de la Faculté de théologie du 30 octobre 1782, les Dominicains eux-mêmes votèrent pour l'agrégation du séminaire de Sainte-Garde, qui fut adoptée à l'unanimité. (Archives départementales de Vaucluse, D 35, fol. 204.)

(2) Délibération du collège des docteurs des 20 et 22 novembre 1782. (*Ibidem*, fol. 209 et 212.)

(3) Les professeurs de philosophie des deux séminaires se firent régulièrement agréger avant d'entrer en fonctions. Ils furent avec le professeur ordinaire et quelques médecins maîtres ès arts les membres les plus actifs de la Faculté, au moins dans les examens. (Archives départementales de Vaucluse, D 152 à 154.)

(4) En 1783, l'Université compte 5 philosophes seulement, le séminaire Saint-Charles, 56. En 1784, l'Université compte 16 philosophes ; le séminaire Saint-Charles, 68; le séminaire Sainte-Garde, 4. Les chiffres sont respectivement pour l'année 1785 de 7, 48 et 11 ; en 1789, de 16, 27 et 8. (*Idem*, D 38 et 39.)

(5) Les registres ne font mention que d'un très petit nombre de gradués ès arts ayant appartenu à ces séminaires : un en 1784, 3 en 1785, 2 en 1787, etc. (*Idem*, D 152, 153.)

Digitized by Google

furent-ils dupes d'une pareille illusion. Mais faut-il s'étonner qu'un corps, pour si clairvoyant qu'on le suppose, ait essayé de retenir, même par des moyens aussi peu sûrs, la vie qui lui échappait?

La Faculté des arts fut emportée avec l'Université elle même par la grande tourmente qui brisa toutes les vieilles institutions avignonaises et rattacha définitivement à la mère-patrie la ville pontificale. On peut sans irrévérence et sans injustice penser qu'elle ne laissa pas, en disparaissant, un bien grand vide dans la cité. Ses membres — ceux du moins qui n'étaient pas rattachés à l'Université par d'autres liens, n'avaient jamais été bien nombreux; ils n'avaient été que rarement mêlés à la vie municipale. Ses élèves, devenus de plus en plus rares, à mesure que les collèges et les séminaires absorbaient la plus grande part des étudiants en philosophie, ne rappelaient plus guère les écoliers turbulents et fameux d'autrefois, enfants gâtés des vieilles corporations universitaires. Le crédit attaché à ses grades diminuait, lui aussi, bien qu'ils fussent sollicités encore par un assez grand nombre de candidats. Enfin, on a vu que, pour rester fidèle à la pensée de son fondateur, l'enseignement des régents de philosophie demeurait obstinément fermé aux doctrines modernes et rebelle aux progrès mêmes de la science. Ajoutons que la Faculté des arts avait toujours été traitée en mineure par le collège des docteurs en droit et que cette ombrageuse tutelle avait peut-être nui à son développement. En revanche, tandis que, dans la plupart des autres Universités, les Facultés des arts se confondaient de plus en plus avec les collèges, à Avignon, cette Faculté avait gardé son rang et sa place à côté des Facultés supérieures; ses élèves restaient fidèles à l'ancien esprit universitaire; ses maîtres étaient traités presque en égaux par les agrégés du droit, de la médecine ou de la théologie; son enseignement enfin, loin d'être, comme cela se passait ailleurs, soudé à celui des humanités et de la grammaire, demeurait élevé et indépendant et continuait à présenter dans des proportions, il est vrai, bien modestes, le cadre, sinon le type d'un véritable enseignement supérieur. Ces traits méritent peut-être d'être notés. Ils donnent à la Faculté des arts de l'Université d'Avignon, du moins dans la dernière période, — la seule bien connue, — de son existence, un caractère spécial et une originale physionomie.

J. MARCHAND.

Digitized by Google

APPENDICE *A.*

STATUTA celebris magistrorum liberalium artium Facultatis civitatis Avenionensis condita a nobili et illustrissimo domino Hieronymo de Crivelli de Villegarde, J. U. doctore agregato, primicerio, rectore et privilegiorum Universitatis conservatore et a celeberrimo ejusdem Universitatis collegio nobilium et perillustrium dominorum doctorum aggregatorum utriusque juris, anno MDCLXXIV et die vigesima quarta octobris, juxta praedicti collegii deliberationem, existente cancellario Universitatis illustrissimo atque excellentissimo D. D. Hiacintho Libelli, archiepiscopo Avenionensi.

Illustrissimo domino primicerio et celeberrimo perillustrium dominorum doctorum aggregatorum Facultatis legum collegio.

Exponunt humiliter vobis et collegio vestro devoti oratores magistri non aggregati liberalium artium vestrae Universitatis subsignati, qualiter ab anno MCCCIII (1), per bullam de qua in statu vestro felicis memoriae Bonifacius VIII erexit in hac civitate Avenionensi studium litterarum generale, in quo magistri doceant et scolares libere studeant et audiant in quavis licita facultate, et quod in jure canonico et civili ac in medicina et in liberalibus artibus examinari possint ibidem et in facultatibus ipsis duntaxat magisterii titulo decorari; et quoties ad id fuerint promovendi praesententur episcopo Avenionensi pro tempore existenti, qui, magistris Facultatis illius, in qua examinatio fuerit facienda, in eodem studio praesentibus convocatis, eos, difficultate sublata qualibet, de scientia, facundia, modo legendi et aliis, quae in promovendis ad doctoratus seu magisteriatus officium requiruntur, examinare studeat diligenter et illos, quos idoneos repererit,petito secrete magistrorum eorumdem consilio, approbet et admittat. Prout etiam constat per statutum vestrum in variis articulis praedictam Facultatem alias summopere floruisse, dum variis locis legitur in illa fuisse regentes ordinarios, in cujus cathedra nec ordinarie nec extraordinarie legere potuerunt praefati magistri absque dicti domini primicerii licentia; ob quam causam summa cum justitia collegium vestrum noluit concedere licentiam magistris artium non aggregatis publice legendi in auditorio vestro. Prout ibidem qualiter alias convocata fuit dictorum magistrorum artium Facultas ad principium studii, in ecclesia Rev. Patrum Minorum Conventualium Sancti Francisci in festo sancti Lucae. Ac etiam de illis generaliter fit mentio in bulla de praecessu et quod bidellus generalis, dum alias mandabat principia incipientium legere, mandabat etiam de lecturis tam ordinariis quam extraordinariis praefatorum magistrorum artium et de eorum morte et de campana studii pro ipsis pulsanda, de licentia tamen praedicti domini primicerii, prout etiam hodie idem observatur quoad doctores seu magistros aliarum Facultatum. Sed quia jam a longo tempore dicta liberalium artium Facultas et lecturae cessaverunt, ob magistrorum dictae Facultatis in dicta Universitate legentium penuriam, et hodie dicta facultas reviviscit per liberalem manum illustrissimi et excellentissimi quondam domini de Marinis, archiepiscopi et cancellarii dictae Universitatis et magna est hodie scholarium copia, qui praedicto Facultatis studio incumbunt, ideo ad majorem semper hujus collegii vestri et Universitatis splendorem, supplicant humiliter praefati oratores vestri quatenus vos et vestrum collegium dignentur et velint illis concedere licentiam

(1) La copie de ces statuts conservée aux archives départementales de Vaucluse (D 71) porte *ab anno MCCCII*, mais c'est une évidente erreur.

Digitized by Google

dictam Facultatem renovandi pristinoque splendori remittendi per aggregationem eidem liberalium artium Facultati in vim praedictarum bullarum et statutorum vestrorum, etiamsi nunquam dicta aggregatio exstitisset. Ideo instanter et instantissime postulant a vobis et a collegio vestro speciali gratia illam denuo renovari, seu alias erigi juxta facultatem vobis concessam a praefato Bonifacio VIII, ad majorem semper hujus Universitatis et collegii vestri splendorem, penitus tamen se submittentes jurisdictioni vestrae et aliorum Universitatis conservatorum et omnibus ejusdem collegii circa hanc facultatem statutis per vos et dictum collegium vestrum factis et in futurum faciendis taxisque jurium pro dicta aggregatione vobis et praedicto collegio benevisis praedictae Facultati liberalium artium solvendorum et alias prout magis utile et expediens decernetis et oratores Deum optimum maximum orabunt pro felici statu collegii vestri et perillustrium personarum illud constituentium, quas Deus, etc.

Josephus Teste, J. U. doctor aggregatus et liberalium artium magister.
F. Bartholomeus Galibert, sacrae theologiae doctor aggregatus et liberalium artium magister.
Pandrau, doctor aggregatus in sacra theologia et in artium liberalibus magister.
Fanton, liberalium artium magister et in facultate medicinae doctor aggregatus.
Joannes Dupont, liberalium artium magister.
Theodorus Desjardins, magister in artibus liberalibus.
Andraeas Bernard, liberalium artium magister.
AEgidius Barbier, liberalium artium magister.
Josephus Cornillon, liberalium artium magister.

Visa praeinserta supplicatione et facto verbo in collegio perillustrium dominorum doctorum aggregatorum utriusque juris, illorum habito consensu et juxta statuta per dominum primicerium et collegium facienda, concedimus ut petitur, non obstantibus quibuscumque.

Villegarde de Crivelli, primicerius, rector et privilegiorum generalis et antiquissimi studii universitatis civitatis Avenionensis conservator, sic signatus.

Datum Avenione in aedibus solitae residentiae domini primicerii, die XXV^a^ mensis octobris, anno a nativitate Domini MDCLXXIV, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et domini nostri domini Clementis, divina providentia papae X^i^, anno V.

Bernardus, secretarius Universitatis Avenionensis, sic signatus.

ART. I.

De Facultate magistrorum liberalium artium et de forma servanda in eorum promotionibus.

Statuimus et ordinamus quod de caetero juxta bullam felicis recordationis Bonifacii VIII de anno MCCCIII et die prima julii, pontificatus anno nono, et statuta generalia Universitatis civitatis Avenionensis, renovetur in illa Facultas magistrorum liberalium artium et quod in perpetuum in praedicta Facultate omnium liberalium artium magistri aggregati aut non aggregati indifferenter recipiantur in palatio archiepiscopali, coram excellentissimo domino tunc temporis archiepiscopo et cancellario, vel procancellario, vel alio loco eis beneviso et coram illustrissimo domino primicerio et uno ex quatuor dominis regentibus ordinariis Universitatis legum per turnum et domino regente ordinario Facultatis philosophiae et omnibus aliis magistris artium aggregatis dictae Facultatis; in cujus praefati domini cancellarii aut procancellarii manibus professio fidei fiet, si praesentes sint, alias in manibus praefati domini primicerii, prout infra art. V. Juramenta vero solita de servando statuta Universitatis et alia de quibus in dictis statutis praestabuntur tantum in manibus dicti domini pri-

Digitized by Google

micerii vel, eo absente, ejus locum tenentis, recitabitque dictus promovendus ad magisterium duo puncta ex Aristotelis philosophia, vel ex alia materia secundum artem in qua gradum sumet; qua recitatione finita, se convertet ad arguentes et praedictis magistris pro argumentorum quae contra ipsum proponentur solutione et tres tantum praedictorum magistrorum artium argumenta proponent contra ipsum ex subjectis materiis punctualibus. Quibus satisfactis, pro tempore dominus primicerius et regens ordinarius legum qui ibi per turnum aderit et alii tres regentes ordinarii si adesse velint, prout etiam regens ordinarius philosophiae, et postea quilibet ex praedictis dominis magistris artium aggregatis, ordine tamen aggregationis, et post recessum promovendi et doctoris promoventis, sive sit ex dominis regentibus ordinariis, sive non, in cedula per se ipsos et non per alios manu propria scribent approbationem vel reprobationem promovendi et ponent in manibus praefati cancellarii seu procancellarii et ita in secreto facient quod non possint ab alio deprehendi; quod etiam servari statuimus tam in promotionibus magistrorum aggregandorum quam non aggregandorum, ita tamen ut ad pluralitatem votorum recipiatur et a pluralitate reprobetur, nunquam tamen restitutis juribus depositis, etiam si post semel factam reprobationem nunquam admitteretur, et hoc in poenam talis audaciae quod imparatus Facultati se praesentaverit; si tamen denuo de consensu dicti domini primicerii et Facultatis praedictorum magistrorum aggregatorum se examini submittens, satisfecerit, tunc statim admittatur absque aliorum jurium solutione. Admisso autem promovendo et praestitis postea praedictis juramentis, praefatus dominus regens ordinarius legum qui ibi aderit per turnum aut dictus dominus regens ordinarius philosophiae, vel alius promotor ex dictis dominis magistris aggregatis per promovendum electus, ipsi pileum cum flocculo violaceo supra conferet prout capitium, qui pileus quadratus erit, libros Aristotelis vel alios juxta artem liberalem quam quis profitebitur et alia ornamenta conferet sub forma de qua in aliis articulis dicetur, auctoritate tamen praefati semper domini cancellarii, aut, ipso absente, procancellarii, illum etiam in cathedra constituet ut sciat magister ei datam esse facultatem ubique locorum legendi praeterquam in auditoriis publicis Universitatis, nisi tamen de numero magistrorum aggregatorum liberalium artium existeret.

ART. II.

De recipiendis ad magisterium et de praerogativa seu praecedentia inter doctores et magistros.

Item, statuimus et ordinamus quod ad praedictum magisterium omnes doctores sive aggregati collegio legum sive non aggregati et medicinae prout etiam theologiae Facultatum absque alio examine admittantur, si tamen ante datam et publicationem praesentium gradum magisterii fuerint assecuti, servata tantum inter ipsos praerogativa seu praecedentia aggregationis ad magisterium.

Ita tamen quod ex tali ordine sic servato praedicti magistri sive essent antea doctores, sive post, nullum unquam simile jus praecedentiae ratione dicti magisterii praetendere possint in aliis Facultatibus vel extra, sed tantum illud quod ex dispositione hujus statuti ipsis competet in eorum Facultatibus et sic de illis qui gradum tantum magisterii dictarum liberalium artium haberent, prout itidem quod nullus liberalium artium magister aggregatus aut non aggregatus, tam de praesente quam in futurum possit unquam praecedere extra Universitatem baccalaureum, licenciatum aut doctorem aggregatum aut non aggregatum in jurisprudentia, theologia aut medicina, exceptis actibus qui in dicta liberalium artium Facultate fient, cum baccalaureus, licenciatus vel doctor non erunt magistri artium aggregati. Si tamen in principio renovationis hujus liberalium artium Facultatis vel alias quandoque moveretur quaestio inter doctores quarumcumque Facultatum super praerogativa seu anteriori ordine in dicta Facultate quoad ipsos, tunc et eo casu praedicti doctores omnino stare tenebuntur decisioni praefati domini primicerii, consulto legum in quanto opus collegio.

Digitized by Google

ART. III.

De solutione jurium jam utriusque juris doctorum ac quarumcumque Facultatum.

Item, statuimus et ordinamus quod utriusque juris doctores et quarumcumque Facultatum, qui ad dictam aggregationem liberalium artium admitti voluerint, si de tempore admissionis sint jam magistri liberalium artium, solvent tantum reliquum vel resïduum, vulgo *le surplus*, jurium aggregationis et ordine praecedent alios a die tantum aggregationis eorum dictae Facultati magistrorum liberalium artium, modo sint promoti in hac Universitate, alioquin enim ratione registri seu matriculae solvent collegio dominorum doctorum aggregatorum utriusque juris unum scutum et totidem praefato domino primicerio et totidem bidello.

ART. IV.

Item, statuimus et ordinamus quod juxta antiquam consuetudinem et alias in vim praesentis statuti, praedicti magistri artium aggregati in omnibus Facultatis actibus et aliis publicis gestent capitium laevo brachio panni cilicini violacei coloris, vulgo *de camelot*, vel alias, ad arbitrium praefati domini primicerii, amplitudinis medii palmi supra et infra amplitudinis unius palmi cum dimidio in totum intra munitum multitio albi coloris serici, vulgo *doublé d'un armoisin blanc*, usque ad medium palmum. Ita tamen ut album multitium tantum appareat subter violaceum et nullo modo ampliari nec magis in longum protrahi possit praeter chlamidem, talarem seu togam quam ferunt doctores, qua quilibet uti tenebitur cum praedicto pileo, poena privationis jurium suorum pro qualibet contraventione, salvis tamen et reservatis clericis et religiosis vestibus solitis.

ART. V.

De disputationibus et repetitionibus faciendis et quaestionibus disputandis.

Item, statuimus et ordinamus quod qui gradum magisterii liberalium artium assequi volent, disputationes, repetitiones et quaestiones in publico Universitatis auditorio, vel alio loco domino cancellario beneviso et, ut dicitur, theses seu positiones publicas typis mandatas, prius tamen ab ipso domino cancellario et domino primicerio pro tempore approbatas et ab eis subscriptas et non alias, pro magisterio tuebuntur et defendent prout jam per statutum nostrum generale cavetur, art. 17; quod hic ideo innovamus et id sive agetur de magisterio artium aggregato vel non aggregato; quem actum perpetuo aperiri statuimus et ordinamus per magistrum artium aggregatum et claudi per alium magistrum artium aggregatum, facultate tamen reservata praedicto domino primicerio licentiam concedendi duobus aliis vel jurium doctoribus vel theologiae aut medicinae aggregatis tamen arguendi contra dictas theses, quo casu praedicti doctores prius arguent et post illos dicti magistri, quamvis praefati doctores non essent de numero dictae Facultatis praedictorum magistrorum liberalium artium aggregatorum; et hoc casu nulla assignabuntur puncta, sed, actu finito, fiet tantum professio fidei in manibus praefati domini cancellarii vel procancellarii, aut, monito tamen prius eodem illustrissimo cancellario prout etiam ut supra, praestabuntur juramenta solita semper in manibus primicerii, sive cancellarius vel procancellarius sint praesentes vel absint, datis tantum per prefatum dominum primicerium et artium magistros aggregatos secretis suffragiis et solutis semper juribus, prout art. 32, 33 et 34 respective.

ART. VI.

De filiis dominorum doctorum aggregatorum collegio Facultatis legum et Facultatis medicinae et filiis aggregatorum magistrorum artium.

Item, statuimus et ordinamus quod filii dominorum doctorum aggregatorum legum et medicinae et filii magistrorum artium, qui eumdem magisterii gradum et aggrega-

Digitized by Google

tionem, simul vel separatim, consequi volent, solvent tantum mediam partem jurium aggregationis, dummodo sint filii aggregatorum hujus Universitatis, alias enim ratione registri seu matriculae solvent massae collegii legum et aliis jura prout supra art. III, nisi praefatus dominus primicerius tunc temporis existens, de dicti collegii legum consensu, aliud statuendum decernat, quod tamen intelligi ordinamus dummodo magistri sint filii magistrorum aggregatorum artium.

ART. VII.

De assistentia magistrorum aggregatorum promotionibus.

Item, statuimus et ordinamus quod magistri artium aggregati, qui magistrorum promotionibus non intererunt, privabuntur tantum juribus cuilibet magistro aggregato assignatis per praesens statutum, ratione praesentiae, non vero aggregationis, modo sint in civitate vel die receptionis ad aggregationem, vel die assignationis punctorum, vel, aestivo tempore, die intermedio, vel die promotionis, vel die visitationis.

ART. VIII.

De examine morum.

Item, statuimus et ordinamus quod examen morum, fieri solitum in promotionibus doctorum, fiet etiam in magistrorum promotionibus et semper coram praefato domino primicerio.

ART. IX.

De praesentatione magistrorum aggregatorum promovendorum et gratiarum actione per admissos facienda.

Item, statuimus et ordinamus quod qui ad magisterium Facultatis magistrorum aggregatorum admitti voluerint, teneantur se praesentare dictae Facultati ad hoc expresse convocatae, quae, nisi adsit aliquod legitimum juris vel praesentis statuti impedimentum, vel quoddam aliud de quo in statutis generalibus Universitatis, art. 4 praesertim, quoad ad honestatem vitae et legitima natalia, vel artis vilis seu illiberalis exercitium, ipsos admittere teneatur, solutis juribus, et sic admissi oratione solenni gratias agent in publico Universitatis auditorio praefato domino primicerio et dictae Facultati magistrorum artium aggregatorum.

ART. X.

De visitatione per recipiendos ad Facultatem magistrorum liberalium artium aggregatorum facienda.

Item, statuimus et ordinamus quod praesentati pro dicta aggregatione et ad illam admissi omnes liberalium artium magistros visitent in eorum propriis domibus, ipsis gratias agendi causa, cum uno ex dictis regentibus ordinariis legum, qui succedet in ordine priori qui simili actui interfuerit vel etiam actui non aggregati, nulla habita pro hoc differentia an actui aggregati vel non aggregati interfuerit, prout etiam cum domino regente philosophiae ordinario, una cum promotore, de numero tamen dominorum magistrorum aggregatorum quem praesentati eligent cum supradicti domini regentes non promovebunt; cui visitationi etiam bidellum generalem Universitatis adesse statuimus et ordinamus; huic tamen actui jam dictum ex praefatis dominis regentibus ordinariis legum per turnum tantum adesse teneri declaramus.

Digitized by Google

ART. XI.

De punctorum assignatione facienda a domino cancellario.

Item, statuimus et ordinamus quod quando pro magisterio aggregatorum vel non aggregatorum theses publicae non agitabuntur, tunc assignentur, ut praedictum est, duo puncta in palatio archiepiscopali ab illustrissimo domino archiepiscopo et cancellario Universitatis, vel procancellario, aut in eorum absentia vel impedimento, a praedicto domino primicerio, juxta morem in assignationibus punctorum doctorum observatum et formam de quo supra art. I, V et XVI, de ipsius tamen domini cancellarii licentia.

ART. XII.

De seniori praedictorum magistrorum aggregatorum Facultatis decano.

Item, statuimus et ordinamus quod decanus praedictorum magistrorum aggregatorum sit semper et perpetuo antiquior dictae Facultatis in ordine aggregationis eidem, ita tamen ut pinguiora jura quam alii magistri aggregati praetendere nunquam possit, salvo primo sessionis ordine quem obtinebit in Facultate post praedictum dominum cancellarium aut procancellarium et post dominum primicerium et quatuor legum regentes. Sedebit autem dictus decanus post dominum primicerium, a sinistro latere, regens vero legum qui ibi assistet, sedebit ante tabulam e qua promovendus magister qui erit medius inter omnes regentes, recitabit puncta sua, a latere dextro, regens autem philosophiae a latere sinistro, etsi omnes legum regentes ob honorem actus interesse vellent; tunc omnes praecedent praedictum philosophiae regentem, nihil tamen praeter illum qui ibi per turnum ordine suo assistet, exigere poterunt nisi uti liberalium artium magistri aggregati, quo casu sicut alios eorum jura percipere statuimus et ordinamus.

ART. XIII.

De deposito jurium magisterii in manibus domini primicerii faciendo.

Item, statuimus et ordinamus quod depositum jurium magisterii fiat semper in manibus praefati domini primicerii pro tempore existentis in grossa moneta quoad aggregatos tantum, quoad vero non aggregatos in minuta moneta, vulgo *en patas*, qui dominus primicerius postea remittet in manibus bidelli et secretarii Universitatis, si ipsi ita faciendum videatur, ad hoc ut bidellus aut alius praefato domino primicerio benevisus illa distribuat dominis artium magistris aggregatis et aliis de quibus in praesenti statuto.

ART. XIV.

De his qui philosophiae vel aliarum liberalium artium studio incubuerint in aliis Universitatibus sive collegiis licitis, nempe societatis Jesu, clericorum regularium vel secularium vel aliorum quorumcumque.

Item, statuimus et ordinamus quod hi qui, studio philosophiae vel aliarum liberalium artium incubuerint in aliis Universitatibus in quibus studium generale actu viget, seu collegiis licitis, nempe societatis Jesu, clericorum regularium vel secularium et quorumcumque, admittantur ad praedictum magisterium et aggregationem liberalium artium, matriculam vel privilegia hujus Facultatis, facto examine modo et forma de quibus supra art. I et V respective, et verificatis certificatoriis litteris eorum studii quoad scilicet petentes gradum, quoad vero petentes aggregationem, dummodo etiam constet per certificatorias litteras in forma probante de loco et tempore eorum magisterii recepti in Universitate, quae non solum habeat jus promovendi sed etiam studium generale actu vigeat, et a primicerio, rectore, professoribus, regentibus et aliis fide dignis dictorum Universitatum vel collegiorum subscriptas.

Digitized by Google

ART. XV.

De aliis regentiis in futurum instituendis.

Item, statuimus et ordinamus quod casu quo in futurum aliae philosophiae vel aliarum liberalium artium regentiae seu cathedrae instituerentur, qui de illis provisi reperientur in praedicta magistrorum aggregatorum Facultate, solitis juribus, de quibus infra dicetur, recipi debeant, si in publico Universitatis auditorio legere velint, alioquin penitus arceantur et semel recepti omnibus praedictis actibus, uti regentes ordinarii, interesse poterunt et eadem jura percipient, quae modo percepit regens ordinarius philosophiae, tuncque antiquior ac prior receptus praecedet juniorem et ultimo loco receptum, praecedentibus semper regentibus ordinariis seu antecessoribus legum ; similium vero regentiarum provisionem a dominis doctoribus aggregatis collegio legum tantum fieri posse per praesens statutum declaramus et ordinamus.

ART. XVI.

De convocanda Facultate magistrorum artium aggregatorum pro receptione magistrorum et de assignatione diei praesentato pro aggregatione et aliis negotiis dictam Facultatem concernentibus.

Item, statuimus et ordinamus quod dum praedicta Facultas ad aggregationem admittet magistrum artium, sive sit antea doctor, sive non, mandabitur die praecedenti per bidellum seu secretarium generalem Universitatis et aggregabitur in schola medicinae vel alia ad electionem et de ordine domini primicerii, et ibi de receptione vel non receptione sententiae quorumcumque magistrorum liberalium artium aggregatorum calculis rogabuntur, et primo dominus primicerius super re proposita, explicato prius libere sensu suo, deinde regens ordinarius legum et alii doctores de eodem legum collegio, servato inter ipsos semper aggregationis ordine, et regens philosophiae et postea omnes alii juxta ordinem receptionis, explicatis libere suis sensibus, rem propositam calculo seu pilula decident, adeo ut ex majori pilularum numero, facta numeratione alta et intelligibili voce per dominum primicerium vel per praedictum bidellum seu secretarium, admissio vel rejectio remanebit omnino decisa, etiamsi una pilula vel plus vel minus negotium ad favorem vel contra decideretur ; et casu quo adesset paritas pilularum, dominus primicerius pro tempore suo voto rem totam decidet ; quod etiam idem observabitur in omnibus aliis negotiis praedictam Facultatem quomodolibet tangentibus, ubi tamen dominus primicerius ad evitandas fraudes quae ibi intervenire possent, dabit cuilibet pilulam pro suffragio absque quod ullus propria auctoritate accipere possit, poena nullitatis, et casu quo ibi adesset aliqua oppositio tam circa praedictam receptionem quam circa alia negotia dictam Facultatem concernentia, prout dictum est, idem dominus primicerius ibi totam difficultatem terminabit. Quo facto et dicto domino primicerio habente jam in ejus potestate depositum ad minus octo scutorum sexaginta solidorum grossae monetae pro arrhis aggregationis, de quo registrum fieri curabit libro conclusionum collegii legum, assignabitur praesentato unus mensis a die depositi facti ad praedictum gradum magistrorum artium aggregatorum consequendum; quod si intra dictum mensem magisterium aggregatorum non assumpserit et omnia jura non solverit dictae Facultati et alia, nunc prout ex tunc statuimus, decernimus et declaramus amisisse depositum suum, octo scilicet scutorum ad favorem dictae Facultatis liberalium artium, solutis tamen juribus debitis massae collegii legum, adeo ut si, post praedictum tempus unius mensis, alius deponet dictas arrhas, primus ordine suo priori privabitur, nisi subsit aliqua legitima causa impedimenti praefato domino primicerio et dictae Facultati liberalium artium cognita.

Digitized by Google

ART. XVII.

De juramentis praestandis per volentes assumi ad magisterium et quolibet anno post electionem domini primicerii.

Item, statuimus et ordinamus quod omnes in posterum qui ad magisterii gradus admitti voluerint, emittere teneantur professionem fidei in manibus praefati domini cancellarii vel procancellarii, aut, eis absentibus, in manibus praefati domini primicerii, prout supra art. V, semper tamen de domini cancellarii licentia; qui vero jam magistri essent et aggregari voluerint aut in matricula collegii legum describi, ad hoc ut privilegiis fruantur, in manibus praedicti domini primicerii, prout etiam praestare teneantur juramentum solitum de ipsi obedientiam praestando et inviolabiliter servando statuta Universitatis et nominatim ista, et legendo doctrinas fidei catholicae, apostolicae et romanae conformes; quod juramentum omnibus et singulis annis, post electionem domino primicerio, in primo actu promotionis magistri quae fiet, alias prout dicto domino primicerio melius videbitur, renovari statuimus et mandamus, poena privationis jurium, donec praedicta impleta fuerint.

ART. XVIII.

De materia punctorum et de doctrinis quas magistri docere poterunt.

Item, statuimus et ordinamus quod perpetuo duo puncta assignabuntur de libro philosophiae Aristotelis et alias secundum artem quam quis profitebitur, prout art. I, V et XI, et quod in posterum nullus praedictorum artium magister docere poterit doctrinam ipsi contrariam, nisi in quibusdam locis quasdam opiniones fidei catholicae, apostolicae et romanae adversantes tenuisset; quo casu de dicta materia puncta assignari omnino prohibemus.

ART. XIX.

De mandato bidelli ad actus Facultatis et alios.

Item, statuimus et ordinamus quod bidellus et secretarius Universitatis tenebitur, ad omne mandatum domini primicerii vel ejus locum tenentis, convocare omnes et singulos magistros aggregatos et alios quos opus fuerit pro receptione dictorum magistrorum et etiam pro negotiis dictae Facultatis.

ART. XX.

De tribus arguentibus.

Item, statuimus et ordinamus quod unicuique liberum sit in receptione magistrorum quorumcumque per turnum arguere et quando quis ordine suo argumentari nollet, sequens aut sequentes argumentabuntur et sic deinceps de aliis; in qualibet autem promotione, tres tantum argumentari posse statuimus, decernimus et ordinamus, exceptis thesibus generalibus, prout supra.

ART. XXI.

De magistris non aggregatis.

Item, statuimus et ordinamus quod nullus unquam liberalium artium magister non aggregatus, ad exemplum doctorum non aggregatorum aliarum Facultatum, publice legere possit in auditorio Universitatis, sed solum domi privatim; quo casu tamen tenebitur notificare primicerio et praestare juramenta solita in ejus manibus, alias facultate legendi ipso facto ex nunc, prout ex tunc, privamus.

Digitized by Google

ART. XXII.

De juribus matriculae magistrorum artium solvendis, qui in altera Universitate gradum sumpserint.

Item, statuimus et ordinamus quod magister artium, in alia Universitate approbata promotus et huic matriculari requirens, pro juribus matriculae solvat massae collegii doctorum aggregatorum legum triginta solidos in grossa moneta et totidem domino primicerio et totidem bidello et secretario Universitatis, facta prius professione fidei in predicti domini primiceri manibus et praestitis juramentis solitis et facta lectura litterarum in primo collegio doctorum aggregatorum.

ART. XXIII.

De invitandis scolaribus Universitatis per promovendos ad magisterium.

Item, statuimus et ordinamus quod promovendi ad magisterium, sive aggregati, sive non, teneantur invitare scolares omnium Facultatum, hora solita eorum studii, in publico Universitatis auditorio et hora regentium seu professorum ad eorumdem promotionem ad magisterium.

ART. XXIV.

De litibus quas dicta Facultas habere posset.

Item, statuimus et ordinamus quod si forsan praedicta Facultas haberet in futurum aliquam litem et quod hoc casu indigeret auxilio et consilio collegii, praefatorum nobilium et perillustrium dominorum doctorum aggregatorum jurium seu legum, dicto casu dominus primicerius, qui pro tempore erit, praedictam litem seu causam communicabit dictis dominis collegii dictae Facultatis legum, qui, si dictam litem justam judicaverint, eo casu tutelam et defensam in se ipsis suscipient eo modo quo melius videbitur collegio, ope et consilio domini actoris dictae Universitatis.

ART. XXV.

De magistro artium promoto in alia Universitate et volente huic aggregari et de ejus matricula.

Item, statuimus et ordinamus quod magister artium alterius Universitatis volens hinc Facultati aggregari, ante admissionem ad aggregationem solvat pro juribus matriculae Facultati legum triginta solidos in grossa moneta et totidem praefato domino primicerio et totidem bidello et secretario, ut recipiatur cum clausulis solitis et juxta formam superius expressam circa matriculam simplicium, et hoc ultra jura aggregationis juxta taxam infra, art. XXXI.

ART. XXVI.

De augendis juribus magisterii aggregatorum aut non aggregatorum.

Item, statuimus et ordinamus quod distante rerum facie, praedicta jura magisterii et aggregationis augeri possint per primicerium et collegium nobilium et perillustrium dominorum doctorum aggregatorum legum, prout ipsis melius videbitur.

ART. XXVII.

De praedictis magistris artium insignibus et massa Universitatis comitandis per primicerium et magistros ad eorum domos.

Item, statuimus et ordinamus quod primicerius pro tempore existens pro honore Facultatis comitetur, si velit, cum praedictis dominis regentibus et magistris, massa Universitatis praecedente et cum insignibus, novos magistros artium promotos usque ad eorum domos, si ad hoc fuerit requisitus.

Digitized by Google

ART. XXVIII.

De morte magistrorum tam aggregatorum quam non aggregatorum.

Item, statuimus et ordinamus quod, eveniente morte unius ex praedictis magistris liberalium artium aggregatis, praedictus dominus primicerius, si requiratur, ejus corpus ad sepulturam comitetur, massa Universitatis praecedente, et pulsari mandet campanam dictae Universitatis, sine cujus licentia in scriptis data et subscripta nunquam pulsari posse per praesens statutum declaramus et ordinamus; et pulsanti solvetur per ejus heredes unum scutum monetae minutae; et si agatur de morte non aggregati nullo modo pulsabitur dicta campana, nisi prius deposito facto per ejus heredes in manibus dicti domini primicerii trium scutorum dividendorum juxta solitum, nempe unius scuti pro massa Universitatis legum, unius scuti pro bidello et secretario Universitatis et unius etiam scuti pro campanam Universitatis pulsante.

ART. XXIX.

De privilegiis praedictorum artium magistrorum.

Item, statuimus et ordinamus quod omnes magistri artium, quilibet in eo quod ipsos concernit, inviolabiliter tamen servantes praedicta statuta juxta eorum formam et tenorem, libere et pacifice fruantur omnibus et quibuscumque privilegiis, immunitatibus et praerogativis conservatoriae et aliis quae in bullis summorum pontificum, diplomatibus regum Galliae ac statutis generalibus Universitatis, legibus imperatorum et canonibus summorum pontificum continentur.

ART. XXX.

De omissis in praesentibus statutis et quod magistri artium submittantur statutis per doctores legum factis et faciendis.

Item, statuimus et ordinamus quod primicerius pro tempore existens, una cum collegio praefatorum dominorum doctorum aggregatorum jurium seu legum, praesentia statuta declarare possit ac interpretari, ipsisque addere atque detrahere, reformare, moderari vel mutare, etiam sine causa, prout etiam si quid in illis omissum fuisset, ex nunc prout ex tunc declaramus omissum suppleri debere per generalia statuta Universitatis legum, convocato semper ad hoc collegio praedictorum dominorum doctorum legum aggregatorum, cujus primicerii et aliorum Universitatis conservatorum jurisdictioni volumus in perpetuum esse obnoxios, juxta bullas summorum pontificum, prout etiam omnibus statutis per praefatum primicerium et dictum collegium legum factis et in perpetuum faciendis, taxisque jurium majorum pro dicta aggregatione, praefato domino primicerio et aliis solvendis et alias, prout magis utile et expediens decernet praedictus dominus primicerius pro tempore existens, una cum collegio Facultatis legum.

ART. XXXI.

De jurandis et observandis statutis et de matricula scholarium.

Item, statuimus et ordinamus quod praedicta statuta in futurum inviolabiliter observentur tam a praedictis liberalium artium magistris quam scholaribus; quo casu, dummodo matriculati sint in libro matriculae scholarium vel conclusionem collegii Universitatis legum per bidellum et secretarium ejusdem prout supra, omnibus libertatibus, immunitatibus et praerogativis, quibus de jure vel de consuetudine, gaudere possint, vel etiam ex summorum pontificum bullis, regum Galiae diplomatibus, statutis generalibus Universitatis et aliis frui et potiri posse libere statuimus, declaramus et ordinamus.

Digitized by Google

ART. XXXII.

De baccalaureis et quod nullus ad magisterium recipiatur nisi sit jam baccalaureus liberalium artium.

Item, statuimus et ordinamus quod etiam baccalaurei omnium liberalium artium admittantur in hac Facultate, non tamen ad aggregationem ejusdem Facultatis nisi ad magisterium promoveantur et aggregentur dictae Facultati solvantque jura solita, gaudeant tamen omnibus privilegiis, gratiis et praerogativis ipsis tam a jure concessis quam per bullas summorum pontificum et eminentissimorum dominorum legatorum, quam itidem per statuta generalia dictae Universitatis, facta semper professione fidei in manibus praefati domini primicerii et praestitis juramentis solitis in ejusdem manibus, antequam admittantur ab ipso, et quod in futurum nullus recipiatur ad gradum magistrorum artium nisi prius assequutus fuerit gradum baccalaureatus ; et solvere teneantur dicti baccalaurei quatuor scuta in grossa moneta :

Primo scilicet domino primicerio, unum scutum.....	sc. 1.	
Massae collegii legum, quadraginta solidos.....		sol. 40.
Uni ex quatuor dominis regentibus ordinariis legum per turnum quadraginta solidos		sol. 40.
Regenti ordinario philosophiae, quadraginta solidos.....		sol. 40.
Pro juribus bidelli et secretarii Universitatis, quadraginta solidos.		sol. 40.
Item, pro litteris, viginti solidos		sol. 20.

ART. XXXIII.

De juribus solvendis per promovendum ad magisterium simpliciter non aggregatum.

Item, statuimus et ordinamus quod dum quis ad magisterium simpliciter, non aggregatorum, promovebitur, solvat sequentia jura in moneta minuta, vulgo in patacis, ad octo scuta assequentia :

Primo scilicet praefato domino archiepiscopo et cancellario, quadraginta solidos.....		sol. 40.
Praedicto domino primicerio, triginta solidos		sol. 30.
Massae collegii legum, triginta solidos.....		sol. 30.
Uni ex quatuor dictis dominis regentibus ordinariis legum per turnum, viginti solidos.....		sol. 20.
Regenti ordinario philosophiae, viginti solidos.		
Promotori, qui erit etiam praesentator pro examine morum, quando erit vel non erit de dictis regentibus ordinariis, ultra jura solita, unum scutum.....	sc. 1.	
Cuilibet trium arguentium, ultra jura solita, quindecim solidos.		sol. 15.
Pro omnibus juribus magistrorum artium aggregatorum, tria scuta et quindecim solidos inter ipsos dividenda aequaliter..	sc. 3	sol. 15.
Pro juribus bidelli et secretarii Universitatis, triginta solidos ...		sol. 30.
Pro litteris, triginta solidos.....		sol. 30.
Secretario sive actuario praefati illustrissimi domini cancellarii, decem solidos.....		sol. 10.

ART. XXXIV.

De juribus solvendis pro aggregatione ad magisterium liberalium artium ab illis qui jam sunt magistri non aggregati et etiam ab illis qui non sunt.

Item, statuimus et ordinamus quod jam magister, dum aggregabitur, solvet jura sequentia, exceptis magistris artium de collegio legum et regente ordinario philoso-

Digitized by Google

phiae, pro hac tantum prima vice seu praesentatione, qui servata forma, de qua art. II, gratis recipientur, soluta dumtaxat massae collegii legum dupla, dummodo intra quindecim dies a publicatione praesentium se praesentaverint :

Primo scilicet praefato domino archiepiscopo et cancellario, in grossa moneta unum scutum et viginti solidos..... sc. 1. sol. 20.
Domino primicerio, in eadem moneta, unum scutum..... sc. 1.
Massae collegii legum, in eadem moneta, unum scutum..... sc. 1.
Uni ex quatuor dominis regentibus ordinariis legum per turnum, in eadem moneta quadraginta solidos..... sol. 40.
Promotori qui erit etiam praesentator, pro gradu magisterii et aggregatione simul unum scutum, ultra jura solita cuilibet magistro aggregato infra assignata..... sc. 1.
Tribus arguentibus, cuilibet ipsorum, ultra jura solita, quindecim solidi..... sol. 15.
Cuilibet magistro artium aggregato, pro juribus, in eadem grossa moneta..... sol. 25.
Pro juribus, bidello et secretario, in eadem grossa moneta..... sol. 50.
Quando vero agetur de aggregatis collegii legum, vel filiis illorum, tunc litteras gratis expedire teneatur.
Secretario sive actuario illustrissimi domini cancellarii..... sol. 30.

ART. XXXV.

De forma admissionis ad baccalaureatum.

Item, statuimus et ordinamus quod admittendi ad gradum baccalaureatus teneantur vel publicas theses propugnare de ordine primicerii, vel examen subire coram domino primicerio, regentibus legum et philosophiae pro tempore existentibus; ita tamen ut jura solvantur ei tantum qui erit in turno, juxta taxam art. XXXII.

ART. XXXVI.

De prima praesentatione et examine aggregandorum faciendis.

Statuimus tamen, ordinamus et declaramus quod prima praesentatio et examen aggregandorum in dicta Facultate magistrorum liberalium artium fiet coram praefato domino primicerio, quatuor dominis regentibus ordinariis et duodecim senioribus de collegio legum actu praesentibus, quos ex nunc prout ex tunc de gremio aggregationis dictae Facultatis declaramus, qui per secreta suffragia praesentatos admittant vel repellant, servata forma circa examen et solutionem jurium juxta art. II, III et IV; successivae vero praesentationes et receptiones fiant, convocatis tam praenominatis quam ceteris magistris artium pro tempore aggregatis, servata in omnibus forma praesentium statutorum.

Omnia vero hic contenta et a nobilibus et perillustribus dominis doctoribus aggregatis Antonio de Gay, Johanne de Gay, actore Universitatis; Ludovico de Garcin, legum comite; Antonio Francisco de Payen; Francisco de Tache, comite palatino, bullarum et litterarum apostolicarum registratore; Francisco d'Elbene; Petro Josepho de Siffredi, custode sigilli et bullarum apostolicarum legationis Avenionis taxatore; Ludovico Henrico de Guyon, equite et comite palatino; Daniel d'Honoraty et Francisco de Genet, ad hoc specialiter commissis, anno 1674 et die 24 mensis octobris, et anno 1675 et die 26 januarii, ab antiquissimo collegio nobilium et perillustrium dominorum doctorum aggregatorum legum approbata, nec non a nobilibus et perillustribus dominis antecessoribus seu regentibus ordinariis praedicti collegii legum, praefactis scilicet dominis Ludovico de Garcin, uno etiam ex dictis dominis collegii ad hanc erectionem praepositis, Gabriele Maria de Crozet, Petro de Payen et Aegidio Josepho

Digitized by Google

de Michel, non minus utilia quam maxime necessaria cognita, juridico praefati domini primicerii, de voto, consilio et assensu praedictorum dominorum doctorum aggregatorum collegii legum, decreto confirmata sunt eodem anno 1675 et die 26 mensis januarii, pontificatus S S. D. N. domini Clementis, divina providentia papae decimi, anno quinto.

Ad majorem semper Dei omnipotentis et Immaculatae Conceptionis beatae Mariae virginis gloriam et honorem.

Villegarde de Crivelli, primicerius, rector et privilegiorum Universitatis Avenionensis conservator (sic signatus in originali).
A. de Gay.
J. de Gay, actor Universitatis.
Garcin, legum comes ac regens ordinarius in jure canonico.
A. Fr. Payen, professor publicus.
Tache, comes palatinus et bullarum legationis Avenionis registrator.
D'Elbene.
G. M. Crosetus, regens ordinarius in jure canonico.
Siffredi, sigilli custos et taxator bullarum et litterarum apostolicarum legationis Avenionis.
P. Payen, regens ordinarius et professor publicus.
Lud. Henr. de Guyon, eques et comes palatinus, necnon S. officii Inquisitionis Avenionensis consultor ac rotae sacri palatii ejusdem auditor.
D'Honoraty.
Aeg. Jos. Michel, regens ordinarius in jure civili.
F. Genet. (Sic signati.)
Villegarde de Crivelli, primicerius, rector et privilegiorum conservator (sic signatus).

Visis praeinsertis statutis conditis a domino primicerio praefato et collegio doctorum aggregatorum Facultatis legum inclitae Universitatis Avenionis, ad quos hoc munus spectat, dicta statuta approbamus, confirmamus et inviolabiliter observari mandamus, nonobstantibus, etc.

Datum Avenione in palatio archiepiscopali atque cancellaria nostra, die 12 februarii 1675.

Hyacinthus Libellus, archiepiscopus et cancellarius Universitatis.

Forma juramenti.

Ego N., magister in artibus liberalibus de proximo promovendus, juro quod ab hac hora in antea fidelis et obediens ero SS. D. N. Papae, ac sanctae Romanae Ecclesiae et vobis R^mo^ in Christo Patri et D. N. domino archiepiscopo Avenionensi et dominis pro tempore archiepiscopis Avenionensibus, successoribus vestris quibuscumque in dicta ecclesia canonice instantibus, et ista omnia supradicta servare totis meis viribus promitto et juro; sic me Deus adjuvet et haec sancta Dei evangelia per me corporaliter et sponte tacta.

Digitized by Google

APPENDICE *B.*

Chronologie des professeurs de philosophie de l'Université.

M. Fr. Genet, docteur agrégé en théologie et docteur en droit canon et civil. — 1666-1667 (1).
Le R. P. Ant. Godin, de l'ordre des Dominicains. — 1667 - septembre 1671.
Le R. P. Galibert. — Septembre 1671-février 1683.
Le R. P. Richard de May. — 11 février 1683-mai 1686. Devenu ensuite professeur de théologie.
Le R. P. Patin. — 10 mai 1686-24 septembre 1693. Devenu ensuite professeur de théologie.
Le R. P. Barbat. — 25 septembre 1693-mai 1723. Devenu ensuite professeur de théologie.
Le R. P. Charles de Sarpillon. — Mai 1723-25 septembre 1727. — Devenu ensuite professeur de théologie.
Le R. P. Pasquet. — 25 septembre 1727-22 juillet 1735.
Le R. P. Audibert. — 25 août 1735 - 28 septembre 1739.
Le R. P. Reverdin. — 14 novembre 1739-28 août 1742. Devenu ensuite professeur de théologie morale.
Le R. P. Galien. — 27 octobre 1742-octobre 1748. Devenu ensuite professeur de théologie.
Le R. P. Mabil. — 8 octobre 1748-15 mars 1753.
Le R. P. Ricard. — 16 avril 1753-21 juillet 1761.
Le R. P. Barthélemy Combes. — 28 octobre 1761-22 avril 1762. Devenu ensuite professeur de théologie morale.
Le R. P. Louis Petit. — 18 juin 1762-janvier 1770.
Fe R. P. Bordenave. — 18 octobre 1770-septembre 1773. Devenu ensuite professeur de théologie scolastique.
Le R. P. Guillaume Molinier. — Septembre 1773-3 février 1776.
Le R. P. J.-B. Margerie. — 5 novembre 1776-23 août 1779.
Le R. P. Louis Dupoys. — Avril 1780 — 24 juillet 1782.
Le R. P. Jean-André Milhion. — 31 décembre 1782-novembre 1783.
Le R. P. Pertrand Bonafos. — 28 novembre 1783-28 septembre 1787.
Le R. P. Balthazar Poulet. — 7 décembre 1787-1792 (2).

(1) M. F. Genet était prêtre séculier et n'appartenait pas à l'ordre des Dominicains, ainsi qu'il a été dit plus haut page 13, note 1.

(2) Archives départementales de Vaucluse, D 31, 136, 137, 142 à 151, D 38, passim. A cette liste, il convient d'ajouter, pour être complet, les professeurs de philosophie des deux séminaires agrégés à la Faculté des Arts, en 1781 et 1782, savoir : pour le séminaire Saint-Charles de la Croix, MM. Aymar de Lascombes (1782-84), Aubert (1784-85 et 1787-90) et Sollier (1785-87); — pour le séminaire de Sainte-Garde, MM. Paul d'Albiousse (1783-84), Marie (1784-87), Archier (1787-88) et Chaix (1788-90).

Digitized by Google

APPENDICE C.

Litterae magisterii in artibus liberalibus (1753) (1).

Universis has magisterii in artibus liberalibus litteras inspecturis et legi audituris Gabriel Monnier, juris utriusque doctor aggregatus, almaeque Universitatis generalis et antiquissimi studii inclitae civitatis Avenionensis primicerius, rector, judex et privilegiorum conservator : Salutem in eo, qui est omnibus vera salus.

Notum fiere volumus D. Josephum Joannem Baptistam Terris, Boniliensem, dioecesis Aptensis, tale doctrinae suae in studio philosophiae sub examine R. Patris Ludovici Antonii Ricard, ordinis Praedicatorum, sacrae Facultatis theologiae doctoris aggregati et in cathedra S. Thomae perpetui philosophiae professoris, praesente illustri D. Spiritu Roux, Facultatis medicinae doctore aggregato, professore primario et regente ordinario, coram nobis primicerio specimen praebuisse, ut idoneus et sufficientissimus fuerit repertus qui ad gradum magisterii in artibus liberalibus admitteretur ; quapropter, facta prius professione sanctae fidei catholicae, apostolicae et romanae, juxta bullam felicis recordationis Pii papae IV super professione fidei editam, et praestita submissione constitutionibus summorum pontificum Innocentii X, Alexandri VII et Clementis XI circa quinque propositiones Cornelii Jansenii damnatas, praestitisque juramentis in similibus praestari solitis, dictum D. J. J. B. Terris ad gradum magisterii in artibus liberalibus promovimus et admisimus promotumque et admissum pronunciamus et declaramus cum omnibus privilegiis praefatae Universitatis et suppositis ejusdem concessis tam per summos pontifices quam christianissimos Francorum reges et alios potentissimos reges et principes et ut ipsis uti, frui et gaudere valeat, hic et ubique terrarum, nostra auctoritate damus et concedimus.

In quorum fidem, has litteras per D. Petrum Josephum Bernard, secretarium generalem Universitatis confici, signari et expediri mandavimus, sigillique nostri appensione communiri ac illas manu nostra subscripsimus.

Datum et actum Avenione, aula solita, hac die prima mensis septembris, anno a nativitate Dei millesimo septuagesimo quinquagesimo tertio, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et domini Benedicti, divina Providentia papae decimi quarti, anno decimo quarto.

Monnier, primicerius.
Lud. Riccard, artium professor ; Roux, primarius medicinae professor.
Bernard, secretarius.

(1) Ce diplôme, conservé aux archives départementales de Vaucluse, mesure 0^m34 de longueur sur 0^m27 de largeur. Il est scellé du petit sceau du primicier sur cire rouge renfermé dans une boite de ferblanc de forme ovale, fixée au diplôme par des lacs en soie violette.

Digitized by Google

TERRAINS TERTIAIRES

DES ENVIRONS D'AVIGNON (1).

LE MIOCÈNE.

SIMPLE EXPOSÉ. — En préparant depuis quelque temps cette étude sur le miocène de nos environs, je n'ai pu me dissimuler toute son importance, toute son étendue considérable, me réservant pour plus tard de compléter ce travail par la description des autres étages qui composent cette série tertiaire, quoique déjà à lui seul le Miocène offre par sa puissance et les questions qu'il soulève le plus grand attrait scientifique de notre contrée.

J'ai tardé, il est vrai de la rédiger; je voulais lui laisser sa couleur locale, mais je tenais à la rendre conforme aux progrès qui s'accomplissent journellement; je voulais, avant tout, attendre la solution de bien des problèmes complexes sur notre géologie qui restent à résoudre pour la région et d'autres, qui se débattent encore entre Géologues dont la haute compétence s'impose en pareille matière, pour fixer le parallélisme des couches et établir leur comparaison indispensable sur des points éloignés.

Ce moment me paraissant venu, je ne dois plus en renvoyer la publication, persuadé maintenant que je puis la présenter absolument conforme aux données actuelles de la science, en utilisant les découvertes les plus récentes et les derniers travaux parus. La classification de ces terrains sera de ce fait établie suivant l'ordre le plus en rapport avec nos connaissances du moment. C'est là notre but, trop heureux si en l'atteignant, nous pouvons combler

(1) Ce mémoire a été présenté à l'Académie de Vaucluse, en la séance du 2 juillet 1896.

Digitized by Google

une lacune locale dans nos sciences naturelles, bien que ce soit un essai au moins téméraire, et, dans ce cas, l'intention doit alors excuser mon insuffisance.

Le grand mouvement qui s'est produit, personne ne l'ignore, et se poursuit encore en ne cessant de manifester sa marche progressive autour de cette science d'hier (la structure de la Terre) en relève l'immense portée, tout autant qu'il en révèle les inépuisables ressources.

Il groupe dans un même entraînement scientifique, comme autant d'amants empressés, les intelligences les plus rares et les mieux douées ; véritable pléïade de savants dévoués, d'hommes infatigables, natures d'élite, dont la tache laborieuse, lente, mais soutenue pour approfondir ce problème, ne cesse d'en agrandir l'horizon et d'en éloigner les limites.

Cette fécondité des recherches, dont les heureux résultats se traduisent par tant d'œuvres remarquables, donne cet élan irrésistible qui provoque ailleurs divers sentiments de jalouse ambition.

Elle stimule partout ; tous les peuples dans un même sentiment de généreuse émulation veulent y participer, y contribuer pour leur part, et la nationalité s'efface presque devant les efforts qui donnent de partout l'initiative de toutes ces recherches.

Cependant née sur notre sol, la Géologie (1) si séduisante par ses mystérieuses révélations de l'inconnu, par le désir qu'elle nous inspire de la connaître, de la traduire, doit rester pour nous une de nos plus constantes et de nos plus chères préoccupations.

Lui conserver tout l'attrait qu'elle entraîne, tout le prestige qu'elle exerce, est un devoir qui nous était plus particulièrement réservé, à nous, qui l'avons vue naître.

Dans mes longues études des lieux, dans toutes mes patientes et nombreuses recherches aux environs, que je ne cesse d'explorer d'ailleurs, chacune de ces excursions m'amène à des conclusions

(1) Sans faire l'histoire complète de la géologie, il faut remonter jusqu'à Bernard Palissy (1510) pour en retrouver l'origine scientifique, époque aussi où Léonard de Vinci, ingénieur, reconnait la trace naturelle des fossiles et soupçonne l'origine de la formation des dépôts qui les contiennent, quoique ces restes d'organismes aient été reconnus bien avant eux. — Hérodote (484) mentionne déjà des fossiles, comme aussi on a voulu retrouver chez Anaximandre des lueurs de transformisme, 610 ans avant Jésus-Christ,— Aristote 384, —Xénophon 445. Strabon les connaissait aussi, se doutait même de leurs origines.

Mais le génie de Cuvier, précis et dogmatique, a créé la Paléontologie.

Ces deux sciences sont donc françaises.

Digitized by Google

plus sûres, mais me ramènent aussi à des époques lointaines déjà; je ne puis donc oublier, par ce retour sur moi-même, que quelques-uns de ces Géologues des plus distingués, attachés à cette rude science, quelques Paléontologistes éminents dont la mémoire nous est si chère, ont bien voulu s'associer à nos premiers travaux. Ils venaient visiter les divers gisements fossilifères que j'explorais, et nous récoltions là dans ces courses, à chacune de ces promenades réconfortantes, les éléments fossilifères variés, précieux matériaux d'études, qui nous donnaient l'origine de ces formations en nous livrant leurs secrets.

Pour payer ce juste tribu de reconnaissance qui leur est dû, il me suffira de rappeler ceux qui ne sont plus, quelques-uns d'entre eux dont le seul souvenir, le passage rapide, marquent en caractères ineffaçables les belles étapes de la science géologique.

Les regrettés Tournouer, Fontannes, Cotteaux, sont là, dominant de toute la hauteur de leur vaste conception ce champ immense que nous ne cessons d'explorer et où, guidés avec sûreté, nous suivons leurs traces.

Ils feront mieux comprendre par leur prodigieuse activité, par la sagacité de leurs prévisions, tout l'attrait qu'ils attachaient à nos découvertes et tout l'intérêt qu'ils prêtaient à nos recherches.

Dans ce passé qu'ils évoquent, que de courses me rappellent leur présence parmi nous, et quelle clairvoyance, quelle lucidité pour interpréter ces phénomènes que nous admirons sur les lieux mêmes, car la géologie ne peut se traiter ni dans un laboratoire, ni dans un cabinet de travail. Puis, en dehors des ressources que m'offraient de si agréables relations, ils me prêtaient leur concours précieux, et j'avais auprès d'eux cet appui, dans l'isolement où j'étais, qui soutient le courage, redresse les défaillances et redonne l'énergie pour vaincre les difficultés et poursuivre sans crainte, sans faiblesse, sans hésitation, les études troublées de doutes et d'incertitudes qu'apporte la Géologie.

Il est vrai que rarement ces conseils font défaut. En matière scientifique de cette nature en vue du but à atteindre, c'est un service réciproque qu'on se plaît à rendre, il ne manque jamais.

Puis on oublie volontiers les écarts qui se produisent, s'il peut s'en produire, — la bonne entente existant toujours — et si quelques divergences surviennent, la géologie n'est-elle pas le véritable terrain de conciliation ?

De ce fait, sous l'inspiration et l'exemple de tels hommes et avec les indications de ceux que j'aurai occasion de mentionner

Digitized by Google

dans le cours de cette étude, il m'est possible, pour prévenir tout empiètement étranger (1), de résumer ici le résultat de ces recherches, complétant mon premier mémoire des étages tertiaires.

Ire PARTIE.— Miocène inférieur. 1er horizon. Burdigalien. — C'est ainsi même que le travail fort remarquable, des plus démonstratifs, publié par M. DEPÉRET, le savant professeur de Paléontologie, doyen à la Faculté des Sciences de Lyon, précisément sur un des horizons du miocène inférieur, vient certainement prêter un surcroît d'intérêt, tout en apportant et en donnant une plus grande actualité à cette étude et par le fait confirmer en partie nos premières suppositions.

J'ai fait entrevoir dans d'autres travaux l'ensemble de notre mer Miocène, j'ai indiqué les affleurements présumés par une esquisse à grands traits de ses contours, en reliant les traces conservées et reconnues, j'ai fait connaître ses ramifications dans cette vallée future du Rhône qui s'accusait à peine, et enfin j'ai fixé l'emplacement des puissants dépôts qui restent encore, constituant différents niveaux, plusieurs horizons. Mais il fallait les rattacher entre eux, saisir les caractères de détail qui peuvent les différencier ou les réunir dans l'ensemble de ces couches du Miocène, et cela ailleurs dans d'autres contrées éloignées où existent des dépôts similaires; on arriverait ainsi à relever les concordances et fixer par une rigoureuse analogie, avec le secours des faunes, tous ces rapports présumés mais inconnus, et refaire l'histoire complète de cette formation.

C'est là où M. DEPÉRET, dans le travail que nous venons de signaler, par l'examen des lieux et la détermination des nombreux fossiles qui lui avaient été soumis, vient d'en jeter les bases.

Ce premier horizon molassique est notre gisement classique désormais de Pierre-Longue, plus connu de nous tous sous le nom de *Femme de Loth* que nous lui avons donné.

C'est au pied de ces roches secondaires *(Barrémien)* formant rivage, qui supportent ce monolithe si curieux et si original donnant l'impression saisissante d'une statue géante en marche (Femme de Loth), que se serait formé un des premiers cordons

(1) Déjà même vient de paraître une petite brochure sur nos régions, véritable mosaïque géologique contenant des essais douteux de synchronisme sur nos gisements. Il faut s'attendre à d'autres emprunts.

Digitized by Google

littoraux, une des plus anciennes rives où venaient se briser les efforts des eaux marines de cette époque.

O peut se rendre compte par le simple aspect des lieux que ces assises *Barrémiennes* (partie du Néocomien) recevaient les efforts réitérés de ces nouvelles vagues que les ouragans déchaînés rejetaient sur elles.

Ainsi battues en brèche, elles se disloquaient dans de prodigieux éboulements, et leurs blocs détachés, usés, roulés, s'accumulaient au bruit des tempêtes, cette voix retentissante de la mer en fureur, pour façonner en tas prodigieux ces murs croulants.

Ce sont là certainement les raisons qu'il faut invoquer, les forces mises en jeu pour rendre compte de la formation de ces conglomérats qui se montrent là et ailleurs avec toute leur puissance, et non point recourir absolument à l'action des courants violents qui, suppose-t-on, les auraient formés (1).

Similitude. Comparaison. Parallélisme.— Nous voyons, en outre, que ce même auteur poursuit plus loin l'analogie de la faune malacologique de la femme de Loth, fixe les rapports certains, les affinités incontestables qui la rapprochent de la faune d'autres gisements fossilifères, et entre autres avec celle des *faluns* de la *Touraine* et de *Grund*.

Il démontre ainsi, tout comme nous le supposions, que la mer Miocène (Burdigalien inférieur) pénétrait largement dans nos contrées en laissant partout des traces de son occupation, qu'elle s'avançait au loin en formant un immense bassin s'étendant même jusqu'aux portes de Vienne en Autriche.

Nous ne le suivrons pas dans les savantes déductions d'un ordre très élevé qu'il donne pour les obtenir par la comparaison et l'interprétation des faunes.

Nous croyons toutefois que, si certaines hésitations se glissent et le rendent un peu perplexe sur les ressemblances rigoureuses qu'il pourrait établir, cela tient plus encore au manque de matériaux qu'à l'interprétation de ceux qu'il a eu entre les mains.

Plus nombreux, plus complets, il en affirmerait la parfaite ressemblance. C'est ainsi que, lorsqu'il pense que l'absence complète de certaines formes de mollusques, petits Murex, Nasses, qui lui paraissent manquer dans la série et constituer une différence d'un

(1) Nous verrons plus loin que des blocs pareils se montrent aux carrières des Angles, tout à fait au-dessus de la molasse, recouverts par le même terrain.

Digitized by Google

ordre négatif dans l'ensemble, changerait ses appréciations si des recherches suivies, soutenues, les décelaient dans notre beau gisement, malgré tout, de la *Femme de Loth*.

Il faut bien se pénétrer que ce conglomérat, que nous venons d'indiquer comme s'étant formé par le ressac des flots, est des plus résistant. Ces énormes pierres ballottées, englobées, empâtent dans leurs interstices de nombreux fossiles impossibles à recueillir; c'est en cassant ce magma qu'ils s'accusent par la section seule qu'ils laissent dans les deux morceaux ainsi séparés.

Les cassures nous les montrent coupés franchement dans cette gangue d'une dureté extrême; nous n'avons ainsi qu'une faible partie des mollusques de cet horizon, et bon nombre échappent à nos recherches (1).

Ce même Professeur (2) a, en outre, publié un autre travail de comparaison sur le parallélisme du Miocène. Magistralement traité, il s'impose par ses idées profondes et la pénétration de ses vues. Il y réunit là les régions les plus éloignées, les plus diverses de notre mer Miocène, et ses comparaisons de parallélisme embrassent une considérable étendue. Il reconnaît des rapports avec le *Muschelsandstein de Bavière avec Pecten præscabriusculus* et la molasse calcaire d'Eggenburg (*Autriche*). Nous trouvons là encore de précieux éléments, des indications certaines sur ces horizons similaires que nous aurons occasion de rappeler.

Ces deux travaux réunis laissent toutefois quelques doutes.

Plus affirmatif, M. Mayer Eymar, le distingué professeur de Géologie à l'Université de Zurich, établit le synchronisme de notre horizon.

Dans sa dernière correspondance, « il a le plaisir, nous dit-il, de m'annoncer, par la comparaison qu'il vient de faire de ce gisement, que les relations les plus étroites existent entre la faune de la *Femme de Loth* et celle des Faluns de la Touraine. »

Le minutieux examen auquel il s'est livré, les aptitudes spéciales qui le distinguent pour la classification des fossiles et le désignent particulièrement dans ces dénominations délicates, lui font reconnaître et lui confirment le synchronisme de ces deux formations : Faluns de la Touraine et *Femme de Loth*.

Les *Cardites*, les *Emarginules*, les *Calyptrées*, les *Capulus* sur-

(1) Nous visitons ce gisement depuis plus de 30 ans (je dirai plus loin à qui en revient la découverte), et pendant cette longue durée, je sais le nombre restreint de ceux que le hasard m'a livrés.

(2) M. Depéret, *Sur la classification et le parallélisme du système miocène.*

Digitized by Google

tout sont typiques et des plus concluants, des plus caractéristiques par leur abondance.

Je les énumère :

Emarginula fissura LK. comme en Touraine.
— **Huzardi**-Payr, —
Capulus Hungaricus, Vé Turonensis.
— **Rhodanicus,** Mayer Eymar.
Calyptræa deformis, Vé Turonica.
— **Chinensis,** LK.
Cardita trapezia.
— **Dieulafoyæ.**
Fissurella Italica, et d'autres témoignent de ce rapprochement.

Malgré cet accord, qui serait parfait s'il n'y avait quelques divergences d'opinion, il reste ce fait acquis, dûment établi, que des affinités incontestables existent entre ces deux faunes qui pourraient démontrer absolument leur contemporanéité.

Toutes ces déductions d'un très grand intérêt conduisent, fort judicieusement d'ailleurs, cet éminent géologue à reconnaître en outre que cette faune (la nôtre), riche en Trivia, correspond encore mieux aux Faluns de la Touraine.

« Or j'ai, dit-il, la conviction que la Mer Rhodanienne de l'époque s'embranchait dans la contrée de la Haute-Loire sur la mer qui allait de la Touraine à Vienne, en longeant le Jura Bernois, Argovien, Schaffousien et Wurtembergeois. »

Notre Mer Miocène (inférieur) est ainsi reconnue avoir baigné une grande partie du centre de la France.

On voit son étendue.

M. Depéret ne conclut qu'à d'incontestables affinités de l'une à l'autre et se retranche par ce fait « qu'il ne faut pas attacher une importante valeur stratigraphique trop grande aux faunes de Gastropodes Miocènes, une bonne partie ayant une extension verticale qui embrasse et dépasse même assez souvent l'ensemble de ce terrain. »

Cette prudente réserve laisse quelques incertitudes, on le voit, sans pour cela modifier en rien ses premières assertions, puisqu'il dit ailleurs que « à comparer ces terrains avec ceux des grands bassins classiques de Vienne, du Piémont, de Bordeaux et de la Touraine pour retracer l'histoire synchronique de ces divers pays, on se heurte à de *grandes difficultés.* »

Digitized by Google

Telles sont, en résumé, pour ce premier horizon de la *Femme de Loth* les savantes déductions, les appréciations justifiées et raisonnées, de ces deux professeurs de géologie, que nous venons de retracer brièvement.

Si elles n'épuisent pas cette question de parallélisme en la résolvant à peu près dans le même sens, elles ne laissent qu'une faible place, des plus limitées, à certaines objections.

La solution reste quand même fort obscure, et l'on se trouve placé dans un embarras qui se complique.

Si le gisement de la *Femme de Loth* est réellement sous la molasse marno-calcaire à *Pecten præscabriusculus*, ce qui n'est pas démontré du tout, et de fait alors presque à la base du Burdigalien (*1er étage méditerranéen de M. Suess*) (1), juste au-dessus de l'Aquitanien, il n'est pas contemporain alors des Faluns de la Touraine qui occupent la partie inférieure du deuxième étage Méditerranéen; et, s'il est reconnu, ce qui ressort de sa faune, que notre horizon de la *Femme de Loth* est bien celui des Faluns de la Touraine, ou bien il faut rabaisser ces Faluns, ou relever le gisement de la *Femme de Loth* pour le placer bien au-dessus de notre molasse marine, et par suite remonter encore cette molasse en supposant qu'elle recouvre ce gisement pour la replacer dans l'*Helvétien* dont elle est sortie, ce qui n'est pas.

Nous croyons, malgré tout, que notre faune de la *Femme de Loth* peu connue, difficile à obtenir, peut modifier par la suite la vraie place de cet horizon, le faire osciller, descendre ou monter dans la série des couches du Miocène inférieur, suivant que la ressemblance de ces faunes sera mieux connue, plus accusée et mieux comprise.

Quant à songer au secours que la stratigraphie pourra apporter (dans ce cas seulement), il me semble qu'il ne faut pas trop y avoir recours et y compter pour se guider plus sûrement sur la véritable situation de ce dépôt de la *Femme de Loth*.

Il faudrait même en limiter les conséquences dans le cas où quelques tentatives seraient faites dans ce sens, plusieurs motifs que nous pourrons donner réclamant cette prudence.

M. Depéret reconnaît déjà que cette faune est un peu plus ancienne que celle des *Faluns de la Touraine*, par l'absence, avons-nous dit, des petits Murex, Nasses, à affinité Tortonienne, si caractéristiques dans le deuxième Étage Méditerranéen, ce qui donne-

(1) Géologue autrichien.

Digitized by Google

rait à la nôtre un cachet un peu moins récent, par conséquent plus bas au dessous de ces faluns.

Tout conseille d'attendre la connaissance plus parfaite de la faune de ce premier gisement.

Étendue du conglomérat de la Femme de Loth. — Ici, comme ailleurs (1), ce conglomérat s'appuie sur les assises du Barrémien, dont la surface, soumise aux effets de la présence des eaux marines, porte les traces évidentes de ce contact prolongé.

Cette paroi rocheuse inclinée présente souvent des perforations faites par les espèces lithophages de cette mer ; on observe surtout de nombreuses cupules (2) creusées lentement par les échinodermes, sur bien des points divers, à des altitudes différentes.

Il n'y a donc rien de particulier dans ce beau gisement de la *Femme de Loth.*

On observe ces empreintes aux Angles, en haut et en bas de ce village, dans la plaine derrière une ferme. Plus loin, à Saint-Pierre du Therme, sur la berge même du Rhône, un talus pareil, balayé par ses eaux, se montre en affleurement, et, sur bien d'autres points, on pourrait le suivre. Au Luberon, en suivant le ravin du Rigaloun (3), sur les hauteurs on remarque qu'une grande surface de Néocomien en porte de multiples traces, fortes impressions cupulaires qui ont une commune origine.

Certainement, tous ces points reliés entre eux donneraient au rivage Miocène une limite fixe.

De plus, ces indications doivent aussi se rencontrer sur la roche là où la molasse marine la recouvre M^3 (4). N'est-ce pas là un indice que pendant toute la durée de cette formation des grands dépôts Molassiques, cette action s'est exercée sur les parois qui encaissaient cette mer ?

Mais alors, suivant des milieux propices et des profondeurs d'eaux, l'horizon de la *Femme de Loth* s'est maintenu en hauteur.

Il peut donc franchir les limites qu'on lui impose, qu'on voudrait lui assigner. A Fos-sur-Mer, en pleine molasse, j'ai trouvé des Cypræa, *Trivia Europæa*, d'autres fossiles communs à la *Femme de Loth.*

(1) Barbentane, Vedènes, Beaucaire.

(2) Ces cupules, pensait-on, n'étaient-elles pas dues à l'homme, des signes pareils s'observant dans des stations préhistoriques ? Non.

(3) Voir notre étude sur cette gorge profondément entaillée, semblable aux gorges du Fier.

(4) Signe de la carte géologique qui marque cette molasse.

Digitized by Google

Le poursuivant ainsi, elle a toutes les affinités qu'on lui trouve pour aboutir à cette ressemblance des Faluns.

Sa durée a été fort longue sans doute, ce qui concilierait les opinions extrêmes et rallierait ces divergences de position, son rang d'ancienneté.

D'autres raisons s'imposent aussi.

Le conglomérat de la *Femme de Loth* m'a fait découvrir un fort ossement attribué à un *Halitherium* ou *Metanytherium* (1). Il est encore en place.

Bien qu'en dehors de cette question, il y a un certain intérêt à rappeler que c'est précisément sur ces os d'*Halitherium* que furent retrouvées ces incisions profondes qu'on attribuait à l'intervention de l'Homme tertiaire, ce qui reculait considérablement son apparition sur la Terre, lorsqu'il fut démontré qu'elles n'avaient été produites que sous l'action des dents des grands cétacés (*Carcharodon*, etc.), dont les nombreux débris se retrouvent fréquemment dans ces couches. Néanmoins, la découverte de l'*Homme de Java* le place définitivement dans cette période tertiaire (Pliocène), dont on le croyait exclu.

Ces ossements (*Halitherium*) sont communs en pleine molasse, moins cependant que les nombreux os que j'ai aussi observés à Fos-sur-Mer, des vertèbres surtout.

Au château des Issarts, en creusant un bassin derrière ce manoir, les déblais de molasse en ont mis de fort longs débris à découvert.

Pendant la construction du chemin de fer sur la rive droite du Teil à Nimes, à la Vernède même, les tranchées ouvertes dans cette molasse en fournissaient assez souvent de près d'un mètre de longueur.

A Saint-Pierre du Therme, tout au bord du Rhône, ils sont encore plus nombreux, mais plus brisés.

Or, tous ces points et ceux que je ne connais pas sont à des altitudes variables, ce qui démontre que l'horizon de la Femme de Loth s'est propagé verticalement à divers niveaux, et ces conglomérats sont à toute hauteur.

(1) Ces animaux pélagiques appartiennent à l'ordre des Siréniens. Il ne reste de cet ordre dans les océans que le Dugongs (Halicore) et le Lamentin (Manatus). Les cotes de l'Halitherium étaient très rapprochées, se touchant presque. Les Dugongs sont représentés à l'état fossile par Prohalicore ; c'est sans doute celui dont un squelette complet fut trouvé à Beaucaire dans les carrières.

Digitized by Google

Cette question d'altitude n'est pas négligeable, il ne faut pas la perdre de vue.

Pour faire suite, nous donnerons la vaste étendue géographique occupée par les grands dépôts de Molasse marine (M_3), qui jusqu'à ce jour, conservent leur intégralité, mais qui ne tarderont pas à être divisés, séparés, stratigraphiquement.

Les plus caractéristiques sont, sur la rive droite, celui de Villeneuve, carrières Carle (1), et celui des Angles, tous deux laissés dans de grandes dépressions du Néocomien (Barrémien) ; aux Angles mêmes, à *une ferme* dans la plaine (grange) ; sur l'avenue qui conduit au Château des Issarts (2) ; à ce château au nord, pour former sans doute, réunis, un cordon continu, puisqu'il reprend à la Vernède jusqu'à Saint-Pierre-du-Therme le long de la route d'Aramon et sur la berge du Rhône ; puis près de là à Peyre-que-Rôde (3) ; enfin à Comps les trois mamelons dits Triple Levée ; restent à Beaucaire, sur les hauteurs, les belles carrières et autres affleurements longeant cette colline qui complètent l'ouest de la vallée inférieure du fleuve dans le midi. Plus haut, Sauveterre et la butte élevée du Château de Linsolas font partie de l'Helvétien.

En s'éloignant de cette rive droite, on a Castillon du Gard, Sernhac et Uzès, épaisses couches.

Sur la rive gauche, Barry ; Entrechaux (4) ; sur l'Ouvèze, à Mollans ; Courthézon ; Sorgues ; Barbentane ; Boulbon, ancien télégraphe.

Dans les montagnes du Luberon, sur le versant nord, les carrières si remarquables de Ménerbes et Oppède ; plus loin, les gorges de Buoux, le plateau de Sivergues.

Aux Alpines, Saint-Remy ; Saint-Gabriel ; Montpaon ; les Baux ; Fontvieille ; Montmajour ; montagnes de Cordes, puis toute la Crau jusqu'à Fos-sur-Mer, où les couches à la pointe Saint-Gervais (5) s'avancent au large et plongent dans la mer pour disparaître.

C'est avec intention que j'ai laissé à part l'horizon de Suzette, plateau de Saint-Amand ; là les couches ont été portées horizonta-

(1) Cette carrière presque épuisée a fourni les matériaux du Palais des Papes.

(2) Ces massifs de molasse ne sont pas indiqués sur la carte géologique d'Avignon.

(3) La légende porte que cette masse de pierre à pic de partout tourne sur elle-même tous les cent ans.

(4) La grotte de la Masque que j'ai explorée n'est qu'une fente profonde de la dislocation de la molasse (époque préhistorique).

(5) N'est pas indiqué sur la carte géologique d'Arles.

Digitized by Google

lement juqu'à 800 mètres d'altitude, tandis qu'à Beaumes-de-Venise les assises de Molasse sont inclinées à près de 45° (1) et se relèvent ainsi à plus de 80 mètres de hauteur.

L'uniformité de ces dépôts n'est pas constante : à l'est de Barbentane, les puissantes assises à pic qui se dressent sont d'un grain grossier et de couleur de rouille. Au sud, dans un bas-fonds soudé au Néocomien, la pierre est grisâtre, noirâtre, très fine, espèce de dépôt boueux dans une mer calme — celui d'Aix-les-Bains, de la Tréserve, lui ressemble.— A l'ouest, près l'Hôpital, les couches sont sableuses, assez friables, composées de nombreux débris de coraux bryozoaires avec rares *Scalaires* et de nombreux *Psammechinus*, parfaits de conservation ; certainement, les flots n'étaient pas agités et des courants n'agissaient pas sur ces couches. A Castillon, Courthézon, dépôts ferrugineux et grossiers. Les autres dépôts sont blanchâtres, à pâte fine et homogène.

DISLOCATION DE LA MOLASSE BURDIGALIENNE. — Il est démontré que dans cette étendue considérable de molasse marine, assez variable dans sa composition, des dislocations considérables se sont produites dans ces masses profondes, elles accusent de puissants phénomènes d'ablation, d'érosion, présentant sur quelques points, par des éboulements monstrueux, un véritable chaos.

Aux couches de Buoux (2), à la montagne de Cordes, près Arles (3), à Sauveterre, à Suzette, aux Baux surtout, sont autant de sites où le désordre, l'écroulement des assises de molasse offrent de grandioses et surprenants effets.

Les glaciers du mont Ventoux. Ses conséquences. — Ainsi que nous venons de le dire, quelques-uns de ces dépôts seront distraits pour occuper un autre horizon. Sauveterre, l'escarpement du Château de Linsolas se placeront plus haut dans la série de ce Miocène inférieur, arriveront certainement dans l'Helvétien ; je tiens seulement à les envisager à un autre point de vue.

(1) L'église de Notre-Dame d'Aubune est construite au pied de ce talus, qu'un bloc de molasse placé tout en haut semble menacer. La légende veut que l'esprit du mal, pour détruire cette chapelle, allait le précipiter de cette hauteur sur ce monument qu'il aurait écrasé dans sa chute. La dénudation des assises a laissé ce bloc suspendu prêt à tomber.

(2) Là encore, des grottes préhistoriques existent entre les blocs énormes détachés.

(3) Les allées couvertes de Provence, époque du bronze, sont ici taillées dans la molasse.

Digitized by Google

Sur la montée de Belle-Vue se trouvent à droite quelques blocs énormes, surtout un sur le bord de cette route, d'une molasse grossière qui rappelle les bancs supérieurs du Château de Linsolas (1) et même de Sauveterre, de Courthézon, et partout où des couches de cette nature se montrent dans la vallée du Rhône.

Ils gisent sous les graviers qui couronnent cette colline, noyés entièrement dans ces cailloutis, s'appuyant sur des argiles sableuses (Schlier) et proviennent de ces couches.

Blocs glaciaires de Bellevue.— Ce déplacement est dû à un transport glaciaire, non plus à la façon des blocs erratiques entraînés sur les moraines, mais bien par le charriage des banquises de cette époque qùi se détachaient des glaciers étendus du mont Ventoux.

Tout indique l'action des glaces s'exerçant sur les bords du Rhône quaternaire, alors que ce fleuve roulait ses eaux au niveau des graviers qu'il a laissés sur ces hauteurs.

Le mont Ventoux couvert de glaces terminait dans nos régions les grands glaciers Alpins (2), dont l'altitude était supérieure de plusieurs centaines de mètres à celle de nos jours.

Des glaciéristes autorisés (2), à la vue de ces masses considérables ainsi déplacées, n'ont pu que reconnaître sans hésitation que notre opinion sur le mode de glaçons flottants, banquises, pour les amener était le seul à invoquer.

Arrachés donc, soit des couches à pic de Sauveterre, ce qui l'atteste, soit aux couches supérieures de Linsolas si corrodées, le Rhône glaciaire a dû amener ces blocs là où nous les trouvons aujourd'hui et bien d'autres que ces graviers recouvrent, ainsi que nous allons le voir,—ce que d'ailleurs nous avions soupçonné.

Actuellement, les grands déblais qui s'exécutent (4) à cette montée

(1) Au moyen âge, à l'époque romaine peut-être, on taillait dans ces assises des meules, dont la place se voit encore sur le promontoire qui domine au nord-ouest le Château de Linsolas. J'en ai observé de pareils dans les assises de même nature au hameau des Grottes, près Vacqueyras.

(2) Il est démontré de la façon la plus absolue que le mont Blanc, soumis depuis cette époque reculée à l'action des glaciers, a perdu quelques centaines de mètres de sa hauteur.

(3) Voir *Formation caillouteuse de la vallée de la Durance,* par David Martin, 1895.

(4) Notre course d'hier, 14 février, nous a permis de relever une coupe de ces terrains que la grande tranchée qu'on ouvre laisse à découvert et où les nombreux blocs se rencontrent sur les talus de cette percée ; mais précédemment, M. Biret, serrurier d'un grand talent, nous avait informé qu'en creusant ces graviers pour diverses plantations dans sa campagne tout à côté, il en rencontrait souvent, ce qui est justifié

Digitized by Google

de Belle-Vue pour l'accès et la construction de villas viennent justifier nos prévisions, en indiquant clairement, de la façon la plus évidente, l'action énergique que nous invoquons. Dans cette tranchée que l'on continue d'ouvrir se montrent les blocs considérables, des plus nombreux, qui reposent directement sur cette masse argileuse de la montée de Belle-Vue et du vallon de Candau. Ces argiles se distinguent du Schlier (1).

Tous ces gros matériaux, enfouis sous les graviers qui les surmontent, indiquent suffisamment par leurs surfaces polies, usées, les frottements continuels qu'ils ont subis au contact des courants qui entraînaient ces cailloutis (2).

Ces indices certains donnent la preuve la plus éclatante, incontestable, de cette période glacière, correspondant à l'époque *Moustérienne*. (V. tableau A.)

Si l'on songe maintenant que, même de nos jours, au moment des débâcles du Rhône à qui rien ne saurait résister, les enrochements qui défendent les rives du fleuve sont emportés en bloc, soudés aux glaces, il est facile de se représenter les forces puissantes qui agissaient alors. *Nos blocs de Belle-Vue* naviguaient donc sur des *glaces flottantes*.

N'oublions pas que les grands glaciers du Briançonnais et du Drac descendaient dans la vallée de la Durance jusqu'à Château Arnoux, que là à l'altitude de 400 mètres seulement, alors que tout à côté se dressent les montagnes de Lure à 1,700 mètres, touchant le mont Ventoux, à 1,985 mètres, ces mêmes glaciers se poursuivaient chez nous et ne formaient qu'une immense calotte de glaces couvrant toute cette région montagneuse (3). Puisqu'il est démontré que les glaciers étaient là à 400 mètres seulement d'altitude, à plus forte raison existaient-ils sur des points élevés à 1,700 et 1,985 mètres? On ne saurait ni le nier ni en douter.

pleinement par les travaux actuels de déblaiement que nous signalons. Nous donnerons bientôt une étude complète de ces blocs; nous avons, en prévision de ce travail et avec le précieux concours qu'a bien voulu nous prêter M. L. Vareilles, pris de nombreuses épreuves photographiques de ces lieux.

(1) Ces argiles sont exploitées à Belle-Vue pour la fabrication des tuiles et briques.

(2) Aux carrières de pierres dures à Belle-Vue, même dans le Barrémien, les graviers reposent directement sur ces couches, et là encore, les surfaces exposées sont de même usées par l'arrivée et le passage de ces graviers.

(3) Ma dernière excursion au mont Ventoux (août 1896), n'avait pour but que de m'assurer de l'importance et de l'existence de ces glaciers. J'ai retrouvé, en effet, les traces incontestables qu'ils laissent sur les surfaces recouvertes par leur long séjour, et cela sur plusieurs points, près du sommet d'abord à l'ouest, puis aux Abeilles, à la Gabelle (1,000 mètres d'altitude), en compagnie de M. Sautel, curé de ces hameaux,

Digitized by Google

Deuxième horizon. Schlier d'Avignon. Safre. — Après la formation de la molasse marine que nous venons de détailler dans le Burdigalien, et avant de donner les appréciations que nous avons à produire sur les débats soulevés par le synchronisme, cette Molasse paraît se compléter par une suite d'autres dépôts composés de puissantes couches d'argile et de formation sablo-marneuse.

Dans les premiers se placent les masses argileuses que nous venons d'indiquer, lesquelles supportent *les blocs glaciaires* à Belle-Vue et au vallon de Candau, puis à Morières (1), tunnel du chemin de fer, toutes d'un noir bleuâtre; viennent ensuite les assises marno-sableuses aux innombrables feuillets d'un noir grisâtre, du coteau des Angles. Celles-ci se montrent bien développées à la gare de Pont-d'Avignon, où l'assiette pour l'emplacement de cette gare a réclamé de considérables déblais; à la sortie du tunnel de la Justice, au sud, sur quelques points à Belle-Vue, pour faire suite à celles des Angles ci-dessus mentionnées, où elles forment un escarpement de 60 à 80 mètres de hauteur. Là, elles cessent brusquement, taillées en falaise, en laissant à nu le Néocomien où elles s'adossent, en accusant néanmoins qu'elles s'étendaient plus loin.

Entre Morières et Saint-Saturnin jusqu'à Caumont, un dépôt similaire tout aussi important et recouvert encore par les mêmes cailloutis occupe ce grand espace. Entamé par la Durance, comme celui des Angles par le Rhône, le tunnel de Morières le traverse dans toute sa largeur. Il passe à Caumont sous la Durance, où les piles du nouveau pont construit à ce point le rencontrent et s'appuient dessus; mais il cesse là, l'autre rive étant limitée par l'Urgonien.

A Caumont aussi, les assises supérieures sont d'un calcaire grossier gris ferrugineux semblable ou approchant celui de Linsolas, à Villeneuve-lez-Avignon.

La nature de ces dépôts, tout en expliquant un charriage, ne conduit pas à supposer des courants violents pour les transporter; néanmoins, ils accusent des ravinements, puisqu'ils contiennent les débris d'autres assises marines noyés dans leur masse.

Vers le haut des Angles, les couches supérieures contiennent de nombreux *Pecten Gentoni* (des valves séparées) bien conservés et

(1) Là encore, comme à Belle-Vue, ces argiles ont été exploitées par M. Blanchard, potier d'Avignon.

Digitized by Google

de dimensions variables, de fort rares *Scalaires*, des *Corbula gibba*, tout aussi peu communes, et quelques Echinodermes, *Psammechinus Caillaudi*.

Leur stratification est loin d'être parfaite; irrégulièrement superposés, les bancs s'inclinent dans tous les sens, ils s'infléchissent, se rencontrent, s'entrecroisent, sont discordants, rectilignes ou ondulés, tout indique en un mot que, même pendant leur formation, ils étaient repris, détruits pour se recomposer ailleurs dans d'autres couches, comme nous l'avons déjà mentionné.

Les dépôts sableux de Moure Pluma, de Théziers, du Pliocène, que l'abbé Boulay comparait à des dunes, ont comme ceux-ci une grande irrégularité. L'action du vent a certainement joué un rôle prépondérant, tandis qu'il n'a pu être que tout à fait secondaire pour ceux des Angles, si toutefois il s'est manifesté.

Quoi qu'il en soit, ces dépôts typiques, bien connus maintenant, ont reçu le nom de *Schlier d'Avignon*, ils serviront de terme de comparaison pour nos régions; mais ce facies s'observe dans la vallée de la Durance à Cucuron, dans celle de la Drôme, à Crest, sur de grandes épaisseurs.

Si nous voulons en retrouver de semblables, nous ne pouvons les rencontrer que dans la Haute-Autriche, où, désignés sous le nom de couches à Melette (1), ils séparent les deux étages Méditerranéens de M. Suess, le premier en bas, le deuxième au-dessus, étant considérés comme un « épisode terminal du premier étage ».

Dans cette contrée, la superposition du Schlier sur le premier ne fait aucun doute. Dans ce cas, notre Schlier d'Avignon ne correspondrait pas exactement avec celui d'Autriche, bien qu'il en emprunte le nom, M. Depéret, dans son tableau, l'indiquant dans le premier étage, tandis qu'il serait à leur intersection, séparé seulement par les couches à *Pecten Fuchsi*.

Nous ne le déplacerons pas, ceci nous paraissant tout à fait secondaire pour nos contrées.

A part ces quelques doutes sur leur concordance réelle, comme ceux qui entourent et se sont élevés sur l'Horizon de la *Femme de Loth* avec les Faluns de la Touraine, et tout en reconnaissant qu'il est bien difficile de l'établir sans contestation, nous placerions :

L'Horizon de la *Femme de Loth* au dessous, puis la Molasse

(1) A cause de la grande abondance d'écailles de poissons, *Meletta sardinites*.

Digitized by Google

Burdigalienne à *Pecten præscabriusculus*, et au dessus les bancs gréseux du Schlier d'Avignon, bien que nous demeurions persuadé que la faune du dessous, *Femme de Loth*, s'est continuée pendant toute la durée de la Molasse marine, suivant les milieux favorables qui rendaient propice sa continuation.

1° *Horizon de la Femme de Loth*;
2° *Molasse Burdigalienne;*
3° *Schlier*, en haut.

Dans cet ordre, nous avons indiscutablement 3 sur 1 au gisement même ; 2 sur 1, paraît-il à Beaucaire ; il reste à reconnaître 3 sur 2, c'est-à-dire le Schlier sur la Molasse.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE. — Le Miocène dans son entier comprend (Voir le tableau D), depuis sa base au-dessus de l'Aquitanien jusqu'au Pontien supérieur, confinant en haut au Pliocène, toute une immense série dont l'épaisseur est des plus importantes.

Sa période d'occupation dans notre vallée du Rhône a été fort longue, et l'étendue qu'elle inondait des plus considérables ; nous en avons donné les limites plus haut. Puis elle s'est retirée par suite des modifications qui survinrent, résultant de changements profonds produits dans le relief du sol, cédant par continuité la place au Pliocène, plus réduit en surface, le dernier des étages tertiaires.

Succession. — Époques de formation. — Préalablement, quelques mots me paraissent indispensables. Rapidement exposé, voici quel est l'ensemble des couches qui composent la structure de la terre, les grandes époques de notre globe.

Primitive ou archéenne. — Les plus profonds dans l'écorce terrestre sont les Terrains primitifs, ne contenant aucune trace de vie. Un seul reste présumé organique, l'*Eozoon*, est encore problématique et ne semble pas pouvoir résister à un long examen. Cette première couche de terrains granitiques et toutes roches de cette nature, est surmontée par la première époque de la formation de la Terre,

Digitized by Google

TABLEAU DE CLASSIFICATION A.

PRIMAIRE — PALÉOZOÏQUE. — Assises nettement sédimentaires dont la houille fait partie. Comprend du Cambrien au Permien, soit cinq périodes contenant 20 époques.
Trilobites — Poissons — Reptiles — Premiers insectes névroptères.

SECONDAIRE — MÉSOZOÏQUE. — Comprend du Trias au Crétacé, soit six périodes contenant 22 époques. Belle période où vivent presque toutes les espèces animales.
Sur la fin débute le système fluvio-lacustre. C'est le Danien, dont les couches sont représentées à Saint-Remy, les Baux, etc.

TERTIAIRE — NÉOZOÏQUE. — Comprend de l'Éocène au Pliocène, soit quatre périodes contenant 17 époques distinctes. Le commencement n'est que la suite du régime des lacs de la fin du Crétacé.
Apparition de Homme de Java — Pithecanthropus erectus (1).

Ces époques se terminent par la période glaciaire, qui est le Quaternaire ou Pleistocène; mais, en même temps, viennent se souder et se déroulent les âges préhistoriques qui empiètent sur les terrains tertiaires par la découverte de Java (*Pithecanthropus erectus*).

La classification Palethnologique (2) donne pour la succession de ces âges la suite du tableau A (3).

PALÉOLITHIQUE QUATERNAIRE. — *1re Période.* — **Chelléenne.** — Cavernes, abris sous roches et dans les forêts, — Climat chaud et humide. Prédominance de l'*Elephas antiqus*, du *Rhinoceros Merckii, Hippopotamus amphibius, Ursus spelæus.* Volcans de l'Auvergne en activité. L'Angleterre n'était pas séparée de la France. La Manche n'existait pas.

Pas d'instruments en os, un seul outil en pierre.

Unio littoralis, Corbicula fluminalis. On a reconnu une transition Chelleo-Moustérienne ayant un climat refroidi et humide.

(1) Cette découverte, la plus importante, vient d'être faite récemment (1896), à Java, par M. le docteur Eugène Dubois, *Bulletin d'anthropologie de Paris*, fascicule V, 1896.
(2) La Palethnologie est l'étude de l'origine du développement de l'Humanité.
3) Voir *Ages de la Pierre, division Palethnologique en époques*, par Ph. Salmon, 1894.

Digitized by Google

Moustérienne. — — Cavernes, Abris sous roche. Stations en plein air. Climat froid et humide. Grande extension des glaciers. Blocs erratiques. Traces de feu. *Elephas primigenius* (*Mammouth*), *Rhinoceros Tichorhinus, Ursus spelæus.* L'Hippopotame émigre.

Instruments en pierres retouchés. Aucun en os.

Creusement des lacs Alpins et ailleurs.

Blocs glaciaires, Banquises de Belle-Vue engagés dans les banquises provenant des glaciers du mont Ventoux. *Helix fruticum.* Grotte de la Masque et Buoux dans le département de Vaucluse. Transition Moustero-Magdalenienne (Solutréen).

Commencement de l'emploi des os.

Magdalénienne. — Recherche des cavernes et abris sous roches pour l'habitation. Stations en plein air moins nombreuses. Climat froid et sec. *Elephas primigenius, Hyæna spelæa.* Le Rhinocéros disparaît. Prédominance du Renne.

La sculpture et gravure caractérisent l'industrie et les arts de cette belle époque.

Grottes du Pont-du-Gard.

Transition Magdaléno-Campignienne.

Temps Mésolithiques. — Le soin des morts semble avoir pris naissance pendant ce moment.

NÉOLITHIQUE. — *2me Période.* — **Campignienne.** — Cavernes, grottes, abris et foyers. Cabanes terrestres, retour de l'habitation en plein air.

Domestication des animaux. Climat tempéré. Poterie grossière (origine). Faune actuelle. Haches en pierres très sommairement polies.

Chasséo - Robenhausienne. — Cavernes, grottes, cabanes terrestres, clayonnages, pilotis, constructions lacustres. Inhumations dans les cavernes et grottes naturelles, mobilier funéraire. Premiers monuments mégalithiques. Climat tempéré.

Grottes de Roquemaure, Aramon, Saze, La Vernède, grotte de la Masque (1).

(1) Cette grotte double est comprise aussi dans le Moustérien où je l'ai signalée.

Digitized by Google

Poteries avec anses, ornements variés, navigation, vannerie, tissage du lin.

Carnacéenne. — Perfectionnement du mode d'habitation, cabanes terrestres, pilotis, constructions lacustres, premières terramares. Climat tempéré. Faune actuelle. Apparition du bronze sur la fin. Inhumations dans les Dolmens. Ossuaires. Grand soin des morts. Gravure. Sculpture. Origine de la statuaire. Trépanation. Belles poteries. Premières incinérations.

Grottes, Dolmens de Fontvieille, Collorgues dans le Gard.

MÉTAUX. — 3e Période.

Bronze....	Tziganienne ou Bohémienne.	Morgienne du fondeur. Larnaudienne du marteleur.
Fer..... ..	Galalienne ou Galatienne.	Hallstattienne des Tumulus.
	Romaine.....	1er du fer. Gauloise Marnienne. Lugdunienne. Champdelienne.
	Mérovingienne.	Franque. Burgonde Germanique.

Telles sont les grandes lignes qui constituent l'Histoire de la Terre depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle.

TERRAINS NÉOZOÏQUES. — Le groupe Tertiaire Néogène ou Nézoïque est celui qui marque l'apparition des hautes chaînes de montagnes, Pyrénées, Alpes, etc.

Les mammifères à peine accusés se développent avec une extraordinaire vigueur, prennent possession de la Terre.

Ces terrains se subdivisent en Éocène, Oligocène, Miocène et Pliocène.

Pour l'Éocène et l'Oligocène, le régime des lacs de la fin du Crétacé se continue dans notre région ; il laisse de ses formations à la Fontaine de Vaucluse, Plâtrières de Mallemort, de l'Isle, Aix en Provence, Couches d'Aramon, Choisity ; Terre rouge aux Issarts, Saint-Roman.

Dans son ensemble, c'est un premier effort des continents sur les mers préparant le relief actuel de l'Europe.

Au Miocène, nous allons l'examiner en détail.

Au Pliocène, apparition complète du relief des Alpes et des premiers glaciers.

Voilà pour l'ensemble.

Digitized by Google

TABLEAUX DU MIOCÈNE. — Synchronisme et parallélisme des auteurs. — Nous reprenons le Miocène, le seul que nous ayons en vue dans ce travail.

Les divisions de haut en bas sont, suivant LAPPARENT (1) :

TABLEAU DE CLASSIFICATION B.

Pontien (2). — Limons à Hipparium de Cucuron.

Sarmatien. — Marnes à lignites de Tersane — Mont Vendres et Marnes à *Ilélix Christoli.*

Tortonien. — Molasse de Cucuron – Cabrières-d'Aigues.

Helvétien. — Sables et grès à *Ostrea crassissima* — Faluns de la Touraine.

Burdigalien. — Molasse à *Pecten Præscabriusculus.*

Le Miocène est marqué au début par *l'écoulement* des grands lacs de l'époque Eocène, dont l'origine remonte jusqu'à la fin du Crétacé (Danien que nous avons signalé) pour laisser la Mer Burgalienne envahir nos régions.

Ce mouvement du sol donne les prémices de la formation des Alpes.

Cette transgression marine, le retour des eaux salées sur le continent n'est que le résultat d'affaissements.

La succession de ses couches, modifiée par M. DEPÉRET et généralement adoptée, prend une autre disposition qui est la suivante (3):

TABLEAU DE CLASSIFICATION C.

Miocène supérieur	PONTIQUE.	*Supérieur.* Couches à congéries de Bollène, Théziers.
		Moyen.... Limons à Hipparium et conglomérats impressionnés de la Durance — Cailloux des Hauts Plateaux — Marnes de la Croix-Rousse.
		Inférieur.. Calcaire de Cucuron à *Hélix Christoli* et *Melanopsis Narzolina* — Sables à *Hélix Delphinensis* — Sables à *Nassa Michaudi* et *Hipparion.*

La séparation de la grande Mer Miocène se produit. Subdivisée en deux, elle donne la Mer Rhodanienne et la Mer Autrichienne.

(1) Tableau de Lapparent, p. 1319.

(2) S'appelle aussi Pannonien, nom de l'ancienne Pannonie.

(3) C'est le grand travail de cet auteur que nous avons déjà indiqué, ***Classification et parallélisme du Miocène,*** 1893.

Digitized by Google

Miocène moyen	Sarmatique (1).....		Est maintenant douteux pour ce savant, et les marnes du Dauphiné, — de la Provence, à *Helix Christoli*, remontent dans le Pontique inférieur. Ce n'est qu'un déplacement.

La mer cesse de passer en Suisse.

Miocène moyen	Tortonien.	2e *étage Méditerranéen*	Marnes de Cabrières — Molasse de Cucuron à *Cardita Jouanneti.*
	Helvétien.		Marnes à *Pecten vindascinus* et *Cardita Jouanneti* de Visan.

Ici correspond le plus grand effort de transgression marine.

Miocène inférieur	Burdigalien.	1er *étage Méditerranéen* (2)	Sables à *Pecten Fuchsi.*
			Schelier d'Avignon.
			Sables et grès à *Ostrea crassissima.*
			Molasse marno-calcaire à *Pecten præscabriusculus* de St-Paul-Trois-Châteaux.
			Sables à *Scutella Paulensis* et Faluns de Sausset.
Oligocène supérieur (3)	Aquitanien.		Couches de Carry à *Melongena Lainei.*
	Tongrien ...		Marnes et gypses d'Aix.

On voit que tandis que M. Suess conserve dans son deuxième Étage Méditerranéen l'*Helvétien* et le *Tortonien* du *Miocène* moyen, il descend dans l'*Oligocène* pour réunir l'*Aquitanien* qui en fait partie, au *Burdigalien* du Miocène inférieur et constituer son premier Étage Méditerranéen.

Des raisons paléontologiques d'un ordre très élevé conduisent ce Géologue Autrichien à ce léger déplacement de l'*Aquitanien*, tandis que le savant professeur de Lyon, M. Depéret, arrête ce

(1) Cet étage, vaste mer saumâtre, qui s'étendait de Vienne jusqu'au Turkestan, comprenait la Mer Noire, la Mer Caspienne et le lac d'Aral, qui ne sont plus que de faibles restes de cette immense étendue d'eau se dessalant de plus en plus et favorisant la transformation de certaines espèces. Un genre de Gastropode, *Valenciennesia* atteignit une taille considérable.

(2) M. Suess comprend dans ce premier Étage Méditerranéen l'Aquitanien ainsi réuni au Burdigalien. Or, l'Aquitanien et le Tongrien compris forment l'Oligocène supérieur au dessus de l'Eocène, *Sensu stricto.*

(3) Voir le tableau donné par M. Douxami, dans son *Étude des terrains tertiaires* p. 146, 1896.

Digitized by Google

premier Étage Méditerranéen au Burdigalien, pour nous donner dans son remarquable travail l'ensemble du Miocène.

Le fait le plus important de cette période miocénique est le retour des Océans sur notre sol, remplaçant les eaux douces de l'*Eocène* et les Étangs du *Danien*.

Ce tableau de succession montre aussi que jusqu'au *Sarmatique* la mer unique du Miocène communique du Bassin du Rhône à celui de Vienne en Autriche et qu'au *Pontique* inférieur une division se produit coupant en deux cette mer si étendue, le Jura et la Suisse s'exhaussent suffisamment pour opérer cette séparation définitive.

Pour le sud-ouest de la France et le bassin de la Loire qui étaient confondus, le morcellement de cet ensemble semble dater du même moment, bien que le bassin de la Loire fût encore lié au Pontique inférieur par les marnes à *Hélix Turonensis*, ce qui paraît douteux.

MOUVEMENTS DU SOL. — Il est facile de reconnaître que le plateau central (Auvergne, Puy-de-Dôme) se redresse, pour intercepter les communications, tout comme le Jura et la Suisse le font pour la partie nord.

Ainsi réduite, la Mer Miocène occupe encore toute la vallée majeure du Rhône (Mer Rhodanienne).

Plus tard, au *Pontique supérieur* (Horizon de Théziers), la vallée moyenne du Rhône est abandonnée, se détache probablement, tandis que chez nous (partie inférieure), elle est encore dans toute la région, se poursuivra même jusqu'au Pliocène où la faune des mammifères, si bien développée pendant le Miocène, va continuer sa grande extension dans les belles plaines de nos riches contrées, pour nous donner par son extinction les importants gisements de phosphates de *Tavel, Saint-Maximin* et les sables de *la Capelle Masmolène*.

En suivant toujours les indications de notre savant confrère, M. Depéret, il constate « un changement brusque complet de la faune des vertébrés terrestres, qui, dit-il, se montre dès la base de cet étage, *Miocène supérieur*. A la faune de Sansan succède une autre faune caractérisée par l'*Hipparion gracile*, le *Mastodon longirostris*, le *Rhinoceros Schleiermacheri*, les Antilopes du groupe de *Tragocerus* ; cette faune tout à fait semblable à la *faune de Pikermi* dans l'Attique, est évidemment le résultat d'une migra-

Digitized by Google

tion brusque corrélative de changements importants de la géographie méditerranéenne.

« Enfin, continue cet auteur, par suite de l'abaissement des lignes de rivage de la Méditerranée, des *vallées nouvelles* se creusent aux dépens des couches marines et d'eaux douces du Miocène. C'est dans le fond de ces vallées que se déposent les couches saumâtres à *Congeria Sub-Basteroti* comme phénomène précurseur de *grands affaissements pliocènes.* »

Telles seraient les diverses phases de ce Miocène chez nous correspondant aux étages que nous connaissons, énumérées dans le tableau C.

FONTANNES-TOURNOÜER, dans leurs belles études, fournissent des repaires sûrs et constants pour ces mêmes étages ; mais tout en voulant condenser leur classification, nous serions entraîné à en développer certains côtés pour établir leur concordance. Il est certainement préférable de renvoyer aux travaux de ces deux Géologues, qui sont toujours consultés fructueusement.

D'ailleurs, tous les Géologues qui se sont occupés de ces terrains *Néozoïques* établissent suivant leurs vues la classification qui leur convient.

Une autre classification a été adoptée par MAYER EYMAR, et si je ne craignais d'encombrer par des additions la classification que je viens de donner, j'en énumèrerais les principaux détails.

Il conserve évidemment l'Helvétien en le subdivisant en Helvétien I inférieur, qui aurait pour type chez nous les Faluns de la Touraine et l'Horizon de la Femme de Loth ; Helvétien II correspondrait à Cucuron, *Ostrema crassissima*, premier niveau, et Helvétien III Cabrières-d'Aigues.

Dans l'ensemble, certains points sont d'accord, d'autres s'éloignent ; mais, en somme, ces quelques légers changements n'entraînent que quelques modifications de détail locales, sur lesquelles il ne faut pas insister.

Malgré tout, dans le tableau D suivant, je vais essayer de rétablir les concordances entre les étages tertiaires de divers auteurs, en prenant pour base l'ordre donné par de Lapparent. Il complètera en partie celui du tableau A, trop rapidement exposé, fera suite à la division des étages du tableau B ; mais, en ce qui concerne M. DEPÉRET, ses subdivisions sont plus complètes dans celui que nous donnons au tableau C.

Digitized by Google

TABLEAU DE CLASSIFICATION D

CLASSIFICATION DE LAPPARENT			SÉRIE DE QUELQUES ÉTAGES TERTIAIRES D'APRÈS					
		ÉTAGES	SUESS.	TOURNOUER.	MAYER AYMAR	FONTANNES	DEPÉRET.	DIVERS AUTEURS.
NÉOGÈNE		S Sicilienne.	»	»	»	»	»	»
	Série Pliocène	M Astienne.	»	Pliocène moyen.	Astien.	»	»	»
		I Plaisancienne.	»	Pliocène inférieur.	Messinien III. Messinien II. Messinien I.	»	»	Pliocène inférieur. Subapennin. Astien Arlesien. Plaisancien
		Pontienne ou Pannonienne.	»	»	»	»	Miocène supérieur.	»
		Sarmatienne.	»	»	»	»	»	»
	Série Miocène.	Tortonienne.	2e étage Méditerranéen.	Miocène supérieur.	Tortonien.	Miocène supérieur.	Miocène moyen.	»
		Helvétienne.		»	Helvétien III. Helvétien II. Helvétien I.	»		Ligérien. Falunien. Helvétien II.
		Burdigalienne.	Schlier d'Autriche.	»	Mayencien II. Mayencien I.	Langhien.	Schlier d'Avignon Miocène inférieur.	» Vindobonien.
		Aquitanienne.	1er étage Méditerranéen.	»	»	»	Femme de Loth.	»
	Série Oligocène.	Tongrienne { Stampien. Santonnien.	»	»	Aquitanien II. Aquitanien I.	»	Oligocène supérieur.	Miocène inférieur. Langhien.
			»	»	»	Tongrien supérieur.	»	Stampien. Sextien.
ÉOGÈNE.		Ludienne ou Priabonienne.	»	»	»	»	»	»
		Bartonienne.	»	»	»	»	»	Saporta. Gypse d'Aix
	Série Éocène.	Lutétienne.	»	»	»	»	»	»
		Yprésienne.	»	»	»	»	»	»
		Sparnacienne.	»	»	»	»	»	»
		Thanétienne.	»	»	»	»	»	»
	Supra-crétacé.	Danien.	»	»	»	»	»	»

(1) Le Mastoton Angustidens est commun dans les sables de l'Orléanais, mais il remonte jusque dans le

(2) Helix Christoli semble occuper deux niveaux différents.

Digitized by Google

NE DONNANT QUE LA RÉGION

LOCALITÉS, NATURE DES DÉPOTS ET FOSSILES CARACTÉRISTIQUES DE CES COUCHES ET AUTRES INDICATIONS DE LA FAUNE.

Marnes bleues de Fréjus, Nice.

Congeria subcarinita, Potamides Basteroti, Ostrea cuculata, O. Barriensi, O. cochlear Thézıers, Cerithium vulgatum. *Helix Christoli* (2), Pecten comitatus, *Helix Chaixii.*

Couches à Congeria subglobosa. Vient du Pont-Euxin. Le Mastodon Longirostris remplace le Mastodon Angustidens. Apparaît Dinotherium giganteum, bassin de Vienne.

D'après Suess et Fusch, la faune sarmatique se composerait d'éléments du 2e étage Méditerranéen et d'un apport oriental, et formerait une faune pareille à celle de la mer Noire actuelle.

Marnes de Cucuron à *Ostrea crassissima, 2e niveau, Helix Christoli* (2), H. Delphinensis, Hipparion gracile, Melanopsis Narzolina, Cardita Jonanneti, Pecten scabriusculus.

Mastodon Augustidens se trouve en Autriche dans ce 2e étage (1).

Cabrières d'Aigues., Terebratula calathiscus, Cardita Jonanneti de Visan, *Ostrea crassissima, 1er niveau.*

Aturia aturi, en Autriche.

Molasse marno-calcaire à Pecten præscabriusculus, *Carry,* Ostrea Granensis, Turitella turris, Sables de l'Orléanais, Mastodon Angustidens commun. Une de ces dents dans la molasse des *Angles* (1).

Voir la faune malacologique que nous donnons.

Couches marines de *Carry,* gisement lacustre de *Cereste, Turitella quadriplicata, Ostrea Oligocenica, O. undata, Helix Raymondi, H Massiliensis, Potamides Granensis, Isle, Saumanes, Vaucluse.*

Argiles de *Saint-Henry,* près Marseille, masses gypseuses d'*Aix en Provence.*

Faune de Sainte-Radegonde à Gargas, près Apt. Gypses de cette localité.

Sables et argiles bigarrées.

Issarts, Choisity, *Bulimus Hopei* à terre rouge avec *Strophostoma lapicida*; Chosity, *Strophostoma lapicida* Planorbis pseudoamonius, Lymnée.

Saint-Remy, les Baux, Rognac. Superbe faune malacologique riche en espèces, nombreuse en genres.

2e étage Méditerranéen en Autriche. Une seule dent dans la molasse des Angles.

Digitized by Google

L'inspection seule de ce tableau de classification d'ensemble, donne une idée de l'importance de la molasse tertiaire en général, et du Miocène pris en détail.

Interprétations sur le synchronisme. — C'est pendant cette durée, cette suite ininterrompue de siècles, dont le chiffre nous échappe, que nous ne connaîtrons jamais, qu'il s'agissait de placer les divers dépôts, d'établir leur succession, lorsque leur superposition était indécise, car il n'existe pas de région où ces assises se présentent sans lacune.

J'avoue que c'est une tâche qui offre autant d'attraction que de difficultés pour la résoudre, bien faite par cela seul pour tenter les intelligences les mieux préparées, dans ces essais de reconstitution. Tant d'esprits éclairés dont la sagacité étonne, tant de conceptions hardies ont été tentées, imaginées, pour cette œuvre colossale de formation de l'écorce terrestre, malgré ses complications, son extrême délicatesse, donnant les corrélations, le synchronisme ainsi compris; que l'édifice de la terre s'est élevé graduellement, méthodiquement dans ses grandes divisions.

Aussi faut-il se féliciter de nos jours, lorsque quelques précieux éléments s'ajoutent pour en perfectionner les détails en vue du but à atteindre, et c'est là où, maintenant les lignes principales étant établies, on risque de le manquer.

Deux moyens se sont offerts et s'offrent toujours pour nous guider :

1° La faune des couches.

2° La stratification.

Le premier apporte le plus grand secours et encore faut-il en restreindre la portée. Le second, difficile, délicat, aide du moins, s'il ne complète pas l'examen.

La paléontologie de M. Félix Bernard (1) rappelle que « les « formations contenant les mêmes espèces fossiles sont considé- « rées comme datant de la même époque et portent les mêmes « noms, et ce principe de l'identité de faunes a été considéré « longtemps comme absolu; nous verrons bientôt que des restric- « tions doivent lui être apportées. »

Il continue et dit : « Mais elles ont pour effet non de diminuer « l'importance suggestive de la paléontologie, mais de l'augmenter « et de la préciser encore mieux. »

(1) *Éléments de Paléontologie*, par Félix Bernard, page 4, 1895.

Digitized by Google

Il est certain que les variations de faunes, à mesure qu'elles sont mieux connues, se rattachent plus étroitement aux différences des conditions de milieux, et l'on peut conclure tout d'abord aux probabilités constitutives dans lesquelles se sont faits les dépôts. On sait alors distinguer une faune de grands fonds, de plage littorale, d'estuaire, de récif corallien, de mers profondes, etc., par le groupement des formes que l'on rencontre dans ces circonstances déterminées, bien que quelquefois il ait pu se produire un mélange accidentel.

Le second ne peut que s'appuyer sur le premier en partie, sans cela la stratigraphie serait illusoire.

Vouloir définir,de la superposition des couches sur un point, ce qui est tangible, certain, indiscutable, mais ne peut être rigoureusement vrai que sur ce point là, qu'une semblable disposition ailleurs, rend ces deux dépôts solidaires, synchroniques, c'est au moins vague si ce n'est un rêve, leur similitude ne pouvant être qu'apparente.

Il en est tellement ainsi que les stratigraphes, même aidés par la paléontologie, ne sont jamais affirmatifs et rarement d'accord.

Que d'hésitations, que de doutes n'expriment-ils pas ?

On comprend de pareilles incertitudes.

Il faudrait supposer qu'un dépôt s'est formé partout sans exception au même moment, sans songer qu'à cet instant les dépôts les plus variés ont pu et ont dû se précipiter, être laissés en même temps, de façon à dérouter maintenant sur cette concordance imaginaire (1).

Mais il faudrait de plus savoir à quelle profondeur ces dépôts se sont produits, connaître tous les fossiles qu'ils contiennent, s'ils constituent une faune littorale, pélagique, abyssale, corallienne ou récifale : tout autant de facteurs qui compliquent singulièrement la solution ; et, si l'on a admis pendant longtemps, ainsi que nous en avons donné déjà un aperçu, comme le principe fondamental de la stratigraphie, que d'une manière générale les couches du même âge présentent les mêmes fossiles, des fossiles semblables peuvent ne pas appartenir à la même couche.

Or, il est évident qu'à l'époque actuelle un tel principe ne saurait s'appliquer.

« Les faunes et les flores sont localisées dans des régions plus

(1) Quelques stratigraphistes ne semblent pas s'en apercevoir et ne pensent pas devoir s'y arrêter.

Digitized by Google

« ou moins étendues, il n'y a qu'un très petit nombre de formes « dont l'aire de répartition soit universelle », nous dit encore l'auteur des *Éléments de Paléontologie*.

« Il en a été ainsi à toutes les époques, et l'on peut dire que « jamais la flore ou la faune n'ont été identiques sur toute la sur- « face de la terre. » (Même auteur.)

Nous pensons cependant que les espèces primordiales étaient plus répandues, qu'elles différaient moins et que, de proche en proche, elles se sont dissemblées, cantonnées, les climats aidant dans ces séparations, et ont formé des facies spéciaux.

Les facies résultant de l'ensemble de caractères lithologiques et paléontologiques, suite des conditions extérieures qui déterminèrent l'existence d'une faune ou d'une flore spéciale pour ces régions, ces caractères, dis-je, sont définis par des conditions de milieu, telles que le climat, l'altitude ou la profondeur.

C'est ainsi que pour une même époque on peut trouver, par exemple, un facies littoral, pélagique, d'eau douce, d'estuaire, de lagune corralligène, récifal, comme aussi un facies arctique, tropical, tempéré.

Toutes ces difficultés ne sont pas insurmontables ; de grandes tentatives ont été faites dans ces dernières années, qui indiquent et simplifient les résultats.

S'il est louable de faire des recherches dans ce sens, — et tout travail présenté dans cette intention doit être favorablement accueilli, — par cela même, doivent-elles s'imposer sans restrictions ?

Sans pousser bien loin, on vient de le voir, je ne sais pas jusqu'à quel point on peut s'entendre sur l'identité de la faune malacologique interprétée paléontologiquement, et jusqu'à quelle limite elle peut être invoquée pour entraîner l'identité des couches.

Je considère surtout les assises peu éloignées en hauteur verticale, celles comprises dans une même formation.

Je ne sais rien qui prête à autant de controverses, à plus d'interprétations éloignées, opposées, qu'un pareil sujet !

Convaincus de part et d'autre, le stratigraphiste bénévole se retranche, rassuré, dans ses couches, tandis que renfermé dans ses faunes, le paléontologiste ne perd ni ne cède rien de ses convictions.

Impossible de sortir de là.

Il faut s'en réjouir cependant, si bien cantonnés qu'ils soient tous les deux.

Ces efforts considérables réunis, cette lutte constante, ces opi-

Digitized by Google

nions si vivement défendues, si mal exprimées quelquefois, et de ce fait, peu comprises, tendent au moins à vaincre les difficultés qu'on ne peut éviter, à déblayer le terrain, s'ils ne l'encombrent pas. Nous connaissons mieux ainsi les points discutables qui demandent plus d'examen.

Allons plus loin dans cette manière d'envisager la solution, poussons-la, et demandons-nous s'il n'est pas possible qu'en paléontologie on soit un peu prévenu par la supposition que certains fossiles à examiner appartiennent à une telle couche pour pencher à les leur attribuer (1). Puis, qu'on ne puisse revenir sur quelques déterminations d'espèces, s'il est démontré que réellement ils sont placés plus ou moins bas, au dessus ou en dessous dans l'ensemble de cet Horizon ; et cela seulement lorsque ces fossiles sont d'une conservation imparfaite, qu'ils sont surtout incomplets et qu'il s'agit d'empreintes et de moules souvent incertains.

Mais si le paléontologiste éprouve quelques craintes, que de scrupules s'emparent de lui, s'il pense pouvoir revenir sur ses premières déterminations ! Ainsi influencé pour relever ou descendre sa faune suivant le sens indiqué, il n'entraînera jamais une grande importance s'il est transformiste.

Précisons :

J'ai là sous les yeux des *Trochus Adansoni* provenant de Barcelonne, de St-Chamas et de Messine. Ils diffèrent légèrement soit dans l'ornementation, soit dans leur structure d'ensemble.

Qu'ils soient examinés lorsque la fossilisation les aura atteints, ces faibles changements pourront les faire séparer par les paléontologistes de l'avenir, sans qu'il y ait un sérieux inconvénient à cette distinction habile d'un homme exercé.

Mais que les dépôts qui les engloberont à ce moment-là soient différents, sablonneux, boueux, caillouteux, qu'ils alternent suivant la localité ; car, pendant que ces *Trochus* sont rejetés et enfouis sur une plage sablonneuse à Barcelonne, ils peuvent être du même coup noyés dans un dépôt boueux à St-Chamas, et compris dans

(1) Cette tendance est surtout manifeste chez certains auteurs, qui pour classer nos mollusques terrestres ou fluviatiles, se rapportent de préférence au nom de la localité sans tenir compte des caractères réels s'ils existent, pour leur détermination ; de là, le nombre considérable de noms d'*Hélix-Unio-Anodonte*, etc., qui ont été donnés depuis quelques années.

Digitized by Google

des menus graviers ou des cailloutis, fussent-ils verts, à Messine en même temps (1).

La stratigraphie, si on s'adressait à elle, qu'apprendrait-elle? A quoi conclurait-elle ?

A des horizons différents, puisque ces couches ne se succèderaient pas dans le même ordre et que les fossiles qu'elles recèlent diffèrent un peu, ne se ressemblent pas absolument : d'où erreur manifeste !!!

Difficultés, objections. — Nous savons que ces *Trochus Adansoni* sont de la même époque, de nos jours.

Prenez de ces *Trochus Adansoni*, à l'extrême limite de leur aréa géographique, ce qui peut les différencier encore plus, et concluez après stratigraphiquement si vous pensez devoir le faire !

Dira-t-on qu'ils appartiennent au même Horizon? C'est peu probable !

Les modifications qu'ils accusent, les dépôts divers qui les connentie nnent entraîneront le contraire.

En résumé, dans ce cas, la Paléontologie et la Stratigraphie interrogées ne peuvent préciser.

J'ai pris comme exemple le *Trochus Adansoni*, mais le résultat serait le même, quel que soit le mollusque qui nous servirait d'épreuve.

Par application à la *Femme de Loth*, rien ne prouve qu'à ce moment-là, la molasse ne se fût pas déjà déposée ailleurs, qu'elle peut ne pas lui être plus ancienne ni plus récente, que cet Horizon a pu même se continuer pendant toute la formation molassique en suivant sa marche, et laisser cette faune semblable à diverses altitudes.

Aux carrières des Angles, comme fait à l'appui de cette prolongation de faunes, une couche existe tout en haut presque des carrières, formée d'un banc contenant des fossiles de la *Femme de Loth.*

Une pareille situation gênant beaucoup les conclusions stratigraphiques, il a été plus facile et plus commode d'imaginer que ces fossiles étaient remaniés.

Cette simple appréciation du fait, sans autre indication, sup-

(1) On semble attacher trop d'importance à la couleur des cailloux pour certains dépôts molassiques de nos régions. Ils se rencontrent à bien des niveaux. Une hydratation ferrugineuse les colore ainsi, d'après Fontannes.

Digitized by Google

prime du coup toutes les objections, sans penser qu'on ne peut bien se représenter à l'esprit des fossiles remaniés dans les couches mêmes où ils sont nés (1), là où ils vécurent; trop de raisons s'opposent à cette conclusion pour l'admettre sans restriction.

Enfin, la présence des galets verts, si concluante pour certains stratigraphistes pour les faire considérer comme étant à la base du système, se montrent noyés dans la molasse à divers niveaux, et les gros blocs de la *Femme de Loth*, que l'on croyait caractériser ce niveau, se retrouvent aux carrières des Angles, à la partie supérieure de ces couches, tout en haut, surmontés seulement par une épaisseur de molasse, pour mieux en indiquer la place et les lier étroitement avec elles. Ils sont là, usés et polis, et cela sur deux points, dans un grand puits profond, creusé par d'anciennes extractions, et sur le bord nord-ouest, où un prodigieux éboulement les met en évidence, à découvert. Ceci peut enlever les doutes (2).

Cet Horizon de la *Femme de Loth*, peu discutable en lui-même, on le voit, et si discuté néanmoins, ne peut offrir qu'une solution; si on néglige d'y accorder un examen attentif et une appréciation raisonnée des conditions dans lesquelles il s'est formé, on s'en éloigne forcément. Sa faune plus simplement envisagée est celle de la molasse pendant sa durée, et il ne faut voir là qu'un milieu propice àson développement continu ayant suivi probablement du commencement à la fin cet immense dépôt *Burdigalien*. Il vient confiner de ce fait aux Faluns de la Touraine dans le 2e Étage Méditerranéen, tout en partant de plus bas.

S'il est facile d'établir les limites de certains étages, d'en synchroniser leur étendue avec certitude, il faut avoir une extrême réserve lorsqu'il s'agit des détails, en s'adressant aux nombreuses couches qui les composent, où la prudence s'impose (3).

Le conglomérat de la *Femme de Loth*, celui de Vedènes, de Bar-

(1) Les fossiles sont considérés comme remaniés lorsque appartenant à une couche plus ancienne, ils sont retrouvés dans une couche plus récente.

(2) Mes dernières courses m'ont fait constater leur présence indiscutable à ce niveau très élevé.

(3) C'est probablement en oubliant cette réserve qui s'imposait en principe que le dernier travail sur cet Horizon, déposé sur le bureau de l'Académie dans sa séance du 2 juillet 1896, conduit finalement l'auteur à des suppositions si arbitraires, à des hypothèses si nombreuses, qu'après un long exposé, assez confus du reste, de la question, il conclut à l'embarras extrême où il se trouve pour résoudre ce problème, dit-il, espérant faire excuser ses longues explications, mais surtout ses *hésitations*. C'est le dernier mot de son mémoire.

Nous n'avons rien à ajouter à des conclusions si nettement exprimées par l'auteur; elles traduisent suffisamment et fidèlement ses doutes et ses incertitudes.

Digitized by Google

bentane et de Beaucaire, bien que les deux premiers ne soient pas recouverts de molasse et que les deux autres la supportent, ne présentent qu'un médiocre intérêt au point de vue de leur âge, de leur synchronisme, étant si rapprochés et de même origine.

Chercher à l'approfondir dans ces conditions, ne peut dévoiler qu'un sentiment de vaine satisfaction engendré par une confiance trop présomptueuse dans l'étude de nos régions.

2e PARTIE. — Miocène moyen. — Le Miocène moyen, cette série suivante, placée immédiatement au dessus du Miocène inférieur (V. le tableau de classification C) semble ne pas occuper une grande importance; il faut s'éloigner et rayonner aux alentours pour retrouver les sédiments qui le composent.

Il comprend l'Helvétien et le Tortonien qui, réunis, forment ce 2e Étage Méditerranéen. Nous en résumerons rapidement les divers gisements.

Le bassin de Visan présente une série à peu près complète, que les ouvrages remarquables de FONTANNES (1) mettent en évidence. Ce groupe comprend de haut en bas :

GROUPE DE VISAN. — Miocène supérieur.	*Tortonien.*	Marnes et sables à *Cardita Jouanneti.*	Sables et marnes à lignite avec fossiles d'eaux douces, *H. Christoli.* Marnes sableuses à *Ostrea crassissima*, 2e niveau. Sables marneux à *Rotella subsuturalis.* Sables marneux à *Ancillaria glandiformis.* Calcaire marno-sableux à *Pecten vindascinus.*
GROUPE DE VISAN. — Miocène moyen.	*Helvétien III.*	Sables et grès à *Pecten Celestini*..	Sables et grès à *Terebratula calathiscus* et *Pecten Fuchsi.* Grès lumachelle à *Cardita Michaudi.* Sables ferrugineux à *Amphiopæ. perspicillata.*
	Helvétien II.	A. Sables et grès marneux à *Ostrea crassissima*, 1er niveau	Grès marneux à *Pecten amœbus.* Calcaire marno-gréseux à Bryozoaires. Sables marneux à Myliobates. Grès marneux à *Pecten Camaretensis.* Marne sableuse à *Pecten diprosopus.*
		B(2). Molasse à *Pecten præscabriusculus*	Calcaire à *Pecten Subholgeri.* Marnes à *Pecten subbenedictus.* Molasse à *Scutella Paulensis.* Conglomérat à *cailloux verdâtres.*

(1) Le bassin de Visan (Vaucluse), 1878. Voir le tableau dans son ensemble page 12. Fontannes.

(2) Cette partie B n'est autre que le Burdigalien de M. Depéret.

Digitized by Google

On peut suivre sur le tableau que nous avons donné (classification de M. DEPÉRET) qu'une partie de ces couches passent dans le Miocène inférieur; c'est ainsi que toute la molasse marine à *Pecten præscabriusculus* (B) descend dans le *Burdigalien* pour ne laisser dans cet *Helvétien II* qu'une portion A ; l'*Helvétien III* reste complet, ainsi que le *Tortonien.*

On reconnaît là encore les difficultés que nous signalions pour bien délimiter ces couches, déterminer et fixer les étages, suivant les travaux que l'on consulte de divers auteurs.

Il y aurait d'autres divergences à signaler qui nous conduiraient à des répétitions inutiles, croyons-nous ; mais il ressort clairement que les grandes divisions résistent à ces déplacements, tandis que les détails, et c'est là où nous insistons, sont seuls soumis à ces variations, échappent à une fixation immuable.

Parmi les gisements les plus fossilifères donnant les faunes les mieux conservées par la beauté des fossiles qu'on y rencontre, sont ceux de Cucuron, Cabrières-d'Aigues et Visan (1).

Près Vaison, j'ai recueilli un superbe échantillon de *Pholadomya Alpina*-Matheron, avec d'autres espèces de fossiles d'une conservation des plus parfaites, irréprochable.

Cet étage fournit en outre, dans des régions un peu éloignées, d'autres faunes sur lesquelles nous allons donner des indications.

FAUNE DES VERTÉBRÉS. — Nous avons d'abord celle retrouvée dans les fentes du calcaire *Barthonien*, à la *Grive Saint-Alban,* une des plus belles faunes connues.

Là, les argiles sidérolithiques n'étant que le résultat de la lente dissolution des couches Jurassiques, pendant toute la longue durée de temps que ce plateau rocheux est resté émergé au-dessus de la Mer Miocène, appartiennent peut-être à un Horizon très élevé de ce Miocène marin, et c'est à ce niveau qu'il faudrait fixer la faune contenue dans ces fentes.

Elle a fourni un singe, *Pliopithecus antiguus,* Lart. 2 chéiroptères, 19 carnassiers, 5 insectivores, 7 rongeurs, 2 proboscidiens, 5 ruminants, 4 oiseaux, 3 reptiles, 1 batracien, 7 pachydermes.

Cette faune, la plus riche, compte au moins 47 mammifères, et

(1) Mme ESCOFFIER à Visan, et M. DEYDIER, notaire à Cucuron, membres de notre Académie de Vaucluse, possèdent les plus riches et les plus complètes collections de ces régions.

Digitized by Google

le nombre actuel des vertébrés terrestres s'élève à plus de 60 espèces.

Il convient d'ajouter quelques débris de mammifères marins associés à des dents de squales et d'autres poissons provenant des environs de Romans (Drôme).

Phoscidés. *Pristiphoca.* s. p.
Mysticètes. *Plesiocetus Gervaisi.* van Ben.
Cétodontes. *Hoplocetus crassidens.* Gerv.
Squalodon sp.
Champsodelphis acutus G. et B.
Schizodelphis planus G. et B.

Comme l'étage Sarmatique manque dans nos régions, nous ne pourrons le mentionner.

Miocène supérieur. — Pour le Miocène supérieur, il est constitué par les trois subdivisions du Pontique ou Pannonien, tel que nous l'avons donné au tableau C.

C'est l'Inférieur, le Moyen et le Supérieur correspondant aux calcaires de Cucuron à *Helix Christoli* à la base, aux limons à *Hipparion* au milieu, et aux couches à Congerie de Bollène, et de Théziers en haut.

Il y aurait à relever les mêmes incertitudes que celles qui se sont déjà présentées dans le cours de cette étude pour les autres couches, nous n'insisterons pas, les grandes lignes au fond restant les mêmes.

Faune du Pontique. — C'est dans cet étage Pontique moyen, à Cucuron, que la plus belle faune de Vertébrés terrestres s'est montrée avec une grande abondance, ce qui a rendu cette localité célèbre. Les recherches faites à diverses reprises amènent chaque fois et toujours des découvertes nouvelles, ces immenses limons rouges continentaux ayant une puissante épaisseur où sombraient les animaux qui fréquentaient ces bords mouvants et boueux. Il faut signaler les espèces suivantes :

Digitized by Google

† **Machairodus cultridens**, Kaup. Carnassier féroce (1), à Saint-Alban, c'est le *M. Jourdani* Filhol.
Hyæna eximia, Roth et Wagn.
Ictitherium hipparionum Gerv....
» **Orbignyi**, Gaud.
Dinotherium giganteum, Kaup.
† **Rhinoceros Schleiermacheri**, Kaup.
Acerotherium incisivum, Kaup.
† **Hipparion gracile** Kaup.
† **Sus major**, Gerv.
Helladotherium Duvernoyi, Gaud.
† **Tragocerus Amalthæus**, R. et Wagr.
Gazella deperdita. Gerv.
Palæoreas Lindermayeri, R. et Wag.
† **Cervus Matheroni**, Gerv.
Testudo Leberonensis, Depéret.
† **Testudo**, 2 sp.

M. Torcapel, dans ses recherches, a rencontré dans un gravier, à Aubignan, au plateau des Cairons (Ardèche), toutes les espèces de la liste précédente, marquées d'une † plus :

Hyænarctos, s. p.
Ictitherium, s. p.

Nous devons rappeler ici un souvenir historique, quelque peu oublié. Parmi cette faune de Cucuron, des ossements semblables retrouvés au château de Langon (Drôme), près de Montrigaud, appartenant au *Dinotherium giganteum*, furent montrés au moyen âge (1613), comme appartenant au squelette du fameux géant *Teutobochus*, roi des Cimbres. Ils causaient aux foules étonnées un véritable sentiment de frayeur.

D'autres molaires de ce *Dinotherium* conservés au Museum de Lyon, proviennent aussi de Montmirail, non loin de là. C'était un animal gigantesque.

TYPE PRIMORDIAL. — Souche des Proboscidiens. — Ces Proboscidiens, dont l'origine nous est à peu près inconnue, comptent trois genres principaux :

1° **Dinotherium** ;
2° **Mastodon** ;
3° **Elephas.**

(1) Ou Machærodus. (V. p. 910, *Paléontologie* de Félix Bernard.

Digitized by Google

Leur dentition porte deux à trois arêtes transversales que séparent de profondes vallées pour le *Dinotherium;* de deux à cinq chez le *Mastodon*. Un genre intermédiaire, *Stegodon*, en a jusqu'à treize, et enfin vingt-quatre pour l'*Elephas*.

Le seul ancêtre des *Éléphants* est de ce fait originaire de la contrée, la patrie primitive de cette race de colosses.

Le *Dinotherium* (1) n'a pas prospéré; sa race s'est éteinte, son règne s'est localisé dans le Miocène moyen et le Miocène supérieur de l'Europe et de l'Asie. Quant à la taille qu'il atteignait, elle n'était pas inférieure à $4^{m}50$.

Quatre espèces seulement sont connues : deux Européennes et deux Indiennes.

La nôtre du Luberon, *Dinotherium giganteum*, est caractéristique du Miocène supérieur d'Eppelsheim, du Wurtemberg, de Vienne, du Languedoc, de Pikermi et de Samos.

Certains auteurs (1) le font descendre jusqu'au Miocène inférieur Burdigalien, où apparaissent Dinotherium et Mastodonte.

COMPARAISON DES FAUNES POUR CHAQUE ÉTAGE DU MIOCÈNE. — Voici d'ailleurs quatre faunes distinctes reconnues au Miocène, plus celle de l'Aquitanien :

Miocène supérieur. *Faune du Pontique.* — (Pikermi, Grèce), et Luberon.

Miocène moyen. 2e *Étage Méditerranéen.*
- *Faune du Tortonien.*— Grive Saint-Alban, près Lyon.
- *Faune de l'Helvétien.* — (Sansan, *Gers*), (Eibiswald, et de Feisternitz, *Styrie*).

Miocène inférieur. 1er *Étage Méditerranéen.*
- *Faune du Burdigalien.* — (Orléanais), Eggenburg, *Autriche*).
- *Faune de l'Aquitanien.*— (2) Ulm, Volx.

(1) Les fouilles récentes entreprises par M. Depéret et le docteur Donnezan, à Montredon (Aude), ont mis à découvert de nombreux ossements de mammifères : *Dinotherium giganteum* Kaup ; *Hipparion gracile* Kaup ; *Rhinoceros Schleiermacheri ; Sus major* Gervais ; *Tragocerus amalthæus* Zoth et Wagner ; *Gazella deperdita* Gervais ; *Micromeryx* s. p. Kaup; *Simocyon diaphorus* Kaup; *Dinocyon, s. p.*; *Hyænarctos arctoideus s. p.*

(1) De Lapparent.

(2) L'époque Oligocène est une période des grands lacs, comprenant trois phases pour les faunes des vertébrés.

1e Phase Aquitanienne ;
2e — Stampienne } Tongrien.
3e — Sannoisienne }

Digitized by Google

En prenant l'inférieur *Burdigalien* (1), on trouve un cachet archaïque par la présence de *Anthracotherium*, *Palæochœrus*, *Hyopotamus*. Les *Cervidés* y sont peu représentés : *Procervulus*. *Dinotherium* et *Mastodon* accusent les Proboscidiens; l'extension des Marsupiaux européens est un fait accompli.

Oreopithecus et *Pliopithecus* nous montrent les singes. Les Pachydermes prospèrent : *Rhinoceros, Acerotherium*.

A l'*Helvétien*, dont la séparation est pour ainsi dire impossible avec le Tortonien, cette faune ne possède plus les types archaïques. Les genres *Cœnotherium* et *Machœrodus* semblent avoir disparu en partie, puisque le *Machœrodus* est encore au Luberon, dans le Pontique. Les Antilopes et le Castor se montrent déjà.

Au Pontique, la faune est nouvelle ; la présence de l'*Hipparion* atteignant son maximum d'expansion en caractérise la transformation.

Par le nombre de vertébrés appartenant à ces faunes, il faut reconnaître que ces animaux se développent rapidement. Au Pontique c'est vraiment le règne des Herbivores qui forment d'immenses troupeaux autour des lacs méditerranéens, et déjà par les *Hipparion* et *Anchitherium* l'avènement des chevaux est préparé.

La Généalogie du cheval en Amérique, d'après Marsh, est mieux suivie. Voici d'ailleurs le parallélisme établi :

PHYLOGÉNIE DES EQUIDES.

	Amérique nord.	Europe.
Quaternaire.....	*Equus*.....	*Equus.*
Pliocène supérieur	*Pliohippus*.....	
.....	*Protohippus*	
— **inférieur**	*Hippotherium*	
Miocène supérieur	*Merychippus*	*Hipparion.*
— **inférieur**.....	*Miohippus = Anchitherium.*	*Anchitherium.*
Oligocène et Eocène supérieur	*Mesohippus*	*Paloplotherium.*
	»	*Palæotherium.*
Eocène moyen.....	*Epihippus* ..... =	*Propalæotherium.*
	Orohippus.....	
	Eohippus.....=	*Pachynolophus*.....
— **inférieur**	*Hyracotherium*	*Hyracotherium.*
	Phenacodus...	*Phenacodus?*
	Protogonia.....	*Protogonia?*
	Periptychus.....	

Nous verrions, si nous avions à donner la faune du Pliocène, combien les changements qui surviennent encore la rapprochent

(1) Bien que ces faunes ne rentrent pas dans le cadre de cette étude, nous trouvons dans les couches inférieures les vertébrés suivants dont nous avons indiqué les phases.

1re phase. *Aquitanienne*. *Rhinoceros*; *Palæochœrus*. *Palæonycteris*. Les ruminants n'ont encore pas de cornes et les proboscidiens n'ont point paru.

2e phase. *Stampienne*. *Tetracus*. Disparition des *Palæotherium* et *Anoplotherium*. Règne des *Hyopotamus* et *Anthracotherium*.

3e phase. *Sannoisienne*. *Chalicotherium*; *Dacrytherium*, etc.

Digitized by Google

de notre époque actuelle, et combien d'espèces parmi elles émigrent, quittent notre continent.

Changements survenus transformant la région. — Cet exposé nous montre les grandes perturbations qui se sont produites dans nos contrées, que le retour d'une autre mer (la Mer Miocène) va recouvrir de ses flots. C'est d'abord l'écoulement des grands lacs de l'Aquitanien, laissant sur la place qu'ils occupaient ces vastes dépôts lacustres qui s'étendent de partout aux environs et s'étalent au loin. Pour retrouver une pareille disposition de grands lacs, une distribution aussi semblable, il faut franchir tout l'Eocène pour remonter dans le Supra-Crétacé, à sa partie supérieure, ou les lacs du Danien aux faunes si riches, si variées (1), dont St-Remy, les Baux, Rognac, nous donnent de nombreux exemplaires, et plus tard d'autres lacs s'étendaient près d'Avignon, aux Issards, à Terre-Rouge, à la Choisity, près Aramon.

Les lacs de l'Oligocène qui disparaissent au Miocène constituent le bassin d'Aix (2) en Provence, d'Apt, de Manosque et le gisement de Céreste. Le seul lac de Manosque mesurait 60 kilomètres. La formation lignitifère développée aux environs de Volx, dont les schistes de Céreste font partie, avait 700^{m} d'épaisseur.

A ce régime de lacs, c'est à la mer Miocène succédant qu'appartient désormais le pays entier. Pour de longs siècles il sera sous les eaux marines.

Il serait difficile de retracer exactement les limites de la mer de cette époque. Seuls les traits généraux en sont bien connus. C'est ainsi qu'à l'est la ligne riveraine partait près de Marseille, comprenait Aix, allait droit à Digne en formant un golfe probable, se dirigeait sur Grenoble par une courbe convexe, de là passait à Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy qu'elle laissait sur ses bords, et englobait Genève pour se reporter vers l'est jusqu'à Vienne (Autriche).

A l'ouest de Montpellier jusqu'à Montélimar, par quelques sinuosités, Nimes et Uzès étaient submergés, elle remontait par Valence, Vienne et Lyon, de là atteignait Nantua, Saint-Claude, Pontarlier, pour aller à l'est de nouveau.

Avignon placé presque au centre, profondément enfoui sous les eaux marines, qui dépassaient les hautes tours du Palais des Papes, devait rester longtemps encore sous les flots. La masse imposante du mont Ventoux s'élèvera bientôt des profondeurs

(1) Voir nos études paléontologiques sur ces formations. (*Association française pour l'avancement des Sciences*, années 1890-1891-1893.)

(2) Fontannes les place dans le Tongrien, tandis que de Saporta les reporte dans le gypse parisien.

Digitized by Google

de l'océan, entraînant dans son ascension monstrueuse notre département.

Cette zone d'affleurement du 1er *Étage méditerranéen* est la limite d'extension maxima à l'est, tandis qu'une zone de transgression à l'ouest du 2e *Étage méditerranéen* est la rive ainsi orientée de ce côté que nous venons de donner. C'est par ce mouvement de transgression que la mer, à partir de Montélimar, venait occuper Valence, Vienne, Lyon, Nantua, Saint-Claude et Pontarlier, augmentant ainsi encore plus son étendue.

C'est à sa limite d'extension que nos molasses marines se forment : 1er Étage Méditerranéen, *Burdigalien*, Miocène inférieur.

A l'Helvétien correspond son plus grand effort, le maximum de transgression, 2e Étage Méditerranéen, Miocène moyen en partie ; après, au Tortonien, la mer cesse de passer en Suisse. Une séparation se produit pour en former deux bassins :

Mer Rhodanienne,
Mer Autrichienne,

nous isolant complètement des Faluns de la Touraine.

Mais alors, au mouvement d'affaissement qui avait fait pénétrer et remonter la mer, transformant les lacs de l'*Oligocène* submergés, succède le premier relief des Alpes par l'élévation de la Suisse, du Jura, qui coupe (2) toutes les communications avec le bassin d'Autriche, pour toujours séparé de notre bassin *Rhodanien.*

Cette surélévation de la chaîne des Alpes se poursuivra désormais dans son ensemble, transformant encore plus cette ancienne mer *Miocène,* qu'un retrait constant va refouler vers le sud, pour se compléter au Pliocène et donner enfin notre mer *Méditerranée.*

Au *Pontique* des terres sont émergées ; les eaux douces recueillies dans les dépressions du sol, conséquence du soulèvement des Alpes, tout à la fois concordant avec les affaissements ou tassements des terrains franchement exondés, remplacent les eaux salées qui, elles, s'appauvrissent de plus en plus là où elles ont pu persister, pour donner des lagunes saumâtres (comme dans la basse vallée du Danube, dans la Bresse, en Sicile), puis céder leur place lentement aux lacs qui se forment, autour desquels s'exécutent les pérégrinations des grands Herbivores.

(1) Les carrières de Castillon, Vers, de molasse rougeâtre à Cardite, qui sont comme les couches de Linsolas, Sauveterre, Courthézon le font descendre plus bas, ce qui confirme encore mieux ce mouvement à l'ouest ; reconnu par M. Depéret.

(2) Dans son ouvrage, M de Lapparent dit qu'au Burdigalien la mer molassique fait une incursion dans la vallée du Rhône jusque dans la Drôme, puisqu'à l'Helvétien le maximum de transgression entraine la jonction de la mer Rhodanienne avec celle d'Autriche, et qu'au Tortonien la mer cesse de passer en Suisse.

Digitized by Google

Tout constate que la mer est en régression.

C'est alors que nos contrées se peuplent si rapidement de nombreux vertébrés, parcourant en troupeaux immenses nos environs; la succession que nous avons donnée des faunes le démontre de la façon la plus évidente.

C'est par le fait un troisième retour aux régimes continentaux et lacustres que nous savons s'être effectué en principe au Danien, puis à l'Oligocène et maintenant enfin au Pontique.

On suit ainsi leurs transformations diverses.

CONTRASTES. — C'est aussi la plus belle période de création pour nos environs ; on ne peut s'imaginer plus grandiose spectacle que celui qu'offrait la nature à ce moment-là ; et si maintenant nous apercevons nos collines nues et déboisées, si la Terre épuisée, appauvrie, refuse de nous donner cette fertilité perdue que nous lui réclamons souvent ; si dans le sillon creusé à grand peine le grain reste stérile, improductif, dépérit et meurt, il faut reconnaître qu'à cette ère tertiaire du *Miocène*, que rien ne peut plus nous ramener maintenant, succède une phase de dégénérescence que la Terre poursuit fatalement. La suite des temps ne peut qu'assombrir pour nous l'avenir de notre planète, sans espoir ni d'adoucir, ni d'améliorer ce résultat, dont l'aggravation est constante. La Terre étant arrivée à son apogée de production doit subir maintenant la période décroissante des mondes sidéraux.

PAYSAGES MIOCÈNES. — Par l'exubérance de sa flore, par la richesse incomparable de ses faunes si variées en vertébrés, en insectes, en mollusques, le contraste est si frappant qu'il ne peut que laisser un sentiment de profonde tristesse si nous voulons rapprocher ces époques lointaines de la nôtre.

Notre imagination reste confondue ; qu'elle essaie seulement d'en retracer le magnifique tableau ? Nous verrons alors, dans sa puissante activité primitive, la Terre revêtue de cette splendeur du passé livrant en abondance ses trésors de fécondité.

Mais rien ne peut actuellement nous en donner qu'une faible idée; tout nous en représente une image incertaine, comme un pâle reflet.

Telle est notre époque Miocène avec ses bois ombreux, ses eaux ruisselantes, sa luxuriante flore, ses sites enchanteurs et ses horizons éblouissants, à qui nos chauds climats des tropiques même ne peuvent être comparés.

Digitized by Google

Importance de la Faune des gisements divers.

Argiles. — Plaine des Angles. — Un des principaux gisements, bien qu'ils soient assez nombreux aux environs, est celui que nous avons indiqué au bas du plateau des Angles dans la plaine, un peu après le château de M. de Pontmartin, au sud, en suivant le chemin au pied de la montagne, ferme du maire des Angles. Il est situé derrière cette construction ; ce sont des argiles avec nombreuses pierres non roulées, recouvertes de cette patine *verdâtre*. Ce dépôt est plaqué contre le rocher Barrémien portant de ces traces cupulaires ou autres trous de perforants.

Généralement les *Pecten* sont brisés, le test de certaines coquilles a disparu, laissant un moule. Il faut laver ces argiles, qui se délayent facilement et rapidement, et c'est dans le résidu laissé par ce nettoyage que se trouvent à profusion bien des espèces, dont voici une liste approximative, le nombre augmentant chaque jour.

BRACHIOPODES.

Megerlia oblita. Michaud (Orthis).

Platidia anomiodes. Scacchi.

Megathyris cuneata. Risso.

-- **decollatus.** Chemnitz.

Argiope Davidsoni. Reeve. Très répandu au Pliocène.

Rhynchonella.... ?

Megerlia..... ?

Terebratula Roncioni.

PELECYPHODES. Lamellibranches.

Venus.... ?

Pecten.... ?

Lima squamosa. Lk.

Fragilia fragilis. Deshayes.

GASTROPODES.

Natica..... ?

Conus..... ?

Pyrula condita. Brogny. **Ficula condita.**

Digitized by Google

BRYOZOAIRES.

Complète pour le moment, à cette liste nous devrons ajouter bon nombre d'autres espèces que nous donnerons dans un supplément, la classification, d'ailleurs fort difficile à établir, demandant des sujets parfaitement conservés, pour qu'ils aient les caractères délicats qui les distinguent entre eux, les cloisons des *Bryozoaires* s'effaçant rapidement à la moindre usure.

Retepora cellulosa. Lin.
Hornera frondiculata. Lk.
— **Hippolythus**. Defrance.
— **Striata**. Echd.
— **Andegavensis**. Mich.
Smitia cervicornis. Pallas.
Ceriopora polytaxis. Forme Theloidea. Hag.
— ..... ? S. P.
Cellepora lubigera. Busk.
— **globularis**. Brown.
Schizoporella geminipora. Rss.
— **unicornis**. John.
— **trigonostoma**. Rss.
Microporella polystomella. Rss.
Amphiblestrum angulosum. Rss.
Lichenopora mediterranea. Blaim.
— **stipilata**. Rss.
Myriozoum truncatum. Pallas.
Mucronella coccinea. Ab.
Heteropora dichotoma. Rss.
— **stellulata**. Rss.
Eschara tessulata. Rss.
Membranipora appendiculata. Rss.
— **reticulum**. Lin.
Cellaria fistulosa. Lk.
Frondipora verucosa. Lk.
Idmonea irregularis. Th.
— **coronopus** Def.
— **pertusa**. Rss.
— **carinata**. Rom.
Cancellata. Vé foraminosa. Rss.

Digitized by Google

Entalophora proboscidea. Edw.
— **palmata.** Busck.
Micropora cucullata.
Stomatopora..... ?
Pinces et **pattes** de crabes.
Dents de **squales.**
Polypiers divers et nombreux, dont un remarquable.
Foraminifères nombreux.
Scapellum Burdigalensis. D'orb. et pièces détachées.
Echinodermes. Cidaris Munsteri. Baguettes et plaques.

CARRIÈRES DES ANGLES. — Molasse blanche. — Dans ces carrières des Angles, la liste serait fort longue, certains bancs étant pétris de fossiles. Les *Pecten* abondent surtout, le plus souvent mal conservés. La liste ci-après n'est destinée qu'à en donner un aperçu. Elle se complètera dans la suite.

Les côtes brisées d'*Halitherium* (1) sont assez rares, tandis qu'elles sont plus communes sur certains points.

Un fragment d'omoplate de ce genre a été retrouvé en pleine molasse, et d'autres débris se rencontrent dans cette couche.

PELECYPODES. Lamellibranches.

Gastrochœna Maumeti. Nicolas (2).
Cypricardia ? S. p. n.
Ostrœa crassissima. Lk.
Pecten rotundatus. Fontannes.
— **obliquus.** Nicolas.
— **hemisphœricus.** Nicolas.
— **præscabrinsculus.** Fon.
— **transversus.** Nicolas.
— **nodosocostatus.** Nicolas.
— **subpleuronectes. Ve tenuicostatus.** Nicolas.

Une couche importante de ces carrières, à leur partie supérieure, contient des moules nombreux, tels que *Venus, Pectunculus,* etc., qui étudiés avec soin, donneront des espèces à ajouter.

(1) Les ossements d'*Halitherium* semblent plus caractéristiques de l'Oligocène, tandis que ceux que l'on rencontre dans la Molasse des Angles, et, en général, du Miocène du bassin du Rhône, sont du *Metaxytherium* ou de formes voisines de cette espèce.
(2) Trouvé par M. Maumet, jeune naturaliste, à qui nous la dédions.

Digitized by Google

GASTROPODES.

Turbo mamillaris. Eichwald.
— **carinatus.** Barson. V^e^ Delphinensis. Doux (1).
Ranella gigantea. L^k^.
Scalaria varicosa. L^k^. = Punica Brocchi.
Articulations diverses de **Crenastes.**
Ophiures.... ?
Pinces et pattes de **Crustacès.**

ECHINODERMES. Echinides.

Pièces buccales.
Cidaris Avenionensis. Desm.
Echinocyamus pseudopusillus (2).
— **hemisphæricus.** Agas.
— **umbonatus.** Pommel.
Psammechinus dubius. Agas.
— **Caillaudi.** Desor.

ECHINODERMES Crinoïdes.

Antedon Rhodanicus. Fontannes.
— **Miocenicus.** Nicolas.
— **Avenionensis** Nicolas.
— **glandiferus** Nicolas.
— **sphæroïdalis.** Nicolas.
— **pillularius.** Nicolas.
Pentacrinus Berthei. (3) Nicolas.

Cette courte énumération doit se compléter par la liste des vertébrés, poissons, dont les restes se retrouvent abondants (les dents surtout) dans ces carrières continuellement exploitées.

(1) Ces deux *Turbo mamillaris* et *Carinatus*, qui semblaient caractéristiques de la *Femme de Loth*, supposés à la base, sont ici précisément à la partie supérieure de ces couches.

(2) Classé *Ech. Globulus*, par Depéret; celui de Beaucaire, *Ech. Siculus.*

(3) Nous sommes heureux de dédier cette espèce à Mademoiselle Berthe Sinard, qui dans un travail publié au congrès de Marseille (Association française pour l'avancement des Sciences), avait pressenti que cette espèce pouvait ne pas être le *Pentacrinus Gastaldi* que l'on supposait alors.

Digitized by Google

SÉLACIENS. — 1re *section*. Squaloïdes.

NOTIDANIDÉS.	**Notidanus primigenius.** Ag.		
		Angles.	*Bruxelles.*
LAMNIDÉS (Les dents sont pleines) (1)	**Lamna**	**elegans.** Ag.	**Lamna gracilis.** Brus.
	—	**crassidens.** Ag.	— **verticalis.** Brus.
	—	**dubia.** Ag.	— **denticulata** Ag.
	—	**cuspidata.** Ag.	
	—	**contortidens.** Ag.	(Oodntaspis).
	Carcharodon	**productum.** Ag.	
	—	**megalodon.** Ag.	
	—	**disaurio.** Ag.	
	Otodus obliquus. Ag.		**Otodus Vincenti.** Brus.
	Oxyrhina hastalis. Ag.		— **macrotus.**
	—	**Dessori.** Ag.	**Oxyrhina trigonodus,** Desoc.
	—	**leptodon** Ag.	
	Galeourda adunca. Gaudy.		— **Wilsoni.** Brus.
CARCHARIDÉS (Les dents sont creuses)	**Carcharias angustidens.** Ag.		
	Hemipristis serra. Ag.		
	—	**paucidens.** Ag.	
	Galeocerdo latidens. Ag.		Bruxelles.
BATOÏDES.	**Myliobates.....** ?		
	Atobates arenatus (2). Ag.		
	—	**sulcatus.** Ag.	Bruxelles.
	Pristis Lathani. Ag.		—
	Myliobates Dixoni.		—
	—	**toliapicus.**	—
	Palais de Dorades.		
	Chrysophrys Pedroni.		**Chry. helveticus.** Ag.
	Pœyrus andryanus.		
	Lepidotus... ?		
	Pycnodus toliapicus.		Bruxelles.
	—	—	**Calorhynchus rectus.**
	—	—	**Xanthopsis bispinosus.**

(1) De nombreuses dents de Squales que je posséde dans ma collection proviennent d'Amérique, avec de fortes vertèbres. Parmi les dents se trouvent des Carcharodon, etc. A Fos-sur-Mer, se rencontrent souvent aussi de forts ossements. J'ai pu, cette année 1896, dégager de grandes vertèbres.

(2) Un aiguillon nuqual probablement se trouve entier dans la collection du commandant Caziot. Cette pièce est fort remarquable.

Digitized by Google

Une mâchoire inférieure de *Schizodelphis sulcatus* Gervais, fut extraite des carrières de Courthézon ; une pareille, provenant d'Entraigues, a été donnée au Muséum de Paris par M. Léon Morel.

La Molasse d'Uzès m'a fourni une belle plaque dermique de Raie, *Acanthobatis eximia*, Lazaret (1) ; j'ai également une dent de *Phoque*.

Une dent plus forte, usée sur la couronne, nous vient des carrières des Angles. L'émail seul reste, la racine manquant ; elle a près de 6 centimètres de longueur et au moins 28 millimètres de diamètre. Dans ces carrières des Angles de nombreux débris sont souvent rencontrés.

Parmi tous ces restes, confondus avec certaines dents sphériques, doivent se trouver celles appartenant au genre *Sphærodus*, qui sont signalées dans la Molasse du Dauphiné, la Savoie et la Suisse (2).

C'est à cette famille qu'appartient la belle mâchoire de *Sphærodus Neocomiensis* Ag., découverte dans l'extraction des carrières *Barrémiennes* exploitées à Beaucaire, par M. Menier qui avait bien voulu nous la donner, et que nous avons offerte à M. Depéret. Remontée par ses soins, elle figure maintenant dans les collections du Muséum d'histoire naturelle de Lyon.

Les *Brachiopodes* de ces carrières sont les mêmes que ceux donnés au gisement argileux indiqué dans la plaine des Angles, derrière la grange du maire.

Pour les *Bryozoaires*, ils sont certainement aussi nombreux que dans ce même gisement, mais roulés, mal conservés et difficiles à classer. Nous avons reconnu cependant :

Eschara tessulata.
Myriozoum truncatum.

Parmi les Polypiers *Cariophylia arcuata* nombreux et de parfaite conservation.

CÉPHALOPODES.

Le seul Cephalopode retrouvé est l'*Aturia aturi* de forte taille.

(1) Je n'ai que le moulage de cette pièce, ayant donné l'original au Muséum de Paris.

(2) V. p. 189 de l'Étude de M. Douxami sur le Tertiaire de ces régions (1896), la liste fort nombreuse qu'il donne, Crocodilien, Dent. musée de Chambéry, *Notidanus primigenius* Ag., *Galeocerdo aduncus* Ag., *Gal-latidens; Hemipristis serra* Ag ; *H.paucidens* Ag., *Oxyrhina hastalis* Ag., *O. Desorii* Ag., *Lamna cuspidata* Ag., *L. contortidens* Ag., *L. dubia* Ag., *Sphærodus irregularis* Ag., *Sph. cinctus* Ag, *Sph. parvus* Ag., *Sph. gigas* Ag., *Pycnodus, Hybodus*, dents de *Chrysophrys*, etc.

Digitized by Google

Molasse de la Vernède. — Sur les bords de la route d'Aramon se montrent des bancs molassiques à une faible altitude (15m) sur une grande longueur. Nous ne donnons qu'un court aperçu des espèces qu'on peut y rencontrer. Mais ces assises sont surtout remarquables par les *Pecten* de forte dimension qu'on y rencontre souvent.

Echinolampas scutiformis. Leeke.
Clypeaster intermedius. Desor.
Une belle carapace de crustacé (1).
Ossements de *Halitherium*, dont un débris avait plus de un mètre de longueur.
Pecten... de grande taille.

Viennent après les affleurements de Saint-Pierre du Therme sur les bords de la même route et sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis.

Quelques bancs entaillés sont pétris de *Bryozoaires* empâtés dans une molasse grisâtre.

Molasse de Barbentane. — Sur la montagne près de la tour du château, au contact avec le Néocomien, on rencontre de très nombreux oursins.

Echinolampas hemisphæricus. Ag.
id. *scutiformis.* Desor.

puis plus bas, près l'hôpital, dans les bancs sablonneux pétris de *Bryozoaires* brisés, analogues à ceux de St-Pierre-du-Therme que nous venons d'indiquer, on rencontre bien conservés les fossiles suivants :

Psammechinus catenatus. Nombreux.
Scalaires. Rarement complets.
Pecten. Brisés.

Aux carrières, à l'est, quelques ossements rares, qu'il est difficile de déterminer.

(1) L'ayant confiée à M. Marion, directeur du Musée de Marseille, pour être déterminée, ainsi que d'autres pattes de crabes, dont une du Néocomien aux carrières du Chêne-Vert, près Avignon, ces fossiles rares furent ensuite remis à M. Rossi, qui a dû les classer. Mais leur détermination nous est restée inconnue, ces fossiles n'étant plus retournés. A la *Femme de Loth*, où les pattes sont nombreuses, nous avons retrouvé une autre *carapace* fort belle ; à Fos-sur-Mer (1896), ce sont les pattes sans les pinces qui sont des plus abondantes, près le poste des douanes, tandis qu'aux Angles ce sont les crochets ou pinces.

Digitized by Google

Molasse de Beaucaire. — La molasse de Beaucaire, par sa grande puissance, mais peu étudiée, n'a fourni jusqu'à ce jour qu'un nombre restreint d'espèces.

Elle supporte au dessus, dans la tranchée du chemin de fer, des couches du Pliocène avec *Pecten comitatus* (1).

L'exploitation de ces carrières a fourni cependant un squelette entier, que nous avons mentionné.

Macroneustes Requieni. Ag.
Echinocyamus Siculus. Ag.
Asteria poritorides. (Crenastes).
Crenastes lævis.
Antedon Avenionensis. Nic.
Pentacrinus Allardi. De Loriol.
Cidaris Rhodanicus. M. E.
Argiope ... ?
Lingulina... ?
Nombreux foraminifères. (2)

Schlier d'Avignon. — Nous arrivons aux couches de la gare de Pont-d'Avignon, qui se poursuivent à Belle-Vue et au village des Angles.

Ce dépôt d'une grande puissance se présente à la gare de Pont-d'Avignon, à la sortie du tunnel du plateau de la Justice, et se continue de là jusqu'aux Angles, où il forme de grands escarpements. Il comble aussi le vallon de Belle-Vue, où partout il est recouvert par les graviers du glaciaire. (Dernière manifestation du *Pliocène.*)

A la montée de Belle-Vue existe une carrière exploitée comme argile à briques (3), qui montre dans le bas un dépôt plus ténu, plus argileux, tandis qu'aux Angles même la partie supérieure est constituée par des feuillets d'épaisseurs très variables, souvent très minces et réduits ; ils alternent avec des zones argileuses et des zones sablonneuses très faibles.

(1) Ce petit coin fossilifère à l'entrée des carrières du Pliocène, fort remarquable par les fossiles qu'il contenait, n'existe plus, complètement dévasté, détruit par d'insatiables collectionneurs. Il n'en reste plus que le souvenir.

(2) Les noms de ces espèces m'ont été donnés très gracieusement par M. ALLARD, géologue à Tarascon.

(3) Des concrétions originales furent retrouvées dans ces argiles sablonneuses et laissèrent un instant l'espoir au carrier qu'il avait découvert des ossements. Appelé par l'Académie à les examiner, j'eus le regret de constater la nature de ces rognons et leur peu d'importance.

Digitized by Google

Cette disposition indique un calme absolu, complet, interrompu seulement par de faibles agitations marines, régulièrement accusés.

Beaucoup de :

Pecten Gentoni. *Fontannes.*
— = **Celestini.**
— **pusio.**
Corbula.... très rares.
Psammechinus mirabilis.
Scalaire rare. Un échantillon complet dans la collection Caziot.

Une très belle patte de crabe avec pinces, à la gare de Pont-d'Avignon.

Des débris de *Bryozoaires* sont assez répandus près de la *Femme de Loth*, dans les ravines creusées dans ces safres par le ruissellement des eaux, où on les retrouve très nombreux.

Ce sont généralement des *Hornera* et des *Myriozoum*, etc.

Femme de Loth. — Après avoir donné les fossiles de ces divers gisements, je vais terminer cette énumération par la liste la plus complète possible du remarquable emplacement de la *Femme de Loth*, que nous aurions dû indiquer le premier.

Cette nomenclature d'espèces est fort longue, et le nombre de mollusques que l'on y retrouvera par la suite sera considérable, presque inépuisable.

L'épaisseur de ce conglomérat (quelques mètres au moins), sa dureté, assurent les recherches futures ; il donnera de nouvelles espèces à cette première énumération, que nous n'avons pas la prétention de croire définitive, et nous aurons certainement à publier, plus tard, la suite de cette faune, une des plus riches de nos contrées.

BRACHIOPODES.

† M.(1) **Terebratula Thomasi.** M. E.
M. — **vitrea.** L[k]. Vit dans la Méditerranée.
† M. — **sufficiens.** M. E.
M. — **Lothæ.** M. E.
M. — **manticula.** Fisch.

(1) Ces lettres correspondent aux noms des classificateurs auxquels ces fossiles ont été soumis et signifient M Mayer Eymar ; G Gautier ; D Depéret ; d Dolfus ; N Nicolas. En outre, les espèces nouvelles sont indiquées par le signe †.

Digitized by Google

M. **Terebratula Hœrnesi.** Suess.
M. — **grandis.** Blum.
M. — — V^e^ bissinuata. Blum.
M. — **ampulla.** Brocchi.
M. — **Miocænica.** Michelotti.
M. — **perpusilla.** M. E. Syn. Miocænica.
M. — **Meneghini.** M. E.
M. — **Doublieri.** Fontannes.
D. — **sinuosa.** Brocchi.
D. — — V^e^ pedemontana.
M. **Terebratulina calathiscus.** Fisch. et Tour. Est de l'*Helvètien.*
M. **Thecidea testudinaria.** Mich.
M. **Megerlia truncata.** L. (Terebratula).
MD. — **orbicula.** Menegh.
M. **Megathyris decollatus.** Chemnitz. Vit dans la Méditerranée.
M. — **pera.** Mich.
M. **Rynchonella Lothæ.** M. E.
M. — **Michelotti.** M. E.
† M. — ?
M. — **Dujardini.** M. E.
D. — **bipartita.** Brocch.
D. — **Nysti.** Davidson. Syn. Michelotti.

PÉLÉCYPODES. Lamellibranches.

M. **Ostrea Avenionensis.** M. E.
M. — **cuculata.** Born.
MD. **Lima squamosa.** L^k^. Vit dans la Méditerranée.
D. — **subauriculata.** Montf. Vit dans la Méditerranée.
MD. **Pecten opercularis.** L. Vit dans la Méditerranée.
M. — **Camaretensis.** Fontannes.
M. — **acuticostatus.** —
M. — **scabrellus.** —
M. — **Celestini.** = Gentoni. M. E.
M. — **ventilabrum.** Goldf.
M. **Hinnites Buissoni.** Gervais.
M. **Arca imbricata.** Brug. Est de l'Aquitanien.
M. — **barbata.** L. Vit dans la Méditerranée.
M. **Limopsis anomala.** Eichwald.
D. **Thracia C. F. ventricosa.**
D. **Clavatula excavata.** C.F. Bellardi. Se rapproche du *C. interrupta.*
D. **Cypricardia Transylvanica.** Hærn.
D. **Dosinia exoleta.** L. Vit dans la Méditerranée.
M. **Cardita Cazioti.** M E.

Digitized by Google

M. **Cardita Oironi**. M. E. Touraine.
M. — **Guillemetæ**. M. E.
D. — **Michaudi**. Tourn.
M. — **scabricostata**. Mich.
M. — **trapezia**. Ve Syrtæ.
M. — **variabilis**. M. E.
M. — **Dieulafoyæ**. M. E.
D. — **crassa**. C. F. Espèce d'Eggenburg. De Grund et de Touraine.
D. **Corbula carinata**. C. F.
M. **Chama Austriaca**. Hærn.
M. **Venus præcursor**. M. E.
M. — **umbonata** Lk.
M. — **Casina**. M. E. Vit dans la Méditerranée.
M. — **Burdigalensis**. M. E.
M. **Cytherœa rudis**. Lk. Vit dans la Méditerranée.
M. **Lacuna reticulata**. L.
M. **Gastrana fragilis**. L.
D. **Lucina ? Venus ?** Saxicava ? Tapes ? Teredo ?
Espèces à classer.
MD. **Teredo Norwægica**. Spleng.
N. **Lithodomus**. Lithophagus ? Vit dans la Méditerranée.

GASTROPODES.

DM. **Fissurella Italica**. Def.
M. **Turbo muricatus**. Duj.
M. — **mamillaris**. Eichwald (1). Aux carrières des Angles.
N. — **carinatus**. Borson ? Ve Delphinensis.
MD. **Solarium simplex**. Bronn.
D. **Solarium coracollatum**. Lk.
D. **Trochus** (2) **conulus**. Lk. Vit dans la Méditerranée.
D. — **miliaris**. Brocchi. Vit dans la Méditerranée.
D. — **turgidulus**.
D. — **Miocenicus**. Michel (3).
M. — **acutus**. M. E.
† N. — **familiaris**. Nic.
† N. — **Lothæ**. Nic ? de grande taille, 4 c. de h. et 5 c. de diamètre.
† N. ..... ? s. p. n.
† N. **Zizyphinus Vareillesi**. Nico.
DM. **Calyptræa Chinensis**. L.

(1) V. le dessin (pl. 3, fig. 17) de M. Douxami, donné dans ses *Études sur les terrains tertiaires du Dauphiné, Savoie et Suisse*.
(2) Du groupe des Zizyphinus.
(3) Le dessin (pl. 3, fig. 22) donne la forme du *Trochus Miocenicus* de Mayer, *Trochus Rhodanicus* Douxami.

Digitized by Google

M. **Calyptræa deformis**. M. E.
M. — **intermedia**. M. E.
M. **Emarginula fissura**. M E.
M. — **Huzardi**. M. E. Vit dans la Méditerranée.
M. **Capulus Hungaricus**. L. Vit dans la Méditerranée.
M. — — V^e Turonensis.
† M. — **Rhodanicus**. M. E.
M. **Alvania angulensis**. M. E.
M. **Natica catenata**. Costa.
M. — **helicina**. Brocchi.
MD. — **millepunctata**. L^k. Vit dans la Méditerranée.
D. — **tigrina**. Def.
M. **Cerithium nassula**. M. E. Potamides.
M. **Cypræa amygdalina**. Brocchi. Grund. Autriche.
d. — **phisis**. Dolf. Vit dans la Méditerranée.
Md. — **leporina**.
M. — **elongata**.
M. **Trivia affinis**. Duj. Touraine.
d D. — **Dertonensis**.
MDd. — **Europæa**. Vit dans la Méditerranée.
D. — — V^e sphæriculata. L^k.
M. — — V^e avellanæ. Sow.
d. — **Michelotti**. Def.
† N. — **Allardi**. Nic. Cette forme fait le passage entre les Trivia et le genre Erato.
Md. **Erato lævis**. Don. Vit dans l'Océan Pacifique et dans la Méditerranée.
D. — — V^e Cypræola. Brocchi.
D. — **spiralis**. Doderlin.
d. **Oliva Basteroti**. Duj ?
d. — **Dufresnoi**.
dM. — — V^e minor Basteroti.
MD. **Marginella cypræola**.
† M. — **Rhodanica**. M. E. Volvarina.
† M. **Volvarina**...
† N **Scalaria**..... ? ....
† N. **Tenagodes Lothæ**. Nico. Siliquaria.
M. **Vermetus arenarius**. L^k.
† N. ..... ?
† M **Vermicularia**.... ? **Forme nouvelle**.
D. **Turitella Valriacensis**. Fontannes.
D. — **triplicata**. Brocchi.
N. — **incrassata**. Sow.
M. **Triton lævigatum**. Serres.
MD. — **corrugatum**. Hornes. Vit dans la Méditerranée.
M — — V^e Serresii. M. E.

Digitized by Google

M. **Triton corrugatum.** V^e^ Affinis.
M. — **tuberculiferus.** Bronn.
M. — — V^e^ foveolatus. M. E.
MD. — **nodiferum.** L^k^. Vit dans la Méditerranée.
D. — **subcorrugatum.** Affiné.
M. **Fusus lamellosus.** Bonn.
D. — **Valenciennesi.** Grat.
† D. — ?
† D. — ?
M. — **Lachesis.** Sismonda.
M. **Euthria adunca.** Bronn.
M. **Fasciolaria facillima.** M. E.
D. **Ranella incerta.** Mich.
D. — ?
D. — **Bellardi.** Weink.
† N. ..... ?
† D. **Clanculus.....** ?
M. **Trophon-costatus.** Sow. Costifer. Wood.
M. **Nassa incrassata.** Muller.
D. — **conglobata.** Brocchi.
M. **Pisania buccata.** Bell. Pollia.
M. **Columbella Saccoi.** M. E.
D. — **curta.** Bell.
† D. — ?
M. — **subulata.** Def.
M. — **neglecta Bell.**
M. — **scripta.** L.
D. **Mitra** ? au moins deux formes.
D. — **aperta.** Bell.
M. — **clavatula.** Erich.
D. **Murex colatus.** Erich.
D. — **perpusilla.** M. E.
D. **Dolium-Cassis** ?
M. **Conus Borsoni.** M. E.
MD. — **Mercati.** Brocchi.
dM. — **Ventricosus.** Bronn. Est du Pliocène d'Italie.
D. — **canaliculatus.** Brocchi.
D. — **Dujardinii.** Brocchi.
D. — **Brocchii.** Bronn.
D. **Acteon tornatilis.** L. Vit dans la Méditerranée.
Ad. **Rostellaria...?**

Digitized by Google

CEPHALOPODE

D. **Aturia, aturi.** Bast. Très répandu dans le Schlier d'Autriche. De très petite taille dans ce gisement, nous en avons signalé un de grande dimension dans la molasse des Angles (1).

ECHINODERMES.

G. **Psammechimus dubius.** Ag.
G. — **mirabilis.** Nicolet.
D. **Echinocyanus siculus.**
MD. **Cidaris Avenionensis.**
G. **Brisus oblongus.** Wright.
G. **Echinolampas scutiformis.** Lk.
D. **Arbacina monilis.** Desm P. Monilis. Dess.
† — ..... ?
D. **Balanus...** ?
Scapellum Burdigalensis. D'Orb.
Pattes, pinces et antennes de crustacés.
Ossements d'**Halitherium-Metaxytherium.**
Carapaces de crabes. Pattes. Pinces.
Nombreux polypiers.
D. **Turbinolia....** ? (2).

En résumé, nous comptons déjà 27 Brachiopodes, 39 Lamellibranches, 96 Gastropodes, 1 Cephalopode et 14 Echinodermes, soit un total de près de 180 espèces.

Si l'on songe aux nombreux fossiles qui échappent à nos recherches, ceux qui se brisent ou qu'on ne peut extraire de ce conglomérat absolument pétri de ces mollusques et où abondent *les petites espèces*, il est certain que nous n'en connaissons qu'une faible partie.

Notre dernière course nous en a fait retrouver de grandes quantités à déterminer, mais surtout les petites *Nasses* et *Murex*, qui semblaient manquer.

Cette liste, fort longue, ne peut donc que s'augmenter journellement, ce gisement étant loin d'être épuisé.

(1) Cet échantillon incomplet fait partie de la collection de M. Châtelet Casimir fils.
(2) La plus belle collection de cet Horizon appartient au commandant Caziot, qui a eu l'obligeance de nous communiquer la liste des espèces qu'il possède.

Digitized by Google

3e PARTIE. — Comparaison et description des Fossiles.

Femme de Loth. — Il nous faut maintenant comparer certaines formes où quelques explications devenaient nécessaires, puis décrire après les espèces nouvelles de l'Horizon de la *Femme de Loth* et, enfin celles des carrières des Angles.

Parmi le genre *Erato,* la plupart se distinguent de l'*Erato lævis* par leur forme beaucoup moins ventrue, les tours de spire plus saillants et relevés, l'ouverture moins rectiligne, plus sinueuse, leur forme générale est plus élancée si on les compare avec le type des *Faluns de la Touraine* (*Femme de Loth*).

Erato spiralis. Doderlin. — Signalé comme ayant l'apparence d'une Marginella, est probablement dénommé *Oliva Dufresnii Vé minor,* dans notre collection. Nos spécimens ne sont déterminés qu'en partie; mais encore est-il possible de reconnaître quelques différences parmi les échantillons qui nous restent encore.

Ces fossiles sont rarement conservés avec leur test, beaucoup de moules se retrouvent à la *Femme de Loth.*

Nassa incrassata Vé. A les côtes plus fortes, moins nombreuses, les stries plus fines. Elle semble rare dans les dépôts, et les moules ne peuvent être distingués facilement s'ils se présentent sous cette forme. (*Femme de Loth.*)

Nassa conglobata. Brocchi. — Nous n'avons que les moules, et, parmi ceux-là, l'un d'eux s'éloigne certainement de la forme un peu massive du type d'Italie, du Pliocène d'Arciano il est vrai (*Femme de Loth*).

Parmi les Cypræa, *Cypræa physis* et *C. leporina*, certains d'entre les moules des plus nombreux que l'on rencontre offrent quelques différences et ne donnent pas cette forme aussi bien élargie en haut qu'en bas du *Cypræa leporina.*

Je n'ai qu'un seul échantillon, portant une partie du test un peu épais et les tours de spire encore visibles, mais il ne peut se rapprocher de ces deux formes. (*Femme de Loth.*)

Oliva Basteroti est certainement une *Cypræa leporina.*

Trivia Dertonensis est très abondante à la *Femme de Loth,* souvent à l'état de moule; mais il y en a parmi cette grande quantité qui sont très sensiblement différents.

Digitized by Google

Nous distinguons une espèce nouvelle, sous le nom de *Trivia Allardi* (1), sa forme globulaire, son ensemble la séparant sans hésitation.

Trivia Allardi nobis (fig. n° 1). — Espèce fort remarquable qui devrait même se distraire des *Trivia* par l'absence de certains caractères de ce genre. Elle est tout à fait globuleuse, ventrue, légèrement allongée, variable dans la taille, les tours de spire faiblement marqués et saillants ; le test paraît dépourvu de costulations transversales, ne portant que quelques ondulations longitudinales. La columelle et le labre sont ornés de stries crénelées, assez écartées et limitées, n'atteignant pas le dos. C'est le passage le plus intéressant, l'intermédiaire le plus direct des Trivia aux Erato, ayant des caractères des deux. Rare à la *Femme de Loth.*

En outre, M. Depéret a signalé une variété de *Trivia Europæa.* Linné. *Variété sphæriculata* Lk., qui, dit-il, a ses côtes beaucoup plus fortes et moins nombreuses. C'est évidemment parmi la quantité considérable qui lui avait été adressée, que cette s. p. n. s'est rencontrée, forme que nous n'avons plus. *Femme de Loth.*

Avec les **Cônes** nous reconnaissons, sur le nombre que l'on a récolté, que certains ont une spire dont l'arête des tours très accusée, tranchante, s'éloignent du *C. Mercati*, qui est pour ainsi dire arrondi et se rapproche du *Conus ligatus*, Tate, de l'Eocène d'Australie. (*Femme de Loth.*)

Le **Turbo mamillaris** Eichwald (1). *Femme de Loth* est probablement l'espèce à laquelle appartiennent les nombreux opercules résistants qui se trouvent sur place, plus épais que ceux du *Turbo rugosus* du Pliocène et vivant actuellement dans la Méditerranée.

Cette jolie espèce est aussi excessivement abondante, et de moules nombreux, brisés, sont éparpillés sur le sol. Quelques-uns ont le test, et la contre-empreinte donne toujours l'ornemen-

(1) Nous dédions cette nouvelle espèce de *Trivia* à M. Allard, géologue à Tarascon, dont le concours si précieux et si désintéressé ne nous a jamais manqué dans bien des circonstances, en nous communiquant tous les types de sa belle collection. Notre gratitude lui est acquise depuis longtemps ; nous nous empressons néanmoins de la lui renouveler.

(1) Le dessin donné par M. Douxami, fig. 17, pl. 3, dans ses *Études sur le terrain tertiaire du Dauphiné*, etc., 1896, est la représentation, vue de dessus, du *Turbo mamillaris* Eichwald. En l'absence de la figuration du profil qui serait nécessaire ici, nous compléterons en disant qu'il est *surbaissé*, sans *ombilic*. Tandis que celui de la *Femme de Loth* est élevé à *ombilic* très apparent, que M. Depéret détermine *Trochus Miocenicus* Michelot non Mayer.

Digitized by Google

tation des rangées de granulations verruqueuses, dont deux forment carène sur le dernier tour. La suture est profonde et les cordons spiraloïdes qui portent les boutons tuberculeux sont bien accusés.

Turbo miocenicus. Michelot. — Nous pensons que c'est bien sous ce nom qu'il faudrait le dénommer, puisque, paraît-il, il n'y aurait pas de *Trochus miocenicus* (1) de Michelot, ainsi que l'assurent certains auteurs, mais bien un *Turbo,* et, dans ce cas, il ne saurait être que synonyme de *Turbo mamillaris* (2).

Le **Turbo muricatus** (*Astralium*), du Tortonien de Cucuron, prend une grande partie de l'ornementation du *Turbo mamillaris,* sauf les crêtes foliacées de la carène, qui semblent provenir de l'expansion démesurée et l'épaississement des tubercules granuleux déformés. Néanmoins, il existe une filiation curieuse à retenir de ces formes.

Signalé à la *Femme de Loth,* nous ne l'avons pas encore retrouvé dans ce gisement.

Nous arrivons aux *Trochus* par la forme suivante :

Zizyphinus Vareillesi nobis, n. s p. (3).— Syn. *Calliostoma,* Swainson 1840.

Cette nouvelle espèce est de forme conique allongée, rectiligne, régulièrement élevée, bien que l'ensemble des tours de spire présente, de profil, une légère concavité, courbure peu apparente.

Ces tours de spire débordent à leur suture, qui est profonde, et ils sont ornés de 8 à 9 petits bourrelets décurrents, mamelonnés de granulations égales, bien arrondies, saillantes, simulant des boutons ou verrues. Parmi ce nombre de cordons granulés, deux d'entre eux, l'un près de la suture, l'autre au milieu, un peu espacés, sont proéminents, plus apparents, donnant l'aspect de carènes, imprimant ainsi aux tours de spire comme un bombement marqué ;

(1) Des renseignements pris il semblerait résulter qu'il n'existerait pas de *Trochus Miocenicus* de Michelot, mais bien un *Turbo Miocenicus,* d'après Mayer Ey. D'ailleurs, nous pensons qu'il y a une certaine confusion pour cette espèce, on le voit, ce qui fait qu'en présence des contradictions qui s'élèvent il nous paraît difficile de nous prononcer.

(2) Le nom de *T. mamillaris* Eichwald est plus ancien que celui de Michelot et doit lui rester et prévaloir, d'après Mayer Eymar.

(3) Cet échantillon remarquable de conservation a été découvert à la *Femme de Loth* par M. Vareilles Léon fils, dans une de nos dernières courses. Me l'ayant généreusement offert, je m'empresse de lui dédier cette belle espèce, pour lui témoigner toute ma gratitude.

Digitized by Google

sauf au dernier tour, où ce renflement s'atténue, disparaît, perd de son importance par la suppression progressive de ce cordon du milieu ; il n'existe plus que celui près de la suture qui se distingue, même plus fort, plus élevé que les autres, qui sont cependant bien accusés et crenelés.

La base un peu concave, aplatie, a de faibles élévations, cordons concentriques assez nombreux, 20 au plus, s'accentuant de plus en plus près de la columelle.

L'ombilic semble s'accuser. L'ouverture est quadrangulaire. Le bel échantillon que nous avons, quoique un peu tronqué au sommet, les tours embryonnaires s'étant détachés, a :

Hauteur.	10 à 11 millm.
Diamètre.	8 à 9 —
Tours de spire.	8 à 9 —

La croissance de ces tours de spire est régulièrement proportionnelle et progressive. Le dernier tour est carèné, anguleux, arrondi, et il limite à cette carène le changement de décorations qui des bourrelets découpés granuleux de la surface passe à des cordons continus à la base.

Par la forme de ses tours de spire, son ensemble élevé, son galbe général, le *Ziꝛyphinus Vareillesi* ne peut se confondre avec aucun autre de cet Horizon de la *Femme de Loth*; il s'éloigne à la fois des *Trochus miliaris, Trochus familiaris, Trochus acutus* et moins encore du *Trochus turgidulus*, et ne peut être comparé ni se confondre avec eux.

Avec cette jolie forme nous arrivons dans le groupe de *Ziꝛyphinus,* formant la deuxième sous-famille des *Trochides*, généralement de petite taille et répandus dans la Méditerranée.

Nous ne détaillerons pas les sous-genres établis dans cette série importante, qui feraient rentrer la plupart dans les *Jujubinus* Monterosato. Nous les conservons parmi les *Ziꝛyphinus*, bien qu'il reste admis que par leurs caractères spécifiques, leur ornementation très variable et remarquable, il y aurait un remaniement à faire et à les séparer.

Trochus miliaris Brocchi. (*Ziꝛyphinus, Calliostoma*).— Quelques-uns paraissent moins régulièrement coniques, la suture déborde, les nombreuses granulations arrondies comme des boutons paraissent un peu effacées, comme usées. Même gisement.

Trochus familiaris nobis. — (*Sans figure*). Par sa forme générale, l'élévation de ses tours renflés, leur suture profonde et les

Digitized by Google

granulations allongées au lieu d'être arrondies, sphériques, du *T. miliaris*, formant presque des cordons sur les derniers tours, ce fossile se distingue du précédent par cet ensemble bien caractéristique; en outre 9 rangées de ces tubercules granulés, tandis qu'il n'en existe que 5 à 6 chez les *T. miliaris* et au *T. crenulatus*, très voisins du précédent des mêmes faluns. (*Femme de Loth*). Ne rentre pas dans le groupe des *Zizyphinus*, *Calliostoma*.

Trochus turgidulus Brocchi. — Remonte jusqu'au Pliocène de Saint-Amand. Dans leurs formes générales ils se ressemblent beaucoup, tandis que l'ornementation varie certainement; vit encore dans la Méditerranée. Les tours embryonnaires portent trace de sculpture, présentant comme des granulations effacées, usées, et le cordon de la suture de petites impressions égales équidistantes. On n'observe jamais cette ornementation sur le même tour du *T. turgidulus* du Pliocène, qui, lui, a les cordons récurrents légèrement découpés, noueux, sans tubercules et celui de la suture offrant des nodosités. Or ces caractères ne se montrent nullement sur ceux de la *Femme de Loth*.

Les quelques **Trochus opisthostenus**. Fontan, de ce même Pliocène ont dans les intervalles des cordons, de petits enfoncements placés entre des creux, de légers plis transversaux aux tours de spire. Ces caractères les séparent donc.

Trochus conulus. Linné. *Zizyphinus*. Vit encore dans la Méditerranée. Celui de la *Femme de Loth* est plus évasé dans sa forme conique et sa taille serait supérieure. Un moule incomplet mesure près de 34 millimètres, la coquille entière devait avoir de ce fait au moins 38 ou 40^{mm}, était presque aussi haute que large; sur un autre moule des stries spiraloïdes sont bien accusées, régulièrement espacées, le test n'était donc pas lisse et présentait de légers cordons extérieurs qui laissent trace sur le moule.

Le *Trochus conulus* de la Méditerranée a le test absolument uni, coupé faiblement par quelques ondulations transversales, suite de l'accroissement de la coquille, tandis que les premiers tours sont granulés. Quoique subissant des transformations dans la suite des âges, leur origine commune, sortant d'une même souche, est des plus évidente. En effet, si l'on examine les tours embryonnaires on retrouve toujours ces granulations arrondies, par rangées si caractéristiques cependant. Elles se poursuivent sur les trois

Digitized by Google

ou quatre premiers tours, s'allongent ensuite, puis fondues elles constituent des côtes, qui disparaissent enfin pour laisser une surface luisante, polie, lisse ; quelquefois ces cotes persistent. Telle est la gradation ancestrale des nombreuses espèces établies pour ce genre. Ce fait a son importance, il ne peut manquer d'attirer l'attention des conchyliogistes, ni être oublié, ni passer inaperçu ou méconnu aux yeux des transformistes.

Trochus miocenicus. MICHELOT. — Nous sommes ici en présence d'une certaine difficulté pour concilier le désaccord qui semble régner au sujet de cette remarquable espèce.

Elle est définie ainsi par M. DEPÉRET : « *Trochus miocenicus* « Michelot, non Mayer. Bien caractéristique par sept rangées de « granulations spirales, plus deux carènes sur le dernier tour (1). » D'un autre côté, il semblerait démontré qu'il n'existerait pas de *Trochus miocenicus* Michelot, mais bien un *Turbo miocenicus*, suivant M. Mayer Eymar.

Ceci acquis ou non, la description que nous venons d'indiquer peut se rapporter au *Turbo mamillaris* Eichwald qui a ces granulations spirales, et que le dessin de M. DOUXAMI, pl. 3, fig. 17 (2), reproduit parfaitement, bien qu'il n'en donne pas le profil qui serait surbaissé et le dessous n'indiquant pas d'ombilic.

Ce même auteur donne ensuite, pl. 3, fig. 22, le dessin du *Trochus miocenicus May.* = *Trochus Rhodanicus* Doux, qui est un véritable *Trochus miocenicus*, celui des Faluns.

Nous ne connaissons pas le *Trochus miocenicus* de cet auteur (Michelot), dont la description nous est donnée par MM. DEPÉRET ET DOUXAMI, qui semblerait le rapprocher beaucoup du *Turbo mamillaris* Eichwald, qui, lui, se rattache franchement alors au groupe du *Turbo rugosus* actuel et *Turbo muricatus*.

Si ce *Tro. miocenicus*, Mich. n'est autre que le *Turbo mamillaris*, il reste toujours les opercules nombreux signalés à placer, qui ne peuvent appartenir qu'à un *Turbo*, ce qui est certain, évident, incontestable.

Puis il ne peut exister aucun doute, les *Turbo* étant surbaissés

(1) Dans son *Etude sur les terrains tertiaires du Dauphiné, Savoie et Suisse*, l'auteur, M. Douxami, dit (page 281 dans un renvoi) que le *Trochus miocenicus* de Michelot se distingue de l'espèce de Mayer par sept rangées de granulations spirales et *une carène* sur le dernier tour. C'est une légère variante sur le nombre des carènes.

(2) Voir *Etude des terrains tertiaires du Dauphiné, Savoie et Suisse*, de cet auteur, 1896.

Digitized by Google

sans ombilic et le *Trochus* ayant leur spire surélevée, conique, tels que *Trochus cingularis, T. Hornesi.* D'ailleurs les cordons spiraloïdes du *Trochus miocenicus* (Mayer), sont réguliers, pleins, complets ; mais, si nous observons ces mêmes cordons sur le *Trochus monilifer* L^{k}, nous voyons que ces cordons sont découpés et présentent de véritables granulations bien distinctes.

Le plus vraisemblable est ce nom de *Trochus miocenicus* (Michelot) donné à ce fossile de la *Femme de Loth,* bien qu'il soit à la fois dans notre collection sous celui de *Turbo mamillaris.*

Trochus Rhodanicus. Douxami. = **Tro. miocenicus. Maxer.** Nous avons retrouvé ces jours-ci, une fort belle empreinte se rapprochant de cette espèce quoique douteuse cependant. Elle porte une carène bien marquée au milieu des tours de spire et une autre près de leur suture, celle-ci paraissant avoir des granulations diffuses. Cette espèce est probablement nouvelle, nous nous réservons d'y revenir ; elle entraînera peut-être une révision des *Trochus* de cet Horizon dont on n'avait que des moules.

Trochus Lothæ nobis (sans figure). — Par sa grande taille, plus de 4 cent. de hauteur et 5 à 6 cent. de diamètre, ce bel exemplaire de *Trochus Lothæ,* unique jusqu'à ce jour, se distingue très facilement de ceux que nous connaissons de ce gisement. Il est d'ailleurs très évasé, en cône surbaissé, les tours de spire bien étagés, débordants même, avec une suture bien distincte et creusée. Il peut avoir 6 à 7 tours de spire ; ombilic profond à la façon des *Solarium,* autant qu'on peut en juger sur le moule. Moins élevé que la forme générale des *Zizyphinus,* qui sont coniques, allongés ; ce superbe échantillon ne peut être ainsi confondu avec aucun d'eux.

Découvert en cassant une pierre où il était engagé avec d'autres fossiles empâtés comme lui ; les trois-quarts sont noyés, cachés dans la roche qui le recélait, un quart seul est donc bien visible de ce superbe spécimen de la *Femme de Loth.*

Le **Fusus Valenciennesi** (Grateloup), des Faluns de la Touraine et celui dont nous n'avons qu'un seul échantillon de la *Femme de Loth* diffèrent entre eux. Le nôtre est d'abord plus allongé, moins ventru, les tours de spire plus arrondis et les bourrelets saillants qu'ils portent sont continus, plus rapprochés. Le galbe donc de ce Fusus de la *Femme de Loth* l'éloigne

Digitized by Google

suffisamment de celui des Faluns pour s'en séparer, bien qu'il lui ressemble.

Tenagodes Lothæ nobis (sans figure), (*Siliquaria*). Rappelle par sa taille remarquable le *Tenagodes anguina* Linné, mais est plus grand, les tours assez disjoints ont les stries transversales bien régulières, profondément marquées, et la fissure continue complète occupant la même place. La belle empreinte que nous avons est des plus parfaites, des mieux conservées. Cet échantillon est unique pour le moment, c'est le premier de cet Horizon de la *Femme de Loth*.

Un autre échantillon parfait, plus réduit semble appartenir à cette espèce variable dans sa taille.

Turritella triplicata. Brocchi.
Turritella incrassata. Sowerby.

Ces deux espèces sont certainement représentées à la *Femme de Loth*.

Un très beau moulage que nous avons obtenu se rapprocherait plus du *T. incrassata*.

Il est plus évasé, moins allongé, les trois carènes sont bien marquées et entre elles de fines stries se distinguent très accusées.

Sur le dernier tour à la face inférieure se trouvent six cordons réguliers occupant cette surface, séparés par des stries parallèles très fines et déliées.

La **T. triplicata** d'Italie a la carène médiane plus accentuée et sa forme générale est plus massive, moins élégante, sa croissance est moins proportionnellement régulière, ce qui la fait paraître comme renflée, tandis que les échantillons d'Anvers sont tout à fait coniques, allongés. L'échantillon de la *Femme de Loth* indique une forme plus courte, plus fortement conique et d'une régularité remarquable. Au Pliocène, les carènes sont plus diffuses, peu saillantes, les fines stries persistent sur les premiers tours, mais s'effacent un peu sur les derniers, où les carènes sont alors arrondies,

Nassa incrassata. Muller. L'espèce d'Italie est beaucoup plus allongée, les bourrelets plus nombreux. *Femme de Loth*.

Lithodomus lithophagus. — Indiqué sous le nom de *Clava-*

Digitized by Google

gella, on reconnaît cependant une partie de la coquille du Lithodome dans sa loge.

Nous terminons la série des espèces de la *Femme de Loth*.

Fossiles des carrières des Angles. — En examinant quelques fossiles des carrières des Angles, nous avons à faire connaître certaines formes particulières de cette molasse Burdigalienne.

Gastrochæna Maumeti (1) nobis (sans figure). — Espèce remarquable par quelques élévations et bourrelets, ou grosses côtes concentriques, inégalement distribuées, s'accusant intérieurement sur le moule ; sa taille réduite la sépare du *G. Curta* M. E. du Pliocène, dont les stries fines, régulières et son moule intérieur uni sont bien caractéristiques.

Pecten obliquus nobis (figure n° 2).

Diam. trans. 72 à 74^{m} ;
Alt. 60^{m} ;
Angl. ap. 120° à 125°.

Coquille tout à fait oblique, transversale, assez grande, ornée de fortes côtes au nombre de 13, la médiane égale les autres, de plus en plus arrondies et moins accusées en s'avançant sur les côtés antérieur et postérieur, se terminent même par de faibles élévations sur ces bords ; oreillettes assez développées, les crochets sont renflés régulièrement.

Les traces concentriques d'accroissement ne sont bien sensibles que sur le pourtour sur une certaine distance.

Les côtes, un peu plates, sont séparées par des intervalles creux à peu près égaux entre eux, mais plus larges que les côtes.

La tendance qu'ont certains *Pecten* du groupe du *P. Præscabriusculus* à s'oblitérer est ici des plus accentuée et prend les plus grandes proportions en exagérant cette déviation.

Ce Pecten est donc fort reconnaissable par ce seul caractère.

Pecten hemisphæricus nobis (2) figure 3, V^{é} *Rotundatus*.

Diam. trans. 78 à 80^{m} ;
Alt. 80 à 82^{m} ;
Angl. ap. 110°.

(1) Cette jolie espèce ayant été trouvée par M. Maumet, jeune géologue, qui veut bien faire des recherches dans nos courses communes, je m'empresse de la lui dédier et lui témoigner ainsi toute ma gratitude.

(2) Le *Pecten Rotundatus* et ses variétés est abondant dans les couches molassiques derrière la grange, dans la plaine des Angles, près le château des Issards, où elles s'inclinent fortement sur le Néocomien.

Digitized by Google

Coquille de forme presque parfaitement circulaire, ornée de 10 à 11 côtes bien accusées, légèrement applaties sur le dos, dont les 8 médianes égales, assez fortes, suivies de deux plus faibles et de quelques ondulations sur les côtés antérieur et postérieur munies de crêtes.

Les sillons creusés des intervalles sont profonds, arrondis, plus larges que les côtes, et de ce fait il y a inégalité entre les intervalles et les côtes.

Les lignes d'accroissement concentriques, accentuées seulement sur le pourtour, marquent les stades du développement de la taille.

Oreillettes médiocres.

Très commun dans certains gisements signalés par FONTANNES, il est comme le précédent, de beaucoup plus rare.

Dans les calcaires tertiaires du mont Siokuh, en Perse, une forme presque analogue a été rapportée par M. TH. FUCHS au *P. Rotundatus,* mais le contour des valves est plus équilatéral et plus régulièrement arrondi. Il s'éloigne donc de celui de Vence, Alpes-Maritimes, figuré dans les études de FONTANNES (1) et de sa variété *Dromica,* qui compte de 15 à 16 côtes, tandis que celui de la Molasse des Angles en réunit de 10 à 11 seulement, ce qui rend les intervalles plus larges que les côtes, inversement au type du *P. Rotundatus* et de sa variété *Dromica,* où les côtes sont égales aux intervalles.

Par le nombre des côtes et l'inégalité des côtes et des espaces qui les séparent la distinction s'établit facilement entre le *P. hemisphæricus* et le *P. Rotundatus.*

Il semblerait dès lors qu'à la molasse des Angles ce pecten est intermédiaire entre celui de Crest et de Perse.

Quelques rapprochements le placent aussi près de *P. Tournali.*

Sur la valve inférieure (gauche) les côtes, un peu usées, laissent voir par places réduites les nombreuses stries concentriques.

Sur un autre échantillon écrasé, la valve supérieure (droite) porte sur le bord antérieur trois ou quatre crêtes rayonnantes, munies de petites aspérités, râpeuses, qui font suite aux ondulations.

Les côtes médianes se transforment en ondulations et celles-ci en véritables crêtes dentelées, de faibles écailles.

Pecten transversus nobis (fig. n° 4).

Diam. trans. 67^m;
Alt. — 54^m;
Angl. ap. 120° à 125.

(1) Bassin de Crest (Drôme). *Période tertiaire dans le bassin du Rhône,* VI, 1880.

Digitized by Google

Du groupe du *P. Benedictus,* ce pecten se rapproche surtout du *P. Subbenedictus* Fontannes, dont il ne diffère que par sa forme transversale et par l'intervalle des côtes, beaucoup plus espacées, et son galbe général rappelle vaguement la *Cardita Jouanneti.*

Très allongé transversalement du côté antérieur au côté postérieur, il compte 12 à 13 côtes médianes fortes, peu élevées, larges, serrées, laissant entre elles des intervalles moindres, de moitié plus étroits, et quelques autres côtes ondulées peu accusées. Le bord inférieur ou ventral est sinué, la jointure des valves doit donner une ligne flexueuse. Les traces concentriques d'accroissement paraissent franchement accusées sur le bord.

Par ses larges côtes plates et serrées, ce pecten ne peut être confondu avec aucun autre ; puis cette forme particulière lui donne d'ailleurs l'aspect des *Cardita Jouanneti.* Le rapport du diamètre transversal, comparé à la hauteur, est pour ce pecten 1.24. Pour une *Cardita* de Bordeaux j'ai obtenu exactement 1.24, une autre de Cucuron 1.29, un troisième exemplaire 1.30 ; c'est dire l'étroite analogie de ces deux formes. C'est d'ailleurs l'impression de l'ensemble qu'on ressent au seul aspect du *P. Transversus.*

L'échantillon que nous avons sous les yeux, cette espèce étant rare, est écrasé et déformé ; néanmoins, en le reconstituant par la pensée, il ne peut que modifier légèrement son obliquité transversale, des plus accusées, sans rien changer à l'aplatissement du bord ventral. Par comparaison, ce *Pecten transversus* vient se placer tout à côté du *P. Paulensis,* qui lui aussi se rapproche du *P. Rollei Hœrnes* du bassin de Vienne ; seulement ici, nouvelle relation, celui de Vienne (Autriche) se distingue du *P. Paulensis* par une obliquité plus accentuée.

En déformant à outrance ces divers pecten et le *P. Subbenedictus* y compris, on est dans la forme du *P. transversus,* qu'on obtiendrait de cette façon, et qui ne doit son caractère qu'à cette anomalie de la courbure du bord ventral, tout à fait ellipsoïdal, sans qu'il y ait déformation pour cela, puisque les stries concentriques d'accroissement se montrent absolument parallèles à ce bord inférieur.

La molasse des Angles n'a pas été suffisamment explorée au point de vue spécial des *pecten,* dont le nombre est considérable. C'est avec une attention soutenue que ces formes méritent d'être étudiées, qu'il faut les examiner avec soin pour bien connaître cette faune particulière du Burdigalien. Nous l'avons toujours envisagée

Digitized by Google

dans son ensemble, mais nous nous proposons d'en faire l'objet de recherches particulières, et certainement elle fournira de nombreux types nouveaux ou peu connus, des passages, des transformations, pour peu que nous y consacrions nos loisirs. Voici à l'appui de ces appréciations, le nouveau *pecten* (1) retrouvé tout dernièrement, justifiant ainsi ces espérances.

Pecten nodosocostatus nobis (fig. 5). — C'est dans un éboulement monstrueux, produit depuis quelques années dans les carrières des Angles, la partie supérieure des carrières souterraines s'étant effondrée, que les couches argileuses de dessus, que la végétation recouvrait, ont été mises à jour ; et c'est là parmi les déblais accumulés dans le sous-sol, que des assises de *pecten* se montrent dans toute leur puissance.

La valve supérieure (deux seulement) fort remarquable de ce *Pecten nodosocostatus,* suffisamment conservée, le place dans le groupe actuel des *P. Clavatus* de la Méditerranée :

Diam. transv. .	30 à 34^{m}
Alt.	28 à 30
Angle ap. . . .	120°

Coquille bien symétrique, transversalement arrondie, plus large que haute, régulièrement circulaire sur le bord ventral, dont la courbure est ellipsoïdale, munie de six côtes complètes diminuant de largeur, de deux grosses côtes médianes noduleuses ; de deux autres, une à droite, l'autre à gauche de ces deux centrales, beaucoup moins larges, et de deux autres encore, l'une sur le bord antérieur, l'autre sur le bord postérieur, encore moins accusées, et enfin de légères inflexions, côtes obsolètes, terminent cette costulation. Ces côtes sont élevées, du moins les quatre principales, légèrement arrondies, diminuant rapidement de largeur.

Toutes ces côtes portent une nodosité bien accusée ou renflement gibbeux, vers les deux tiers de leur hauteur à partir du sommet et sur le bord même, qui semble se relever au premier tiers ; l'ensemble porte un léger bombement, qui rappelle un soupçon de moignons verruqueux. Ces côtes sont de ce fait noueuses, séparées par des intervalles plus grands, où des traces de striation

(1) La première valve de ce pecten, que nous dénommerons *Pecten nodosocostatus,* fait partie de la collection de M. Casimir Châtelet, et une deuxième valve fut retrouvée quelque temps après par M. Vareilles Léon fils au même endroit. Tous deux géologues zélés et dévoués, je me fais un devoir de les remercier du concours généreux qu'ils ne cessent de me prêter dans nos recherches

Digitized by Google

fines comme des rayures s'accusent, peu visibles, effacées par l'usure.

La coquille est épaisse, robuste.

A l'intérieur, les côtes creuses portent deux nervures solides, partant du bord pour se fondre et disparaître vers le tiers, les creux des côtes se poursuivent près du sommet, mais bien diffus, presque effacés.

Pas de costulations ni indice de stries apparentes.

Les oreillettes sont inégales, grandes.

Il ne semble pas que ce pecten ait conservé des traces d'ornementation extérieure. Sa surface paraît unie, comme usée; néanmoins, nous venons de le dire, un examen attentif laisse voir et permet d'observer vaguement quelques lignes peu visibles, concentriques, qui seraient les stries d'accroissement.

Si nous voulons retrouver dans les environs quelques *pecten* à larges côtes, peu nombreuses, comme terme de comparaison, se rapprochant légèrement, il est vrai, nous ne pouvons mentionner que le *Pecten Davidi* Fontannes, le *P. Diprosopus* Fontannes, avec ses grosses côtes séparées par de petites, *P. Crestensis* Fontannes, Mais toutes ces formes ont les côtes régulières, sans gibbosités ni renflements apparents; il est donc seul portant les nodosités qui rendent ces côtes noueuses, et c'est le premier que nous rencontrons de cette forme dans notre Burdigalien des Angles.

D'Italie, du Pliocène, le *Pecten polymorphus* Bronn, et le *P. Septemradiatus* Müller, ont aussi de grosses côtes, mais n'ont aucun rapport avec celui qui nous occupe; nous ne donnons ces diverses espèces que comme simple rapprochement.

Dans la Méditerranée, nous avons certainement le groupe du *P. Clavatus,* qui a des côtes élevées, fortes, saillantes, *Pecten flexuosus,* sans présenter ces élévations verruqueuses si caractéristiques.

Le *Pecten Nodosus* Linné, de l'île Maurice, a sur ses nombreuses côtes, 10 à 12, trois rangées concentriques de ces tubercules arrondis, saillants, aussi bien sur une valve que sur l'autre, présentant une analogie.

Le *Pecten Concinnus* Reeve, de la même île, entièrement recouvert transversalement de fines écailles imbriquées très rapprochées, déliées en lamelles; offre une ornementation des plus singulière sur ses deux valves, par ses côtes, d'abord entières, subdivisées nettement au 1/5 de leur longueur en trois autres toujours lamelleuses.

Digitized by Google

Elle rappelle tout à la fois, *réunies sur cette forme*, la décoration du *Pecten Crestensis*, avec ses nervures longitudinales, arrondies, se prolongeant légèrement atténuées jusqu'au sommet aussi bien sur les cotes que dans leurs intervalles; puis avec ces mêmes bourrelets longitudinaux du *Pecten Davidi* qui s'arrêtent ici au 1/3 de la longueur seulement, en partant du bord inférieur sans atteindre le sommet. Enfin, nous retrouvons, en même temps, la sculpture qui décore le *Pecten Vindascinus* sur sa valve inférieure (1), sans avoir l'apparence des écailles transverses du *Pecten nimius*.

C'est cette modification brusque, tranchée, faisant passer subitement une grande cote entière longitudinale en trois autres occupant la même longueur que réside tout l'intérêt qui donne au *Pecten Concinnus* tant de degré de parenté avec ceux de la molasse qui le précédèrent chez nous.

Notre groupe actuel de la Méditerranée de *P. clavatus* a certainement son point d'origine dans le Burdigalien.

Pecten subpleuronectes. V*é* **tenuicostatus** nobis —

Diamètre transvers...	de	10 à 12, sans figure.
Alt.....		11 à 12.
Angle ap.		?

Parmi les rares *Pecten subpleuronectes* que l'on rencontre dans les carrières de la molasse des Angles et dans les couches de la plaine, derrière la grange, adossées et fortement inclinées sur le Néocomien, certains specimens offrent dans la disposition des côtes, plutôt des nervures intérieures, un caractère qui semblerait faire le passage avec ceux du Pliocène de ce groupe.

De 30 à 35 côtes (2), ces élévations convergeant au sommet sont déliées, presque des arêtes, assez également espacées, se terminant rapidement en pointe près le bord ventral sur la valve inférieure; de là le nom que nous lui donnons.

La molasse d'où ils proviennent est à grains grossiers, grisâtre, contenant en outre très abondants les *P. rotundatus* et ses variétés, ainsi que le *P. benedictus* moins abondant.

De grande taille, la surface des valves porte quelques fines stries concentriques, trace de l'accroissement de la coquille.

(1) Voir le dessin donné par Fontannes, dans son *Étude du bassin de Visan*, III, 1878, planche V, figures 3a et 3b.

(2) Le nombre de ces côtes est de plus de 45 chez le *Pecten pleuronectes* des mers de la Chine.

Digitized by Google

Sur un échantillon du type de *P. subpleuronectes* d'une autre localité, les côtes composées de deux nervures sont fortes, saillantes et groupées par deux, laissant des intervalles plats.

Cette disposition est pareillement accusée sur le *Pecten flabelliformis* d'Italie (Astien); mais ici ces côtes finissent par s'effacer, disparaître vers le sommet, ne laissant qu'une vague trace près des crochets.

Un autre *Pecten cristatus* a ses côtes assez régulièrement fines. Celui du Pliocène de Théziers les a de même régulièrement espacées; en outre, ces faibles costules paraissant tubuleuses, creuses, on arrive ainsi à *Pecten comitatus*.

Il paraîtrait donc que le *P. subpleuronectes Vé tenuicostatus* occuperait une place intermédiaire et formerait un passage dans ce groupe.

Suite des Fossiles Nouveaux des Carrières des Angles.

ANTEDON *Freminville. Comatula.* Lk.

Le genre Antedon.

Appartenant à la famille des *Crinoïdes*, ce genre *Antedon* constitue à lui seul la famille des *Comatules*, dont la formule est 1CD. 5B. 5R. (1). *Groupe des Monocycles.*

Suffisamment connus, maintenant qu'on a pu étudier ceux qui vivent dans nos mers, (Méditerranée), *Antedon phalangium*,

— *rosaceum*,

l'on sait que la larve, libre d'abord, se fixe bientôt et se détache enfin à l'état adulte pour redevenir indépendante.

Cette larve étant fixée ressemble tellement à un *Pentacrinus* qu'elle a d'abord été connue sous le nom de *Pentacrinus Europæus* jusqu'au moment où fut démontrée sa nature larvaire.

Parmi les animaux qui reproduisent dans le cours de leur évolution la série des formes inférieures de ce groupe, on cite les *Comatules*, qui réalisent dans leur développement les divers

(1) CD signifie plaques centro-dorsales.
B — — basales.
R — — radiales.
Voir *Paléontologie* de Bernard, 1895. La larve de Comatules est d'abord errante bien avant qu'elle ne se fixe; le calice et la tige sont bien distincts. L'adulte est libre. Une première considération évidente montre que les formes mobiles à l'état adulte dérivent directement des formes fixes.

Digitized by Google

stades de leurs ancêtres, leurs larves apportant une confirmation intéressante, car elles jettent une grande clarté sur l'enchaînement morphologique du groupe entier.

Les *Comatules* actuelles vivent dans des mers assez profondes. Le genre *Thaumatocrinus, Carp.* est une forme libre des grandes profondeurs, qui présente un caractère intéressant, en ce sens qu'à l'état adulte on remarque une disposition qui ne se voit chez les *Comatules* que pendant la stade fixe pentacrinoïde. « C'est « un exemple frappant, dit M. Bernard dans sa *Paléontogie, de la « persistance des formes embryonnaires.* »

Les *Comatulides* se montrent rarement depuis le Jurassique supérieur et ne deviennent fréquents qu'à notre époque.

La présence de ces *Antedons* et des *Pentacrinus* indiquent des mers assez profondes, ces animaux ne vivant actuellement que dans ces milieux là. Il est donc présumable que les dépôts qui en contiennent se sont formés dans ces conditions, et nos calcaires des Angles peuvent témoigner de cette origine.

Très nombreux, mais difficiles à retrouver à cause de leurs formes, ils se rencontrent fréquemment dans les menus débris de l'exploitation des carrières aux Angles, où nos longues et patientes recherches nous ont permis de les recueillir abondamment : c'est sur une quantité considérable de ces échantillons que nous établissons les trois groupes bien distincts de ces *Antedons*. Fontannes les indique de Bollène dans la molasse à *Pecten præscabriusculus* et les décrit sous le nom d'*Eugeniacrinus Rhodanicus* et d'*Antedon Meninghinianus*, comme étant les premiers signalés dans les terrains tertiaires de France et constituant une des raretés paléontologiques du Miocène de la vallée du Rhône (1).

Nous savons que peu nombreux au Jurassique, où ce genre fait son apparition, on n'en signale que sept espèces de ces terrains. Au secondaire, les étages qui le composent sont beaucoup plus riches, et l'on connaissait, il y a quelques années, 17 espèces, parmi lesquelles une provenant de l'Urgonien du mont Ventoux, reconnue comme nouvelle par M. de Loriol, ayant été soumise par M. Lenhart à ce savant paléontologiste.

Les terrains tertiaires n'en avaient fourni que six, dont deux portant fixées au disque central les premières articulations.

Leur découverte date de 1814. En 1852, trois espèces minuscules du Corallien de Sutton furent nommées par Forbes.

(1) 1879. *Etude du bassin du Rhône,* V, pages 50 et suivantes.

Digitized by Google

Comatula Woodwardi.
» **Browni.**
» **Ransoni.**

Sous le nom d'*Allionia oblita,* Michelotti le publia en 1861 du Miocène de la colline de Turin.

Dans l'Eocène, SCHLÜTER fait connaître l'*Antedon Italicus* du monte Spilecco, dont le type le plus voisin est l'*Antedon lenticularis* de la craie de Maestricht.

Mais toutes ces espèces étaient de petite taille, de 3 millim. de diam., sur 1 à 2 millim. de hauteur; un seul de 8 millim. de diam, et de 4 de hauteur. Les deux *Antedon Rhodanicus, Meninghinianus* sont les plus robustes qu'on ait rencontrés.

Au Pliocène, 4 espèces sont connues, dont un, *Antedon alticeps, Philippi,* de Palerme. On ne connaissait donc des étages tertiaires que :

4 espèces du *Pliocène.*
3 » *Miocène.*
1 » de l'*Eocène.*

En tout 8. Les mers actuelles en nourrissent plusieurs centaines d'espèces.

DIVISION DES ANTEDONS. — Pour nos régions, le Miocène, Burdigalien, est celui qui nous a fourni les exemplaires bien typiques que nous allons décrire ; par leurs formes, ils peuvent se subdiviser ainsi :

1° Forme aplatie peu élevée.	**Antedon Rhodanicus** Fonta.
	» **miocenicus** Nic.
2° Forme globulaire	**Antedon sphæroïdalis** Nic.
	» **pilularis** Nic.
3° Forme ovoïde allongée.	**Antedon Avenionensis** Nic.
	» **glandiferus** Nic.

Cette forme, *Antedon,* bien connue et si souvent décrite nous permet de passer rapidement sur les caractères principaux qui les divisent. En ne nous attachant qu'à donner l'ensemble de la forme pour chacun d'eux, nous abrègerons ainsi des descriptions qui n'ajouteraient rien à la connaissance de ce genre et qu'il serait oiseux de reproduire dans notre étude.

DESCRIPTION DES ANTEDONS. — Ainsi répartie, la *première section comprend les formes aplaties peu élevées :*

Digitized by Google

Antedon Rhodanicus FONTANNES (figure n° 6). — Aux carrières des Angles nous avons retrouvé un *Antedon* se rapprochant énormément de l'*Antedon Rhodanicus* décrit par Fontannes ; nous ne pensons pas pouvoir le détacher de cette forme, néanmoins ses dimensions varient suffisamment, et tandis que le diamètre du disque égale 13 millim., 2 millim. de hauteur du disque et 4 1/2 de hauteur totale, le nôtre a 14 millim., la hauteur du disque 4 millim. et sa hauteur totale 6 millim..

Celui des carrières des Angles est donc de beaucoup plus élevé, il le serait même plus si une certaine usure ne s'était produite sur la face inférieure de façon à le diminuer d'épaisseur.

Deux exemplaires (1) seulement et la face inférieure d'un troisième sont le médiocre résultat de nos longues recherches dans ces carrières.

Cet *Antedon Rhodanicus* rappelle vaguement l'*Antedon lenticularis,* dont un type voisin, *Antedon Italicus,* se rapproche beaucoup.

De tous les *Antedons* connus c'est le plus grand.

La déformation les atteint quelquefois et d'un pentagone régulier inscrit elle peut transformer cette figure géométrique en une autre allongée, irrégulière dont les cinq pans diffèrent de largeur. Nous en avons un échantillon offrant ce caractère, certainement un cas pathologique. (Fig. 6 bis.)

Un examen attentif éloigne toute cause d'écrasement.

Nous complèterons la courte énumération que nous venons de donner par la description des espèces nouvelles de la molasse Burdigalienne des Angles, de Fos-sur-Mer et de Beaucaire.

Antedon miocenicus nobis (figure n° 7). — Fos-sur-Mer. Ma collection. Un seul échantillon, remarquable par sa belle conservation. De taille moindre que le précédent *Antedon Rhodanicus,* il a le même galbe et peut lui être comparé, de grands rapports de parenté les réunissant.

Diamètre du disque. . .	8 millim.
Hauteur du disque. . . .	1 — 1/4
Hauteur totale.	3 — 8/10

De forme pentagonale mal définie, presque arrondie, le disque centro-dorsal est légèrement déprimé. La face supérieure orale ou ventrale est entièrement recouverte par les articulations dont les

(1) L'un d'eux fait partie de la collection de M. Châtelet Casimir, l'autre est dans la mienne. Pour la plaque dorsale isolée, elle appartient à M. Charles Bartésago. Cette espèce est donc rare.

Digitized by Google

sutures sont presque invisibles, peu perceptibles ; elles s'élèvent autour de la cavité centrale, évasée, qui est grande, arrondie sur ses bords, son diamètre est d'environ 1 1/10 de millimètre.

Le dessus présente la forme d'une étoile, dont les 5 arêtes mousses descendent vers la circonférence pour laisser entre elles 5 pans bianguleux, inclinés. La réunion de ces cinq faces en talus constitue une pyramide pentagonale tronquée et la sculpture est des mieux accusée, elle se distingue nettement ; ce sont là les insertions des bras, dont il ne reste rien.

Au centre se trouve la bouche à côté de laquelle existait l'anus.

Pour la face inférieure ou dorsale du calice, elle est évidée en entonnoir, très légèrement et largement creusée au milieu d'un trou rond, profond, opposé à la bouche. Cette surface convexe est criblée de petites cavités irrégulièrement arrondies, dépressions accolées, enfoncées, portant au centre une fine piqûre entourée d'un cercle, qui ne sont autres que les attaches de l'articulation des cirres dorsaux là où ils s'implantaient. Ces perforations centrales, étroites, sont pratiquées pour le passage des canaux nourriciers de ces appendices attachés à cette face dorsale.

Ces impressions sont nettement accusées, elles s'avancent sur le bord du disque, qui est ainsi ondulé, dentelé agréablement. Leur disposition par série comme chez l'*Antedon Rhodanicus* où elles sont sur 3 rangées circulaires, ne semble pas régulièrement s'établir, il est difficile d'en déterminer rigoureusement l'arrangement, la place exacte de chacune d'elles, puisqu'elles paraissent distribuées en quinconces sans ordre apparent.

Par sa taille, son ornementation, l'*Antedon miocenicus* ne peut être confondu avec aucun de ceux que nous connaissons du miocène de nos environs. Sa forme générale est bien celle des *A. Rhodanicus* et *Meninghinianus*, mais il présente des caractères qui, bien reconnus, les séparent suffisamment, et l'ensemble de la sculpture diffère aussi : les empreintes des articulations des bras sont beaucoup moins profondes, moins creusées, les épaisseurs des faces inférieure et supérieure ne sont pas dans le même rapport. De même, et plus encore, les formes suivantes s'éloignent de ce groupe à calice aplati.

Nous ne possédons que 3 échantillons de ce type décrit, un à M. Charles Bartesago, un second de Fos-sur-Mer, plus un troisième des Angles dans ma collection.

Digitized by Google

2° SECTION, FORMES GLOBULAIRES.

Un long examen des nombreux *Antedons* qui ont été recueillis dans les carrières des Angles, où depuis quelques années nous consacrons à leur recherche une attention plus particulière, nous permet de reconnaître deux autres groupes bien distincts du premier à forme aplatie ; ce sont d'abord ceux dont l'ensemble, le galbe général offre l'aspect d'une boulette faiblement déprimée comme une sphère surbaissée légèrement aux pôles.

Ils ne peuvent être confondus par cela seul.

Nous avons eu à notre disposition tous les exemplaires découverts dans ces carrières, qu'on a bien voulu nous confier pour cette étude (1). Les types que nous avons choisis pour les décrire sont des mieux séparés, sans qu'il soit possible de les confondre.

Antedon sphæroïdalis nobis (fig. 8). — C'est le plus répandu de tous. Cet Antedon est sphéroïdal, irrégulièrement arrondi en boule, globuleux ou subglobuleux, rappelant assez exactement un pois déformé ou mieux encore une graine de *Mirabilis Jalapa* ou belle de nuit.

Le diamètre du disque est de 7 à 8 m/m.
Sa hauteur de 3 mill.
Et la hauteur totale de 7 à 8 mill.

Il est donc aussi haut que large, et la face inférieure ou dorsale a une grande épaisseur de 4 mill. ; ces caractères seuls suffisent à le faire distinguer des formes similaires. Nous en avons eu sous les yeux un grand nombre, 30 au moins, mais surtout 4 des mieux conservés ; deux sont dans la collection de M. Casimir Chatelet fils, et deux dans la mienne, plus d'autres à M. Bartesago fils.

Antedon pilularis nobis. (Figure n° 9).— Même galbe général, plus petit, plus sphérique, un peu plus large que haut.

Diamètre du disque 4 à 4 m/m 1/2.
Hauteur de la face supérieure ou ventrale, peu élevée, 1 à 1 m/m 1/4.
Hauteur totale 3 1/2 à 4 m/m.

Beaucoup mieux arrondis, c'est dans l'acception du mot une pilule pierreuse, toute petite, qui se confond très facilement avec certains grains de molasse.

Les autres caractères des Antedons ne varient pas sensiblement ; les attaches des bras sont creusées solidement.

(1) Dans les collections diverses, M. Chatelet Casimir, Mlle Berthe Sinard, Charles Bartesago, et la mienne, nous avons pu en examiner plus de 80. Un pareil nombre de fossiles nous a permis de séparer les espèces et grouper ces sections.

Digitized by Google

La réduction de sa taille suffit à le séparer; sa forme d'ensemble plus élégante, plus régulièrement définie, sont des indications qui ne permettent pas de le confondre avec le précédent, formant à eux deux ce groupe des globulaires.

Plus rare. Deux seulement. Collections Bartesago Charles et la mienne.

3° SECTION, FORMES ALLONGÉES OVOÏDES.

Bien distinct des précédents, ce groupe s'accuse par sa face inférieure ou dorsale plus élevée en pointe ovoïde, allongée, en forme de gland élancé, tandis que la face supérieure ou ventrale conserve les caractères qui lui sont propres, ceux du genre.

Antedon Avenionensis nobis. (Fig. n° 10). — Forme générale d'une pomme de pin minuscule un peu pointue, de taille réduite.

Variable dans ses dimensions, il peut acquérir de 4 à 6 mill. de diamètre pour le disque supérieur.

La hauteur totale est de 4 à 5 mill.

La face inférieure est naturellement beaucoup plus épaisse, plus élevée en hauteur que la face supérieure de cette forme ovoïde bien accusée.

Les espèces globulaires l'ont aussi plus haute, mais elle est tout à fait sphérique et non en dôme.

Il se distingue nettement des formes précédentes, n'ayant aucun rapport avec elles.

Pour les caractères de détail, à part ce galbe particulier, nous ne pouvons que rappeler ceux du genre; beaucoup plus rare, je n'en connais que deux, faisant partie de la collection Chatelet, plus deux autres dans celle de M. Bartésago et trois dans la mienne, dont un plus petit.

Antedon glandiferus nobis (fig. n° 11). — Taille semblable au précédent; toutefois, il est plus élevé proportionnellement et plus déprimé en pointe, plus ovoïde, allongé.

La face inférieure est aussi très épaisse, autant que l'*An. Avenionensis*, mais plus élancée; et tandis que l'*An. Avenionensis* est en dôme, celui-ci est en gland assez parfait. Plus rare. Seulement deux, collections Châtelet et la mienne.

Remarques sur quelques caractères des Antedons. — Il est utile de faire observer que pour ces deux derniers groupes

Digitized by Google

les dépressions des empreintes des cirres à la face dorsale sont bien accusées, elles varient de nombre et ces appendices étaient certainement plus fournis que sur les espèces actuellement vivantes.

Pour l'ordre de distribution, ces empreintes paraissent quelquefois se diriger de la circonférence au centre et se réunir à l'extrémité inférieure de cette face dorsale par lignes rayonnantes et régulières, comme aussi elles semblent diminuer sans ordre apparent sur cette face convexe.

On dirait aussi que ces impressions d'abord larges au bord diminuent à mesure qu'elles s'avancent au centre; sur certains échantillons elles tendraient à former des bandes, des tranches convergeant au centre de la face dorsale, délimitées presque par des arêtes; quoi qu'il en soit, il n'y a pas uniformité constante et bien définie dans la distribution des cicatrices de ces cirres.

Si nous comparons tous ces *Antedons* avec le calice de l'*Antedon phalangium* ou celui de l'*An. rosaceum* de la Méditerranée, ceux-ci sont des formes réduites, n'ayant aucune analogie avec les fossiles.

N'ayant que de 3 à 3/4^{m} de diamètre et de 2 à 2 1/4^{m} de hauteur totale pour leur face inférieure (dorsale) bien arrondie en calotte sphérique et parsemée de ces impressions irrégulièrement placées sur cette face, les Antedons que nous venons de décrire ne leur ressemblent nullement, n'étant jamais aussi lenticulaires.

Comme il était certainement inutile de porter une trop grande attention à la structure si uniforme des Antedons, à part leur forme d'ensemble, nous nous sommes dispensé de donner et répéter, pour chacun d'eux, tous les autres détails et caractères, étant au fond les mêmes.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'insister en prolongeant la description d'un genre répandu dans les mers actuelles, comptant plus de 200 espèces vivantes.

Seuls les *Antedons* tertiaires étaient moins nombreux, peu connus du moins jusqu'à ce jour, et c'est à eux que nous avons consacré ces deseriptions pour les classer méthodiquement; mais il est évident que des recherches assidues en augmenteront encore le nombre assez restreint (1).

Toutetois, par leur présence ils accusent une certaine profondeur des mers, au sein desquelles se formaient les couches de dépôts où nous les retrouvons aujourd'hui enfouis.

(1) Voir le résumé des connaissances actuelles sur les Antedons tertiaires de Fontannes, *Bassin du Rhône*, V, 1879.

Digitized by Google

A côté des *Antedons* viennent se placer les nombreux restes de *Pentacrinus* retrouvés dans ces mêmes carrières des Angles, soit par plaquettes détachées, soit réunies, formant alors des tiges, sans rencontrer les calices qui les surmontent, dont la formule est 5B, 5R.

L'un d'eux, sous le nom de *Pentacrinus Gastaldi*, a fait l'objet d'une étude fort remarquable publiée par Mlle Berthe SINARD dans le volume du congrès de Marseille 1891, *Association française pour l'avancement des sciences*, sur les indications que donne la présence des *Antedons* dans les couches de la molasse.

Mais cette dénomination doit être modifiée, et les réserves de l'auteur à ce moment-là indiquaient déjà l'incertitude du classement.

Tout d'abord on l'avait rapprochée des exemplaires de Beaucaire que l'on pensait être le *P. Gastaldi* Michelotti. Or, ce *Pentacrinus* vient d'être classé par M. de LORIOL *Pentacrinus Allardi*.

Le nôtre n'est donc pas le véritable *Pentacrinus Gastaldi* Michelotti du Miocène de Turin, et la compétence de M. de LORIOL ne peut laisser aucun doute en pareille matière et doit faire autorité.

Pentacrinus Berthei nobis (1), figure n° 12. — D'ailleurs, celui des Angles n'est pas tout à fait conforme à ceux que nous avons de Beaucaire, par sa tige beaucoup plus grosse, ses articulations plus épaisses et quelques différences de détail. Ils s'éloignent suffisamment, il devient évident qu'ils ne se ressemblent pas exactement. En l'absence du calice et des bras qui l'entouraient, comme pour les *Antedons*, la description ne pourrait comprendre que la tige, où nous trouvons que les articles de forme pentagonale sont d'épaisseur légèrement variable, ayant les angles émoussés ou bien découpés, présentant alors la forme d'une fleur à 5 pétales aigues. (Etoile.) La surface des articulations a des canelures nombreuses et profondes pour obtenir l'adhérence et la solidité de la tige, celle-ci présentant des appendices indivis ou cirres. Au centre se trouve creusé le canal de l'organe interne prolongé du calice (organe dorsal cloisonné).

Chez quelques *Pentacrinus* on sait que le nombre des ramifications terminales dans les grands individus atteignait 1.400.

La tige peut avoir une forte longueur; nous savons un musée

(1) Voir page 104 les motifs qui nous ont fait adopter cette dénomination.

Digitized by Google

en possédant une ayant 17 m. et un calice de 1 m. de diamètre, les bras étant étalés.

La grande abondance des articles de leur tige a fait donner le nom de calcaire à *Entroques* à des couches du Bajocien. A Digne, des bijoux en or et argent sont montés avec ces mêmes articulations.

Assez rares aux carrières des Angles, on trouve des parties de tiges ayant jusqu'à 5 à 6 centimètres de longueur.

Nous terminons ainsi la série des espèces nouvelles du Miocène de nos environs.

4me PARTIE.— Collections locales. — Il resterait à faire connaître les fossiles des autres gisements du *Pliocène* de ces contrées. Notre étude n'embrassant pas cet étage pour le moment, nous en ferons l'objet d'un autre travail que nous consacrerons spécialement à cette série du Tertiaire. Nous aurions de ce fait, il est vrai, l'occasion de rappeler les collections complètes particulières que l'on possède du territoire de Vaucluse, toutefois nous ne pouvons nous dispenser de les indiquer d'une façon générale, ces collections étant trop étroitement et intimément liées à notre *Miocène*, puisqu'elles en caractérisent les précieux et divers éléments.

Une des plus importantes, tout à fait locale, est sans contredit celle de Mme Vve Escoffier, à *Visan*, le distingué membre de notre Académie.

C'est dans ce musée, créé par les soins savamment donnés à ces recherches depuis de longues années, que les plus riches matériaux paléontologiques sont là, accumulés et classés dans un ordre admirable.

Tant d'éléments d'études se trouvant ici rassemblés, entassés, réunis sous une apparence de simplicité qui étonne, que les travaux considérables de feu Fontannes, Tournoüer, et ceux d'autres géologues ne s'appuient que sur les belles séries contenues dans ce muséum *Visannais*.

Les découvertes importantes que la science doit à Mme Vve Escoffier, géologue émérite de la région, sont si nombreuses que sur ses recherches personnelles seules reposent les connaissances que nous avons de ces étages tertiaires.

J'ai là sous les yeux une liste de fossiles qu'elle a bien voulu dresser à notre intention, elle si complète et si étendue, qu'elle devrait former et suffirait à toute une étude ; nous ne faisons que

Digitized by Google

renvoyer à une autre publication (Pliocène) pour en donner la nomenclature complète.

D'ailleurs largement consultée par tous les savans géologues, et plus largement encore mise à leur entière disposition pour en utiliser les prodigieuses ressources, toutes ces belles séries d'un monde passé, de fossiles tertiaires bien connus du monde scientifique témoignent hautement des profondes connaissances géologiques de Mme Vve Escoffier.

Presque à l'autre bout du département, à Cucuron, M. Deydier, notaire, a su former une autre collection de cette région unique, prodigieuse par le nombre d'espèces rares qu'elle contient, ne le cédant en rien à d'autres, qui d'ailleurs n'ont pu s'y former qu'en y puisant largement.

Elle est certainement la seule qui puisse nous fixer sur la faune malacologique et nous représenter les séries splendides de cette région, où les fossiles sont d'une conservation si parfaite, d'une fraîcheur irréprochable, inaltérable, qu'on croirait que la mer s'est retirée d'hier.

Le désintéressement qu'il apporte dans ses relations, l'accueil bienveillant qu'il ne cesse d'accorder et qu'il réserve à ceux qui se rendent à Cabrières-d'Aigues, Cadenet et Cucuron pour visiter cette contrée classique, font encore mieux apprécier toutes les ressources qu'elle offre aux géologues.

Il n'est d'ailleurs pas un seul musée d'Europe qui n'ait puisé tout à la fois dans ces couches, et surtout dans la riche collection de M. Deydier, et ne possède dans ses vitrines les fossiles de *Cabrières-d'Aigues*.

Tel est le résultat des prodigalités généreuses et incessantes de ce savant géologue, que nous sommes heureux de compter parmi les membres de notre Académie de Vaucluse.

Nous aurions bien désiré donner un aperçu de cette immense collection, mais nous devons céder et laisser le soin de la faire connaître complètement, par une monographie détaillée de ces terrains, à M. Deydier, son intention bien arrêtée étant de la publier bientôt dans nos annales. Cette œuvre remarquable sera certainement bien accueillie du monde savant.

Un chercheur plein de zèle, M. David, ne cesse à son tour de nous faire connaître un autre coin du département, autour de Bollène, sa résidence.

C'est dans cette localité qu'il a réuni les éléments résultant de nombreuses courses faites aux environs, *Saint-Ariès*, *Guffiage*,

Digitized by Google

Uchaux, etc., ayant fait de la géologie sa principale distraction et sa constante occupation ; et tout géologue trouve là, trop modestement présentés, étalés sans doute, les nombreux fossiles de la région (1) qu'il désire consulter.

Continuant avec persévérance ses explorations, l'étendue de sa collection démontre le résultat surprenant qu'il a obtenu ainsi et où tant d'efforts louables l'ont conduit.

Dès lors, comme *Visan* et *Cucuron*, **Bollène** est devenu un terrain classique.

Cette énumération serait incomplète si nous ne signalions pour le département, la collection remarquable appartenant à M. Raspail Eugène, *à Gigondas*.

Par ses aptitudes spéciales, ses profondes connaissances, explorant nos régions un des premiers, M. E. Raspail avait su conserver dans son cabinet d'histoire naturelle les nombreux restes fossiles qu'il avait recueillis dans ses non moins nombreuses recherches ; tous matériaux d'une grande valeur scientifique.

Je crains toutefois que mes notes incomplètes et l'insuffisance de mes souvenirs ne permettent pas d'en faire ressortir toute l'importance, n'ayant que quelques points de comparaison, de légers aperçus des fossiles tertiaires qu'il avait trouvés aux environs.

Je n'ai vu cette collection qu'une seule fois et trop rapidement, dans une de mes tournées à *Beaumes-de-Venise* et *Vacqueyras*, course précipitée au *Plateau de St-Amand, Suzette*. Néanmoins, dans cet examen superficiel, je ne puis oublier de signaler la découverte importante d'un grand **Saurien** des plus rares faite à *Gigondas*, quartier du Queyron, dans les couches secondaires, dont la taille pouvait atteindre de 5.5o à 6 mètres de longueur.

Classé par M. E. Raspail sous le nom de **Neustosaurus Gigondarum**, cet unique exemplaire est un des spécimens les plus beaux et des plus importantes de la faune de ces époques géologiques, peuplées d'êtres fantastiques (2) et monstrueux.

Nous avons enfin à *Sérignan* la collection fort complète et des plus étendues de M. H. Fabre, docteur ès-sciences, membre correspondant de l'Institut et membre honoraire de notre Académie.

(1) Nous faisons des vœux pour que la municipalité de cette ville facilite à M. David le soin de placer dans un local communal cette riche et belle collection unique, et qui sera toujours consultée avec fruit par les savants.

(2) Nous apprenons que cette collection vient d'être cédée à la commune de Gigondas, avec cette clause qu'un pavillon spécial lui sera réservé portant le nom de ce géologue.

Digitized by Google

Ce savant et vénéré maître, dans sa belle carrière, véritable Darwin français, a porté son attention partout où ses études incomparables sur l'entomologie l'ont amené. C'est ainsi que les diverses régions qu'il a parcourues lui ont fourni des séries géologiques complètes, que nous considérons comme des plus instructives, et par cela même elles doivent être comprises et prendre la priorité qui leur appartient incontestablement.

Enfin, nous éveillons ainsi le souvenir de notre compatriote REQUIEN, dont le mérite transcendant, l'esprit élevé, ont fait de sa personnalité une gloire régionale. Méconnues, incomprises, délaissées, que reste-t-il de ses collections splendides, fruit de tant de recherches et de tant de labeurs ?

Après cette énumération (1) de collections si riches et si variées, faites dans notre département, il serait certainement illusoire et superflu d'ajouter les quelques séries que je possède.

Trop générales et réduites, elles ne pourraient trouver qu'une place restreinte et médiocre dans notre Miocène des environs ; je dois donc m'abstenir d'en indiquer le contenu limité et souvent incomplet.

HISTORIQUE. — Nous avons fait connaître tous les points fossilifères miocènes de nos régions et les ressources inépuisables qu'ils procurent. Nous avons indiqué ensuite toutes les rares collections locales qui résultent des recherches faites dans ces gisements par ceux qui les ont explorés avec soin. Nous avons pensé compléter ainsi les renseignements que nous avions à donner sur notre région, car non seulement il faut visiter nos couches fossilifères, — et nous n'avons jamais hésité à en faciliter l'exploration, — mais encore faut-il pour en étudier la faune complète avoir sous les yeux les matériaux recueillis par ceux-là mêmes habitant la région, que les goûts, les tendances entraînent à ces recherches, ce qui demande des courses nombreuses, exige de fréquentes et fatiguantes tournées.

Mais à côté de cette nécessité absolue de trouver réunies sur un point les richesses paléontologiques de ces diverses couches, il y a certainement un très grand intérêt à en connaître l'historique.

(1) Dans son travail sur l'utilité de monographies paléontologiques (Congrès de Tunis, A. S. F. 1896), M. Kilian énumère bien des collections particulières, sans mentionner celles de MM. Raspail, Fabre et David. Nous pensons être agréable à ce paléontologiste en les lui signalant.

Digitized by Google

Or, j'ai été vivement frappé de voir combien ces faits sont peu connus ; combien sont diffuses, dénaturées même, les idées que certains auteurs ont cru devoir donner, apporter, lorsqu'il était si facile d'en rétablir l'exactitude rigoureuse.

Je termine donc cette étude, précisément en plaçant à la fin ce qui aurait dû occuper les premières pages.

On reconnaîtra volontiers que j'obéis à un sentiment bien légitime en cherchant à donner les faits tels qu'ils appartiennent à l'histoire, et si parfois mon nom se trouve mêlé à ces origines, ce ne sera que pour ne pas troubler la rigueur du récit. C'est d'ailleurs pour rendre justice à ceux qui les premiers les ont explorés et qui en ont surtout compris leur haute importance.

Je dois dire aussi que suivant la fantaisie, les vues originales des auteurs de tels ou tels travaux, ou à défaut de renseignements exacts, on a fait intervenir tant et tant de personnes absolument étrangères à ces questions, dont la curiosité seule excitait l'intérêt du moment, suivant les idées qui les attiraient là et les entraînaient à s'en occuper par pure distraction, désœuvrement ; que nous ne craignons pas de rectifier ces indications en déplaçant, inutilement penseront-elles, une priorité qui semblait leur appartenir et qu'elles ne réclamaient pas, bien certainement, qu'elles exigeaient encore moins, mais qu'un léger sentiment de satisfaction personnelle leur faisait accepter largement.

C'est dire que de toutes les tentatives faites dans ce sens, malgré l'autorité dont on voulait s'entourer, je peux avancer que toutes sans exception ont cru pouvoir passer sous silence tant de précieux efforts, tant de patientes recherches de la part de ceux dont les noms s'imposaient en principe.

Deux savants, l'un n'existe plus, mais l'œuvre colossale qu'il a accomplie, qu'il laisse s'impose : Requien ; l'autre est parmi nous, H. Fabre, qui a poussé si loin les belles études que son incomparable génie ne cesse de produire en donnant les remarquables *Souvenirs entomologiques ;* ce sont ceux-là, modestes et oubliés, dont les noms devraient s'inscrire en tête de tous nos mémoires et travaux régionaux, et que devraient au moins connaître tous ceux qui veulent, à ce point de vue, décrire nos contrées, car véritables pygmées aux conceptions stérilisées par de présomptueuses tendances, oublier ces noms dignes et vénérés, c'est montrer l'insuffisance de renseignements ou d'outrecuidantes visées.

L'histoire conservera impérissable le nom de ces deux célébrités méridionales ; ces deux maîtres de la science lui appartiennent ; la

Digitized by Google

postérité les possède déjà. Qu'ils s'inscrivent dans nos annales où leur place est toute marquée.

REQUIEN est le premier à qui les fossiles du gisement si classique de *Théziers* furent présentés et soumis.

Dans son laboratoire, M. l'abbé BERTHON (1), curé de cette localité, vint un jour lui apporter les nombreux fossiles que ses découvertes aux argiles de St-Amand ne cessaient d'augmenter.

Étalés, notre savant avignonais, autre Cuvier, ne pût se dissimuler toute leur importance. Il les examina, et tout à la joie de contempler ces traces du passé, témoins d'une mer disparue, restes d'une époque ensevelie, il en fit revivre tous les moindres détails avec cette précision scientifique, incontestable, qu'il apportait dans ses travaux; puis en échange il s'empressa d'offrir à ce géologue des coquilles de la Corse, le laissant puiser à larges mains dans ces riches récoltes qu'un long séjour sur cette île lui avait permis de recueillir.

Désormais, M. l'abbé BERTHON pouvait en toute sécurité continuer et poursuivre ses recherches ni douter du résultat scientifique qu'elles provoquaient, le talent, les belles facultés intellectuelles de REQUIEN lui en assurant l'interprétation.

Mais en même temps que cet abbé, l'agent-voyer M. VIGNES, de Théziers, suivant cet exemple, se prit aussi au goût de ces recherches; il se mit à explorer avec le même succès que son prédécesseur les environs de Théziers, Saint-Amand, Vacquières, nouveaux horizons où abondaient les fossiles, devenus plus rares aujourd'hui.

J'ignore le nombre d'années qui furent consacrées à ces récoltes si productives; mais à en juger par l'importance des collections que cet agent avait su rassembler à Théziers même dans son bureau, il est certain qu'un temps très long avait été nécessaire pour y arriver.

J'ai pu voir encore cette série de mollusques marins de feu M. VIGNES, formant cet ensemble complet de la faune (2), et ce souvenir ne s'est pas encore effacé de ma mémoire! Aujourd'hui, tout a disparu, dispersé, égaré. A jamais perdus pour la science, ces fossiles ne laissent au fond que des regrets.

Il ne reste rien.

(1) Feu l'abbé Blanc, curé d'Aramon, assistait à cette entrevue mémorable.

(2) C'est parmi cette collection que se trouvaient les plus beaux fossiles de Saint-Amand, DELPHINULE, MUREX, LITHODOME, PHOLADAMYE, et parmi les couches de Vacquières, d'eaux douces, *Anodontes*, *Unios*, *Planorbes*, *Congéries*, etc.

Digitized by Google

C'est avec M. VIGNES que je visitai pour la première fois Saint-Amand, et à chacune de ces courses à ces riches gisements, c'était une abondante moisson de mollusques à ajouter et de rares formes à signaler (1). Feu l'abbé Priad s'y rendait souvent avec nous.

Plus tard, sur les quelques indications laissées par l'abbé BERTHON (2), les études remarquables de MM. MARION, DE SAPORTA, TOURNOÜER, FONTANNES, abbé BOULAY, rendirent définitivement ces divers points acquis à la science géologique. Il est indispensable de les connaître.

Ce gisement fournit toujours des fossiles, les argiles profondément ravinées, délayées en laissent sur place, et les labours fréquents des terrains environnants ramènent à chaque culture des spécimens à la surface du sol si souvent remué, mais dont beaucoup, par ce moyen, sont malheureusement brisés dans ces remaniements répétés.

Mieux connues, plus étudiées, ces argiles se placent à la partie supérieure des terrains tertiaires. Elles ont fourni la liste la plus complète de cette faune.

Tels sont les faits qui rétablissent l'historique de ce gisement, héritage considérable qui s'est légué de proche en proche aux géologues depuis REQUIEN.

Personne n'ignore que c'est en Corse que REQUIEN et FABRE, nos deux illustrations départementales, se rencontrèrent et se lièrent étroitement d'une inaltérable amitié, que la mort seule pouvait séparer, dissoudre, ce qu'elle fit inexorable, sans pitié. Trop long serait le récit des circonstances qui les rapprochèrent : les mêmes goûts, les mêmes tendances, les mêmes recherches les préparant, les amenant à cela ; mais j'ai toujours vu une vive émotion, de poignantes angoisses gagner notre maître à tous, H. FABRE, s'il lui arrivait parfois de nous en dévoiler les quelques épisodes.

Muette jusqu'à ce jour pour l'un d'eux, l'histoire devra tôt ou tard nous retracer ces existences vouées aux sciences naturelles.

Si nous devons la connaissance des argiles pliocènes de Théziers à REQUIEN, c'est à M. H. FABRE que revient la découverte du conglomérat de la *Femme de Loth*, si abondant en fossiles d'un âge

(1) Ce sont tous ces fossiles qui, soumis à TOURNOÜER, puis à FONTANNES, furent en dernier lieu adressés, par l'intermédiaire du commandant CAZIOT, à MAYER EYMAR, qui les a enfin déterminés et classés.

(2) Les notions dues à M. l'abbé Berthon, résumées autrefois par M. DE ROYS, se retrouvent dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, du 3 juin 1850. Le mémoire de MM. MARION et DE SAPORTA, même société, 4 mai 1874, 3e série, t. II, p. 272 ; celui de M. TOURNOÜER. 3e série, t. II, pl. IX, p. 287.

Digitized by Google

antérieur, et c'est avec lui au début de nos recherches que nous explorions souvent ce rivage miocène, que je n'ai jamais cessé de visiter depuis. Pendant de longues années, donc jusqu'en 1870, nous allions revoir ces bords de mer où les blocs entassés démontraient l'agitation des vagues marines déferlant jadis sur eux, et l'on retraçait, par la pensée, les limites de cette immense étendue d'eau que nous avons fait connaître.

Depuis lors, M. H. Fabre ayant quitté la région pour aller se fixer à Orange et de là à Sérignan, c'était à nous à poursuivre une œuvre que ces premiers essais rendaient si productive, tout en complétant nos connaissances sur une faune inconnue jusqu'à ce jour. Mais nous devions aussi en vulgariser les recherches en indiquant, à tous, sans restriction, ce point exceptionnel et les espérances qu'il réaliserait.

Tous les géologues qui l'ont visité et tous ceux qu'une pure curiosité attirait là en ont propagé rapidement l'intérêt paléontologique, de façon à faire de cette station une des plus intéressantes du Miocène. La liste serait fort longue, nous n'essaierons pas de la donner (1), comme aussi nous n'arriverons jamais à indiquer la quantité considérable de fossiles qu'elle a fournis et qu'elle fournira encore.

La *Femme de Loth*, édifiée par les ravages du temps, voit chaque jour de patients géologues fouiller les galets qui lui servent de base, et longtemps encore par sa majestueuse prestance elle indiquera l'endroit précis à explorer.

Plus rapidement, pour les autres gisements, je rappellerai que là encore les personnes auxquelles on les a attribués leur sont le plus souvent absolument étrangères, et si l'on se retranche sur ce fait que c'est sans importance, que cette question est tout à fait secondaire dans l'étude d'un gisement, il serait alors préférable, nous pensons, et bien plus simple de ne pas en faire l'historique ou quelque chose de semblable. Ces faits au moins ne seraient pas dénaturés.

Mais nous attribuons, au contraire, un grand intérêt à ces découvertes de couches fossilifères que l'on revendique souvent. A M. Mayer Eymar pour les couches à congérie de Guffiage (Bollène), on ne lui a jamais contesté sa découverte faite en 1872, je crois. Ce fait fut très important à cette époque et fut considéré

(1) Le commandant Pignat; MM. Depéret, Allard, le commandant Caziot, les jeunes Chatelet, Bartesago, Salomez, Mlle Berthe Sinard, Vareille, Maumet, Nourry, etc., etc., forment une série ininterrompue de visiteurs à la *Femme de Loth*.

Digitized by Google

comme une véritable conquête de la science, un événement qu'on ne pouvait oublier, et généralement il en est toujours ainsi.

Nous ne voudrions pas revenir ni insister sur ces récits dits historiques, où l'on semble glisser volontiers, légèrement sur eux, mais qui laissent une empreinte trompeuse et déroutent les lecteurs, car si quelquefois ils ne font pas partie intégrante des Mémoires ; comme sans intention, c'est par une note en renvoi que cette indication est donnée ; mention faite alors avec une sincérité apparente, bien que contraire à la vérité, et cela avec des précautions infinies sur la remise du manuscrit, la correction des épreuves, ce qu'on est convenu d'appeler cela prendre *date*; mais toutes ces mesures n'arrivent à prouver qu'une chose, c'est qu'elles ne peuvent et ne doivent enlever en rien la valeur d'une autre origine antérieure, authentique de ces découvertes, sinon démontrer qu'on n'avait pas pris, dans ce cas, les renseignements suffisants, que même quelquefois on n'avait pas voulu les prendre, préférant les ignorer.

Rétablir cette exactitude est toujours possible, c'est ainsi que Choisity revient à M. Moulet (1) en principe, lequel m'apporta de nombreux fossiles, Planorbes, Lymnées ; et, quelque temps après, MM. Caziot, Allard et moi nous visitions ce point de l'Eocène qu'on ne pouvait soupçonner là, point où tout dernièrement les explorations suivies des jeunes géologues Bartesago et Salomez ont rendu encore plus intéressant par les nombreux échantillons de *Strophostoma lapicide* qu'ils y ont recueillis.

Le gisement à *Bulimus Hopëi*, très curieux comme dépôt à Terre rouge, près le château des Issarts, en haut, a fait l'objet de mes nombreuses visites. Les nodules, ferrugineux si vivement colorés en jaune et rouge, lui donnent un aspect original. M. Tardy, glaciériste, attribue une aussi singulière formation à des sources d'eaux thermales, ces nodules étant formés de couches concentriques.

Il se lie étroitement avec la Choisity, puisque ces jours-ci on y a rencontré un seul *Strophostoma lapicida* (2) en mauvais état, mais bien reconnaissable cependant sans erreur possible.

La Choisity n'est donc que la continuation sous une autre forme de Terre rouge qui serait plus ancien dans l'étage Eocène.

(1) L'ouvrage de M. le docteur Beauregard, professeur au muséum, à Paris, *Les Insectes vésicants 1890*, rend hommage au concours si précieux que cet agent lui avait prêté dans ses recherches de larves de ces coléoptères (page 297) dans cette région (Aramon).

(2) Cet unique échantillon fait partie de la collection de M. Casimir Châtelet fils.

Digitized by Google

La présence du Pliocène à l'entrée du tunnel de Beaucaire m'est connue depuis de longues années 1860, sans l'avoir visité avec soin ; je n'ai qn'un seul *Pecten comitatus,* le premier fossile que j'y rencontrai. Ce gisement n'est plus qu'un souvenir, maintenant depuis que des fouilles suivies en ont ruiné l'emplacement. J'indique ce résultat déplorable, un souffle de vandalisme en menaçant bien d'autres, tout contrôle devenant après inutile, car rien n'autorise à les supprimer qu'une vaine satisfaction de possession (1).

C'est en 1854 que, mes occupations de service me fixant à Comps momentanément, je fus amené à parcourir la région environnante et observer les trois monticules dits Triple levade, dont Saint-Roman est le plus pittoresque par les ruines de son château et sa crypte primitive (2).

C'est là que sur l'un d'eux, au sommet presque, couronné de molasse, que se trouve en dessous une cuvette des eaux douces de l'Eocène, formant par ce contraste singulier ce mamelon élevé et isolé (3), indiquant le fond d'un lac. J'ai encore là sous la main l'échantillon de certains bancs de ce calcaire granuleux oolithique que j'avais rapporté et quelques fossiles *Melania Albigensis Vé Dumasi,* Fontannes, etc.

Je me suis attaché à ces divers gisements qui avaient donné lieu à des interprétations si diverses, trop différentes pour les laisser s'accréditer.

De ceux-là, comme de bien d'autres, Barbentane, Saint-Pierre-du-Terme, Saint-Geniez-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Courthézon, Entraigues, Vedènes, Caumont, etc., nous pourrions rétablir l'origine, s'il se produisait des appréciations s'éloignant de la vérité.

CONCLUSION ET RÉSUMÉ. — On a pu suivre, dans le cours de ce Mémoire sur le Miocène, l'enchaînement des diverses phases et des nombreux changements qui se sont produits dans notre région pendant cette période d'une longue durée, qui entraîne

(1) Pour éviter de même cet inconvénient grave de la disparition complète de certains blocs erratiques et conserver les tumulus et autres monuments mégalithiques, l'État en a fait l'acquisition. C'est ainsi que, par nos soins, les belles allées couvertes de Provence, Arles, font partie de ce mobilier national.

(2) Premiers temps du christianisme, même époque que celle de Saint-Trophime à Montmajour, à Arles. Voir notre Étude sur Saint-Roman. (*Bulletin archéologique de Vaucluse*, 1872.

(3) Émilien Dumas, p. 498, année 1876. Statistique géologique du Gard.

Digitized by Google

les modifications profondes s'accusant par le renouvellement et la succession des faunes qui se manifestent, suite de ces conséquences multiples qui les amènent, les transforment, les éteignent. Mais, s'il a été possible d'en rétablir les grandes lignes, d'en synchroniser les divers niveaux, de les faire enfin concorder dans l'ensemble, il est non moins évident, malgré toute la précision qu'on a apportée pour coordonner ces phénomènes géologiques, en faisant intervenir même certains accidents que la *Tectonique* est appelée à résoudre dans ses moindres détails, qu'il ne faut pas y donner toute la rigueur qu'on voudrait y apporter, et c'est là surtout que nous avons insisté en faisant ressortir toutes les difficultés qui se présentent, tous les doutes qui naissent et se soulèvent pour cette solution ; ce qui d'ailleurs ressort de tous les travaux récents qui ont été tentés pour y arriver, les auteurs l'avouant en toute sincérité.

Nous ne saisissons bien que la série complète de ces vastes et nombreux dépôts, et peut-être même ceux que nous séparons volontiers sont-ils liés étroitement, certaines particularités nous échappant encore pour reconnaître cette corrélation ; et c'est là seulement que nous pensons qu'il faut attendre d'avoir une connaissance plus complète des faunes marines pour nous prononcer, et encore faudrait-il recourir à certaines réserves lorsque ces faunes d'un même étage sont par le fait si rapprochées entre elles relativement. Et puis, au fond, de quel secours peut être une faune marine, seule, isolée, lorsque tant d'autres éléments qui nous manquent pourraient entrer en jeu ? J'en réfère aux Paléontologistes, mais j'en appelle surtout à ceux qui, comme M. Depéret, font entrer en jeu, mettent en mouvement la faune des vertébrés et s'aident de ces puissants matériaux; mais alors ils ne peuvent que reconnaître le faible appui que leur prêterait une faune de mollusques marins, faciles à déplacer, à se perpétuer au milieu des océans, les suivant quand ils empiètent lentement, ne les abandonnant jamais s'ils rétrogradent de même (1).

Autrement est importante la faune continentale de ces mêmes océans que nous ne connaissons qu'imparfaitement.

Nous indiquons l'emplacement des mers de tous les étages

(1) Comme tous les êtres vivants, ces mollusques avaient une durée quelconque pour leur existence puis mouraient infailliblement et pour bien d'autres causes ; les fossiles que nous retrouvons donc ne sont pas toujours le résultat d'une extinction radicale, uite d'un soulèvement, mais bien de corps arrivés à la limite de leur vie, atteints par la vieillesse et d'accidents mortels, tout comme de nos jours où les plages sont recouvertes de nombreuses coquilles, etc.

Digitized by Google

géologiques et nous ignorons complètement les rives qui les limitèrent. Ces océans lointains se dévoilent, les terres seules pour la plupart restent diffuses, indécises, inconnues. Tous ces bassins océaniques cependant heurtaient leurs vagues à des bords émergés pour y rejeter et faire périr tous les êtres qui les animaient, aujourd'hui fossilisés.

Nous voyons alors tous ces phénomènes de formation de couches se succéder sans interruption, comme la suite des siècles. Il n'y a rien pour eux qui les sépare nettement, rien de défini pour les isoler visiblement, les diviser par tranches de même formation, de la même heure, ce qui rend ces classifications de détails bien arbitraires quelquefois et permet à chacun, suivant la façon de les envisager, d'obtenir des résultats contradictoires, et puisque nous n'avons que des faunes marines incomplètement connues, c'est donc prématuré d'en donner des conclusions stratigraphiques qui n'ont rien de concluant.

Il faut généraliser pour ne former qu'une vue d'ensemble embrassant le tout. L'accord sur ce point est fait depuis bien quelques années, le moment est proche pour en augmenter la portée et l'étendue.

Certains faits sont même déjà acquis, les importants mouvements de transgression et de régression bien connus sont de véritables conquêtes scientifiques, et leur interprétation rigoureuse, tout en témoignant de leur importance, facilite les recherches. Il reste sans doute bien des points à éclaircir dans cette période tertiaire, et comment en serait-il autrement ?

Largement esquissée, la zone de transgression, constituant le 2e Étage Méditerranéen, ne s'est franchement accusée pour se poursuivre à l'ouest, qu'à partir de Montélimar (1). Mais néanmoins (nous l'avons dit), la molasse à gros grains, dite à *Cardite*, de Castillon, Vers, etc., la portent plus au sud-ouest, et par Linsolas, Sauveterre, Courthézon, la soudent à cette basse région tout à fait méridionale.

Le 1er Étage Méditerranéen, dont la mer occupait toute l'étendue d'Uzès à Digne, fournit ce bras burdigalien largement ouvert dans notre bassin méridional, pour se rétrécir à Montélimar et monter étroitement le long de la chaîne subalpine, comme un fiord rétréci, donnant par cela seul des conditions bien diverses d'habitat.

Si l'on joint à cela les soulèvements alpins ayant pour consé-

(1) Voir la carte dressée par M. Depéret, p. 185, de son *Étude sur la classification et le parallélisme du système Miocène.*

Digitized by Google

quence forcée cette transgression marine au couchant, portant les Alpes à une altitude supérieure à leur élévation actuelle, on saisit mieux les manifestations diverses, multiples, qui sollicitaient dans ces conditions particulières la création de faunes marines d'un même âge, dont la durée cependant entraînait la variabilité des espèces, suite de tant de milieux spéciaux et différents.

Il nous semble évident que toutes ces conditions doivent jeter une certaine perturbation dans les détails de structure, et que, pendant que rien n'était troublé à certains lieux, d'autres, au contraire, se trouvaient déplacés, tourmentés, l'uniformité progressive ou rétrograde paraissant peu problable.

Nous n'avons pas à faire intervenir l'affaissement bien constaté, paraît-il, de ce même massif alpin au Pliocène, ni compter les apports fluviaux des continents soulevés. Relativement la contrée était donc soumise suffisamment à certains mouvements, par ces oscillations d'un sol dont la stabilité était incertaine, bien que rien de *brusque ni de spontané* ne soit intervenu et ne puisse être invoqué.

De ce fait, tout conseille, pour préciser le synchronisme de tant de dépôts variés, des études approfondies de la région. Rappelons en terminant que dès le Burdigalien, il existait une communication certaine entre le bassin de Vienne, la Bavière, par la Suisse, en passant sur le Jura méridional, reliant ainsi la vallée du Rhône et la région méditerranéenne ; que la transgression *maxima* de cette mer Miocène s'est produite à l'Helvétien tout à la fois pour les bassins du Rhône, de Vienne, le Jura et la Suisse. Qu'une séparation s'effectue, reléguant ces deux immenses tronçons de part et d'autre des Alpes, et que dès lors, pour compléter, des glaciations diverses commencent à se faire sentir sur la contrée pour s'accentuer de plus en plus.

Sans les faire remonter très loin dans les âges tertiaires (1), il est certain que ces congélations n'ont pu se produire qu'autour de massifs très élevés, d'autant plus qu'on s'avançait dans cette période miocène plus chaude.

Si l'Aquitanien est incertain, le Miocène l'est beaucoup moins certainement et le Pliocène n'offre aucun doute, d'autant qu'il confine au Quaternaire, « tous phénomènes glaciaires qui se sont « manifestés dans la région des Alpes-Maritimes (2). »

(1) Remontent même, d'après M. Douxami, jusqu'au *Nummulitique* « période qui embrasse, d'après cet auteur, la fin de l'Eocène et tout le Tongrien ; à l'Aquitanien, au début, les chaînes calcaires alpines sont complètement émergées, pages 229 et 244.

(2) Voir les conclusions de M. Douxami, page 244, dans son *Étude du Tertiaire du Dauphiné, Savoie et Suisse.*

Digitized by Google

Or, si nous n'avons chez nous aucune indication, pendant le Miocène, d'une telle occupation de glaciers, nous ne pouvons que constater que les graviers de Belle-Vue qui sont, eux, suivant les géologues, une des dernières manifestations du Pliocène (1), nous amenant au Quaternaire, et de ce fait à l'extrême limite supérieure de cet étage, accusent la plus grande extension glaciaire, puis les blocs qu'ils recouvrent, un transport par glaces flottantes.

Ce rang d'ancienneté leur est assigné aussi par la prédominence des quartzites nombreux et l'altération profonde, la désagrégation complète des granits et autres roches primitives absolument désorganisées, qui sont en minorité il est vrai dans ces cailloux roulés ; c'est ce caractère principal qui fait placer ces graviers comme séparant les époques géologiques des temps quaternaires, mais ils accusent de l'énergie des courants du Rhône glaciaire, roulant ses eaux à ces hauteurs de Belle-Vue et de la puissance des banquises qui charrient ces énormes blocs qu'on vient d'y rencontrer ces jours-ci (2), attestant de la façon la plus évidente ce mode de transport, sans recourir à un démantèlement d'assises helvétiennes sur place qui auraient laissé d'autres traces.

Ce fait bien constaté constitue une coïncidence des plus remarquables, en faisant correspondre ce moment à la plus grande extension des glaciers qui, nous le savons, caractérise les premiers âges préhistoriques ; mais, en outre, une double certitude vient à l'appui de cette conclusion par la présence des ossements d'*Elephas meridionalis* (3), qui ont été découverts dans ces mêmes graviers, à Théziers, lors de la construction de la ligne du Teil à Nimes, rive droite. Tout concourt à cette soudure, en plaçant de ce fait, pour ainsi dire intercalés, le Chelléen, puis le Monstérien, qui seraient ici non pas confondus, mais représentés par ces graviers. Tel est le grand intérêt de ces graviers et blocs de Belle-Vue.

En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma gratitude aux savants géologues qui ne cessent de me prêter leur bienveillant et plus gracieux concours, soit en me déterminant les fossiles qui leur sont soumis, soit tout à la fois dans leurs visites à

(1) C'est uniquement par convention que les géologues arrêtent le Pliocène à ces graviers où l'on a retrouvé des ossements de l'*Elephas meridionalis*, aucun événement n'établissant une séparation entre eux.

(2) Ces blocs, leur origine, leur mode de transport ont été l'objet d'une communication que nous avons faite à l'Académie dans une de ses séances.

(3) M. de Mortillet place l'*Elephas meridionalis* au Chelléen. Vient après lui son plus proche voisin, l'*Elephas antiquus* au Moustérien, et un peu après l'*Elephas intermedius* qui le touche de si près. Rappelons que l'*Elephas meridionalis* est celui découvert à Durfort (Gard), par M. Cazalis de Fondance.

Digitized by Google

Avignon (nous les désirerions plus fréquentes), où sur le terrain même se complètent et se résolvent la plupart des problèmes, puis en témoignant ainsi le plus vif intérêt à nos recherches : M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, surtout, dont les agréables rapports et les connaissances profondes me sont toujours d'un grand secours ; puis à M. Mayer Eymar, professeur de paléontologie à l'Université de Zurich, pour la classification laborieuse de la plupart de nos coquilles de nos riches faunes.

A ces noms se joignent avec une incontestable autorité ceux des géologues bien connus de la science, que je suis heureux de rappeler, tel que M. le commandant Caziot et M. Allard, qui me confient si volontiers avec la plus grande amabilité leurs fossiles et n'ont rien ménagé pour me faciliter ces travaux sur le **Miocène.**

Enfin, je ne saurais oublier les jeunes adeptes de cette science géologique, qui me secondent si largement dans mes recherches : Mlle Berthe Sinard ; MM. Chatelet Casimir, fils ; Bartesago Charles ; Maurice Salomez ; Vareilles Léon ; Tourre Jean ; Nourry Marcel et Maumet Remy. Je me fais un vif plaisir de leur témoigner l'expression de ma reconnaissance et leur faire agréer tous mes remerciements, désireux, que je suis, de les voir poursuivre ces belles études.

H. Nicolas.

Avignon, 1896.

L'exécution des planches de ce mémoire demandant encore quelques jours, elles ne pourront être données qu'ultérieurement. Elles accompagneront le prochain fascicule.

Digitized by Google

ÉTUDES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

SUR LA VILLE D'UZÈS.

II.

TEMPS PROTOHISTORIQUES ; ÉPOQUES GAULOISE, GALLO-GRRCQUE ET GALLO-ROMAINE.

Épée de bronze trouvée près d'Uzès. — La plus lointaine occupation de ce pays par les Ibères et les Ibèro-Ligures. — Immigration des Celtes vers la fin du III[e] siècle avant notre ère ; les Volkes Arécomiques : le bourg fortifié ou *oppidum* de Nimes et la source sacrée *Nemausus*, qui lui donnera son nom ; l'*oppidum* d'Uzès et sa fontaine sainte *Ura*. — Pompée donne le pays des Volkes aux Grecs de Marseille ; influence hellénique : imitation du monnayage massaliète, adoption de l'alphabet grec, fragment d'inscription celto-grecque d'Uzès, le temple de la Maison Carrée de Nimes et celui d'Uzès, qui a disparu et dont un reste de frise, ainsi que quatre grands chapiteaux, sont une imitation du faire délicat des artistes grecs. — Le territoire Arécomique romanisé : *Ucetia* devenue d'abord, avec l'organisation romaine, un *vicus* de la *civitas* territoriale et urbaine des Arécomiques, et plus tard, avec Honorius, un *castrum* ou place fortifiée, sous le nom de *castrum Uceciense*, et le chef-lieu d'une *civitas*, sous celui de *civitas Uceciensis*. — Nombreuses inscriptions romaines, mosaïques, colonnes en granit, bases de colonnes et chapiteaux de grandes proportions ; belle tête antique de jeune homme à la chevelure bouclée, restes d'aqueduc dans le vallon de l'Eure et autres vestiges de l'époque gallo-romaine. — Voies romaines reliant Uzès à son chef-lieu et aux peuples voisins. — Invasions des barbares ; les villes de la Gaule qui, telles qu'Uzès, n'avaient pas été tout d'abord entourées de murailles, se retranchant, au IV[e] siècle, derrière une enceinte fortifiée ou *castrum* ; défenseur de la ville, conseil des Curiales. — Substitution insensible de l'Église aux institutions païennes ; son triomphe définitif ; rôle prépondérant de l'évêque, qui devient le véritable défenseur de la cité et dont l'ascendant moral impose au barbare.

Dans notre premier fascicule des *Études d'archéologie et d'histoire sur la ville d'Uzès*, nous avons décrit ce pays à l'époque de la préhistoire dite néolithique ou de la pierre polie (1).

(1) Ce premier fascicule forme une petite brochure de 28 pages qui a été imprimée, en 1891, chez M. H. Malige, imprimeur à Uzès. — L'époque préhistorique dont il est ici question est dite aussi de la pierre polie et Robenhausienne, du nom du hameau

Digitized by Google

A cette époque succéda celle du bronze.

Celle-ci a été subdivisée par M. Gabriel de Mortillet en *Morgienne,* de Morges, une station lacustre du lac de Genève, où en ont été recueillis les principaux types, et *Larnaudienne*, qui doit son nom à Larnaud, une station du Jura.

La magnifique épée en bronze qui fut trouvée avec son fourreau sur le territoire de Sainte-Anastasie, entre Uzès et Nimes, appartient à la première de ces époques. Elle a donné lieu à la description suivante de la part de notre regretté collègue, M. Gratien Charvet. « Elle fut trouvée, vers 1840, à la montée de Saint-Nicolas, territoire de Sainte-Anastasie, en rectifiant la route départementale n° 1 de Nimes à Uzès. Tombée accidentellement sans doute dans une étroite et profonde crevasse rocheuse, d'où elle n'avait pu être retirée par son possesseur, elle fut mise au jour, à la suite d'un coup de mine, et trouvée en parfait état de conservation dans un fourreau de métal également en bronze. Elle fut donnée par l'ingénieur ordinaire d'Uzès, M. Perrier, au musée d'artillerie.

« Comme toutes les épées en bronze de cette époque, celle-ci a une poignée remarquable par sa petitesse. Ces épées, dit M. de Mortillet (G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique,* texte en regard de la planche LXIX), étaient évidemment faites pour des mains moins larges que les nôtres, des mains tout à fait analogues à celles des habitants de l'Inde. C'est, ajoute-t-il, une des nombreuses preuves que l'industrie du bronze nous a été apportée de l'Asie.

« L'épée trouvée à Sainte-Anastasie est à lame droite, se rétrécissant aux deux tiers de sa longueur, soit, en termes techniques, finissant en goutte de suie, avec un très fort renflement au milieu. L'emmanchement est donné par une scie qui pénètre dans la poignée également en bronze. La garde est en arc de cercle pinçant la base de la lame, qui est fixée par cinq rivets. Une grosse tête de rivet fait saillie au milieu de la poignée, dont le pommeau est ovale.

« Cette arme est une des rares pièces connues qui possède un fourreau. Celui-ci est en bronze et présente un tracé qui suit la forme de l'épée. Son ornementation se compose de dix boutons ou disques en appliques saillantes, sous forme de phalères en cercles

de Robenhausen, canton de Zurich (Suisse), près duquel on a mis à découvert une des stations les plus riches et les plus variées de la pierre polie. (V. *Le Préhistorique,* par G. de Mortillet, p. 485.)

Digitized by Google

concentriques alternant avec sept rangées transversales de têtes de rivets (1).»

« Avec l'époque Morgienne, dit M. G. Charvet dans l'exposé préliminaire qui accompagne la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, nous avons probablement pénétré dans les plus vagues lointains protohistoriques qui puissent être assignés à la France méridionale.

« Le bronze fut employé par les Égyptiens dès les temps de leurs plus hautes dynasties, et Homère nous représente, douze cents ans avant notre ère, les héros grecs de l'Iliade armés d'épées, de lances, de javelots d'airain, et protégés par des casques, des cuirasses et des boucliers du même métal.

« Cette étude nous paraîtrait donc incomplète, si nous n'essayions pas d'y rattacher aux époques préhistoriques de notre région les premiers temps de notre histoire (2). »

Le peuple qui, suivant les historiens et les géographes de l'antiquité, a occupé le plus anciennement les plaines du Languedoc, c'est celui des Ibères (3). On ne sait quel était leur pays d'origine. D'après les plus récents travaux des savants, on suppose que les Ibères auraient été les descendants du peuple guerrier qui émigra bien avant l'aurore des temps historiques du continent mystérieux, de l'île immense de l'Atlantide, ayant existé, suivant les récits de Platon, de Théopompe et de Marcellus, au nord-ouest de l'Afrique. « Dans son livre intitulé *Éthiopiques*, dit M. d'Arbois de Jubainville, Marcellus parlait des dix îles situées dans l'océan Atlantique, près de notre continent, et dans lesquelles nous pouvons peut-être reconnaître les Canaries. Il ajoutait que les habitants de ces îles avaient conservé le souvenir d'une île beaucoup plus grande, l'Atlantide, qui avait longtemps exercé la domination sur les autres îles de l'Océan Atlantique (4). » Les Ibères parlaient une

(1) Note inédite sur *Le Languedoc aux temps préhistoriques*, par M. G. Charvet. — V. aussi le *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet, pl. LXIX, et pour le texte nos 710, 710 bis et 711.

On a également trouvé, dans le Gard, des hachettes de bronze, de l'époque Morgienne, à Villevieille, près de Sommières, à Vauvert, près de Nimes, à l'ermitage de Saint-Ferréol, de la commune de Saint-Privat de Champclos, près de Barjac. (*Histoire du Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 647.)

(2) *Histoire de Languedoc, ibidem.*

(3) V., entre plusieurs autres, Festus Avienus, *Ora maritima*, vers 608-610 ; Strabon, III, IV, XIX ; César, *De bello Gallico* ; *Periplus*, 1, p. 11 des *Geographi minores*.

(4) « Mais, ajoute plus loin le savant auteur des *Premiers habitants de l'Europe*, gardons-nous de rien conclure. Attendons que les études de linguistique aient pris plus de développement et de profondeur, que les langues de l'Amérique, que les

Digitized by Google

langue qui a laissé des traces dans les anciennes dénominations des villes du Roussillon et de la Gascogne, dans celles de lieux de la chaîne des Pyrénées, ainsi que dans les noms de divinités et de personnes des inscriptions latines de cette dernière région (1).

Jusque vers l'an 500 avant notre ère, le Rhône sépara les Ibères des Liguses ou Ligures. Ceux-ci ont été le plus ancien peuple qui ait habité la Provence, et c'est d'eux que les Grecs de Phocée obtinrent, 600 ans avant J.-C., une concession de terrain sur le littoral pour fonder Marseille. Un siècle environ après, ils passèrent le Rhône et se mêlèrent aux Ibères dans toute l'étendue de leurs possessions jusqu'aux Pyrénées. Tout en différant de celle des Celtes, leur langue indique cependant que, comme ceux-ci, les Ligures appartenaient à la grande famille aryenne ou indo-européenne (2).

C'est donc par les Ibères d'abord, et plus tard, par les Ibéro-Ligures, que le pays d'Uzès fut occupé dès les temps les plus lointains de la protohistoire, auxquels il nous soit possible de remonter.

A ces deux races vint se mêler, vers l'an 280 avant notre ère, le peuple celtique des Volkes. Ils étaient descendus de la région qui est aujourd'hui au centre de l'Allemagne et d'où les Germains les avaient expulsés (3). Divisés en Arécomiques, — Nimes, Beaucaire, Uzès, Alais, le Vigan, Montpellier, Lodève, Agde, — et en Tectosages, — Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, — ils se superposèrent aux Ibéro-Ligures qui occupaient déjà le pays.

Le territoire des Volkes Arécomiques était borné : au midi, par la mer Méditerranée ou golfe des Ligures (*Ligusticus sinus*) ; au levant, par le Rhône (grand et petit), qui le séparait de celui des

langues de l'Afrique centrale, que les races de ces pays, encore si peu et si mal explorés, soient mieux connues. Jusque-là ne prétendons point dévoiler des secrets encore inabordables à la science de notre temps. Bornons-nous à constater que d'antiques légendes placent à l'aube de l'histoire, dans les régions occidentales de l'Europe, un puissant empire créé par une population dont l'origine, suivant ces vieux récits, n'était pas asiatique, et qui serait venue d'une île située, paraît-il, à l'ouest de l'Espagne et des régions septentrionales de l'Afrique. » (D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, chap. II.)

(1) Dans ses ouvrages : *Origine linguistique de l'Aquitaine*, p. 4 à 7, et *Études sur les idiômes pyrénéens*, p. 45 et suivantes, M. Luchaire donne la nomenclature et l'explication de ces noms.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 38 et 365 ; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 51.

(3) D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, p. 377, 378.

Digitized by Google

Cavares et des Saliens (1) ; au nord, par le cours de la Cèze, au delà duquel commençaient les possessions des Helves ; quant au couchant, il est moins facile de déterminer avec précision les limites qui le séparaient de celui des Volkes Tectosages. S'il est admis que, de ce côté, la chaîne des Cévennes lui servait de frontière sur une grande étendue de son parcours, on se demande où passait la ligne divisoire au midi de cette chaîne. M. Eugène Thomas retranche du territoire des Arécomiques ceux de Lodève et d'Agde. D'un autre côté, Strabon assure que, de son temps, la ville de Narbonne était désignée sous le nom de « port des Arécomiques », tandis que Ptolémée attribue aux Volkes Tectosages la lagune et le port de Narbonne, et que Pline, à son tour, fixe les limites du pays dépendant de la cité de Nimes à l'étang de Lattes. Enfin, M. P. Cazalis de Fondouce, adoptant les limites admises par M. Thomas, retranche du territoire arécomique la portion du littoral comprise entre le cours de l'Hérault et la montagne de Cette inclusivement (2).

« Pendant que les Volkes Tectosages, a écrit M. Édouard Barry, guerroyaient entre eux et s'épuisaient au dehors en émigrations aventureuses, les Volkes Arécomiques cultivaient obscurément leurs terres fertiles de la plage, et ils s'essayaient, comme tous les peuples celtiques du littoral, à tailler la vigne et à planter l'olivier, à la manière des gens des villes grecques, avec lesquels ils s'étaient trouvés de bonne heure en voisinage et en bons rapports. Ce serait à cette époque et par eux que ces cultures lucratives se seraient propagées sur le versant méridional des Cévennes, où on les trouve établis de bonne heure, autour de centres de populations celtiques, qui relevaient eux-mêmes de la ville sainte de Nemaus (3). »

Conformément à une organisation commune aux quatre-vingts peuplades ou *gentes* dont la Gaule se composait, celle des Aréco-

(1) On lit cependant dans Tite-Live qu'à l'époque du passage du Rhône par Annibal (219 avant J.-C.), les possessions des Volkes Arécomiques s'étendaient sur ses deux rives. Mais il faut croire qu'ils ne tardèrent pas à être refoulés sur la rive droite, puisque Strabon dit expressément que le Rhône les sépare des Cavares. (Tite-Live, XXI, 26 ; Strabon, IV.)

(2) Note inédite de G. Charvet sur *Le Languedoc aux temps protohistoriques.* — Ces divergences entre les auteurs anciens semblent indiquer que la limite des Arécomiques, au couchant, a varié comme celle du levant, et que si, au moment de leur premier établissement, ils avaient réussi à s'étendre de part et d'autre, ils furent ensuite plus étroitement resserrés entre le Rhône et les possessions des Tectosages.

(3) *Histoire de Languedoc,* t. I, p. 138, note 3.

Digitized by Google

miques, au temps de l'indépendance, était régie par un conseil nombreux, espèce de sénat, que présidait un magistrat suprême. Cette organisation, toute celtique, se continua même sous César, et alors que celui-ci eut commencé de donner à notre pays celle de Rome. Désigné chez les Éduens sous son nom gaulois de *vergobret,* qui signifiait juge, le premier magistrat présidant le conseil s'appelait à Nimes préteur, *praetor Volcarum,* ainsi que l'a révélé une curieuse inscription découverte en 1844 à Avignon, sous les fondations de la métropole. Suivant aussi un système de patronage et de clientèle appliqué dans toute la Gaule, les Arvernes, au moment de l'arrivée des Romains, avaient sous leur dépendance la plupart des peuples de ce pays. Ceux du midi, les Volkes, entre autres, leur étaient soumis (1). A la même époque, c'est-à-dire au milieu du IIe siècle avant notre ère, la Gaule était dans un état de crise et de transformation politique qui l'avait mise en pleine anarchie ; les différents états, les villes, les campagnes étaient en luttes incessantes, et « il y avait longtemps que chaque peuple avait pris l'habitude de se fortifier non contre l'étranger, mais contre le peuple voisin (2). » Les places fortes gauloises, que les auteurs latins ont désignées sous le nom d'*oppida,* étaient de grossières bourgades, retranchées sur de hauts plateaux escarpés, se composant, dans le midi de la Gaule, de huttes en pierres sèches, et entourées d'un mur d'enceinte du même genre, derrière lequel, en cas d'attaque, les populations se retranchaient pour se défendre. Ainsi que nous l'avons fait déjà observer, à propos des *oppida* des bords de la Nesque (3), et d'accord en cela avec M. Bulliot, le savant explorateur du mont Beuvray, l'ancien *Bibracte,* si dans le nord et le centre de la Gaule, où existaient des bois de haute futaie, les *oppida* de premier ordre, comme ceux de *Bibracte,* près d'Autun, et de Bourges (*Avaricum*), avaient été édifiés suivant un système de construction plus perfectionné, dont César a fait mention dans ses *Commentaires,* c'est-à-dire en terre, poutres entrelacées et revêtement en moyen appareil sans emploi de mortier, dans le midi de la Gaule, où ces hautes futaies n'existaient pas, on construisit plus simplement et les murs d'enceinte des *oppida* de cette région se composaient tout bonnement de pierres plus ou moins longues et épaises, posées

(1) Camille Jullian, *Gallia,* p. 14 ; Hirschfeld, *Gallische Studien,* p. 41 et 42 ; Allmer, *Revue épigraphique,* p. 115.

(2) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine,* p. 11.

(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* année 1884, p. 49, note 1.

Digitized by Google

sans mortier, les unes au dessus des autres, et plus ou moins grossièrement appareillées, n'empruntant leur solidité et leur force de résistance qu'aux dimensions des matériaux et à la largeur des murs. Parmi les *oppida* celtiques les plus importants de l'ancien territoire des Arécomiques dont on peut étudier les vestiges, nous citerons celui de Nages, situé à 12 kilomètres au sud-ouest de Nimes. M. Flouest n'a remarqué dans cet *oppidum,* dont les murs sont simplement construits en gros blocs de rocher non reliés par le mortier, que des débris celtiques : poteries brunes à pâte grasse, et dans un endroit particulier, un amas considérable de cailloux de fronde apportés là par les *oppidani* pour leur approvisionnement de guerre (1).

On a souvent découvert dans le nord et le centre de la France des fonds de cabanes celtiques, de forme circulaire, creusées profondément dans le sol, qui avaient été construites à pierre sèche ou en bois et clayonnage, avec un toit aigu en chaume, comme celles que nous ont décrites les auteurs latins et dont une est représentée sur la colonne Trajane. Dans un très intéressant mémoire sur les cabanes de cette époque observées en Auvergne, dont il donna lecture au Congrès des sociétés savantes de la Sorbonne, en avril 1882, M. Delort a étudié un grand nombre de ces constructions qui avaient été édifiées à pierre sèche et suivant un plan rectangulaire, ovale ou circulaire. A la page 9 de sa brochure sur les *Monuments mégalithiques du Vivarais,* le savant explorateur de ce pays, M. Ollier de Marichard, nous a révélé l'existence sur le territoire de la commune de la Gorce, près de la ferme de Baravon, d'un petit village gaulois, composé de nombreuses huttes en pierres sèches, toutes accolées les unes aux autres et que partage une belle rue de trois mètres de largeur en forme de croix. « Ces huttes, dit M. Ollier de Marichard, ont de deux mètres cinquante à trois mètres carrés. Une seule, qu'il nous a été permis de fouiller, nous a fait découvrir une jolie faucille en fer dite gauloise. Dans un angle de cette hutte se trouvait enfouie une très grande quantité de fragments d'animaux domestiques, bœufs, moutons, porcs et chevaux, probablement des débris de cuisine. » Dans le Gard, ces cabanes ont dû être habituellement construites à pierre sèche et en la forme conique, comme celles qui, faites à l'imitation des anciennes, s'élèvent de nos jours dans les enclos rustiques de

(1) V. dans la *Revue archéologique* de 1869, p. 392, un rapport de M. Ed. Flouest sur *L'oppidum de Nages.*

Digitized by Google

Nimes et d'Uzès. Une observation que nous avons faite nous-même sur l'emplacement de l'*oppidum* celtique de *Castel viel,* situé sur la rive droite du Gardon et en face du village de Russan, vient corroborer ces suppositions. Il existe encore au bord occidental de son plateau supérieur une de ces anciennes cabanes, la dernière qui soit restée de la bourgade gauloise qui recouvrait ce sommet; seule, la partie antérieure, celle où se trouvait l'entrée, est à moitié éboulée. Nous avons retiré de son intérieur une de ces pierres oblongues, à section plane-convexe, qui ont servi, à l'époque néolithique, de pierre de moulin à bras à triturer le grain; celle-ci étant en pierre volcanique d'Agde, comme les moulins circulaires romains, doit appartenir à des temps moins éloignés, c'est-à-dire à l'époque gauloise, qui a laissé tant de vestiges sur le sol de cet *oppidum.* A son centre même existent, comme sur le plateau des Claparèdes, non loin de Bonnieux (Vaucluse), des tas de pierres, ruines de cabanes gauloises éboulées, et chaque fois que le propriétaire actuel de ces terrains, le sieur Xavier Case, a voulu les débarrasser d'un de ces tas de pierres, il a trouvé dessous des poteries ou autres débris de cette ancienne occupation (1).

A propos de ces villages fortifiés des Arécomiques, M. E. Germer-Durand a fait une double remarque : « Dans la contrée montagneuse, a-t-il dit, l'oppidum était assis au point culminant de la vallée et par conséquent près de la source du cours d'eau qui l'arrose ou tout au moins dans la partie supérieure de ce cours d'eau (2). » Et plus loin : « L'*oppidum* et le cours d'eau qui occupait le fond de la vallée, grande ou petite, portaient (et portent encore) presque toujours le même nom : ainsi l'*oppidum* des *Virinnenses, Virinne* (aujourd'hui Védrines, commune du Caylar et de Vauvert), se trouvait au confluent du Vistre et du Rhôny (Rouanis), dont le nom latin, *Saravonicus,* est commun à ce cours d'eau et à un village annexe de Nages, appelé aujourd'hui Solorgues, antérieurement Sérorgues et *Saravonicos* dans une charte de 960 ; — celui des *Statumenses, Statumae* (aujourd'hui Seynes), était situé sur une ramification du Serre-de-Bouquet, où la rivière des Seynes prend sa source ; — les *Vatrutenses* avaient pour *oppidum Vatrute* (aujourd'hui *Vié-Cioutat,* commune de Monteils),

(1) Le même fait s'est souvent produit sur le plateau des Claparèdes (Vaucluse). (V. notre travail sur *Buoux,* dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* 1894, p. 125.)

(2) E. Germer-Durand, Introduction au *Dictionnaire topographique du Gard,* p. 5.

Digitized by Google

sur une hauteur dont le pied est baigné au nord et à l'ouest par la Droude (1). »

Pour Nimes, *Nemaus*, l'*oppidum* principal, celui qui devint le chef-lieu de la peuplade des Arécomiques, cette double remarque du savant nimois est vraie. Selon toute apparence, cet *oppidum* était placé sur la colline où s'élève la Tour Magne, près de la fontaine dont il avait pris le nom. Ce nom latinisé plus tard par les Romains et devenu *Nemausus*, sous lequel elle continua d'être l'objet d'un culte religieux, a une racine celtique impliquant le sens de « sacré » et suffirait à établir que déjà elle avait été divinisée par les Arécomiques. Ce nom a en effet la même racine que le mot celtique NEMHTON, dont les auteurs latins nous ont fait connaître le sens et par lequel se termine une inscription gallo-grecque de Vaison bien connue ; il signifie temple, sanctuaire. Bien des villes ont dû, comme Nimes, leur fondation à une source divinisée par les Gaulois, chez lesquels existait le culte des fontaines. Il nous suffira de citer Bordeaux et Cahors, la première, chef-lieu des *Bituriges Vivisci*, la seconde, des *Cadurci*. Les sources, auprès desquelles elles se bâtirent, portaient toutes les deux le nom de *Divona*, qui avait, en celtique, un sens analogue à *Nemausus*, puisqu'au dire du poète Ausone, il voulait dire source divinisée. On a trouvé dans la fontaine de Nimes ou autour d'elle, avec beaucoup de pièces de monnaie et d'autres objets qui y avaient été jetés en offrande par les dévots, des ex-voto au dieu *Nemausus* qui la personnifiait. Tantôt son nom y est seul, tantôt il est associé avec celui d'autres divinités (2). Le temple dont on voit les poétiques ruines à côté de la fontaine et qui est connu sous le nom vulgaire de Temple de Diane, doit être considéré comme ayant été élevé, sous les Romains, au génie topique de cette belle source et sans doute aussi à douze autres divinités du panthéon nimois, dont les statues figuraient dans ses niches latérales, alors que celle du dieu *Nemausus* devait orner la niche centrale du mur du fond (3).

Quant à Uzès, la première observation de M. E. Germer-Durand est seule exacte. Nous avons dit, dans notre première étude sur cette ville, *Uzès aux temps préhistoriques*, que c'était au sommet des falaises rocheuses qui se dressent au couchant du vallon

(1) E. Germer-Durand, *ibidem*.
(2) Ménard, *Histoire de Nimes*, t. VII, p. 53.
(3) *Idem, ibidem*, p. 48 et 49.

Digitized by Google

de l'Eure, sur la plus haute terrasse de l'ancien parc de l'évêché, que nous placions l'habitat de la population préhistorique, et nous avons fait observer qu'ici, comme en bien d'autres endroits, le camp néolithique avait dû, plus tard, faire place à l'oppidum gaulois. C'était donc, croyons-nous, au bord de ces hautes falaises que s'était retranché le modeste village gaulois d'Uzès, composé de huttes coniques en pierres sèches, comme on en voit encore aujourd'hui dans les enclos de nos garrigues, défendu, au levant, par une épaisse et haute muraille, également en pierres sèches. L'*oppidum* n'était pas loin de la source de l'Eure, qui fut divinisée dès cette époque, mais il n'en avait pas pris le nom. Cette belle fontaine, qui sort en bouillonnant du pied des roches néocomiennes, avait reçu des Gaulois un nom à racine celtique, devenu, sous l'occupation romaine, avec une terminaison latine, *Fons Ura*. C'était donc une déesse et non un dieu, comme à Nimes, qui la personnifiait. Rien ne prouve mieux le culte religieux dont la source de l'Eure fut l'objet de la part des Gaulois et des Gallo-Romains du pays que les deux inscriptions que nous commenterons plus loin : l'une gravée sur un petit autel consacré à la source par l'association des dévots de cette fontaine, *cultores Urae fontis ;* l'autre qui avait été placée sur le fronton d'un petit temple dédié aux nymphes de la source par un certain *Sextus Pompeius Pandus*. Le nom de cette fontaine a conservé dans notre langage méridional sa physionomie antique ; elle s'appelle aujourd'hui, en languedocien, Font d'*Aïro* ou Font d'*Avuro*. La rivière de l'Eure, dans le centre, se désignait, chez les Romains, sous la dénomination d'*Autura,* assez analogue au nom languedocien de l'Eure, d'Uzès, et c'est de celle-là qu'avait été tiré le nom latin de Bourges, *Avaricum,* et celui de Chartres *Autricum* (1). *Ur* et *Our*, dit M. de Boissieu (2) entrent comme racine dans la formation du nom d'un certain nombre de rivières et de lieux où se trouvent des eaux. L'anthropomorphisme gallo-romain a dû faire de ce mot générique sa déesse *Ura*, qui a pu être adorée dans plusieurs contrées, par exemple sur les bords de l'Eure, de l'Ourc, du lac d'Uri, de l'Ourte, aux sources minérales d'Uriage. Les *Urassae*, dont le nom figure sur des inscriptions trouvées sur le territoire des Volkes Arécomiques, ont été sans doute pour les dévots gallo-romains de la région comme le dédoublement de la déesse *Ura* et représentaient apparemment

(1) V. l'article de M. d'Arbois de Jubainville, dans la *Revue celtique,* janvier-avril 1887.

(2) *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 49.

Digitized by Google

les nymphes de la source d'Uzès, ces nymphes auxquelles *Sextus Pompeius Pandus* avait élevé un petit temple dans son champ, au bord de la rivière. La fontaine d'Eure, à Uzès, fut donc divinisée, comme celle de Nimes, son chef-lieu, et comme beaucoup d'autres chez les Volkes Arécomiques (1). Le nom antique de la ville, différant ici par exception de celui de la source, appartenait aussi par son radical à la même langue ; les Romains, usant du même procédé et employant une désinence latine, en firent *Ucetia*. A propos des mots *ucuete, ucuetin*, qui se lisent dans une inscription celtique découverte en 1839, sur l'emplacement de l'antique *Alesia* (Alise-Sainte-Reine en Bourgogne), M. Roget de Belloguet fait observer, dans son Glossaire gaulois, page 283, que dans les trois idiomes kymmryques *uch* ou *ue'h* renferme, tant au propre qu'au figuré, l'idée d'élévation, de supériorité, et à titre d'exemple, il ajoute : « La Narbonnaise avait sa ville d'*Ucetia*. » Il en faudrait donc conclure que ce nom serait formé de la racine sus-indiquée et qu'il viendrait de la situation dominante qu'occupe la ville d'Uzès (2).

(1) Parmi les sources des environs d'Uzès qui furent alors l'objet d'un culte religieux, on peut citer celle de Montaren, qui, sous le nom de *Ritona*, figure dans une inscription trouvée au village ou près de là, et à laquelle un dévot, *Lucius Gellius*, avait élevé un temple (il est à supposer que c'est aujourd'hui le *riéu* ou ruisseau qui prend naissance à une petite distance, au levant de Montaren, et va se jeter un peu plus loin, au midi, dans la rivière d'Eyssènes) ; celle de Saint-Marcel-de-Carreiret, qui s'appelle aujourd'hui la Vione, légère corruption du nom antique *Diona* ou *Divona* gravé sur une pierre qui fut découverte dans ce village ou dans les environs et qui, signifiant en celtique, d'après Ausone, fontaine divinisée, avait été donné par les Gaulois à une foule de sources ; celle enfin de l'ermitage de Notre-Dame-de-Laval, près de Collias, où l'on a trouvé avec une inscription votive gallo-grecque, désignant simplement la source sous le nom de « la fontaine », PIOY. Plusieurs textes épigraphiques latins, également votifs et dédiés à différents dieux topiques ou éponymes des environs, attestent à la fois les pèlerinages qui s'y faisaient, et l'existence auprès de de cette source, comme auprès de celle de Nimes, d'un petit panthéon local. On y a mis aussi à découvert un certain nombre de cippes funéraires et de tombes gallo-romaines, témoignant du désir des dévots du voisinage de reposer, après leur mort, aux abords de la fontaine, pour laquelle ils avaient eu pendant leur vie un culte fervent. (Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 222, et t. II, p. 404 ; *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 1009 ; G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 164.

(2) Dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 177 et pl. XXII, M. de Saussaye a mentionné une pièce de monnaie, de provenance inconnue, sur laquelle il avait cru lire le mot (V)CCETIO, qu'il considérait comme le nom gaulois de la ville d'Uzès, mais M. Charles Robert a reconnu l'erreur et a donné la véritable lecture qui est (TA)SGETIO, le nom d'un chef des Carnutes. (*Histoire de Languedoc*, t. II, p. 519.) MM. de Barthélemy et de Saulcy ont émis la même opinion. Celui-ci écrivait à M. de Longpérier : « Aujourd'hui il n'est plus possible de conserver la moindre incertitude sur l'attribution légitime de cette monnaie. J'ai eu tout récemment le bonheur

Digitized by Google

Dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes,* année 1889, t. XII, p. 1 et suivantes, M. le général Pothier, alors colonel d'artillerie en garnison dans cette ville, a publié sous ce titre : *Sépultures préromaines trouvées dans les environs de Nimes,* la découverte de tombes gauloises sur les garrigues qui s'étendent près d'elle, du côté du nord. Ce sont des *tumuli,* d'énormes tas de pierres ou *clapas,* sous lesquels, à une faible profondeur et dans une auge formée de pierres plates, il avait trouvé, avec des os calcinés, des débris de poteries fabriquées au moule, et l'épée en fer que le défunt avait portée dans les combats. Avant d'être déposée dans la tombe, elle avait été intentionnellement ployée en deux et mise hors d'usage. M. le général Pothier avait remarqué que ces tombes occupent le bord de chemins qu'il faut considérer sans doute comme les anciennes voies du pays.

Une sépulture gauloise analogue, appartenant aussi au mode de l'incinération, fut découverte, il y a peu de temps, non loin d'Uzès, au bord du chemin de Saint-Siffret, qu'il faut considérer apparemment comme une ancienne voie celtique (1). Notre confrère et ami, M. de Saint-Venant, alors inspecteur des forêts à Uzès, a raconté la trouvaille dans le *Journal d'Uzès* du 19 novembre 1893. Avec l'urne cinéraire en poterie, cette tombe contenait les restes d'une épée en fer et de l'*umbo* d'un de ces longs boucliers derrière lesquels un soldat gaulois pouvait se mettre complètement à couvert. Nous ne pouvons mieux faire qu'en reproduisant un passage de cet article, celui qui se réfère à l'épée, c'est-à-dire à l'objet le plus intéressant :

« MM. Germain Coulet et Joseph Roudier, menuisiers, trouvèrent, il y a peu de temps, dans un talus de la route de Flaux, bordant une terre appartenant à M. H. Abauzit, maire d'Uzès, sur le territoire de Saint-Siffret, un grand vase antique, accompagné de morceaux de fer rongés de rouille. Ils eurent l'intelligence de re-

d'en acquérir un magnifique exemplaire, dont l'état de conservation ne laisse rien à désirer : la légende, qui est placée devant l'effigie du droit, se lit sans la moindre hésitation possible : TASGET... Nous avons donc là une belle monnaie du fameux roi des Carnutes, dont César nous a conservé la mémoire, et dont la première monnaie connue jusqu'à ce jour a été pour la première fois décrite par la Saussaye lui-même. » (*Revue celtique,* t. I, p. 298, et *Revue numismatique,* 1864, p. 249.)

(1) Cette voie fut d'abord celtique, puis devint gallo-romaine : elle allait se souder à celle de Nimes à *Alba Augusta,* chef-lieu des Helves, entre Pouzilhac et Gaujac, après s'être détachée d'Uzès, au nord de la ville, et avoir passé par Saint-Siffret et Flaux, où existent trois épitaphes antiques, depuis longtemps signalées par Ménard (*Histoire de Nimes,* t. VII, p. 473 et 474).

Digitized by Google

cueillir ces morceaux si informes et nous les apportèrent. Nous reconnûmes parmi eux les restes d'une épée ancienne avec des parties de son fourreau de fer encore adhérentes, de ce grand modèle à deux tranchants parallèles et à extrémité arrondie en parabole, d'un type connu des archéologues. C'est, en effet, celui si répandu dans les vieux cimetières de la Marne, dans la cité lacustre de la Tène, dans le lac suisse de Neufchâtel et à Alise-Sainte-Reine en Bourgogne, l'antique *Alesia*, où succomba avec Vercingétorix l'indépendance de la Gaule.

« C'est donc bien une épée gauloise, une de ces redoutables grands glaives dont parlent les auteurs anciens, qui ne frappaient que de taille. Il fallait que les coups fussent portés par de puissants bras ou que la trempe fût bien défectueuse, car ils racontent que le guerrier devait fréquemment redresser sa lame faussée en s'aidant du pied.

« L'exemplaire trouvée à Saint-Siffret, long de 88 centimètres, était complètement ployé en deux, suivant une pratique fréquente alors, comme si l'arme préférée devait être *tuée* après son maître, pour que son âme allât rejoindre celle du héros. »

L'influence des Grecs de Marseille, dont les négociants remontaient le Rhône et parcouraient sans cesse les pays circonvoisins, en parlant leur langue, en vendant leurs marchandises et mettant en circulation leurs belles monnaies, s'y fit sentir de toutes manières. Grâce aux colonies grecques du littoral et aux importants comptoirs marseillais de Cavaillon sur la Durance et d'Avignon sur le Rhône, la Provence en fut particulièrement imprégnée. Le territoire des Arécomiques n'y resta pas étranger, et la civilisation grecque dut y pénétrer, surtout lorsque leurs possessions eurent été annexées à celles des Marseillais par Pompée, en récompense des services que ceux-ci lui avaient rendus. C'est à cette date que les savants annotateurs de l'*Histoire de Languedoc* font remonter « au moins en partie les inscriptions celtiques en lettres grecques découvertes sur divers points de l'*ager Nemausensis* »; et ils ajoutent : « L'époque de l'autonomie indépendante a été sans doute trop barbare pour qu'il soit possible de lui attribuer des productions d'un art perfectionné comme sont les tombeaux à abaque de de Beaucaire et de Montpellier, l'autel « aux mères namausiques » de Nimes et « l'autel d'Uzès (1). » C'est en 76 avant notre ère,

(1) *Histoire de Languedoc*, t. XV, *Exposé préliminaire*, p. 653. — Par l'autel d'Uzès, les annotateurs veulent parler d'un débris de cippe portant un fragment d'inscription gallo-grecque, qu'il y a tout lieu de croire funéraire et dont nous nous occupons quelques lignes plus loin.

Digitized by Google

que Pompée, lors de son passage en Espagne, où il allait combattre Sertorius, agrandit le domaine de Marseille, en lui concédant, sur la rive droite du Rhône, le territoire des Helves et des Volkes Arécomiques. Ces peuples, qui avaient pris le parti de Sertorius, s'étaient soulevés contre Pompée et avaient cherché à lui barrer la route. Placée au carrefour des trois grandes routes, Nimes était directement reliée par l'importante *via Heraclea* avec une colonie de Marseille sur le Rhône, *Rhodanusia,* remplacée plus tard par *Ugernum* (Beaucaire) (1), et un peu plus au sud avec un comptoir grec, la ville d'*Heraclea*, située probablement près de Saint-Gilles, sur le Petit-Rhône (2). Nimes était en outre placée au point de départ de la grande voie du centre ou des Cévennes, dite vulgairement voie Régordane, aussi ancienne et aussi suivie que la précédente. C'est par elle surtout que s'échangeaient les produits du Midi, du Centre et du Nord de la Gaule et qu'étaient desservies les riches mines de plomb argentifère des Cévennes, exploités dès la plus haute antiquité (3).

Uzès, située sur une voie qui par un double embranchement,

(1) Étienne de Byzance attribue cette ville aux Marseillais; il dit : « Ῥοδανουσία, πόλις Μασσαλίας.... Ῥοδανουσία, πόλις ἐν Μασσαλίᾳ. » Le Pseudo-Symnus (vers 208-209) nous apprend qu'elle était partagée par le grand fleuve : « Ῥοδανουσίαν τε Ῥοδανός ἦν μέγας ποταμὸς παραῤῥεῖ. » — Il existe au couchant de Beaucaire un quartier du nom de Rouanesse ou Saint-Montant, où ont été trouvées des antiquités et où l'on suppose que s'élevait l'antique Rhodanusie. La dénomination de Rouanesse reproduit assez bien le nom grec de la ville disparue (E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du Gard*, v° Beaucaire, et G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 45). On s'explique aisément, par sa magnifique situation, l'existence d'une ville en cet endroit dès la plus haute antiquité : desservie d'un côté par le Rhône, de l'autre elle était placée à l'extrémité de l'importante *via Heraclea,* qui la rattachait au pays des Volkes et à l'Espagne. C'est en raison de cette position éminemment favorable au point de vue commercial, qu'aurait pu prendre naissance, dès cette époque, la grande foire dont l'importance s'est conservée jusqu'à nos jours, sous le nom de foire de Beaucaire, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

(2) « *Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse.* » C'est en ces termes que Pline l'ancien (III, v(IV), 3) a mentionné le comptoir grec d'Héraclée; il n'existait donc plus de son temps.— La découverte d'inscriptions grecques, au milieu d'autres nombreux vestiges d'antiquité, sur le domaine de l'Esperran, près de Saint-Gilles (Gard), a fait penser aux archéologues et aux historiens du Midi que là était l'emplacement de cette ancienne ville. Elle aurait donc été située sur le petit Rhône, à peu de distance de son embouchure, et de cette façon s'expliqueraient les renseignements topographiques donnés par Pline en termes un peu vagues : *in ostio Rodani...* (César Nostradamus, *Histoire et Chronique de Provence*; Spon, *Miscell. erud. antiquit.*, p. 154; E. Germer-Durand, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1869, p. 64-76.

(3) V. pour le tracé de la voie Régordane qui, par la vallée du Gardon et par celle de l'Allier, montait de Nimes à Gergovie, et de là dans le nord de la Gaule, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, par G. Charvet, p. 72.

Digitized by Google

l'un de Nimes à *Alba Augusta*, l'autre de Nimes à *Albenate* (Aubenas), reliait Nimes au pays des Helves, était un lieu de transit pour les deux pays, et à ce titre ne resta pas complètement étrangère à l'influence grecque ; les négociants de Marseille durent s'y arrêter souvent. La grande quantité de monnaies grecques trouvées avec les autonomes de Nimes et les bronzes des Arécomiques à de *Marbacum*, son nom vulgaire *Castel viel*, ancien *oppidum* gaulois, emplacé sur la rive droite du Gardon, au passage de la voie de Nimes à Uzès, attestent les nombreuses transactions commerciales qui s'opéraient alors entre les Celtes du pays et les Massaliotes (1).

Non seulement les Arécomiques défrichèrent leurs forêts pour planter la vigne et l'olivier à la manière des Grecs, mais, comme les autres Gaulois de la région du sud-est, ils imitèrent les Massaliotes de bien d'autres manières. Ils leur avaient emprunté, avec leur alphabet, la formule concise de leurs épitaphes, ainsi que leurs stèles funéraires, en forme de colonne reposant sur une base et couronnée par un tailloir. On a découvert des débris de ces monuments, notamment à Montpellier, à Beaucaire, à Apt et à L'Isle-sur-Sorgue. La langue grecque était même devenue celle des lettrés et des négociants : Favorinus, le célèbre rhéteur d'Arles, quoique d'origine gauloise, écrivait en grec, ce qui était pour lui-même un sujet d'étonnement, et Strabon nous raconte que « Marseille avait été l'école des Gaulois et qu'elle leur avait com-

(1) *Castel viel* est, en languedocien, la dénomination vulgaire de cet *oppidum* qui, dans un très ancien document, porte celui de *Marbacum ;* on trouve celle-ci dans le diplôme de 896, par lequel Louis l'Aveugle, roi de Provence, restitue à Amélius II, évêque d'Uzès, certaines possessions qui lui avaient été enlevées. Cet *oppidum* était situé à 15 kilomètres environ au nord de Nimes, sur la rive droite du Gardon et vis-à-vis des hautes falaises néocomiennes qui portent les ruines du château de Sainte-Anastasie. Il couronnait lui-même les rochers qui s'avancent en promontoire sur le Gardon. Il était défendu naturellement de trois côtés par des abrupts ou des pentes fortement déclives et par la rivière. Au sud-ouest, où il était le plus facilement accessible, on avait élevé, à différentes hauteurs, plusieurs murs en pierres sèches, dont il reste des vestiges. Comme l'*oppidum* de Mardieul, situé aussi sur la rive droite du Gardon, en face de Remoulins, celui du *Marbacum* était au bord d'une ancienne voie, qui de Nimes se dirigeait vers le pays des Helves en passant par Uzès, où elle se bifurquait. Comme celui de Mardieul aussi, l'*oppidum* de *Marbacum* était situé près d'un gué sur le Gardon. Celui-ci était un peu en amont du village de Russan, où la voie venait déboucher. Outre une agrafe et une pendeloque de ceinturon d'épée, toutes deux en bronze et d'origine gauloise, on y a recueilli beaucoup de monnaies marseillaises et des Volkes Arécomiques, ainsi que des autonomes de Nimes. (L. Rochetin, *L'oppidum de Marbacum* dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1879, p. 248.)

Digitized by Google

muniqué le goût des lettres grecques au point qu'ils rédigeaient leurs contrats en cette langue (1). »

Nimes a conservé presque intacte une gracieuse copie des édifices religieux de la Grèce. Son temple de la Maison carrée de l'époque d'Auguste, qui forme avec celui de Diane, romain par la construction, un si curieux contraste, détache sous un ciel éclatant le fin profil de ses colonnes cannelées, les délicates ciselures de sa frise et de ses chapiteaux corinthiens. Le morceau de frise antique, aux magnifiques rinceaux, qui se voit à Uzès dans l'enclos Daumas, et les quatre beaux chapiteaux romains qui ont été recueillis dans la cour d'honneur du château ducal, rappellent tout à fait l'élégante ornementation du temple nimois et nous font croire que celui d'Uzès, auquel ils ont appartenu, était aussi par la forme et la décoration une imitation de la cella grecque.

Cinq inscriptions gauloises en caractères grecs, votives ou funéraires, proviennent de Nimes. Une autre votive et consacrée à la source qui coule à l'ermitage de Collias, voisin d'Uzès, a été portée au musée du chef-lieu du département. Le couronnement tronqué d'un cippe antique, avec le commencement du dé au dessous, sur lequel se lit un fragment d'inscription gallo-grecque, a été trouvé à Uzès. A ce débris de monument on reconnaît qu'il avait la forme ordinaire des cippes votifs ou funéraires, et que le dé devait se terminer par une base analogue à son couronnement. Il était encastré naguère dans le mur qui borde, au nord, la propriété de Rouquette, le long du vieux chemin de Montaren, et fut cédé à l'Académie de Nimes par M. Alphonse Abauzit, alors adjoint à la mairie d'Uzès et propriétaire de ces terrains (2). Mais il n'est malheureusement pas facile de tirer parti d'un texte aussi incomplet et se réduisant à un nom propre au nominatif CENIKIOC, correspondant au latin *Senicius*, et aux premières lettres d'un autre mot ΑΒΡω.... Nous ne pouvons donc savoir si ce texte était votif ou funéraire. Pourtant, étant donné l'endroit où il a été trouvé au bord de l'ancienne voie romaine d'Uzès à Alais par Montaren, nous opterions volontiers pour la dernière hypothèse. Nous nous trouvons vraisemblablement ici en présence d'un cippe funéraire avec inscription gallo-grecque, qui par sa concision devait être conforme aux épitaphes helléniques et ne se composer

(1) Strabon, *Géographie*, IV, 1, 5.

(2) Procès-verbaux de l'Académie du Gard, 1868-1869, p. 42, et Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard pendant l'année 1869, par M. E. Germer-Durand.

Digitized by Google

que de deux noms propres : le premier CENIKIOC, *Senicius,* était, au nominatif, le nom du défunt; le second, dont il n'existe que le commencement, ABPω.... était, au génitif ou sous forme adjective, le nom du père, sous-entendu υἱος, fils, et sous entendu aussi la fin des épitaphes grecques ordinaires, ἔνθαδε κεῖται. Cela répondait à : un tel, fils d'un tel, repose ici. Disons en passant que ce débris celto-grec d'épitaphe présumée, trouvé au bord de ce chemin, nous ferait croire que, comme celui de Saint-Siffret, la voie gallo-romaine d'Uzès à Alais par Montaren, et dont nous indiquons le tracé plus loin, avait été antérieurement, lors de l'annexion du territoire des Arécomiques aux possessions marseillaises, une voie celtique.

Les peuples de la Narbonnaise ont eu leurs monnaies autonomes. Les premières de ces monnaies furent imitées servilement de celles des villes grecques du littoral. Au sud-est, c'est le monnayage de Marseille qui sert de modèle, au sud-ouest celui des colonies de *Rhoda* et d'Emporium, fondées sur le littoral des indigètes, au sud du promontoire pyrénéen. Aucune monnaie autonome d'Uzès n'étant connue, ce sont celles des Arécomiques et de Nimes, leur chef-lieu, qu'il faut étudier pour juger à ce point de vue de l'influence grecque dans la région. Suivant M. de la Saussaye, c'est celle de Marseille qui s'est fait particulièrement sentir chez les Arécomiques. Comme exemples, ce savant cite les nos 6, 7 et 9 de la planche XVIII de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise.* Sur ces monnaies d'argent et de bronze sont reproduites, en imitation des drachmes et des oboles massaliètes, les têtes d'Apollon et de Diane, ainsi que les rayons de la roue avec la légende VOLC intercalée entre les rayons, au lieu de l'ethnique MA de Marseille. On peut en dire de même et à plus forte raison pour le monnayage autonome de Nimes, dont, à la différence de celui des Arécomiques, la légende est en lettres grecques, NAMAY ou NAMAΣAT(ων), et dont trois monnaies en argent reproduisent les types d'Apollon, de Diane, de Castor, d'un des Dioscures et du démos (1).

(1) A propos de cette dernière légende, on lit à la page 161 de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise :* « L'ethnique NAMAΣAT (ων) fourni par la médaille grecque, diffère de celui que nous a conservé Étienne de Bysance Νεμαύσιον ou Νεμαύσιτον. M. de Lagoye explique le changement de Νεμαυ en Ναμα par l'emploi du dialecte dorien apporté par les Rhodiens, fondateurs de quelques établissements sur les bords du Rhône voisins de *Nemausus.* »

On lit, d'autre part, dans l'*Histoire de Languedoc,* t. XV, sur les différentes périodes politiques qu'il faut assigner aux monuments de la riche numismatique de Nimes :

« 1° Aux Volques reviennent les monnaies sur lesquelles se lit leur nom;

Digitized by Google

Après avoir bénéficié de la civilisation grecque, le pays des Volkes Arécomiques reçut celle de Rome. Il fut réuni à la Province en l'an 114 avant Jésus-Christ. Il avait été occupé quelques années auparavant par Domitius Ahenobarbus, après ses victoires sur les Arvernes au confluent de l'Isère, et sur les Allobroges près de l'embouchure de la Sorgue. Placés sous le patronage des Arvernes, qui venaient d'être complètement défaits, les Volkes ne pouvaient plus être défendus par eux, et rien n'empêchait le proconsul romain de passer le Rhône et d'envahir leur territoire. La grande voie phénicienne-grecque, qui dans son parcours à travers le pays des Volkes, faisait communiquer l'Italie avec l'Espagne, ayant été réparée par lui, quitta sa vieille dénomination de *via Heraclea* et ne s'appela plus, du nom du proconsul, que *via Domitia* ou voie Domitienne.

Le territoire des Arécomiques, qui avait conservé sous César sa forme gauloise et était resté une cité territoriale, avec un préteur pour magistrat suprême, prit sous Auguste (16-14 avant Jésus-Christ) sa forme italienne et, de plus, le nom du chef-lieu, *Nemausus*, s'étendit à toutes leurs possessions. La cité territoriale avait reçu de César le droit latin. Auguste fit de Nimes une colonie militaire, avec le droit latin seulement qui lui appartenait déjà. A la suite de la *deductio* militaire qui s'y fit alors, il semble cependant que cette ville aurait dû devenir colonie romaine; elle resta pourtant, au dire des auteurs anciens, simple colonie latine. Le savant épigraphiste allemand, M. Hirschfeld, a résolu ce problème historique. Grâce à son savoir, à son admirable pénétration, la lumière prend la place des ténèbres, et tout s'éclaircit au mieux. La flagrante contradiction entre les médailles frappées en souvenir de l'Égypte conquise et le double témoignage de Strabon et de Pline disparaît et avec elle l'obscurité invincible qui semblait rendre la question à jamais insoluble. Nimes, gratifiée par Jules César de la latinité et du titre de colonie, devint, sous Auguste, une colonie réelle, une colonie militaire. Composée d'étrangers qui, n'étant pas citoyens romains, n'obtenaient avec leur colonisation que le droit latin, elle continua, conformément à l'attestation des auteurs, à rester cité latine. Au préteur de

« 2° A Nimes, cité et colonie latine de Jules César, d'abord celles qui portent l'ethnique grec *Nama* (*sates*) ou *Namau*(*sates*), et ensuite celles qui mentionnent la *col*(*onia*) *Nem*(*ausus*) antérieurement à Auguste ;

« 3° Enfin à Nimes, colonie militaire d'Auguste, les variétés de la médaille aux têtes réunies d'Auguste et d'Agrippa et au souvenir de l'Égypte conquise. »

Digitized by Google

la première époque succédèrent alors des quatuorvirs. Après ces quatre magistrats, auxquels appartenait ce que nous appelons aujourd'hui le pouvoir exécutif, venait un conseil, *curia*, composé de tous les propriétaires qui possédaient au moins 25 arpents; ceux-ci, qu'on appelait décurions, et dont la liste était dressée tous les cinq ans, délibéraient, à l'exemple du sénat romain, sur toutes les affaires de la *civitas*. Deux auteurs anciens, Strabon et Pline, nous ont fait connaître que vingt-quatre villages (κώμαι) ou bourgades fortifiées de peu d'importance (*oppida ignobilia*), étaient sous la dépendance de leur chef-lieu, *Nemausus* (1). Uzès, étant au nombre de ces bourgades, fut régie comme elles par Nimes, et participa, à titre de *vicus* dépendant de son chef-lieu, au *jus latinitatis* que possédait celui-ci; elle n'avait par suite pas plus que les autres d'administration municipale propre, ni quatuorvirs, ni décurions. La découverte faite au siècle dernier d'une curieuse inscription géographique nous a probablement révélé les noms de onze de ces *oppida ignobilia* dont a parlé Pline, celui d'Uzès compris. Vers 1747, en voulant bâtir une maison dans un champ, au bord du chemin de Sauve et non loin de la fontaine de Nimes, on exhuma une minuscule base de colonnette de 24 centimètres de hauteur et de 12 de largeur et d'épaisseur, sur laquelle étaient gravés, les uns au-dessous des autres, ces onze noms. Ce qu'il y de particulier dans ce texte c'est que neuf de ces noms sont au nominatif, tandis que les deux autres, celui de Beaucaire, au cinquième rang, et celui d'Uzès au dixième, sont au génitif : VGERNI, VCETIAE, gravés en plus gros caractères et précédés d'un point circulaire, ressortent sensiblement à gauche de l'inscription. Il semble en résulter que ces deux localités avaient quelque prépondérance sur les autres. On a essayé d'expliquer encore plus complètement cette disposition dans les noms et cette différence dans les cas, mais sans y parvenir. On peut voir dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer (2), avec quels villages actuellement existants MM. E. Germer-Durand et G. Charvet ont identifié les onze *oppida* qu'on voit désignés sur la petite base dont nous parlons. Pour celui d'*Ucetia*, il ne saurait y avoir le moindre doute, et c'est le plus ancien document qui nous fasse connaître le nom romain de la ville d'Uzès (3). Cette organisa-

(1) Strabon, *Géographie*, IV, 1, 12; Pline, III, v (IV), 6.

(2) T. II, p. 242.

(3) Le dessin de cette base de colonnette a été reproduit dans la *Gaule romaine* de M. E. Desjardins, t. II, p. 213, et dans l'*Histoire de Languedoc*, t. I, p. 152, note. — Voir aussi *Essai sur une inscription celtique et sur une inscription latine trouvées à la fontaine de Nimes*, par MM. E. Germer-Durand et Colson, p. 1-56.

Digitized by Google

tion de la *civitas* de Nimes se continua de la sorte jusqu'à la fin du IVe siècle, où, comme nous le verrons plus loin, la situation administrative d'Uzès changea complètement et où de simple *vicus* de la *civitas* de Nimes, elle devint à son tour le chef-lieu d'une *civitas* particulière.

Avec Auguste, « l'empire romain procura au monde, que la guerre civile avait réduit aux abois, le bienfait d'une paix générale qui, à de légères interruptions près, dura plus de deux siècles; aux provinces, épuisées jusqu'à la moelle, celui d'une administration supportable, en général du moins. Avec le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, avec le puissant essor du commerce sur la plus grande arène de libre échange qui ait jamais existé, le bien-être et la richesse firent des progrès auparavant inconnus. Ils se manifestèrent avec le plus d'éclat dans le nombre, la beauté, la magnificence même des villes de presque toutes les provinces (1).

« Le patriotisme municipal, un des meilleurs côtés de la vie dont étaient animées les villes de l'antiquité, alors développé à un si haut degré, et nourri encore, à l'époque dont il s'agit ici, par l'autonomie relative qu'avait conservée les communes, était, tant pour celles-ci que pour les particuliers y ayant droit de cité, le plus fort des aiguillons poussant à doter les villes, dans la mesure des ressources existantes, voire même au prix de grands sacrifices, de toutes les constructions et de tous les établissements d'utilité publique dont le besoin s'y faisait sentir, ainsi qu'à les embellir de toutes les manières (2). »

A l'avènement de l'empire se transformèrent les *oppida* gallo-romains. Franchissant leurs grossières enceintes à pierre sèche, ces modestes bourgades se développèrent et s'embellirent. Celle d'Uzès s'étendit peu à peu sur les terrains qui avoisinent la cathédrale et les vieux quartiers situés au delà, du côté du couchant. On peut, en effet, avec toute vraisemblance, considérer les rues comprises de l'est à l'ouest, entre cette église et le château ducal, et du midi au nord, du Portalet aux casernes, comme ayant servi d'assiette à la bourgade romaine d'*Ucetia*. C'est dans cette étendue qu'ont été extraits du sol, avec des mosaïques, d'autres débris antiques, établissant que les habitations romaines occupaient ces terrains. Grâce à la paix profonde que l'empire inaugura, en même temps qu'elles s'agrandirent, les villes se décorèrent de

(1) Friedlaender, *Civilisation et mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, traduction Vogel, t. III, p. 165.

(2) *Idem, ibidem*, p. 174.

Digitized by Google

toutes sortes de monuments. Dans des proportions plus modestes, les bourgades ou *vici* suivirent le mouvement. Auguste, avons-nous dit, avait fait de Nimes une colonie militaire : plus tard, on ne sait sous quel empereur, sous Hadrien peut-être ou sous Antonin-le-Pieux, elle fut mise au rang de colonie romaine. Le premier de ces empereurs fut un des plus aimés et des plus glorifiés dans tout l'empire romain : on lui était reconnaissant d'avoir mis fin aux guerres civiles qui désolaient le monde depuis vingt ans et de lui avoir donné la paix. Il fut divinisé et reçut, de son vivant, les honneurs de l'apothéose. Comme métropole de la province qui portait son nom, Narbonne se distingua par l'autel qu'elle lui dédia trois ans avant sa mort. Chaque année, au jour fixé, on fêtait les deux divinités associées de Rome et d'Auguste et on leur offrait des sacrifices. A l'exemple de la métropole, les villes de Nimes, Béziers, Uzès et plusieurs autres de la province voulurent témoigner de leur zèle et de leur vénération à l'empereur. Elles lui élevèrent des temples, lui firent dresser des autels, établirent des collèges de flamines ou de sévirs augustaux chargés spécialement de son culte, et firent frapper des médailles en son honneur (1). Lorsqu'au commencement du XVII[e] siècle on creusa le sol de l'église des Capucins, à Uzès, pour en jeter les fondations, on mit à découvert plusieurs socles de colonnes en marbre blanc (un se voit encore dans l'arrière-cloître de ces religieux), les huit belles colonnes antiques en granit, dont quatre ornent aujourd'hui la porte d'entrée du château ducal, et les quatre autres soutiennent le balcon de pierre, au fond de la cour d'honneur, ainsi que les quatre grands chapiteaux corinthiens, élégamment sculptés, en calcaire, qui ont été déposés sous un balcon (2). Ces restes antiques, les chapiteaux par exemple, qui appartiennent à une bonne époque, avec un beau morceau de frise qui attire l'attention dans un coin de l'enclos Daumas, près de la Peirine, ont fait partie d'un temple de grandes proportions, peut-être d'un temple d'Auguste : les huit colonnes de granit, qu'on a diminuées pour les faire servir à la décoration du château, pouvaient orner l'intérieur de l'édifice païen, alors que la frise aurait couru sur son mur extérieur et que les grands chapiteaux en

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 85, note 9.

(2) C'est en 1657 qu'en creusant ces terrains qui venaient d'être donnés aux Capucins par le duc d'Uzès, pour y construire leur couvent et leur église, on mit à découvert les débris antiques que nous énumérons ci-dessus. Avant de servir à la décoration du château ducal, les colonnes de granit furent déposées sur le boulevard, près de la maison Guiraud, où elles restèrent bien longtemps.

Digitized by Google

auraient surmonté le péristyle de la façade. Nous dirons dans un autre mémoire pourquoi ces débris de monument antique furent trouvés sur l'emplacement du couvent des Capucins et à à quel édifice religieux ils ont probablement servi à l'époque mérovingienne.

Il est à remarquer que nos cathédrales ont toutes ou presque toutes succédé à des temples païens ; la raison en est que de toutes les églises elles ont été le plus anciennement construites et remontent, dans chaque ville, à l'établissement de l'évêché, c'est-à-dire à des temps qui ont marqué le passage du paganisme au christianisme. Parmi les villes de la région du sud-est, où les choses se sont ainsi passées, nous citerons Marseille, Arles, Avignon et Nimes. A Uzès aussi, la première cathédrale de Saint-Théodorit a vraisemblablement pris la place d'un sanctuaire païen, mais on ignore à quelle divinité il avait été consacré. D'après une inscription qui, au dire de Séguier, aurait été trouvée « près de la grande église » ou cathédrale, on avait cru que c'était un temple de Mars. De là était venu la qualification de « temple de Mars » et de « tour Martine » donnée, au siècle dernier, à la seule tour qui se soit convervée du mur d'enceinte de la ville et qui, après avoir subi des modifications, prit, au nôtre, celle de « pavillon Racine » (1). Mais cette inscription tronquée : DEO MARTI DICATVM... et d'une rédaction anormale, a été inscrite par M. Hirschfeld (2) au nombre des *falsae,* de sorte qu'on ne peut faire fonds sur elle.

Parmi les vestiges de la petite ville gallo-romaine, nous signalerons quelques pavés en mosaïque et autres débris qui montrent que les belles habitations n'y manquaient pas. Le plus remarquable morceau de mosaïque qui ait été découvert à Uzès le fut sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, lorsqu'on le construisit au siècle dernier. M. Siméon Abauzit nous en a laissé dans ses

(1) Cette appellation de « temple de Mars » a été donnée à la tour dont nous parlons par dom Martène et dom Durand dans leur *Voyage littéraire de deux bénédictins*, et elle porte sur un ancien plan de la ville que nous possédons le nom de « tour Martine », qui est sans doute venu de là.

Cette ancienne tour carrée de nos murailles, qui devint au XVIII[e] siècle la « tour du chapitre », dont on sculpta le blason au-dessous de la porte d'entrée s'ouvrant dans le parc, reçut ensuite, au nôtre, de l'avant-dernier baron de Castille, le nom de « pavillon Racine », parce que, disait-il, le poète y avait composé sa première tragédie : *La Thébaïde ou les frères ennemis.* Ce récit est entièrement fantaisiste. Ce fut néanmoins une pensée heureuse d'avoir donné à ce pavillon le nom du grand poète qui, dans sa jeunesse, passa quelques mois à Uzès, auprès de son oncle maternel, prévôt du chapitre, Antoine Sconin, et d'avoir ainsi perpétué chez nous son souvenir.

(2) *Inscriptions de la Narbonnaise*, p. 22, n° 17.

Digitized by Google

Manuscrits un dessin et une description : « Le joli pavé en mosaïque ci-dessous, dit-il, n'existe plus. Il a été entièrement détruit lors de la réfection de la salle du théâtre ; les consuls l'avaient fait enchâsser dans le pavé de la grande salle de l'hôtel de ville ; quand on fit ensuite une salle de spectacle, on y fit un trou pour appuyer un des piliers qui supportent la galerie des secondes. Il était déjà dégradé quand on le trouva en creusant les fondations de l'hôtel de ville. Je pense que la tête qu'on y voit au centre et dont les petits cubes ont une couleur aurore, est celle de Phébus ou du soleil. L'espèce de nuage qui l'entoure et dont elle paraît sortir est de couleur grise. L'espace compris entre ce nuage et le premier cercle est de couleur blanche. Le premier cercle est brun foncé, entouré d'un espace rouge. Le second cercle est blanc ; dans le champ qui l'environne sont parsemées de petites croix en noir et des mouches ou abeilles en rouge avec les aiguillons et les pattes en noir. Le dernier champ circulaire est composé de petits cubes bleus et blancs formant des carreaux (1). » Il est bien possible que cette mosaïque, qui était circulaire et ne dépassait guère un mètre de diamètre, n'ait été qu'un fragment d'une plus grande, dont elle aurait décoré le centre en y formant rosace, et qu'on se soit contenté de dégager du sol la partie la plus belle et la plus digne d'être conservée. Quoi qu'il en soit, par les figures qu'on y voyait, par la variété et la richesse des couleurs, cette mosaïque appartenait à quelque habitation luxueuse, et on n'en a pas, que nous sachions, découvert une plus remarquable à Uzès. En 1867, elle se voyait encore dans la salle de spectacle ; mais, ainsi que le dit M. Siméon Abauzit, elle était déjà très détériorée et traversée en son milieu par un des piliers qui soutenaient la galerie ; à cette époque, le théâtre ayant été restauré, cette mosaïque fut entièrement détruite. Une autre riche maison gallo-romaine devait occuper l'emplacement de celle de M. le docteur Chazel, rue de l'Official. On ne peut expliquer autrement les beaux débris d'antiquité qu'on y a mis au jour. En faisant creuser le sol d'une ancienne pièce abandonnée, au rez-de-chaussée de cette maison, le propriétaire decouvrit à $0^{m}80$ de profondeur, deux bassins de construction romaine. A ces bassins aboutissait un petit canal ou aqueduc, cimenté à l'intérieur et recouvert de dalles, qui venait de l'en-

(1) Les manuscrits de L.-S. Abauzit sont en la possession de son petit-neveu, M. Ludovic Abauzit, juge au tribunal civil de Nimes, qui a bien voulu nous les communiquer.

Digitized by Google

trée de la promenade des Marronniers. A côté de ces bassins, on ramassa plusieurs objets en verre, également antiques et remarquables par leur finesse ; l'un d'eux était le pied d'un petit vase et représentait une patte de lion (1). Dans une remise qui vient après, on voit les restes d'une mosaïque à cubes noirs et blancs. C'est la même qui se continue et ressort dans la rue de l'Official, au bas d'une autre maison située à droite de celle de M. le docteur Chazel. L'extrémité de ce pavé est à o^m50 au dessus du sol actuel de la rue. Lorsque, vers 1867, M. Daire, liquoriste, voulut établir un café-concert dans la cour contiguë à sa buvette, il abaissa de plusieurs mètres le terrain de cette cour et mit à découvert une autre mosaïque blanche et noire, qui fut détruite par les ouvriers. Dans une des plus anciennes rues d'Uzès, celle de Saint-Théodorit, qu'on appelle habituellement, quoique ce ne soit pas son nom, rue de la Fontaine de la ville, parce que la source de ce nom coule à son extrémité, le maçon Durand, il y a cinq ou six ans, exhuma du sol de la cave de la maison Claveau, à o^m60 de profondeur, une belle tête antique de jeune homme à la chevelure bouclée, en calcaire et plus grande que nature. Nous avons vu cette tête chez M. Delorme, sculpteur, duquel nous tenons les renseignements qui précèdent.

Nous ne pouvons pas ne pas mentionner ici un monument romain qui fut construit non pas à Uzès même, mais dans le voisinage ; nous voulons parler de l'aqueduc qui conduisait à Nimes les eaux de la fontaine d'Eure. On peut encore en suivre le tracé par les différents tronçons qui en subsistent dans le vallon, au dessous de la ville. Mais le reste le plus considérable et vraiment magnifique de cet aqueduc c'est ce qu'on appelle le Pont du Gard ; cette dénomination vulgaire lui vient de ce que les eaux de l'Eure traversaient le Gard ou Gardon sur trois ponts ou rangs d'arcades superposées. Au lieu de se diriger directement vers Nimes en partant d'Uzès, l'eau faisait un grand détour par Lafoux et suivait jusqu'au point d'arrivée la pente naturelle du sol. Au dire de Ménard (2) et de plusieurs autres historiens qui l'ont répété après lui, les Romains avaient capté non seulement la source de l'Eure, mais aussi celle d'Airan, qui sourd à deux ou trois kilomètres au nord de la première, dans la propriété appartenant aujourd'hui à

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par M. le docteur Chazel lui-même, qui nous a montré ces débris.

(2) *Histoire de Nismes*, t. VII, p. 131.

Digitized by Google

M. Louis Digon. Ménard raconte que de son temps on voyait encore les vestiges de l'aqueduc qui avait servi à l'adduction de l'eau de cette source jusqu'à celle de l'Eure. Il y a une trentaine d'années, M. Léonce Vincent, d'Uzès, faisant creuser un puits devant sa ferme, à sa propriété dite du Blanchissage, les ouvriers découvrirent, à deux ou trois mètres de profondeur, un aqueduc antique dont ils crevèrent la voûte supérieure. De dimensions moindres que celui de l'Eure, cet aqueduc avait été bâti dans la molasse et cimenté à l'intérieur ; il s'alimente encore aujourd'hui par des eaux qui viennent de plus haut, du côté du nord. N'était-ce pas là un reste de celui dont a parlé Ménard et qui faisait autrefois communiquer la source d'Airan avec la fontaine d'Eure? L'historien de Nimes attribue la construction de l'aqueduc de l'Eure et du célèbre Pont du Gard, qui en faisait partie, au gendre et ministre d'Auguste, Agrippa, auteur de grands travaux d'utilité publique, et qui portait le titre de *curator perpetuus aquarum* (1). Nous nous rangeons volontiers à cette opinion. En faisant de Nimes une colonie militaire, Auguste dut songer à la pourvoir immédiatement de ce qui lui était le plus nécessaire. De belles et abondantes eaux de source étaient de première utilité pour une grande ville comme Nimes, qu'on suppose avoir eu dans l'antiquité une quarantaine de mille âmes, et aux besoins de laquelle la fontaine qui lui avait donné son nom était, surtout dans la chaude saison, tout à fait insuffisante. L'aqueduc de l'Eure, comme tous ceux que construisaient les anciens, prenaient les eaux à la source même, afin de les conduire à leur destination aussi fraîches et aussi pures que possible. En le bâtissant sur la gauche du vallon de l'Eure, le long des rochers néocomiens, on y avait appuyé ou encastré ses constructions. Par les tronçons qui en subsistent çà et là, il nous est permis de le décrire. Sa cuvette se composait d'un blocage de moellons reliés par un excellent mortier, avec revêtement en petit appareil à l'extérieur, et couche de ciment à l'intérieur, de $0^{m}06$ d'épaisseur, composé de menus fragments de tuile concassée et noyé dans la chaux hydraulique. Ce canal est recouvert d'une voûte cintrée en moellons équarris. Il mesure à l'intérieur $1^{m}75$ de hauteur sous voûte. La cuvette seule a $1^{m}19$ d'élévation et $1^{m}21$ de largeur, de l'une à l'autre paroi. Ajoutons que, pour empêcher l'eau de transpirer à travers la pierre, les Romains avaient pour l'aqueduc de l'Eure, comme pour tous les autres, recouvert le ciment d'une couche de peinture de bol rouge,

(1) *Histoire de Nismes*, t. VII, p. 134.

Digitized by Google

En descendant la vallée, à partir du moulin appartenant depuis quelques années à Mme la duchesse d'Uzès, on retrouve plusieurs de ses tronçons. Le mieux conservé est celui qui borde, au nord, la terre de Préville. En cet endroit, sur une partie de son parcours, l'aqueduc est encore recouvert de sa voûte cintrée. Sur les points où la voûte n'existe plus, on peut faire une curieuse remarque : c'est que les parois de sa cuvette n'ont pas toujours été bâties en ligne droite, mais suivant une ligne légèrement brisée. Cette disposition devait, dans une certaine mesure, atténuer la rapidité du courant, et avait sans doute pour effet tout à la fois de ménager la construction et d'empêcher l'eau de jaillir au-dessous du canal, alors que l'aqueduc, à quelques mètres de là, forme un coude et tourne brusquement à gauche; sa vitesse étant peu à peu diminuée par ces légères déviations, l'eau arrivait au tournant avec moins de force et d'impétuosité. La dernière trace de l'aqueduc que l'on rencontre dans le vallon de l'Eure se voit sur la banquette plantée d'oliviers qui appartient à MM. Robert et qui est située entre le chemin conduisant à Saint-Maximin et la prairie de M. Bérard; on en trouve là un dernier morceau bien conservé et voûté (1). Parvenu à l'extrémité du rocher de molasse qui s'abaisse et finit un peu plus loin, l'aqueduc quittait la vallée pour tourner à angle droit vers Saint-Maximin et passer, à quelque distance de là, au-dessous de ce village.

Les Romains qui tenaient tant aux eaux de source pour l'alimentation de leurs villes et villages, et qui ne craignaient pas de les y amener souvent de fort loin, se trouvaient dans l'impossibilité de faire monter sur le plateau d'Uzès celles qui coulent dans les plaines ou les vallées environnantes. Aussi avaient-ils utilisé les filtrations qui découlent des assises plus ou moins épaisses de molasse sur lesquelles la ville a été bâtie, en les captant et les recueillant dans des réservoirs ou des puits (2). Un des plus anciens quartiers d'Uzès, dont nous avons déjà parlé, celui qu'on

(1) C'est près de là, sur cette banquette complantée d'oliviers, que, dans notre fascicule sur *Uzès aux temps préhistoriques,* nous avons signalé une station de la pierre polie.

(2) « Il existe dans la molasse coquillière, dit M. Émilien Dumas, à propos de la ville d'Uzès dont elle forme le substratum, deux niveaux d'eau principaux et très remarquables. Le premier ou l'inférieur est situé au-dessous de la molasse coquillière ancienne et repose sur une légère assise argileuse; le second ou le plus élevé est compris entre l'assise supérieure et celle du calcaire marneux bleuâtre. Les petites sources, qui coulent tout autour du plateau de molasse coquillière sur lequel est bâtie la ville d'Uzès, proviennent toutes du niveau d'eau supérieur. » *(Statistique géologique du département du Gard,* t. II, p. 555.)

Digitized by Google

appelle assez souvent Fontaine de la ville, du nom d'une source qui y coule, utilisa certainement, dès l'époque romaine, les eaux abondantes qui filtrent de tous côtés des flancs de la butte de molasse sur laquelle il repose. Un grand nombre de petites rigoles creusées sur la roche y recueillent les moindres filets d'eau qui s'en échappent et les déversent dans un réservoir bâti au pied de cette éminence. Jusqu'au jour où Uzès, il y a plus de quarante ans, a été pourvue des eaux de source du vallon, ce quartier et celui du Portalet, c'est-à-dire tout le sud-est de la ville, a largement puisé à la Fontaine de la ville, qui est peut-être la meilleure et la plus abondante de toutes celles qui coulent sur son plateau. Il existe dans l'enclos de la famille Couderc, au bord de la route de Saint-Ambroix et à deux ou trois cents mètres de la ville, un grand bassin souterrain où se réunissent toutes les eaux qui découlent des bancs de molasse environnants, et d'où elles descendaient autrefois vers la ville au moyen d'un aqueduc, en suivant la pente naturelle du sol. Cet aqueduc, dont on voit la trace de chaque côté de la route, par l'établissement de laquelle il a été coupé, se dirigeait d'abord vers le levant, puis, selon toute apparence, vers le midi, et aboutissait à la ville, où ses eaux, probablement reçues dans un réservoir, pouvaient alimenter le quartier nord d'Uzès. A en juger par les dimensions du canal, cette source a dû être abondante et suffire à l'approvisionnement d'un grand nombre d'habitants. Pour beaucoup de maisons, les puits suppléèrent à l'insuffisance des sources du plateau. Ces puits, également alimentés par l'eau filtrant de la même roche, la fournissaient fraîche et pure.

Un grand nombre d'inscriptions romaines ont été trouvées à Uzès. La plupart ont aujourd'hui disparu, mais elles sont toutes reproduites dans les *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae,* de M. Hirschfeld (1), et dans le recueil qui a été joint par MM. E. Germer-Durand et Allmer à l'*Histoire de Languedoc,* édition Privat, tome XV. M. Allmer en avait déjà publié quelques-unes dans sa savante et intéressante *Revue épigraphique du Midi de la France,* ainsi que dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.* Presque toutes ces inscriptions sont des épitaphes funéraires. La plupart des défunts sont désignés par leurs trois noms de citoyens romains ; on connaît ainsi par leurs prénoms, noms et surnoms une

(1) Tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum.*

Digitized by Google

quarantaine d'anciens habitants d'Uzès. Quelques-uns portent des noms ou gentilices qui paraissent d'origine celtique, comme par exemple *Bitutia, Samoniccius*. Beaucoup ont des surnoms de forme servile, ce qui indique que, nés dans l'esclavage, ils ont été plus tard affranchis. Un certain nombre sont indiqués comme appartenant à la tribu *Voltinia*, dont faisaient partie les citoyens romains habitant le territoire des Volkes Arécomiques. Nous citerons quatre de ces inscriptions, qui présentent quelque intérêt pour l'histoire d'Uzès, les accompagnant d'un de ces intéressants commentaires dont les a fait suivre le savant épigraphiste que nous venons de nommer en dernier lieu. Quant aux autres, d'un intérêt moindre, on pourra en prendre connaissance dans les différents ouvrages précédemment indiqués.

Le premier texte que nous voulons reproduire ne provient pas d'Uzès, mais de Nimes; il n'en a pas moins un grand intérêt pour notre ville, car il se réfère à la source de l'Eure, et rien ne prouve mieux le culte religieux dont elle avait continué d'être l'objet à l'époque gallo-romaine. L'inscription est gravée sur un petit autel qui fut trouvé près de la Fontaine de Nimes, aux eaux de laquelle celles d'Uzès allaient se mêler partiellement. Divisée en deux par un bas-relief, elle se lit comme suit :

AVGVS
LARIBVS
(bas-relief)
CVLTORES VRAE
FONTIS

C'est-à-dire : aux Lares augustes, les dévots de la fontaine d'Eure. « La fontaine d'Eure, dit M. Allmer dans un commentaire sur cette inscription, avait été admise comme divinité topique dans la famille des Lares augustes et était pourvue d'un culte desservi à Nimes par une confrérie de fidèles. Le bas-relief qui partage avec l'inscription la face principale du dé de l'autel et qu'on peut voir reproduit non très exactement dans les *Inscriptions antiques de Lyon*, de M. de Boissieu (p. 49), représente un de ces fidèles faisant, tête voilée et une patère à la main, une libation sur une *ara* en forme de guéridon, *monopodion*, dressé devant lui. La forme très singulière de cette *ara*, composée d'un montant articulé aux deux tiers de sa hauteur et portant à son sommet une tablette horizontale, semble empruntée de celle d'un instrument de précision qui aurait servi à prendre des niveaux. Cette particularité, si elle pouvait

Digitized by Google

être constatée d'une manière plus certaine, autoriserait à croire que les *cultores Urae fontis* constituaient non seulement une confrérie de dévots, mais en même temps une compagnie chargée de la distribution de l'eau amenée par l'aqueduc (1). »

L'inscription suivante, rédigée en distiques, témoigne encore du culte dont cette même source fut l'objet, non plus cette fois de la part d'une confrérie, mais d'un simple particulier. Ménard raconte qu'elle fut trouvée au siècle dernier, près de la fontaine d'Eure, dans la propriété de M. Roussel. On peut la voir aujourd'hui encastrée dans un mur de l'arrière-cour du château ducal. Elle est ainsi conçue :

*se*X. POMPEIVS. D. COGNOMINE. PANDUS.
QVOIVS. E*t*. HOC. AB. AVIS. CONTIGIT. ESSE. SOLUM.
*ae*DICVLAM. HANC. NVMPHIS. POSVIT. QVIA. SAEPIVS. VSSVS.
HOC. SVM. FONTE SENEX. TAN BENE. QVAM. IVENIS.

Ce qui signifie : Sextus Pompeius surnommé Pandus, possesseur de ce fonds par héritage de mes ancêtres, ai élevé ce modeste temple aux nymphes de cette fontaine, dont j'ai souvent fait, tant vieux que jeune, un salutaire usage.

« Pandus, dit M. Allmer, était un lettré. Les distiques par lui inscrits sur le modeste *nymphaeum* offert aux divinités de la source qui prenait naissance sur son domaine patrimonial, ne sont pas dépourvus de charme. Il les a intentionnellement parsemés d'archaïsmes qu'on affectionnait dans les inscriptions consacrées aux divinités champêtres, et particulièrement aux nymphes, et qui étaient censés rappeler l'innocente rudesse de l'âge d'or. » Nous relèverons cependant une incorrection qui s'est glissée dans ces distiques et dont le lecteur s'est sans doute déjà aperçu : tandis que le premier verbe *posuit* est à la troisième personne, le second est à la première : *ussus sum*. On peut se faire une idée des dimensions du *sacellum* élevé aux nymphes de l'Eure, par les mesures de la pierre qui en occupait le fronton et qui en porte l'inscription ; elle a $1^{m}30$ de longueur sur $0^{m}35$ de hauteur (2).

Voici l'épitaphe d'un soldat de la légion II^e^ Augusta, décédé à Uzès, après y avoir pris sans doute sa retraite. La fin de ce texte épigraphique s'est perdu, à la suite de la cassure de la pierre, mais

(1) *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 548 ; Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 361.
(2) *Histoire de Nismes*, t. VII, p. 133; Allmer, *ibidem*.

Digitized by Google

les trois premières lignes qui nous restent en contiennent heureusement les mentions les plus intéressantes :

L.PORCIO.L.F.VOLTIN
KARO.MILITI.LEG II AVG
OPTIONI.SIGNIFERO
. . . . . .

A Lucius Porcius Karus, fils de Lucius Porcius, de la tribu Voltinia, soldat de la légion IIe Augusta, adjudant centurion, porte-enseigne.

M. Allmer, qui, le premier, a publié une copie exacte de cette inscription, l'a fait suivre de ces lignes :

« Les mots *optioni signifero* me paraissent indiquer deux grades successifs : celui d'*optio*, c'est-à-dire adjudant du centurion, et celui de *signifer*. Si Porcius Karus eût été adjudant du porte-enseigne, on devrait sans doute lire sur son inscription comme sur d'autres (Orelli, 3466) *optioni signiferi*. Le *signifer* n'était pas la même chose que l'*aquilifer*. L'aigle était l'enseigne de toute la légion, et en même temps de la première cohorte de la légion. Il n'y avait qu'une aigle par légion ; elle était d'or (Dion, 40, 18) et portée par l'*aquilifer* (Végèce, 3, 13) ; mais chacune des cohortes autres que la première avait son enseigne appelée *signum*, que portait le *signifer*. Au IVe siècle, cette enseigne représentait un dragon (Voy. Prudence, *Cath.*, 5,56) et les porte-enseignes s'appelaient à cause de cela des *draconarii : Signiferi qui signa portant, quos nunc draconarios vocant* (Végèce, 2, 7) (1). »

On a trouvé à Uzès l'épitaphe d'un autre légionnaire ; c'est celle de Caius Domitius, qui appartenait à la XVe légion. Cette épitaphe est inscrite dans le premier des trois registres dont se compose l'inscription, disposée ainsi qu'il suit :

C·DOMITIO C·DOMITIO LAVRINO
PATERNI·F PATERNO CELTI·F
MILITLEG. XV
LAVRINUS·CELTI·F·HERES·TESTAMENTO·ROGATVS

« A Caius Domitius, fils de Paternus, soldat de la légion XVe ; à Caius Domitius Paternus ; à Laurinus, fils de Celtus ;

(1) Allmer, *Bulletin de la Drôme*, 1873, p. 433 ; *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 628.

Digitized by Google

« Laurinus, fils et héritier de Celtus, a élevé ce tombeau, conformément à la recommandation qui lui en a été faite par testament. »

« Cette inscription qu'il n'est plus possible de vérifier, lit-on dans le commentaire, présente plusieurs singularités qui en obscurcissent le sens ; elle ne donne pas de *cognomen* à Domitius, le soldat de la légion XV^e^, et ne fait pas connaître non plus le nom gentilice de Laurinus. Nous sommes très tenté de supposer que ce surnom qui manque était Celtus, et qu'ayant disparu de la pierre, ceux qui ont pris les copies qui nous sont parvenues auront négligé d'indiquer la lacune qui en occupait la place. Cette hypothèse admise, toutes les difficultés s'évanouissent. Laurinus est le fils du soldat Caius Domitius Celtus et s'appelait par conséquent Domitius Laurinus. En exécution du testament qui l'institua héritier, il élève un tombeau à son père et à son grand-père Paternus ; en même temps, il s'y réserve une place pour lui-même. Deux légions ont porté le numéro XV. L'une, qui avait le nom d'*Apollinaris*, faisait partie, à la mort d'Auguste, de l'armée de Pannonie et résidait à *Carnuntum*. Elle en fut tirée, sous Néron, pour aller en Syrie faire la guerre contre les Parthes, et après avoir ensuite coopéré au siège de Jérusalem conduit par Titus, elle revint, mais pour peu de temps, dans son ancien séjour. La Cappadoce venant d'être érigée en province consulaire, Vespasien l'y envoya en garnison. Elle y avait ses quartiers à Satala, sur l'Euphrate, et c'est là qu'on la trouve encore tout à la fin du quatrième siècle. L'autre s'appelait *Primigenia*. Créée par Claude après la guerre de Bretagne et mise à Bonn, dans la Germanie inférieure, elle n'eut qu'une courte existence. Battue par Civilis, au commencement du règne de Vespasien, et réfugiée à *Vetera*, elle fut contrainte de se rendre à discrétion et massacrée. Une portion, venue en Italie pour soutenir Vitellius, fut envoyée après la victoire du parti flavien, dans l'Illyricum, où elle servit, croyons-nous, à réorganiser la légion VII^e^, que Galba avait, peu de mois auparavant, levée en Espagne, et qui, à partir de ce moment et en conséquence de cette fusion, prit le nom de *Gemina*. (Voyez Borghesi, *Œuvr.* 4, p. 237 et 246). Si, comme cela est vraisemblable, Domitius a servi dans la XV^e^ *Primigenia*, l'inscription remonterait au premier siècle et appartiendrait à l'intervalle de temps compris entre les premières années de Claude et le début de celui de Vespasien. (1) »

(1) *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 633.

Digitized by Google

Uzès était reliée à Nimes, son chef-lieu, et aux autres chefs-lieux ou aux principales villes des peuples voisins, par plusieurs voies dont nous indiquerons succinctement le tracé. Celle qui conduisait à Nimes sortait d'Uzès au midi, à l'endroit où s'éleva plus tard, au moyen âge, la porte Saint-Étienne. Elle descendait par les faubourgs de la grande ou de la petite bourgade, passait à Carreyron, puis au quartier dit des Justices, où se voit encore le pilier patibulaire ou ancien gibet, traversait la rivière d'Eyssènes où a été construit le Pont-Vieux, et par Malaigne (de son plus vieux nom Aire-vieille), Blauzac (*Blandiacum*), Vic (*Vicus*), Aubarne (*Albarna*) et Russan (*Russanum*), parvenait au Gardon, qu'on guéait un peu en amont de ce village, pour se diriger directement sur Nimes, après avoir passé sur la rive droite près de l'ancien *oppidum* celtique de *Marbacum, Castel-viel* de son nom vulgaire. Cette voie entrait à Nimes par une porte de son enceinte, qui était située sur l'emplacement de l'octroi de la Croix-de-fer, aujourd'hui le Mont-Duplan (1).

Deux inscriptions de l'ermitage de Notre-Dame-de-Laval, près de Collias, nous ont révélé avec le nom de ses habitants, *Idennenses*, et d'une divinité éponyme, *Suliviae Idennicae*, celui d'une ancienne localité, *Idennae*, que M. E. Germer-Durand a identifiée avec le hameau appelé l'Eyssènes sur la carte de l'état-major et situé au point où la voie romaine traversait la rivière du même nom. Nous avons déjà signalé (2) les traces d'un petit *oppidum* qu'on remarque en cet endroit et qui représenterait, si l'identification de M. E. Germer-Durand est exacte, les derniers vestiges de l'antique *Idenna*. L'appellation de *Castille* que porte, non loin de là, la propriété de M. Frédéric Vincent, et qui, ainsi que celles analogues de *Castel, Castelet, Castellas*, a été donné à des lieux très anciennement fortifiés, rappellerait aussi l'existence de cet *oppidum* dans le voisinage (3).

Il a été trouvé des inscriptions romaines ou d'autres antiquités, sur le passage de la voie, à Blauzac, Vic, Aubarne ou près d'Aubarne et à *Castel-Viel* (4). Cette ancienne voie continua d'être

(1) G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 80 ; Fr. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nimes*, p. 21.

(2) *Uzès aux temps préhistoriques*, p. 25, n. 1.

(3) E. Germer-Durand, *Découverte archéologique dans le Gard en 1877*, p. 38 ; L. Rochetin, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1888, p. 235 et 237; *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 990.

(4) G. Charvet, *op. cit.*, p. 80.

Digitized by Google

fort suivie au moyen âge et desservie, le long des faubourgs, par des logis, comme on disait alors, qui avaient acquis de la réputation ; dans le faubourg de la grande bourgade était le logis de Saint-Éloi, dans celui de la petite, le logis du Merle. Une tradition veut que le cardinal de Richelieu ait logé au Merle, lorsqu'en 1629 il accompagna Louis XIII à Uzès.

Dans plusieurs actes des XIV[e] et XVI[e] siècles des archives d'Uzès, l'ancien chemin de Nimes, qui n'est autre que la voie romaine, est mentionné comme passant au lieu dit « les fourches royales », *ad furcas regias,* ou « la Justice réale ». On voit, en effet, s'élever au bord de ce chemin, au quartier qui s'appelle encore les Justices, un haut pilier carré, qui n'est autre que le gibet qui servait à l'exécution des condamnations capitales prononcées par la justice royale d'Uzès (1).

Une seconde voie s'ouvrait, dans l'antiquité, au midi de la ville, à l'endroit où s'établit plus tard la porte de la Barrière. Celle-ci conduisait à Avignon. Elle passait devant l'hôpital Saint-Sauveur, traversait le quartier qui prit au VI[e] siècle le nom de Saint-Ferréol, du monastère qui y fut fondé par un évêque d'Uzès de ce nom, descendait au moulin de Carrière, où elle permettait de franchir la rivière à gué, et gravissant en face les rochers de molasse pour se diriger vers le levant, passait au-dessous du village de Saint-Maximin, de la cascade de Bornègre et au-dessus de Vers. Croisant ensuite un peu plus loin la voie qui venait de Nimes par Remoulins et conduisait au pays des Helves par la combe de Valliguières, ce chemin passait au pied de l'*oppidum* qu'a remplacé le village de Saint-Hilaire-d'Ozilhan, et se confondait, à la montée de Signargues, avec celui qui de Nimes se dirigeait vers Avignon par Estézargues, Saze et Villeneuve-lez-Avignon (2).

Nous disons que cette voie passait tout d'abord devant l'hôpital Saint-Sauveur. Il y avait autrefois à Uzès deux établissements de charité : l'hospice Saint-Sauveur, dont il est ici question, fut destiné tout d'abord à héberger les passants pauvres ; c'était un de ces *hospitia,* comme il en fut tant créé au moyen âge, le long des anciennes voies, par de riches et pieux fondateurs, pour servir d'asile aux pèlerins et voyageurs sans ressources, auxquels on fournissait gratuitement le vivre et le couvert. L'autre établissement charitable était la léproserie ou en languedocien la *malau-*

(1) V. notre article sur le « Quartier dit des Justices et l'origine de cette dénomination » dans le *Journal d'Uzès,* n° du 16 décembre 1866.

(2) G. Charvet, *op. cit.*, p. 88.

Digitized by Google

tiero ; celui-ci était situé en face de l'usine de réglisse de M. Perdrix, au bord de la voie qui sortait d'Uzès au nord, et se dirigeait vers le pays des Helves, aujourd'hui l'Ardèche.

Rappelons ici ce que nous avons déjà dit (1) que le long de ce vieux chemin en pente, descendant vers le moulin de Carrière, ont été trouvés de nombreux fragments de tuiles à rebords, une antéfixe en argile rouge représentant une tête humaine, différents tessons de poteries, et contre la caverne dite vulgairement « temple des druides », des morceaux de petites fioles en verre blanc et une spatule de médecin en bronze ; il a été découvert, en outre, dans le talus du chemin à droite en descendant, une urne funéraire encore pleine de cendres.

Un peu après la cascade de Bornègre, la voie rencontrait une ancienne localité, qui s'appelait Arnés et d'où l'on a retiré des vestiges gallo-romains, tels que frises ornementées, un *Fulgur,* des monnaies romaines, un autel anépigraphe, etc. Au-dessus du village de Vers, la voie antique passait au quartier de Mareilhargues, près d'une petite chapelle romane du nom de Saint-Capraix, à côté de laquelle est un puits à margelle très basse. Suivant une légende qui a cours dans le pays, ce puits renfermerait un trésor consistant en un cheval de bronze. C'est la reproduction, sous une autre forme, de la chèvre d'or, qu'on prétend avoir été cachée sous un rocher ou un monument de Provence, et du veau d'argent qui fut, dit-on, enfoui sous un ancien camp de César, au mont Milan, à 3 kilomètres au nord de Langogne. L'imagination populaire a donc parcouru le cycle, puisqu'il y a un trésor ou animal en or, en argent et en bronze (2).

Une voie partait d'Uzès du côté du nord. C'était celle qui conduisait à *Alba Augusta,* chef-lieu du pays des Helves, par la localité ayant précédé Pont-Saint-Esprit sous l'appellation de *Vallis clara.* Elle sortait de la ville par la rue qui prit, au moyen âge, le nom de rue Condamine, montait par le Masbourguet, traversait le quartier de Saint-Firmin et descendait par la Fontaine des bœufs, autrefois Fontaine couverte, et le pont des Malautières. Elle parvenait à Pont-Saint-Esprit par les villages de Saint-Laurent-de-la-Vernède, Saint-Marcel-de-Carreiret, La Roque, Saint-

(1) *Uzès aux temps préhistoriques,* p. 12 et note 2.

(2) G. Charvet, *op. cit.,* p. 93 et 94. — Nous devons la connaissance de la curieuse légende du cheval de bronze qui a cours le long de la voie romaine, dans la vallée de l'Alzon, à Mlle Mathilde Boucarut, d'Uzès, inspectrice des écoles primaires de son arrondissement.

Digitized by Google

Michel d'Euzet et Carsan. Des inscriptions gallo-romaines ou autres antiquités ont été signalées dans tous les villages précités, attestant qu'ils étaient desservis par cette voie (1).

C'est par ce vieux chemin qu'au moyen âge arrivaient à Uzès les évêques, qui venaient y faire leur première entrée. On peut lire le cérémonial suivi, en pareil cas, dans deux actes du XIV^e^ siècle de nos archives communales (2). L'évêque arrivait par le pont des Malautières (c'est le pont situé en face du moulin Chambon-Lenthéric), montait à la ville en passant par la Fontaine couverte, *per fontem copertum*, et parvenait à l'endroit où se tenaient les foires du lieu de Saint-Firmin, *ad nundinas... in introitu nundinarum loci Sancti Firmini... in parte superiori dictarum nundinarum...*, c'est-à-dire à l'entrée du faubourg de Masbourguet, sur l'emplacement actuel du collège et de la propriété de M. Roustan, sur lequel s'est toujours tenue et se tient encore en partie la foire de Saint-Firmin.

Deux autres voies sortaient de la ville par le couchant : celle d'Uzès à Aubenas (*Albenate*) par Lussan (*Lussanum*) et Barjac (*Bariacum*) ; et celle d'Uzès à Alais (*Alestum*) par Montaren (*Mons Arenus*), Serviers, Foussargues, Probiac (ces deux dernières localités n'existent plus), Euzet, Saint-Hippolyte-de-Caton, entre Monteils et *Vié-cioutat* (l'ancienne *Vatrute*). Après avoir franchi la Droude près de Méjannes, cette voie se reliait à l'importante voie du centre, dite vulgairement Régordane, en aval d'Alais (3). Deux inscriptions votives ont été trouvées à Montaren, l'une à une déesse *Ritona*, probablement la source qui coule en formant ruisseau à peu de distance au levant du village, l'autre à Jupiter. Plusieurs épitaphes gallo-romaines se voient à Serviers, dans la rue du village ou au château. La petite localité de Foussargues était située un peu au levant du hameau actuel de ce nom, sur des terrains qui appartiennent à la famille de M. de Roux, d'Uzès, et qui contiennent des mines de lignite actuellement exploitées. On y remarque des fragments de *tegulae* et de plaques de marbre. Le vieux village de Robiac était situé à 500 mètres environ au nord de celui de Barron, au quartier dit des Claparèdes, que traverse du nord au midi la petite rivière du Bourdiguet. On en a retiré beaucoup d'objets antiques, tels que pierres de tombeaux avec épitaphes, monnaies et poteries. Dans sa *Revue épigraphique*

(1) G. Charvet, *op. cit.*, p. 90.
(2) Voir au *Liber exercitiorum domus consulatus*, B 2, p. 27 et 38.
(3) G. Charvet, *op. cit.*, p. 81 et 91.

Digitized by Google

n° 157, M. Allmer a publié neuf de ces épitaphes. Nous possédons nous-même plusieurs monnaies qui y ont été recueillies et qui nous ont été gracieusement cédées par M. l'abbé Cordillac, alors curé de Barron. Nous y avons reconnu : un quinaire en argent de la République romaine, portant la tête d'Apollon laurée, à droite, et au revers, une Victoire couronnant un trophée, avec l'exergue ROMA ; plus, quinze bronzes, moyens ou petits, aux effigies d'Auguste et d'Agrippa (coloniales de Nimes), de Claude, de Néron, de Domitien, de Faustine, femme d'Antonin, de Julia Domna, femme de Septime Sévère, de Gallien, de Claude II, de Probus et de Constantin.

M. le colonel de la Noë a émis l'opinion (1) que le nombre des villes de l'intérieur de la Gaule fortifiées avant l'époque des invasions était très restreint. Avec plus de précision, M. Camille Jullian enseigne (2) que les colonies seules, romaines ou de droit latin, reçurent de bonne heure et dès le début de l'Empire une enceinte fortifiée. Uzès, qui n'était ni l'une ni l'autre, ne fut pas tout d'abord entourée d'un rempart et ne se fortifia qu'au temps des invasions. Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae,* qu'on fait dater d'Honorius (fin du IV^e^ siècle), Uzès porte d'abord la dénomination de *castrum (castrum Uceciense),* puis celle de *civitas (civitas Uceciensis).* La première nous indique qu'à l'exemple de tant d'autres villes ou bourgades ouvertes, alors que les invasions des barbares étaient devenues plus fréquentes, au IV^e^ siècle, Uzès avait bâti à la hâte une enceinte fortifiée, derrière laquelle sa population se retranchait au moment du danger. La seconde nous fait savoir qu'Uzès, qui jusqu'alors était restée, comme simple *vicus,* sous la dépendance de Nimes, fut placée à son tour à la tête d'une *civitas* et devint en même temps le chef-lieu d'un *pagus* ou canton (*pagus Uceciensis*). Parlant de ces temps troublés du Bas-Empire et de la défense organisée par tant de villes, M. Camille Jullian a dit dans son livre sur Ausone et Bordeaux : « A l'ancienne cité bourgeoise ouverte, désarmée, d'extérieur tout civil, a succédé la cité guerrière... L'empire ne se défend plus seulement aux frontières ; il doit pourvoir à la défense de chaque cité de l'intérieur. La *paix romaine* n'existe plus ; la *sécurité Auguste* n'est plus qu'une formule. Autrefois il y avait, le long du Rhin, une longue chaîne de colonies et de légions chargées d'arrêter l'ennemi. La

(1) *La Fortification romaine*, p. 45.
(2) *Gallia*, p. 158.

Digitized by Google

Gaule avait sa ceinture de soldats et de remparts ; derrière eux les citoyens vaquaient sans crainte aux arts de la paix. Maintenant, le soin de la lutte incombe à toutes les villes. Chacun est en état de guerre... Le temps des luttes locales est venu. Nous sommes encore sous l'empire romain ; mais du jour où le pays s'est hérissé de forteresses, où les villes, repliées sur elles-mêmes, se sont mûrées, on peut dire que le moyen âge a commencé. » On lit aussi dans M. de Caumont : « Vers cette époque (fin du IVe siècle), suivant l'opinion commune, peut-être un peu plus tôt, les inquiétudes et les désastres devinrent tels, que chaque ville songea à se créer une défense dont jusque-là le besoin ne s'était pas fait sentir d'une manière aussi impérieuse. La population de chaque ville renversa ses plus beaux monuments pour bâtir des murs d'enceinte. Les tombeaux mêmes furent arrachés de leurs bases pour être employés avec les matériaux provenant des temples, des bains, des prétoires, à construire des murs de défense devenus le premier besoin, la première condition d'existence... Il fallut alors condenser les villes ; il fallut restreindre le périmètre de l'enceinte à la partie la plus facile à défendre, à une étendue qui pût, avec les matériaux que l'on possédait, être promptement entourée de murailles. On pourrait citer diverses enceintes murales renfermant seulement 9 à 10 hectares, tandis que les villes qui les ont construites en occupaient 200 dans les temps de tranquillité. Une partie de la population resta donc en dehors, aussi bien que les monuments publics qui n'avaient pas été démolis (1). » D'après la description et les dessins qu'en a publiés M. de Caumont, le *castrum* ou enceinte fortifiée des villes gallo-romaines du Bas-Empire se composait d'un mur d'enceinte quadrangulaire, dont les courtines étaient, de distance en distance, flanquées de tours rondes. Ces tours et ces murs étaient habituellement construits, dans leurs assises inférieures, avec les plus gros matériaux des édifices démolis à cet effet, tels que pierres de taille de grand appareil, fûts de grosses colonnes, etc., tandis que celles du haut étaient bâties en petit appareil avec chaînes de briques intercalées. A Uzès, le *castrum* du IVe siècle n'a pas laissé de trace. En raison de sa petitesse, la ville avait pu se concentrer facilement et se réfugier, au moment du danger, dans un *castrum* qui aurait occupé sa partie culminante, ayant correspondu à l'emplacement où se serait élevé plus tard le premier château seigneurial. « Ces tra-

(1) De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, p. 623.

Digitized by Google

vaux, dit encore quelques lignes plus loin M. de Caumont, devaient être impuissants pour arrêter le flot des barbares. Au commencement de l'année 407, une invasion, qui ne peut être comparée à aucune de celles qui avaient eu lieu précédemment, vint fondre sur ce malheureux pays. Stilicon, ministre d'Honorius, avait imprudemment dégarni la frontière germanique des troupes germaines qui la protégeaient (1). » L'invasion dont veut parler ici M. de Caumont est celle des Vandales, la plus terrible de toutes suivant les historiens, et qui occasionna les plus grands désastres. Après avoir détruit la capitale des Gabales, *Anderitum,* dont l'évêché fut transféré à Mende, les barbares ravagèrent les deux rives du Rhône. Parmi les villes qui eurent particulièrement à souffrir de leur passage, on cite, sur la rive gauche, *Alba Augusta,* la capitale des Helves, qui fut complètement ruinée comme *Anderitum,* et dont l'évêque alla se fixer à Viviers, puis Uzès, Nimes et Agde (2).

Nous avons vu précédemment qu'aux termes de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae,* Uzès, après avoir été un *castrum,* fut placée à son tour, comme Nimes, à la tête d'une *civitas.* Vivant alors de sa vie propre, elle eut à la tête de son administration un conseil de curiales, *curiales,* appelés à délibérer sur les affaires de la cité, et, nommé par ce conseil, un magistrat unique qui avait remplacé les anciens quatuorvirs et qui s'appela le défenseur de la cité. Mais au malheur des invasions qui se succèdent, de la fin du IV^e^ siècle au commencement du V^e^, et qui désorganisent le pays en le ruinant, se joignent les exactions des agents du fisc. Les Gallo-Romains émigrent et se réfugient chez les barbares. Au milieu du désordre général, l'autorité impériale, le commandement militaire, la résistance si énergique opposée autrefois par les légions, tout avait sombré. Au sein des villes, il ne reste plus pour tenir tête à l'envahisseur que l'évêque, dont l'ascendant moral impose même au barbare et parvient parfois à faire fléchir sa brutalité. Ce que saint Exupère, évêque de Toulouse, fait pour sauver cette ville, cent autres évêques le font en Gaule. L'admirable dévouement dont ils firent preuve alors ne contribua pas peu à augmenter leur prestige. Ils étaient devenus les véritables défenseurs de la cité, et à ce titre, d'autant plus aimés et vénérés. Jusqu'alors, il y avait eu lutte entre le clergé et le pouvoir muni-

(1) De Caumont, *op. cit.*, p. 644.
(2) *Histoire de Languedoc,* t. I, p. 382.

Digitized by Google

cipal : l'Église imposait aux habitants de la cité convertis au christianisme et devenant fonctionnaires l'obligation de ne point accomplir les actes du culte païen et de ne pas sacrifier aux dieux. Avec le triomphe définitif du christianisme au IV^e^ siècle, le régime municipal ecclésiastique se substitue à celui de la municipalité romaine. Dans chaque ville possédant une curie, il y a un évêque nommé, comme les curiales, par le suffrage populaire, et le diocèse remplace le district. M. Fustel de Coulanges l'a montré dans son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (1): « La victoire définitive du christianisme au IV^e^ siècle, dit-il, termina cette longue et douloureuse crise. Les dieux des cités furent renversés; les religions municipales disparurent. Les fêtes, les repas publics, les jeux du cirque, s'ils ne cessèrent pas tout à fait, perdirent leur ancien caractère d'actes obligatoires et les magistrats n'eurent plus le devoir de présider aux sacrifices. Alors la cité et l'Église se réconcilièrent. Le christianisme ne combattit plus le régime municipal; il s'y fit une place. L'évêque succéda à l'ancien flamine, comme les fêtes chrétiennes se substituèrent aux repas sacrés et aux cérémonies du théâtre. Les prêtres siégèrent de plein droit dans les curies devenues chrétiennes, et l'évêque y fut le premier et le plus puissant personnage. »

Ainsi transformé, le régime municipal reprit quelque vigueur et survécut à l'empire romain. C'est à cette importante intervention de l'évêque dans l'administration de la cité, aux temps désastreux du Bas-Empire, qu'il dut de voir son autorité rester longtemps prépondérante. Des différents pouvoirs qui, au X^e^ siècle, se partageaient la ville d'Uzès, de l'évêque, du roi et du baron, vicaire ou viguier des comtes de Toulouse, le premier l'emportait sur les deux autres. « Il était incontestablement, dit M. A. de Lamothe (2), le plus ancien et le plus considérable. »

L. ROCHETIN.

(1) T. I, p. 36.
(2) *Uzès et ses archives.*

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

JANVIER-MARS 1897.

Séance du 7 janvier 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Sont présents : MM. Mouzin, Nicolas, Grimaud, Michel-Béchet, Bourges, Goudareau, Durbesson, Fernand Michel fils, Appühn, Bonnecage, Avon, Monier, abbé Durand, Laval, Alphant, Valla, Marchand, Grivolas, de Félix, Gleizal, Sagnier, de Grailly, Rouxel, Michel, Limasset et Labande.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Appühn et Goudareau, nouvellement élus membres de la Société, et fait part du récent décès de notre collègue, M. Olagnier, ancien architecte départemental, ancien directeur de l'École professionnelle et officier de l'Instruction publique. Il rappelle la sérieuse influence exercée par M. Olagnier sur plusieurs générations, d'où sont sortis des architectes de mérite et des maîtres en art industriel. L'Académie tout entière s'associe aux regrets exprimés par son président.

M. le docteur Brunswig est présenté comme membre titulaire par MM. Laval, Alphant et Nicolas.

Il est donné ensuite lecture des lettres de remercîments de MM. Gros Long et Parrocel, en réponse aux condoléances à eux exprimées de la part de l'Académie ; puis des circulaires du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relatives aux réunions annuelles des sociétés savantes et des sociétés des beaux-arts des départements.

La parole est donnée à M. Bourges, qui présente à l'Académie un modèle en plâtre, à l'échelle d'un douzième, du monument de Cavaillon reconstitué.

Il fait un historique rapide de cet important débris de l'art romain dans notre région, placé primitivement dans une propriété place de l'Évêché et transporté, il y a une trentaine d'année, par les soins de la direction des monuments historiques, à la place qu'il occupe actuellement.

Sans déterminer, d'une manière absolue, ce qui n'entrait pas dans son programme, la destination de cet édicule, notre collègue en fait ressortir le caractère triomphal et fixe sa situation au bord d'une voie ; puis, étudiant son ornementation en général et plus particulièrement ses proportions et les *symétries* de quelques-unes de ses parties, il conclut à la date probable de son édification, le Ier siècle de notre ère.

D'une comparaison ingénieuse avec les monuments analogues de Vienne et de Saint-Remy, il tire des conséquences qui justifient les restaurations qu'il a adoptées pour la partie supérieure du monument depuis longtemps disparu.

Cette reconstitution et les explications qui l'accompagnent font le plus grand honneur à la science de M. Bourges, et M. le Président est l'interprète de tous en le reconnaissant.

Digitized by Google

M. Sagnier donne ensuite connaissance d'une inscription romaine qu'il a découverte à Saint-Marcellin, près Vaison, et qu'il a réussi à acquérir pour le Musée Calvet. Cette inscription est d'autant plus intéressante qu'on peut rapprocher les noms qu'on y lit de ceux d'une inscription que le même musée possède. M. Sagnier, selon son excellente habitude, établit son histoire d'une façon minutieuse et ajoute ainsi un nouveau document important à l'épigraphie de notre pays.

Après lui, M. de Grailly rend compte des ouvrages dont notre collègue, M. de Vissac, a fait hommage à notre bibliothèque. Il fait ressortir l'intérêt de chacun d'eux et montre, au moyen d'extraits heureusement choisis, le talent littéraire et la science historique de l'auteur de *Romme le Montagnard*, de *Châteaugay et ses seigneurs*, du *Journal de l'Oratoire de Riom*, du *Monde Héraldique*, d'*Allégories et Symboles*, etc.

M. Bonnecaze, trésorier de l'Académie, présente les comptes de la société pour l'exercice de 1896. Les recettes se sont élevées à la somme de 2.217 fr. 39, et les dépenses à 1.521 fr. 36. Il reste en caisse 696 fr. ; ce surplus provient de ce fait que, pendant l'année 1896, on n'a eu à payer que l'impression de trois fascicules des *Mémoires*. Le budget de 1897 prévoit un actif de 2.862 fr. 54, en y comprenant l'encaisse de 696 fr. ; ce qui permettra de dépenser 2.000 fr. en frais d'impression et de rester, à la fin de l'année, avec un excédent de 375 fr. 54, après avoir encore fait les dépenses obligatoires.

Après avoir adressé ses remerciments à M. Bonnecaze, M. le Président annonce que M. Lemaire, en prévision de son prochain départ d'Avignon, a adressé sa démission de secrétaire de l'Académie. Pendant le temps trop court, où le bureau a eu la bonne fortune de compter M. Lemaire au nombre de ses membres, on a pu apprécier avec quel zèle consciencieux et quelle correction littéraire il rédigeait nos procès-verbaux. Nous eussions désiré le conserver plus longtemps parmi nous, mais les circonstances nous forcent à procéder dès aujourd'hui à son remplacement. Il est donc procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire, et M. Léopold Ranquet, proposé par le bureau, est nommé par acclamation.

M. le docteur Brunswig est ensuite reçu membre titulaire de la société.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que, reprenant une idée déjà approuvée par l'Académie, le bureau propose l'achat d'un drap mortuaire. La souscription pour chaque membre serait fixée au chiffre de 1 franc. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Séance du 4 février 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Sont présents : MM. Mouzin, Labande, Ainaud, Rouxel, de Vissac, Bruguier-Roure, de Marsy, Gleizal, Perrin, Chansroux, Niel, Laval, abbé Durand, Pernod, Avon, de Grailly, Monier, Marchand, abbé Grimaud, abbé Valla, Bonnecaze, Nicolas, Fichaux, Delaly, abbé Chassang, Arnaud de Fabre, Michel-Béchet, Durbesson, Brunswig, Griollet, Alphant, Réguis, Michel, Sagnier, de Félix, Ranquet.

La séance est ouverte par M. Mouzin, qui remercie M. de Marsy, président de la Société française d'archéologie, d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette séance de l'Académie ; il le prie d'en accepter la présidence d'honneur.

En quelques paroles émues, le Président annonce ensuite la mort d'un des membres de l'Académie, M. Tiquet, décédé à Paris chez sa fille. M. Tiquet, qui avait été un des meilleurs collaborateurs de la société, lui avait rendu les plus signalés services par la gestion de ses finances.

M. le docteur Pamard est remercié du don qu'il a fait à l'Académie d'un opuscule renfermant l'éloge de de M. le docteur Ferry de la Bellonne ; cet opuscule sera placé dans la bibliothèque.

M. le Président ne veut pas oublier de féliciter M. Bourges, nommé officier de l'Ins-

Digitized by Google

truction publique, et M. l'abbé Grimaud, nommé officier d'Académie. Il adresse également des félicitations anticipées à M. le docteur Alphant, qui va être nommé officier de la Légion d'honneur.

M. Mouzin cède ensuite la parole à M. de Marsy, qui, après avoir remercié l'Académie des paroles flatteuses que son président vient de lui adresser, annonce que la Société française d'archéologie va tenir son 64e congrès à Nimes, du 18 au 25 mai. Ce congrès doit spécialement s'occuper de questions archéologiques, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la Renaissance. Ses membres se transporteront dans les différentes villes où des monuments intéressants peuvent être vus. M. de Marsy termine en demandant à l'Académie de Vaucluse de s'associer à ce congrès, en y envoyant le plus grand nombre de membres possible.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le docteur Durbesson pour sa communication sur les rayons X, annoncée à l'ordre du jour. Après quelques considérations générales sur le passage des décharges électriques dans les gaz à différents degrés de raréfaction, le conférencier aborde immédiatement le côté pratique de son sujet. Aussi bien, il tient, dit-il, à se garder de toute théorie dans une question où la théorie n'est encore qu'une série d'hypothèses sans fondement sérieux.

§ Ier. La production et l'utilisation des rayons X réclament :

1° Une *source électrique de haut potentiel* (bobine de Ruhmkorff actionnée par une batterie de piles ou mieux d'accumulateurs ou encore machine statique à grand débit, telle qu'une machine Whinshurst-Gaiffe de 55 centimètres de plateaux, munie de ses condensateurs et d'un détonateur destiné à produire, en un point du circuit, une chute de potentiel réglable à volonté) ;

2° *Un tube de Crookes.* L'orateur montre divers modèles de tubes perfectionnés, depuis le tube-poire primitif jusqu'aux appareils si perfectionnés de Collardeau et de Destot, en passant par le tube-four de Thompson ;

3° Une *surface réceptrice*, laquelle peut être, suivant le but qu'on se propose, soit une plaque photographique enveloppée dans du papier noir et sur laquelle on dispose simplement l'objet à reproduire, soit une lame de carton, recouverte d'une substance telle que le platinocyanure de baryum, douée de la propriété de devenir fluorescente lorsqu'elle est frappée par les rayons X. Ce dernier dispositif permet de voir directement à travers les corps opaques sans passer par l'épreuve photographique.

§ II. Dans une deuxième partie de sa conférence, notre collègue passe rapidement en revue les applications diverses de la méthode de Roentgen à la chirurgie, à l'anatomie, à la médecine interne, à la bijouterie (pour la distinction des diamants vrais et faux) et même à la police (livres explosifs, secret des lettres).

Enfin, il termine par la projection d'une série de vues radiographiques : compas dans une boîte, articulation du genou, squelette du pied, squelette de la main, dorade spina ventosa, circulation fine du rein, corps presque entier d'un nouveau-né avec injection métallique de la veine-cave inférieure, etc.

Après avoir remercié l'orateur de sa conférence pleine d'intérêt, M. le Président donne la parole à M. Gleizal, qui commence la lecture de son étude sur le chemin suivi par Hannibal dans sa traversée des Gaules. Malheureusement, l'heure étant avancée, M. Gleizal ne peut donner qu'un aperçu sommaire de son étude et en renvoyer la lecture à la prochaine séance de l'Académie.

Après lui, M. Chansroux lit d'excellentes strophes provençales, *Lou Rose*, dédiées à Frédéric Mistral.

Avant de clore la séance, M. le Président met aux voix l'admission de M. Tourtet, architecte départemental, présenté par MM. Duhamel, Labande et Mouzin. M. Tourtet est élu à l'unanimité.

M. le docteur Laval interpelle ensuite le bureau sur le retard apporté à la publication du 4e fascicule des *Mémoires de l'Académie*. M. le Président répond que toute diligence a été faite par le bureau pour éviter ce retard et que dorénavant on publiera

Digitized by Google

toujours le fascicule dans les premiers jours qui suivront chaque trimestre. Sur la demande de M. le docteur Laval, il déclare que la liste des volumes reçus par la bibliothèque de la société sera imprimée à la fin des fascicules.

Séance du 4 mars 1897. — Présidence de M. Nicolas, vice-président.

Sont présents : MM. Nicolas, Ainaud, Alphant, Masse, de Vissac, Gleizal, abbé Durand, Bruguier-Roure, abbé Grimaud, abbé Valla, Fichaux, Delaly, Arnaud de Fabre, Avon, Bauer, Durbesson et Labande. — Excusés : MM. Mouzin et Ranquet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général annonce qu'il a reçu de M. le vicomte de Gérin, membre associé de l'Académie, une dépêche l'informant du décès de M. l'abbé Albanès, membre correspondant de la société, et offrant de représenter l'Académie aux obsèques. M. Labande a répondu par une acceptation et par un envoi de témoignage de regrets pour la disparition du savant abbé Albanès, dont les travaux historiques ont été féconds en précieux résultats.

M. Nicolas dépose sur le bureau pour la bibliothèque deux brochures extraites des *Miscellanea entomologica*, dont il est l'auteur : 1° *Malachius dentifrons dans les nids terreux de Chalicodoma muraria ;* 2° *Larves et nymphes de certains larinus se développant sur les chardons de nos régions* (*Avignon*).

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Grimaud pour sa première lecture sur le végétarisme. Il indique les rapports étroits qui existent entre le régime alimentaire et la santé ; il expose les divers régimes suivis par les hommes depuis qu'ils sont sur la terre et montre les inconvénients de la nécrophagie. Cette lecture sur un sujet ignoré de la plupart d'entre nous, semée d'aperçus ingénieux, a paru vivement intéresser les personnes qui l'ont entendue.

Après lui, M. Gleizal a repris la lecture de son mémoire sur l'itinéraire d'Hannibal dans les Gaules, de Nimes à Turin. Après avoir discuté les différents tracés déjà proposés, entre autres par les colonels Hennebert et Perrin, indiqué la méthode qu'il a employée pour résoudre le problème et étudié les passages de Polybe et de Tite-Live où il en est question, il établit la situation de la fameuse île, où Hannibal aurait campé, entre le Rhône, l'Aygues et le Lez, ces deux dernières rivières se rejoignant par une branche aujourd'hui desséchée ; les rochers inaccessibles décrits par Polybe seraient ceux de la falaise de Mornas, entre cette ville et Mondragon.

L'heure étant avancée, la suite de la lecture du mémoire de M. Gleizal est renvoyée à la prochaine séance.

Le Secrétaire-général, faisant fonctions de secrétaire,
L.-H. LABANDE.

Le Président de l'Académie,
A. MOUZIN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES
REÇUS PAR L'ACADÉMIE
pendant le premier trimestre de 1897.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Revue des travaux scientifiques, t. XVI, fasc. 8 et 9. — Bibliographie des travaux scientifiques publiés par les sociétés savantes de la France, t. I, 2e livraison. — Bulletin du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, n° 1. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1896, 1re et 2e livraisons.

II. — Dons des auteurs.

1° M. le Dr Pamard, membre titulaire de l'Académie : Éloge du docteur Ferry de la Bellone. — 2° M. Gabriel de Mortillet, membre honoraire de l'Académie : (*a*) Précurseur de l'homme et pithécanthrope. (Extrait de la *Revue mensuelle de l'école d'anthropologie de Paris.*) (*b*) Évolution quaternaire de la pierre. (Extrait de la *Revue mensuelle de l'école d'anthropologie de Paris.* (*c*) Le précurseur de l'homme, à l'Association française. (Extrait de *L'homme.*) (*d*) Réforme des livres d'enseignement. (*e*) Dents de rhinocéros. Discussion sur la terrasse de Villefranche. — 3° M. Nicolas, vice-président de l'Académie. (*a*) Malachius dentifrons dans les nids terreux de chalicodoma muraria. (Extrait des *Miscellanea entomologica.*) (*b*) Larves et nymphes de certains larinus se développant sur les chardons (cynarocephalae) de nos régions (Avignon). (Extrait des *Miscellanea entomologica*).— 4° Syndicat agricole de Pont-Saint-Esprit et des cantons de Bagnols, Bollène, Barjac et Bourg-Saint-Andéol : Dégagement des arches de rive gauche du Pont-Saint-Esprit. Exposé des motifs et décision votée par les riverains du Rhône dans la séance plénière tenue le 7 février 1897. — 5° Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro, volume VIII.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Annales de Saint-Louis des Français de Rome, 1re année, fascicules I, II, III. — Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXV. — Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, t. XXIV. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 15e année (1896), 4e trimestre. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 316, 317, 318, 319. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 104e, 105e, 106e, 107e, 108e, 109e et 110e livr. — Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, t. I, nos 5, 6 et 7. — Revue des langues romanes, 1897, nos 1, 2 et 3. — Bulletin de la Diana, t. IX, nos 3 et 4. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, nos 510, 511 et 512. — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, année 1896, n° 4.— Revue historique, scien -

Digitized by Google

tifique et littéraire du département du Tarn, 2e série, t. XIII, n° 6, et t. XIV, n° 1. — Bulletin de la Société languedocienne de géographie, t. XIX, 4e trimestre. — Annales de l'Université de Lyon : Résultats scientifiques de la campagne du *Caudan* dans le golfe de Gascogne, par R. Kœhler, fasc. 1, 2 et 3. Physiologie comparée de la marmotte, par R. Dubois. Synthèses d'aldéhydes et d'acétones dans la série du naphtalène au moyen du chlorure d'aluminium, par L. Rousset. Études sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale, par H. Douxami. Recherches physiologiques sur l'appareil respiratoire des oiseaux, par J.-M. Soum. — Spelunca. Bulletin de la Société de spéléologie, t. II, n° 8. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, années 1893-1895. — Bulletin du Comité de l'art chrétien (diocèse de Nimes), nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35. — Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XV, 2e livr. — Société de géographie de Paris : comptes rendus des séances, 1896, nos 17, 18 et 19 ; 1897, nos 1, 2 et 3. — Bulletin de l'Académie du Var, t. XIX. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 120e et 121e livr. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 23e année, nos 1, 2 et 3. — Congrès archéologique de France, LXe et LXIe sessions. — Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XII. — Studj e documenti di storia e diritto, publicazione dell'Accademia di conferenze storico-giuridiche, anno XVIII, fasc. 1° et 2°. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. IV. — Annales de la Société botanique de Lyon, t. XXI. — Archives historiques de l'Albigeois, publication de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, fasc. 1 : Cartulaire des Templiers de Vadour (Tarn), publié par Ch. Portal et Edm. Cabié.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MONUMENT TRIOMPHAL

DE CAVAILLON.

Exercer sa sagacité sur un monument que recommande un grand nom ou une date célèbre est une bonne fortune rare. L'archéologue à qui elle échoit a certainement le droit de tirer toute la somme de jouissance que comporte pareille aubaine, à la condition qu'il y soit autorisé sinon par une certitude absolue, au moins par une très grande probabilité. Il faut, pour établir cette certitude, user d'une grande prudence, regarder attentivement et sans parti pris, ne pas violenter les témoignages fournis par le monument étudié, et sous prétexte que Marius et César ont fait de grandes choses dans notre pays et que la défaite des Cimbres fut un événement considérable, ne pas supposer que, pendant quatre cents ans de civilisation romaine, on n'a bâti qu'avec la préoccupation de célébrer un fait qui, sous Constantin par exemple, commençait à perdre de son actualité.

La glorification des restes précieux que l'antiquité nous a légués n'est pas le but unique des recherches archéologiques, elle a même de sérieux inconvénients : ébloui par un grand nom, on voit moins distinctement, et il reste beaucoup à voir. Les monuments valent qu'on les étudie pour eux-mêmes, et bien que cette étude, depuis longtemps commencée, ait fourni déjà de précieux documents, j'estime qu'on peut glaner encore après une moisson qui semble faite, et réunir plus d'une indication dont architectes, ornemanistes et même historiens peuvent faire leur profit. En tout cas, une tâche reste entière : c'est l'histoire des artistes anonymes de notre race, qui, il y a moins de deux millénaires, parèrent notre pays de ces monuments, presque tous des chefs-d'œuvre.

Je m'abstiendrai donc dans cet essai de rechercher l'événement historique ou l'homme illustre qui furent l'occasion du monument de Cavaillon ; je n'accorderai qu'une importance secondaire

Digitized by Google

à sa destination, et par conséquent à ce qui dans son couronnement ou l'ornementation accessoire, correspondait à cette destination. Enfin, la détermination de la date et de l'école, je l'ajournerai au moment où nous connaîtrons plus exactement, pour les avoir comparés entre eux, les nombreux éléments décoratifs encore en place sur tant de monuments qu'il est inutile de nommer ou épars dans les musées de Nimes, d'Arles, d'Avignon, de Vienne, etc. De cette étude à faire ressortiront, je crois, des renseignements intéressants sur les écoles d'architecture de la vallée du Rhône, non seulement dans la période romaine, mais encore pendant les dix ou douze premiers siècles de notre ère.

A vrai dire, mon projet, au début, et cette confidence répondra au reproche qui pourrait m'être fait de restreindre mon cadre plus que de raison, fut des plus modestes et ne comportait pas beaucoup d'érudition : construire pour mes élèves une série de modèles, où chaque grande période de notre histoire fût représentée par un édicule d'un thème architectural simple et d'une ornementation caractéristique, cet édicule devant constituer pour chaque époque un spécimen bien plus complet que les fragments d'architecture dont nos collections sont abondamment pourvues. Le monument de Cavaillon, bien que très incomplet, fut choisi comme correspondant exactement à mon programme pour la période gréco-romaine. Cet article n'est que le compte rendu des études que m'imposa l'exécution de mon petit modèle et la restauration des parties détruites. D'autres monuments du moyen âge, de la Renaissance ou des temps modernes, choisis parmi ceux de notre pays, seront l'objet de pareilles reconstitutions, et, s'il y a lieu, le sujet de communications analogues.

Celle-ci m'a semblé d'autant plus digne d'être soumise à votre appréciation que j'ai cru reconnaître dans le monument étudié des applications très particulières et très intéressantes des principes généraux exposés, il y a peu d'années, par M. Ch. Chipiez dans le lumineux commentaire de Vitruve qu'il a intitulé : *Le système modulaire et les proportions dans l'architecture grecque* (1). Ces principes donneront, à mon avis, aux recherches des archéologues, en même temps qu'une orientation nouvelle, une précision, et, à leurs conclusions, un degré de certitude qui leur ont manqué bien souvent.

(1) *Revue archéologique*, t. XIX, n° 1.

Digitized by Google

*
* *

Deux arceaux parallèles appuyés sur des pilastres, l'un très orné regardant au levant, l'autre dépourvu de toute décoration, tourné vers le couchant, séparés par un intervalle égal à l'ouverture de ces arceaux, voilà ce qui reste du monument de Cavaillon. La réédification de ces débris, il y a une trentaine d'années, sur l'emplacement qu'ils occupent à l'extrémité des allées du Clos, au pied de la colline Saint-Jacques, les substructions et les réparations, réduites au strict nécessaire, furent l'œuvre de la direction des monuments historiques ou plutôt de l'architecte éminent qui la représentait, M. H. Revoil.

Antérieurement, ils étaient dans un petit enclos sur la place de l'Évêché. Le niveau des assises inférieures, bien au dessous du sol actuel (1), pouvait faire croire que là même, il y a quelque dix-huit cents ans, s'était élevé le monument sous la direction du Grec, du Gaulois ou du Romain chargé de sa construction. Cependant, si j'en crois un renseignement donné par Me Roux, notaire, qui m'a été transmis par Mlle Jouve, cette place ne serait, ainsi qu'en témoignaient des dalles tumulaires à inscriptions mérovingiennes sur lesquelles reposaient les pilastres, que le gîte de la première étape d'un monument dont la destinée était de voyager et qui, paraît-il, n'est pas au bout de ses pérégrinations.

Pour si incomplet qu'il soit actuellement, il n'est pas très difficile d'en rétablir le plan et les éléments architecturaux, jusqu'au niveau de l'entablement, avec une certitude presque absolue. Quatre dés de $1^{mq}20$ de base sur 0^m76 de hauteur, remplacés à la dernière translation par des éléments de même forme et de même dimension, je le suppose, disposés aux angles d'un carré de 5^m50 de côté, supportaient des piliers de 0^m86, en retrait sur les faces internes de 0^m04 et de 0^m30 sur les faces externes, ce dernier espace étant occupé en partie par la saillie de deux pilastres extérieurs de 0^m70 de côté dans leur base. Cette disposition donne à la section faite dans l'un des piliers la forme caractéristique de deux carrés l'un de 0^m70, l'autre de 0^m86 de côté, se recouvrant l'un l'autre, suivant la diagonale qui coïncide avec celles du plan de l'ensemble.

(1) « La partie inférieure de ce monument, à prendre depuis la corniche de l'archivolte est toute cachée sous terre. » *Annuaire du département de Vaucluse*, an XII. — Voir le dessin de Chaix, à la plume, rehaussé de lavis à l'encre de Chine : Musée d'Avignon.

Digitized by Google

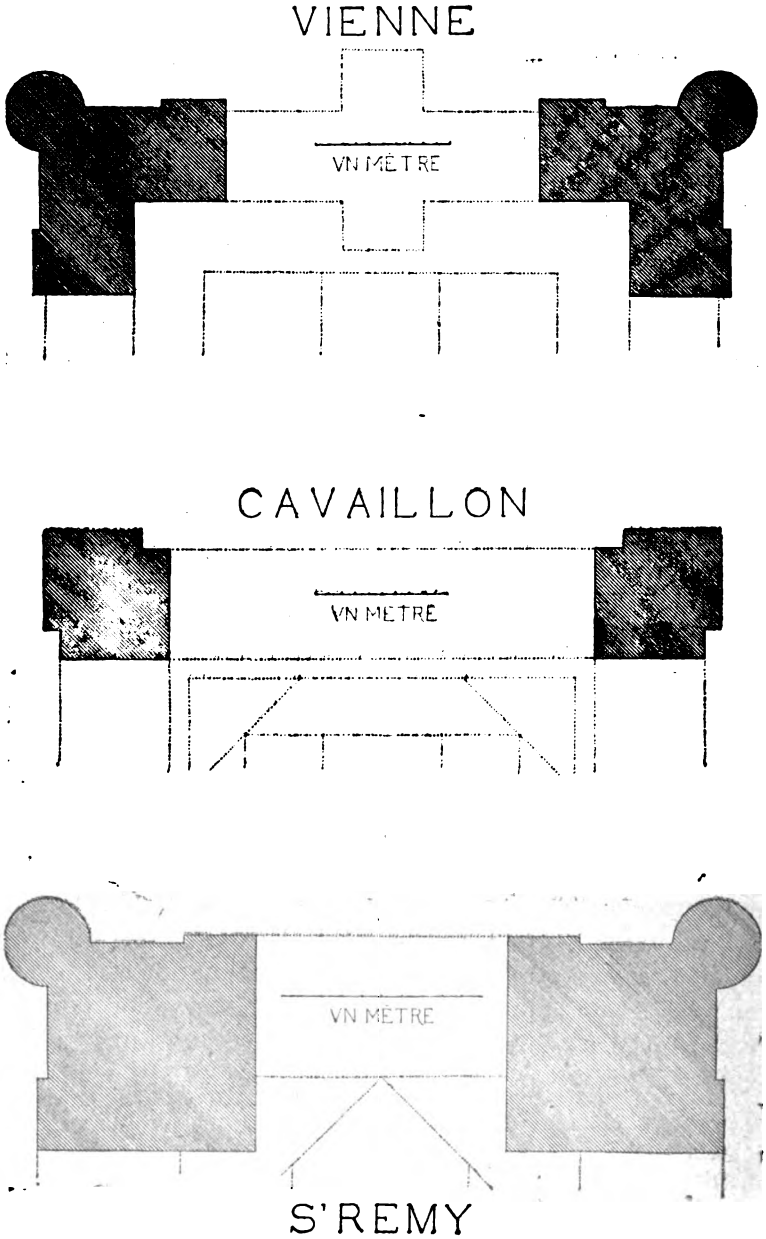

Fig 1.

Digitized by Google

Les pilastres extérieurs sont ornés sur leurs faces de riches rinceaux et terminés par des chapiteaux corinthiens; les pilastres intérieurs, plus larges que les précédents, sans base, nus sur toute leur surface, franchement pyramidaux, sont terminés à environ trois mètres de hauteur au-dessus des dés par une ante très ornée, sur laquelle reposent les sommiers d'une voûte en berceau d'égale largeur, décorée, à son arc de tête, d'une archivolte avec palmettes variées accostées de spires en acanthes, encadrées d'un talon en rais de cœur avec sa plate-bande, et, à son intrados, de caissons carrés.

Cette disposition de quatre arceaux en plein cintre, suivant un plan carré, avec pilastres ou colonnes aux angles, n'est pas particulière au monument de Cavaillon. Nous la retrouvons, pour ne pas citer un plus grand nombre d'exemples (1), dans le deuxième ordre du mausolée des Jules, à Saint-Remy, et surtout dans l'*aiguille* de Vienne en Dauphiné, avec laquelle le monument qui nous occupe a les plus grandes analogies de forme et de dimensions. La planche ci-jointe, où sont rapprochés les plans de ces trois constructions, réduits à la section des deux piliers d'une face et à l'ouverture qui les sépare, rend évidente leur étroite parenté, mais en même temps fait ressortir les différences considérables auxquelles a donné lieu ce plan uniforme. Je me réserve, lorsqu'il sera question du mode de couverture, de revenir sur cette comparaison suggestive.

Si la structure de notre édicule rappelle celle qu'on observe à Vienne et à Saint-Remy, sa décoration impose la comparaison avec les parties similaires de l'arc triomphal d'Orange, et ce n'est pas au détriment de Cavaillon; nul rapprochement n'est plus propre à faire ressortir la différence entre l'ornement réclamé en quelque sorte par les formes architecturales et celui qui n'est qu'une superfétation. Richesse égale des deux côtés, mais à Cavaillon tout est ordre et convenance; à Orange, l'ornemaniste semble avoir été guidé uniquement par le désir de laisser nu le moins possible de surface et d'utiliser les motifs employés ailleurs avec plus de succès. C'est ainsi qu'il emprunte à l'arc de Saint-Remy son caisson hexagonal et la riche guirlande de son archivolte, en l'encadrant toutefois d'une lourde rangée d'oves; mais à l'ornement discret de l'arc doubleau qui fait une heureuse transition

(1) « Cet arc ressemble par sa masse à celui de Cappara (Espagne). » Frary, *Monuments de l'ancien Comtat-Venaissin*, p. 34.

Digitized by Google

entre les motifs végétaux de la guirlande et les lignes géométriques du caisson, il substitue un réseau de triangles et de carrés dérivés de l'octogone. Ce dernier recoupe en maints endroits les lignes naturelles de l'arc et en détruit l'harmonie. Des rinceaux semblables à ceux de Cavaillon, s'étalant sur les deux faces des pieds droits, apportent à cet ensemble déjà chargé une nouvelle série de lignes, sinueuses celles-ci, contraires par conséquent à l'idée de rigidité qu'évoque la fonction d'un pied droit et en voisinage fâcheux avec les cannelures rectilignes de la colonne qui l'accompagne. A Cavaillon, disposition dont l'architecte d'Orange aurait bien dû s'inspirer, le pied droit de la voûte et le pilastre d'angle partent du même niveau ; sur le premier, dont la fonction mécanique n'est déguisée par aucun enjolivement, se détache le second, très orné, comme un cadre somptueux sur la surface plane d'un tableau. Dans l'archivolte, les palmettes convergeant vers le centre et les spires qui les relient associent très rationnellement leurs lignes à celles d'un arceau, c'est-à-dire aux joints des voussoirs et aux circonférences concentriques qui les limitent ; le talon, dont les linéaments en rais de cœur n'altèrent pas le profil, accompagne cet ensemble sans l'écraser. Enfin, sous la voûte s'alignent des caissons carrés de deux dimensions, les petits sur trois de front, leurs côtés parallèles aux génératrices du berceau ; les grands, placés sous la clef et à égale distance entre la clef et les sommiers, alternent avec les précédents, occupant toute la profondeur du berceau et inscrivant, entre quatre écoinçons, des carrés plus petits dont la disposition à 45° corrige ce que cet alignement aurait de trop monotone. Caissons grands et petits, ainsi que les écoinçons, de profondeur médiocre, présentent au centre un motif floral entre des rangs de perles. Pas un détail de cet ensemble qui ne rentre naturellement dans le cadre des lignes architecturales.

Les pilastres d'angle qui, avec une hauteur de $5^{m}40$, s'élèvent jusqu'au niveau supérieur de la partie conservée, mesurent entre base et chapiteau $4^{m}12$, soit environ 12 pieds. Cette dimension, d'après Vitruve, comporterait une *contracture* de $\frac{1}{6}$; on sait que cet écrivain nomme ainsi la diminution que présente le diamètre supérieur d'un fût comparé à son diamètre inférieur, — c'est un des éléments de ce que nous appelons le *galbe*. Ici elle est bien moindre, d'un $\frac{1}{14}$ seulement du diamètre inférieur, mais on ne doit pas s'attendre à voir appliquée strictement à un pilastre une règle faite pour les colonnes. Notons cependant cet exemple de ce

Digitized by Google

que M. Ch. Chipiez appelle un module correctif; elle complète une disposition analogue déjà signalée dans le pilastre intérieur et donne à l'ensemble une forme légèrement pyramidale, dont bénéficie l'aspect général de la construction.

Suivant une disposition que l'on retrouve toutes les fois que ce motif est employé à la décoration d'un panneau vertical, la tige des rinceaux naît d'un culot de feuilles d'acanthes et se termine sous le chapiteau par une palmette oblique composée ici de cinq ou six folioles. Elle se raccorde d'un côté à deux, de l'autre à trois volutes. Tiges et volutes sont richement garnies d'acanthes, de fleurs, de vrilles et de rosaces, entre lesquelles se poursuivent des oiseaux et des papillons, comme dans les exemples bien connus de la Villa Ludovisi, les seuls, à ma connaissance, qui les dépassent en richesse, je dirais presque en inspiration poétique. Il convient de rappeler que, dans cet ornement si souvent employé, la profusion des détails correspond d'ordinaire à la largeur de la surface ornée : le rapprochement des spécimens de la villa Ludovisi de l'arc des Argentiers à Rome, l'un plus large, l'autre plus étroit que ceux de Cavaillon, semblent justifier cette assertion. Ces derniers ne sont pas, comme les précédents, encadrés d'une moulure, mais ressortent, sur un fond légèrement concave, entre deux listels qui les réunissent avec le panneau en retour d'angle par un simple plan en pan coupé qu'une baguette sépare en deux parties égales.

Les anciens avaient-ils un tracé méthodique du rinceau tel qu'il résulterait, par exemple, de la courbe établie sur le développement de la circonférence, dont la largeur du panneau décoré serait le diamètre? C'est possible et même probable, si j'en crois des mesures prises, en trop petit nombre pour que l'affirmation me soit permise. En tout cas, les ornemanistes en prenaient parfois à leur aise avec ce rinceau canonique, ainsi que le laisse deviner un des échantillons très abîmé de Cavaillon, où une sixième volute semble surajoutée au détriment du développement des cinq autres. Autre détail qui montre combien les anciens s'astreignaient peu à la symétrie telle que nous l'entendons : dans les pilastres de la façade principale les tiges, à leur sortie du culot d'acanthe, s'élancent toutes les deux vers la droite; un moderne n'eût pas manqué de les faire affronter. L'ensemble du monument ne souffre en rien de cette absence d'une préoccupation qui fait plus d'honneur à notre *méticulosité* qu'à notre sens artistique.

Je ne dirai rien des chapiteaux très fouillés, mais très abîmés,

Digitized by Google

Fig. 2.

Digitized by Google

sinon qu'ils rappellent par leurs caulicoles ceux du Temple des Dioscures ; une tige issant de l'acanthe médiane de la deuxième rangée, soutient le fleuron du tailloir, dont l'épaisseur est ornée de canaux obliques.

La base me semble un bel exemple d'ornementation riche, sans surcharge ni confusion. Accessible au moins sur sa façade principale, le monument offrait, avant toute autre, cette partie à l'œil du passant, et le sculpteur, adoptant une échelle de proportion plus petite qu'aucune de celles qu'on peut relever dans le reste de la construction dut s'en donner à cœur joie à fouiller cette pierre, qui prenait bien les détails et les a conservés assez intacts par endroits pour que la totalité s'en laisse rétablir facilement.

Divisant la largeur moyenne du pilastre en dix-huit parties égales, il constitua sa base égale à vingt-quatre de ces parties. Entre ces deux dimensions extrêmes s'échelonnent les saillies des diverses moulures, dont la seconde a une largeur égale exactement au double de la hauteur de la base. Cette hauteur ainsi déterminée est divisée en sept parties égales, dont deux pour la plinthe et cinq pour les moulures. Ces dernières subdivisées en onze donnent quatre parties pour les divisions supérieures remplaçant le petit tore des bases attiques, et sept parties pour les deux scoties, la baguette intermédiaire et la grosse moulure à feuilles de laurier. Enfin, les vingt-cinq divisions entre lesquelles se répartit la hauteur totale des moulures supérieures, donnent la hauteur de chacun des éléments suivant le rythme : 3-7-2-10-3, tandis que les sept onzièmes inférieurs groupés en cinq divisions donnent : le premier cinquième, la scotie; le second, le tore intermédiaire avec ses listels; le troisième, la scotie inférieure ; les deux derniers, le tore inférieur avec le listel qui le surmonte et l'évidement qui le sépare de la plinthe. Les détails de cette région sont commandés par une répartition de sa hauteur totale en vingt-six parties égales. La plinthe divisée en vingt-deux donne : cinq vingt-deuxièmes pour la tresse et la gorge qui la contient ; seize vingt-deuxièmes pour le dé, nu d'ordinaire, ici orné d'une petite tige fleurie et un vingt-deuxième pour un petit filet.

Ces nombreuses subdivisions, ces rapports complexes, aussi bien que le parti de ne laisser aucune surface sans motif ornemental, annoncent un art bien raffiné. Mes mesures prises avec le plus grand soin, à une époque où je ne pouvais être enclin à des complaisances pour un système que j'ignorais, doivent inspirer toute

Digitized by Google

confiance. Voici en tout cas ce qui me semble décisif. Je rapproche la base des pilastres de Cavaillon de celle bien connue des colonnes du temple de Jupiter Stator, mesurée sur la réduction au quart de M. Dutert et réduite aux mêmes dimensions. Les coïncidences des divisions principales rendues évidentes par cette juxtaposition ne peuvent être dues au hasard. Elles montrent que l'artiste cavaillonnais a déduit, par un procédé très subtil, d'un type que nous pouvons considérer comme classique, une variante qui ne

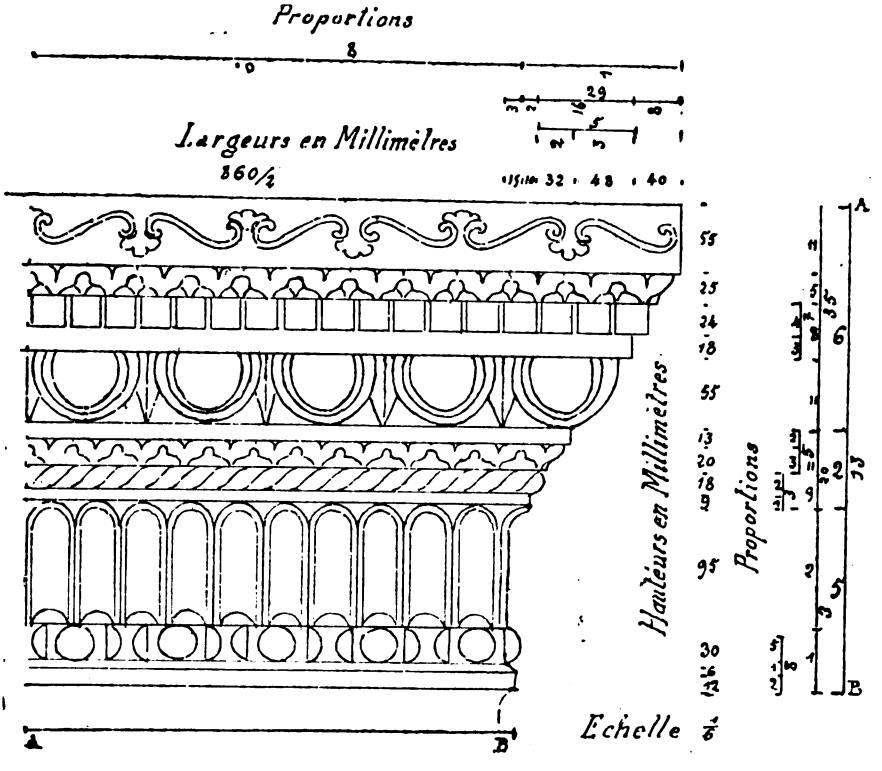

Fig. 3.

s'éloigne de l'original que pour des détails secondaires. Les deux ne sont peut-être ni de la même époque ni de la même école, elles dérivent d'inspirations et de procédés analogues. L'application exagérée qu'on a faite d'un principe ne peut passer pour sa négation.

A noter dans cette base la forme des perles, que l'on retrouve

Digitized by Google

dans plusieurs fragments de Vienne et dans un autel à Mercure du musée d'Avignon (1), l'ornement particulier de la deuxième moulure, les sortes de canaux qui ornent les deux scoties.

J'épargnerai au lecteur la description détaillée de l'ante. Averti par l'exemple précédent, il lira clairement les proportions notées dans la figure 3. Nous retrouvons ici des perles pareilles à celles de la base, des oves et des denticules dont la forme est caractéristique.

Nous lisons dans l'*Annuaire du département de Vaucluse*, an XII : « Au-dessus des archivoltes ou cintres de l'arc, paraît, dans chaque angle, une Victoire ailée, tenant une palme de la main droite et une couronne de la gauche. »

Frary dit également (2): « La sculpture des Renommées marque la dépravation du goût. »

Ces renseignements sont exacts de tout point, sauf les réserves suivantes : l'une des Victoires ou Renommées, celle de gauche, la seule dont l'état de conservation permette de distinguer les bras et les attributs qui les accompagnent, tient la palme de la main gauche et la couronne de la main droite. Quant à l'autre, son contour (c'est tout ce qui en reste) n'a jamais pu cerner qu'une figure d'un beau mouvement. Toutes les deux, n'en déplaise à Frary, peuvent être comparées sans désavantage avec les figures analogues de monuments similaires.

Les Victoires sont les attributs essentiels des arcs de triomphe; nous les voyons figurer dans les monuments de Titus, de Septime Sévère et de Constantin. Plus près de nous, Saint-Remy nous en offre de beaux spécimens, et, si elles ont disparu de l'arc d'Orange, les traces des crampons montrent que cette somptueuse construction n'en était pas dépourvue; coulées en bronze, peut-être dorées, elles occupaient dans les tympans la même place que dans les arcs déjà cités et y portaient des attributs analogues. Elles suffisent donc à indiquer le caractère triomphal de notre monument, mais non pas à en faire un arc de triomphe proprement dit. Il n'en avait ni la forme, ni les dispositions, ni la destination. Une gravure de l'ouvrage de Laborde semble indiquer que les faces latérales en étaient dépourvues; on ne peut actuellement contrôler l'exactitude de cette indication, mais rapprochée de l'observation déjà

(1) Provient de Vaison.

(2) *Monuments de l'ancien Comtat-Venaissin*, p. 34. Ce document comme le précédent m'a été communiqué par Mlle M.-T. Jouve.

Digitized by Google

faite sur le peu d'importance de la quatrième face, elle confirme notre assertion. Dépourvu de tout ornement, de tout relief, excepté de ceux qui, accompagnant les retours d'angles, sont visibles des points placés le long des façades latérales ou antérieure, ce côté ne devait pas être vu. Le monument ne pouvait donc pas être placé en travers d'une route, comme les vrais arcs de triomphe, mais en bordure et de plus sur un terrain privé. Le mausolée de Saint-Remy, placé lui aussi sur le bord d'une voie, dont l'arc de triomphe voisin montre la direction, avait reçu sur ses quatre faces une décoration égale ; mais il fut peut-être bâti sur un terrain public. A Cavaillon, soit que le monument fût adossé à un mur, soit qu'une grille en interdît l'accès, on ne pouvait passer derrière et pas davantage dessous. Toute la composition décorative est combinée pour des regards venus de l'extérieur et surtout de points en avant de la façade antérieure ; toutes les parties qui échappent à ces points de vue, en particulier les surfaces intérieures, n'ont ni un ornement ni une saillie. Le public défilant sur la route voyait successivement une façade latérale, la façade principale, lisait l'inscription votive, admirait l'autel ou le trophée qu'abritait cette élégante construction, mais n'était pas admis à l'intérieur. Ceux qui plus tard, en la transportant, en firent une sorte de porche, ainsi qu'en témoigne une gravure de l'ouvrage de Laborde, purent négliger de décorer ces surfaces intérieures d'ornements, mais se seraient bien gardés de les détruire s'ils avaient existé.

A ce que je viens de décrire se bornent les renseignements qu'on peut tirer de l'état actuel des ruines ; pour le surplus, tout est conjectures, le couronnement de l'édifice aussi bien que l'entablement qui s'appuyait sur les pilastres et sur l'archivolte.

Le couronnement et sa décoration accessoire, fronton, trophées, statues, étaient tels que l'exigeait la destination du monument. A cet égard, tous les arrangements compatibles avec les exigences de la construction, peuvent être admis avec un même degré d'incertitude. Seul un document de l'époque, médaille commémorative ou représentation lapidaire, dont l'existence et surtout la conservation semblent bien improbables, pourrait nous renseigner à notre entière satisfaction ; mais l'édification d'un monument comme celui-ci n'est pas un de ces événements qui mettent en branle la presse à balancier. D'autre part, ce serait peu connaître l'art antique que de faire fond sur les renseignements fournis par des monuments similaires. Une variété extrême dans l'application de

Digitized by Google

principes analogues se laisse deviner, à qui veut pousser un peu loin son enquête, derrière l'uniformité apparente des moyens expressifs. Nous en avons eu un exemple fourni par l'examen détaillé de la base ; en voici un second tiré des détails de la construction.

J'ai rapproché dans une même feuille (fig. 1) les figures données par des sections horizontales faites entre les bases des colonnes et les antes des arceaux. Elles rendent évidente la profonde différence qui existait dans la construction de trois monuments très analogues, dont deux même semblent à première vue identiques.

Aux trois architectes le même plan s'imposait : établir, suivant un plan carré, des murs d'une épaisseur suffisante, les percer sur leurs quatre faces d'ouvertures en plein cintre, les renforcer à leurs angles suivant la résultante des poussées, c'est-à-dire suivant les diagonales. A l'artiste de Cavaillon un simple pilier suffit, dont les côtés excèdent à peine l'épaisseur des murs qu'a dû employer son collègue de Vienne ; à la colonne engagée, qu'ont adoptée les deux autres, il substitue un deuxième pilier carré, un peu plus faible que le précédent et qui s'en dégage à peine, suivant la direction diagonale. Cette solution du problème est de beaucoup la plus ingénieuse et la plus élégante, elle supprime en particulier des colonnes de proportions désagréables ; mais correspond-elle à un travail égal ? Bien que les lois qui traitent de l'emploi des matériaux et de leur résistance laissent une large marge au constructeur, on ne peut nier qu'il y ait une relation entre la section de la surface bâtie et le poids qu'elle doit supporter. Ce rapport peut être ici représenté par des nombres. Je les évalue approximativement à *deux* pour Cavaillon, *cinq* pour Vienne, *huit* pour Saint-Remy. Cette constatation suffit pour me faire rejeter et la pyramide du premier et l'ordre circulaire du second. Elle ne permet qu'un couronnement léger, de préférence à l'aplomb des piliers, tout au plus sur les cintres une attique ornée portant l'inscription votive, comme dans l'arc de Trajan à Bénévent, (et combien plus massives sont les infrastructures de ce dernier), ou une image du prince, que semblent appeler les regards des Victoires et leurs palmes dirigées vers le ciel.

L'ordre logique voulait que le couronnement fût étudié en dernier lieu après l'entablement auquel il fait suite. Pour le premier il suffisait d'une négation qui le rejetait, ou d'une affirmation qui, en l'admettant, restait inefficace faute de documents. Il n'en va pas de même pour le second. Sa restauration comporte l'étude de son

Digitized by Google

ensemble et de chacune de ses parties pour lesquels des documents, qui ne font pas défaut, doivent être produits et discutés. De ce travail découleront sans doute des considérations d'ordre général qui, en lui servant de conclusion, trouveront naturellement leur place à la fin de cette étude.

Des entablements très analogues se trouvent à Saint-Remy et à Vienne. Ils sont caractérisés par l'absence de modillons et, dans les détails secondaires, par l'effacement du larmier et la suppression des denticules, du moins à Saint-Remy et probablement à Vienne, où la moulure qui les aurait reçus, dans le cas d'un achèvement qui n'a jamais eu lieu, ne leur assurait qu'une faible importance.

Fallait-il adopter pour ma restauration un élément aussi réduit qui n'apportait à la partie supérieure de la construction aucun détail décoratif notable, propre à remplacer le couronnement fatalement supprimé? Il était difficile de se soustraire à un parti imposé en quelque sorte par un double exemple. Un document, dont on appréciera l'importance, m'a décidé à le faire et à préférer une corniche pourvue de ses modillons et de toutes ses moulures essentielles.

On dit communément à Cavaillon que les pierres enlevées à la partie supérieure de l'édicule sont incrustées dans les murs latéraux de l'église voisine. Nous trouvons l'écho naïf (ou l'origine) de cette tradition dans les lignes suivantes empruntées à un manuscrit : « ... il était beau et bien façonné sur belles pierres de roches, desquelles en y a beaucoup contre l'église cathédrale, que saint Véran pour l'embellir fit rompre le dessus... » Très probablement saint Véran doit être acquitté du délit de dégradation à un monument historique, et sûrement de l'adaptation de ses débris à une construction qui lui est postérieure de plusieurs siècles. Ce que les architectes de l'église ont emprunté à l'arc antique qu'ils avaient sous les yeux ce sont les principaux motifs ornementaux.

Les murs extérieurs de nos églises de style provençal sont généralement nus : sous la corniche, qui a conservé les modillons et les rosaces corinthiennes, court exceptionnellement une décoration plus ou moins importante. A Cavaillon, sur le mur méridional, s'étale une frise de rinceaux copiés évidemment, et non sans succès, sur ceux des pilastres ; très visible de la place de l'Évêché, elle est connue de tout le monde. Il n'en est pas de même de celle qui décore le mur septentrional. Faute d'un recul suffisant, elle n'est pas vue de la rue, mais seule-

Digitized by Google

ment des étages des maisons voisines. Développée sur toute la longueur du bâtiment, elle présente du côté gauche, près de l'abside, à l'endroit où l'ouvrier a dû commencer son œuvre, trois motifs dont l'importance n'a pas échappé à M. H. Revoil, qui les reproduit dans son grand ouvrage, l'*Architecture romane du Midi de la France*. C'est, à n'en pas douter, une copie très barbare d'un lion ou d'une chimère dépourvue d'ailes, regardant vers le levant, auquel succèdent deux griffons affrontés soutenant de leur bec les extrémités d'une sorte de guirlande. A la suite viennent des motifs assez hétérogènes qui ne doivent rien à l'art antique. Le tout est accompagné de moulures inspirées évidemment par un entablement romain, au-dessous, une double face d'architrave surmontée d'un talon de fort relief, au-dessus, une ligne d'oves, larges et courtes, interrompues de quatre en quatre par des modillons qui soutiennent un cavet avec sa platebande, décoré le premier d'un motif disposé obliquement, feuilles de lauriers ou canaux, le second, sur son angle inférieur, d'une rangée de perles.

L'imitation manifeste des rinceaux des piliers par l'ornemaniste du mur méridional suggère l'idée que son confrère moins favorisé, peut-être parce que moins habile, à qui était échue la décoration du mur du nord, a emprunté au monument ce qui restait de la frise à cette époque, c'est-à-dire l'angle de gauche. Il correspond précisément à la partie qui est encore la mieux conservée. Cette copie fut exécutée avec une rare maladresse. Son auteur ne sut pas utiliser son motif, en le répétant, à la décoration totale du bandeau, comme le faisaient les anciens ; il aurait fallu pour cela et pour faire la transition *inverser* le lion de tête, et il en était incapable. Il préféra mettre à contribution son imagination très primitive et il en tira les sujets suivants : Adam et Ève sous l'arbre de la science, des rosaces empruntées à une géométrie enfantine, deux guerriers en longues cottes, casque conique et grand bouclier ovale, dont le costume est une indication précieuse pour la date du monument. Je ne puis me défendre d'une certaine sympathie pour cet ouvrier obscur et pour son œuvre sacrifiée ; elle ne bénéficie même pas, sauf pendant quelques instants aux plus grands jours, de ce bien si largement réparti, en Provence, à tout le monde, pauvres et riches, la lumière du soleil, qui donnerait quelque agrément à ces contours naïfs. Tels qu'ils sont, je leur sais gré de nous avoir conservé les principaux détails de l'entablement antique.

Digitized by Google

Il n'est pas possible de demander des proportions et des symétries à une interprétation aussi barbare; contentons-nous de savoir par elle que l'architrave avait des faces et un talon, la frise des griffons et des chimères, la corniche des modillons, et que son ornement le mieux retenu par le copiste, par conséquent le plus important par ses dimensions ou sa répétition, c'étaient les oves.

Ces éléments devront être coordonnés suivant les règles générales qui régissent cette matière, en tenant compte toutefois, dans la mesure qui nous sera permise, des prescriptions particulières aux écoles de notre pays que laissent deviner de nombreux débris.

Vitruve dit, dans le v^e^ chapitre de son III^e^ livre :« Si les colonnes ont de douze à quinze pieds, l'architrave ou épistyle aura la hauteur du demi-diamètre de la colonne (1). » C'est la plus petite dimension qu'elle puisse avoir. La règle veut que sa hauteur soit d'autant plus grande que la colonne s'allonge davantage. Notre petite construction devant ainsi bénéficier de la légèreté que le raccourci perspectif donne à de plus grands édifices, il n'y a pas de raison pour que nous ne nous conformions pas à cette prescription d'un caractère très général. Mais averti par de très nombreux exemples, je ne distribuerai pas les détails suivant les indications de l'architecte romain. D'après lui, la hauteur de l'architrave doit être divisée en sept parties égales ; une de ces parties sera la hauteur de la cymaise, ici le talon, qui la couronne, puis on divisera en douze la totalité des six autres ; trois de ces parties seront la hauteur de la face d'en bas, quatre de la face du milieu, et cinq de la face supérieure de cette architrave.

A cette progression trop simple pour un monument où nous en avons relevé de si complexes, je substituerai celle-ci : la hauteur de l'architrave étant divisée en 33 parties égales, j'en attribue 9 au talon, 11, 7 1/2, 5 1/2 à chacune des faces (2). Ces proportions me donnent un talon plus fort, par conséquent plus conforme à l'indication de la frise de la cathédrale et une deuxième face plus réduite.

Cette dernière, d'après Vitruve, donne la mesure de deux autres éléments, les denticules et le larmier. Or, un caractère constant des monuments de notre région, que l'on peut observer

(1) Chipiez, *Le système modulaire* (extrait de la *Revue archéol.*), p. 12, pl. IV, fig. VI, VII, VIII et IX.

(2) Voici les proportions d'une architrave en marbre blanc du Musée d'Avignon : Hauteur, o^m^26 ; division, 26 parties ; talon, 9 ; faces : 7.5, 5, 4.5.

Digitized by Google

aussi bien sur des fragments de faible échelle (0^m04, fragments du musée d'Avignon) que sur des échantillons beaucoup plus grands (0^m12 au théâtre d'Orange), c'est le raccourcissement des denticules. Nous observons cette tendance dans la moulure denticulée de l'ante figurée ci-contre. Parallèlement à cette particularité, qui va s'accentuant dans les monuments les plus récents, nous voyons le larmier perdre peu à peu de son importance jusqu'à disparaître. Les proportions que j'ai adoptées pour l'architrave me permettent de me conformer à ce caractère des écoles du Rhône. Elles donnent à la deuxième face 0^m0877; elle en aurait 0^m110 avec les proportions de Vitruve.

Le même auteur recommande de faire la frise égale au 5/4 de l'épistyle, si elle doit recevoir des figures, au 3/4 seulement si elle est nue. L'architecte de l'arc de triomphe d'Orange ne s'est pas conformé à ces proportions. Sa frise, quoique ornée, sur les côtés du moins, de soldats ou de gladiateurs combattants, est plus petite que l'architrave d'un dix-septième. Les personnages, de ce fait, sont réduits à des dimensions beaucoup trop petites pour la place qu'ils occupent. Ici, la hauteur de la frise nous est presque imposée par les dimensions des chimères et des griffons. Pour les distribuer sur la largeur dont nous disposons à une échelle et avec un espacement convenables, je ne puis augmenter la hauteur de la frise que de $\frac{1}{10}$ (1).

Les denticules, dont la hauteur est déterminée par les divisions de l'architrave, seront encadrés d'une double rangée d'oves, l'arc d'Orange et de nombreux fragments du musée de Vienne et d'Avignon nous y autorisent; les dimensions de ces moulures seront réglées par celle du talon et sa forme arrondie imitée du spécimen fourni par l'ante. Les modillons nous sont indiqués par la frise de la cathédrale, mais nous laisserons à l'arc d'Orange et à la Maison Carrée la disposition qu'ils affectent dans ces monuments. Enfin, la cymaise, avec sa plate-bande, et le talon qui la sépare du larmier, recevront une hauteur double de ce dernier, la saillie de ces différentes parties et de toute la corniche étant réglée d'après leur hauteur.

J'ai renoncé aux ressauts. A Orange, à l'arc de triomphe, où il en a été fait abus, ils sont justifiés par la saillie des colonnes à peine engagées dans le mur. Malgré le faible relief de nos pilastres d'angle, on pourrait faire ressauter quelque peu l'entablement

(1) A Vienne, ces deux parties sont entre elles comme 91 est à 93 (0^m455-0^m465).

Digitized by Google

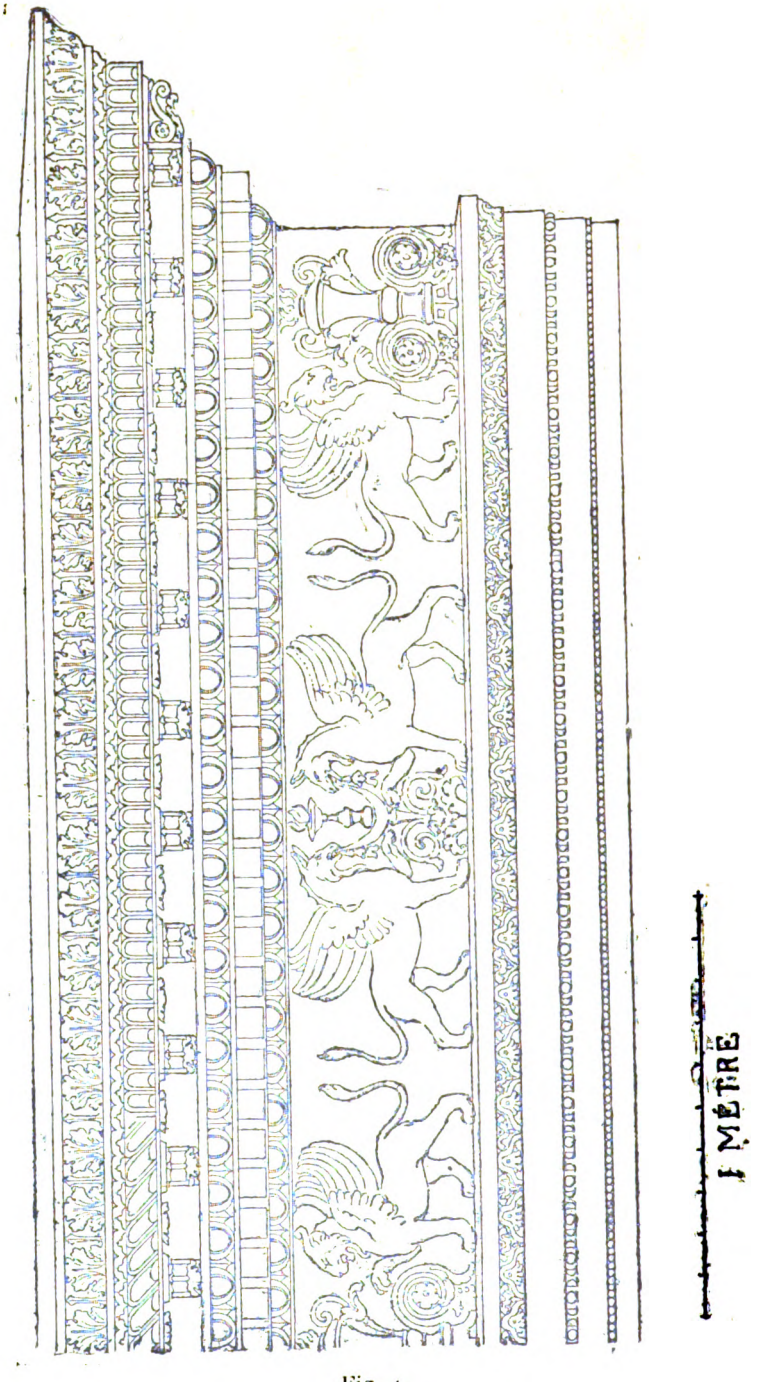

Fig. 4.

Digitized by Google

sans inconvénient pour les griffons de la frise ou les modillons de la corniche. Les exemples du ressaut sont si nombreux dans notre pays qu'il peut passer pour la règle. On le remarque à Vienne, mais il fait défaut à Saint-Remy. Il est supportable dans les entablements de grandes dimensions; dans les petits monuments, il morcelle sans avantage appréciable les lignes de la frise et de la corniche.

L'emploi de cette disposition semble plutôt indiqué aux angles de l'attique. Ceux de Vienne, les trous de scellement l'indiquent, avaient reçu quelque attribut. Il est probable que l'absence de pyramide ou de motif central avait décidé l'architecte de Cavaillon à donner une plus grande importance décorative à cette partie : des trophées, comme dans beaucoup d'arcs de triomphes, des lions, comme au pont Flavien, sembleraient ici à leur place.

Un monument aussi richement décoré dans ses parties inférieures, nous l'avons vu par la base des pilastres, ne pouvait être dépourvu d'ornements à son sommet; pas un élément, pas une moulure qui n'eût son motif décoratif. J'y ai pourvu de mon mieux. Le talon de l'architrave a reçu les rais de cœur qui ornent le talon de l'archivolte; des perles accompagnent, suivant l'usage, le bord des deux faces supérieures. J'ai justifié de l'emploi de la double rangée d'oves et des modillons autorisés par de nombreux exemples et par les indications de la frise de la cathédrale. Je n'ai adopté que conditionnellement la disposition oblique de l'ornement du larmier; elle est figurée à l'une des extrémités de mon dessin et n'y produit pas un effet plus étrange que le filet grec qui occupe la même place dans la corniche de la Maison carrée de Nimes. Enfin, pour la cymaise, j'ai préféré une rangée de feuilles d'acanthe. Ce motif se retrouve à l'arc d'Orange et semble prendre plus tard une importance exceptionnelle.

Une probabilité qui ne va jamais jusqu'à la certitude, voilà où peut atteindre le mérite d'une restauration même partielle, lorsque, à défaut de débris authentiques, elle ne peut s'appuyer que sur des analogies ou des documents de deuxième main. Dans notre ignorance à peu près complète des prescriptions canoniques adoptées par les écoles de notre pays, je ne puis invoquer en faveur de mon entablement que des coïncidences plus ou moins probantes. Par exemple, il s'est trouvé exactement égal, en hauteur, à celui de Vienne. De plus, il porte la hauteur totale du monument, sous l'attique, aux sept cinquièmes de sa largeur mesurée au nu des pilastres : c'est le rapport du côté du carré à sa

Digitized by Google

diagonale. Les anciens ne semblent pas avoir fait dépendre les proportions de leurs monuments de ces relations géométriques; ils ne les ont pas évitées non plus de parti pris. Les fauteuils du temple prostyle de Nemésis à Rhamnos ont leur hauteur et leur largeur réglées d'après le rapport du côté et de la diagonale du carré, et Vitruve le donne pour déterminer les proportions d'un *cavœdium*.

Je l'ai déjà dit, l'examen comparé que nous venons de faire ne nous donne aucun renseignement précis sur la partie supérieure du monument, par conséquent aucun moyen de la reconstituer. Une seule conclusion, purement négative, nous est permise : le couronnement n'avait ni l'importance ni le poids de ceux de Vienne et de Saint-Remy. Si réduit qu'il fût, il existait cependant, et, plus que toute autre partie, donnait au monument sa véritable signification. C'était une raison pour moi de laisser cette restauration en dehors du dessein que j'ai exposé plus haut; elle eût enlevé à mon modèle le caractère de généralité que je voulais lui conserver.

Mais un autre problème se pose dont la solution importe davantage : comment était couvert l'édifice?

On ne saurait dénier aux architectes anciens de la vallée du Rhône une très grande habileté dans l'art d'appareiller les voûtes; les arcs triomphaux, si nombreux dans notre région, en témoignent surabondamment. Cette habileté dans l'exécution ne va pas cependant sans une certaine timidité; on remarque parfois comme un manque d'habitudes prises, de règles établies. Le constructeur cavaillonnais emploie dans les deux arceaux conservés tantôt douze, tantôt treize voussoirs. Quelle qu'en soit la raison, tendances ataviques ou méfiance raisonnée, nos artistes provençaux des premiers siècles répugnent à l'emploi de ce mode de couverture et préfèrent la simple plate-bande, même lorsque son utilité n'est pas démontrée. Un architecte français du XII^{e} siècle, par exemple, se serait dispensé de plafonner en dalles un monument tel que celui de Vienne, à qui la pyramide creuse qui le termine fournissait une toiture très rationnelle. Les constructeurs des nombreuses flèches de pierre de notre pays n'ont pas agi autrement, et leurs œuvres cinq fois centenaires ne semblent pas près de s'écrouler. Les dalles sont ici d'autant plus inutiles que les quatre faces de la pyramide portent en retrait sur les murs et sur les arceaux, dont elles ne dépassent pas l'épaisseur, et suivant une direction presque verticale. Il n'en est pas de même à Saint-Remy.

Digitized by Google

Justifié ou non, l'emploi qui a été fait de la poutre de pierre dans les deux monuments n'en est pas moins ingénieux et nous invite à chercher, pour notre restauration, une combinaison analogue du même élément.

Dans la figure 1, des lignes pointillées qui sont la projection des joints verticaux indiquent d'une manière sommaire mais suffisante les combinaisons adoptées à Vienne, à Saint-Remy et celle que je propose.

Dans les trois cas, le problème est celui-ci : réduire l'espace à couvrir, c'est-à-dire le carré formé par les faces internes des murs, à des dimensions compatibles avec la médiocre résistance des poutres de pierre.

L'architecte du premier monument, disposant son architrave en saillie intérieure de 0^m60, réduit le vide à 2^m60 de portée ; mais pour soulager cette sorte de longrine de pierre, il la fait supporter à son milieu, comme par un corbeau, par la clef de l'arceau saillant, autant en dehors qu'en dedans, de 0^m40 environ. Le carré vide reçoit une première assise de dalles, épaisses comme la frise, portant de bout en bout. La corniche en fournit une deuxième, un peu plus épaisse, qui croise les précédentes à angle droit. L'attique, laissant dans son milieu un vide de plus de deux mètres, sert de transition entre ces surfaces continues et la pyramide creuse. J'ai déjà dit pourquoi tout cet appareil était inutile. Si une sorte de lien semblait devoir être opposé aux poussées que la direction des pans de la pyramide réduisait à peu de chose, l'architrave, au besoin la frise, faites d'un seul morceau de pierre, suffisaient à ces fonctions.

A Saint-Remy, d'autres nécessités devaient donner lieu à des combinaisons différentes. Les piliers, de section double, ou peu s'en faut, font disparaître l'angle rentrant des parois intérieures. Les archivoltes diminuées de profondeur, presque réduites à un rôle purement décoratif, reçoivent cependant les extrémités de deux fortes pierres disposées à 45°, qui par leur milieu s'appuyent, les dépassant à peine, sur les angles internes des piliers devenus carrés. Ce vide de dimensions restreintes est couvert par de fortes dalles qui, de portée très faible, supportent le poids d'une sorte de plateau circulaire, sur le centre duquel pèsent deux statues et dont la périphérie sert de stylobate à huit colonnes corinthiennes surmontées de leur entablement et d'une toiture conique.

Même à défaut des deux exemples très probants que nous venons d'analyser et des considérations générales exposées plus haut, un

Digitized by Google

projet de couverture pour le monument de Cavaillon ne peut s'accommoder d'une voûte appareillée ; la faible section des piliers s'y oppose formellement. Elle suggérerait plutôt l'idée d'une charpente ; mais ce parti ne serait justifié, à ma connaissance, par aucun exemple authentique. J'emprunterai donc à Vienne la saillie intérieure de son architrave, mais en la diminuant, les arcs (l'un d'eux a un nombre pair de voussoirs) ne fournissant aucun point d'appui intermédiaire. Sur cette première saillie je poserai, de toute l'épaisseur de la frise, des dalles dont les bords intérieurs, faisant un angle de 45° avec les axes du bâtiment, ne détermineront pas un carré inscrit, comme à Saint-Remy, mais un octogone régulier, combinaison adoptée, au dire de M. de Vogué, par les architectes syriens du IV^e^ siècle, dont s'inspireront plus tard les constructeurs provençaux, en substituant toutefois la trompe à la plate-bande. Cet octogone sera ramené à la forme carrée par une troisième série de poutres placées parallèlement aux précédentes. Le vide de deux mètres environ de côté sera recouvert par des dalles jointives fournies par l'attique, et dont la fonction sera celle d'une simple toiture.

***

En somme, abstraction faite des restitutions que j'ai essayé de justifier, l'examen attentif des ruines du monument cavaillonnais nous conduit à cette conclusion que son auteur n'était pas un architecte médiocre. Instruit à bonne école, connaissant toutes les ressources de son art au double point de vue de la construction et de la décoration, il en usait avec une intelligence et un goût très sûrs. S'il n'a pas employé quelqu'un de ces partis qui fixent l'attention et font pressentir une ère nouvelle, c'est sans doute parce que l'exécution de son programme ne le comportait pas, les moyens traditionnels y suffisant, ou que le moment de ces innovations n'était pas encore arrivé.

Il possédait à fond les combinaisons modulaires et les symétries qui les complètent. Les exemples que j'ai donnés montrent que les plus compliquées ne le rebutaient pas. Celles-ci pourront servir, plus sûrement que tout autre moyen, à déterminer la date du monument et son école. Un profil de moulure, un motif d'ornement se laissent copier, mais non pas les combinaisons de nombres qui règlent le groupement des détails et leur subordination à l'ensemble ; c'étaient comme des secrets que l'enseignement seul

Digitized by Google

pouvait faire connaître. Les générations successives des artistes d'une même école devaient se les transmettre, non sans en avoir usé, comme d'un patrimoine professionnel, pour l'exécution de leurs travaux, et les avoir modifiées suivant les exigences des formes nouvelles ou les indications de la mode. Lorsqu'un grand nombre de nos édifices anciens ou les débris provenant de ceux qui ont disparu, mesurés suivant la méthode dont j'ai donné deux spécimens, auront livré le secret de leurs proportions, il ne sera pas impossible, d'après leurs analogies ou leurs différences, de les classer par dates et par écoles. Notre édicule trouvera dans ces séries la place qu'il est inutile de lui assigner prématurément.

J'ai évité, et non sans dessein, de me servir d'une expression fréquemment employée dans les anciens écrits archéologiques et même dans de plus récents : ce monument est d'une *bonne époque* ou d'une *basse époque*. En Gaule, elle me semble dépaysée et ne répondre à aucune idée précise.

A Rome, en Italie, les édifices signés, pour le plus grand nombre, d'un nom d'empereur, datés d'une année de consulat ou de pouvoir tribunitien, se laissent classer suivant un ordre chronologique qui serait en même temps une sorte d'échelle de mérites artistiques décroissants. Auguste en occuperait le sommet, Constantin les degrés inférieurs. C'est d'une théorie un peu enfantine dans sa simplicité. Mais essayer, en se basant sur des ressemblances aussi vagues que clairsemées, de faire entrer nos monuments dans les compartiments de cette série me semble une prétention insuffisamment justifiée, aussi bien que juger de leur valeur artistique d'après une identité plus ou moins complète avec un monument romain.

Telle a été cependant l'erreur des archéologues de la vieille école. Vraisemblablement, leur foi plus inconsciente que nettement formulée en la préexcellence des édifices élevés dans la ville capitale est la principale cause de cette erreur; les autres, nous ne nous arrêterons pas à les rechercher ni à réfuter celle-ci. Constatons simplement que nous leur devons l'incertitude où nous sommes quand l'âge ou la valeur de l'un de nos monuments demandent à être établis avec quelque sûreté.

Au surplus, on se désintéresse maintenant de ces comparaisons académiques entre des âges et des écoles différents. On ajourne les conclusions d'ordre esthétique. On veut surtout des documents qui nous conduisent à la complète connaissance des œuvres de l'antiquité.

Digitized by Google

Or, plus on avance dans cette connaissance, plus on est amené à affirmer l'indépendance des écoles romaines et provençales. Les caractères qui sont propres à ces dernières, autant ceux que j'ai signalés au passage que d'autres tout aussi importants, par exemple l'adoption exclusive des formes corinthiennes, ne sont ni fortuits ni d'application éphémère. On les voit se développer au cours des années, s'affirmer, suivant des tendances bien déterminées qui ne peuvent procéder que d'une véritable autonomie. Plus tard les différences s'accentuant, les écoles sorties d'un même berceau aboutissent par une marche digressive à des arts complètement distincts.

Ce phénomène de sécession par transformations graduelles de l'art de bâtir doit se laisser étudier dans d'autres provinces du vaste empire romain. Pour notre seule région en montrer les étapes successives serait une tâche dont l'importance excèderait celle d'une simple digression. Je vais cependant, à titre d'indication, et comme conclusion de cette étude, montrer ce que sont devenues, au bout de sept ou huit siècles, les parties de la corniche corinthienne.

L'entablement représenté à la fig. 4, bien que fictif, ne s'éloigne pas des formes et des proportions qu'on observait au I^er^ ou au II^e^ siècle. Je le prendrai pour premier terme de comparaison ; l'autre sera l'entablement architravé du porche, à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon. Il n'est pas un détail de construction ou d'ornement dans cette curieuse entrée, qui ne se prête à un rapprochement avec un détail similaire du monument de Cavaillon. Je préfère limiter mon étude à un point bien déterminé.

Dans ma restitution, j'ai emprunté l'ornement de la cymaise à un fragment assez grossier du musée Calvet, mais le pareil se trouve à l'arc de triomphe d'Orange. Ce sont des feuilles d'acanthe séparées par des écailles aiguës analogues à celles qu'on voit dans les oves. Un filet court au-dessus, d'une épaisseur inusitée, dans le fragment en question qui, de plus, est dépourvu de talon et dont le larmier est réduit à une mince plate-bande. Aucun détail ne s'interpose donc entre les modillons et la cymaise qu'ils supportent ; mais comme le motif d'acanthes, se creusant de plus en plus va jusqu'à diviser cette dernière en compartiments distincts, elle tend à faire double emploi avec les modillons qu'elle rappelle d'ailleurs par son profil. Aussi prévoit-on déjà la disparition de l'un des deux éléments. Cependant, les oves gardent leur forme et leurs proportions classiques, tandis que les denticules,

Digitized by Google

perdant un peu de leur hauteur, passent à la forme d'un rectangle dont le long côté est horizontal.

A Notre-Dame-des-Doms, la transformation est complète, l'évolution est accomplie et elle s'est faite suivant les tendances que nous avons constatées. Le filet supérieur a pris une hauteur égale à celle de la cymaise ; il est orné sur son plat d'un méandre grec et de perles à son angle inférieur. Les feuilles d'acanthe ont leur extrémité presque aussi détachée que celles d'un chapiteau. Cet ensemble s'est élevé à l'importance d'un élément décoratif indépendant. On le rencontre dans maint édifice carolingien tantôt en façade, tantôt dans la décoration intérieure. Les modillons ont été conservés, mais on ne les associe plus à la cymaise, on les retrouve dans l'intérieur du porche aux lieu et place que la cymaise occupe à l'intérieur et séparant les caissons d'un soffite veuf de son larmier définitivement disparu. Les oves, toujours immuables, ne diffèrent pas sensiblement des échantillons qu'on rencontre dans les œuvres grecques plus vieilles de douze cents ans. Les denticules persistent, mais combien modifiés ! Réduits à l'état de vestige, ils n'ont plus d'autre rôle que de faire souvenir d'un état antérieur. Ainsi, dans le corps humain, certains détails anatomiques, inutiles du reste, rappellent des organes importants d'autres animaux. L'emploi persistant de l'ornement denticulaire à cette place, alors que son rôle décoratif n'existe pour ainsi dire plus, montre, mieux encore que toutes les modifications signalées, que l'ensemble dont il fait partie n'est pas dû à une imitation, à une fantaisie rétrograde, mais à l'application de principes modifiés, usés en quelque sorte par l'emploi qu'on en fit pendant plus de huit siècles.

G. Bourges.

Digitized by Google

L'INSCRIPTION DE SAINT-MARCELLIN

PRÈS VAISON.

J'ai à vous rendre compte de ma découverte, aux environs de Vaison, d'une inscription tumulaire que j'ai acquise pour le Musée Calvet.

Vous savez que depuis bien des années, je fais dans notre département et dans les départements voisins de fréquentes explorations à la recherche des monuments, inscriptions, médailles, poteries, que l'emplacement des villes antiques peut renfermer. Mais, à regret, je constate que les trouvailles de ce genre deviennent de plus en plus rares. Dans ces diverses localités on pouvait faire encore, il y a trente ans, une moisson plus ou moins abondante. Aujourd'hui, il ne reste plus guère qu'à y glaner péniblement. Cet état de choses est facile à expliquer. Depuis un demi-siècle l'agriculture intensive, les canaux, les chemins de fer n'ont cessé de faire défoncer le sol, et on a fait des fouilles presque partout. Or, tandis que les productions de la nature sont presque inépuisables, parce qu'elles se renouvellent sans cesse, les créations du génie et de la main de l'homme sont essentiellement restreintes et limitées, et il ne manque pas d'arriver un jour où tout ce que le sol recélait a été enlevé ou a disparu.

Des villes antiques du sud-est de la France, la ville de Vaison a été une des plus renommées par l'immense quantité d'objets d'art et d'archéologie qu'elle a livrés aux chercheurs; elle a enrichi le musée d'Avignon et aussi le musée de Saint-Germain, celui d'Aix, celui de Marseille, celui de Grenoble, et bon nombre de galeries particulières. Je dirai dans un travail que je prépare sur Vaison à la suite d'autres travaux numismatiques dont je vous ai déjà donné lecture, quelles ont été les causes de cette heureuse et exceptionnelle fécondité. Mais aujourd'hui là, comme à Barri, *Aeria*, à Cavaillon et au castelar de Cadenet, la mine tend

Digitized by Google

à s'épuiser. A chaque voyage je poursuis à grand'peine mes investigations, heureux quand une statuette, une inscription, quelques médailles me sont révélées, plus heureux encore quand il m'est possible d'en faire l'acquisition à des conditions convenables et sans de trop longues négociations. Autrefois les cultivateurs, les petits propriétaires livraient pour rien ou presque rien les objets antiques dont ils étaient détenteurs. C'était le bon temps pour les archéologues et amateurs. Il est vrai qu'alors il y avait une compensation. Les cultivateurs, avec ce plaisir de la destruction qu'ils partagent avec les enfants et avec les barbares, brisaient, détruisaient sans scrupule et avec joie les objets antiques qui leur passaient par les mains. Immense est le nombre des choses précieuses pour l'archéologie et pour l'art qui ont disparu de cette manière. C'est ainsi notamment qu'au Pègue, oppidum gallo-romain près Valréas, dont le nom antique reste inconnu, un laboureur exhuma de son champ une grande plaque de plomb portant une inscription qu'il ne pouvait lire. Il la porta chez le curé ou l'instituteur, qui ne sut guère mieux la déchiffrer. Quelques jours après, lorsqu'un homme compétent se présenta pour en prendre connaissance, elle n'existait plus ; les fils du laboureur l'avaient fondue pour en faire des balles. Moi-même, à *Vindalium*, n'ai-je pas été presque témoin de la destruction volontaire d'une urne funéraire de grande dimension ?

Aujourd'hui ce n'est plus ça, c'est même l'inverse. L'agriculteur recueille avec le plus grand soin les objets quelconques qu'il rencontre dans ses défrichements ; mais, à chaque découverte, il croit avoir trouvé un trésor, une petite fortune. D'un modeste pot en terre ou d'une médaille qui vaudrait quarante sous, il demande hardiment cent francs ; d'une inscription qui vaudrait cinquante francs, il demande cinq cents francs, mille francs, et il n'a aucune notion sur la valeur réelle et proportionnelle des objets. A Vaison plus qu'ailleurs, cette habitude est passée dans les mœurs locales. Depuis qu'un propriétaire de Vaison vendit pour quelques centaines de francs à M. Eugène Raspail, qui la revendit au prix de mille livres sterling, soit vingt-cinq mille francs, la célèbre statue de marbre, dite le *Diadumènos*, qui est à présent une des gloires du Musée britannique, et dont vous pouvez voir un moulage dans la grande galerie du musée Calvet, chaque découverte, si modique qu'elle soit, est considérée comme un trésor, et chaque fois on ne manque pas de mettre devant les yeux cet exemple devenu légendaire. Puis un jour arrive où, fatigué d'attendre et ayant besoin

Digitized by Google

d'argent, le détenteur s'en dessaisit à un prix convenable, c'est-à-dire aux prix cotés dans le commerce des objets d'art ou d'archéologie. C'est ainsi que parfois en compagnie de M. Deloye, alors conservateur du musée, mais le plus souvent par moi seul, ont été acquis beaucoup d'objets antiques de réelle importance qui sont des richesses de notre musée, notamment la grande statue de Jupiter avec l'aigle, la roue et le serpent, la statue du dieu Sylvain ou Taranis avec le maillet et la syrinx, toutes les deux trouvées au terroir de Séguret, près Vaison. Il arrive enfin quelquefois, mais bien rarement, qu'un touriste paie d'un prix ridicule quelque objet insignifiant.

Je rappellerai aussi, pour mémoire seulement, la grande statue du guerrier gaulois ou romain, acquise dans le département des Basses-Alpes; celle de Vénus dans le département du Var; celle en haut-relief de la déesse Hygie dans le département de la Drôme; les inscriptions trouvées à mi-hauteur du Ventoux.

Dans le courant de l'été dernier, j'avais été informé qu'au village de Saint-Marcellin, à deux ou trois kilomètres de Vaison, il existait dans une ferme une inscription antique encastrée dans un mur, et je m'étais fait recommander au propriétaire. J'y suis retourné au mois de novembre, et après quelques négociations, j'en ai fait l'acquisition.

Le territoire de Vaison, tout comme celui de Malaucène, bien que situés tous les deux dans Vaucluse, tiennent de la nature des Alpes dauphinoises; ils sont plus frais, plus boisés, plus montueux, plus pittoresques que le restant du département. Dans les temps gallo-romains ce pays-là était occupé par les Voconces, peuple d'origine ligure, tandis que les Cavares, confédération de peuples volkes, c'est-à-dire d'origine indo-germanique, occupait les vastes plaines qui s'étendent du pied du Ventoux et de ses contreforts jusqu'au Rhône et à la Durance. Au dire de Strabon, au temps d'Auguste, tandis que les Cavares possédaient la vaste plaine de la vallée du Rhône, les Voconces immédiatement au-delà tenaient la région des montagnes. Lorsque, sous le règne de Constantin, la Gaule fut divisée en diocèses, qui étaient la représentation des anciennes cités ou des anciens peuples de la Gaule, le diocèse de Vaison se trouva fort étendu et comprit non seulement les cantons actuels de Vaison et de Malaucène, mais encore une bonne partie du département actuel de la Drôme. Sous les Ro-

Digitized by Google

mains, Vaison, une des deux capitales des Voconces, était devenu un centre important et la résidence des familles riches de la région.

Le village de Saint-Marcellin, petite commune rurale de cent quatre-vingt dix habitants seulement, est situé sur un des mamelons au bord de l'Ouvèze et le long de la voie de communication qui conduit de Vaison au Buis et aux Alpes. La fertilité des terrains d'alluvion de l'Ouvèze et l'agrément de ces collines nous expliquent qu'il devait être jadis peuplé de villas. C'est là que dans une ferme se trouvait l'inscription qu'en terme d'épigraphie j'appellerai le monument; elle y servait humblement de pierre d'angle au mur d'un étable à porcs. Elle y était placée à rebours; son couronnement et sa partie haute étaient enfoncés dans le sol; sa partie basse était seule apparente. Je la fis mettre à nu et je pus facilement en observer les caractères, qui étaient nets et lisibles. Mais on voyait que jadis elle avait éprouvé des outrages. Son couronnement avait été mutilé. La partie basse était éraillée et semblait indiquer une cassure. Une des raisons avancées par le propriétaire pour exagérer ses prétentions, c'était que pour extraire la pierre, il lui faudrait démolir le mur et puis le rebâtir. Je lui répondis que quelques heures de travail de maçon suffiraient pour détacher la pierre et la remplacer par des blocs qui étaient dans le voisinage. Le marché fut conclu. L'inscription, transportée à Avignon, se trouve aujourd'hui au musée Calvet; elle y est placée à côté d'une autre inscription avec laquelle elle paraît étroitement apparentée, ainsi que j'aurai à l'indiquer ci-après, et qui provient de Vaison où elle a été acquise en 1828.

Voici le texte et la description de l'inscription de Saint-Marcellin :

D M
MACIAE
AVRELIE
VAL SE
VERINVS
MATRI

Cette inscription présente six lignes d'écriture dans son état actuel et elle est gravée sur un cippe en pierre calcaire dure, qui porte une corniche formée de trois moulures et surmontée d'un couronnement aujourd'hui mutilé. En archéologie, on appelle *cippe* un cube ou dé de pierre parallèlipipède et monolithe, qui ressemble ordinairement à un petit autel ayant une corniche et

Digitized by Google

une base et qui est destiné à porter une inscription tumulaire ou votive. Si au lieu d'avoir la forme cubique et d'un petit autel, la pierre était de forme plate et allongée et arrondie à son sommet, on l'appellerait une stèle. Notre cippe a une hauteur totale de soixante-neuf centimètres, une largeur de quarante-huit centimètres et une épaisseur de quarante-cinq centimètres. Les éraillures du bas semblent indiquer qu'il était primitivement plus long et qu'il a été mutilé aussi par le bas.

Les caractères ont une hauteur uniforme de huit centimètres. Ils sont bien nets et de bonne conservation, mais ils n'ont pas dans leurs lignes droites et leurs lignes courbes la régularité et l'élégance des inscriptions du haut empire; ils sont un peu grêles et plus irréguliers et ne sont pas tous d'égales proportions. Ils me paraissent appartenir aux temps de la dynastie de Septime Sévère, et non point aux siècles d'Auguste ou d'Adrien. Du reste, ce n'est que par induction qu'on peut indiquer cette époque. Alors, comme aujourd'hui, l'élégance, la pureté et même le style des caractères gravés dépendaient beaucoup de l'habileté et du bon goût du lapicide.

J'oubliais de dire qu'au milieu du mot VAL (Valerius) se trouve gravé soit une feuille de lierre, soit la figure d'un cœur. Fréquemment, dans notre région, les pierres tumulaires portent la figure d'une feuille de lierre ou d'un cœur, symboles plus probablement que fantaisies du lapicide. La feuille de lierre, *hedera*, devait indiquer l'attachement, la fidélité. Inutile de dire que le cœur symbolisait l'affection.

Encore un mot sur les caractères. Dans le mot MACIAE, la lettre C ressemble un peu à un G et on peut lire indistinctement *maciae* ou *magiae*. C'est que dans la langue romaine, particulièrement dans l'épigraphie, les deux lettres *c* et *g* se substituaient fréquemment l'une à l'autre. C'est ainsi que le nom du célèbre jurisconsulte, qui fut rédacteur des premières Institutes, au temps de l'empereur Antonin, s'écrivait indistinctement tantôt Caius, tantôt Gaius. Le prénom de Cneius Domitius Ahenobarbus, qui remporta la victoire de *Vindalium* contre les Allobroges s'écrivait tantôt Cneus tantôt Gneus. Il en était de même dans la langue grecque. Ceux d'entre nous, qui ont fait leurs études de grec avec la grammaire du philologue Burnouf, peuvent se souvenir que, dans la définition et la division des lettres consonnes en gutturales, dentales et labiales, il constatait que les trois gutturales Γ, K, X se substituaient fréquemment l'une à l'autre dans la phonétique et même dans

Digitized by Google

les formes du langage. Ainsi donc, le même nom inscrit Macia sur certaines inscriptions et Magia sur d'autres, devait se prononcer indistinctement Macia ou Magia et s'appliquer à une seule et même personne.

Voici maintenant la traduction de cette inscription tumulaire fort simple et facile ; D. M. c'est-à dire, *Diis manibus*, MACIAE AVRELIE VALE SEVERINVS MATRI ; aux dieux mânes, Valerius Severinus à Macia Aurelia, sa mère. Remarquons que le nom Aurelie au génitif, comme le nom de Magiae, au lieu de se terminer par un *ae* comme ce dernier, présente simplement un *e*, ce qui constitue une négligence grammaticale du lapicide et atteste une époque de décadence.

Les noms de Macia ou Magia, de Macius ou Magius, ne sont point rares dans l'épigraphie de la Gaule narbonnaise. Le *Corpus inscriptionum latinarum*, imprimé à Berlin, contient une cinquantaine d'inscriptions qui le reproduisent. Parmi elles, le plus grand nombre s'est trouvé à Nimes ou aux environs, d'autres à Vaison, à Vienne, à Grenoble, à Tarascon. Le nom d'Aurelius, Aurelia est commun. Les noms de Valerius et Severinus le sont encore davantage ; on les retrouve partout.

Ce qui m'a paru mériter le plus l'attention et présenter un grand intérêt, c'est la corrélation évidente des noms Macia, Aurelia, Valerius et Severinus existant dans notre autre inscription avec les mêmes noms existant dans une inscription, qui a été trouvée à Vaison et acquise par le musée Calvet en 1828. J'en ai conclu qu'elles appartenaient toutes les deux à la même famille, et j'ai voulu essayer de définir quels étaient les degrés respectifs de parenté des personnages qui s'y trouvent mentionnés.

Voici d'abord le texte de cette inscription de Vaison et sa traduction :

MACIAII SIIVE SIIVIIRINII M IIMORIAII AIIT IIRNII AVRIILI VS VALIIRIAN VS SII VIVO CO IVGI IIT SIIBII CIVIS VIIRVIIRG IIL IISIIS MACI SII VIIRINI SOROR T RIIBVNI LIIGION IS SIICVNDIIS IT ALICIIS	*Maciae Seve* *Severinae* *memoriae aeternae* *Aurelius Valerianus* *se vivo conjugi* *et sibi civis Ver-ver-* *gellensis Maci Seve-* *rini sororius tribuni* *legionis secundae* *italicae.*	A l'éternelle mémoire de Macia Severina, fille de Severus, Aurelius Valerianus de son vivant a élevé ce monument à son épouse et à lui-même, citoyen de Verceil et beau-frère de Marius Severinus, tribun de la seconde légion italique.

Digitized by Google

Remarquons en passant que cette inscription est de difficile lecture, les caractères sont mal distincts ; toutes les lettres E qui qui s'y trouvent sont formées de deux barres perpendiculaires parallèles, ce qui augmente l'obscurité. Quoi qu'il en soit, les noms de Macia, de Severinus et Severina, d'Aurelius, de Valerius ou Valerianus se trouvant inscrits dans l'une et l'autre, et les lieux des découvertes n'étant qu'à une distance de deux ou trois kilomètres l'une de l'autre, il faut tenir pour certain qu'elles étaient étroitement apparentées. D'autre part, il m'a paru que l'inscription de Saint-Marcellin, présentant des caractères moins irréguliers que ceux de l'inscription de Vaison, devait être d'une époque plus ou moins antérieure. De plus, les mots de *memoriae aeternae*, bien qu'ils se rencontrent parfois dans les épitaphes païennes, semblent montrer une tendance aux idées qui, au III^e^ siècle, s'accentuaient de plus en plus dans les masses populaires.

J'ai voulu référer de tout cela à M. Allmer, l'éminent épigraphiste, et, en lui envoyant l'estampage pour la notice qu'il fera dans la *Revue épigraphique* dont il a la direction avec tant d'autorité, je lui ai soumis les problèmes ci-dessus. M. Allmer, avec son obligeance ordinaire, s'est empressé de m'exprimer qu'il reconnaissait, comme moi, que les deux inscriptions devaient se trouver étroitement apparentées, mais que les noms qu'elles mentionnent étaient si communs dans la région qu'il serait extrêmement difficile, sinon impossible, de déterminer les identités et les degrés de parenté. Quant à la question d'antériorité, comme elles appartiennent l'une et l'autre à une époque de troubles et de décadence, on ne peut déterminer sûrement quelle est la plus ancienne. Il m'a fait observer, d'autre part, que cette inscription de Saint-Marcellin, dans l'état où je l'ai acquise, ne devait pas être tout à fait complète ; qu'elle devait avoir un mot de plus à une septième ligne, c'est-à-dire que le mot *matri* devait selon l'usage être accompagné du mot *piissimae* ou *optimae*. Mais cet usage n'est pas absolu, nous avons au musée des inscriptions où le mot *matri* n'est accompagné d'aucune épithète. Sa conjecture que l'inscription se trouvait mutilée par le bas était fondée. J'ai constaté qu'à l'extrémité d'en bas on voyait des éraillures qui témoignaient d'une mutilation. Et d'ailleurs, la régularité du cippe exigeait que la pierre fût plus longue que sa longueur actuelle, et qu'elle eût au bas une base, puisqu'en haut elle avait une corniche. Il faudrait donc pour faire la restitution exacte du petit monument, tel qu'il devait être dans son intégrité, ajouter dans le bas aux dimensions

Digitized by Google

actuelles une hauteur de vingt-trois centimètres pour la base et une hauteur de douze centimètres environ pour l'espace de la septième ligne, ce qui ferait environ au total un mètre cinq centimètres (1).

Dans mon dernier voyage à Vaison, j'ai constaté l'existence de deux autres inscriptions, dont l'une se trouve inédite. Mais les détenteurs en demandant des prix trop exagérés, je n'ai pu en faire l'acquisition.

A. SAGNIER.

(1) Voici en quels termes M. Allmer, l'éminent épigraphiste, rend compte de cette inscription dans sa *Revue épigraphique du Midi de la France :*

1184.

Épitaphe.

Estampage et renseignements de M. SAGNIER, administrateur du musée Calvet, à Avignon.

Saint-Marcellin, canton de Vaison, département de Vaucluse. — Cippe détérioré dans le bas, trouvé « au village de Saint-Marcellin, près Vaison »; transporté à Avignon, au musée Calvet. — Hauteur o m. 66, du dé o m. 43; largeur o m. 37.

D M
MAGIAE
AVRELIE
VAL SE
VERINVS
MATRI*pi*
issimae

Lettres d'assez bonne forme, probablement de la seconde moitié du deuxième siècle. *Diis Manibus Magiae Aurelie; Valerius Severinus matri (pissimae?).*

« Aux dieux Mânes de Magia Aurelia; Valerius Severinus à son excellente mère. »

Une inscription, depuis longtemps recueillie au musée Calvet et provenant de Vaison, est l'épitaphe d'une femme étroitement apparentée, à ce qu'il semble, à la défunte de Saint-Marcellin; c'est une *Macia* (même nom que *Magia*, malgré la différence des orthographes), sœur d'un Macius Severinus, originaire de Verceil (*Vergellensis*). L'une des deux femmes s'appelait de son surnom *Aurelia;* l'autre était l'épouse d'un *Aurelius;* l'une était ou avait été mariée à un *Valerius;* le mari de l'autre s'appelait *Valerianus;* l'une avait un fils appelé *Severinus*, l'autre s'appelait elle-même *Severina* et avait un frère nommé *Severinus*. Du rapprochement et du mélange de ces noms ressort l'extrême vraisemblance que les deux femmes, si elles n'étaient sœurs, appartenaient au moins d'une manière étroite à la même famille. Laquelle des deux épitaphes est la plus ancienne ? Nous ne savons le dire; peut-être sont-elles contemporaines, et, ainsi que le présume M. Sagnier, d'une époque non postérieure à Septime Sévère.

Le frère de Macia Severina, Macius Severinus, était tribun dans la légion II^a^ Italica, créée par Marc Aurèle et mise en garnison dans la province prétoriale de Norique, restée jusque là procuratorienne sous le nom de *regnum Noricum*. Au temps de Septime Sévère, le cantonnement de la légion était peut-être à Celeia, l'actuelle Cilli.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR DE

RÉCENTES ŒUVRES PROVENÇALES.

I.

Lou Pouèmo dóu Rose, par Frédéric MISTRAL.

Un jour, se conto,
En ribo de Bèu-Caire uno femeto
Lavavo sa bugado dins lou Rose
Et tout en bacelant, à la subito
Veguè, dins lou courrènt de la ribiero,
Lou Dra, poulit et lèri coume un nòvi,
Qu'à travès dóu clarun ié fasié signe.
« Vène ! ié murmuravo uno voues douço,
Vène ! te farai vèire, bello chato,
Lou palais cristalin ounte demore
Emé lou lié d'argènt ounte m'ajasse
E li ridèu d'azur que l'encourtinon.
Vène ! ai un pipaudoun que n'a que l'orvo
E que, per s'abari dins la sapiènci,
N'espèro que toun la, bello mourtalo ! »
La jouino bugadiero, atrevarido,
Leissè toumba de sa man escumouso
Soun bacèu e' m'acò, pèr l'ana querre,
S'estroussant vitamen à miejo-cambo,
Pièi au geinoui, pièi jusquo à miejo-cueisso,
An ! perdeguè l'apès. Lou briéu dóu flume
L'envestiguè de soun oundado vivo,
L'entourtouiè, barbelanto, avuglado,
E l'entirè dins lis aven ferouge
Que remoulunon avau souto terro....
A Bèu-Caire
Degun pensavo plus à la paureto,
Quand un matin, au bout de sèt anado,
La veguèron rintra, touto tranquilo
Dins soun oustau, sa fardo sus la tèsto,
Coume se retournavo, à la coustumo,
Dóu lavadou : soulamen un pau palo.

« On raconte qu'un jour,
Au quai de Beaucaire, une jeune femme
Lavait au Rhône sa lessive.
Et en battant son linge, tout à coup
Elle aperçut dans le courant du fleuve
Le Drac, frais et gaillard comme un nouvel époux,
Qui à travers le clair lui faisait signe :
«Viens donc! lui murmurait une voix douce,
Viens, je te montrerai, ô belle fille,
Le palais cristallin où je demeure,
Avec le lit d'argent où je me gite
Et les rideaux d'azur qui le recouvrent.
Viens, j'ai un nouveau-né qui n'est encore qu'une larve
Et qui pour se nourrir dans la sapience,
N'attend que ton lait, ô belle mortelle ! »
La jeune lavandière somnolente
Laissa tomber de sa main écumeuse
Son battoir, et voilà: pour aller le chercher
Troussant sa jupe vivement à mi-jambe,
Puis au genou, puis jusques à mi-cuisse,
Bref elle perdit pied. Le cours du fleuve
L'enveloppa de son flot violent,
L'entortilla, pantelante, aveuglée,
Et l'entraîna aux abimes farouches
Qui tourbillonnent par là-bas sous terre...
Des jours, des ans passèrent. A Beaucaire,
Personne hélas ! ne pensait plus à elle,
Lorsqu'un matin, au bout de sept années,
On la vit qui rentrait, toute tranquille
Dans sa maison, son paquet sur la tête,
Comme si du lavoir, à l'habitude,
Elle s'en retournait: seulement un peu pâle.

Digitized by Google

Tóutl si gènt lèu la recouneiguèron,
E tout acò cridè : « Mai d'ounte sortes ?»
En se passant la man sus lou front, elo :
«Vès,ié diguè,me sèmblo qu'es un sounge..·
Que vàutri lou vouguès crèire o pas crèire'
Sorte dóu Rose. En lavant ma bugado,
Ai toumba moun bacèu e, per l'avedre,
Ai resquiha dins un founsau terrible...
E me sentiéu embrassado souto aigo
Per uno oumbrino,un glàri, que m'a presso
Coume un jouvènt que fai un raubatòri...
Lou cor m'avié fa mau e, revengudo,
En un vaste soubau plen de fresquiero,
Enlumina d'uno lus eigalouso,
Emé lou Dra, souleto, me siéu visto.
Avié, d'uno fiheto entre-negado,
Agu 'n pichot — e iéu, per nourriguiero
De soun Draguet, sèt an m'a detengudo. »

Tous ses gens aussitôt la reconnurent
Et chacun s'écria : « Mais d'où sors-tu ? »
Elle, se passant la main sur le front,
Répondit : « Voyez, cela me semble un songe...
Mais qu'il vous plaise de le croire ou non,
je sors du Rhône. En lavant ma lessive,
Mon battoir est tombé, et, pour l'avoir,
Dans un bas-fond terrible j'ai glissé.
Et je me sentais embrassée sous l'eau
Par un fantôme, un spectre, qui m'a prise
Ainsi qu'un jeune homme qui ferait un rapt...
Le cœur m'a failli et, revenue à moi,
Dans une grotte vaste et pleine de fraîcheur
Et éclairée d'une lueur aqueuse,
Avec le Drac je me suis vue seulette.
D'une jeune fille à demi-noyée
Il avait eu un fils — et de son petit Drac,
Moi, pour nourrice, il m'a gardée sept ans.»

Ainsi Frédéric Mistral raconte, — d'après les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, qui écrivait à Arles vers 1220, — l'histoire du Drac et de la femme de Beaucaire, et il ajoute en note : « Les lavandières du Rhône, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, se servent encore de battoirs sculptés qui portent par tradition un Drac en forme de lézard. »

Tel est le document qui semble avoir inspiré le *Poème du Rhône ;* de cette larve légendaire le maître provençal a fait un dieu rhodanien.

Le sujet a la simplicité des contes populaires et des belles œuvres anciennes. Un prince d'Orange, un Guilhem descendant de Guillaume au Court-Nez, voyageur mystérieux et séduisant comme le Drac, rencontre sur le grand bateau qui va de Condrieu à la foire de Beaucaire, une jeune vivaraise, une orpailleuse, nommée l'*Anglore*, ainsi qu'on nomme le lézard gris qui s'ensoleille sur les sables. Ce sont de poétiques amours ; l'Anglore s'abandonne à l'inconnu adoré, et, lorsque au retour, près des arches du Pont-Saint-Esprit, le grand bateau remorqué par des chevaux pour remonter le fleuve, fait naufrage sous le choc d'une nef à vapeur, les deux amants enlacés semblent aller vers des noces fantastiques dans les palais où règnent les divinités des eaux.

Autour de ce groupe qui domine l'œuvre et l'éclaire d'une jolie lueur mythologique, tout un monde de mariniers et de marchands, de pêcheuses et de bohémiennes, apporte la vie ardente et les passions jamais contenues des natures méridionales. C'est

Digitized by Google

Jean Roche, le rival malheureux du prince Guilhem, le fougueux prouvier ensorcelé, brutalement humain celui-là et bien observé, bien ressemblant; c'est maître Apian, roi de la navigation du Rhône, patron de l'équipage le plus fameux de tout le fleuve; ce sont trois vénitiennes, qui vont à la grande foire lever boutique, non de poupées, mais de gobe-mouches, — et le beau prince un moment se laisse tenter; — ce sont les grouillantes nichées des mariniers, leurs femmes et leurs enfants qui les appellent au passage; c'est Valence et Avignon, et toute la région du Lyonnais brumeux jusqu'à la Provence claire, qui défile devant le *Caburle*, barque célèbre dont une vieille chanson avait conservé le nom, repris et glorifié par Mistral.

Eh! que ne voit-on pas, d'ailleurs, en descendant le Rhône, seulement de Condrieu à Beaucaire? Patron Apian y a aperçu le pape en personne; Guilhem y évoque ses ancêtres et, entre tous, les paladins vainqueurs des Maures au siège d'Orange; les dames de Venise espèrent trouver en Avignon les douze apôtres d'or enterrés au bas de l'escalier qui monte à l'église des Doms; chacun rêve merveilles sur ce *Caburle* chargé de légendes; et Frédéric Mistral, dont la vue porte plus loin que celle de tous, salue sur les deux rives, des Cévennes aux Alpes, les souvenirs historiques des âges les plus divers, l'autel de Mithra au Bourg-Saint-Andéol, aussi bien que la route où chevaucha Bonaparte, le « mangeur de monde ».

Mais ce que l'œil du poète saisit surtout, le titre de son œuvre l'annonce, c'est le paysage. Mistral, on le sait depuis longtemps, est un grand peintre; ses descriptions peuvent affronter toutes comparaisons. Ouvrez le *Poème du Rhône* au hasard; vous serez d'abord captivé par la richesse des couleurs, la grandeur et l'animation du décor.

Je citerai le départ d'Avignon :

Patroun Apian, lou mèstre d'equipage,
Es d'aut sus lou Caburle, largant d'ordre
Que lou prouvié repetis. En feloupo
Li passagié s'embarcon per la fiero.
E, d'un batèu à l'autre, à la seguido
De qu'entendès parla ? que de Bèu-Caire.
De touto l'encountrado qu'envirouto,
De Carpentras, de Veisoun, pèr ié vèndre
Lis escachoun de safran, de graneto
E de touto erbo de sant Jan essucho,
E d'Avignoun, per ié chabi si pèço
De tafata, de velout e d'indiano,
Mounto'n mouloun de gent. Tenènt la ribo,

Patron Apian, le maître d'équipage,
Est en haut du Caburle, distribuant des ordres
Que le prouvier répète. Groupe à groupe
Les passagers s'embarquent pour la foire
Et d'un bateau à l'autre, en conséquence,
Vous n'entendez parler que de Beaucaire.
De toute la contrée qui environne,
De Carpentras, de Vaison, pour y vendre
Leurs parties de safran, de grenettes
Et de toute herbe de saint Jean séchée,
Et d'Avignon, pour y placer leurs pièces
De taffetas, de velours et d'indiennes,
Montent nombre de gens. Maîtres du quai

Digitized by Google

Encentura, quau de verd, quau de rouge,
Segound que soun pèr lou rèi o lou contro,
Li porte-fais, que joumbrissié la terro
Davans si poung, toujour lèst pèr la truco,
An acaba soun pres-fa. Di couroundo
Eli-meme desmarron li maieto.
E li sèt barco
A-de-reng se reviron e, coumoulo
De tóuti li richesso de l'Emperi
E dóu Reiaume, au pèd de la grand Roco
Vers lou Miejour reprenon la desciso.
Enterin que lou viéi patroun atuso
Dóu bras e de la voues li barquejaire :
« Garamen ! gentamen ! » e coumo engorgon
L'engoulidou ferous dóu pont de pèiro
Que Benezet lou pastre sus li oundo,
I'a sèt cènts an, enarquihè sublime,
Mèstre Apian, éu fidèu à la coustumo
Di Coundriéulen, tiro uno capelado
Au grand sant Micoulau — que sa capello
Cavauco sus lou pont, linjo e poulido ;
E m'acò, tout drihant dins l'aigo fousco
Ounte à cha pau descènd la lus d'auroro,
Coumenço mai la prègo d'abitudo :
« O noste paire ! » Ansindo, quand se lèvon
I proumié rai dóu jour, fan li nisado.
E d'Avignoun la visto espetaclouso,
Soun castelas à paret gigantesco,
Si barri merleta, tourre e tourriho,
Dins lou matin blanc e bléuge s'aliuenchon
Emé lou fort alin de Vilo-Novo,
Que lou soulèu tout-d'un-cop de soun ruscle
Acoulouris en or.

Et ceinturés, qui de vert, qui de rouge,
Selon qu'ils sont pour ou contre le roi,
Les portefaix aux poignes redoutables
Et devant lesquels la terre tremblait,
Ont achevé leur tâche. Des poteaux,
Eux-mêmes démarrent les divers cordages.
Et les sept barques
Revirent de bord tour à tour et combles
De toutes les richesses de l'Empire
Et du Royaume (1), au pied de la Roque hautaine
Vers le Midi reprennent la descente.
Entre temps, le vieux patron modère
Du geste et de la voix les nautoniers :
« Joliment! gentiment! » et pendant qu'ils s'engouffrent
Dans la féroce baie du pont de pierre
Que Bénézet le pâtre sur les ondes,
Il y a sept cents ans, éleva colossal,
Maître Apian, lui, fidèle à la coutume
Des gens de Condrieu, tire un coup de chapeau
Au grand saint Nicolas, dont la chapelle
Chevauche sur le pont, svelte et jolie ;
Et, une fois courant dans l'eau obscure
Où peu à peu descend la lueur de l'aurore,
Il redit la prière habituelle :
« O notre Père ! » Ainsi à leur réveil,
Aux premiers rais du jour, font les nichées.
Et la vue merveilleuse d'Avignon,
Son grand château aux gigantesques murs,
Ses remparts crénelés, tours et tourelles,
Dans le matin de clarté s'éloignent,
Avec le fort lointain de Villeneuve,
Que le soleil colore tout à coup
De son averse d'or. »

Les portraits des personnages du poème sont aussi magistralement dessinés :

Es uno raço d'ome caloussudo,
Galoio e bravo, li Coundrièulen. Sempre
Planta sus li radèu e li sapino.
.... oumenas à barbo espesso,
Grand, courpourènt, clapu tau que de chaine,
Boulegant un saumié coume uno busco,
De poupo à pro cridant, jurant de-longo.
E largamen, per se baia courage,
Au poutarras pintant la roujo tencho,
A bèu taioun tirant la car de l'oulo.
De-long dóu flume èro uno bramadisso
Que d'auro en auro entendias de-countùni :
« Pro vers la baisso, hòu ! reiaume ! empèri !
Amount la pro ! dau ! fa tira la maio ! »

C'est une race d'hommes robustement musclée,
Gaillarde et brave, les Condrillots. Toujours
Debout sur les radeaux et les sapines,
.... Colosses à barbe épaisse,
Grands, corpulents, membrus, tels que des chênes
Remuant une paille comme on fait d'un fétu,
De la poupe à la proue, criant, jurant sans cesse,
Et largement pour se donner courage,
Au pot énorme humant le rouge piot,
Tirant à beaux lopins la chair de la marmite.
C'était le long du fleuve une haute clameur
Que du nord au midi on entendait sans trêve :
« Proue en aval, oh ! royaume ! empire !
Amont la proue ! sus ! fais tirer la maille ! »

(1) De la rive droite et de la rive gauche.

Digitized by Google

Mais rien n'égale peut-être le gracieux tableau dans lequel Mistral nous présente son héroïne :

Vès-la ! vès-la ! cridèron dins li barco.
Lou poung sus l'anco, en ribo dóu grand Rose,
Dins si raubiho bello dóu dimenche,
A la man soun cabas de sagno primo,
Elo, l'Angloro, esperavo risènto.
Car em'aqueli gènt dis equipage
S'èro à cha pau rendudo famihiero,
Fantaumejant et fadejant em'éli.
Desempiéi qu'èro au mounde, sus la dougo
Venié veire veni li sisselando,
Lóugiero fendènt l'aigo à la desciso.
... Li marinié di barco ventrarudo,
En la vesènt bada long de la lono,
De-fes dins soun faudau qu'elo aparavo,
Ié jitavon de lieun de poumo roujo
O de pero garroto à la rapiho.
Tóuti la couneissien, aquelo Angloro,
Coume l'avien noumado per escàfi,
En estènt que toujour sus li graviero
Grapaudejavo nuso, à la rajolo
Dóu souleias, coume uno reguindoulo.
Piéi s'ero facho grando, arrouganteto,
Emai poulido proun. Ero que bruno ;
Mai uno bruno claro o, pèr miés dire,
Lou rebat dóu soulèu l'avié daurado ;
Emé d'iue de perdrix, qu'ero de peno
De saupre se risien d'enfantoulige
O d'alegresso folo o bèn per trufo.
D'ageinouioun o drecho dins li semo,
Aqui-de-long, tout lou jour, abarouso,
Emé soun crevelet d'aran passavo
Li pampaieto d'or que, raro et tèuno,
L'Ardecho carrejavo après li plueio.
Lavado e relavado, li paiolo
Se retenien, lusènto, sus la bourro
D'uno pèu de móutoun ; e bèn countento,
Pecaire, quand gagnavo sa peceto
De douge ou quinge sòu, un jour dins l'autre.
Et tant-lèu la vesien, atravalido,
Boulegant soun crevèu dins la lumiero,
La gounello estroussado à miejo-cueisso
E lou jougue badiéu coume uno roso
D'agoulencié que bèu la souleiado :
— Que, hòu ! cridavon en ie fasènt signe,
Aquelo Angloro a panca fa fourtuno ?
— Ai ; pauro ! d'or, respoundié la pichoto,
Aquéli gus de Raiòu, dins l'Ardecho
N'en jiton gaire...
Adiéu mignoto !
N'i' avié proun un, sabès, que sus lou téume,
Toujour lou bèu darrié dintre la chourmo,
Saludavo enca 'n cop la pichouneto
Emé quàuqui poutoun à la voulado.

« La voilà ! la voilà ! » cria-t-on dans les barques.
Le poing sur la hanche, au bord du grand Rhône,
Et dans ses belles hardes du dimanche
Et à la main son cabas de jonc fin,
Elle, l'Anglore, attendait souriante.
Car avec ces nochers des équipages
Elle s'était rendue peu à peu familière,
Folichonnant, badinant avec eux.
Et sur la berge depuis qu'elle était née,
Elle venait voir arriver les sisselandes
Légères, fendant l'eau à la descise.
•... Et les mariniers des barques ventrues
En la voyant bayer le long du fleuve,
De loin, dans son tablier qu'elle tendait
Lui jetaient quelquefois des pommes rouges
Ou des poires vertes, à la gribouillette.
Ils la connaissaient tous, eux, cette Anglore,
Comme ils l'avaient nommée par moquerie,
Attendu que toujours sur les graviers
Elle se traînait nue sous les rayons
Du soleil comme un petit lézard.
Puis elle avait grandi, s'était faite arrogante
Et même assez jolie. Elle n'était que brune,
Mais une brune claire, ou, pour mieux dire,
Le reflet du soleil l'avait dorée ;
Et des yeux de perdrix, où difficilement
On pouvait deviner s'ils riaient enfantins
Ou d'allégresse folle ou bien par gausserie.
A genoux ou dans les délaissés de l'eau,
Sur le rivage, tout le jour, assidue,
Avec son petit crible de fer elle passait
Les paillettes d'or que ténues et rares
L'Ardèche charriait après les pluies.
Lavées et relavées, les paillettes légères
De là s'attachaient luisantes à la laine
D'une peau de mouton ; et bien contente,
La pauvre, de gagner à cela sa piécette
De douze ou quinze sous, un jour dans l'autre.
Dès l'apercevoir, active à son travail,
Agitant son crible en pleine lumière,
La jupe retroussée à moitié cuisse
Et le corsage ouvert comme une rose
D'églantier qui boit le soleil :
— Ohé ! lui criaient les mariniers en faisant signe,
N'a-t-elle pas encore fait fortune, l'Anglore ?
— Aïe ! pauvrette, répondait la petite,
Ils n'en jettent pas tant, d'or, dans l'Ardèche,
Ces gueux de Cévenols !
.... Adieu, mignonne !
Il en était bien un qui, sur la tille,
Toujours le beau dernier de l'équipage,
Saluait la fillette encore un coup
Avec quelques baisers à la volée.

Digitized by Google

Passons avec regret comme lui. Et puis, tant pis pour ceux qui n'auront pas lu, au chant suivant du poème mistralien, la description du bain de l'Anglore au clair de lune.

Dans les citations qui précèdent, l'on aura remarqué plus d'un terme peu usité, presque étrange aux oreilles de ceux qui connaissent mal la langue des mariniers du Rhône. Cette langue, en effet, Mistral a voulu la reproduire en même temps que les mœurs de la race spéciale qui vivait de notre grand fleuve et qui semble disparue devant les progrès modernes ; la vapeur en a été l'implacable ennemie, la vapeur meurtrière au légendaire *Caburle*.

Il importe de noter enfin que le *Poème du Rhône* est écrit dans une forme nouvelle, en vers dissyllabiques à terminaison féminine. Au lieu de rechercher les assonances ainsi que faisaient les auteurs des chansons de geste, Mistral s'est appliqué, au contraire, à les éviter, laissant des périodes assez longues entre chacune d'elles, et assurément il s'est créé de la sorte une difficulté : l'harmonie de l'ensemble y a gagné. Outre l'avantage d'éviter la monotonie, au moins autant que l'évite la prose rhythmée si fort en usage parmi la jeune école française, cette versification a le mérite de ne point fausser maladroitement la cadence ; elle est d'ailleurs soutenue par les naturelles vertus chantantes de l'idiome provençal.

Comme conclusion, l'Académie française nous fournit à point le mot définitif : Elle vient de décerner le prix Alfred Née à Frédéric Mistral pour *Le Poème du Rhône*. Mistral était déjà deux fois lauréat : *li tres cop fan gagna la bello*.

II.

Li Rouge dóu Miéjour, par Félix Gras.

Jusqu'à ces dernières années, la littérature félibréenne s'était principalement alimentée de poèmes, de légendes et de contes ; dans les livres et sur la scène, l'inspiration se montrait poétique avant tout. Un nombre notable de bons discours, quelques vigoureux romans et beaucoup d'exquises nouvelles, tel était à peu près le domaine de la prose provençale. Pas de critique, ni d'histoire, ou presque pas ; on dit, à la vérité, que parmi les jeunes, plusieurs songent à combler cette lacune. En attendant, le capoulié Félix Gras semble avoir tenté une œuvre de transition, dans

Digitized by Google

Les Rouges du Midi. Que les événements de la Révolution y tiennent la place dominante, ce n'est pas absolument certain ; mais ils forment un cadre grandiose à une action imaginaire. L'auteur, très habilement, en a mis le récit dans la bouche du vieux Pascal, ancien volontaire du bataillon marseillais ; et Pascal les raconte ainsi qu'il les a vus, avec un peu du grossissement nécessaire pour un auditoire de veillées, un peu aussi de la passion de ses jeunes années éperdûment vécues au milieu de la terrible lutte.

C'est au pied du Ventoux, à Malemort, dans la boutique d'un cordonnier, que Pascal fait son récit. Les voisins s'y réunissent, le soir, autour d'un bon poêle, et l'auteur, tout enfant, est parmi eux ; une pauvre lampe éclaire la pièce, mais le cordonnier et son apprenti ont chacun devant soi une *vihole,* petit globe de verre plein d'eau, et la clarté rougeâtre du luminaire en passant à travers ce globe se transforme, sur le soulier ou la semelle qu'ils cousent, « en un point lumineux, éblouissant comme un rayon ». Et, de même, le drame effrayant des *Rouges du Midi* s'éclaire de quelque gaîté au commencement et à la fin de chaque chapitre, c'est-à-dire de chaque veillée, sous les réflexions naïves des paysans, les petites scènes d'intérieur, les réparties inattendues. Jugez-en.

« Lou viéi Pascau n'èro aqui de soun istôri que nous tenié tóuti la bouco badanto, quand tout-d'un-tèms la porto de la boutigo se duerb, la femo dóu courdounié, la Mio ié disien, intro coume un fouletoun, enmaliciado, arribo vers lou vihadou, boufo lou lume, l'amosso en cridant : « Crese que ié pensas pas ! es vounge ouro ! i'a dos ouro que barjacas pèr rèn, l'oli s'abeno e moun sacre groulie d'ome emé soun sang-fla-mouriguè-rede d'aprendis an pas bouta un poun de la viado... »

« Le vieux Pascal en était là de son histoire qui nous tenait tous bouche bée, quand tout à coup la porte de la boutique s'ouvre, la femme du cordonnier, la Mie, entre en coup de vent, courroucée ; elle s'élance vers le veilloir, souffle la lampe, l'éteint et crie : « Je crois que vous n'y pensez pas ! il est onze heures ! deux heures durant vous avez bavardé pour ne rien dire et l'huile s'use, et mon sale savetier d'homme avec son apprenti mort n'ont pas cousu un point de la veillée !... »

Le chapitre second ainsi terminé, voici le début du troisième.

« Lou lendeman, dins lou vilage, au four, au lavadou, au moulin d'òli se barjaquè que di cop de tiro-pèd qu'avien plóugu touto la niue sus li cadeno de la Mio. E iéu, me demandère en ausènt tout acò, se lou vespre la boutigo dóu courdounié sarié mai duberto pèr la veiado. Mai à la soupado moun grand me rassegurè

« Le lendemain dans le village, au four, au lavoir, au moulin d'huile, on ne parla que des coups de tire-pied qui avaient plu toute la nuit sur le dos de la Mie. Et moi, je me demandais en entendant cela, si le soir la boutique du cordonnier serait encore ouverte pour la veillée. Mais au souper, mon grand-père me rassura

Digitized by Google

quand, au darrié moucèu, en fasènt chica soun coutèu qu'embarrè dins soun pouchoun, diguè : « An mignot, atubo la lanterno, vas vèire que la Mio sera souplo aquest vespre. »... Ma fisto ! èro verai. La boutigo fuguè duberto coume la vèio. Lou courdounié emé soun aprendris èron à soun obro, gai coume à l'acoustumado. De mai i'avié la Mio que fasié soun debas, assetado contro lou veiadou, la mino risènto, avenènto, parlavo de causo e d'autro, prevenènto pèr tóuti : « Bon soir, Domenico — èro moun grand — tenès, prenès aquesto cadiero. E tu, mignot, vès, coucho lou cat que t'a pres toun pichot banc... » Pièi se viravo vers soun ome : « Mai, digo, que ? ta lampo fai la bèbo ! laisso que l'empure un brigoun. » E se coumprenié dins lou toun de sa voues un countentamen qu'èro pas de dire. Quand Pascau intrè : « Ah ! faguè la proumiero, esperavian plus que vous ! avançaz dóu pouelo. M'an di que countavias uno istòri, e me siéu dicho de veia emé vàutri... Iéu ame bèn lis istòri de Pascau ! »

quand au dernier morceau, en faisant claquer son couteau qu'il remit dans sa poche, il dit : « Allons, enfant, éclaire la lanterne, tu vas voir comme la Mie sera souple ce soir. » Ma foi, ce fut vrai. La boutique fut ouverte, le cordonnier et son apprenti étaient à leur travail, gais comme à l'accoutumée. Il y avait de plus la Mie qui tricotait son bas à côté du veilloir, la figure souriante et avenante. Elle parlait de choses et d'autres, prévenante pour tous : « Bonsoir, Dominique, — c'était le nom de mon grand-père, — tenez, prenez cette chaise. Et toi, petit, vois, chasse le chat qui t'a pris ton petit banc. » Puis, elle se retournait vers son mari : « Hé ! dis, qué ? ta lampe fait la moue, laisse que je l'attise un peu. » On comprenait dans le ton de sa voix un contentement inexprimable. Quand Pascal entra : « Ah ! dit-elle, nous n'attendions plus que vous : approchez du poêle. On m'a dit que vous contiez une histoire et je me suis promis de veiller avec vous. J'aime bien les histoires de Pascal. »

Le sixième chapitre s'ouvre par un tableau peut-être plus délicat :

« Moun grand ero coume iéu, noun aurié vougu pèr un empèri perdre un mot de l'istòri dóu viéi Pascau, e segur degué chifra un bon tros de la niue pèr saupre coume farié lou lendeman à la vesprado per m'engarda de m'achouca sus la taulo, emé la bouco encaro pleno, estènt que m'ère coucha à dos ouro de matin. Lou bon viéi aguè lèu trouva l'engano : Quand pamens veguè que lou soulèu èro proun aut, faguè à ma maire : « Ai pensa de mena lou pichot emé iéu au champ, vau auboura un muraias que la darnierò plueio a esbousela, e me fau quaucun pèr me pourgi li caiau se vole acaba dins la journado.— Aro qu'a manca l'escolo, diguè ma maire, autant vòu qu'ane emé vous, se dèu faire l'obro d'un ome. » N'i' avié proun de di. Anère au champ emé moun grand ; e liogo de ié pourgi de caiau pèr auboura lou tros de muraio esbousela, tout lou sauclame dóu jour dourmiguère coume un benurous sus un mouloun de fueio morto, au bon soulèu, à la calo d'uno ribo. Lou vèspre, reviscoula coume un

« Mon grand-père était comme moi, il n'aurait pas voulu pour un empire perdre un mot de l'histoire du vieux Pascal, et sûrement il dut calculer une bonne partie de la nuit pour savoir comment il ferait le lendemain à la vesprée pour m'empêcher de m'endormir sur la table avec la bouche encore pleine, étant donné que je m'étais couché à deux heures du matin ! Le bon vieux eut vite trouvé la ruse... Quand il vit que le soleil était assez haut, il dit à ma mère : « J'ai décidé de conduire le petit aux champs avec moi, je vais relever une muraille que les dernières pluies ont effondrée et il me faudra quelqu'un pour me passer les pierres si je veux terminer dans la journée.— Maintenant qu'il a manqué l'école, autant vaut-il, dit ma mère, qu'il aille avec vous, s'il doit faire le travail d'un homme. » Il y en avait assez de dit. J'allai aux champs avec mon grand-père, et au lieu de lui passer des pierres pour relever la muraille effondrée, toute la belle et sainte journée je dormis comme un bienheureux sur un tas de feuilles

Digitized by Google

miquelet, soupère en mastegant di dous coustat, e moun paire avié pa' ncaro fa chica soun coutèu, que iéu pourgissiéu à moun grand sa lanterno atubado e partian afouga tóuti dous, éu autant enfant que iéu, pèr la vihado. »

mortes, au bon soleil, à l'abri d'une haie. Le soir, ravigoté comme un miquelet, je soupai en mangeant des deux côtés et mon père n'avait pas encore fermé son couteau, que je présentais à mon grand-père sa lanterne éclairée et nous partions en hâte tous les deux, lui aussi enfant que moi, pour la veillée. »

Ces scènes de l'existence villageoise contrastent agréablement avec la tourmente révolutionnaire, et, sous une spirituelle bonhomie, elles laissent clairement entrevoir un art très exercé.

Ah ! ils ne furent pas tissés de soie et d'or, les jours de Pascal autrefois, lorsqu'il s'appelait Pascalet, en sa masure natale de la Gardi, sur les domaines du marquis d'Ambrun, au flanc du Ventoux. Il en a gardé un triste souvenir ; crevant de faim, meurtri de coups de fouet, il a pris en horreur pour jamais le méchant marquis et son digne fils, et la marquise pire encore, et l'intendant, le grand Surto, bourreau de la contrée, plus barbare à lui seul que les trois autres ensemble. Heureusement, il y a la marquise Adeline, l'enfant du château, la petite fée gracieuse et bonne dont le sourire fait tout pardonner ; heureusement aussi, il y a l'abbé Randoulet, prieur de Malemort, l'une des figures les mieux étudiées du roman, celle en qui s'incarne avec un charme rare la chrétienne charité. Le digne homme de Dieu sauve Pascalet des griffes de Surto, et, comme l'air de Malemort devient décidément très dangereux pour le pauvret, il l'expédie en Avignon avec une belle lettre pour un chanoine. Mais la servante du chanoine fermera sa porte ; Avignon n'était pas précisément alors un lieu d'asile et de retraite. Il faut entendre là-dessus l'opinion d'un campagnard des environs de Carpentras :

« Digas-me, jouvenome, avès d'afaire pressanto en vilo d'Avignoun ? Dóumaci que, se rèn vous ié forço, farès bèn de tourna d'ounte venès ; car, pèr entèndre dire, se ié passo de causo dins aquel Avignoun que fan ferni ! E i' a rèn d'estounant : li gènt d'aquéu païs soun de marrit ferre, michant, jalous, envejous, traite, petacho, tout ! anen ! Lis apèlon li bregand ! es pas tout dire ? » « Mai o mens, an tóuti voula, brula, assassina ! Sias pas sènso saupre que soun vengu dous cop assieja Carpentras. I'avèn fa vèire quau sian !... Vous n'en dise pas mai, jouvenome, adessias. »

« Dites-moi, jeune homme, avez-vous des affaires pressantes en ville d'Avignon ? Parce que, si rien ne vous y force, vous ferez bien de retourner sur vos pas, car, pour entendre dire, il s'y passe des choses, dans cet Avignon, qui font frémir ! Il n'y a rien d'étonnant à cela : les gens de ce pays sont de mauvais garnements, méchants, jaloux, envieux, traîtres, paresseux, tout ! tout ! On les appelle les brigands ! n'est-ce pas tout dire ?... Plus ou moins ils ont tous volé, brûlé, assassiné ! Vous n'êtes pas sans savoir qu'ils sont venus deux fois assiéger Carpentras. Nous leur avons fait voir qui nous sommes. Je ne vous en dis pas plus, jeune homme, adessias ! »

Digitized by Google

Or, pour pallier l'effet de ces paroles, le soir même, lorsque Pascalet arriva aux portes d'Avignon, — voyez le hasard, — on y farandolait au son des fifres et des tambourins.

Parmi les farandoles, un délégué de l'Assemblée nationale vient lire le décret qui proclamait Avignon et le Comtat réunis à la France. Et, en même temps qu'il répète les cris de « Vive la Nation ! à bas le Légat ! », Pascalet trouve une note émue où percent des regrets d'artiste :

« Un silènci gréu se faguè quand lou pople veguè lis aministratour se vira vers lou Palai di Papo e faire signe à-n-uno sòuco d'oubrié pousta amount sus li merlet. Aquéstis óubrié, qu'èron de manescau e de sarraié, s'avancèron dóu pichot clouchié que se vèi encaro amount sus lou mitan dóu Palais, e à cop de martèu, à cop de pau-fère n'en derrabèron la pichoto campano d'argènt que sounavo rèn que per li Papo. Quand l'aguèron derrabado de soun clouchetoun, l'estaquèron em'uno longo cordo, e la faguèron esquiha tout de long dóu muraias enjusqu'eiçavau sus la plaço. E la pauro pichoto campano, lusènto coume un anèu, coume s'avié agu la couneissènço de ço que i'arribavo, picavo de travès de pichot cop de matai à chasco secousso, e n'en trasié un son tantost clarinèu, tantost rau coume un cascavèu rout, que vous fasié tira peno e vous trancavo l'amo. Tout-de-long dóu bàrri, en davalant, à chasco choco jitè soun plagnun, aurias di qu'èro uno amo vivènto, un enfant que fasien soufri !... Eh bèn ! lou creirés o lou creirés pas, aquelo empressioun tristo, aquelo angouisse que me pesavo sus lou cor, touto la foulo dóu mounde qu'èro aqui la ressentié. A-n-aquéu moumen aurias ausi voula un parpaioun, tant lou silènci èro grèu e penible. De tèms-en-tèms ausissian marmoutia : « Tambèn ! pèr que la pas leissa eilamount nosto poulido campaneto d'argènt ?... »

« Un silence grave se fit quand le peuple vit les administrateurs se tourner vers le Palais des Papes et faire un signe à des ouvriers postés là-haut sur les créneaux. Ces ouvriers, qui étaient des forgerons et des serruriers, s'approchèrent du clocheton que l'on voit encore sur le milieu du Palais, et à coups de marteaux, à coups de leviers, ils en arrachèrent la petite cloche d'argent qui ne sonnait que pour les Papes. Quant ils l'eurent arrachée de son clocheton, ils l'attachèrent avec une longue corde et la firent glisser tout le long du rempart jusqu'en bas sur la place. Et la pauvre petite cloche, luisante comme une bague, pécaire ! comme si elle avait compris ce qui lui arrivait, frappait de travers de petits coups de battant à chaque secousse, et elle jetait un son tantôt clair, tantôt rauque comme un grelot fêlé qui vous faisait tirer peine et vous meurtrissait l'âme. Tout le long du rempart, en dévalant, à chaque choc elle jeta sa plainte: vous auriez dit une personne vivante, un enfant qu'on faisait souffrir !... Eh bien ! vous le croirez ou vous ne le croirez pas, cette impression triste, cette angoisse qui me pesait sur le cœur, tout le monde qui était là la ressentait. A ce moment, vous auriez entendu voler un papillon, tant le silence était profond et pénible. De temps en temps, on entendait balbutier : « Aussi bien ! pourquoi ne pas la laisser là-haut, notre jolie clochette d'argent ? »

Cela dit, — et en termes dont la saveur est spéciale à la langue capoulière, — Pascalet reprend peu à peu la narration violente. Les aubades cessent bientôt, et lui, entraîné par l'irrésistible courant, va se ruer avec une exaltation juvénile et une entière simplicité de cœur, dans la sanglante mêlée.

Digitized by Google

A défaut d'autre protecteur, d'autre ami, il a rencontré le garde national Vauclair et sa femme Lazuli et leur enfant le petit Claret, vaillante famille d'adoption. A côté de Vauclair, notre Pascalet, enrôlé comme garde national, monte vers Paris avec le bataillon marseillais.

C'est une marche endiablée, entraînante, admirablement décrite par Félix Gras, qui excelle du reste à faire mouvoir les foules, à en saisir tout à la fois l'élan et le tumulte, à conduire une bataille ou une fête. Alors, le roman prend des allures d'épopée ; la poussière de la route, autour du bataillon révolutionnaire, dans la lumière intense d'un ciel surchauffé, devient tantôt une auréole gigantesque, tantôt un monstrueux nuage où l'acier des sabres et des piques projette ses éclairs.

Le carrosse royaliste du marquis d'Ambrun a devancé à Paris les piétons de la République. Le coche y amène, en outre, la famille Vauclair et une abominable tripière d'Avignon, la Jacarasse, créature répugnante entre toutes, infecte mégère à qui la marquisette Adeline a été bien déplorablement confiée. Adeline, qui déroba Pascalet à la haine meurtrière de Surto, est à son tour dérobée aux brutalités non moins horribles de la Jacarasse : encore une adoption dont se charge l'aimable Lazuli Vauclair, la vraie femme avignonaise. Et, lorsque notre jeune héros retrouve auprès de lui, sous la sauvegarde de la même bienfaitrice, dans l'humble logis du menuisier Planchot, la marquisette d'Ambrun, il a tout d'un coup, malgré les misères de son enfance invraisemblablement opprimée, une touchante émotion de paysan méridional exilé dans la cohue parisienne, et, baisant les mains de sa payse Adeline :

« Revese,— nous dit-il,— revese dins elo tout moun vilage, ma cabano de la Gàrdi, ma maire, moun paire ; me sèmblo que sa raubo souplo, si dentello fino embaumon li sentour di genèsto e dis entrevadis que flourissien dins l'ermas alin dóu vila-joun.

« Je revois en elle,— nous dit-il, — tout mon village, ma cabane de la Gardi, ma mère, mon père ; il me semble que sa robe souple, ses dentelles fines embaument comme les senteurs des genêts et des clématites qui fleurissent dans les landes là-haut du village. »

L'appartement du menuisier Planchot est moins fleuri ; il y pousse des guillotines. Mais les enfants ne connaissent pas ces instruments de mort, qui luisent d'un bois tout neuf ; on a même dressé entre les montants de l'un d'eux le lit provisoire d'Adeline, et, en jouant, comme elle est fière de savoir seule écrire dans la

Digitized by Google

maison, elle grave son nom en grosses lettres sur la traverse de sapin. Cette fantaisie nous vaudra un effet des plus poignants : ce nom sera le Mané, Thécel, Pharès, que liront, à l'heure de la vengeance, la marquise, l'intendant Surto et la Jaracasse, infâme trio n'appartenant ni au parti des aristocrates, ni au parti des sans-culottes, mais, à travers l'un et l'autre, au parti des assassins.

Il y a, dans le livre de Félix Gras, comme dans l'histoire vraie, de franches canailles et de braves gens en toute caste, en toute opinion. Le noble évêque de Mende, un martyr, montre assez de vertu pour contrebalancer les crimes de Surto, par exemple, encore que cet infernal intendant ait égaré, trahi, volé, tué le marquis d'Ambrun à qui il devait tout.

La pauvre Adeline reste seule et devient, par la suite, nonne du couvent de Sainte-Ursule d'Avignon.

Le jeune Pascalet, un peu surpris d'apprendre, — après qu'il a « renversé le roi, brisé le trône », — que la Patrie est encore en danger, s'engage comme volontaire, au cri de : Vive la Nation ! et il part pour la frontière dans les armées de la République.

Mais leurs aventures, à elle et à lui, feront sans doute le sujet de la deuxième et de la troisième partie des *Rouges du Midi*, le volume paru se bornant à la période d'action du bataillon marseillais.

Ce volume a eu, de par le monde, une destinée aventureuse et brillante. Écrit à Avignon, il a d'abord été imprimé à New-York, dans une traduction anglaise dont dix éditions ont été épuisées en quelques mois ; puis, à Londres, une réimpression en a été faite, avec lettre-préface de M. Gladstone ; enfin, le texte original nous a été donné par la librairie félibréenne Roumanille, en même temps que la traduction française, qui avait au préalable fait un léger détour dans le feuilleton du journal *Le Temps*. Aujourd'hui, on annonce une traduction suédoise du docteur Bohéman, de la Bibliothèque royale de Stockolm.

Entre tous les tempéraments littéraires vraiment personnels, celui de Félix Gras s'est affirmé depuis longtemps ; on a néanmoins prononcé, à propos des *Rouges du Midi*, le double nom d'Erkmann-Chatrian. On prononça, à propos de *Mireille*, le nom de Brizeux, bien que *Marie* fût simplement une idylle intime en costume breton, tandis que le poème de *Mireille* est l'expression absolue de l'âme provençale. Pourquoi comparer ? En admettant que le rapprochement puisse être ici acceptable, l'œuvre d'Erkmann-Chatrian, mieux pondérée, n'a pas autant de véhémence. Les

Digitized by Google

auteurs se sont imprégnés des qualités propres à leurs régions, et quelque peu aussi des défauts inévitables qui complètent assez bien les tempéraments. Si les Provençaux ne sont pas de profonds analystes, — et je les en féliciterais quasiment par ce temps de psychologie à outrance, — ils ont par contre la spontanéité, l'ardeur, l'exubérance, la poésie enfin.

Et ceci nous ramène à mon premier point.

Nous comprenons la douce sonorité des mots, les éclatantes couleurs des paysages, les vives expansions de l'amour, le radieux idéal de la liberté. Nous avons, à notre manière, un sens pratique, qui se repose parfois sur les richesses de notre sol plein de germes et sur les inspirations de notre ciel plein de rêves.

Tous, poètes? qui sait? au moins la belle majorité.

Notre peuple, après plus de vingt siècles, est resté le peuple mélodieux dont parlait Platon, et les Muses peuvent toujours être surnommées Ligyes.

III.

ROMANS ET CONTES : *Sant-Antòni-dis-Orto* par Thomas JANVIER, traduction de M^lle^ Girard. — *Memòri d'un gnarro* (*Vie d'enfant*) par Baptiste BONNET. — *Bagatouni*, par Valère BERNARD. — *Agueto*, par Maurice RAIMBAULT. — *En terra galesa* par CHASSARY. — *Contes de Plauchud. Carpentras*, par E.-I., felibre de Nosto-Damo. — *Lou « Signum »*, par de GAGNAUD. — *Les Armana.*

On serait impardonnable d'avoir parlé des *Rouges du Midi* sans nommer la traductrice américaine de ce livre, M^me^ Catherine Janvier, dont le talent littéraire est aujourd'hui consacré sur notre continent comme sur le sien. A côté d'elle et comme elle, M. Thomas Janvier, son mari, rédacteur du *Century magazine*, s'est enfélibré si bien qu'il faut compter l'une de ses œuvres parmi les plus provençales. Est-ce aux environs de Mexico ou d'Avignon que se trouve le couvent de *Sant-Antòni-dis-Orto?* Deux frères franciscains y demeurent, pour desservir une vieille petite église en ruines.

Digitized by Google

« Si bèn sus la terro (encaro li regardavon que coumo un depost dóu cèu) èron un pichounet jardin, quàuqui paloumbo qu'avien fa soun nis dins un cantoun de la muraio dóu couvent, un cat negre, soulenne coume un juge, e un ase, panard e feiniant qu'es pas de dire. »

« Leurs biens sur la terre (encore ne les regardaient-ils que comme un dépôt confié par le ciel) étaient un tout petit jardin, quelques pigeons qui avaient fait leur nid dans un coin de la muraille du couvent, un chat noir solennel comme un juge, et un âne, panard et paresseux inexprimablement.

On devine que l'histoire de ce groupe d'êtres à peu près tous contemplatifs ne sera pas aussi mouvementée que celle de la Révolution française racontée par Pascalet.

L'art très délicat de M. Thomas Janvier se complaît aux détails et aux nuances ; c'est par là qu'il nous intéresse particulièrement. Les figures de ses deux moines, l'un gras et irascible, l'autre maigre et plein d'onction, sont tracées avec une finesse étonnante ; pas tout à fait des saints, encore moins des pécheurs, ils ont certains scrupules de conscience vraiment exceptionnels ; leur béatitude est troublée de préoccupations telles que le lecteur s'en amuse plus qu'il ne s'en alarme. Le difficile était de ne point trop les glorifier et de ne point paraître glisser parfois vers la raillerie. Très habile écrivain, M. Janvier a gardé la note juste, et son petit livre, un peu plus qu'un conte, un peu moins qu'un roman,— joliment traduit dans le meilleur provençal par M^lle^ Girard, de Saint-Rémy, — méritait de prendre place auprès des Cascarelettes de Roumanille. On se reposera à relire ce récit rempli d'une absence d'aventures et daté par l'auteur « d'un temps où les années passaient heureuses ».

Autrement vécus, tout frémissants de souvenirs intimes, sont les mémoires de Baptiste Bonnet. D'abord publiés à Avignon dans l'*Aiòli,* ils n'avaient certes pas été lus avec indifférence ; au contraire, on s'extasiait ; on couronnait l'œuvre aux jeux floraux. Mais la sanction parisienne manquait encore et c'était comme s'il manquait tout. Il a fallu que le livre de Baptiste Bonnet fût présenté, estampillé, quelques mois après, par Alphonse Daudet ; alors seulement *Li memòri d'un gnarro,* sous le titre de *Vie d'enfant* et sous une couverture de la maison Dentu, ont fait leur tour de France. Livre sincère d'un paysan né grand artiste ! il n'est pas, en provençal, de prose supérieure à celle de ce simple fils des champs, qui écrit comme parlaient les pauvres gens de son mas ; il n'en est pas de plus colorée, de plus vibrante, de plus littéraire.

Nos prosateurs, — je le répète avec une intention d'éloge, — laissent percer l'instinct poétique, même dans des sujets natura-

Digitized by Google

listes. Ainsi le roman de *Bagatóuni*, de Valère Bernard, quoique faisant revivre avec exactitude les tableaux d'un quartier misérable de Marseille, est loin de produire l'impression écœurante de certaines conceptions basses du roman contemporain. Un rayon de charité traverse l'ombre de Bagatouni : un seul homme, un juste suffit pour sauver cette cité de malédiction. Humble cordonnier, ce chrétien, qui n'aime guère cependant les gens de religion et notamment un pauvre diable de prêtre espagnol assez anathématisé par lui, professe une haute morale.

« Es verai pamens ! sóufririan-ti encaro mai qu'eiman la vido, l'avèn aquel amour tanca dins lou couer, ren pòu lou leva. Parqué si plagne alors ? au contràri !... Lou bouenur es de viéure pèr leis autre...»

« C'est pourtant vrai ! lors même que nous souffririons davantage, nous aimerions la vie ; nous avons cet amour rivé au cœur, rien ne peut l'enlever. Pourquoi se plaindre alors ? au contraire ! Le bonheur est de vivre pour les autres. »

Et il prêche si bien, et il donne de si bons exemples qu'il se fait un disciple, — hélas ! rien qu'un, — encore pas pour longtemps. Les autres le maltraitent, le volent, lui enlèvent sa fille adoptive, le plaisantent sur son incorrigible bonté. Il songe mélancoliquement : « Quelle tromperie que la vie ! » Mais la nature, « partie du plus petit grain de poussière, ferait-elle son immense effort pour s'arrêter à l'homme, et puis pas davantage ? Non, il y a d'autres mondes de perfection qui échappent à notre vue. Est-ce que le poisson peut s'imaginer une vie différente de la sienne, un élément différent du sien ? » Il suffit de cet argument au cordonnier Niflo pour demeurer, malgré toutes les ingratitudes, le père des pauvres de Bagatouni. Il suffit d'un peu de ce feu dérobé au ciel pour que le roman de Valère Bernard, à travers un monde fort mêlé de prostituées et de *nervi*, prenne son envolée vers le beau.

Bagatóuni est écrit dans le dialecte marseillais, qui n'est pas tout à fait la langue consacrée. Un autre roman, — le premier paru, je crois, dans l'idiome méridional, — *Agueto*, par M. Maurice Raimbault, de Cannes, se montre plus déférent envers les préceptes de Mistral. Œuvre intéressante, passionnée, écrite avec pureté, avec goût, *Agueto* a révélé un lettré aimable, qui est devenu de bonne heure l'un des majoraux du Félibrige. M. Raimbault a publié aussi un gracieux volume de vers : *Li Darbouso*.

S'il a été imprimé d'autres romans provençaux que ceux déjà rappelés en cette étude, j'ai le regret de ne les point connaître.

Les contes et les nouvelles abondent ; il n'est guère possible de

Digitized by Google

citer ici tous les écrivains méridionaux qui s'y sont fait une notoriété. Un recueil important de contes populaires languedociens, *En terra galesa*, par Paul Chassary, de Montpellier, doit d'abord être signalé parmi les récentes œuvres en lesquelles se continue la tradition du Cascarelet. Après avoir fait la joie du public montpelliérain, dans le journal *La campana de Magalouno*, qui les donnait sous la signature « Lou maselié », ces joyeuses historiettes, dont quelques-unes sont légèrement relevées d'amertume philosophique, n'ont rien perdu à être groupées en volume, pas plus que Chassary à en reconnaître la paternité ; il est fort honorable de s'avouer le continuateur de l'abbé Favre : plusieurs pages d'*En terra galesa* ont l'entrain, aussi bien que l'accent du *Siège de Cadaroussa*.

Le maître Plauchud, — qui évoqua si puissamment et si gracieusement les seigneuresses et les troubadours, dans son grand poème forcalquiéren *Lou diamant de Sant-Maime*, — a ajouté deux perlettes à son écrin : *Soui lei mèle*, frais récit d'un juvénile amour, et *La danso des perfum*, conte fantastique où le merveilleux est autant dans l'exécution que dans le sujet.

Un Vauclusien, le « félibre de Nosto-Damo », a réuni en un petit volume intitulé *Carpentras*, tout ce qui se dit d'agréable ou d'injuste sur cette ville, « ses défectuosités et ses merveilles », ainsi qu'il l'annonce en sous-titre. Il prouve qu'on peut écrire avec gaîté sans être déplaisant pour la ville de Saint-Siffrein, — laquelle en vaut bien une autre, foi d'avignonais ! Le même félibre de Nosto-Damo, en faisant aujourd'hui précéder cette qualité du nom d'E. Imbert, son vrai nom, publie dans l'*Aiòli* un *Roumavage à Grignan*, relation consciencieuse et documentée d'un pèlerinage dont M^me^ de Sévigné est la madone.

Il faudrait citer trop de noms, résumer trop de récits ou de galéjades, si l'on entreprenait d'apprécier, même pour une courte période de deux ou trois ans, tous les conteurs provençaux ou languedociens, depuis Henri Giraud, auteur du *Moulin de la Loubiano*, charmante idylle en prose, jusqu'à Marsal, le bon peintre qui a dessiné et commenté magistralement une cinquantaine de portraits pris dans les rues, *dins las carrièiras dau Clapas*.

Et les brochurettes ? et les six *Armana ?* Avec une verve inépuisable, Auguste Marin, du *Journal*, entretient à Marseille la popularité de son pseudonyme de Garlaban ; Marrel, Elzéar Jouveau, le docteur Bonnet l'aîné, notre collègue, Henri Bouvet, Sicard, savent, entre vingt autres, décrire un coin de pays, fixer une rapide

Digitized by Google

impression. Et à propos du docteur Bonnet, ce m'est une joie d'annoncer la prochaine apparition de son poème *Margaï,* qui aura une bonne saveur de terroir, on peut en être sûr d'avance.

Quant aux maîtres dont le renom compte un demi-siècle, ils se survivent tout simplement à eux-mêmes : le Cascarelet, qui fut Roumanille, n'a pas cessé d'égayer les lecteurs de l'*Armana prouvençau ;* mais Roumanille avait tant de félibres autour de lui, à commencer par sa digne femme et son beau-frère ; l'érudit et spirituel « Jan dis Encartamen », qui fut Paul Achard, semble être ressuscité cette année pour nous donner ce petit chef-d'œuvre : *Lou curat dis Abiho ;* mais Paul Achard a laissé un fils qui s'entend non moins que lui aux *encartamen,* étant archiviste-paléographe, connaît bien la langue du pays, l'écrit tout naturellement, et fréquente assez les environs du Ventoux, le hameau des Abeilles, d'où il nous a rapporté une des fleurettes les mieux épanouies dont le Félibrige se soit paré cette année.

Autre fleurette exquise, *Lou Signum,* souvenance du collège de Forcalquier, conte piquant lu en séance publique de l'Athénée dudit Forcalquier par A. de Gagnaud (lisez de Berluc-Pérussis). D'après une coutume inaugurée par les Jésuites, une rondelle de fer-blanc, dénommée *Signum,* devait être donnée à l'élève du collège qui le premier était surpris à parler patois. Celui-là aussitôt la cachait au fond de sa poche et guettait ses camarades jusqu'à ce que quelqu'un d'eux commît le même méfait : il s'empressait alors de la lui remettre. Ainsi de l'un à l'autre. Et le soir, à l'heure du souper, celui qui avait la rondelle, le pauvret ! était condamné au pain et à l'eau. Or, M. l'économe Amourouei imagine de restaurer cette coutume ; la rondelle passe de l'élève de Berluc à l'élève Plauchud et à Bourrillon et à de Blégiers et un peu à tous, même à M. de Berluc père, président du tribunal, pour revenir au fils et encore à Plauchud et puis :

— « M. Plauchud, c'est vous qui le détenez et qui allez payer « pour tous ?

« — Non, monsieur. Il y a un quart d'heure, j'ai passé par « l'escalier et j'ai vu quelqu'un en soutane, accoudé devant le « guichet qui donne dans la cuisine, et qui disait à la Nanette : « *Estou sero, metréi de nouei pèr la desserto.* Alors, sans savoir « qui c'était, j'ai, tout doucement, par derrière, glissé le *Signum* « dans la poche de sa soutane. »

Ce quelqu'un est M. l'économe lui-même, et finalement M. le supérieur reçoit et garde le *Signum.*

Digitized by Google

L'histoire est bien jolie; elle ne dépare certes pas la collection des petites brochures par lesquelles M. de Berluc-Pérussis montre, à peu près deux fois l'an, à ses confrères l'art d'écrire impeccablement.

IV

POÉSIE, THÉATRE, ŒUVRES DIVERSES : *La Crau*, par Marius GIRARD. — *Lou Terradou*, par ESTIÉU. — *La glòri d'Esclarmounde*, par Marius ANDRÉ. — *La Messo pagano*, d'ASTRUC. — *Marineto*, par Lucien DUC. — *Amable Faucon*. — *Flour de brousso*, par VERMENOUZE.— *La Muso silvestro*, par A. FOURÈS. — Le F. SAVINIEN et JOURDANNE. — *Casau*, par Jean MONNÉ. — *Pierrot badaio*, par P. BERTAS.— *Li Patriarcho* et *Lou Brès de l'Enfant Jèsu*, par le R. P. XAVIÉ DE FOURVIÈRES. — *Li varai de l'amour*, par CASSINI. — *Li Masc*, par Anfos TAVAN. — Les Pastorales.

Revenons aux poètes, si tant est que nous les ayons quittés.

La Crau, de Marius Girard, était depuis longtemps annoncée; il y avait là presque un danger, un appel à la déception. Mais point du tout. Ce livre de légendes, de chansons et d'idylles, n'est ni sec, ni fastidieux, comme la plaine monotone qui le baptise. Fiez-vous donc aux titres ! Au contraire, la poésie de Girard est soignée, correcte, pure, attrayante: une Crau transformée par la culture et pleine d'oasis.

Lou Terradou, de Prosper Estieu, a une intensité de jeunesse, une spontanéité d'inspiration, qui, voilà bientôt deux ans, soulevèrent des sympathies enthousiastes. La maladie est venue momentanément interrompre les espérances. Prosper Estieu, dans ce volume de sonnets languedociens, s'est annoncé comme une personnalité des plus franches, — non pas habile à force d'étude, mais sincère et forte par sa nature propre. — Il se livre tout entier, et, lorsqu'il chante son mas paternel, son pays lauraguais, la Montagne Noire, il prête à toute chose un reflet de la clarté qui est en lui-même. Je me complais à citer son sonnet des *Vieux chemins*, où transparaît l'âme du paysage :

Que soun estàdis batanats,
Quand i abiò pas la grand'peirado,
Lou canal, la vio ferrado,
Lous vièlhs camins abandounads!

Qu'ils ont été battus,
Quand il n'y avait pas la grand'route
Ni le canal ni la voie ferrée,
Les vieux chemins abandonnés!

Digitized by Google

Per jouncs e roumecs emplenads,	Emplis de ronces et de joncs,
De punto d'albo à la vesprado,	De la prime aube à la vesprée,
Elis an l'amo malcourado,	Ils ont l'âme attristée,
De lour soulitudo estounads.	Étonnés de leur solitude.
Lou vent, bufant dins lours randuros	Le vent, soufflant dans leurs haies.
Dits que plouron las parladuros	Dit qu'ils pleurent les causeries
De 's que soun aro rebounduds.	De ceux qui ores sont ensevelis.
Pe's counsoular, d'ouros e d'ouros,	Pour les consoler, des heures et des heures,
Aqui mous passes soun perduds	Là mes pas se sont perdus,
Cercant de rimos e d'amouros.	Cherchant des rimes et des mûres.

Un autre jeune, notre compatriote Marius André, a fait preuve dans *La Glòri d'Esclarmoundo* d'une continuité de lyrisme que beaucoup pourraient lui envier. Il possède précocement la science des rhytmes et il apporte dans la littérature provençale quelques-unes des audaces des écoles nouvelles.

Le poète marseillais Astruc est un audacieux, lui aussi. Malgré leur format exigu, ses poèmes prennent une place importante, sans en avoir l'air ; ils se succèdent assez vite : après *La man senèstro*, voici *Tant vai la jarro au pous...*, comédie pleine de mouvement et de chaleur ; voici *Li retrobo*, fantaisie en vers où sont rapprochés plaisamment les principaux passages dans lesquels différents maîtres du félibrige ont exprimé les mêmes pensées avec de curieuses similitudes d'expressions ; voici enfin *La messo pagano*, la messe du dieu soleil, sur le modèle de la liturgie de l'église chrétienne. Qu'on ne se hâte pas de crier à la profanation ! Astruc invoque le soleil comme le ferait un paysan, il rappelle que *paganus* signifie habitant des campagnes. Dès lors, la question capitale est que son poème en l'honneur de l'astre de lumière soit digne du sujet par la clarté des idées, par la chaleur du vers. Or, Astruc y a mis toute sa fière énergie, toute son inspiration passionnée.

Un autre félibre de Marseille, un des doyens du groupe des littérateurs méridionaux, Marius Bourrelly, a réuni en un volume : *Cigau e cigalo*, ses dernières œuvres poétiques ; Bourrelly était depuis longtemps réputé pour son exceptionnelle facilité d'improvisation.

Plus tard venu au provençal, M. Lucien Duc, un dauphinois qui avait déjà connu le miel de l'éloge comme auteur français, a publié *Marineto*, poème en sept chants : conception simple et émouvante, où ressortent beaucoup de belles strophes descriptives

Digitized by Google

et où sont notés de vieux usages, des traditions locales, principalement pour la contrée des Alpes voisines de la mer.

Enfin, sans nous attarder à de trop nombreux recueils de vers, il convient de mentionner encore : *Li joio*, de Paul Grangier, un délicat; *Li fiho dóu Soulèu*, de Philippe Chauvier, un versificateur facile; *La Garbeto valauriano*, de Maurice Girard, agréable plaquette, et surtout *Lou carbounié cantavo...*, du regretté Félix Lescure, mort au lendemain du jour où le jury des Jeux Floraux lui avait décerné sa plus haute récompense.

Ne serait-il pas juste de mentionner Amable Faucon, dont le joyeux esprit évoqué si aimablement par M. de Vissac est venu se mêler à la pléiade contemporaine ? S'il se réincarnait, il n'y serait pas un des moindres. A noter de même la judicieuse et intéressante biographie de Pierre Bonnet, poète beaucairois, par M. l'abbé Durand.

Je n'aurais garde d'oublier *Flour de brousso*, un livre qui nous est arrivé d'Auvergne, et dont l'auteur, le félibre Vermenouze, est un des plus passionnés défenseurs de la renaissance des lettres méridionales. Ce zèle pour la cause décentralisatrice, d'autres le témoignent aussi haut, mais Vermenouze a ceci de plus qu'un certain nombre d'entre eux : c'est qu'il possède un très réel talent.

Parmi les précurseurs, les modèles, dont s'inspirent des poètes tels que Vermenouze et Estieu, l'un des plus vantés, celui dont le Languedoc professe le culte avec une croissante ferveur, est Auguste Fourès; ses derniers vers viennent d'être recueillis pieusement : *La Muso silvèstro* complète à présent l'œuvre du maître; le livre posthume est digne des précédents.

C'est presque une revue du mouvement félibréen que nous aurons faite, si nous examinons encore quelques pièces de théâtre.

Il conviendrait, à la vérité, d'indiquer aussi quelques ouvrages spéciaux, tels que le *Recueil de versions provençales* du frère Savinien, dont la méthode a obtenu des applaudissements en Sorbonne; l'*Histoire du Félibrige*, de Gaston Jourdanne, qui entre dans notre étude, quoique écrite en français, car elle est animée d'un esprit ardemment méridionaliste; les *Sermons et Conférences* de notre collègue le R. P. Xavier de Fourvières et *Li Patriarcho*, du même, trois volumes où le vaillant prédicateur continue sa mission, à la fois évangélique et littéraire. Infatigable qu'il est, la chaire ne lui suffit pas, il lui faut encore le journal et le théâtre; mieux peut-être que ses articles dans le *Gau*, sa pastorale *Lou Brès de l'Eufant Jèsu* a servi l'œuvre de double propagation à laquelle

Digitized by Google

il s'est consacré. Ils ont été joués un peu partout, — et jusqu'à cinquante fois, — ces trois actes qu'il intitule trop modestement « Pastorale », mais qui ont la simplicité, la grandeur bibliques, avec un lyrisme soutenu. Faut-il ajouter qu'ils sont très purement écrits? Ils sont du P. Xavier.

Un grand drame historique en cinq actes et en vers, *Casau,* du marseillais Jean Monné, a fait revivre Marseille ligueuse et républicaine. La langue y est sonore, abondante, richement colorée. Le sujet demandait à être traité avec conviction et ce n'est point ce qui a manqué à Monné. Aussi accepte-t-on, pour une fois, que le personnage d'Henri IV, habituellement placé du côté des sympathiques, soit ici l'ennemi. Marseille ne veut pas se rendre à lui après le reste de la France, Marseille vaut plus qu'une messe.

Encore un félibre de la cité phocéenne, Pierre Bertas, présentement adjoint au maire et délégué aux Beaux-Arts. Son *Pierrot badaio* est une fort spirituelle comédie, bien vivante, quoique traversée de poétiques rêvasseries, et dans une forme d'une agréable modernité. Celui-ci est un jeune, tout entraîné vers les choses de demain; il ne mâche ni ses mots, ni ses idées; s'il bâille parfois devant les platitudes contemporaines, il ne fait jamais bâiller les autres; l'avenir est à lui.

Li Varai de l'Amour de notre regretté concitoyen Jules Cassini, qui fut lauréat de l'un des concours poétiques de l'Académie de Vaucluse, avaient fait espérer, par le naturel du style et la sincérité de l'émotion, une œuvre vraiment forte. Cassini est mort trop tôt; sa moisson allait mûrir.

Un des sept de Font-Segugne, un fondateur, le vieux majoral Anfos Tavan, a repris et complété une comédie en cinq actes, à grand spectacle, *Li Masc,* peinture de mœurs villageoises, où l'on retrouve les croyances du peuple sur les sorcières et les fées. Déjà maintes fois représentée en Provence, la comédie de Tavan sera prochainement publiée. A la lecture, on appréciera mieux combien la vraie langue populaire, en sa pureté, est préférable à celle apprise dans les livres. Graine de serre ne vaut pas graine des champs.

De même éclosion est *Charloun e Charloto,* amusante pièce en deux actes, simple et claire comme une source des Alpilles. Joseph Sorbier, de Maillane, l'a puisée, on peut le dire, aux sources du dialecte félibréen.

Une préoccupation littéraire de plus en plus visible gagne tous nos auteurs. Le patois qui suffisait au célèbre *Chichois,* tend à disparaître du livre, sinon de la scène.

Digitized by Google

Les pastorales — je ne sais si elles perdent en saveur, — sont en général de meilleur goût; témoin *La messo de mièjo-niue*, de l'abbé Bernard; *Bernassoun*, du frère Théophile; témoin aussi *La Pastouralo dóu Rèi Reinié*, de Marius d'Auruòu, à en juger par un fragment.

L'écrivain dramatique populaire qui, entre tous, paraît avoir le mieux réussi dans ces derniers temps est le dauphinois Almoric ; sa pièce *Nouananto-nôu* sera représentée à Valence durant les prochaines fêtes présidentielles. J'ignore malheureusement l'œuvre d'Almoric et ne puis en parler que sur le renom dont elle jouit dans la Drôme et l'Isère.

En somme, on le voit, les idiomes méridionaux ne sont pas si peu cultivés que la critique n'y trouve à glaner des observations et des exemples. L'impression d'ensemble, à mon avis, l'enseignement capital qui est résulté pour moi-même de cette étude, c'est qu'à vouloir gagner la véritable maîtrise en Gai-Savoir, il faut commencer par posséder sa langue sans effort et sans recherche, telle que la possède encore le peuple des campagnes. Il me semble que quelques félibres, en petit nombre heureusement, l'écrivent un peu d'après les dictionnaires.

Les écrivains nés dans les villes n'ont-ils pas à se garder plus particulièrement sur ce point? Ah! Seigneur, préservez-moi, s'il est possible, du devoir de rhétorique en provençal ! Le classement n'est pas entre les lettrés et les non-lettrés : il y a des ignorants qui s'appliquent à l'affectation ; il y a par contre des érudits qui, n'ayant pas eu peur du *Signum* dans leur enfance, provençalisent avec un parfait naturel. Les meilleurs sont tous ainsi ; les autres, même s'il m'est échappé à leur égard quelque vague flatterie, je tiens au fond que, comme auteurs félibréens, ils n'existent pas.

A. Mouzin.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages de M. de Vissac donnés a la Bibliothèque de l'Académie de Vaucluse.

M. le baron de Vissac, directeur de la succursale du Crédit foncier de France à Avignon, membre de l'Académie de Vaucluse, a fait don à cette Société de plusieurs de ses ouvrages. Ce sont autant d'in-octavos, dont voici les titres, avec les dates de publication :

1° *Le Monde héraldique.* 1870.
2° *Allégories et Symboles.* 1872.
3° *Châteaugay et ses seigneurs.* 1880.
4° *Romme le Montagnard.* 1883.
5° *Le Journal de l'Oratoire de Riom.* 1885.
6° *Chronique de la Ligue dans la Basse-Auvergne.* 1888.
7° *Simon Camboulas.* 1893.
8° *Amable Faucon.* 1896.

Cette énumération suffit à donner une idée de l'importance et de la variété de l'œuvre littéraire réalisé par M. de Vissac.

Cette liste ne contient pourtant pas tous ses ouvrages. Quelques-uns lui ont paru d'un intérêt trop exclusivement local (M. de Vissac a passé la plus grande partie de sa vie à Riom), pour qu'il dût les comprendre au nombre de ceux dont il a fait don à notre Académie vauclusienne.

M. de Vissac n'est pas un simple amateur de belles-lettres, un simple dilettante ; c'est un auteur qui a fait ses preuves, un auteur entendu et expérimenté, fort apprécié aussi, et dont les recherches historiques ont eu leur retentissement jusqu'à l'Institut. Il a obtenu cette faveur si recherchée que la *Revue des Deux-Mondes* se soit occupée de lui, et il a vu M. Brunetière lui consacrer une importante étude. Le *Correspondant* du 10 décembre 1883 contient un article magistral sur l'un de ses ouvrages. Cet article est dû à la plume autorisée du comte Henri d'Ideville qui rend un éloquent hommage aux mérites d'historien et de littérateur de notre collègue. Enfin, pour donner le dernier sceau à sa réputation et à son talent, l'Académie de Clermont s'est fait honneur de le choisir pour son Président.

Les ouvrages de M. de Vissac ont paru d'un tel intérêt à M. le président de l'Académie de Vaucluse, qu'il désirait que chacun d'eux fit l'objet d'une étude particulière et d'une analyse complète. Mais l'auteur, dont la modestie s'applique trop bien à cacher le mérite, s'y est énergiquement opposé. Même il a manifesté le désir qu'il ne fût fait aucune communication à l'Académie à leur sujet. M. le Président n'a pas osé contrevenir aux volontés du donateur, quant à l'analyse raisonnée des ouvrages ; mais il a

Digitized by Google

estimé que ce serait méconnaître ses devoirs envers les membres de la Société, que de manquer à signaler la haute importance des œuvres dont vient de s'enrichir notre Bibliothèque.

L'érudition dont fait preuve M. de Vissac est immense, et cette séance serait remplie par l'énumération seule des sources où il a puisé. Sa bibliothèque compte plus de 10,000 volumes; elle est fort connue dans le monde littéraire et savant de l'Auvergne. Mais il ne se contente pas des ouvrages imprimés; il aime à travailler sur le document. C'est un précieux fouilleur de manuscrits, et il excelle à découvrir et à mettre en œuvre les pièces inédites. *Romme le Montagnard, Camboulas, L'Oratoire de Riom, Amable Faucon,* sont dus à des trouvailles de cette nature.

Dans cette course aux vieux papiers, où il fait montre de choix et où sa sagacité d'interprétation n'est jamais en défaut, il est soutenu par un désir ardent de vérité, par cette préoccupation très moderne de composer le plus possible ses histoires autrement qu'avec des renseignements de seconde main. C'est dire qu'il a le souci des menus détails et des moindres faits, dès lors qu'ils touchent par quelque point au personnage objet de son étude. Surtout il s'attache à plaire et à récréer. Il aime à promener le lecteur à travers un récit varié, brillant, illustré d'anecdotes, avivé de descriptions pittoresques et colorées. Il fait hardiment sa profession de foi littéraire à cet égard : « Un sujet n'a rien à gagner, dit-il, à devenir ennuyeux. » Cette parole pourrait paraître téméraire venant d'un auteur moins richement doué en facultés littéraires. Elle vaut un engagement. Il a su y faire honneur.

Le premier en date de ses ouvrages est : *Le Monde héraldique.* On y traite de la civilisation féodale, et plus particulièrement des institutions chevaleresques. L'auteur remonte aux origines de ces institutions dont il retrouve le principe dans l'antiquité la plus reculée. Il en dit l'esprit et le fier idéal. Fêtes, veillées d'armes, brillantes chevauchées, prouesses, tournois et batailles, un secret atavisme l'émeut de tendresse pour ces choses.

D'une race qui a compté parmi ses représentants un grand-chancelier de France, n'est-il pas lui-même un descendant de ceux qui tinrent la première place dans ces temps lointains à jamais abolis ? Et pourtant, il se garde des admirations sans réserve. Ce n'est pas un panégyrique qu'il écrit, c'est de l'histoire, la hautaine et impartiale histoire. Écoutons-le :

« L'histoire, dit-il, doit être pour tout écrivain qui se respecte, comme une glace bien pure et bien unie, qui représente au naturel les grands hommes et les grandes choses. Le blason des chevaliers ne nous éblouit pas; quand ils mouraient pour la patrie, on voyait leur âme, on ne voyait pas leur écusson. Nous n'avons à nous livrer ni à un panégyrique ni à une apothéose; les morts sont morts, et le flambeau de Prométhée lui-même ne rallumerait pas les rayons d'une gloire éphémère éteinte sans retour.... Nous en sommes aujourd'hui à l'évolution démocratique; gardons-nous de la juger avant de pouvoir juger ses œuvres; souhaitons seulement que notre époque si tourmentée laisse des témoins aussi multipliés et aussi majestueux de son passage que le temps de nos pères. »

Sous le titre de *Allégories et Symboles,* M. de Vissac a donné une suite à l'ouvrage dont nous venons de parler. Il est conçu dans le même esprit que son aîné, mais avec une portée philosophique particulière, dont cette parole traduite de Salluste, et qui

Digitized by Google

sert d'épigraphe au premier chapitre, résume l'idée : « L'univers est lui-même un objet allégorique et symbolique. » Successivement défilent dans ces pages, en monographies scintillantes comme les images d'un kaléidoscope, énigmes, oracles, fables, apologues, paraboles, devises, hiéroglyphes, talismans, chiffres, monogrammes, emblèmes, armoiries, toute la série, en un mot, de ces coquettes métaphores de la pensée « dont les unes sont un langage qui peint, les autres une peinture qui parle. »

Parmi les heureuses définitions dont ce livre est rempli, nous avons relevé celle-ci au passage : monogrammes, chiffres, l'auteur appelle cela : « Un geste alphabétique. » C'est mettre de l'esprit dans la science même.

Dans *Châteaugay et ses seigneurs*, M. de Vissac rejette l'histoire générale au second plan. Châteaugay est un vieux manoir féodal du pays d'Auvergne, entre Riom et Clermont. Il fut édifié, vers 1370, par Pierre de Giac. Après les Giac, il passa aux Laqueuille qui le possédaient encore à l'époque de la Révolution. M. de Vissac retrace des épisodes de la vie de quelques-uns des propriétaires du château, qui furent mêlés aux grands faits de notre histoire. Nous ne résistons pas au désir de reproduire ici la description du manoir de Châteaugay : elle permettra d'apprécier le talent descriptif de l'auteur.

« En allant de Riom à Clermont, lorsqu'on arrive au bas de la côte de Bourassol, on aperçoit, tout à coup, à sa droite, sur un des gradins avancés qui supportent la chaîne des Dômes, un château noir, dont les constructions massives dominent la vallée et impriment au paysage un aspect sévère. A ses pieds s'allonge, avec nonchalance, un village dont les maisons reposent sous sa garde. C'est le vieux manoir de Châteaugay.

« Majestueusement assis sur le basalte au sommet du monticule, l'antique édifice, construit de cette lave grise de Volvic que le temps assombrit encore, ressemble à un squelette exhumé d'une nécropole du moyen âge. Autour de lui, tout est vie et mouvement. La campagne resplendit sous les frissonnantes ondulations des hautes gerbes, le pampre enlace de ses gracieuses étreintes tout le coteau, que l'on prendrait pour un immense contrefort de verdure : seul il demeure sombre.

« Du sommet du donjon, se déroule le plus gracieux et le plus varié des panoramas. La nature semble avoir étalé à vos pieds, sur un tapis d'émeraude, tout son brillant écrin.

« Devant soi se développe, comme une carte, cette Limagne que Salvien appelait « la moelle des Gaules », diaprée de la verdure de ses prairies et de l'or de ses moissons, où de nombreux petits ruisseaux circulent inaperçus, cachés sous des massifs d'arbres chargés d'ombre humide. C'est, comme disait Sidoine Apollinaire, une mer de guérets, dans laquelle ondoient des flots opulents et sans périls. Au milieu de la vallée serpente, en rubans capricieux, la route qui relie les deux cités voisines (Riom et Clermont), route que Fléchier, dans toute la fraîcheur de l'âge et des impressions, comparait à une allée de promenade bordée de hêtres et arrosée de ruisseaux à l'eau d'émail.... Çà et là, des maisons isolées; dans le fond, la ville manufacturière de Thiers, dont les montagnes se perdent au loin dans des lignes insaisissables.

« En face de ce magique horizon baigné dans une brume bleuâtre, dont la transparence se prête aux mille jeux de la lumière, le poète donne involontairement l'essor à ses idéales rêveries, qui voltigent dans l'azur du ciel ou vont se perdre dans l'immensité. »

Moins de trois ans après *Châteaugay et ses seigneurs*, M. de Vissac publiait son beau livre sur *Romme le Montagnard*. Cet ouvrage a fourni matière à des controverses

Digitized by Google

ardentes, le personnage en cause ayant eu ce privilège d'exciter les passions politiques, alors qu'il avait disparu depuis près d'un siècle et que son nom même était tombé dans l'oubli. Nous passerons sous silence ces controverses, car ce n'est pas ici le lieu où il convient d'en parler.

L'ouvrage débute à la façon d'un poème épique; et ce début majestueux impressionne : « Je veux rappeler, dit l'auteur, la mémoire d'un homme aujourd'hui oublié, d'un enfant de l'Auvergne, fort, dur et âpre comme ses pics, à l'âme stoïque, au cœur calciné, qui vécut en Caton et mourut en Gracque....

« Jeté par la Providence de son humble berceau du Puy-de-Dôme au milieu des savants et des philosophes du XVIII[e] siècle, puis au sein de l'autocratique Russie, près de la cour de celle que l'on nomma Catherine le Grand, enfin comme acteur important au centre du plus grand drame des temps modernes, il évoque le souvenir d'une des plus curieuses parties des annales de son pays natal, il rappelle une civilisation barbare au ciel de laquelle se lève *L'Étoile du Nord,* il résume en lui les idées, les fautes, les passions et les vertus d'une époque.

« Il présida la Convention, il fut un des derniers montagnards. Ses mains se teignirent du sang d'un roi, mais restèrent pures d'improbité. Son enthousiasme sombre, son fanatisme de patriote étaient sincères et désintéressés. Au milieu d'une foule d'importants singeant les Brutus et les Cincinnatus, pastiches Romains, Lacédémoniens étiques, il marcha droit et probe, avec l'énergie de la volonté et de la logique, dans la voie que lui traçait son inébranlable conviction.

« Il est loin d'être un héros à mes yeux, mais c'est un caractère. »

L'ouvrage de M. de Vissac est d'une belle et savante ordonnance; aussi forme-t-il un récit merveilleusement attachant. Il prouve que l'importance de l'art de la composition, art si difficile, si négligé et si peu connu, ne lui a point échappé. Notre auteur sait, à n'en pas douter, que, pour donner de l'intérêt à un livre, la composition prime même l'éclat et l'agrément du style.

Les documents inédits y abondent à tel point qu'il constitue lui-même un document.

Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse complète de cette belle œuvre.

Parvenu aux dernières pages, on y lit, avec quelle émotion ! le dramatique suicide dans lequel disparurent Romme et les cinq derniers montagnards emprisonnés avec lui.

« Romme, sombre et pâle, prononça ces mots : « Je verserai mon sang pour la Répu- « blique, mais je ne donnerai pas à mes tyrans la satisfaction de le répandre ! » Au moment où ils entraient dans la chambre du dépôt, Romme saisit le couteau qu'il tenait caché sous ses vêtements et se l'enfonça dans le cœur avec une sorte de frénésie. Il s'en laboura la poitrine, le cou et le visage, et tomba meurtri et défiguré. Soubrany arracha la lame de la dernière blessure de son ami qui trébuchait, et se la planta tout entière dans le sein gauche. Puis il la tendit à Goujon. Duroy, en même temps, prenait un autre couteau des mains de Duquesnoy ensanglanté et le passait à Bourbotte. Ils se frappèrent tous les six, tous au cœur, fidèles à leur serment et comme entrainés par la rage de disparaître.

« Ces couteaux existent encore aujourd'hui dans le volumineux dossier de l'instruction, et ce n'est pas sans une poignante émotion qu'on les aperçoit à la première page, avec leurs taches de rouille. Ils sont là, attachés en tête des interrogatoires, ces deux longs couteaux de cuisine, aux manches en corne, aux lames fixes, usées, effilées,

Digitized by Google

teints encore jusqu'à la poignée du sang des six poitrines qu'ils ont fouillées l'une après l'autre. »

Les exemplaires de cet ouvrage de premier ordre, enlevés en partie en Russie, sont aujourd'hui introuvables.

Un an après la publication de *Romme le Montagnard*, M. de Vissac faisait paraître le *Journal de l'Oratoire de Riom*. Cet ouvrage est particulièrement curieux à consulter pour ceux qui veulent se faire une idée de ce que fut l'enseignement secondaire avant la Révolution.

On y trouve des sujets de composition, des programmes d'études, le catalogue des livres classiques alors en usage, etc. Ce livre intéressant montre ce que le passé, tant décrié à cet égard, avait su faire pour l'instruction ; et ce n'est pas sans surprise que l'on y lit que, par une déclaration royale de 1598, Henri IV avait édicté une pénalité contre les parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires.

Avec la *Chronique de la Ligue dans la Basse-Auvergne*, M. de Vissac aborde l'étude des guerres de religion dans le pays Riomois et les pays circonvoisins.

L'exécution littéraire de cet ouvrage mérite d'être notée. Plus encore que précédemment, M. de Vissac a cherché le piquant des situations, l'originalité de la mise en scène, la variété et la richesse du coloris. Ce n'est pas du roman, car tout y est rigoureusement vrai ; mais pour être plus attachant, l'auteur n'a pas hésité à emprunter aux romanciers beaucoup de leurs procédés. M. de Vissac devait réussir dans cette voie, car il a un talent naturel de conteur, et ses récits font songer, en plus d'un endroit, aux chroniques de Froissard.

C'est en 1893 que M. de Vissac publia son ouvrage intitulé *Simon Camboulas ou les Révolutionnaires du Rouergue*.

Ainsi que le fait observer judicieusement un critique, Camboulas, personnage de demi-teinte, demi-bourgeois, demi-gentilhomme, demi-talent, demi-savoir, demi-conviction et demi-courage, n'est pas seulement une figure, c'est un type ou plutôt le prototype sous lequel l'auteur a voulu peindre toute une fraction de la fameuse assemblée régicide.

Voici, en effet, comment M. de Vissac présente sa silhouette au public, dans le prologue de son livre :

« On a beaucoup écrit sur les membres de la Convention nationale. Les fractions les plus en vue de ce corps politique ont inspiré, tour à tour, diatribes et apologies. La Gironde a eu ses poètes, la Montagne ses historiens ; mais on a trop négligé, il nous semble, l'étude analytique du Marais, de ce Ventre, dominateur par ses votes dans l'assemblée régicide, et qui en fut l'appareil de vie s'il n'en fut pas les parties nobles.

« Le Marais constitua la majorité, souvent inconsciente mais toujours compacte, plus spécialement responsable des drames révolutionnaires. Quoique effacés, ses traits sont la véritable caractéristique de l'époque.

« Comment n'appellerait-elle pas l'attention de l'écrivain cette majorité, mélange d'honnêteté banale, d'aspirations vers un idéal mal défini, au jugement faussé par les meneurs, aux passions surchauffées par les clubs... ayant des colères d'emprunt, des attendrissements suggérés, défendant avec une conviction ardente des théories qu'elle ne connaissait pas la veille, prête à subir tous les despotismes comme elle était prête à les imposer... »

Digitized by Google

Un chapitre tout entier est consacré au philosophe Raynal, l'abbé Raynal, oncle de Camboulas. Cette nouvelle étude, qui rectifie sur pièces de nombreuses erreurs commises par ses biographes, paraît devoir fixer définitivement la physionomie de cet écrivain très discuté.

Très curieuses les esquisses de l'abbé Louchet, du capucin Chabot, d'Isarnd de Valady, de Bô, de vingt autres.

Pour Camboulas, après la période révolutionnaire, il devint sous l'Empire fournisseur des armées. Il perdit sa fortune, puis se retira à Riom, où il vécut jusqu'en 1840, grossoyant des requêtes pour le Palais. « Durant les heures inoccupées par son labeur de manœuvre, Camboulas se promenait, recherchant de préférence les lieux les moins fréquentés des promenades publiques. Quand les enfants apercevaient ce vieillard de taille élevée, à la figure grave et sévère commandant le respect, toujours vêtu d'une ample redingote et coiffé d'une casquette de loutre, ils s'arrêtaient un moment, cessaient leurs jeux; puis, le montrant du doigt, se répétaient à voix basse: « C'est lui qui a tué le roi... »

Après *Camboulas*, la muse historique de M. de Vissac s'est égayée à retracer le portrait d'un poète auvergnat, *Amable Faucon*, bonhomme assez grotesque, qui ne manqua pas d'une certaine verve à ses heures, mais verve grossière, et qui s'exerçait dans le genre inférieur de la parodie.

Amable Faucon écrivit la plupart de ses poèmes, parmi lesquels le joli *Conte des perdrix*, en dialecte limagnien, dérivé de la langue d'oc; et pour cette raison, il a sa place dans le félibrige.

Ce petit ouvrage, qui sort du cadre ordinaire des études de M. de Vissac, est écrit avec beaucoup de facilité, d'élégance et de gaîté.

En terminant cette sorte de compte rendu, nous notons la beauté d'exécution typographique des livres publiés par M. de Vissac. Ses préoccupations esthétiques le suivent jusque dans les moindres détails de l'exécution matérielle de ses œuvres, et par là se révèle l'amateur des belles éditions, le bibliophile éclairé.

C'est du reste à bon droit qu'il ne néglige pas ces détails; car, si, dans un livre, l'auteur crée l'âme, l'éditeur façonne le corps; et ici, comme ailleurs, l'un fait valoir l'autre.

Nous désirons que M. de Vissac veuille bien consacrer ses loisirs présents à une étude intéressant, de façon particulière, le Vaucluse, devenu son pays d'adoption; et nous sommes sûr que tous les membres de cette Académie s'associeront à nous dans ce vœu.

C^te^ François DE GRAILLY.

MARC DE VISSAC. Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme. 1791 à 1800. — *Riom, U. Jouve*, 1897. In-8° de 422 pages.

L'auteur de *Romme le Montagnard* et de *Simon Camboulas* était préparé mieux que personne pour la rédaction d'un ouvrage semblable. Bien qu'en 1873, M Marcellin Boudet ait publié un volume sur les *Tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne*, M. de Vissac n'a pas craint d'adopter le sujet qu'il a pris : c'est en effet sur un plan différent qu'il l'a conçu. « Nous n'écrivons pas, dit-il, l'histoire des *Suppliciés*, mais bien celle des *Poursuivis*, Auvergnats ou non, devant le seul tribunal criminel du Puy-de-

Digitized by Google

Dôme, quelle que soit leur origine, qu'ils aient été exécutés, emprisonnés, déportés ou acquittés. C'est moins l'étude des hommes que nous avons en vue que celle d'une institution avec ses variations, ses inconséquences, ses surprises, ses lâchetés et ses courages. » C'est justement ce qui rend le livre de M. de Vissac si intéressant, non seulement pour l'Auvergne, mais encore pour la France tout entière. C'est un curieux spectacle, en effet, que celui d'un tribunal organisé en 1791 et traversant toute la période troublée de 1791 à 1800, *avec le même juge à sa tête,* et se montrant tantôt rebelle à l'impulsion révolutionnaire, tantôt lâche et craintif devant les représentants du peuple en mission et les sans-culottes du crû. Tout d'abord il ne pourchassait qu'assez rarement les contre-révolutionnaires, et ne les appelait devant lui que lorsqu'ils s'étaient mis en sûreté (V. p. 32); mais sous la Terreur, il devenait féroce et condamnait sans pitié (Cf. affaire Michel Perron, p. 38); puis, la réaction venant, il ne jugeait plus de nouveau que ceux qui avaient bien voulu ne pas fuir et les acquittait presque tous. Les membres du jury ont ainsi bien des fois, par leurs lenteurs et leur opiniâtreté, sauvé la tête de faux coupables (Cf. pages 51 et 66). Même sous la Terreur, le tribunal criminel du Puy-de-Dôme put encore être cité comme un des plus cléments : il condamna bien à mort 43 personnes, mais il n'y eut que 15 exécutions, dont 4 ecclésiastiques seulement.

La seconde partie du volume est intitulée : « Notices historiques sur les principales affaires contre-révolutionnaires. » C'est l'étude, un par un, des nombreux dossiers exhumés de la poussière où ils dormaient par notre collègue M. de Vissac; c'est la partie qui intéresse plus spécialement l'Auvergne.

Dirai-je un mot du style de notre auteur? M. de Grailly en a déjà fait apprécier tout le charme, et je ne puis résister au plaisir de revenir sur les éloges qui lui ont déjà été donnés et de signaler l'attrait qu'il y a à suivre M. de Vissac dans ses récits. Écrits avec facilité et élégance, documentés autant qu'il est possible, que peut-il leur manquer pour plaire? Notre collègue excelle dans la création du drame, c'est-à-dire dans la mise en action des personnages dans un décor formé par des images vives, pittoresques et (pourquoi le céler, puisque c'est un élément de succès?) souvent amusantes. Je citerai surtout comme exemples les débuts des chapitres I et II de la première partie.

L.-H. LABANDE.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

AVRIL-MAI-JUIN.

Séance du 1er avril 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Nicolas, Gleizal, Marchand, Alphant, de Vissac, Grimaud, Brunschwig, Bruguier-Roure, Rochetin, Sagnier, Bauer, Michel et Bonnecaze. — Excusés : MM. Labande, Laval et Ranquet.

M. le Président dépose une lettre de M. le comte de Marsy, relative au prochain congrès archéologique de Nimes, et fait connaître le programme des travaux. Il lit une circulaire de l'évêque de Marseille écrite à l'occasion de la mort de notre regretté collègue, M. le chanoine Albanès. Il communique un numéro de la *Revue linnéenne*, donnant la description d'une variété nouvelle de Carabus auratus L. par notre collègue le docteur Chobaut, qui l'a dédiée à M. Nicolas. Ce numéro sera déposé en notre Bibliothèque.

M. Nicolas donne lecture d'un mémoire relatif aux blocs glaciaires de Bellevue et aux glaciers du Mont-Ventoux.

M. Gleizal achève d'exposer le tracé du chemin suivi, d'après son opinion, par Hannibal lors de sa traversée de la Gaule et des Alpes.

Un mémoire de M. Garcin sur l'architecte Brun, de l'Isle, quoique annoncé à l'ordre du jour, a dû être renvoyé à une séance ultérieure.

Séance du 6 mai 1897. — Présidence de M. Nicolas, vice-président.

Présents : Mlle Guende, MM. Nicolas, Grimaud, Limasset, Alphant, Bonnecaze, Valla, Avon, Réguis, Carre, Marchand, Brunschwig, Durbesson, Sagnier, Goudareau, Bauer et Labande. — Excusé : M. Mouzin.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. de Berluc-Pérussis a envoyé à notre Bibliothèque le discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. l'abbé Albanès, membre correspondant de l'Académie. Des remercîments lui sont votés.

Le secrétaire-général communique une lettre de notre collègue M. Bruguier-Roure, invitant les membres de notre Société à se joindre au congrès archéologique de Nimes, surtout quand celui-ci se transportera à Villeneuve et à Avignon. Il est décidé que le bureau ira officiellement à Villeneuve souhaiter la bienvenue aux membres du congrès, et que plusieurs personnes seront invitées à les accompagner dans leur visite des monuments de Villeneuve et d'Avignon.

Digitized by Google

M. le Président annonce que M. l'abbé Requin, dont les travaux historiques sont fort appréciés de tout le monde savant, vient d'être nommé officier de l'instruction publique et membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts auprès du Ministère de l'instruction publique. Il lui adresse, tant en son nom qu'au nom de l'Académie, ses félicitations les plus vives pour ces distinctions aussi flatteuses que méritées.

En l'absence de M. Mouzin, qui devait faire le compte rendu porté à l'ordre du jour sur les livres récents de MM. Mistral et Gras, M. Labande donne lecture d'un mémoire sur le tombeau de l'antipape Clément VII, édifié autrefois dans l'église des Célestins d'Avignon.

Après lui, M. l'abbé Grimaud communique la deuxième et dernière partie de son mémoire sur le végétarisme. Il préconise ce régime de vie, dont il indique les avantages, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral, et voit dans son adoption le remède à un certain nombre de maux qui affligent l'humanité, particulièrement l'alcoolisme. Il se montre cependant très large dans ses conclusions, et son but, dit-il, n'est que de faire connaître et apprécier le végétarisme et d'inciter à l'essayer ceux qui souffrent de la nécrophagie.

Séance du 3 juin 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Limasset, Grimaud, de Vissac, Lecomte, Avon, abbé Durand, Laval, Alphant, Durbesson, Bauer, Goudareau, Chassang, Bruguier-Roure, Marchand, Brunschwig, Arnaud de Fabre, Michel, docteur Bonnet et Labande. — Excusés : MM. Gap et Gleizal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part du récent décès de M. le docteur Cade, un des plus anciens membres titulaires de l'Académie. En quelques mots, il rappelle la sympathie qui l'entourait et demande à ses collègues de s'associer aux regrets que cause sa disparition. L'Académie, par un vote unanime, adresse ses condoléances à la famille du docteur Cade. D'ailleurs, une délégation de la Société avait assisté aux obsèques du défunt.

Est présenté, comme membre titulaire, par MM. l'abbé Requin, l'abbé Durand et Labande, M. l'abbé Marius Méritan.

M. de Vissac a offert à notre Bibliothèque son plus récent ouvrage, *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme*. Des remercîments lui sont votés et le compte rendu de ce volume sera présenté en une prochaine séance.

Les membres du congrès archéologique de Nimes ont passé dernièrement à Avignon : une délégation de l'Académie était allée les recevoir à la gare de Pont-d'Avignon et les avait accompagnés dans leur visite des monuments de Villeneuve, d'Avignon et d'Orange. M. le Président se fait l'interprète de notre Compagnie en remerciant ceux de ses collègues qui ont ainsi fait les honneurs du pays aux congressistes, notamment au très dévoué M. Bruguier-Roure.

La parole est ensuite donnée au docteur Laval, qui, au nom de M. Garcin, donne lecture d'un mémoire très complet et très intéressant sur la vie et les travaux de l'architecte-ingénieur Brun, natif de l'Isle (1710-1802). Rappellons que l'on doit à ce Vauclusien les plus beaux hôtels de la rue Noailles et le château Borelly de Marseille, l'exécution et les projets de plusieurs canaux d'irrigation dans le comté Venaissin et la Provence.

M. Mouzin fait ensuite le compte rendu du *Poème du Rhône* par Frédéric Mistral et des *Rouges du Midi* de Félix Gras ; il fait ressortir les beautés de ces deux œuvres capitales dans la littérature provençale et met en lumière la caractéristique de chacune d'elles.

Digitized by Google

M. l'abbé Méritan, proposé comme membre titulaire au début de la séance, est reçu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Mais, avant la sortie de ses collègues, M. l'abbé Grimaud les informe que la Société philanthropique des sourds-muets et enfants anormaux d'Avignon, organise pour le 12 juin, à 8 h. 1/2 du soir, une conférence publique dans la grande salle de l'hôtel-de-ville ; il les prie en conséquence de vouloir bien assister à cette réunion.

Le secrétaire général, faisant fonctions de secrétaire,
L.-H. LABANDE.

Le président,
A. MOUZIN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant le deuxième trimestre de 1897.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Revue des travaux scientifiques, t. XVI, fasc. 10, 11 ; t. XVII, fasc. 1. — Bulletin du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, n° 2.

II. — Dons des auteurs.

1° M. Arnaud, membre titulaire de l'Académie : Les Tribulations d'un notaire de Barcelonnette sous la Terreur. — 2° M. Anatole Leroy-Beaulieu : L'Antisémitisme. — 4° M. L. de Berluc-Pérussis, membre correspondant de l'Académie : Paroles prononcées aux obsèques de l'abbé J.-H. Albanès, le 3 mars 1897, à Auriol. — 4° M. Marc de Vissac, membre titulaire de l'Académie : Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme. 1791 à 1800. — 5° M. le docteur Chobaut, membre titulaire de l'Académie : Description d'une variété nouvelle de Carabus auratus L. dans la *Revue Linnéenne* (mars 1897). — 7° M. Edm. Pellat, membre titulaire de l'Académie : Études stratigraphiques et paléontologiques sur les terrains tertiaires de quelques localités de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône : notes 1, 2 et 3.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 84. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 23° année, nouvelle série, nos 4, 5 et 6. — Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1895. — Mémoires de la même Société, sixième série, t. V (1894). — Bulletin du Comité de l'art chrétien (diocèse de Nimes), t. VI, nos 36, 37 et 38. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, nos 513 et 514. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VI, n° VI. — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXIV (1896). — Société languedocienne de géographie, t. XX (1897), 1er trimestre. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 16° année (1897), 1er trimestre. — Société scientifique et littéraire d'Alais, t. XXVI (1895). — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, n° 64. — Bulletin de la Diana, t. IX, n° 5. — Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, t. VIII (1894-1895), t. IX (1896-1897). — Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère, 3° série, t. IX, X, XI et XII; 4° série, t. II et III. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 320 et 321. — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, année 1897, n° 1. — Société de géographie, comptes rendus des séances, année 1896, nos 4 à 12. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1896. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XV. — Revue des langues romanes, année 1897, n° 6. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XIV, nos 2 et 3. — Mémoires de la Société éduenne, t. XXIV. — Anales del Museo nacional de Montevideo, publicados bajo la direccion de J. Arechavaleta : VI. J. Arechavaleta : Las gramineas uruguayas.

Digitized by Google

LE PONT DU GARD.

E l'afera Gardoun, un jour, dins sis ermas
Veguè d'arcado cambarudo
Escambarla sa gorgo rudo.

F. MISTRAL.— *Calendau*, cant VIII.

Aqueduc romain conduisant à Nimes l'eau des sources d'Airan et d'Eure. — Impressions de Jean-Jacques Rousseau et d'Alexandre Dumas à la vue de cet édifice. — Opinion de Mérimée et de Camille Jullian.— Construction du Pont du Gard attribuée à Agrippa, gendre et ministre d'Auguste. — La légende du Pont du Gard. — Tracé de l'aqueduc, qui ne parvenait à Nimes qu'après un parcours de 52 kilomètres environ.— Étroite voie romaine ou sentier de piétons passant au sommet du Pont du Gard et se reliant, au-delà, à la voie de Nimes qui conduisait à la capitale des Helves, *Alba Augusta*. — Passage important, au moyen âge, et péage successivement perçu par le roi, les seigneurs et les évêques d'Uzès. — Échancrure des piles du second rang et parapets avec encorbellements faits au Pont du Gard avant 1557.— Réparations à ce monument en 1699. — Construction d'un pont contre le Pont du Gard en 1745. — Sa restauration complète de 1853 à 1857 par les soins de Napoléon III.

A égale distance de Nimes et d'Avignon et à trois kilomètres environ du joli village de Remoulins, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès, le touriste peut aller admirer, dans la pittoresque vallée du Gardon, le magnifique aqueduc romain connu sous le nom de Pont du Gard (1). Les eaux transportées à Nimes par cet aqueduc étaient celles des sources d'Airan et d'Eure, qui sortent de terre près d'Uzès, la première un peu plus au nord, à côté du village de Saint-Quentin, la seconde au-dessous même de

(1) Le mot languedocien, *remoulin*, qui sert de nom à ce village, signifie tournant ou détour accentué d'un cours d'eau et lui vient du coude formé par le Gardon à cet endroit. (G. Charvet, *Introduction historique aux coutumes de Remoulins*, p. 1, n. 1.)

De Remoulins on peut se rendre au Pont du Gard, soit par la rive droite du Gardon, en passant sur le pont suspendu de Lafoux et en suivant ensuite jusqu'au monument la route d'Uzès à Beaucaire, soit par la rive gauche, en prenant, à la sortie de Remoulins, le chemin d'Uzès à Avignon. Par la première de ces routes, il y a 3.500 mètres à parcourir ; par la seconde, 4.700. On peut aussi s'y rendre en chemin de fer. Lorsqu'on arrive à Remoulins de Nimes, d'Avignon ou de Tarascon, on prend le train d'Uzès, et en s'arrêtant à la station du Pont du Gard, la première après Remoulins, on n'a plus que 1.200 mètres pour parvenir à l'aqueduc.

Digitized by Google

cette ville, dans le riant vallon auquel elle a donné son nom (1). Le Pont du Gard se compose de trois rangs d'arcades superposées à plein cintre. Celles du premier et du second rang ont, à elles deux, en hauteur une quarantaine de mètres ; le troisième rang, de proportions bien moindres, puisqu'il n'a qu'un peu plus de huit mètres, couronne le tout et porte l'aqueduc (2). Le monument occupe transversalement la vallée sur une élévation de près de quarante-neuf mètres et une longueur de deux cent soixante-et-douze environ. Il a revêtu, du côté du couchant, une belle couleur feuille morte, remarquable patine de la pierre qu'on ne voit qu'ici (3). A travers les arcades et au-dessus de l'aqueduc rit le ciel d'un bleu profond. Lorsqu'on les regarde d'en bas, ces trois rangées de portiques, légers autant que majestueux, semblent monter dans l'azur. C'est d'une saisissante grandeur.

Suivant M. Camille Jullian, « l'étude la plus intéressante à faire en Gaule, pour observer l'incomparable habileté des architectes romains, est de suivre depuis la prise d'eau jusqu'au bassin d'amenée la ligne d'un aqueduc ; c'est ce qu'on peut faire, dit-il, presque pas à pas pour les aqueducs de Fréjus, de Lyon et de Nimes. Ce dernier traverse le Gard sur un pont à trois étages, étonnante construction qui est peut-être la plus belle chose que les Romains ait laissée d'eux dans le monde entier (4). » Et un peu plus loin, dans le même ouvrage (5), l'érudit historien a dit encore : « Il n'y a pas dans le monde romain un monument dont la

(1) « Cette belle source, dit M. Émilien Dumas, en parlant de celle d'Airan, surgit au milieu des prairies qu'elle arrose, et prend naissance, comme nous nous en sommes positivement assuré, dans les couches inférieures de la molasse coquillière, qui constitue, sous la terre végétale, tout le fond de la plaine d'Uzès et Saint-Quentin... La fontaine d'Eure, dit encore le savant géologue, est une de ces sources ascendantes ou de fond qui sortent du calcaire néocomien supérieur, d'autant plus nombreuses et importantes que les massifs au pied desquels elles surgissent sont plus étendus. Son débit, qui fut mesuré en 1854 par M. Th. Dhombre, ingénieur des ponts et chaussées, est de 2.450 pouces d'eau. » (*Statistique géologique du département du Gard*, t. II, p. 350 et 555.)

(2) Le premier rang a six arcades, le second onze, le troisième trente-sept.

(3) Un pont ayant été construit au XVIII[e] siècle et appuyé contre le Pont du Gard, dont il a couvert la face orientale jusqu'à la hauteur du premier étage, c'est surtout du côté du couchant qu'on regarde le monument ; on peut alors l'admirer dans tout son majestueux développement, avec cette belle couleur d'or que lui ont laissée dix-huit siècles de soleil et à laquelle les petits dépôts d'argile jaunâtre que renferment les grains de la pierre, lavée par les pluies, ont ajouté, surtout dans la partie supérieure, sa remarquable teinte feuille morte.

(4) Camille Jullian, *Gallia*, p. 154.

(5) P. 256.

Digitized by Google

vue surprenne et trouble au même degré : on l'aperçoit brusquement, au détour de la route, élégant et majestueux, encadré par le ciel, encadrant de ses arceaux le gracieux paysage du torrent et des collines. » Dans ses *Impressions de voyage du Midi de la France,* Alexandre Dumas a parlé du Pont du Gard en termes enthousiastes : « Il est impossible de se faire une idée de l'effet produit par cette chaîne granitique qui réunit deux montagnes, par cet arc-en-ciel de pierre qui remplit tout l'horizon, par ces trois étages de portiques qu'ont splendidement dorés dix-huit siècles de soleil. J'ai vu quelques-unes des merveilles de ce monde: Westminster, fière des tombeaux de ses rois; la cathédrale de Reims, aux pierres transparentes comme une dentelle ; ce magasin de palais qu'on appelle Gênes ; Pise et sa tour penchée; Florence et son dôme ; Terni et sa cascade ; Venise et sa place Saint-Marc ; Rome et son Colisée ; Naples et son port ; Catane et son volcan ; j'ai descendu le Rhin emporté comme une flèche, et j'ai vu passer devant moi Strasbourg et son merveilleux clocher, que l'on croirait bâti par les fées ; j'ai vu le soleil se lever sur le Righi et se coucher derrière le Mont-Blanc ; eh bien ! je n'ai rien vu (j'en excepte cependant le temple de Ségeste, perdu aussi dans un désert), qui m'ait paru aussi beau, aussi grand, aussi Virgilien que cette magnifique épopée de granit qu'on appelle le Pont du Gard (1). » Pour bien sentir tout le grandiose qui se dégage du Pont du Gard, il faut être au pied même de l'édifice ; comme on est petit devant le colosse ! Dans un passage de ses *Confessions,* Jean-Jacques Rousseau a bien rendu cette impression : « On m'avait dit d'aller voir le Pont du Gard ; je n'y manquai pas. Après un déjeuner d'excellentes figues, je pris un guide et j'allai voir le Pont du Gard. C'était le premier ouvrage des Romains que j'eusse vu. Je m'attendais à voir un monument digne des mains qui l'avaient construit. Pour le coup l'objet passa mon attente, et ce fut la seule fois en ma vie. Il n'appartenait qu'aux Romains de produire cet effet. L'aspect de ce simple et noble ouvrage me frappa d'autant plus qu'il est au milieu d'un désert, où le silence et la solitude rendent l'objet plus frappant et l'admiration plus vive, car ce prétendu pont n'était qu'un aqueduc. On se demande quelle force a transporté ces pierres énormes si loin de toute carrière et a réuni les bras de tant de milliers d'hommes dans un lieu où n'en habite

(1) Alexandre Dumas, *Impressions de voyage dans le Midi de la France,* au mot : ***Le Pont du Gard.***

Digitized by Google

aucun. Je parcourus les trois étages de ce superbe édifice, que le respect m'empêchait presque d'oser fouler sous mes pieds. Le retentissement de mes pas sous ces immenses voûtes me faisait croire entendre la forte voix de ceux qui les avaient bâties. Je me perdais comme un insecte dans cette immensité. Je sentais, tout en me faisant petit, je ne sais quoi qui m'élevait l'âme ; et je me disais en soupirant : Que ne suis-je né Romain ! Je restai là plusieurs heures dans une contemplation ravissante (1). »

Nous ne savons qui a dit, en parlant du Pont du Gard, que les Romains savaient choisir les sites qui convenaient à leurs monuments pour en faire un tout harmonieux. Avaient-ils à ce point le souci de l'effet artistique ? C'est plus vrai pour les Grecs, qui, en toutes choses, ont recherché passionnément le beau (2). Les Romains, gens pratiques avant tout, ont bâti leur aqueduc à l'endroit où la pente naturelle du sol facilitait l'écoulement des eaux, et où ils trouvaient, de chaque côté du vallon, des hauteurs pour appuyer leur construction (3). Mais se seraient-ils préoccupés du pittoresque et de la couleur, qu'ils n'auraient pas mieux réussi : paysage et monument se complètent. Le Pont du Gard s'élève à l'entrée orientale des cluses du Gardon. La rivière, dont les eaux vertes semblent dormir dans leur lit de rochers, coule lentement entre deux chaînes de collines aux pentes violacées et tachetées de sombres bouquets d'yeuses. Ces différents tons se détachent avec vigueur sur l'azur du ciel et l'or du monument. A quelque distance, en amont, la vallée s'infléchit insensiblement vers le nord

(1) Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, l. VI.

On lit dans les *Notes d'un voyage du Midi de la France*, de Mérimée, p. 316 : « Toute cette construction est empreinte d'un caractère de grandeur qui saisit le spectateur et qu'aucune description ne peut rendre. »

Il existe, dans le Midi de la France, une autre construction romaine qui, de style également sévère et d'ornementation sobre, étonne aussi par l'expression de grandeur qui s'en dégage, c'est la façade du théâtre antique d'Orange, celle que Louis XIV appelait « le plus beau mur de mon royaume », et devant laquelle on pourrait dire encore avec Rousseau : « Je me perdais comme un insecte dans cette immensité. »

(2) Châteaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. I, p. 221.

(3) Les Romains, ne connaissant pas de moyen hydraulique pour faire monter l'eau, étaient obligés d'aller chercher des eaux de source plus élevées que la ville qu'il s'agissait d'approvisionner, et de leur faire suivre, jusqu'à leur destination, la pente naturelle du sol. Afin d'éviter l'important massif néocomien qui s'étend, en largeur, des bords du Gardon, au midi d'Uzès, jusqu'à Nimes, et qui empêchait les eaux de la fontaine d'Eure d'être conduites directement dans cette ville, les Romains les firent passer par le Pont du Gard et Lafoux, où se termine, au levant, le massif montagneux dont nous venons de parler et qu'elles durent contourner. L'aqueduc reçut ainsi un développement d'une cinquantaine de kilomètres, double de celui qu'il aurait eu s'il avait suivi la ligne droite.

Digitized by Google

en une courbe harmonieuse, et se dérobe bientôt au regard. Sur cette solitude plane un profond silence, qu'interrompt seulement par instants le chant d'un oiseau. C'est un désert non dépourvu de grâce, mais d'une grâce sévère et mélancolique. Au dire des voyageurs qui ont visité la Grèce, la vallée du Pont du Gard ressemble d'une manière frappante aux vallées du Péloponèse (1). On peut donc dire que, soit par lui-même, soit par le superbe monument qui le décore, ce site est un des plus remarquables du Midi de la France.

C'est probablement Auguste qui construisit cet aqueduc pour l'usage de la ville de Nimes (2). Trente ans avant notre ère l'Égypte avait été conquise, et l'ancien chef-lieu du peuple gaulois des Volques Arécomiques avait reçu une *deductio* militaire. Il semble que, par suite, au titre de colonie latine qu'elle portait déjà sous César, aurait dû succéder, pour Nimes, celui de colonie romaine. Elle continua cependant, au dire des auteurs anciens, à ne posséder que le droit latin. On n'a expliqué cette apparente contradiction qu'en supposant que les soldats qui avaient été conduits à Nimes étaient non pas des vétérans légionnaires romains, mais des Égyptiens ou plutôt des Grecs égyptiens ayant servi sur la flotte ou dans l'armée d'Antoine et qu'il était prudent d'éloigner de leur pays. Une médaille fut frappée à cette occasion, portant à l'avers les effigies adossées d'Auguste et d'Agrippa, son gendre et ministre, et au revers, comme symbole et souvenir de la conquête, un crocodile enchaîné à un palmier, avec l'exergue abrégé dans le champ, COL NEM, c'est-à-dire COLONIA NEMAUSUS (3). Il résulte de l'inscription qui se lit encore au-dessus d'une des portes antiques

(1) Cf.G. Charvet, *Le château de Saint-Privat du Gard*, p. 1.

(2) Ménard est de cet avis. On lit au t. VII, p. 154 de son *Histoire de Nimes* : « Malgré toutes les difficultés qui se présentent pour découvrir l'auteur du Pont du Gard, et fixer l'époque de la construction de cet édifice, je conjecture qu'on doit l'attribuer à M. Agrippa, gendre d'Auguste, qui l'aura fait construire l'année où il fut chargé par ce prince de venir régler les affaires et apaiser les mouvements des Gaules, c'est-à-dire l'an 735 de Rome, 19 avant la naissance de Jésus-Christ. On sçait que pendant le séjour qu'Agrippa fit à cette occasion dans les Gaules, il embellit ces contrées de quatre grandes voies qui les traversaient et qui en firent un des plus grands ornemens. Il ne négligea pas sans doute de les accompagner d'aqueducs, qui ont toujours fait partie des grands chemins. Aussi ses soins et son zèle pour le bien public sur ce dernier objet lui valurent-ils dans Rome le glorieux titre de *curator perpetuus aquarum*. Il était donc bien juste qu'Agrippa s'attachât plus particulièrement à l'avantage et à l'utilité d'une colonie établie par Auguste. »

(3) C'est au savant épigraphiste allemand, M. Hirschfeld, que l'on doit cette explication : « Grâce au savoir, à l'admirable pénétration de M. Hirschfeld, la lumière prend la place des ténèbres et tout s'éclaircit au mieux. La flagrante contradiction

Digitized by Google

de Nimes, dite aujourd'hui porte d'Auguste, que c'est lui qui fit entourer la ville de ses remparts et de ses portes (1). Il est permis de conjecturer que c'est ce même empereur qui fit construire l'aqueduc dont nous nous occupons. Nimes avait bien déjà la source dont elle prit le nom, mais elle ne fournissait parfois qu'un débit insuffisant, débit qui tarissait même à peu près complètement pendant les fortes chaleurs de l'été (2). « Fonder une ville, sans la pourvoir d'eau, n'était pas une idée qui pût venir à l'esprit des Romains (3). » En sa qualité d'édile, Agrippa avait été préposé à la construction et à la restauration de plusieurs aqueducs de Rome; il avait ainsi augmenté d'une façon considérable la quantité d'eau dont Rome était déjà pourvue, et avait reçu le titre

entre les médailles frappées en souvenir de l'Égypte conquise et le double témoignage de Strabon et de Pline disparaît et avec elle l'obscurité invincible qui semblait rendre la question à jamais insoluble. Nimes, gratifiée par Jules César de la latinité et du titre de colonie, devient sous Auguste une colonie réelle, une colonie militaire. Composée d'étrangers qui, n'étant pas citoyens romains, n'obtiennent avec leur colonisation que le droit latin, elle continue, conformément à l'attestation des auteurs, à rester cité latine .. A quelle époque s'est-elle plus tard élevée de la condition de colonie latine à celle de colonie de citoyens romains ? On admet par conjecture que ce fut peut-être sous Hadrien ou sous Antonin le Pieux, mais on n'en a aucune certitude et l'on ne parvient à saisir sur les inscriptions aucune trace d'un changement de condition. » (*Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 656.)

(1) « Le nom de Porte d'Auguste qu'elle a de nos jours est un nom moderne; dans l'antiquité, elle devait, en conséquence de son orientation, s'appeler Porte de Rome et être la plus monumentale de celles dont était percée l'enceinte de la ville. Les lettres de l'inscription étaient en bronze et probablement dorées. Absentes maintenant et depuis bien des siècles, elles se reconnaissent néanmoins facilement au creux dans lequel s'engageait une partie de leur épaisseur et aux trous de scellement des tenons qui servaient à les fixer :

« *Imperator Caesar, divi filius, Augustus, consul XI, tribunicia potestate VIII, portas murosque coloniae dat.*

« L'empereur César Auguste, fils du dieu, consul onze fois, parcourant la huitième annuité de sa puissance tribunicienne, donne à la colonie des portes et des murs. » (*Histoire générale de Languedoc, ibidem*, p. 576.)

(2) « C'est sur la face méridionale des collines où est adossée la ville de Nimes, qu'est situé le bassin de cette belle source, creusé dans les calcaires du groupe à *spatangus*. Son diamètre est de 23^m388, et sa profondeur de 7^m796. La partie inférieure se recourbe en galerie qui s'enfonce vers le nord-ouest, dans l'intérieur de la montagne. La fontaine de Nimes, au milieu de la plus grande sécheresse, croît tout à coup sans qu'il soit tombée une goutte de pluie sur la ville. Cet effet singulier se produit toutes les fois qu'il éclate quelque orage au-dessus des vallons qui la dominent vers le nord-ouest, à la distance de 6 à 7 kilomètres. Dans son état moyen, c'est-à-dire pendant une grande partie de l'année, la fontaine fournit 230 pouces d'eau, mais cette quantité diminue considérablement dès le printemps, lorsqu'il n'est pas pluvieux, et après les longues sécheresses de l'été, elle se trouve réduite à 145 pouces. » (Émilien Dumas, *Statistique géologique du département du Gard*, t. II, p. 359.)

(3) Allmer, *Trion, Insc.*, 1re partie, p. cx.

Digitized by Google

de *curator perpetuus aquarum* (1). C'est lui qui dut être chargé de la direction des travaux pour l'établissement de l'aqueduc d'Uzès à Nimes. En tout cas, on n'a trouvé sur le Pont du Gard ou sur les tuyaux de distribution de la ville de Nimes aucun nom d'empereur qui ait fait le jour sur cette question (2). Seul le nom de VERANIVS, écrit en caractères antiques de 15 centimètres au moins de hauteur, se lit sur la face intérieure d'une arche du second rang; c'est très vraisemblablement, ainsi que l'ont pensé les auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, le nom de l'architecte de l'aqueduc (3).

La pierre qui a servi à la construction du Pont du Gard appartient au calcaire que les géologues ont appelé vulgairement « molasse coquillière »; c'est un calcaire tendre, facile à tailler, sur lequel les gelées n'ont aucune prise, qui durcit plutôt par l'effet du temps, et d'un grain grossier se composant de menu gravier et de débris de coquilles fossiles. Il en existe d'importants dépôts près des villages de Vers et de Castillon et dans le voisinage immédiat du Pont du Gard (4). Toutes les pierres qui en font

(1) « Par les soins de son édile, Agrippa, l'an 35 avant Jésus-Christ, Auguste avait réparé les anciens aqueducs et amené par un nouveau conduit de l'*aqua Marcia*, l'*aqua Julia* recueillie dans la vallée comprise entre Tusculum et le mont Albain; l'an 22, il inaugura l'*aqua Virgo*, aqueduc qui conduisait et conduit encore par des canaux en partie souterrains, en partie supportés par des arcs, l'eau d'une source située au huitième milliaire sur la voie Collatine... Auguste amena aussi l'*aqua Alsietina*, tirée du lac *Alsietinus (lago di Martignano)*, à 6.500 pas à droite du quatorzième milliaire de la voie Claudia. » (Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Aquaeductus*.)

(2) Le nom de l'empereur Claude a été trouvé à Lyon, au siècle dernier, gravé sur les tuyaux en plomb de l'aqueduc de Pilat, un des quatre qui, dans l'antiquité, pourvoyaient Lyon d'eau de source.

(3) « Les deux savants Bénédictins n'ayant pas eu la précaution d'indiquer la place où ils avaient vu l'inscription, l'historien Ménard et l'antiquaire Pelet l'ont ensuite vainement cherchée. Elle a été retrouvée par Charvet dans une excursion au pont en 1873, le 9 novembre. » Ce nom, dit G. Charvet, « se lit très distinctement, en caractères antiques, sur la face intérieure et septentrionale du quinzième voussoir de l'arc doubleau central de la huitième arche du second rang, comptée à partir de la rive droite. » (*Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 743; G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 98, note 2; Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 374.)

(4) D'importants dépôts de ce calcaire existent dans la vallée de l'Alzon. La ville d'Uzès et les villages de Vers et de Castillon reposent sur la molasse coquillière. La butte élevée qui en est formée et au sommet de laquelle ce dernier a été bâti, se prolonge en s'abaissant peu à peu jusqu'au bord du Gardon. Elle a été exploitée dès l'antiquité et continue à fournir de l'excellente pierre à bâtir. Une carrière a été récemment ouverte à côté même de celle d'où on a tiré les matériaux qui ont servi au Pont du Gard.

Digitized by Google

partie ont été extraites d'une carrière distante du monument de 6 à 700 mètres seulement en aval, sur la rive gauche du Gardon (1). On remarque, à droite en arrivant à la carrière, déposée au haut du rocher et toute taillée, une des pierres de grand appareil qu'on avait l'intention d'employer à la construction des piles et qu'on a laissée sur place, peut-être à cause d'un défaut. On peut aussi y visiter un petit réduit rectangulaire, entièrement taillé dans le roc, avec une cheminée sur un des côtés, destiné, en cas de mauvais temps, à servir de refuge aux ouvriers et à mettre leurs outils à l'abri. Le Gardon coule auprès de ces carrières abandonnées, sur les parois desquelles le temps a répandu sa teinte vieil or, et c'est de là probablement, comme l'a supposé Émilien Dumas (2), qu'au moyen de radeaux, les ouvriers remontaient la rivière sur quelques centaines de mètres, et transportaient les matériaux à pied d'œuvre. On lit, à propos de cette carrière, dans la *Statistique géologique du département du Gard* de ce savant (3) : « Cette pierre est à peu près de la même nature que celle de Vers et de Castillon, c'est-à-dire d'un grain très grossier, criblée de petits trous remplis d'une argile ocreuse jaunâtre, dont la décomposition a contribué à donner au Pont du Gard son beau facies antique. »

Ce monument appartient par son architecture à l'ordre toscan. Alors que le troisième rang d'arcades, celui qui est au sommet du Pont du Gard et qui porte immédiatement la cuvette de l'aqueduc, est bâti, piles et cintres, en moyen appareil, les deux premiers rangs ont été construits en très grand appareil romain. Les pierres de taille de leurs piles ne mesurent pas moins de $2^{m}60$ de large, occupant en ce sens toute la dimension de la pile, sur $2^{m}65$ de long et $0^{m}57$ de haut. Elles ont été posées sans mortier ni ciment et admirablement jointées. Pour obtenir cette perfection dans les joints, on raconte qu'après avoir amené les pierres à leur plus juste coupe avec le ciseau, on les promenait légèrement les unes sur les autres, jusqu'à ce qu'on obtînt une surface parfaitement lisse, et que ce qui aidait à l'usure des pierres et à leur cohésion finale était la poussière même obtenue par le frottement et liée avec l'eau qu'on faisait couler entre elles pendant l'opération (4).

(1) Cette ancienne carrière est à quelques minutes de la station du Pont du Gard, à gauche du chemin qui y conduit. On y accède par un sentier en pente, à la suite du jardin potager dépendant de la bégude Raymond.

(2) *Op. cit.*, t. III, p. 390.

(3) *Ibidem.*

(4) Châteaubriand, *op. et loc. cit.*; de Caumont, *Abécédaire archéologique, ère gallo-romaine*, p. 52.

Digitized by Google

Ces pierres ont des parements à bossages et une ciselure à leurs joints. Les pleins cintres des arches sont formés, pour le premier pont, par quatre tranches d'arcs doubleaux juxtaposés, par trois tranches pour le second, et pour le troisième, tantôt par une, tantôt par deux tranches. La naissance des cintres des arcades repose sur une imposte en forme de cymaise de 0^m50 environ de haut et de relief. Les retombées de ces arcades sont garnies de deux assises de pierres de taille, qui ressortent en formant corbeaux et supportent les voussoirs. Les piles du premier rang sont munies d'avant-becs destinés, lors des grandes crues, à atténuer la force du courant en divisant l'eau. Contre les piles et sur le tympan des arcades du second rang sont, à différents niveaux, des pierres en saillie. Beaucoup d'antiquaires n'ont pu les expliquer. Ménard a écrit (1) : « On ne peut leur donner d'autre usage, suivant la conjecture d'un auteur moderne, que celui d'avoir servi à supporter les échafauds dont les ouvriers avaient besoin pour la pose des pierres. » On aurait pu, l'œuvre terminée, les faire disparaître car elles nuisent à l'aspect de l'édifice. On les a sans doute conservées pour le cas où l'on aurait besoin de le réparer. « Les hommes qui élevaient ces monuments gigantesques, a dit Mérimée (2), ont pensé qu'ils pourraient un jour se détériorer. Les pierres en saillie qui interrompent le cintre des arches ont été destinées à soutenir des échafauds pour des réparations. Quelle confiance ils avaient dans la durée de leur empire, ces Romains qui prévoyaient qu'un jour ils pourraient avoir à réparer le Pont du Gard ! » La cuvette de l'aqueduc qui surmonte le tout et repose sur le plus haut rang d'arcades bâties en moyen appareil, se compose, de chaque côté, d'un mur en parpaing, dont les pierres très allon-

(1) *Histoire de Nimes*, t. VII, p. 130.

(2) *Op. et loc. cit.*

Une des critiques formulées par cet auteur contre le Pont du Gard consiste dans l'inégalité de l'ouverture de ses arches : « Les arches, dit-il, sont d'inégal diamètre... la plus grande placée à côté de la plus petite. » En réponse à cette objection, on lit dans le *Dictionnaire* de Larousse, au mot *Pont du Gard*, : « Pour bien saisir la symétrie de ce monument, il faut savoir que le milieu architectural n'en est pas le milieu réel, mais qu'il se trouve placé, en conséquence du cours du Gardon, vers la seconde arche septentrionale du premier pont. Cette arche, sous laquelle coule la rivière, a 25^m30 d'ouverture ; les deux qui lui sont contiguës ont 19^m20, et les deux autres 15^m75 seulement. Au second étage, l'arcade qui se trouve au-dessus de la grande arche du premier pont est plus large que les autres, elle supporte quatre arceaux du troisième étage, tandis que les autres n'en soutiennent que trois. Ainsi toutes les arcades du pont sont d'inégales grandeurs et paraissent telles quand on les regarde l'une à côté de l'autre; mais en portant son attention sur le milieu architectural de l'édifice, on en remarquera la symétrie. »

Digitized by Google

gées dans le sens de la profondeur, ont sur leur double revêtement 0^m25 de long sur 0^m10 de large. Ces deux murs ont 0^m80 d'épaisseur. Le canal a lui-même 1^m22 de largeur sur 1^m85 de hauteur. Les parois latérales de la cuvette avaient été revêtues presque jusqu'en haut d'une couche de ciment de 0^m82 millimètres d'épaisseur pour empêcher les infiltrations. Le ciment était lui-même préservé de l'eau par une couche de peinture ou bol rouge. Le fond du canal était un blocage de petites pierres et de gravier liés avec du sable et de la chaux, sur une hauteur de 0^m22 centimètres. Il était recouvert de grandes dalles juxtaposées et unies entre elles avec du ciment, de 3^m64 centimètres de long, débordant en ce sens sur les parois extérieures de l'aqueduc. On peut le visiter facilement et le parcourir d'un bout à l'autre. On y accède, du côté du midi, après avoir gravi le talus boisé sur lequel il s'appuie; du côté du nord, par un escalier à vis, construit, dans nos temps modernes, contre son entrée. Une des choses qui étonnent le plus, quand on le parcourt, c'est le dépôt de calcaire laissé par l'eau contre ses murs et qui atteint parfois, sur chacune de ses parois latérales, l'énorme épaisseur de 30 centimètres. Or, en admettant, d'après M. Gratien Charvet, que le fonctionnement de l'aqueduc ait duré environ 400 ans, on peut évaluer le dépôt calcaire annuel à trois quarts de millimètres (1). L'eau n'aurait donc pas coulé pendant le dernier siècle de l'Empire. Ce calcul n'est pas infirmé par les constatations que nous avons faites d'autre part. Quand on examine les arcades de l'aqueduc qui serpentent sur les hauteurs de la Balauzière, un peu avant le Pont du Gard, on s'aperçoit, en maints endroits, que cette construction a été intentionnellement détruite de main d'homme. Nous avions déjà fait la même observation à Barbegal, sur l'aqueduc qui conduisait à Arles l'eau des Alpines. Là, de même que près du Pont du Gard, des pans entiers d'aqueduc, comme soulevés par un puissant levier, sont retombés et gisent couchés sur le flanc. Aussi, tout en tenant compte de ce que M. Gauthier-Descottes, d'Arles, a dit des aqueducs en général, de leur dégradation et de leur ruine occasionnée, sous le Bas-Empire, par la désorganisation de l'administration romaine et le défaut d'entretien de ces monuments, il n'en faut pas moins, suivant nous, attribuer à une cause toute différente les faits

(1) Voir le rapport de M. Charvet sur *Les Fumades et leurs environs*, lu à la Société scientifique et littéraire d'Alais, dans sa séance du 20 janvier 1872.

Digitized by Google

particuliers que nous venons de signaler (1). Nous croyons donc qu'aux derniers temps de l'Empire, les barbares ont détruit non seulement les monuments des villes, mais aussi ceux qui hors des cités, à la manière des aqueducs, leur apportaient la vie, en les pourvoyant d'une eau abondante et limpide.

Comme toutes les grandes constructions de l'antiquité et du moyen âge, le Pont du Gard a fait naître dans l'imagination populaire des superstitions et des légendes. On connaît celle de l'aqueduc de Vaucluse que notre grand poète provençal, Frédéric Mistral, a si joliment sertie dans ses *Isclo d'or* (2). Le Pont du Gard a donné lieu à un récit analogue (3) : « c'est aussi une belle et gracieuse jeune fille, dont le père est un grand personnage de la ville de Nimes et qui est aimée d'un beau et riche jeune homme. La belle soumet son amoureux à plus d'une épreuve avant de consentir à l'épouser. La dernière consiste à conduire à Nimes, pour les réunir à celles de la Fontaine, les eaux de la source d'Eure, près d'Uzès : « Fais ce prodige, lui dit-elle, et je te jure de te donner ma main. » Le cœur gonflé de joie et d'espérance, le jeune homme se met à l'œuvre; il rassemble tous les ouvriers d'alentour, et en rien de temps, un immense canal serpente à travers les monts et les vallées d'Uzès à Nimes. Mais il reste encore à faire le plus difficile de cette œuvre gigantesque : il manque le pont qui doit porter le canal d'une montagne à l'autre, par dessus le Gardon. Les ouvriers redoublent d'ardeur. A grands coups de pioches et de marteaux, ils arrachent au flanc des collines d'énormes quartiers de roche et les roulent dans la rivière; mais à peine les piles émergent-elles de l'eau qu'une crue survient à l'improviste et emporte tout. Vingt fois engloutie dans les remous écumants, vingt fois reprise, l'œuvre s'élevait enfin, majestueuse et forte, défiant la rage de la rivière, lorsqu'un épouvantable ouragan s'engouffre dans la vallée et disperse au loin, comme feuilles légères, les grandes

(1) Après le travail de M. Gauthier-Descottes, on peut lire également dans le volume du *Congrès archéologique d'Arles* de 1876, celui que M. Alfred Saurel a écrit sur l'aqueduc de Traconade, un des quatre qui, dans l'antiquité, pourvoyait d'eau de source la ville d'Aix en Provence : « On croit, dit-il, que cet aqueduc, qui a dû être construit à la belle époque romaine, sous Auguste, fut coupé et détruit par les Barbares (Sarrasins) en 731, et qu'il ne fut remis en état que vers la fin du XI[e] siècle, pour être définitivement abandonné vers 1348. »

(2) Cette pièce du recueil est intitulée : *Lou Porto-aigo* (L'Aqueduc).

(3) M. Maruéjol a recueilli cette légende dans la *Revue* connue sous le nom de *Nemausa*. Nous lui avons emprunté la page qu'on va lire. Voir dans le numéro de mars 1883, à la p. 66, l'article intitulé : « Le lièvre du Pont du Gard. »

Digitized by Google

pierres amoncelées. Alors le découragement se mit au cœur des ouvriers, et, pour la première fois, l'amoureux de la belle Nimoise se prit à douter du succès de son entreprise. Mais un étranger qui passait par là, leur dit : « Eh ! bonnes gens, pourquoi vous donner tant de peine ? Si vous voulez, je vais vous construire votre pont ; mais à une condition, c'est que le premier individu qui y passera m'appartiendra. » Les ouvriers reconnurent par là qu'ils avaient affaire au diable ; mais, se disaient-ils entre eux, c'est au demeurant un diable fort honnête, puisqu'il ne nous demande qu'un seul individu, alors qu'il lui serait si facile d'en prendre plusieurs sans consulter personne. Et le marché fut conclu. Le Pont s'éleva par enchantement et étala bientôt ses trois rangées d'arcades inébranlables, jetées comme un immense filet de pierre à travers la vallée. Mais personne, cela va sans dire, ne voulait passer le premier. « Laissez-moi faire, dit l'amoureux de la belle Nimoise, et vous allez voir comment on trompe le diable. » Puis il prit un chat et s'en fut le lâcher à l'une des extrémités du nouvel édifice. La pauvre bête effrayée traversa le Pont en courant et tomba entre les griffes du diable, qui, blotti à l'autre extrémité, attendait sa proie avec impatience. Qui fut bien attrapé ? Le diable qui ne trouva qu'un chat pour tout salaire, au lieu d'un homme sur lequel il comptait. Enfin, le Pont était construit, le canal aussi, et l'amoureux de la belle Nimoise se disait tout bas, en retournant à Nimes, que, dans quelques instants, il ne manquerait plus rien à son bonheur. Mais, hélas ! il ne fut pas récompensé de tant d'efforts surhumains, de tant de constance et d'amour, et dès que les eaux de la fontaine d'Eure commencèrent à couler sur un des coteaux de Nimes, la belle Nimoise s'enferma dans un couvent. » On a vu, dans le cours de ce récit, que l'animal lâché à l'entrée du Pont était un chat ; d'après une variante de la légende, c'était un lièvre, dont le diable se saisit au passage et que, furieux d'avoir été trompé, il lança avec rage contre l'édifice, où il a laissé, dit-on, son empreinte (1). Un érudit, M. Jules Baissac, a reconnu dans cette

(1) Cette prétendue image du lièvre qui se voit, dit-on, sur le Pont du Gard, n'est autre que le phallus multiple signalé par Ménard et représenté sur la face orientale du monument, dans le tympan de la troisième arche du second rang, au-dessous des voussoirs, en partant de la rive droite. Ce dessin priapique composé de quatre phallus distincts a vaguement, vu de loin, l'apparence d'un lièvre : le premier, en avant, représentant le cou et la tête ; le second, en arrière, la queue de l'animal ; et les deux autres plus petits, surmontant le premier, ses oreilles. Certains archéologues ont parlé de deux autres emblèmes phalliques qui seraient représentés sur le Pont du Gard ; l'un d'eux est gravé, du côté du couchant, sur le tympan de l'arche qui vient

Digitized by Google

partie de la légende les traces du symbolisme chrétien qui a substitué aux prêtres païens, constructeurs des premiers ponts et sacrificateurs, lors de leur dédicace, de victimes humaines, le diable en personne, lequel avait été frustré, dans le paiement de son salaire, par le don d'un vulgaire animal au lieu d'un être humain, de la même façon qu'aux victimes humaines des premiers temps avaient été substitués, dans les cérémonies religieuses qui accompagnaient la construction ou la réfection des anciens ponts, des chats, des boucs et des lièvres (1).

L'aqueduc d'Uzès à Nimes, nous l'avons dit au début de ce travail, transportait dans cette dernière ville non seulement les eaux de la fontaine d'Eure, mais aussi celles de la source d'Airan, qui sourd deux ou trois kilomètres au nord de la première, dans la propriété récemment acquise par M. Louis Digon, d'Uzès (2). Conformément à leur habitude, afin sans-doute d'avoir des eaux plus fraîches et plus pures, les Romains avaient recueilli à leur point de départ les sources dont nous parlons. L'aqueduc parcourant d'abord, du nord au midi, le vallon de l'Eure (3), longeait

après celle où passe le chemin de Saint-Privat ; on n'a pu trouver le troisième, qui, suivant G. Charvet, « est peut-être caché sous les maçonneries du pont moderne « adossé au monument par l'ingénieur Pitot, en 1745. » (Ménard, *op. cit.*, t. VII, p. 129, pl. III, et p. 131 ; *Nemausa*, n° de mars 1883, p. 75.)

Avant d'être en honneur chez les Romains, l'emblème phallique l'avait été chez les Grecs, qui le tenaient, paraît-il, des Égyptiens, lesquels l'avaient sans doute reçu de l'Inde (Hérodot., II, p. 49 ; Plutarch., *de Is. et Osir.*, II, p. 365 ; Diod., I, p. 22 et 88). Avec ses vertus talismaniques, il était très répandu chez les anciens et figurait partout : sous forme d'hermès ou de borne, dans les champs, au milieu des moissons, des vignes, pour les protéger des intempéries ; sur les maisons des villes, pour les préserver de la ruine ; en guise d'ornement de collier, au cou des femmes et des enfants, pour les défendre contre le mauvais œil, ou les premières, pour obtenir la fin de leur stérilité. (Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi* (Musée secret), p. 176, 184, 191, 193, 205 et 211.) Il en existe enfin sur les monuments romains, comme l'amphithéâtre de Nimes et le Pont du Gard, sans doute aussi à titre de talisman, pour assurer leur perpétuité.

(1) V. la dissertation de cet érudit dans le numéro de *Nemausa* de mars 1883.

(2) On lit dans l'*Histoire de Nimes* de Ménard, t. VII, p. 131 : « La fontaine d'Airan dégorgeait ses eaux dans celle d'Eure par un aqueduc dont on voit encore les vestiges. » Il y a une trentaine d'années, M. Léonce Vincent, d'Uzès, faisant creuser un puits devant sa ferme, à sa propriété dite du Blanchissage, les ouvriers mirent à découvert, à deux ou trois mètres de profondeur, un aqueduc antique, dont ils percèrent la voûte supérieure. Cet aqueduc, de dimensions moindres que celui de l'Eure, a été bâti dans la molasse, cimenté à l'intérieur, et est encore alimenté par des eaux qui viennent de plus haut. Il se dirige, en effet, du côté du nord, c'est-à-dire vers la source d'Airan. Peut-être faut-il voir dans cet aqueduc un des vestiges dont parle Ménard.

(3) I avait été bâti sur la gauche du vallon de l'Eure, le long des rochers néocomiens qui le surmontent, et on y avait appuyé ou encastré ses constructions. On y voit encore plusieurs de ses tronçons. Les mieux conservés sont ceux qui bordent, au

Digitized by Google

ensuite, du couchant au levant, celui de l'Alzon, et après avoir passé au-dessous de Saint-Maximin et au-dessus de Vers, traversait un peu plus loin le Gardon sur le magnifique monument précédemment décrit, s'appuyait contre les rochers qui bordent la rive droite de la rivière, en aval, puis, les contournant à Lafoux et les côtoyant sur le versant opposé, s'avançait presque jusqu'au village de Lédenon, passait au haut de Saint-Bonnet et de Sernhac, courait dans la plaine de Bezouce et de Saint-Gervasi, s'appuyait aux flancs des coteaux de Marguerittes, bordait en arc de cercle les garrigues qui s'arrondissent au-dessus de Nimes, et venait déverser ses eaux partie dans le château d'eau encore subsistant rue de la Lampèze, partie dans un autre bassin découvert près de la Fontaine, d'où elles étaient distribuées, au moyen de tuyaux en plomb, dans les différents quartiers de la ville (1). Après bien des sinuosités, le canal avait ainsi parcouru une distance de 52 kilomètres environ. Tantôt à découvert, tantôt caché dans le sol, tantôt élevé sur des arcades, le tracé de cet aqueduc suivait constamment jusqu'à Nimes la pente naturelle du sol, les ingénieurs romains romains étant obligés de s'y conformer, parce qu'ils ne connaissaient pas de moyen hydraulique pour faire monter l'eau (2).

A l'époque romaine, une étroite voie, qui ne fut d'abord qu'un sentier de piétons, se détachait de celle d'Uzès à la hauteur du village de Vers, « passait à côté de la bégude Cassaignade et de la chapelle Saint-Pierre-de-Font-de-Vers, gravissait la colline de Balauzière ou Belle-Euzière, par le revers septentrional de Roque-Soumagne ou Malpas, et aboutissait au Pont-du-Gard, que les gens à pied pouvaient franchir soit en suivant le dallage de 3 mètres 64 de largeur qui couronne le monument, soit en utili-

nord, la terre de Préville. A cet endroit, sur une partie de son parcours, l'aqueduc est encore recouvert de sa voûte cintrée. Sur un point où elle n'existe plus, le canal, bâti dans le sol, tourne brusquement à gauche au bout de quelques mètres, et les parois latérales de sa cuvette n'ont pas été construites en ligne droite, mais suivant une ligne légèrement brisée. Cette disposition avait sans doute pour effet d'atténuer, dans une certaine mesure, la rapidité du courant, de ménager conséquemment la construction et de prévenir sa dégradation.

(1) Ménard, *op. cit.*, t. VII, p. 70.

(2) Dans cet énorme parcours, les murs de l'aqueduc, lorsqu'ils sont à découvert, sont revêtus, à l'extérieur, d'un petit appareil en calcaire fort dur, emprunté aux roches néocomiennes, au pied desquelles le canal fut construit. On rencontre de distance en distance les caisses d'emprunt creusées par les ouvriers. Nous en citerons deux, celle existant dans le vallon de l'Eure, au bord méridional du petit ravin qui surmonte l'enclos de M. Abeille, et une autre située au-dessus du village de Saint-Maximin, non loin des mines de phosphate, exploitées, il y a quelques années, par M. Ardisson et où fut trouvé par celui-ci un pic romain qui avait servi à l'extraction de la roche.

Digitized by Google

sant la marge de 1 mètre 07 comprise entre la face extérieure des pieds-droits des arches du second rang et le bord extrême de la cymaise qui surmonte les arches du premier. Ce sentier allait rejoindre la voie de Nimes à *Alba*, près de Lafoux (1). » Au moyen âge, le Pont du Gard devint un lieu de passage important. Il était sur la route d'Uzès à Beaucaire, ville des plus fréquentées alors, à l'époque de la fameuse foire. Les piétons seuls devaient passer, comme du temps des Romains, ou sur les dalles de son couronnement ou entre les piliers du second rang des arcades et la cymaise du premier. Son péage, qui avait d'abord appartenu au roi, fut cédé en 1295 par Philippe-le-Bel au seigneur d'Uzès, Raymond Gaucelin II, en échange de la baronnie de Lunel. Il produisait alors 25 livres par an, ce qui équivalait à 2.820 francs de notre monnaie. Au XIV^e^ siècle, où la papauté s'établit à Avignon et où le passage devint bien plus fréquent, le péage doubla et fut affermé à un juif converti au prix de 55 livres (6.204 fr.) (2). Est-ce dès cette époque, comme G. Charvet est porté à le croire, ou plus tard au XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^ seulement, que, pour faciliter le passage des piétons et des bêtes de somme, on échancra les piles du second rang et on ajouta des parapets avec encorbellements (3)? Toujours est-il qu'en 1557 ces modifications avaient été faites; nous le savons par un document de cette date, c'est le *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, composé à cette époque par le conseiller au présidial de cette ville, Jean Poldo d'Albenas, et où on lit : « Puisque nous avons fait mention du Pont du Gard, faut entendre qu'il sert à présent de pont, principalement le premier estage, lequel a esté entrecoupé et les pilastres tout éberchez d'un costé, tellement qu'un mulet y peut passer tout chargé; et ce a esté fait pour la commodité des gens du païs et pour abréger le chemin de deux lieues ou environ (4). » De Bérenger d'Uzès, héritier de Raymond

(1) G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 94.

(2) *Idem, ibidem*, p. 95.

(3) Ce qui l'a fait croire à Charvet, c'est qu'à cette époque le chemin d'Uzès à Beaucaire par le Pont du Gard existait déjà; il en a trouvé la preuve dans un acte des archives de Remoulins du 24 mai 1371. (G. Charvet, *Cartulaire de Remoulins*, p. 68.)

(4) P. 88 (Lyon, 1560, in-folio). — Quelques auteurs avaient par erreur attribué ce regrettable remaniement du Pont du Gard au duc de Rohan, devenu chef des Calvinistes, après la mort de Henri IV, pour faire passer plus commodément son matériel de guerre et le conduire à Nimes, mais on voit que cet état de chose existait déjà en 1557. L'échancrure des pieds-droits du Pont aurait fini par entraîner sa ruine. Elle avait déjà occasionné un mouvement, surtout dans le troisième rang des

Digitized by Google

Gaucelin, le péage du Pont du Gard qui, en 1322, appartenait à ce seigneur, passa, on ne sait ni quand ni comment, aux évêques de cette ville, puis, à la fin du XVI^e^ siècle, pour le cinquième de ce péage, aux Farets, seigneurs de Vers et de Saint-Privat, et pour le reste à ceux de Collias (1). Les échancrures qui avaient été pratiquées avant 1557 aux piliers du second rang avaient eu pour effet de faire pencher le monument du côté du couchant et menaçaient d'entraîner sa ruine. En 1699, avec l'assistance des États généraux de Languedoc, M. Lamoignon de Basville, intendant de cette province, entreprit de le faire restaurer. Les architectes du Laurens et de Daviller furent chargés de ces travaux. Ils remplirent le vide fait à la base des pieds-droits et ne laissèrent avec les encorbellements que l'étroit passage existant entre les piles et la cymaise, si bien que, surpris par une forte crue du Gardon et ne pouvant passer avec ses équipages ni au bac de Lafoux ni au Pont du Gard, l'archevêque de Narbonne, Jean-Louis Berton de Crillon, revenant d'Avignon à son siège épiscopal, fut retenu quatre ou cinq nuits à Remoulins. Ses doléances aux États généraux décidèrent ceux-ci à faire construire un pont sur le Gardon. Aux termes du devis dressé par l'architecte, Henri Pitot, la nouvelle construction devait être élevée vis-à-vis de Remoulins, à une assez grande distance par conséquent de l'aqueduc romain ; mais l'impossibilité de trouver le rocher sur ce point, au milieu de la rivière, pour y asseoir les piles, firent renoncer à ce projet, et, par suite d'une nouvelle délibération, les États généraux firent malheureusement adosser le pont contre le monument antique. C'est au cours des travaux, en 1745, qu'on posa sur la face orientale du nouveau pont une plaque de marbre blanc avec cette inscription latine :

AQUÆDUCTUM STRUXERANT
ROMANI
PONTEM ADDIDIT
OCCITANIA
ANNO MDCCXLV
CURA D. HENR. PITOT E REGIA SCIENTIARUM ACADEMIA (2).

arches, qui, au lieu d'une ligne droite, ne présente plus qu'une courbe assez prononcée, puisque la flèche de l'arc décrit par le plan supérieur est d'un mètre environ. Mérimée a reproché, entre autres choses, aux constructeurs du Pont du Gard de ne l'avoir pas bâti « en ligne droite », mais on voit que cette critique ne porte pas, puisque la courbe qu'on y constate aujourd'hui n'a été que la conséquence de l'échancrure des piles. (G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 95 et 97 ; Ménard, *op. cit.*, t. VII, p. 135 ; Daremberg et Saglio, *loc. cit.* ; Mérimée, *op. et loc. cit.*

(1) G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 96 et 97.

(2) *Ibidem*, p. 97 et 98.

Digitized by Google

En souvenir de cette construction, on fit également frapper une médaille où les deux monuments étaient représentés avec cette devise au-dessus : *Nunc utilius* (1). C'était, dit Ménard (2), procurer à la fois deux avantages aux voyageurs, l'un de passer la rivière en tout temps sans danger, et l'autre de se voir à portée de satisfaire leur curiosité et de considérer à loisir les beautés et la magnificence de ce superbe monument. Ce double avantage on eût pu l'obtenir tout en respectant l'édifice romain. Si le pont qu'on se proposait de construire tout d'abord en face de Remoulins, à la place de celui que les Romains y avaient déjà bâti, pour faire traverser sur la rivière la voie de Nimes à la capitale des Helves, *Alba Augusta,* n'eût pas été suffisamment solide, étant données l'absence du rocher dans le lit du Gardon et les crues redoutables de la rivière, on aurait pu tout au moins l'établir à une vingtaine de mètres en aval du Pont du Gard, à un endroit où quelques arches de même ouverture que celles qui ont été construites en amont et reposant à leur sextrémités sur les rochers du Gardon, présentaient une aussi grande solidité. A cette petite distance du monument, on pouvait contempler à loisir et dans son intégralité sa façade orientale restée à découvert. Mais où était au XVIII[e] siècle le respect de l'antiquité, même dans les plus belles manifestations de l'art? Comme pour venger l'affront infligé au glorieux aqueduc, un poète doublé d'un érudit, M. Ludovic Legré, de Marseille, a dit dans un beau sonnet provençal que nous traduisons (3) : «O superbe aqueduc, avec quel plaisir — nous contemplons tes sveltes et fières assises — s'élevant sur les trois rangées — que t'ont données les Romains ! — Mais, beau jour a son lendemain ; — pour passer sur la rivière, — ils ont doublé les premières arches, — et ils ont fait un pont les Français. — Elles pleurent leur grâce et leur légèreté, — les arcades d'en bas, et pauvrettes, elles portent maintenant une route au front. — Ils avaient pour chemin nos ancêtres — la cime et sans hésiter — ils passaient tranquilles au milieu des tonnerres ! »

Un archéologue, aussi savant que modeste, trop prématurément décédé pour l'histoire de notre Midi, et dans les travaux

(1) Ménard, *op. cit.*, t. VII, p. 136.
(2) *Ibidem*, p. 135.
(3) M. Ludovic Legré fut l'exécuteur testamentaire de Théodore Aubanel, le félibre d'Avignon, décédé en 1886, l'auteur de la *Miougrano intreduberto* et des *Fiho d'Avignoun.* On doit à M. Legré une réédition de ce dernier recueil. — Le sonnet provençal, dont nous donnons ici la traduction, a paru dans l'*Armana prouvençau* de 1864.

Digitized by Google

duquel nous avons largement puisé en écrivant ces pages, Gratien Charvet, qui avait passé une bonne partie de son existence à Remoulins et n'ignorait aucun détail du magnifique monument près duquel il avait vécu, a écrit à propos de la dernière restauration du Pont du Gard : « Les travaux de consolidation exécutés de 1700 à 1702 n'avaient eu pour effet que de préserver l'aqueduc d'une ruine imminente ; mais ces réparations étaient tout à fait incomplètes et insuffisantes au point de vue de la restauration du monument. La colossale cymaise qui couronne les arches du premier rang, presque complètement usée sous les pieds des passants, avait été abandonnée avec toutes ses dégradations : des cavités s'étaient formées sur l'extrados des voussoirs et l'eau des pluies, filtrant à travers les voûtes, avaient produit des désordres considérables.

« Il était réservé à notre époque de réaliser la restauration complète de ce magnifique ouvrage. Sur la proposition de M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques de la France, l'empereur Napoléon III chargea deux architectes éminents, MM. Ch. Questel et J. Laisné, de dresser un projet de restauration du Pont du Gard. Ces superbes travaux furent entrepris au mois de mai 1853 et achevés vers le mois d'avril 1857 ; ils ont mis, pour plusieurs siècles, le monument romain à l'abri des injures du temps.

« L'inscription suivante, gravée en 1855, pendant le cours des réparations, sur l'une des piles du second rang, est chargée d'en transmettre le souvenir à la postérité :

CET AQVEDVC CONSTRVIT PAR LES ROMAINS
POVR CONDVIRE A NIMES LES EAVX DE LA FONTAINE D'EVRE
RÉPARÉ PAR LES ÉTATS DE LANGVEDOC EN MDCCII
A ÉTÉ CONSOLIDÉ ET RESTAURÉ EN MDCCCLV
PAR LES ORDRES DE L'EMPEREVR NAPOLÉON III
ET PAR LES SOINS DV MINISTRE D'ÉTAT
CH. QVESTEL ET J. LAISNÉ ARCHITECTES (1)

C'est ainsi qu'est destiné à rester debout encore de longs siècles, pour faire leur admiration, ce remarquable édifice, un des rares monuments de l'antiquité qui nous fasse comprendre et sentir ce que l'on a quelquefois appelé « la grandeur romaine ».

L. ROCHETIN.

(1) G. Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 99.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LE

TERRAIN MIOCÈNE

DES ENVIRONS D'AVIGNON

à l'occasion d'un mémoire récent du tome XVI des publications de l'Académie de Vaucluse.

(LETTRE A M. LE PRÉSIDENT DE CETTE ACADÉMIE.)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de Vaucluse les premiers fascicules d'*Études sur les terrains tertiaires de quelques localités des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse.*

La note n° 1 est consacrée aux conglomérats à galets verdâtres du terrain miocène, conglomérats d'âges différents, formés soit d'éléments d'apport lointain, soit de roches provenant du sol que la mer est venue envahir, après une émersion plus ou moins longue. Ces conglomérats marquent les étapes successives de la Méditerranée miocène, pénétrant dans le golfe qui est devenu, plus tard, le bassin du Rhône, et chassant les eaux douces des lacs maîtres de la région à l'époque du terrain crétacé supérieur, du terrain éocène et du terrain oligocène. Je me suis occupé, principalement, dans cette note, du conglomérat de Pierre-Longue, ou de la Femme de Loth, ainsi appelé parce qu'il affleure au pied d'un curieux monolithe ressemblant d'une manière frappante à une géante en robe. Notre confrère, M. le commandant Caziot, a décrit et figuré ce monolithe dans le journal *La Nature* et dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XI, p. 313. Le conglomérat de Pierre-Longue, dont je dois la connaissance à

Digitized by Google

M. Nicolas et dont j'ai déjà parlé, en 1895 (1), soulève un des problèmes les plus difficiles de la géologie du bassin du Rhône, problème « *posé* plutôt que *résolu.* » Je reviens à dessein sur les expressions dont je me suis servi, parce qu'elles ont inspiré à M. Nicolas, qui n'a pas compris quel est le problème à résoudre, quelques phrases peu courtoises (2). La faune de ce conglomérat, étudiée par le savant doyen de la Faculté des sciences de Lyon, M. Depéret, a fait l'objet d'une note jointe à la mienne. Cette faune appartient au Burdigalien supérieur et non au Burdigalien inférieur. Il n'est donc pas surprenant qu'elle se rapproche beaucoup de celle des faluns de Touraine (Helvétien, *sensu stricto*). M. Nicolas se trompe en disant que, si le conglomérat de Pierre-Longue est réellement sous la mollasse à *Pecten præscabriusculus*, il est « juste au-dessus de l'Aquitanien » (3). Une lacune importante existe à Pierre-Longue, comme aux Angles, à Beaucaire, etc., — M. Nicolas l'ignore, — c'est celle du Burdigalien inférieur (molasse sableuse à *Pecten Davidi* de mon regretté confrère et ami, Fontannes (4).

Une courte note (note n° 2) signale à la Société géologique la découverte d'une superbe dent, parfaitement typique, du *Mastodon angustidens*, dans la molasse des Angles. Presque en même temps un géologue de Lyon, M. Mermier, découvrait également dans le Burdigalien, à Royans, un autre mammifère terrestre (l'*Acerotherium platyodon*). Ce sont les deux premiers mammifères terrestres signalés dans le terrain miocène inférieur du bassin du Rhône. La molasse des Angles s'est déposée près d'un rivage. La terre ferme sur laquelle des mastodontes prenaient leurs ébats était peu distante.

Ma note n° 3 concerne les couches les plus élevées du Burdigalien supérieur, d'où proviennent d'intéressants fossiles, décrits et figurés par le savant paléontologiste de Genève, M. P. de Loriol, dans une note annexe. Plusieurs de ces fossiles viennent d'être redécrits par M. Nicolas, mais il ne les a pas figurés. J'insiste, dans cette note, sur un fait d'une certaine importance : celui de la continuité de la transgression pendant le dépôt d'un étage. On voit, dans la coupe ci-après, un ancien rivage formé de calcaire

(1) *Bulletin de la Société Géologique de France*, 3e série, t. XXIII, p. 428.

(2) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI (mémoire de M. Nicolas, p. 91, note 3).

(3) *Loc. cit.*, p. 67.

(4) Fontannes : *Études stratigr.*, mémoires divers, 1875 à 1882.

Digitized by Google

néocomien plongeant environ à 35 degrés. Contre ce rivage, criblé de trous arrondis formés par des coquilles lithophages, viennent butter, finissant en *bec de flûte* et se dépassant les unes et les autres, des assises de l'Helvétien (safre et grès à Cardites). La mer prenait, peu à peu, possession d'un îlot émergé. Je n'ai jamais rencontré, dans le cours de mes 50 années de vie géologique, un plus bel exemple de stratification transgressive.

FIG. 1.

Transgression continue de la mer Helvétienne contre le massif néocomien de la chapelle de Notre-Dame-du-Château, près de Saint-Étienne-du-Grès.

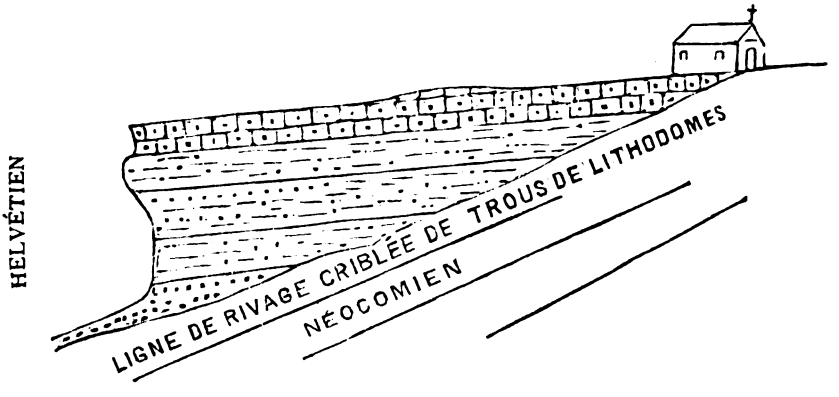

Poursuivant ces études, je devrais dire ces « *empiètements étrangers* » (1), j'aurai bientôt à faire hommage à l'Académie de Vaucluse de ma note n° 4.

Les notes n° 1 et n° 2 ont été présentées à la Société géologique de France le 15 juin 1896 et publiées au mois d'octobre suivant. La note n° 3 et celle de M. de Loriol, déposées à la Société le 18 janvier dernier, ont été publiées au mois de mars. Sur les instances de M. de Loriol, j'entre dans ces détails, parce que M. Nicolas, qui a fait, dans la séance du 2 juillet 1896, une communication orale différant beaucoup de sa communication écrite, a imprimé cette date du 2 juillet 1896 comme date de la présentation de son mémoire, alors que le manuscrit, remanié à plusieurs reprises et déposé en plusieurs fois, n'a paru qu'à la fin de mai dernier, retardant, sans doute, la publication de la première livraison du tome XVI. Les diagnoses et la planche de M. de Loriol ont donc la priorité. Aucune planche, du reste, n'accompagne jusqu'à présent, le tra-

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 63.

Digitized by Google

vail de M. Nicolas. Or, l'on sait qu'en vertu des décisions d'un des congrès géologiques internationaux, les descriptions d'espèces sont réputées nulles, tant que ces espèces ne sont pas figurées. C'est, du reste, certainement par mégarde que M. Nicolas a daté son mémoire de juillet 1896. Il cite, en effet, des travaux publiés en 1897, des excursions qu'il a faites en 1897. Dois-je ajouter que je trouve, dans son mémoire, bien des faits que j'ai publiés, bien des observations que je lui ai communiquées, à l'époque où, me guidant, — je ne l'ai pas oublié, — dans des gisements déjà par lui explorés, il me conseillait de m'occuper de la stratigraphie d'une région devenue ma résidence.

Je lis dans son travail (1) qu'un fossile important, le *Pentacrinus* de la molasse de Beaucaire, découvert, je crois, par M. le Dr Julian, vient d'être classé (lisez : décrit comme...) *Pentacrinus Allardi* par M. de Loriol. Mon collègue m'informe qu'il n'a nulle part décrit ce fossile. Ce fait, — on pourrait en ajouter d'autres, — diminue un peu la valeur de longues listes de fossiles dans lesquelles sont juxtaposées, sans contrôle suffisant, les déterminations de divers auteurs.

Le mémoire de M. Nicolas contient de nombreuses attaques qui ont certainement échappé au bureau de l'Académie de Vaucluse et ne figuraient pas dans la communication *orale* de la séance du 2 juillet 1896, à laquelle j'assistais. La personne visée n'est pas nommée, mais elle est facilement devinée par tous les géologues au courant des travaux qui concernent la région. Il s'agit de quelqu'un, que M. Nicolas traitait jadis (2) bien différemment, à l'occasion de publications ou de prêts de fossiles provenant de collections importantes, aujourd'hui passées sous silence dans le chapitre consacré aux géologues et aux collections de la région (3). Je n'ai pas à me préoccuper de semblables attaques. Deux, cependant, sont si étranges, qu'il doit m'être permis d'en dire un mot. M. Nicolas parle d' « empiétements étrangers » (4). La contrée est-elle donc son domaine privé ? N'y a-t-il pas du travail pour plusieurs géologues qui devraient s'entr'aider? Il est question de « souffle de vandalisme » (5), de « localités ruinées qui ne sont plus qu'un souvenir » (6). Que M. Nicolas se rassure. Malgré mes

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 137.
(2) Association française pour l'avancement des sciences (1890, 1893).
(3) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 138.
(4) *Idem*, p. 63.
(5) *Idem*, p. 147.
(6) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

fouilles, dont j'ai déjà fait profiter bien des collections publiques et privées, le gisement pliocène de Beaucaire, tout particulièrement cité, existe encore. On voit toujours, près de l'entrée du tunnel de Ginestet, les argiles pliocènes *plaquées* contre une ancienne falaise et remplies de fossiles.

Je ne discuterai pas ici certaines questions géologiques. Le Bulletin de l'Académie de Vaucluse doit être réservé pour des travaux intéressant davantage la grande majorité des membres. Cependant, je crois devoir insister sur l'existence, dans la région que nous explorons, d'un sous-étage important (le Burdigalien inférieur, molasse à *Pecten Davidi*), sous-étage qui paraît avoir échappé à M. Nicolas. Lorsque la Méditerranée miocène a pénétré dans le golfe qui est devenu plus tard le bassin du Rhône, ce golfe a d'abord été très étroit. Il n'atteignait ni l'emplacement d'Avignon, ni les hauteurs qui forment aujourd'hui la rive droite du Rhône. Au nord, ce golfe ne dépassait pas la Drôme. La molasse sableuse à *Pecten Davidi* ne dépasse guère, à l'ouest, l'emplacement des Alpines, mais elle contournait le massif néocomien qui formait, à Beaucaire, une sorte de promontoire. M. Torcapel (1) et M. Roman (2) l'ont récemment découverte sous la molasse du Burdigalien supérieur, dans les environs de Sommières. Aux Angles, à Beaucaire, le Burdigalien inférieur manque, mais on le voit à Saint-Remy, sous forme de molasse sableuse, presque identique à celle de la Drôme. Seulement, les galets verts, au lieu de former un conglomérat épais à la base, sont disséminés dans tout le massif, au milieu d'innombrables algues calcaires *(lithothamnium)*. Aux Baux, le Burdigalien inférieur est entièrement à l'état de conglomérat. A l'époque du Burdigalien supérieur, le golfe s'est élargi vers l'ouest. La mer a envahi le massif néocomien, depuis longtemps émergé, de la rive droite du Rhône, et y a déposé un conglomérat de base (conglomérat de Pierre-Longue) et la molasse à *Pecten præscabriusculus*.

Le golfe continuant à s'élargir dans la direction de l'ouest, les couches que j'ai proposé de grouper sous le nom d'Helvétien (*sensu stricto*), dépassent à leur tour le Burdigalien supérieur, et reposent, à l'ouest, en transgression, directement sur le néocomien, tandis qu'à l'est elles recouvrent le Burdigalien supérieur.

(1) Comptes-rendus des collaborateurs de la carte géologique pour 1896, parus en mars 1897.

(2) *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XXIV, p. 771 (1896).

Digitized by Google

Le diagramme suivant (coupe schématique de l'est à l'ouest, à travers la partie ouest du bassin, *avant* les plissements qui ont affecté le terrain miocène) fera comprendre cette transgression.

Ouest. FIG. 2. *Est.*

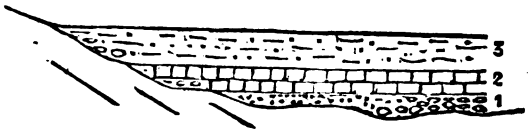

3. Helvétien (molasse du Pont du Gard, *safre* et *schlier*).

2. Burdigalien supérieur.... { Molasse marno-calcaire à *Pecten præscabriusculus* et conglomérat à galets verts sur les points où cette molasse est en transgression.

1. Burdigalien inférieur..... { Molasse sableuse à *Pecten Davidi* et, sur certains points, conglomérat à galets verts.

Je terminerai ces observations en faisant des réserves au sujet du « *Rhône glaciaire* » de M. Nicolas (1), de ses « puissantes banquises, qui ont charrié les énormes blocs de Bellevue » en face d'Avignon (2). On peut expliquer, sans faire intervenir l'action glaciaire, l'usure presque sur place ou un court charriage de blocs provenant d'une assise de grès Helvétien que l'on voit, dans sa position normale, à peu de distance, et qui a dû recouvrir aussi, à Bellevue, les argiles du *schlier*. Le torrent pliocène a demantelé cette assise d'autant plus facilement que l'argile sur laquelle elle reposait lui offrait un point d'appui peu résistant. Mais avant de discuter cette question du glaciaire de Bellevue, malheureusement présentée déjà à la presse locale comme affirmativement résolue, il est préférable d'attendre la publication de la communication faite à ce sujet par M. Nicolas à l'Académie de Vaucluse, le *1^er^ avril 1897*, communication citée dans le mémoire daté de *juillet 1896*.

C'est avec regret que je mêle une question de personne à des questions de pure géologie. L'attaque ayant été publiée, je dois avoir le droit de répondre

Daignez agréer, etc.

EDM. PELLAT,

Membre et ancien Président de la Société géologique de France, membre de l'Académie de Vaucluse, de la Société géologique du Nord, etc.

La Tourette, par Tarascon-sur-Rhône, juillet 1897.

(1) *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XVI, p. 151 et *passim*.
(2) *Idem, ibidem*.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ESPRIT-JOSEPH BRUN

ARCHITECTE ET INGÉNIEUR.

Tous les historiens et biographes du Midi ont, les uns complètement omis de parler d'un grand artiste l'islois du XVIII[e] siècle, les autres lui ont consacré à peine quelques lignes.

La mémoire d'Esprit-Joseph Brun ne méritait cependant pas de rester ainsi presque dans l'oubli ; car ses nombreux travaux architecturaux et hydrauliques sont répandus dans une grande partie de la Provence et du Comtat, et la riche et opulente Marseille ne possède pas un monument du siècle dernier qui ne soit son œuvre ou qui ne porte tout au moins la trace de sa collaboration. Le département de Vaucluse lui doit aussi la plupart des canaux qui sont venus lui apporter la prospérité agricole et commerciale.

Frappé de cette ingratitude et de cet oubli, qu'il partage, hélas ! avec bien d'autres grands hommes, initié à la noble et longue existence de ce travailleur par ses descendants, aujourd'hui à la tête d'une industrie l'isloise qui apporte l'aisance à de nombreux ouvriers, j'ai voulu retracer la vie entière de l'ingénieur Brun, la faire ainsi connaître à ses compatriotes, et, si c'est possible, provoquer chez eux un sentiment de reconnaissance.

Mon travail, fruit de longues recherches dans les archives et les bibliothèques, n'est cependant devenu complet que grâce aux nombreuses notes et aux communications qu'ont bien voulu me donner deux érudits l'islois, M. J. de Joannis et M. le D[r] Laval. Je leur en témoigne ici ma vive reconnaissance.

Digitized by Google

I.

Brun (Esprit-Joseph), dit *Cadet*, naquit à l'Isle dans le Comtat, le 1er juillet 1710, d'Esprit, maître maçon, et d'Ursule Furet, dont le père exerçait aussi la même profession (1).

Appartenant ainsi à toute une famille maniant très habilement, d'après la chronique locale, l'équerre et le compas (2), il fut, dès sa jeunesse, employé dans les divers chantiers et prit de bonne heure le goût des études architecturales et topographiques. Il consacrait ses veilles à dessiner et à s'initier dans l'étude des beaux-arts. Si nous en croyons Paul Achard, Brun, dès l'âge de vingt ans, aurait coopéré à une œuvre remarquable. Cet auteur, dans son ouvrage sur *Saint-Agricol d'Avignon*, assure « que l'admirable rotonde de l'église de l'Oratoire, où l'habileté des gens de l'art a heureusement triomphé des difficultés d'exécution les plus ardues, fut bâtie en 1730 sur les plans de l'architecte Brun et du P. Léonard, oratorien, qui en suivit l'exécution dans tous ses détails. »

Ce qui est plus certain, c'est que cinq ans après, en 1735, les consuls de l'Isle, ayant confiance dans les aptitudes précoces de Brun, lui donnèrent la reconstruction de la Porte des Frères-Mineurs, s'ouvrant sur les remparts, à l'entrée de la rue portant alors le même nom. Cette rue fut dénommée après la Révolution rue de la Victoire et s'appelle aujourd'hui rue de la République. Les travaux, dirigés d'après ses propres plans et dessins, commencèrent en 1736 et furent achevés en 1741. Les sculptures dessinées par Brun furent exécutées par l'artiste Gaspard Roure.

M. de Joannis a décrit ainsi cette porte, qui a été complètement

(1) Un parent de Brun, Claude Brun, docteur en médecine, consul de l'Isle en 1666, fut en 1670 l'instigateur de la fondation de l'école de chirurgie de cette ville, la première école fondée dans le Comtat et peut-être en France. Les renseignements sur cette école se trouvent chez M. Monition, notaire et maire de l'Isle. (Note de M. de Joannis, qui a réuni sur cette école provinciale de nombreux documents.)

(2) Esprit Brun père était renommé dans le pays pour confectionner des montres solaires.

Digitized by Google

détruite en 1831 (1): « Bâtie en 1739 par les maçons Balthazard Brun, Gaspard Liély et Alexis Benoît, elle mesurait neuf mètres de haut sur cinq mètres de large et s'ouvrait dans un arc plein-cintre taillé en bossage, surmonté d'un attique avec frise et corniche sculptées, et orné d'un cartouche aux armes de la ville (2). Deux autres cartouches placés dans le tympan étaient destinés à recevoir soit des inscriptions, soit les armes du vice-légat (3) et celles du pape (4). »

L'année suivante, les édiles l'islois voulant mettre en communication les portes de Ville-Vieille et d'Avignon, décidèrent la construction d'un chemin et d'un cours à l'ouest de la ville. Un pont était nécessaire pour la jonction ; on le mit en adjudication en janvier 1740. Mais comme on craignait qu'un architecte moins habile que Brun n'en devînt adjudicataire, les consuls firent de très actives démarches auprès de lui, et Brun finit par s'en charger au prix de 9.500 livres. Ses associés furent Charmot et les frères Jacotet, tous de l'Isle. Cet ouvrage, qui fut terminé en 1742, a quatre arches et est appelé le *pont des cinq-eaux*, parce que toutes les branches de la Sorgue se réunissent à cet endroit et forment un des tableaux les plus pittoresques du pays. La municipalité, en 1893, en a ordonné la réfection pour compléter les embellissements de ce quartier, et aujourd'hui il relie l'avenue de la gare au boulevard du collège Benoît. Autrefois, les armes de la ville étaient sculptées en relief sur la clef de voûte, côté est; mais, en 1793, elles furent brutalement martelées (5). Cet édifice présente cependant un défaut de construction dans ses voûtes, défaut qui ne

(1) M. de Joannis, entre autres écrits sur l'Isle, sa patrie, a publié un ouvrage fort remarquable, intitulé : *Le Fédéralisme et la Terreur à l'Isle (Vaucluse)* (Avignon, Seguin, 1884). Nous y avons puisé maints renseignements.

Le Dr Laval, qui travaille à une histoire de l'Isle, sa ville natale, a fait graver cette porte dans un article intéressant, intitulé : *Coup d'œil sur la ville de l'Isle en Venaissin*, publié dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse* (t. III). Il existe un dessin de cette porte fait en 1829 par Mme de Joannis.

(2) Les armes de la ville de l'Isle sont : *d'azur aux flammes d'argent, en pal sur une mer de même en pointe, le tout à la bordure d'or ;* pour tenants : deux hérons, et pour devise : *ardet in hostem.*

(3) Le vice-légat était alors François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon ; il portait : *d'azur à trois étoiles d'or posées en bande et accompagnées de deux cotices de même.*

(4) C'était Benoît XIV (Prosper Lambertini), dont les armoiries sont : *palé d'argent et de gueules.*

(5) Les armoiries furent, de 1790 à 1794, l'objet de nombreux et sévères décrets. Cette rigueur barbare a eu pour résultat de priver l'archéologie de renseignements historiques bien précieux et de mutiler des milliers d'objets d'art.

Digitized by Google

peut être imputable au constructeur, mais à l'obligation pour ce dernier de se tenir à un niveau imposé.

Dans cette même année, Brun eut la direction de la construction de l'hôtel de la famille Donodei (aujourd'hui pensionnat Saint-Charles, en la rue du Portalet).

Pendant que les travaux s'exécutaient, Brun se consacrait encore à d'autres entreprises. En 1739, il dressa les plans de l'escalier de l'église de Vaucluse. Les travaux furent donnés, le 18 mai, à Mathieu Germain, maçon à Gordes.

Mais toutes ces petites entreprises ne pouvaient satisfaire son génie. A son ambition d'artiste, il fallait un théâtre plus grand. Un beau matin, sans prévenir personne, il quitta son pays natal et se rendit pédestrement à Marseille. Arrivé dans cette grande ville, il eut bientôt épuisé sa bourse, et il était à se promener tristement sur le port, lorsqu'il fit la rencontre de deux de ses compatriotes, aussi besoigneux que lui. Le malheur rend ingénieux. Brun chantait passablement, comme d'ailleurs beaucoup de Méridionaux. L'un de nos deux musiciens (1) connaissait le directeur du théâtre (2), il proposa d'aller lui demander l'autorisation de donner un concert public. A cette époque, les Marseillais étaient peut-être plus qu'aujourd'hui passionnés pour la musique. L'idée, connue en ville, fut favorablement accueillie par les nombreux dilettanti de la cité. La soirée réussit très bien et nos trois l'islois se trouvèrent à la tête d'un petit pécule qui leur permit de se présenter aux patrons.

Brun trouva de l'ouvrage dans une grande construction de la rue Noailles. Là, dans ses moments de repos, il s'amusait à dessiner sur des pierres ou des feuilles de carton. Un jour, le chef du chantier, passant près de lui, jette un coup d'œil sur le dessin et est émerveillé de l'habileté de l'ouvrier. Un colloque s'engage. L'entrepreneur, étonné des réponses de Brun, le fait entrer dans ses bureaux et lui demande son avis sur les plans de l'édifice en construction, qu'il déroule devant lui. L'ouvrier les examine, et, hardiment, signale les défauts qu'il y remarque. Étonné, le chef lui demande alors un devis complet d'une maison. « Dans trois jours vous serez satisfait, répond Brun. — Non, lui réplique le

(1) Je soupçonne fort que c'était un des Aimon, de l'Isle, qui ont acquis une certaine célébrité musicale.

(2) Le grand théâtre de Marseille n'a été construit par Brun qu'en 1787. L'édifice primitif était une salle de spectacle assez simple, placée entre les rues d'Aubagne et de Rome, près de la rue Vacon.

Digitized by Google

maître, je vous en accorde quinze, parce que je veux un travail fini et détaillé.» Le terme arrivé, notre jeune l'islois présenta ses plans et devis à son patron. Celui-ci, pleinement satisfait de cette épreuve, s'empressa de placer Brun dans ses bureaux et le chargea même de diriger le chantier pendant ses absences (1).

Dès ce moment, Brun ne fut plus un inconnu. Les riches propriétaires de la cité phocéenne le réclamèrent de tous côtés, et c'est à lui que l'on dut cette île de magnifiques maisons qui se trouvent sur la Cannebière, entre le cours Saint-Louis et les rues Saint-Ferréol et Paradis.

Ces belles et célèbres demeures, aux lignes magistrales et si remarquées de tous les artistes et voyageurs, sont bien son œuvre; nous en revendiquons l'honneur pour lui, et nous protestons contre cette qualification de *maisons de Puget* que continuent à leur donner les écrivains. Nos recherches, d'accord avec les indications données dans l'ouvrage si estimé de Fabre (2), nous ont prouvé que les maisons de ce quartier s'élevèrent sur les propres dessins de Brun et sous sa direction. Les autorisations de construire furent données la première en 1745, et les autres en octobre 1750. Or, Puget était mort en 1694 (3).

Ces édifices achevés, bien d'autres furent ensuite entrepris sur les plans de Brun; l'un des plus beaux fut l'hôtel de la rue Vacon, que fit construire, en 1754, le richissime Nicolas Borely, et qui fut démoli en 1844.

En 1756, la ville d'Aix ayant mis en adjudication une fontaine monumentale à élever sur la place du Marché, en face de l'hôtel-de-ville, Brun, qui en avait été avisé à Marseille, emporta l'entreprise sur tous ses concurrents. La sculpture de cette œuvre fut confiée à Chastel, artiste alors en renom (4). Cette fontaine est formée d'une colonne antique de granit (qui avait été trouvée

(1) Ce récit, qui a eu souvent son application chez les artistes célèbres, s'est perpétué dans la famille et m'a été raconté par M. Gaspard Brun, adjoint au maire et l'un des quatre frères qui sont à la tête de la grande usine de tapis et couvertures bien connue à l'Isle.

(2) *Les rues de Marseille.*

(3) Voir les archives de la ville de Marseille.

(4) Chastel, né à Avignon en 1726, est mort à l'hôpital d'Aix en 1793. C'était un excellent artiste, qui a laissé à Aix des œuvres fort remarquables, entre autres : la Fontaine des Prêcheurs, ornée de quatre têtes et de guirlandes se terminant en fleuron; l'admirable Vierge en marbre de l'église de la Madeleine; le fronton des greniers publics. Ce dernier ouvrage est son chef-d'œuvre : c'est un gigantesque bas-relief, placé à dix mètres de hauteur et qui, vu du sol, fait le plus bel effet.

Digitized by Google

dans les fouilles d'Aix) reposant sur une base bien proportionnée. Le chapiteau soutient une boule environnée d'une branche de laurier dorée. Une inscription aujourd'hui effacée donnait les noms du gouverneur de la Provence, du lieutenant général, du premier président et des consuls de la ville (1).

En 1761, les États du comté Venaissin décidèrent d'agrandir le chemin de Carpentras à l'Isle. Les consuls de cette dernière ville, de concert avec le vice-légat Salviati, firent établir en ligne droite un cours bordé de deux allées, depuis le pont Veyrier jusqu'au pont du Gal, c'est-à-dire sur une longueur de 900 mètres. Connaissant la réputation et les talents de leur compatriote Brun, ils confièrent à celui-ci les plans, devis et surveillance des travaux, ainsi que la reconstruction du pont du Gal (aujourd'hui appelé pont de la Pyramide). Une chose bien flatteuse pour Brun et que j'ai apprise de M. de Joannis, c'est que les ouvriers furent si satisfaits de leur patron, qu'ils voulurent lui offrir un témoignage de leur sympathie, en sculptant et plaçant à son insu, sur les piliers de la porte de son jardin, deux belles urnes en pierre qu'on y voit encore (2).

En reconnaissance pour le vice-légat Salviati, qui avait concouru personnellement de ses deniers aux frais d'établissement de ce cours, la municipalité décida de substituer son nom à celui de chemin de Notre-Dame de Bonaventure qu'il portait auparavant ; on voulut aussi élever en son honneur un obélisque au rond-point formant l'extrémité nord-est de cette voie. Salviati déclina cet honneur, mais l'obélisque n'en fut pas moins construit un peu plus tard pour terminer la perspective. Cet édifice existe encore ; sa hauteur est de douze mètres (3). Aujourd'hui, ce quartier, comme le pont, porte le nom de la Pyramide.

On éleva aussi, un peu en arrière de l'obélisque, un édicule dont les plans sont encore dus à Brun, et on y plaça, sur un marbre brun schisteux, une inscription commémorative. Grâce aux notes de M. de Joannis, nous pouvons en donner ici le texte :

(1) Voici les noms de ces hauts personnages : Gouverneur, Honoré Armand, marquis de Villars ; lieutenant général du roi, Louis-Paul de Brancas, des comtes de Forcalquier, marquis de Céreste ; premier président, des Gallois de la Tour, marquis de Saint-Aubin ; consuls d'Aix, procureurs du pays, Félix d'Olières, Sabatier, Thomassin, Lagarde et Anglésy.

(2) Ce jardin est possédé aujourd'hui par Mlle Granet.

(3) Les plaques commémoratives en marbre que l'on y voit sont dues à la générosité de M. Rouget, ingénieur du département, qui signait : Rouget de l'Isle, se prétendant parent de l'auteur de la *Marseillaise*.

Digitized by Google

CLEMENTE XIII
THRONVM PONTIFICIVM VIRTVTIBVS ORNANTE
IN HAC VIA CARPENT. ET CELEBRATAE FONTIS VALLISCLVSAE
FLAGRANTIS STVDII OBSEQVIO DVCTI
CIVES INSULANI
HOC MONVMENTVM DICAVERE SVMMAE CARITATI
PROBATAE INTEGRITATI CELSAE NOBILITATI
NECNON AFFINITATIBVS REGIIS EXCELLENTIS D^NI
GREGORII EX DVCIBVS SALVIATI BENEFICIO PROLEGATI AVEN.
QVAM VIAM RHEDARIVM AMBVLACRVM
SALVIATI
IN AETERNVM NVNCVPARI VOLVERE.

Cet édifice, d'une hauteur d'environ cinq mètres, existe encore, mais dans un piteux état; le marbre contenant l'inscription a été arraché et brisé pendant la Terreur. Son fronton montre les traces de trois écussons; le plus élevé devait porter les armes du pape Clément XIII (1), et les deux autres, l'un les armes du vice-légat (2), et l'autre celles de la ville de l'Isle.

Le vice-légat Salviati était un modeste et saint prélat; il ne voulut pas que cette inscription élogieuse fût placée sur une grande voie publique, et il écrivit aux consuls de l'Isle que son désir était que l'on n'élevât pas d'obélisque et que le marbre fût placé dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville.

Ce doit être immédiatement après cela que Brun traça les plans et les dessins de la magnifique chapelle de Saint-Antoine, dans l'église paroissiale de son pays. La boiserie en est splendide : c'est un véritable luxe d'ornementation sculpturale qui éblouit l'œil (3). L'aptésien y contemple avec une vive satisfaction la statue poly-

(1) Clément XIII portait : *bandé de six pièces de gueules et d'argent à une fasce de... brochant sur le tout.*

(2) Salviati avait pour armoiries : *de gueules à 3 bandes bretessées à double d'argent.*

(3) Voir la *Monographie de l'église paroissiale de l'Isle-sur-Sorgue*, par l'abbé Jalat. A propos de cet ouvrage qui décrit toutes les richesses artistiques de cette belle église, je ne puis m'empêcher de signaler à l'indignation publique un vandalisme commis dans cet édifice, il y a environ 18 ans. L'abbé Jalat, après avoir décrit (p. 491), le tombeau de Gaspard de Brancas, duc de Villars, qui se trouve au rez-de-chaussée de la tour de l'église, ajoute: « On voit encore appendus au dessus de l'inscription le casque de fer et une partie des cuissarts de ce grand homme. » J'ai vu et examiné moi-même ces objets précieux, qui auraient dû être respectés. Ils ont disparu et ont été vendus à un brocanteur d'Avignon pour la modeste somme de 400 fr.

Digitized by Google

chrôme, plus grande que nature, de Elzéar de Sabran, provenant des Cordeliers.

Après tous ces travaux, Brun aurait dû se trouver dans l'aisance ; mais son grand désintéressement pour le bien public, les nombreux dessins et plans qu'il était obligé de fournir, la direction prise à ses frais de diverses entreprises de canalisation dans le Comtat et dont nous parlerons plus loin, ses nombreux voyages l'avaient si fortement obéré qu'il dût se décider à retourner à Marseille.

A cette époque, les membres de la famille Borely de simples négociants étaient devenus, grâce à leur travail et à leur probité, les plus riches et les plus grands armateurs de la Provence. Ils étaient deux frères : Nicolas et Louis. Nicolas devint échevin de la ville de Marseille en 1747 et fut ennobli en 1750 par le roi Louis XV, pour services rendus au pays aussi bien par lui que par ses auteurs (1).

Louis Borely, né à Marseille en 1692, suivit l'exemple de sa famille et s'adonna aux grandes spéculations. En 1717, il alla se fixer à Alexandrie d'Égypte, où il se trouva bientôt à la tête d'une fortune considérable. Dans un de ses nombreux voyages en France, il acquit un office de conseiller secrétaire du roi près la Cour des aides à Aix, charge honorifique qu'il transmit, en 1745, au célèbre armateur Georges Roux. S'étant fixé définitivement à Marseille, Louis Borely se plut, de 1755 à 1760, à acquérir de très vastes terrains autour de la bastide que ses parents lui avaient laissée, dans le frais et riant quartier de Bonneveine, sur les bords de la mer et de l'Huveaune. Il y commença, vers 1760, les fondements de ce château qui porte son nom et qui est devenu, par son riche musée d'antiquités, par son parc et par son hippodrome, une des merveilles de la cité phocéenne.

Borely, préoccupé de son projet et cherchant des artistes habiles, se lia avec l'architecte Brun et, l'ayant trouvé digne d'une pareille œuvre, lui confia la direction des travaux, qui commencèrent en 1766. Le gros œuvre était à peine terminé, lorsque la mort vint surprendre le riche armateur au milieu de ses grandeurs et de ses vastes projets (1768). Heureusement qu'il eut le temps de donner

(1) La famille Borely la eu l'honneur de donner plusieurs premiers échevins à la ville de Marseille : Louis en 1660, François en 1680 et 1685, Joseph en 1692, Denis en 1740 et Nicolas en 1747.

Digitized by Google

des ordres à son fils aîné, Louis-Joseph-Denis (1), pour continuer l'entreprise. Celui-ci, ayant les mêmes tendances et affectionné pour la mémoire de son père, encouragea de plus fort les artistes qui étaient occupés à la construction de son château et n'épargna rien pour faire de cette demeure la plus belle habitation de Marseille et des environs. En effet, le château de Mazargue, dit de *Belle-ombre* (2), celui des Eygalades, créé par le maréchal de Villars, n'étaient auprès du nouveau que de simples bastides.

Il y avait déjà quelques années que Brun dirigeait ce grand chantier occupé par de nombreux ouvriers, lorsque Clérisseau, peintre et architecte (3), arriva d'Italie et vint se fixer momentanément en Provence (1768). Louis-Joseph-Denis Borely, connaissant la réputation de ce grand artiste, lui demanda un dessin pour la façade de son château, avec ordre de s'inspirer à Paris et à Versailles des modèles les plus beaux en architecture et en décoration intérieure et extérieure. Ce dessin, conservé dans les collections du Musée, sent l'incohérence des idées d'un artiste qui a beaucoup trop vécu au milieu des antiquités d'Italie. Heureusement, il ne fut pas suivi. L'édifice étant achevé, on ne pouvait plus modifier la division des ailes et des étages, il ne restait plus que la façade à parachever et à embellir. Clérisseau avait accumulé dans son dessin une foule d'inutilités de mauvais goût, des statues sur le balcon des fenêtres, des bustes dans des niches; enfin, un immense fronton décoré de trois statues soutenant les armes des Borely (4).

(1) Le plus jeune, Honoré, hérita de son frère et décéda en 1802, laissant une fille qui fut mariée au comte Pierre-Léandre de Marck-Tripoly de Panisse-Passis. Celui-ci devint ainsi possesseur du château Borely et le laissa en mourant à son fils, le marquis Gaston de Panisse, qui le vendit en 1856 à Paulin Talabot. Ce dernier consentit à céder l'immeuble à la ville de Marseille.

(2) Ce château est au quartier de Saint-Giniez, près du pont de l'Huveaune. Mme de Sévigné dans ses lettres l'appelle *Belle-ombre*, et ce nom lui est resté. Il est célèbre par le souvenir de sa petite fille Françoise-Pauline de Grignan, qui épousa le maître de ce lieu, Louis de Simiane, marquis d'Esparron. C'était là le rendez-vous des beaux esprits de la province; le plus aimable des causeurs était Joseph de Sinety, né à Apt, décédé en 1768. Il occupait à Marseille la haute fonction de commissaire général de la marine.

(3) Charles-Louis Clérisseau, doyen de l'ancienne Académie de peinture, mourut à Auteuil, le 19 janvier 1820, dans sa 99e année. Il avait été aussi premier architecte de l'impératrice Catherine II.

(4) Les fils Borely furent confirmés dans tous leurs titres de noblesse, accordés à leur père en 1745; leurs armes se blasonnent ainsi : *de gueules chargé de trois pals d'or, au chef chargé de trois besans aussi d'or*; surmontées de la couronne de comte, elles portent pour devise : *Altiora vincit*. (Voir l'*Armorial des échevins de Marseille*, par Oct. Teissier.)

Digitized by Google

Brun, en architecte habile, vit de suite les défauts de ce projet assez inégal, et il eut la liberté de le modifier, ce qu'il fit très heureusement. Il ne conserva que le fronton, qu'il réduisit à deux statues au-dessus de l'attique (1). La façade n'eut ainsi ni bustes, ni pilastres, ni bas-reliefs, mais des lignes simples, qui ont suffi pour en faire un édifice plein d'élégance. Le château Borely est une preuve du goût artistique que les Marseillais du XVIII[e] siècle apportaient à l'installation et à l'ornementation de leurs demeures.

La direction d'une telle construction ne pouvait que mettre encore plus en relief la personnalité et les talents de Brun, et je n'ai pas été étonné de découvrir qu'il était devenu le familier de la maison Borely, lieu de réunion de la plus haute société. Aussi étais-je convaincu que, parmi les tableaux qui ornaient le palais du Prado, devait se trouver son portrait; et, en effet, j'ai appris que le riche armateur Borely fit exécuter à son protégé Chaix, Chays ou Cheys (2), les peintures qui ornent les divers plafonds de l'édifice et entre autres portraits celui de Brun, l'architecte du château (3). Il restait à savoir si cette œuvre n'avait pas disparu pendant la Terreur. Deux de mes petits-fils, André Bonnet et Édouard Brun, celui-ci descendant de notre artiste, firent exprès le voyage, et aidé de l'intelligent gardien du palais, découvrirent ce portrait, qui porte une mention au dos de la toile. Il est placé aujourd'hui dans le corridor à gauche du premier étage, au-dessus des plans et dessins de l'édifice.

La prodigieuse activité de Brun lui permettait de diriger plusieurs chantiers à la fois et de répondre aux nombreuses demandes qui lui étaient faites de tous les côtés de la Provence et du Comtat, pendant qu'il édifiait le château Borely. C'est ainsi qu'en 1766, il fit une apparition à l'Isle pour apporter aux recteurs de

(1) Ces deux statues sont dues au ciseau de Pierre Alinei, natif aussi de l'Isle-sur-Sorgue et que Brun avait attiré à Marseille. Nous n'avons pu retrouver son acte de naissance dans les registres de l'Isle; cependant sa famille est une des plus anciennes du pays. Lui-même devint député à l'assemblée des États du Comtat.

(2) Louis Chaix ou Chays, élève du célèbre peintre André, naquit en Provence et mourut à Paris vers 1810. Borely s'intéressa vivement à cet artiste, qui n'était pas sans talent; il l'envoya à Rome à ses frais pour étudier les fresques. A son retour d'Italie, il lui fit exécuter les peintures de son château et les portraits, qu'il lui paya 30.000 livres; une pension de 1.500 livres, malgré les malheurs du temps, lui fut encore servie jusqu'à sa mort. Chaix fut cependant ingrat envers son bienfaiteur et joua à l'Académie de Marseille un rôle qui fut blâmé par tous ses collègues.

(3) Étienne Parrocel, *Histoire de l'Académie de peinture et de sculpture de la ville de Marseille*, t. II, p. 232.

Digitized by Google

la Charité, qui les lui avaient commandés, les plans et dessins de la nouvelle maison des pauvres. Le nouvel édifice devait remplacer l'ancien, menaçant ruine, qui avait été construit sur les plans de Pierre Mignard en 1680 (1). Cette maison de charité avait été élevée sur les fonds considérables laissés à la ville de l'Isle, son héritière, par Jean Favier, chevalier, homme d'armes du comte de Suze, mort en 1609 (2).

De leur côté, les Minimes de la même ville, n'ignorant pas non plus les hautes capacités de Brun, n'hésitèrent point à s'adresser à lui pour la reconstruction de leur église, qui menaçait ruine (3), et l'agrandissement de leur couvent, situé au quartier de Ville-Vieille (4). Cette réédification eut lieu en 1775 ; les plans et devis sont parvenus jusqu'à nous.

Les consuls de l'Isle, vers le même temps, firent construire un nouveau Sextier. Les Pénitents blancs cédèrent à cet effet leur chapelle située dans le cloître de l'église paroissiale, et en firent bâtir une autre dans la rue portant aujourd'hui le nom de Jacquard. Sextier et chapelle furent l'œuvre de Brun. Cette dernière, qui

(1) J'avais donné le prénom de Nicolas à ce Mignard, qui était avignonais; mais, d'après le Dr Laval, son prénom serait Pierre. La note de cet érudit est si intéressante que je la transcris en entier : « Nicolas Mignard s'était marié à Avignon (de là son surnom d'avignonais) en 1638. Il mourut à Paris, le 20 mars 1668. De ses deux fils, Paul et Pierre, ce dernier seul conserva ses relations avec le Comtat; il y mourut. Serait-ce lui qui aurait fait le plan de la Charité de l'Isle, en utilisant les dessins de son père? J'ai tout lieu de le croire. D'autre part, je trouve aux archives municipales de l'Isle (BB 11, fol. 122) à la date du 3 août 1681, que l'on donne à prix-fait « les articles de massonerie, sculptur et ornemens pour la porte d'Avignon de la « ville de l'Isle sur les dessins donnés par M. Mignard, architecte du Roy. » Or, nulle part on ne donne le prénom de ce Mignard. Je ne m'explique donc pas qu'on en infère qu'il s'agit de Nicolas, qui était mort depuis longtemps. Il y a plus, il ressort d'une lettre écrite, à la date du 15 décembre 1680, par le vice-légat Nicolini à François-Camille de Crozet, juge-majeur à l'Isle, que ce vice-légat avait lui-même fait dresser sous ses yeux les plans de ladite porte. Or, à cette date, Pierre Mignard était le seul de ce nom qui habitât Avignon, où il mourut en 1715 et fut enseveli à Saint-Agricol. L'hôpital Sainte-Marthe fut aussi reconstruit sur ses dessins. Il est donc manifeste que c'est bien Pierre et non Nicolas qui fit construire la Charité et la porte de l'Isle. »

(2) Barjavel l'a omis dans son *Dictionnaire*. Jean Favier avait été premier consul de l'Isle en 1602 et 1603; il était considéré par ses concitoyens comme un bienfaiteur de son pays. Le Dr Laval nous a donné son acte de décès; il y est qualifié de : *Vir sane bene audiens apud omnes, quem populus luget* Son tombeau est dans la chapelle du *Corpus Christi* de la paroisse. Je le dis de nouveau : il est fort regrettable que rien ne rappelle la mémoire de pareils hommes.

(3) Elle avait été construite par Pierre Rochas, entrepreneur maçon à l'Isle. J'ai trouvé le nom de son fils Esprit comme sculpteur de la célèbre chapelle de Sainte-Anne dans l'église d'Apt, commencée en 1655 et terminée en 1664.

(4) Les Minimes furent établis à l'Isle en 1604.

Digitized by Google

était toute petite, mais fort gracieuse, devint en 1793 propriété nationale et fut acquise par M. Goder (1).

C'est après ces entreprises que Brun s'occupa d'irrigations et de création de canaux dans le Comtat; mais avant de le montrer habile ingénieur, je voudrais achever l'énumération de ses travaux d'architecture.

En 1778, on le trouve à Eyguières, où il était venu prendre la construction d'une nouvelle église paroissiale. Les détails de cette adjudication firent beaucoup de bruit en Provence. En 1773, les syndics d'Eyguières ayant reçu, après les péripéties d'un grand procès (2), l'autorisation de faire construire leur nouvelle église, firent estimer par experts les maisons à démolir. C'est avec satisfaction que j'ai vu dans les délibérations municipales que les estimateurs furent Pierre Tamisier et Mathieu Giraud, maîtres maçons d'Apt. On demanda ensuite deux plans, l'un à Brun, et l'autre à l'architecte Bourdon, d'Avignon; celui de E.-J. Brun fut préféré, et les travaux, mis immédiatement en adjudication, échurent, après divers incidents et au prix total de 78.500 livres, à trois aptésiens (3) : Gervais Barrielle, ingénieur-architecte; Mathieu Grand, entrepreneur, et Jean Creste, maître maçon. La pose de la première pierre eut lieu le 1er juin 1778; à cette occasion, de grandes réjouissances eurent lieu et une plaque en plomb, dont voici le texte, fut mise dans les fondations : « La première pierre de cette église a été posée par MM. André-François-Roch Payan, Jacques Audibert et Pierre Marillier, consuls, et Joseph-Étienne Michel, secrétaire de la communauté d'Eyguières, le 1er juin 1778. Elle a été construite sur les dessins, les plans et la conduite d'Esprit-Joseph Brun, architecte natif de l'Isle. »

Mais tous les travaux, que Brun avait exécutés dans divers lieux de la Provence, n'avaient pas assez d'envergure pour le satisfaire complètement; il se hâta donc de retourner à Marseille vers la fin de 1779. Sa réputation n'y avait pas faibli, au contraire, et il devint bientôt l'un des grands oracles de la construction. D'après les documents que j'ai pu consulter et les nombreuses notes qui m'ont été communiquées par M. de Joannis, il est prouvé que sa pré-

(1) Aujourd'hui elle est habitée par M. Lille.

(2) Voir l'ouvrage remarquable sur Eyguières : *Histori de la vilo d'Eiguiéro*, par Anfos Michel.

(3) C'est donc à tort qu'on en attribue l'exécution à Jacques et Joseph Palais; ils poussèrent les enchères seulement.

Digitized by Google

sence était requise dans toutes les commissions marseillaises, qui s'occupaient des édifices publics ou particuliers. Dans presque tous les rapports, il se donne le titre d'« architecte de la province » (1).

En ce moment-là, les édiles marseillais s'occupaient de nouveau de l'hôtel-de-ville, question qui durait depuis plus de cent ans. Comme Brun a joué dans cette affaire un rôle important, je m'étendrai un peu sur ce sujet, qui intéresse tout méridional.

En 1653, le conseil de ville, voyant la prospérité de la cité grandir sans cesse, se préoccupa de faire reconstruire, sur des proportions plus vastes, son vieil hôtel municipal, qui datait de 1480. Le grand sculpteur Puget avait dressé les plans de tout l'ensemble ; mais les échevins reculèrent épouvantés devant un si grandiose projet, lequel, exécuté, aurait, disaient-ils, épuisé toutes les ressources de la ville. On se contenta alors de faire la façade qui donnait sur le port et sur la rue de la Loge ; les travaux en durèrent vingt ans. Pierre Puget sculpta l'écusson en marbre blanc aux armes de France, qui orne encore aujourd'hui le frontispice. Ce bas-relief ne fut payé au Michel-Ange français que la modeste somme de 1.500 livres. La partie de la vieille maison de ville à l'extrémité nord-ouest, qui communiquait avec la nouvelle bâtisse par un pont en bois jeté au-dessus de la rue de la Loge, ne fut pas reconstruite ; mais, en 1740, on s'aperçut qu'elle était dans un état déplorable. On chargea le sieur Vallon, un des architectes de la province, de s'entendre avec les plus habiles architectes de Paris et d'en dresser un plan, qui fut soumis au célèbre Hardouin Mansard. Les administrateurs marseillais, toujours effrayés des devis présentés à la suite de ces plans, demandèrent à réfléchir. Ce temps de la réflexion dura vingt-huit ans ! Ce ne fut qu'en 1780 qu'ils se décidèrent, vu l'urgence, à cette reconstruction. Les plans de Vallon et ceux de Mansard, malgré la célébrité de leurs auteurs, furent abandonnés, et le conseil de ville donna, à l'unanimité, la préférence à ceux qui furent présentés par Brun, l'architecte en vogue.

(1) Ce titre, très important à cette époque, et que quelques jaloux lui contestaient, lui était légitimement dû. Un document nous en donne la preuve. C'est un rapport dressé en 1777 par les recteurs de l'hôpital de Saint-Castor de la ville d'Apt, au sujet des grosses réparations à faire à cet établissement, et au bas duquel l'intendant général de Provence répond que l'on ne doit rien faire sans en référer à Brun, « l'architecte de la province. » — Un autre document indique aussi que sa réputation était si grande à Aix, où il construisit de nombreux hôtels, qu'on le nomma « architecte du parlement de Provence. »

Digitized by Google

Les archives de la mairie de Marseille possèdent de nombreuses pièces relatives à cette grande entreprise, et M. de Joannis, pendant son séjour dans cette ville, a bien voulu me communiquer beaucoup de documents concernant cette œuvre de Brun et les nombreuses difficultés qu'il rencontra pour l'achever. Je n'ai pas voulu entrer dans tous ces détails, pour ne pas fatiguer le lecteur ; mais j'en retiens la preuve que Brun était non seulement un artiste habile, mais encore un homme foncièrement honnête, sacrifiant ses intérêts personnels pour chercher à mériter les suffrages de toutes les autorités et de tous les citoyens de la grande cité marseillaise.

L'importance des ouvrages faits à l'hôtel-de-ville n'ont pas échappé aux historiens sérieux. Parrocel, dans son ouvrage *L'art dans le Midi*, déclare que jamais jusques alors, de mémoire d'homme à Marseille, les travaux n'avaient marché avec une telle activité. De son côté, Augustin Fabre, dans son *Histoire des rues de Marseille* (1), a écrit : « Le tribunal consulaire de Marseille siégeait dans la maison commune, mais d'une manière peu digne. En 1779, il était provisoirement établi dans une maison de la rue Saint-Jaume, lorsque le conseil municipal délibéra, le 6 mars, d'agrandir l'hôtel-de-ville pour y placer à demeure cette juridiction, de même que la Chambre de commerce. Il s'agissait de donner aux archives de la commune un local plus convenable que celui qu'elles occupaient. L'intendant de Provence, après quelques difficultés, approuva la délibération du 6 mars, ainsi que deux ou trois autres, et les plans et devis de l'édifice projeté furent dressés par l'architecte Brun. La nouvelle bâtisse devait être au nord de l'hôtel-de-ville et séparée de l'hôtel par la rue de la Loge ; c'était une dépense de 130.000 livres. Le 13 juillet 1780, la Chambre de commerce délibéra d'y concourir pour un tiers, et le 30 août suivant, le conseil municipal accepta cette proposition. Ce conseil, d'après une lettre de M. de Joly de Fleury, ministre des finances, consentit à ce que la Chambre de commerce limitât son concours à 36,000 livres »

Un arrêt du Conseil d'État, en date du 19 mai suivant, homologua la délibération du conseil municipal de Marseille, et les travaux de construction, adjugés aux deux frères Seynès, maçons entrepreneurs, furent exécutés sous la direction de Brun, qui s'adjoignit un autre architecte du nom de Guimet (2). Les travaux

(1) T. II, p. 312 et 313.

(2) Guimet était encore un l'islois, ce qui prouve que Brun était devenu à Marseille la providence de ses compatriotes.

Digitized by Google

commencèrent en 1782 et furent terminés en 1786, après divers procès entre la commune et les frères Seynès. Brun reçut pour ses plans une gratification de 5.000 livres.

A cette même époque, eurent lieu de grandes restaurations à l'Hôtel-Dieu de Marseille. Le 3 mai 1779, les administrateurs de cet établissement écrivirent à Brun, comme l'« architecte de la province », pour avoir les plans, devis et dessins exacts de la construction du grand escalier. Il s'ensuivit de nombreux pourparlers, des hésitations, des délibérations de la part des recteurs, qui enfin appelèrent auprès d'eux le sieur Dageville, architecte ordinaire de l'établissement, lequel, dans la séance du 27 avril 1780, déclara que le plan de Brun lui paraissait fort en règle. Dans la séance du lendemain, il offrit de donner par écrit une attestation portant que ledit plan était fait et dressé selon les règles de l'art et très propre et très convenable à être exécuté.

Cet escalier, divisé en deux, formait la partie la plus remarquable de l'édifice. Une partie en existe encore aujourd'hui : c'est celle du côté est ; par sa hardiesse elle fait l'admiration de tous ceux qui la visitent. Voici comment s'exprime A. Fabre dans *Les rues de Marseille* (1) : « La construction du grand escalier occupa beaucoup les recteurs. Le plan de Brun, architecte de la province, eut la préférence. La dépense était de 24.659 livres. Le 22 avril 1780, le maître maçon Hermitte fut chargé de son exécution, et le 14 mars 1782, les travaux furent reçus. Cet escalier est remarquable par la coupe des pierres, qui donnent aux voûtes en cul-de-lampe soutenant les marches une grande hardiesse. Dans les remaniements faits en 1861, il a été conservé. »

Par délibération du mois de mars 1779, le conseil de ville de Marseille ayant résolu de transporter les bureaux du grand poids de la farine à la courtine extérieure des remparts de la porte de Rome, Brun fut encore chargé de faire les devis et les plans de cette construction. Ce monument était digne de la cité ; son effet était grandiose avec portiques, colonnades, fontaine, puits. Commencé et terminé en 1780, il fut démoli un peu avant 1789.

Marseille, toujours plus riche, toujours plus florissante, voulut avoir un théâtre digne d'elle (2). Par lettres-patentes du roi, en date du 27 mai 178[illegible], l'autorisation fut accordée. Les construc-

(1) T. II, p. 139.

(2) A Paris même, il n'y avait en 1740 que deux théâtres ; un troisième, l'Odéon, ne fut construit qu'en 1782.

Digitized by Google

tions devaient s'élever sur les plans de Bénard ou Besnard, architecte de Paris. Mais cet artiste, ayant quitté brusquement Marseille à peine les travaux commencés, en céda l'exécution à Brun. Je n'ai pas à rechercher les causes de ce départ précipité; mais ce qu'il importe de savoir, c'est que l'architecte l'islois mena très bien cette nouvelle entreprise et qu'il l'acheva en 1789.

Malheureusement, ce travail faillit lui coûter la vie. Un jour, en allant visiter le chantier, il tomba d'un échafaudage et se cassa une jambe. Il guérit, il est vrai, mais il lui resta de cet accident une claudication assez prononcée.

Il y a encore à l'actif de Brun bien des œuvres que je n'ai pu complètement connaître, entre autres la construction du château dit du Vallon, dans le terroir de Graux près de Salon; le dessin d'une aigle gigantesque, qui fut sculptée en bois pour une des principales églises d'Avignon; un projet de tour d'horloge à la façade de l'hôtel-de-ville; les plans de deux halles ou poissonneries à élever sur l'emplacement de l'ancienne Comédie, etc. Mais, s'il ne m'est pas possible de m'étendre plus longuement sur ce côté de la vie artistique de Brun, j'en ai dit cependant assez pour démontrer que tout ce qu'il a entrepris comme architecte est digne de la Provence et de son pays, et porte un cachet de véritable grandeur.

II.

Après avoir fait connaître Brun comme un des plus habiles architectes de son temps, il faut le montrer non moins habile ingénieur, apportant dans ses fonctions la même activité, le même génie et le même désintéressement que j'ai déjà signalés.

Brun, dont le nom est inscrit dans tous les projets de canaux en Provence et dans le Comtat, fit partie de l'assemblée qui approuva les plans du fameux d'Allemand, celui-là même qui eut le premier la grandiose conception d'amener les eaux de la Durance à Aix et à Marseille. On sait que ce projet, qui n'a pu être réalisé que de nos jours, est l'origine du canal de Marseille.

Brun, seul, traça le plan et dirigea l'exécution du canal dit de Cabedan (1), qui prend naissance à Mérindol. Ce projet de canal,

(1) C'est à tort que Barjavel attribue ce canal à l'initiative de l'évêque et des consuls de Cavaillon; il appartient entièrement à Brun.

Digitized by Google

comme toutes les entreprises un peu hardies de cette époque, rencontra des oppositions nombreuses ; on le croyait impraticable. Voulant détruire ce préjugé, Brun offrit de se mettre à la tête d'une compagnie et de faire lui-même le canal à ses risques et périls ; cette proposition, émanant d'un homme si avantageusement connu par ses talents et dont la probité à toute épreuve ne cherchait qu'à enrichir ses concitoyens, rassura les esprits les plus timorés. Le conseil de ville de Cavaillon délibéra, en 1765, d'en tenter l'exécution. Brun se mit immédiatement à l'œuvre, et le canal fut ouvert dès 1766, aux frais d'une compagnie. C'est ainsi que, depuis plus d'un siècle, les eaux de la Durance, grâce au patriotisme de ce bienfaiteur, portent la fécondité dans une partie du département de Vaucluse presque inculte auparavant, et que les communes de Cheval-Blanc, des Taillades, de Robion et de Cavaillon sont arrosées, sur un parcours de 14 kilomètres, par des eaux qui ensuite viennent se déverser dans le Calavon (1), au-dessous de cette dernière ville.

Satisfait d'une si belle entreprise, dont la réussite avait été complète, Brun voulut, en 1771, reprendre une partie de l'idée du célèbre d'Allemand (2) et arriver ainsi à faire une œuvre véritablement gigantesque. A cet effet, il présenta un projet de dérivation des eaux de la Durance au rocher de Mérindol, pour être conduites à travers les territoires des Taillades, de Robion, de Maubec, de Cabrières-d'Avignon, de Lagnes, de Vaucluse, de Saumane et de Velleron. Le canal, traversant ensuite ceux de Pernes, de Saint-Didier et de Carpentras, devait avoir son prolongement sur ceux de Loriol, Sarrians, Bédarrides, Monteux et Entraigues. C'est le 26 avril 1771 (3) que Brun présenta aux États de Provence son mémoire : il leur parut si concluant qu'ils décrétèrent qu'il serait imprimé à un grand nombre d'exemplaires et

(1) Le Calavon (et non le Coulon ou le Caulon, comme s'obstinent à l'écrire les administrations), prend sa source à Carniol (Basses-Alpes), traverse de l'est à l'ouest l'arrondissement d'Apt et se jette dans la Durance à 4 kilomètres au-dessous de Cavaillon, après un parcours de 90 kilomètres. Dans les chartes des X^e^ et XI^e^ siècles, il est appelé : *Cauda leonis*.

(2) Antoine d'Allemand, né en 1676, décédé à Carpentras, en 1760, ingénieur du Roi, eut le premier l'idée d'un canal dont le point de départ serait à Mérindol et formerait deux artères, l'une allant à Mallemont en Provence et à l'étang de Saint-Chamas, et l'autre de Mérindol au Rhône près Donzère, arrosant ainsi plus de 30,000 hectares ; mais la crise financière du célèbre Law fit abandonner cette œuvre gigantesque. D'Allemand est l'auteur de l'aqueduc de Carpentras.

(3) Cette même année, l'assemblée générale des communes de Provence, convoquée à Lambesc, l'avait chargé de choisir l'emplacement propice pour un pont sur la Durance. Le projet n'eut pas de suite.

Digitized by Google

répandu dans toutes les communautés du Comtat (1). Voici son titre : *Mémoire sur le projet d'un canal de dérivation des eaux de la Durance et délibération de l'assemblée et des États du comté Venaissin à ce sujet* (2). Brun, guidé pour sa longue expérience, y décrit le parcours du canal, qui aurait eu dix cannes (douze mètres) de largeur, dix pans de profondeur (deux mètres cinquante) et une pente de trois pouces (dix centimètres) par cent cannes. Il fait ressortir les avantages d'un pareil ouvrage à travers les terres arides et sèches du Comtat, et offre, comme il l'avait fait pour celui de Cabedan, de se charger lui-même de l'entreprise : « Si le projet est agréé, dit-il, l'auteur sera toujours prêt à le développer dans le plus grand détail et il se flatte d'être en état d'en diriger les ouvrages ; il croit pouvoir dire, sans s'écarter des règles d'une honnête modestie, qu'il a assez travaillé dans cette partie pour y avoir acquis les connaisances qui peuvent lui mériter la confiance des supérieurs et du public. Si son projet réussit, il pourra s'écrier : « Quel honneur « pour la Provence! » Mais, en même temps, quelle satisfaction pour lui si, avant de terminer sa carrière, il pouvait voir ses travaux utiles à l'État et à sa patrie, et laisser enfin après lui le nom d'un citoyen patriote qui n'aurait pas vécu inutilement. »

Immédiatement après la publication de ce remarquable mémoire, dans lequel on voit le désir d'un homme qui ne poursuit qu'un but, être utile à ses semblables, une souscription s'organisa, et bientôt toutes les actions furent souscrites. Mais, malgré les délibérations des États assemblés (3), l'entreprise échoua ; Brun n'y gagna que le titre d'ingénieur en chef de la province. Les uns ont dit que le projet était énormément coûteux (4); les autres, et c'étaient les détracteurs de l'œuvre, contestèrent les plans, prétendant que les côtes étaient trop élevées et qu'à un moment donné la plaine pourrait être submergée.

Disons à l'honneur et pour la défense de Brun, que plus tard

(1) Aujourd'hui cet opuscule est devenu extrêmement rare ; j'en ai retrouvé un chez M. Gaspard Brun, industriel à l'Isle, ce qui me permet de l'analyser et d'entrer ainsi dans certains détails qui peuvent intéresser nos lecteurs.

(2) Carpentras, 1778, in-4° de 18 pages pour le projet et de 11 pages pour les délibérations, avec une carte coloriée.

(3) Ces délibérations, en date des 26 avril et 4 décembre 1771, sont fort curieuses. Dans les séances des États du Comtat, présidées par Mgr de Vignoli, évêque de Carpentras, figurent tous les consuls et seigneurs des communautés formant cette province papale ; elles se terminent en engageant les consuls à examiner sérieusement le mémoire de Brun, afin de *conduire à due fin* un projet aussi important et qui parait devoir apporter à ce pays les plus grands avantages.

(4) On évalua les travaux à trente millions de livres, somme énorme pour l'époque.

Digitized by Google

des ingénieurs ont cherché à faire revivre son idée en n'y introduisant que de très légères modifications. Le plus en vue de ces projets est celui de M. Livache du Plan, en 1825. A cette occasion, M. le vicomte de Suleau, alors préfet de Vaucluse, dans un élan de zèle patriotique, se fit remettre sous les yeux le projet, les dessins et les plans de l'ingénieur Brun. Après les avoir examinés, frappé de leurs avantages et voyant l'accueil que ce projet avait reçu des États du pays, il le soumit à l'appréciation de M. Livache du Plan, alors ingénieur des ponts et chaussées du département. Celui-ci, s'étant livré à un nivellement exact des lieux que devait parcourir ce canal, déclara que le plan était fort coûteux ; il le modifia légèrement, baissa un peu les côtes, et son travail obtint les suffrages du Conseil général de Vaucluse. Cet ingénieur fit paraître alors une brochure, fort rare aujourd'hui, et qui porte ce titre : *Canal d'irrigation, dit de Mérindol, à ouvrir dans le département de Vaucluse, pour compléter le système d'arrosage de la plaine entre Mérindol et Caderousse par la dérivation d'une portion de la Durance. Notice extraite du projet rédigé par M. Livache du Plan, ingénieur* (Avignon, Seguin, 1825, grand in-4°) (1).

L'activité de Brun était si grande qu'il menait toujours de front deux ou trois projets de construction ou de canalisation. C'est ainsi que tout en s'occupant du canal de Mérindol, il acceptait encore la charge de dresser les plans et les devis de celui que l'on appela de Boisgelin, en souvenir de l'illustre prélat de ce nom. La prise de ce canal, qui distribue les eaux dans toutes les communes de la viguerie de Tarascon, est dans la Durance près de Malemort. L'assemblée générale des communes de Provence, tenue à Lambesc, le 28 novembre 1773, satisfaite des plans présentés, nomma Brun à l'unanimité directeur de tous les travaux de ce canal et lui donna comme adjoint M. Aubrespin, sous-ingénieur du pays. Malheureusement, après dix ans de travail et de surveillance, Brun fut obligé, par suite de graves infirmités, d'écrire, le 24 décembre 1782, à l'administration de la province, qu'il donnait sa démission de directeur. Il fut remplacé dans son office par M. Fabre, ingénieur hydraulique, et retourna à Marseille, où il avait à s'occuper de la construction du théâtre.

Brun, qui ne s'était pas enrichi dans ses grandes entreprises, ne cessa de réclamer auprès de la municipalité de Marseille, le paie-

(1) Cette brochure fut suivie d'une autre, sans nom d'auteur, intitulée : *Considérations succinctes sur les avantages du canal projeté de Mérindol.*

Digitized by Google

ment de sommes considérables qui lui étaient dues. Il en avait touché une faible partie, lorsque éclata la Révolution de 1789. Il en subit les terribles conséquences, par suite de sa position officielle sous l'ancien régime. Je n'ai pu savoir le rôle qu'il joua pendant la Terreur; tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'en 1796, étant infirme et très avancé en âge, il se retira dans sa ville natale et y habita la maison qu'il s'était fait construire au quartier de Ville-Vieille, à l'entrée de la route de Velleron, et qui porte encore le nom de château Brun (1).

Il y mourut le 17 juillet 1802, âgé de 92 ans. D'après le Dr Laval, sa femme s'appelait Marie-Marguerite Franque.

***

Le frère aîné d'Esprit-Joseph Brun fut aussi un habile architecte; mais comme il ne travailla que sous la direction de son cadet, il n'a joué qu'un rôle secondaire. Cependant il mérite aussi d'être tiré de l'oubli et j'ai cru devoir retracer brièvement sa biographie, d'après des notes communiquées en grande partie par M. de Joannis.

Jean-Ange Brun, né à l'Isle-sur-Sorgue, le 20 février 1702, fut élevé à la même école que son frère, qu'il seconda dans plusieurs entreprises. C'est ainsi qu'il travailla à l'achèvement du couvent et de l'église des Ursulines de l'Isle (2).

Quelques années après furent édifiées, sur ses propres plans, les maisons Parelli, d'Inguimbert et Casal.

En 1766, la maison de Charité, qui avait été construite en 1681 sur les plans du célèbre architecte Mignard, menaçant ruine, on confia à Esprit-Joseph Brun l'exécution des plans et dessins, et pendant que celui-ci bâtissait, comme nous l'avons dit, le quartier des femmes, Ange, son frère, dirigeait la construction du quartier des hommes. La première pierre fut posée le 9 juin 1766, et voici le texte de l'inscription qui fut alors gravée :

(1) Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques murs de cette demeure, qui devait être assez belle. Sur une partie de son emplacement s'élève une maison bourgeoise, habitée par M. Abram.

(2) Ce couvent des Ursulines a été le premier fondé en France. Il fut établi par le Père Romillon en 1594. Cet établissement, très vaste, avait une entrée principale donnant sur la rue Franche, appelée aujourd'hui rue Danton. La belle porte qu'on y remarque est l'œuvre de Jean-Ange Brun.

Digitized by Google

CLEMENTE XIII
FELICITER REGNANTE
GREGORIUS EX DUCIBUS SALVIATI
PROLEG. AVEN.
AMPLIORI
EXTRUENDAE PUBLICAE DOMUS CARITATIS
IN SOLATIUM EGENORUM
PRIMO HUIC LAPIDI PONENDO
DEPUTAVIT
DD. J. D. DE RICARD JUD. HUIUSCE CIVIT. INSULAE
CONSULIBUS AC RECTORIBUS
NOB. DD. J. IGN. FELIX. J. BROUILLARD
D. GEOFFROY. J. MALBOS. A. DE GARCIN. DE RIBÈRE
L. DE ST-TRONQUET. D. ROULET. R. D. GEOFFROY
R. D. LIOTARD. F. DE BARTHELIER. L. VEDÈCHE
B. DE PLUVINAL. ALINEY ET P. LIOTARD.
ANNO DNI MDCCLXII
J. A. BRUN ARCHI.

Ange Brun, en 1767, construisit l'église des Pénitents bleus de l'Isle. A la même époque, il restaura complètement la chapelle de Notre-Dame de Bonaventure (aujourd'hui le moulin à farine du Pont du Gal), ainsi que la salle consulaire à l'hôtel-de-ville de l'Isle. Cette dernière restauration fut faite dans le style Louis XV alors très en vogue, et dont Brun connaissait toutes les ressources et les beautés.

Malheureusement cet artiste avait un caractère difficile et méfiant, qui lui aliénait la sympathie de tous ceux qui avaient des rapports avec lui; il fut même, chose fort triste à dire, toujours jaloux des talents de son frère, et ne pouvait supporter que celui-ci lui fût supérieur. Aussi, à chaque plan nouveau produit par Esprit-Joseph, il était le premier à le critiquer. C'est ainsi qu'en 1779, dans la réunion du conseil municipal convoqué pour la construction du nouveau Sextier, il fut le seul à s'opposer au projet présenté par son frère, sous prétexte qu'il était impraticable et trop onéreux pour les finances de la ville. Il le remplaça par le sien, qui fut repoussé comme bien plus coûteux.

Jean-Ange Brun était né boiteux et possédait un physique peu agréable; ce qui l'exposait sans cesse aux quolibets. Un soir de l'année 1785, se croyant toujours l'objet des persécutions de ses concitoyens et plus surexcité que d'habitude, il eut, près de la

Digitized by Google

porte des Frères Mineurs, une très vive altercation avec des jeunes gens; doué d'une force herculéenne, il en saisit un par les pieds, un autre par les cheveux et les précipita tous les deux dans la Sorgue, qui en ce moment, par suite de fortes pluies, était très grosse. Il crut les avoir noyés; effrayé et se croyant déjà sous les poursuites de la justice, il quitta précipitamment l'Isle et depuis lors il n'y reparut plus. Sa maison d'habitation était au quartier de Ville-Vieille; elle est occupée actuellement par la filature Girard. M. de Joannis m'a assuré qu'il se réfugia à Villeneuve-lez-Avignon et qu'il y mourut. Mais après avoir fait des recherches dans l'état-civil de cette dernière ville, j'ai eu la preuve qu'il n'y est pas mort. Il vivait encore en 1793, puisqu'il existe dans les minutes de Me Donnier, à l'Isle: 1° un codicille de son testament (1); 2° son testament nuncupatif du 28 mai 1793.

Il laissa sa bibliothèque au fils aîné d'Esprit-Joseph Delpuech, qui habitait Avignon.

Apt, 4 juin 1897.

A.-M. GARCIN.

(1) Registre de 1793 de François Moricelly, fol. 801.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Discours prononcé par M. L.-H. Labande, secrétaire-général, aux obsèques de M. L. Rochetin, membre et ancien président de l'Académie de Vaucluse, le 27 août 1897.

Messieurs,

En l'absence de notre président, j'ai le pénible devoir d'adresser un dernier adieu au très regretté M. Rochetin, au nom de l'Académie de Vaucluse, dont il fut un des membres les plus zélés et les plus actifs.

Consacrant à l'étude des premiers temps de notre histoire régionale les loisirs que lui laissa de bonne heure sa retraite dans la vie privée, il avait déjà publié, entre autres, un mémoire sur *la Viabilité romaine dans le département de Vaucluse*, qui avait été remarqué avec distinction par tous les savants, lorsque notre Académie se reconstitua. Un des premiers il s'y fit agréger, et depuis il prit une des plus grandes parts à ses travaux. Je n'en finirais pas si je voulais vous énumérer seulement le titre et le sujet des études qu'il fit avec nous; mais je dois vous rappeler qu'il élucida avec sagacité plusieurs questions de mythologie gallo-romaine, qu'il découvrit avec bonheur plusieurs *oppida* gaulois et stations préhistoriques, qu'il interpréta avec critique une grande quantité d'inscriptions anciennes, et qu'il apporta une notable contribution à la science archéologique pour les trois départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Gard, par une série d'articles, parmi lesquels il faut citer avec éloges ceux qui concernent les Baux, Avignon et Uzès. On ne s'expliquerait guère le nombre et l'importance de ses multiples travaux, si l'on ne savait que son esprit, toujours en éveil, était constamment porté vers l'étude. S' il voyageait, s'il arrêtait en villégiature, il jetait aussitôt les yeux

Digitized by Google

autour de lui, il explorait le pays où il se trouvait par occasion et dont il voulait connaître le passé : c'est ainsi que nous lui devons des mémoires sur le pont romain de Saint-Chamas, sur Carry-le-Rouet, etc.

Partout M. Rochetin montrait une conscience parfaite et une profonde érudition ; il s'acharnait sur chacun de ses sujets jusqu'à ce qu'il eût fait naître la lumière et qu'il eût éclairci toutes les questions qui se posaient. Ce qu'il cherchait obstinément c'était la vérité, et la vérité entière et complète. Et que l'on ne dise pas que cette vérité, même relative à des objets qui peuvent paraître de peu d'utilité, n'est pas importante et difficile à pénétrer : on se tromperait gravement. Reconstituer toute une époque au moyen de quelques débris épars, recréer les civilisations qui ont laissé pour témoignages depuis l'humble silex jusqu'au monumental Pont du Gard, ressusciter les différents peuples qui ont vécu sur notre sol : telle fut la tâche noble et désintéressée que s'imposa notre collègue, tels furent le but et le résultat de ses efforts. Inclinons-nous, Messieurs, devant sa tombe : ce n'est certes pas un esprit vulgaire celui qui fixe un tel objet à ses méditations !

Tous ces travaux, outre l'intérêt que M. Rochetin portait à notre Société, l'avaient fort élevé dans notre estime et dans la considération des archéologues les plus éminents. Aussi l'Académie de Vaucluse pensa-t-elle s'honorer lorsqu'en 1888 elle l'éleva à la vice-présidence, et lorsqu'en 1890 elle le choisit pour son président. Pendant deux années il dirigea nos séances avec une courtoisie, un tact et une bienveillance, qui lui valurent toutes nos sympathies. On se souvient encore parmi nous et nous nous souviendrons longtemps de son prosélytisme ardent et de sa vive affection pour une œuvre à la tête de laquelle il se trouvait de par la confiance de ses collègues. Puis, il rentra modestement dans le rang, d'où il ne sortit que pour être président de la section d'histoire et d'archéologie pendant les années 1894 et 1895.

Il y a quelques mois, un mal terrible, vous le savez, le frappa. Quand nous le revîmes en notre Académie, à laquelle l'attachaient tant de liens, et où il s'empressa de paraître aussitôt que ses forces le lui permirent, nous fûmes tristement affectés des ravages que la maladie avait faits dans un organisme si robuste. Pourtant nous voulions espérer qu'après une convalescence assez longue il pourrait reprendre les études, qui avaient fait la joie de son existence ; notre espoir allait se confirmant avec le temps : il y a quel-

Digitized by Google

ques jours à peine, ne corrigions-nous pas ensemble les épreuves de sa très intéressante monographie du Pont du Gard ?

Aujourd'hui, hélas ! nous l'accompagnons à sa dernière demeure. Qu'il repose en paix : sa mémoire restera pieusement parmi nous. Les membres de notre Société n'étaient pour lui que des amis, et je crois être leur interprète à tous en affirmant qu'ils ressentent douloureusement la perte que nous faisons en sa personne, et qu'ils lui conserveront dans leur cœur la place que ses qualités lui ont méritée.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Pendant le troisième trimestre de 1897.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques : bulletin historique et philologique, année 1896, nos 3 et 4 ; — revue des travaux scientifiques, t. XVII, nos 2 et 3. — Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes, le samedi 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon,... et M. Alfred Rambaud,...

II. — Dons des auteurs.

1° M. l'abbé Durand, membre titulaire de l'Académie : Un Précurseur du félibrige, Pierre Bonnet, poète beaucairois (1784-1858).

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 122e livraison. — Annales de Saint-Louis-des-Français de Rome, année 1897, 3e fasc. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VII, nos 1 et 2. — Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. XIX (1896). — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, année 1897, n° 2. — Spelunca. Bulletin de la Société de spéléologie, t. III, nos 9 et 10. — Société des antiquaires de Picardie : album archéologique, 12e fasc. ; — notice historique sur le canton de Bernaville (Somme), par l'abbé Théodore Lefèvre ; — bulletin, année 1896, nos 2, 3 et 4. — Revue horticole, journal... de la Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône, nos 515 et 516. — La Feuille des jeunes naturalistes, nos 322 et 323. — Revue épigraphique du midi de la France, n° 85. — Bulletin de la Société de géographie, t. XVIII, 1er trimestre 1897 ; — comptes rendus des séances, 1897, nos 13 et 14. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XXXVIII (1897). — Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8°, n° 19. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e série, n° 22 (2e trimestre 1897). — La Revue félibréenne, t. XII, nos 7-12 (juillet-décembre 1896). — Société archéologique de Bordeaux, t. XXI, 1er et 2e fasc. — Société languedocienne de géographie : bulletin, t. XX, 2e trimestre 1897. — Revue des langues romanes, 4e série, t. X, nos 7-8.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

24 Octobre 1897.

Le dimanche 24 octobre 1897, à 2 heures 1/2, dans sa salle des fêtes de l'Hôtel-de-ville d'Avignon, l'Académie de Vaucluse a tenu sa séance publique, sous la présidence de M. G. Pourquery de Boisserin, maire de la ville d'Avignon et député de Vaucluse.

Sur l'estrade, à ses côtés, avaient pris place : MM. Ardisson, préfet de Vaucluse ; le général Grasset, commandant la 30e division militaire ; le vicaire général Meunier, représentant Mgr l'archevêque d'Avignon, empêché ; Sagnier, président honoraire de l'Académie ; Mouzin, président de l'Académie, ainsi que plusieurs notabilités locales et des membres de la Société.

M. G. Pourquery de Boisserin a ouvert la séance en donnant la parole à M. Mouzin, qui s'est exprimé en ces termes :

Discours de M. Mouzin, président de l'Académie.

Mesdames, Messieurs,

Il est de tradition de commencer nos séances publiques par des remerciements aux autorités qui veulent bien encourager les travaux de l'Académie de Vaucluse.

Je vous remercie donc tout d'abord, Mesdames, vous qui devez représenter la première autorité, ici plus encore qu'ailleurs, la courtoisie étant, si je ne me trompe, une vertu académique.

Ce n'est pas le président de cette réunion qui s'étonnera de ne prendre rang qu'après vous dans nos témoignages de gratitude, bien qu'il y ait droit autant que nul autre : M. Pourquery de Boisserin, avant de compter parmi nos membres d'honneur, fut pendant quelque temps l'un de nos collègues ; nous pensons qu'il n'a pas gardé de ce temps-là un trop fâcheux souvenir, puisque la municipalité dont il est le chef montre en toute occasion, ainsi que le conseil municipal, une généreuse sympathie à l'égard de

Digitized by Google

notre société. Combien nous leur en savons gré, mes prédécesseurs l'ont dit plusieurs fois et devant tous; qu'ajouterais-je à leurs déclarations ?

Nous ne voulons pas, non plus, oublier l'appui particulier que M. le Préfet et le Conseil général nous donnent pour la publication de l'*Histoire d'Avignon et du comté Venaissin*. Cette œuvre est imprimée sous notre patronage; c'est plutôt le leur qu'il serait juste d'indiquer.

Que M. le Général de division, lui aussi, soit remercié pour la bonne grâce qu'il a mise à se rendre à notre invitation, et Mgr l'Archevêque, pour la pensée qu'il a eue, étant absent d'Avignon, de déléguer vers nous M. le Vicaire général.

Notre programme d'aujourd'hui reflète assez exactement l'ensemble de nos divers travaux. Il comprend des études historiques et des compositions musicales, une causerie scientifique et un poème ; il a cette variété que nous ne cessons de prôner, au risque de causer un peu d'inquiétude à ceux qui voudraient voir notre société uniformément sérieuse. Mais elle est encore assez jeune pour chercher à plaire ; elle n'a guère que 95 ans, c'est le printemps des académies.

Quant à craindre qu'une trop grande diversité de goûts ne nuise à notre union, comment y songer? Jamais notre entente ne fut aussi complète qu'aujourd'hui. Sans doute on est enclin à donner malgré soi une préférence, une priorité au genre où l'on prétend plus ou moins exceller, et sans doute on tient à se différencier du voisin ; il ne faut pourtant pas accentuer trop les démarcations.

C'était l'avis du bon roi René. Il y avait de son temps, en la ville d'Aix, un tel esprit de caste que non seulement les gentilshommes en étaient possédés, mais aussi les citoyens de tous ordres. Si bien que, dans une de leurs sessions, les consuls demandèrent une réglementation des costumes, afin que par la façon de se vêtir, les bourgeois fussent distingués des marchands, ceux-ci des artisans, et ainsi de suite. Le bon roi, qui, assure-t-on, estimait tous ses sujets également, parut ne voir, en cette requête, qu'une question de mode; il déclara, non sans quelque malice, s'en référer au jugement des dames d'Aix : « Sembla, dit-il, que se deran assemblar las donas, à lesquals monsegnor de-z-Ais prosposara lou countengut dels capitols, et, aguda la reposta de ellas, lo rey y provisera. »

Les consuls comprirent, le peuple aussi, et les gens d'Aix continuèrent à se vêtir à leur fantaisie; il y eut plus de variété entre eux, — et plus de rapprochement.

Digitized by Google

Ainsi, parmi nous, sans prétention de supériorité en telle ou telle de nos sections par rapport aux autres.

Il s'opère même, ce me semble, entre les genres les plus disparates, une sorte de pénétration lente : les mémoires scientifiques sont plus élégamment écrits et les études littéraires sont plus méthodiquement pensées. On s'entr'aide d'une manière presque inconsciente et l'on finit par contracter amitié.

Pourquoi faut-il que cette amitié s'éprouve quelquefois par le vide que nous laisse la disparition de précieux collègues ?

Si les plus regrettés doivent être ceux qui furent les plus dévoués, nous conserverons de MM. Rochetin et Tiquet un souvenir exceptionnel. M. Rochetin qui, en sa jeunesse, avait été magistrat, se tourna ensuite, comme par une vocation nouvelle, vers les recherches archéologiques. Soigneux écrivain, félibre à ses heures, il avait gardé de ses anciennes fonctions une dignité de parole, une correction de maintien qui firent de lui un de nos présidents remarqués. M. Tiquet, après une longue carrière dans l'administration des Domaines, occupait sa retraite par des écrits d'une forme fidèlement classique; il eut la condescendance d'accepter dans notre Académie la charge de trésorier, et la délicatesse de la trouver agréable.

Je dois rappeler encore d'autres deuils. La mort a rayé de la liste de nos collègues Mme Escoffier, dont les collections de géologie, quoique cachées dans le petit village de Visan, étaient réputées dans le monde entier; M. le docteur Ferry de la Bellone, qui, comme médecin, comme lettré, comme élu des populations d'Apt, eut une situation triplement honorée; M. le docteur Cade, en qui nous appréciions la cordiale simplicité du vrai savant et de l'homme d'esprit; M. Olagnier, l'intègre architecte départemental, qui avait dirigé durant tant d'années notre école professionnelle et avait été pour ses élèves mieux qu'un habile maître, puisque la plupart l'appellent leur bienfaiteur; M. Étienne Parrocel, qui publia entre autres œuvres une histoire des beaux-arts en Provence, c'est-à-dire presque pour lui des mémoires de famille; M. le chanoine Albanès, l'un des érudits les plus éminents de Marseille; M. Fernand Michel, le romancier-poète qui eut l'initiative de rouvrir le théâtre romain d'Orange au drame lyrique, et M. le comte d'Allard, écrivain de talent, biographe consciencieux, historien local.

Je ne saurais me dispenser d'ajouter à ces noms le nom aimé de M. Louvel, dont l'affabilité fut si grande envers nous, comme envers tous.

Digitized by Google

Voilà bien des tristesses réveillées ! Souvenons-nous pourtant du mot d'un célèbre statuaire qu'un deuil terrible avait frappé : « Le marbre, s'écriait-il, console de tout. » Et pour endormir sa peine, il redoublait d'activité en son artistique labeur.

Agissons de même. Ceux qui ne sont plus ont été remplacés, au milieu de nous, par tout un groupe en qui notre société espère d'autant plus qu'il se compose d'hommes jeunes.

La collaboration qu'ils nous apportent sera-t-elle un exemple pour d'autres, parmi ceux qui ont encore cet âge heureux où l'on envisage trop l'avenir pour s'intéresser beaucoup aux académies, dont les découvertes et observations sont pour la plupart des regards en arrière ?

Et puis, qui sait quels autres griefs ?

Si on la poussait un peu dans des arguments à notre encontre, la jeune génération, qui a l'esprit très pratique, demanderait peut-être ce qu'on gagne au métier d'académicien de Vaucluse. Nos profits, je le reconnais, sont comme le trésor du Ventoux, dont mon maître Aubanel m'apprit la légende.

Il est, ce trésor, vers le sommet du mont, dans la grotte de la Meyne ; on l'aperçoit qui luit tout au fond ; malheureusement, pour l'atteindre, il faut franchir un gouffre, et encore, si on le passe en jetant dessus quelque tronc d'arbre, et si on se saisit du trésor, on ne peut en profiter, car le diable lance des pierres à quiconque sort de la grotte en emportant quoi que ce soit. Rien de moins engageant.

Est-ce une raison pour ne pas explorer les cimes du Ventoux, si belles au lever de l'aube, et la caverne de la Meyne où brillent des pyrites ? On n'y voit pas de trésor et on y reçoit quelquefois des pierres, que font rouler les chèvres broutant la lavande sur une crête voisine. Mais on trouve là-haut des plantes rares si on est botaniste, des traces d'habitations de l'homme primitif si on est historien, de vieilles chansons de pâtres si on est musicien ou poète ; et, pour tous, il y a l'or des rêves clairs, l'or qui jaillit des brumes roses, les jours où un gai soleil nous fait l'inspiration facile. Pour tous, ai-je dit, hormis pour ceux qui aiment l'obscur et l'ennuyeux.

Notre Académie n'en connaît point ; il lui plaît qu'un rayon mette sa note vive sur le jaune pâli des vieux papiers ; elle laisse ses portes ouvertes à la clarté, à la vie... Et qu'un jeune maintenant vienne à notre seuil demander ce qu'on gagne : il aura, s'il veut, une part de l'or du Ventoux.

Digitized by Google

A ce discours, M. G. Pourquery de Boisserin a répondu par une improvisation pleine de tact et de charme, où après avoir payé un tribut de regrets à la mémoire des académiciens disparus depuis deux ans, il a loué les efforts des membres de la société pour maintenir les traditions du beau langage, rechercher l'histoire du pays, développer et répandre la science, etc. Les applaudissements de l'assistance tout entière lui ont prouvé que son allocution a été fort goûtée.

Après lui, M. Labande, secrétaire général, a donné lecture du rapport suivant :

Rapport de M. Labande, secrétaire général de l'Académie de Vaucluse.

En commençant ce rapport sur les travaux de notre Académie depuis le mois de janvier 1895 jusqu'à ce jour, je suis quelque peu anxieux. Comment faire défiler devant vous, sans causer d'ennui, et cela dans le très court espace de temps qui m'est imparti, le titre et le sujet des 70 études qui ont été inscrites à l'ordre du jour de nos 28 séances ?

Et cependant, combien j'aurais de plaisir à entrer dans des détails circonstanciés et à vous dire tout le bien que je pense et tout l'intérêt qui ressort de la plupart de ces mémoires ! Tous ont été écrits avec un souci évident de vérité et d'impartialité ; mais, parmi eux, il en est qui se distinguent par des qualités essentielles : telle l'histoire de la Faculté des arts en l'Université d'Avignon, que nous a apportée M. Marchand, dont vous avez applaudi, il y a deux ans, la relation du séjour des Stuarts en notre ville. Les questions d'enseignement supérieur sont d'ailleurs assez à la mode, surtout depuis la résurrection de quelques-unes des anciennes Universités : en notre Académie même, où le Dr Laval avait jadis présenté ses consciencieuses études, on n'avait pas cessé de s'y intéresser ; un de nos collègues, M. Duhamel, avait repris la question de la date de la fondation de l'Université d'Avignon, décrit les masses que les primiciers conservèrent par devers eux ici comme à Orange. Le même auteur nous a parlé des fondations faites en notre cité par les parents du bienheureux Pierre de Luxembourg et raconté les légendes de Notre-Dame d'Aubune. Une de ses lectures sur les modifications, mutilations et restaurations apportées au Palais des Papes depuis le XVe siècle, a même donné l'occasion à notre ancien président, M. le Dr Pamard, de faire voter par ses collègues unanimes un vœu tendant à seconder auprès des pouvoirs publics la campagne entreprise par M. Pourquery de Boisserin, pour la protection de ce géant des temps passés. Puisse-t-il avoir le même succès que celui que M. Bruguier-Roure nous a soumis et qui

Digitized by Google

a eu pour effet de sauver d'une destruction partielle le pont Saint-Esprit !

Le pont Saint-Esprit et le Palais des Papes, à peu près conservés dans leur masse, parlent assez par eux-mêmes ; mais combien d'autres édifices élevés par nos ancêtres ont disparu, dont les débris sont pleins d'enseignement pour ceux qui savent les interroger ! Demandez à chacun de nous le merveilleux parti que M. Bourges, par exemple, a tiré des fragments du monument triomphal de Cavaillon : nous vous répondrons que la restitution ingénieuse et savante qu'il a établie, constitue un document très précis pour l'histoire de l'art romain dans notre pays. M. Sagnier, notre vénéré doyen d'âge et très estimé président honoraire, et le regretté M. Rochetin ont droit aussi aux remercîments de tous ceux qui affectionnent l'antiquité. Celui-ci avait poursuivi ses études sur les Baux aux temps de la préhistoire et de la conquête romaine, sur les monuments des premiers siècles du christianisme à Uzès, enfin sur cet autre géant d'autrefois le pont du Gard. C'est non loin de là que M. Gleizal, après de longues et patientes recherches, a pu rétablir, d'après une méthode toute nouvelle, le tracé du chemin d'Annibal dans sa traversée des Gaules et fixer l'endroit où, avec son corps d'armée, il franchit le Rhône.

Quant à M. Sagnier, qui sait si bien interpréter les trouvailles archéologiques, il a déterminé les emplacements successifs de la ville de Vaison depuis l'antiquité jusque dans les temps modernes. Ses recherches mêmes, autour de l'ancienne capitale des Voconces, lui ont révélé à Saint-Marcellin une inscription intéressante, qu'il nous a fait connaître. Mais pendant ces dernières années, son infatigable ardeur s'est portée de préférence sur des sujets plus modernes, sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Fours notamment, sur la communauté de Villeneuve-lez-Avignon, dont il a retracé l'ancienne constitution et retrouvé les privilèges et franchises ; il nous redisait en même temps un épisode de la vie de saint Pons, toute d'actualité, quand la sécheresse de l'été de 1896 désolait nos campagnes, et il commentait la récente publication de notre collègue M. le président Benoît sur les usages et règlements locaux de la ville d'Avignon. Il rappellait ainsi à notre souvenir les études qu'il avait précédemment faites sur les communautés et villes du Comtat, et donnait un exemple que suivait M. l'abbé Durand, dont les travaux sur Saint-Laurent-des-Arbres sont fort estimables. L'histoire de ce village nous est maintenant, grâce à lui, parfaitement connue dans tous ses détails. C'est un

Digitized by Google

pareil sujet qui a tenté M. l'abbé Valla, le futur historien d'Aramon, qui s'est borné à nous offrir un chapitre de son travail, relatif aux seigneurs de ce pays pendant le XVI[e] siècle.

L'amusante monographie d'une confrérie de femmes très indisciplinée à Saze, publiée par M. l'abbé Frutière, et le récit par M. Gap de l'équipée de Rican Corvi contre l'abbaye de Silvacane en 1358, rentrent dans le même ordre d'idées : chacun de ces traités donne une impression de la vie de ceux qui nous ont précédés ici-bas. M. le rabbin Bauer recueille lui aussi, pendant qu'il en est temps encore, ces vestiges des mœurs de jadis : il a relevé les anciens usages des juifs du Comtat, pendant qu'il retraçait les destinées des israélites de Bédarrides et de la principauté d'Orange, qu'il déchiffrait l'inscription hébraïque du Musée-Calvet, et qu'il nous prouvait que l'impôt sur le revenu, dont on parle tant depuis quelques années, n'est pas une invention de nos jours, puisqu'on l'appliquait aux juifs d'Avignon.

Les hommes et les scènes de la Révolution trouvent aussi chez nous des historiens : c'est d'abord le D[r] Laval, qui, en possession des mémoires et de la correspondance de Maignet, a marqué les principaux faits accomplis pendant la mission de ce représentant du peuple dans les départements du Midi, surtout en Vaucluse ; c'est ensuite M. Paul de Faucher, qui a fait la relation de l'assassinat du général Dours, massacré à Bollène le 23 septembre 1794. Ces tragiques événements s'accomplissaient, et le peintre Duplessis mourait de faim à Carpentras, l'architecte-ingénieur Brun, ce l'Islois dont M. Garcin a écrit la biographie, à qui Marseille doit la plupart de ses monuments du siècle dernier, et le Comtat quelques-uns des canaux qui l'enrichissent, terminait obscurément sa vie dans son pays natal. C'était un des derniers de cette magnifique pléiade d'artistes, dont les œuvres font encore l'ornement de notre région, et que M. l'abbé Requin a entrepris de tirer de l'oubli où notre ingratitude et notre indifférence les ont laissés : l'an dernier ce sont les peintres du nom de Guillaume Grève, que le savant archiviste diocésain a mis en lumière, en nous faisant regretter que ses publications ne fussent pas plus nombreuses.

Tout à l'heure notre président a rappelé le souvenir d'un de nos collègues les plus dévoués : M. Tiquet ne se contentait pas d'être un parfait trésorier de notre compagnie, il composait aussi des études littéraires instructives, telles que celles qu'il publia sur les poètes aptésiens Annibal et Pierre de Lortigue ; il signait des œuvres poétiques et des traductions en vers de Monti et de Ten-

Digitized by Google

nyson. C'était en des séances, où M. Manivet nous lisait des sonnets d'un style et d'une facture qui l'ont recommandé depuis longtemps à l'attention des délicats, où M. Chansroux et le Dr Bonnet nous récitaient, nous déclamaient plutôt les strophes de leurs poèmes français et provençaux. La littérature provençale d'ailleurs a eu du bonheur : elle a trouvé en M. Mouzin un critique autorisé pour ses récentes productions. Si je n'étais pas tenu à la discrétion, je vous dirais encore que le même M. Mouzin a écrit une œuvre, provisoirement une légende de la Crau, dont les destinées se poursuivront en dehors de notre société. Si M. de Grailly voulait s'adonner lui aussi à la pure littérature, il ne recueillerait peut-être pas moins de suffrages ; il nous a été permis en effet d'apprécier son talent dans le compte rendu des différents ouvrages de notre excellent collègue M. de Vissac, et d'estimer qu'il peut sans hésiter aborder des sujets plus personnels. Vous serez certainement de notre avis dans un instant.

Depuis la dernière séance publique, M. l'abbé Grimaud s'est ici même révélé comme conférencier distingué en faveur de l'œuvre philhantropique qu'il dirige ; tous ses travaux, du reste, de près ou de loin, se rapportent à l'éducation, soit qu'il rende compte du livre de M. Arnaud sur l'instruction publique à Barcelonnette, soit qu'il traite la question du surmenage. L'actualité l'attire encore, et il l'a prouvé par son travail sur le végétarisme.

C'est à l'actualité que nous sommes redevables de cette séance mémorable, où le lieu habituel de nos réunions privées était beaucoup trop étroit pour contenir les auditeurs de M. le Dr Durbesson, qui exposait la théorie et montrait la pratique des rayons Roentgen. Il est vrai que la science est très honorée parmi nous, d'autant plus que nous avons pour vice-président un géologue des plus écoutés, tel que M. Nicolas, qui a décrit ces derniers temps le terrain miocène des environs d'Avignon, les glaciers du Ventoux, les blocs glaciaires de Bellevue, tout en préparant avec M. le Dr Chobaut une histoire des coléoptères de notre région. M. le Dr Réguis connaît bien, lui, toutes les plantes de Provence, il a étudié l'œuvre des anciens botanistes, tel que Garidel, mais en même temps il rédige une faune icthyologique du département de Vaucluse et combat toutes les fois qu'il en a l'occasion les erreurs et préjugés populaires en médecine.

Je n'aurai encore garde d'oublier, en cette énumération des travaux des membres de la société, l'intéressante notice que M. le commandant Maillot nous a adressée sur la police du roulage en France.

Digitized by Google

La moisson que nous vous présentons est belle, je n'en disconviens pas ; pourtant je ne suis pas entièrement satisfait : d'abord « ce sont toujours les mêmes qui se font tuer », comme me disait ces jours-ci le Dr Réguis ; le nombre de ceux qui écrivent, parlent ou produisent est trop restreint. Et cependant combien est-il de noms, outre ceux que je vous ai cités, qui pourraient s'inscrire au bas des Mémoires que nous publions ! En second lieu, les historiens et les archéologues, dans leur très louable préoccupation des choses du passé, oublient souvent que leurs études, dirigées dans un certain sens, pourraient être de grande utilité aux hommes d'aujourd'hui. Ainsi, par exemple, les questions ouvrières et patronales sont à l'ordre du jour du monde entier. Comment n'a-t-on pas l'idée de rechercher la façon dont ces questions ont été résolues au moyen âge? A cette époque pourtant il y avait des usines, des ateliers, des carrières, des mines, des chantiers; comment se fait-il que, du XIIIe au XVIe siècle, il n'y ait pas eu de grève, pas de conflit grave entre les patrons et les ouvriers. Il faut donc que les corporations, si décriées parce qu'on ne les connaît pas, aient établi des rapports assez faciles entre les uns et les autres; il faut aussi croire qu'elles aient été composées d'heureux éléments, puisqu'une partie de ces mêmes éléments a été reprise de nos jours pour la création des syndicats et des sociétés de secours mutuels. Un pareil problème, comme beaucoup d'autres que je voudrais voir soulever, pourrait m'entraîner loin, mais ne craignez rien, j'ai promis d'être bref. J'ai fini.

L'ordre du jour avait annoncé, outre ces discours et les études de MM. de Grailly, Appûhn et Réguis, qui sont imprimées ci-après, un *Scherzetto* et un *Final* d'une suite pour instruments à cordes par M. l'abbé Chassang, et un fragment de *Concerto* inédit pour violon et piano par M. J. Goudareau. Ces trois pièces musicales, exécutées par les meilleurs artistes de la ville, ont eu un très vif succès et ont prouvé que cette innovation, déjà tentée en la séance publique de 1895, était particulièrement appréciée de l'auditoire.

Digitized by Google

RÉVOLTE

DES

AVIGNONAIS ET DES COMTADINS

CONTRE LE PAPE EUGÈNE IV

ET LEUR SOUMISSION PAR LE LÉGAT PIRRRE DE FOIX

(1433).

I.

Le 13 mars 1431, le cardinal Gabriel Condulmier était élu pape sous le nom d'Eugène IV. Il poursuivit dans l'Église, alors troublée, un but d'apaisement et d'union. Esprit ferme, âme droite, il avait le caractère fort, mais, s'il faut tout dire, empreint d'une obstination qui nuisit à la politique de conciliation qu'il s'était proposée. Au début de son règne il s'appliqua à donner au comté Venaissin et à la ville d'Avignon des preuves de sa sollicitude. Il nomma évêque de cette ville Marc Condulmier, qui était son neveu, quelques-uns disent son frère.

Cependant, un Concile s'était réuni à Bâle, dans le courant du mois de mai. Cette assemblée avait eu lieu quelque peu à l'encontre de la volonté du pape, ou tout au moins en dehors de son initiative et dans une ville qui n'était pas celle qu'il eût désirée. C'est pourquoi les rapports entre le Concile et le Saint-Siège prirent de bonne heure un caractère hostile.

Et, pourtant, le Concile de Bâle s'était réuni dans l'intention déclarée de refaire l'unité morale de l'Église en détruisant les nombreuses hérésies que les scandales du schisme avaient fait naître, particulièrement celle des Hussites. Même ce désir d'unité était si grand, que maintenant l'on essayait de ramener au giron

Digitized by Google

de l'Église romaine les schismatiques de l'Orient ; et cette grande entreprise était également voulue et par le pape et par le Concile.

Sans doute, on parlait de toutes parts d'union, d'apaisement ; mais c'étaient pour beaucoup de gens paroles vagues et purs désirs de l'esprit. De combien il s'en fallait que les âmes y fussent pleinement préparées et consentantes ! Jusque dans le clergé les ambitions déréglées n'avaient pas toutes abdiqué ; dans les Universités et parmi les clercs régnait toujours le goût des vaines disputes et des subtilités scholastiques ; au milieu des guerres continuelles que traversait la chrétienté depuis un siècle, les princes et les seigneurs féodaux de tout rang avaient pris des habitudes de violence, de désordre et de rapacité, qui trop souvent les rendaient réfractaires à toute autorité morale.

On peut dire que le schisme n'était pas éteint dans les consciences et qu'il existait encore à l'état latent. Pour qu'il reparût et s'affirmât au dehors avec son cortège de hontes et de misères, il eût suffi d'une faible cause. « Nous vivons dans des temps très troublés, écrivait le pape le 18 décembre 1431, l'hérésie tchèque empoisonne le cœur des chrétiens, l'erreur des Grecs persévère ; les ennemis de la croix dans l'Asie et dans l'Afrique envahissent l'Europe ; les princes et les peuples chrétiens sont divisés, et le clergé a besoin d'une réforme. »

II.

C'est dans ces circonstances critiques que survint la mort du légat du pape à Avignon, le pieux cardinal François de Conzié. Aussitôt Eugène IV désigne pour le remplacer Marc Condulmier, évêque d'Avignon. Les Avignonais et les Comtadins refusent de le reconnaître et font parvenir au pape leurs protestations et leurs plaintes. Il ne les accueille pas et maintient son légat. Nouvelle ambassade des Avignonais et des Comtadins. Ils allèguent que le légat choisi par le Saint-Siège viole leurs coutumes et leurs privilèges. Trois fonctions distinctes par nature, disent-ils, et qui doivent être confiées nécessairement à trois hommes différents, puisqu'il est fait appel de l'un à l'autre, sont maintenant remises à un seul personnage, qui se trouve être à la fois évêque, viguier de la cité et recteur du Comtat. De la sorte le même est à la fois le juge dont il est appelé et devant lequel on appelle. De cette confusion de pouvoirs naissent dans leur patrie beaucoup de

Digitized by Google

scandales et de dissensions, qui aggravent d'anciens troubles non encore apaisés, et que le seul légat est impuissant à faire disparaître. Eugène IV se montra inflexible, dit l'historien de Cambis, aux prières des Avignonais ; il eut recours même à la reine Jeanne de Naples, pour les contraindre à obéir à ses décisions. Toutefois, il chargea en même temps un de ses cardinaux de s'employer pour apaiser les troubles et faire accepter Marc Condulmier. Mais les gens d'Avignon et du Comtat s'obstinèrent de leur côté ; ils portèrent leurs doléances au Concile de Bâle et se mirent sous sa protection.

Les Pères de Bâle accueillirent avec faveur et empressement cette occasion d'être désagréables au pape. Ils écoutèrent donc les doléances des députés du Comtat et d'Avignon et les approuvèrent de tout point. Ils firent plus : ils leur donnèrent eux-mêmes un nouveau légat, Carrillo, cardinal espagnol (22 juin 1432). On eut dès lors, pour le même pays, deux légats, celui du Concile et celui du pape.

L'usurpation de pouvoir était flagrante. Il ne s'agissait pas ici de fixer des points de doctrine, mission pour laquelle le Concile était qualifié ; la question intéressait l'administration des biens du Saint-Siège, dans laquelle le Concile n'avait pas à s'immiscer. Il eût dû se borner à offrir ses bons offices pour tenter un accord.

L'indignation d'Eugène IV fut extrême, et d'autant plus qu'il déniait à l'assemblée de Bâle le caractère d'un concile régulièrement constitué. Puis, ce Carrillo, que les Pères de Bâle avaient choisi pour leur légat, ne venait-il pas lui-même de le charger d'une mission de confiance pour l'Espagne, où il devait porter au roi de Castille, en guerre contre les Maures, les encouragements et la bénédiction du Saint-Père... Mais, se détournant de sa route et passant à l'adversaire, l'ambitieux Carrillo acceptait du Concile de Bâle un mandat outrageant pour le pape et des fonctions qui attentaient à son autorité.

« Ce qui ne s'est jamais vu, écrivait Eugène IV, les Pères du Concile ont osé établir un légat dans notre ville d'Avignon contre notre gré, et l'ont soumise à la tyrannie d'un cardinal d'intelligence avec eux, au mépris du légat qui y avait été établi par nous et par le Siège apostolique. De là tant de carnages, tant de rapines, d'assassinats et d'incendies. »

Muni par le Concile des pouvoirs les plus étendus, Carillo se rendit à Avignon et dans le Comtat, en chassa Marc Condulmier et se fit reconnaître comme gouverneur par les populations. Tou-

Digitized by Google

tes les protestations d'Eugène IV et ses menaces contre lui furent vaines. La révolte était consommée. Les syndics d'Avignon adressèrent aux Pères de Bâle des lettres dans lesquelles ils témoignaient de leur reconnaissance en termes emphatiques.

III.

La situation était pleine de périls. Avignon et le Comtat entre les mains du Concile, c'était le schisme assuré et triomphant à brève échéance. On le vit bien quelques années plus tard, lorsque à peine nommé, le premier soin de l'anti-pape Félix V, fut de tenter un coup de main sur Avignon. La tentative ne réussit pas, et Félix V, désormais sans force et sans prestige, dut se soumettre. Qui ne pouvait avoir Rome devait avoir Avignon.

Est-ce donc que l'Église allait être encore une fois coupée en deux ? Déjà, on avait la lutte entre le pape et le Concile. Allait-on revoir, demain, — spectacle bien propre à déconcerter les consciences — régner à la fois et se partager la chrétienté, des moitiés, des tiers, des quarts de papes s'anathématisant à l'envi et s'excommuniant l'un l'autre ? Tous ceux qui s'étaient voués à cette tâche de refaire l'union de la chrétienté, la paix et l'unité de l'Église, gémissaient.

Eugène IV eut conscience du danger. Il s'humilia. Sacrifiant ses résolutions antérieures, il laissa là Marc Condulmier et fit appel au dévouement d'un de ses cardinaux, Pierre de Foix, qu'il nomma son légat dans Avignon et le comté Venaissin, avec ordre de les soumettre, dût-il recourir à la force : « Attendu, dit-il, en désignant ce nouveau légat, que pour l'instant il ne se rencontre pas une autre personne dans la sainte Église de Dieu, qui mieux que vous puisse obtenir cette soumission. »

Quel personnage était donc ce cardinal Pierre de Foix, qui méritait un tel éloge ?

Pierre de Foix était le quatrième fils du captal de Buch, Archambaud de Grailly, comte de Benauges, et d'Isabelle de Foix. Celle-ci restée l'unique héritière des comtés de Foix et de Béarn, il fut convenu, par contrat de mariage, que leurs enfants prendraient le nom de Foix, Archambaud laissant à ses puînés le soin de perpétuer son nom. Pierre naquit à Bordeaux

Digitized by Google

en 1385. Tout jeune, il entra dans l'ordre de saint François. En 1405, âgé de 20 ans à peine, il était nommé évêque de Lescar, et à 22 ans cardinal. Il abandonna l'anti-pape Benoît XIII, après avoir reconnu le tort que son opiniâtreté faisait à l'Église, et prit la part la plus active aux négociations entamées à Narbonne, en 1415, pour amener le désistement de cet anti-pape. Puis, il alla se joindre aux cardinaux réunis au Concile de Constance, qui le reçurent avec honneur. Plus tard, envoyé comme légat en Aragon, il eut la gloire de détruire les derniers restes du schisme d'Occident, et les historiens espagnols célèbrent l'habileté avec laquelle le cardinal de Foix sut remplir cette mission délicate. Choisi comme arbitre par le roi de Navarre et le roi d'Aragon, il réussit à négocier la paix entre ces deux princes.

Le légat fut employé, dans la suite, avec d'autres, à préparer l'union de l'Église grecque et de l'Église romaine, et si ses efforts, sur ce point, ne devaient pas aboutir, c'est que pour des raisons d'ordre général et politique, l'union qu'on rêvait était alors impossible à réaliser. Tel était le personnage auquel le pape faisait appel pour ramener au Saint-Siège Avignon et le Comtat. Malheureusement, il allait être difficile de revenir sur les événements antérieurs : Carillo travaillait à se procurer des forces, et négociait avec le redoutable capitaine de routiers, Rodrigue de Villandrando, pour qu'il lui amenât ses gens de guerre.

IV.

Les démarches du cardinal Pierre de Foix pour se faire accepter pacifiquement par les Comtadins et les Avignonais échouèrent ; il s'y attendait, du reste. Le danger pressant, il ne les prolongea pas, et se rendit en hâte auprès de son frère aîné, Jean de Grailly de Foix, comte de Foix et de Béarn, afin de solliciter son concours. Il était porteur de lettres du pape, dans lesquelles le souverain pontife priait Jean, « comme fils fidèle et orthodoxe de l'Église », de vouloir bien assister le cardinal dans l'accomplissement de sa mission. Jean de Foix était alors lieutenant général du roi en ses pays de Languedoc et duché de Guienne, et bien connu des Avignonais, qui en plusieurs circonstances avaient député auprès de lui pour des questions intéressant leur territoire.

Le sénéchal de Beaucaire, Raymond de Villa, lieutenant du comte, fournit une escorte au cardinal.

On traversa le Bas-Languedoc, et de toutes parts dans la cam-

Digitized by Google

pagne dénudée (on était alors en hiver) les yeux du cardinal étaient attristés par la vue de ruines récentes et par des traces d'incendie, jusque dans les plantations d'oliviers. La plupart des maisons étaient abandonnées, les terres éloignées des bourgs et des châteaux-forts laissées incultes. Sur les routes, les marchands et autres voyageurs ne se hasardaient qu'en troupes et armés. Des émissaires circulaient entre les villes, échangeant les nouvelles, et des gardes établis sur les points élevés, à Nimes sur la tour Magne, à Uzès, à Boucoiran, à Sommières fouillaient anxieux l'horizon.

A la moindre apparition suspecte retentissaient en appels, autour des villages ceinturés de murs crénelés, les sons puissants de la trompe, ralliant les paysans, les bergers et les troupeaux de la communauté.

Toutes ces précautions avaient pour cause les bandes de routiers et de gens des grandes compagnies qui infestaient le pays : « Jamais guerre de pillage ne fut menée avec un tel ensemble, dit un historien. Ils avaient établi leur quartier général entre le mont Lozère et la chaîne du Vivarais. De là ils dirigeaient leurs courses tantôt au nord jusqu'à Lyon, tantôt dans la sénéchaussée de Nimes et Beaucaire, tantôt dans celle de Carcassonne. La rapidité de leurs manœuvres était quelque chose de surprenant. » Non contents de piller les campagnes, ils avaient rançonné Uzès, Maguelone, Alais, Anduze, Nimes même et d'autres villes. Dispersés, ils étaient presque insaisissables ; réunis, ils formaient une armée véritable et nombreuse pour l'époque, ayant jusqu'à 4,000 cavaliers et beaucoup plus d'arbalétriers et de gens à pied. Ces bandes, composées en partie de soldats de profession, commandées par des capitaines expérimentés, obéissaient toutes, à cette heure, à ce fameux Rodrigue de Villandrando dont nous avons parlé. Et voilà à quelles gens Carrillo et le Concile de Bâle avaient fait appel pour occuper le malheureux Comtat.

« Il faut avouer, dit quelque part Voltaire, que l'on ne soupçonnera pas de partialité pour le pape, que les Pères de Bâle agirent quelquefois comme de fâcheux imprudents. »

Pierre de Foix trouva Jean au château de Mazères dans le comté de Foix. Il était très occupé à rassembler une armée, avec laquelle il se proposait de combattre les routiers, le printemps venu.

Cent vingt mille moutons d'or lui avaient été votés à cet effet par les derniers États de Languedoc, réunis à Béziers. Il avait

Digitized by Google

près de lui ses conseillers ordinaires et ses principaux officiers. En sa compagnie, Pierre trouva aussi leur frère plus jeune, Mathieu de Foix, comte de Comminges, ancien gouverneur du Dauphiné et chevalier de la Toison d'or (1). Le cardinal n'eut pas grand' peine à décider le comte Jean à conduire ses hommes d'armes dans le Comtat; Mathieu voulut être de l'expédition et partit pour lever des troupes sur ses terres.

Pierre de Foix se rendit alors auprès des évêques de Pamiers, de Conserans et d'Aire, pour en obtenir des secours. Ils se joignirent à lui : ainsi firent deux autres évêques et plusieurs abbés mitrés.

La nouvelle de cette grande entreprise s'étant répandue, des méridionaux de toutes les provinces, épris d'aventures, ou parce qu'une exaltation pieuse les y poussait, vinrent s'enrôler sous les bannières du comte de Foix et de ses lieutenants. Il en arrivait d'Espagne, de Navarre, de Provence même. Les villes de Languedoc : Albi, Toulouse, Béziers, Carcassonne, etc., envoyèrent de forts contingents.

L'armée était organisée à la fin de mars. On signalait son entrée dans les plaines de Toulouse aux premiers jours d'avril; puis elle passa en vue d'Albi. Le comte suivait le chemin de la montagne pour avoir des nouvelles de Rodrigue, prendre contact avec lui et le débusquer des hautes vallées, où il avait coutume de se retirer. Mais Rodrigue était plus au nord. Venu du haut Gévaudan, il descendait sur la vallée du Rhône à travers le Vivarais, se proposant d'entrer dans le Comtat par le Pont Saint-Esprit. Dès le 6 mars 1433, il avait écrit de Saint-Martin de Lennes au Concile de Bâle pour l'aviser qu'il se tenait à sa disposition *promptum et paratum*, prompt et préparé.

Le comte de Foix eut avis de son mouvement et gagna le Rhône, à marches forcées, par Milhau, Le Vigan, Saint-Hippolyte. Dès le

(1) Les deux autres frères de Pierre étaient Gaston, captal de Buch, comte de Longueville, chevalier de la Jarretière, et Archambault, sire de Navailles, dit le chevalier sans peur, tué en défendant Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, assassiné au pont de Montereau. Le portrait des cinq frères est demeuré jusqu'à la fin du siècle dernier, à Avignon, dans l'église des Célestins. Des vers anciens, écrits en caractères gothiques, célébraient leurs largesses pour cette église et leur beauté.

Toi, qui, passant, d'un œil tant curieux
Vois et revois cette belle structure
Parfaite en soi comme envers la nature
Qui plus que l'art rend son fait gracieux,
Saches-tu gré, etc.

Digitized by Google

25 avril, les vigies placées au sommet de la tour Magne purent voir, au loin, par delà les garrigues ensoleillées, poudroyer les plaines du Gardon sous les pas de l'armée pontificale. Cependant, longeant le Rhône, le sénéchal de Beaucaire ralliait avec ses contingents le gros de l'armée.

Le comte devança son adversaire au Pont-Saint-Esprit. Dans quelques escarmouches, il refoula vivement son avant-garde jusqu'aux bords de l'Ardèche, et Rodrigue se retira dans la montagne.

Le comte de Foix avait la main dure, les routiers en avaient fait plus d'une fois l'expérience : tout compagnon pris par lui était pendu. C'est peut-être ce qui leur donna à réfléchir et les rendit plus accessibles à l'idée de retraite.

Le comte Jean, dit l'histoire, était un cavalier de haute mine. Il avait une devise singulière et passablement suggestive qui mérite d'être citée : *Ay bello damo,* j'ai une belle dame. Nous félicitons la comtesse de Foix... si la devise était pour elle. En tout cas, elle nous montre sans détour à quelle flamme les bons chevaliers du temps aimaient s'échauffer le cœur pour leurs prouesses.

V.

Le Pont-Saint-Esprit fortement occupé, l'armée entra dans le comté Venaissin au commencement de mai, ainsi que l'atteste une lettre des syndics et du conseil de la cité d'Avignon au Concile de Bâle. Elle se présenta devant Bollène portant des étendards aux armes du pape Eugène IV ; les soldats et les croisés, car certains étaient venus là comme à une véritable croisade, criaient : « Vivent nos seigneurs le pape et le cardinal de Foix, son vicaire ! »

Maintenant, les hommes d'armes et les troupes régulières avaient cédé le pas au clergé et aux croisés volontaires.

Ainsi accompagnés, les évêques en habits sacerdotaux, la mitre en tête et leurs grandes crosses de pasteurs de peuples à la main, s'avancèrent vers la cité avec des signes de paix. Aux habitants de la ville et à ses défenseurs, ils montraient leurs étendards, ils montraient la croix, et ils faisaient des discours enflammés louant le pape et couvrant d'opprobre les syndics d'Avignon, si du moins l'on en croit ce que ceux-ci rapportent à ce sujet.

Les Bollénois apparaissaient dans l'embrasure des portes, derrière les herses baissées ; ils se pressaient sur les chemins de ronde des remparts, passant leur tête dans les créneaux et par dessus les

Digitized by Google

murs. Mais, comme ils hésitaient à se laisser convaincre, les nouveaux apôtres commencèrent à fulminer des menaces terribles contre leurs âmes, leur ouvrant les perspectives d'une damnation et d'un enfer éternels. Et ils les menaçaient aussi dans leur corps et dans leurs biens, leur désignant de la main la forte armée qui allongeait ses colonnes profondes derrière eux. Le fougueux évêque de Conserans parlait par dessus tous les autres de sa grande voix, et ses gestes amples remuaient la foule. Des étudiants de l'Université d'Avignon, qui se trouvaient là, furent les premiers ébranlés; ils firent des signes d'approbation. Et, tout à coup, ce fut une seule clameur dans le peuple, appelant à lui les prélats et leur tendant les bras par dessus les murs. Les ponts-levis sont baissés, les herses relevées, toutes les cloches s'ébranlent et sonnent; processionnellement le clergé et son cortège entrent dans la ville, dont ils prennent possession pour le pape et son légat, au milieu d'une joie inexplicable, écrivent les syndics d'Avignon. Au faîte de l'église et au plus haut des tours, flottent les bannières d'Eugène IV et du cardinal de Foix.

Après avoir laissé une garnison dans Bollène, l'armée continua sa marche à travers le Comtat, en observant la même manière d'agir, et avec le même succès. Le cardinal et ses frères arrivèrent devant Carpentras le 11 mai. La ville était bien fortifiée, défendue par ses habitants et par un nombre assez important d'hommes d'armes.

Le comte Jean, prévoyant qu'il lui faudrait faire un siège régulier, vint établir son armée à Monteux sur le chemin d'Avignon à Carpentras, de façon à empêcher ces deux villes de communiquer. Mais Pierre de Foix et les prélats qui l'accompagnaient ne perdaient point l'espoir d'entrer pacifiquement dans la ville. Durant que l'évêque de Conserans continuait ses prédications, le sénéchal de Beaucaire et le sénéchal de Nébouzan, Fortaner de Serres eurent mission d'entamer des pourparlers réguliers pour le cardinal et le comte de Foix.

Le parti de la résistance ne se sentait pas capable de lutter contre le sentiment populaire; les pourparlers aboutirent, et le lendemain, le cardinal, entouré de ses prélats, de ses deux frères et d'un nombre imposant d'hommes d'armes, était reçu dans Carpentras avec toutes les marques solennelles d'allégresse publique.

Le surlendemain, l'armée marchait sur Avignon. D'après un document, la ville de Sorgues, qui était alors ville fortifiée, lui opposa de la résistance; elle fut emportée d'assaut, et le 15 mai Avignon était investi.

Digitized by Google

VI.

La ville se refusa à parlementer. Des ordres sévères interdirent aux habitants de communiquer avec les assiégeants. Pour faciliter la défense, on mura plusieurs portes, on para et on arma en guerre les 35 tours d'enceinte, et dans chacune un chef à l'étage supérieur dirigeait la défense. Il y avait d'autres chefs en certains points des courtines, sans compter les capitaines des portes.

On sait que tous les Avignonais étaient tenus de pourvoir à la garde de la ville en temps de guerre. Elle comptait alors 60.000 habitants : les remparts, malgré leur 4.800 mètres de développement, pouvaient être largement pourvus de défenseurs. Les luttes précédentes avaient aguerri la population qui fournissait, notamment, des arbalétriers réputés. L'eau coulait autour des remparts dans des fossés larges de 20 mètres, ainsi que dans les tranchées creusées autour des châtelets et autres ouvrages extérieurs situés en avant des portes principales. Le grand, le petit palais, les bâtiments de l'Amirande et les fortifications qui garnissaient la roche des Doms reçurent garnison. Les remparts commandant l'entrée du pont Saint-Bénézet, fort endommagés dans la guerre précédente, furent mis en état ; en effet, le châtelet qui s'y trouve actuellement n'existait pas alors, au moins dans cette forme. Ce côté demandait à être particulièrement bien défendu, car le roi de France, par ses officiers, avait essayé plusieurs fois de prendre pied sur la rive avignonaise, se prétendant souverain du Rhône d'un bord à l'autre.

A l'intérieur de la ville, les bourguets, qui étaient des îlots de maisons formant comme une seule cité, s'isolèrent en fermant les passages au moyen de herses ou par des chaînes tendues. Dans certains palais appartenant à des cardinaux ou à de puissantes familles, et qui, pareils à des châteaux forts dans la ville, possédaient une tour à la mode florentine, on plaça sur celle-ci des guetteurs, ou même des engins propres à lancer des projectiles.

Le comte de Foix ne redoutait pas de sorties de la part des assiégés : dépourvus de l'appui de troupes régulières et combattant à pied, ils n'auraient pas pu tenir en rase campagne contre ses hommes d'armes. Il disposa donc son armée de manière à fermer tous les passages du côté de la terre. Quant au Rhône, il en était le maître en aval et en amont. Les Avignonais ne pouvaient plus recevoir provision d'aucune sorte et difficilement des nou-

Digitized by Google

velles. Le comte avait emmené des bombardes : Avignon eut les honneurs du canon. Mais ce qui paraîtra singulier, c'est qu'un document parle de munitions pour des bombardes installées à la tour dite de Philippe-le-Bel, sur l'autre rive du Rhône, à 800 mètres environ à vol d'oiseau. Est-ce donc qu'on aurait tiré sur Avignon, de cette tour ? Une pareille portée semble supérieure à celle des canons de l'époque. Pourtant, s'ils ne devaient pas tirer sur Avignon, à quoi et contre qui pouvaient-ils servir ? Il y a là un fait de l'histoire de la balistique curieux à élucider pour ceux qui s'adonnent à ce genre de recherches.

VII.

Le comte de Foix, ayant disposé ses compagnies autour d'Avignon, établit son quartier général dans cette tour de Philippe-le-Bel et dans les défenses qui en dépendaient. Il avait, en effet, convoqué les États généraux du Languedoc à Villeneuve-lez-Avignon, et c'est dans cette ville, au fort Saint-André, qu'ils tinrent leur séance annuelle. La séance d'ouverture eut lieu le 9 juin. Ils votèrent 70.000 moutons d'or pour continuer les mesures de répression à l'encontre des pillards, tant de mer que de terre ; car les corsaires de la Méditerranée ne se gênaient guère, rapportent les États dans leurs doléances, pour opérer des descentes sur les côtes du Bas-Languedoc. Vers Aiguesmortes, notamment, les campagnes avaient été dévastées, les bourgs livrés au pillage et des centaines de personnes emmenées en captivité.

Les historiens supposent que le comte de Foix demanda ces nouveaux subsides pour sa guerre du Comtat ; mais le cahier des doléances ne le dit point, et des notes du cardinal de Foix apprennent très expressément le contraire.

« Après que nous eûmes passé le Rhône, écrit-il, et que nous fûmes devant la cité d'Avignon, nous commençâmes à payer de notre propre bien la solde de l'armée ; nous avons payé indifféremment tous ceux qui étaient de ce côté du Rhône, et la troupe qui occupait la tour de Villeneuve en tête du pont d'Avignon. Et nous attestons que, lorsque nous vînmes devant cette cité, nous possédions 50.000 écus d'or et 1.000 marcs d'argent, que nous avons entièrement dépensés pour cette entreprise. En outre, à notre entrée dans la ville, nous étions débiteur, pour cette même cause, de 100.000 florins de monnaie courante,

Digitized by Google

qu'avec le temps, par la grâce de Dieu, nous avons pu payer de nos propres ressources, et nous avons pleinement satisfait à nos créanciers. »

Assis sur une éminence en face d'Avignon, sur la rive opposée du Rhône, le fort Saint-André dans lequel délibéraient les États, commande une vue immense. Devant lui le Comtat étale au loin sa plaine accidentée et verdoyante, au bas de montagnes nues dont les cimes reculées se teignent du bleu appâli et doux des lointains. La plupart des membres des États du Languedoc ne connaissaient pas encore ce merveilleux pays. Apparu, tout rayonnant de lumière, dans la gloire des premiers jours d'été, il leur semblait vraiment une terre sacrée, domaine prédestiné de l'Église. Dans leur imagination, un lien s'établissait entre les beautés de ce pays et les splendeurs mystiques de leur foi. Chaque matin, quand naissait l'aube et que des brumes opalines couvraient la plaine, tout à coup, en face d'eux, sur les larges cimes des monts de Vaucluse, pareilles à un autel, ils voyaient se lever et monter le soleil, ostensoir prodigieux nimbé d'or et d'argent. Il épandait ses rayons de feu, soulevant un à un les voiles de brume argentée, sous lesquels s'était endormie la blanche terre des papes. D'abord apparaissaient Crillon, Mormoiron, Venasque, Le Beaucet, puis ce front de collines courant de Saint-Saturnin à Caumont, et qui portait en son milieu les tours de Gadagne comme un diadème. La ville d'Avignon surgissait enfin dans la jeune lumière, fleurie de campaniles, de clochers et de clochetons, et dressant par dessus tout son palais démesuré. Les gonfanons des capitaines flottaient aux portes et sur les tours, et la ville était dans le cercle des mâchicoulis et des créneaux de ses remparts comme dans une immense corbeille aux bords dentelés.

Parmi les membres des États beaucoup de barons et de prélats faisaient partie de l'expédition : chez tous le désir de prendre Avignon grandissait chaque jour, et l'on pressait le siège avec une énergie croissante.

Cependant, on s'inquiétait dans la ville de ne pas recevoir les secours attendus. Par des lettres en date du 26 mai, le cardinal Carillo avait notifié à Rodrigue de Villandrando un décret du Concile, qui lui confiait le soin de sauvegarder par les armes l'indépendance d'Avignon. Ces lettres n'étaient-elles pas parvenues à leur adresse ? Le routier les laissait sans réponse.

Le peuple éclatait en plaintes. On était à la fin de juin. Les

Digitized by Google

approvisionnements pour une population si importante ne pouvaient durer longtemps, et le blocus était étroit. Qu'attendait-on pour se soumettre, si l'on n'espérait plus de secours ? On connaissait le cardinal de Foix et la confiance qu'on pouvait attacher à ses promesses. Il avait donné sa parole de respecter les libertés de la ville. Qu'avait-on à craindre pour l'avenir ?

Le Comtat était à cette heure entièrement pacifié. Mathieu de Foix avait mis des garnisons dans toutes les places de quelque importance, et tout le pays reconnaissait le légat, son frère.

Beaucoup de gens du Comtat s'étaient rapprochés d'Avignon assiégé. Tournant de loin autour de la ville, ils la contemplaient anxieux. La plupart avaient là des amis ou des parents, et ils étaient impatients de voir finir le siège, car l'armée foulait le pays durement. Dans cette sorte de croisade, les malheureux Comtadins jouaient le rôle d'infidèles, rôle ingrat s'il en fut. Il serait difficile d'exprimer combien Avignon et son territoire souffrirent pendant cette courte guerre, dit un historien. La campagne fut ravagée ; il y eut des incendies considérables dans la ville.

Les dissensions s'accentuaient. On ne croyait plus aux promesses du cardinal Carillo et de ses partisans.

Le comte de Foix poussa le siège avec un redoublement de violence. Il avait installé de grandes machines devant les remparts, et elles lançaient d'énormes pierres enfonçant les toitures. Elles abattaient les murs des maisons (*desroucavant*, dit le chroniqueur Miguel del Verms). Par son énergie, cette expression donne à entendre qu'on avait hissé sur ces plates-formes des bombardes, qui seules pouvaient être capables de tels effets. Ou peut-être cela indique-t-il qu'on avait fait brèche aux remparts sur quelques points, et que maintenant on tirait sur les maisons.

Le conseil de la cité et les syndics se refusèrent à voir souffrir plus longtemps le peuple, et le 8 juillet on ouvrit les portes aux assiégeants, après qu'on eût tiré hors du palais et chassé de la ville Carillo et ses principaux partisans.

Les gardes avignonaises furent remplacées par des soldats Fuxeens. Avec les troupes régulières allant prendre possession de certains points dans la ville, entrèrent les volontaires de toute nature, qui suivaient l'armée et les gens du Comtat. Durant tout le jour, dans les rues étroites de la ville, une multitude bariolée composée de gens divers par le pays, la langue et le costume, coula comme un fleuve. Heureux de leur délivrance et impressionnés par ce spectacle, les Avignonais se mêlaient à cette foule,

Digitized by Google

dans laquelle ils retrouvaient des parents et des amis. Sur le port, les bateliers, qui formaient une corporation nombreuse et renommée, déchargeaient avec des cris de joie les provisions qu'apportaient des barques venues de Languedoc et de Provence, et que les défenses du comte avaient tenues éloignées durant le siège.

Conduit par les syndics, le cardinal de Foix marcha vers le palais. Ses frères l'escortaient avec l'élite de l'armée, dans laquelle brillait au premier rang la troupe fleurdelisée des 120 chevaliers français, que le roi entretenait auprès de son lieutenant pour sa garde. Le cortège s'avançait dans un bruissement d'armures jetant des feux sous l'ardent soleil; il allongeait par les rues une forêt mouvante de lances toutes ornées de banderilles aux couleurs violentes, et la lourde chevauchée des hommes d'armes faisait trembler le sol.

Touché des acclamations qui le saluaient au passage, le légat, les mains tendues, jetait de toutes parts sa bénédiction comme une semence de réconciliation et d'oubli. Les cris redoublaient et les appels de joie; une clameur immense sortait de la foule; et par dessus les coups de tonnerre des bombardes, les 300 cloches d'Avignon chantaient de leur voix claire.

VII.

La cité d'Avignon s'était donnée tout entière à son légat dans cette belle journée de juillet. Elle n'eut jamais à s'en repentir ni à se reprendre. Trente-deux ans il gouverna cette ville et le Comtat, sans qu'un nuage se soit jamais produit dans les rapports du gouverneur et de ses administrés.

Il avait l'âme grande et douce; et les souffrances et les misères de ce pays durant la longue période de troubles qu'on venait de traverser, l'avaient ému; il s'appliqua à effacer les dissentiments et les haines et à ramener la prospérité disparue. Bientôt le peuple qui l'aimait ne l'appela plus que le « bon légat »; ce titre demeure attaché à son nom dans l'histoire de cette ville. Bien loin de songer à entreprendre sur les droits de la cité, il présida à une rédaction nouvelle et plus large de ses statuts par les syndics et le conseil.

Quelques monuments de lui restent encore dans Avignon, notamment la croix de la Carreterie, dite Belle-Croix, qu'il fit élever en commémoration de l'extinction du schisme, et la plate-forme de l'église de Notre-Dame des Doms avec le grand escalier qui y conduit. Il recueillit les restes des Saintes-Maries-de-la-Mer en-

Digitized by Google

fouis dans le sable, et les fit placer dans un autel où ils sont l'objet, depuis cette époque, d'une grande vénération et d'un pèlerinage annuel. Devant cet autel dressé en face de la mer grande, tu as porté, Mistral, une fleur qui ne se fanera jamais, ta Mirèio, ta fleur de Crau !

C'est le cardinal de Foix qui, courageusement, déjoua la tentative à main armée dirigée par l'antipape Félix contre Avignon. C'est lui encore qui, à la prière du roi de France, Charles VII, s'entremit auprès d'Eugène IV pour l'empêcher de céder Avignon et le Comtat au dauphin de Viennois (1438). En 1457, il présida le concile provincial d'Avignon. Successivement, le cardinal Pierre avait été nommé archevêque d'Arles et abbé de Montmajour, puis légat *a latere* pour les provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Embrun, Vienne, Narbonne, Toulouse, Auch et l'Aquitaine. Et plus que son pouvoir, son autorité morale allait grandissante, si bien qu'Avignon redevenait sous son gouvernement, un centre, une capitale, où s'arrêtaient des ambassades et de grands personnages. Et tous les métiers et tous les arts brillants qui avaient fait la richesse de la ville étaient redevenus prospères.

Quand il mourut, le 13 décembre 1464, âgé de 78 ans, les Avignonais, en témoignage de reconnaissance, lui décernèrent le nom de « Père de la patrie », *ut pater patriae rexit.* Il voulut être enseveli dans la robe de frère de saint François, sous laquelle il avait débuté dans la vie religieuse. Il fut enterré dans l'église des Célestins, et sur la pierre de son tombeau on grava sa magnifique et fière devise : *Servire Deo regnare est,* servir Dieu c'est régner !... Dieu veut dire ici, l'absolu Devoir, le Bien idéal et suprême. Qui le sert ne se diminue pas mais se grandit, ne s'abaisse pas mais s'élève, se fait roi en esprit et en vérité. La conscience de ses grandeurs intimes venge l'honnête homme des mauvais coups du sort. Également éloigné des lâches abandons et des révoltes folles, il supporte d'un cœur haut l'injustice du monde ; car il sait travailler à une royauté impérissable se prolongeant dans l'infini. Les philosophies antiques, si orgueilleuses de leurs maximes morales, pourraient-elles en montrer une qui atteigne, d'un coup d'aile si prompt, de tels sommets ? La pensée est chrétienne, sans doute, mais avec un accent particulier de fierté hautaine bien digne de ce grand prélat, qui administrateur, diplomate, fondateur de collèges et de bibliothèques, chef d'armée au besoin, donna autant à l'action qu'à la pensée contemplative, et qui pour cela cherchait, avant tout, dans une maxime, la force morale qui arme pour la lutte, redresse et soutient.

F. DE GRAILLY.

Digitized by Google

APPENDICES.

I.

Les historiens Quicherat et Flourac, celui-ci s'en rapportant au premier sans avoir suffisamment contrôlé ses dires, critiquent très vivement le comte de Foix, au sujet de cette expédition. Agissant à l'insu du roi, et, sans doute, contre sa volonté, il aurait abandonné pour cette entreprise le pays qui lui était confié, au moment où ce pays avait besoin de lui.

Nous observons, d'abord, que grand feudataire et comte souverain Jean était en droit de pratiquer une politique personnelle, ayant une puissance et des moyens d'action personnels. Nous rappelons que, précédemment, son intervention énergique en faveur de l'unité de l'Église et contre les fauteurs du schisme, lui avait valu du pape Martin V le titre de « Vengeur de la foi. » En s'armant pour rendre au Saint-Siège Avignon et le Comtat, il agissait, donc, dans le sens de ses actes antérieurs et de ses convictions, et avec un droit d'action personnel indiscutable.

En second lieu, il n'abandonnait nullement la défense du Languedoc attaqué par les routiers, puisqu'il devait trouver ceux-ci pour adversaires dans son expédition du Comtat. S'il n'eut pas à les combattre dans ce dernier pays, c'est qu'il avait pris la précaution de s'attaquer à eux tout d'abord et de les refouler. A la suite de sa campagne malheureuse, Rodrigue se retira du Languedoc pour un long temps, et les États de cette province furent réunis à Vienne, en Dauphiné, l'année suivante (avril 1434), sur la convocation du roi lui-même. Or, après avoir accordé les subsides nécessaires à l'administration du pays, ils votèrent une somme de 6.000 moutons d'or, qui fut spécialement offerte au comte de Foix à titre de présent, en même temps qu'il recevait, en présence de Charles VII, les éloges des députés au sujet du zèle dont il faisait preuve pour le bien de la province, dans ses fonctions de lieutenant général.

Digitized by Google

Penser que le roi ait pu ignorer une expédition de cette durée, et un rassemblement de forces de cette importance, est singulièrement méconnaître les conditions de la vie politique à cette époque. On oublie que le Languedoc était rempli d'officiers du roi : sénéchaux, capitaines de villes, trésoriers, etc., et que, même en l'absence de cette circonstance particulière aux provinces royales, les nouvelles politiques de quelque importance, et spécialement celles qui concernaient des faits militaires, circulaient, sur tout le territoire, avec une rapidité étonnante. Actuellement, en Algérie, dans le territoire indigène, et jusque dans les immensités du désert, on ne peut mouvoir une troupe armée qu'on n'en soit informé à mille kilomètres plus loin. Ainsi en arrivait-il dans l'ancienne France, et même dans l'ancienne Gaule, pour remonter à des époques encore plus reculées.

Donc, le roi, qui était au courant des moindres faits intéressant le Concile de Bâle, — de cela on a les preuves écrites, — connut très bien l'expédition du Comtat. Comme il ne fit rien pour l'empêcher, on est bien en droit de penser qu'il l'approuvait. Des faits corroborent cette opinion.

Dans l'inventaire des archives du Vatican, aux archives nationales L 378, on trouve l'indication d'une lettre écrite par Charles VII au pape, par laquelle il prenait l'engagement de défendre le souverain pontife et la religion « contre les entreprises des pervers, qui abusent du Concile de Bâle pour les attaquer. »

Le 23 août 1433, très peu de temps après le siège d'Avignon (voir Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*), le roi adressait au Concile une lettre se terminant ainsi : « ... Réfléchissez mûrement, Pères pleins de zèle, et envisagez les conséquences. Nous vous supplions, par les entrailles de la miséricorde et de la charité de Jésus-Christ, de ne point tant molester notre saint Père le pape, de peur qu'un schisme pestilentiel et digne d'horreur ne soit engendré. Hélas ! nous frémissons encore au souvenir de la cruelle division qui a régné si longtemps, et qui n'a été récemment apaisée qu'au prix de tant de peines et de tant de veilles. Que Dieu et son Christ, époux de l'Église catholique, nous préservent du retour d'un tel fléau ! »

On objectera que, si tels étaient les sentiments du roi, il eût dû intervenir lui-même. Mais, bien qu'il ne fût déjà plus le petit roi de Bourges, il avait assez à faire de poursuivre l'entière conquête de son royaume. Cette intervention eût été, d'ailleurs, inutile,

Digitized by Google

puisque son lieutenant était directement saisi de l'entreprise par son frère et par le pape, et qu'il suffisait à la tâche. Le roi n'avait même pas à donner son autorisation, car aux fonctions de lieutenant général conférées au comte Jean étaient attachés des pouvoirs plus étendus qu'il n'était ordinaire, ainsi qu'on peut le voir par cet extrait de l'ordonnance de nomination datée du 6 janvier 1424 : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, etc... Savoir faisons que, considéré la prouchaineté de lignage en quoi nous actient nostre très cher et amé cousin Jehan, comte de Foix, et les grans sens et vaillance de sa personne, ayans en mémoire les recomendables et proufitables services que nostre dit cousin nous a faiz à la réduction du dit pays de Languedoc en nostre obéissance, icelluy avons ordonné, commis et estably nostre lieutenant général ès diz pays de Languedoc et duchié du Guienne, et pour ce lui donnons par les présentes povoir et mandement espécial de soy employer à la conservacion et deffence de noz diz pays.... faire mectre en armes les nobles et autres pour iceux employer, ainsi que pour le mieux il advisera, tant à la garde de nos diz pays, comme au recouvrement des places et forteresses occupées en iceux par nos ennemis *et partout ailleurs où besoin sera pour le bien de nous.* »

II.

Le testament du cardinal de Foix contient ces mots : « Après que Rodrigue se fut retiré dans d'autres parties de la France, le comte délibéra de passer le Rhône avec nous et d'aller devant Avignon : ce qui fut fait. »

De cette phrase il semblerait résulter que l'expédition du Comtat ne fut décidée qu'après l'expédition contre Rodrigue. Cependant, il est hors de contestation que le rassemblement de l'armée (auquel, comme on l'a vu, concourut le cardinal Pierre) eut lieu avec ce double objectif de faire la chasse aux routiers et de soumettre le Comtat. Quicherat constate, lui-même, que dès la fin de l'année 1432, le comte de Foix écrivait aux barons et aux communes du Gévaudan, faisant appel à leur vigilance, forcé qu'il était de s'absenter pour une affaire si grave qu'elle intéressait la chrétienté tout entière.

Des diverses énonciations du testament du cardinal-légat, écrit, d'ailleurs, 30 ans après les événements dont il est question, il faut conclure seulement :

Digitized by Google

1° Que le cardinal et ses frères avaient cru un moment possible d'obtenir la soumission d'Avignon et du Comtat, au moyen de simples négociations entamées depuis Villeneuve-lez-Avignon et appuyées d'une démonstration militaire ;

2° Que le cardinal de Foix avait auprès de sa personne, et lui obéissant directement, des troupes autres que celles du comte Jean ; que ces dernières étaient destinées à combattre d'abord Rodrigue, et de façon éventuelle seulement à accompagner le cardinal, dans sa prise de possession du comté Venaissin ;

3° Qu'une partie de l'armée du légat rassemblée hâtivement ne rejoignit qu'après l'entrée dans le Comtat, ce qui est confirmé par la lettre des syndics d'Avignon écrite à la suite de la prise de Bollène, lettre qui déclare que l'armée envahissante grossit chaque jour.

III.

On trouve chez les historiens que nous avons déjà nommés, Quicherat et Flourac, cette opinion singulière que la résistance d'Avignon, d'une part, et de l'autre sa réduction par la force, eurent pour motif la rivalité des maisons de Foix et d'Armagnac.

A la vérité, pour Flourac ce ne serait qu'une cause seconde, nous ne disons pas secondaire ; mais Quicherat ne voit pas autre chose dans l'affaire.

Pour l'intelligence d'une pareille thèse, il convient de savoir que Carillo aurait eu pour lieutenant, dans sa légation, le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Auch. Les maisons de Foix et d'Armagnac étant fréquemment en lutte armée, la rencontre de ces deux noms a donné immédiatement lieu de penser à nos auteurs qu'ils tenaient là le vrai motif de cette courte guerre.

C'est conclure trop vite. Nous avons vu les Avignonais et les Comtadins s'obstiner à ne pas reconnaître le légat Marc Coudulmier et s'insurger contre l'autorité du pape. En refusant de recevoir le second légat Pierre de Foix, ils se conformaient, tout naturellement, à ce qu'avait été jusque-là leur conduite ; et nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire, pour expliquer celle-ci, de faire intervenir les inimitiés de deux maisons féodales, absolument étrangères à Avignon et au Comtat : aussi n'avons-nous même pas parlé de ce motif dans notre court récit.

Nous nous en sommes abstenu d'autant plus prudemment, qu'examen fait de la question, l'existence du cardinal d'Armagnac,

Digitized by Google

comme second de Carillo, paraît douteuse, et pourrait bien être une erreur du chroniqueur del Verms, auquel nos deux historiens ont emprunté ce détail. Les syndics d'Avignon citent l'archevêque d'Auch parmi les prélats qui accompagnaient le cardinal de Foix dans son invasion du Comtat.

En effet, l'inimitié des Foix et des Armagnacs n'était pas à ce point irréductible qu'elle les poussât à se faire partout la guerre. Elle avait pour cause la possession du comté de Bigorre, que les deux familles se disputaient depuis longtemps.

Aux droits sur ce comté qu'il tenait de sa mère, le comte Jean de Foix avait joint les droits lui provenant de son cousin, le célèbre captal de Buch Jean de Grailly, connétable d'Aquitaine et comte de Bigorre, dont son père Archambaud fut le principal héritier. Ainsi nanti, après une guerre pleine de vicissitudes, Jean avait fini par l'emporter sur son rival ; et la possession du comté lui avait été confirmée par le roi, suivant lettres patentes délivrées en 1425. La question était donc tranchée ; et un acte d'alliance avait été conclu entre le comte Jean et Bernard d'Armagnac, durant l'année 1432.

En présence de ces faits précis, on jugera pour le moins déclamatoire et vaine la phrase de Quicherat parlant « du scandale de ces deux maisons ennemies, qui trouvaient moyen de se commettre jusque sur les degrés de la chaire apostolique. »

F. DE G.

Digitized by Google

LE RHONE.

Impassible, tu vas, roulant ton flot rapide
Vers l'inféconde mer, gouffre jamais empli ;
Et comme la mémoire humaine vers l'oubli,
Vers un funèbre hymen, ton cours, mâle stupide.

Du couple glorieux, aux mystiques amours,
Tu n'as pas conservé la poétique image ;
Et ton murmure altier n'est pas même un hommage
Au gothique palais dont tu baignes les tours.

Onde sans cœur, miroir sans tain, glauque prunelle,
Rien ne trouble ton cours dans tes bords sans roseaux ;
Les bruits de la cité ricochent sur tes eaux,
Et tu ne gardes rien du passage d'une aile.

Tu n'as pas le regret amer du mont natal.
Rien ne t'émeut. Le soir, sous nos murs d'épopée,
Au souvenir sanglant de rudes coups d'épée,
Nul frisson douloureux ne crispe ton cristal.

Que t'importent les lieux et les hommes ? Tu marches.
Et si parfois un pont ralentit ton chemin,
Qu'il soit de fer moderne ou de granit romain,
Tu ronges ses piliers et tu sapes ses arches.

Digitized by Google

Tu ne te souviens pas, parmi tes quais fleuris,
Du déroulement saint de nos Panathénées ?
Des vierges au front pur et de fleurs couronnées,
Dis, fleuve indifférent, n'étais-tu pas épris ?

Que te font nos mûriers, nos vignes et nos chênes ?
L'azur de notre ciel, l'or de notre soleil ?
Tu passes, voyageur anxieux et pareil
Au fiancé qui rêve à ses amours prochaines.

D'autres chantent ta force et ta fécondité.
Moi, je songe aux moissons que ton flot, Rhône avide,
Saccage ; aux champs féconds qu'il éventre et qu'il vide,
Herse aveugle de mort et de stérilité.

Et les désespérés, les pâles Ophélies,
Trouvent-ils dans ton lit le répit et la paix ?
Ils roulent avec toi. Dans ton limon épais
Leurs dépouilles ne sont pas même ensevelies.

Véhicule d'oubli, charnier toujours béant,
Tu reçois les égouts tragiques des Sodomes.
Épis, moisson du sol, cadavres, moisson d'hommes,
Vont sur le même flot vers le même néant.

Paul MANIVET.

Digitized by Google

UN FAUX LOUIS XVII

D'APRÈS SES

MÉMOIRES RECUEILLIS ET COMMENTÉS

PAR M. DE VISSAC.

Mesdames, Messieurs,

Récemment, un auteur dramatique mettait aux prises, sur la scène de l'Odéon, trois individus soutenant avec une égale ardeur des prétentions également justifiées au titre de roi de France : chacun d'eux était né à Versailles au temps où

Versailles rayonnait encor.

Chacun avait porté dans son enfance les noms éclatants de duc de Normandie et de dauphin. Chacun avait eu sa part de l'humiliation de Varennes et de l'angoisse du 10 août. Chacun avait souffert les outrages et les brutalités du cordonnier Simon ; chacun enfin miraculeusement sauvé par le dévouement de quelque fidèle serviteur, avait grandi dans l'exil et l'obscurité, puis un jour s'était levé pour réclamer son rang d'aîné de la maison de France. Chacun disait : Regardez-moi; des traces de rousseur couvrent mes joues; mes bras portent les trous de l'inoculation ; j'ai le nez des Bourbons; j'ai la lèvre des Habsbourg; je ressemble au roi dont l'échafaud du 21 janvier fit un martyr, à la reine qu'insulta Fouquier-Tinville avant de l'envoyer à la guillotine...

Aux trois Louis XVII qui figurent dans la pièce odéonienne, l'auteur aurait pu en adjoindre bien d'autres ; car ce ne sont pas les Louis XVII qui ont manqué pendant la première partie de ce siècle. M. de la Sicotière, qui leur a consacré un ouvrage spécial,

Digitized by Google

en compte jusqu'à trente, et sans doute il en oublie. Il fut un temps où chaque quartier de Paris avait son Louis XVII. Quelques-uns parmi ces prétendants ont réussi à rallier des partisans convaincus et à se faire une petite place dans l'histoire. Le souvenir n'est pas encore perdu des procès retentissants soutenus par Naündorf et ses héritiers, de l'appui donné par l'éloquence de Jules Favre aux prétentions de cet horloger prussien.

Le Louis XVII, dont je vous demande la permission de vous entretenir un instant, est loin d'être aussi connu ; c'est au contraire un des plus obscurs parmi les faux dauphins. Je ne pense pas que personne l'ait jamais pris au sérieux. C'était un pauvre fou, dont les journaux du temps font à peine mention et qui relève non de l'histoire, mais de la médecine mentale. Et cependant je ne désespère pas de vous montrer que ce malheureux mérite quelques minutes d'attention. C'est un homme après tout, un de nos semblables, un pauvre être qui a eu son rêve de grandeur et qui a souffert en conséquence ; si peu de bruit qu'il ait fait dans le monde, il mérite donc quelque sympathie ou quelque pitié de notre part, et il faut savoir gré à M. de Vissac d'avoir exhumé ses mémoires.

Le personnage, que j'ai mission de vous présenter et que l'attrayante notice de M. de Vissac vous fera mieux connaître, s'appelait de son vrai nom Victor Persat ; ses parents exploitaient une propriété importante à Émesat, un petit village du Puy-de-Dôme, où il naquit le 10 décembre 1790. Une remarque à ce sujet : le dauphin, le vrai, est né en 1785. Victor Persat était donc trop jeune de cinq ans pour le rôle qu'il prétendait jouer ; mais il ne s'embarrasse pas pour si peu. Le dauphin né en 1785 est mort en bas-âge, nous dit-il, et moi qui suis né cinq ans plus tard, quand la Révolution était déjà déchaînée, je suis Charles-Philippe, prince de Navarre, que les malheurs des temps ont empêché d'être proclamé dauphin. Son enfance parmi ses frères et sœurs n'eut rien de remarquable ; il faut noter cependant que, pendant un voyage à Bordeaux, d'où était sa mère, certains troubles se produisirent dans son esprit ; il eut sans doute à cette époque — en 1806 — son premier accès de démence, et plus tard rattacha à ce voyage le premier soupçon conçu par lui de sa qualité de Louis XVII.

A 17 ans, Victor Persat s'engagea dans les chasseurs à cheval, puis il entra dans la garde impériale et prit part à diverses campagnes, en Italie, en Autriche, en Espagne. Il était de l'expédition de Russie et reçut au passage de la Bérézina une blessure assez

Digitized by Google

grave, qui semble avoir contribué au dérangement de ses facultés, déjà peu solides par nature.

Il est intéressant de noter que le futur Louis XVII fut un soldat du premier Empire; quelque chose des habitudes d'esprit contractées au service demeura en lui, quelque chose aussi de l'admiration, de l'attachement qu'inspirait l'empereur aux soldats de la Grande-Armée. Ce prétendu fils de Louis XVI, ce neveu de Louis XVIII parle par instants dans ses Mémoires comme un partisan des Napoléon ; il est assez piquant de trouver en pleine Restauration, chez un homme qui se dit le chef de la famille royale de France, une pointe de bonapartisme.

Après la chute de l'Empire, Victor Persat se mit d'abord à faire valoir le bien qu'il tenait de ses parents, mais c'était un étrange propriétaire, un cultivateur bien peu soucieux de culture ; il dilapidait son patrimoine, se répandait en paroles imprudentes contre les Bourbons. A plusieurs reprises il se fit incarcérer, puis bientôt relâcher, les autorités voyant en lui une sorte de toqué inoffensif. Inoffensif, il ne l'était pas toujours cependant, puisqu'en 1818, dans un accès de folie, il déchargea son fusil sur un brigadier de gendarmerie. Traduit pour ce fait devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, il ne dut son acquittement qu'au talent de son défenseur, Me Tailhand, qui sut persuader le jury de l'irresponsabilité de son client.

A la suite de cette aventure, la tête de Persat s'était entièrement dérangée, et pour se débarrasser d'un personnage aussi compromettant, sa famille l'expédia en Amérique, où il devait rejoindre un de ses frères. Il partit et résida cinq ans à Cuba ; sans doute le climat excessif de la perle des Antilles n'était pas fait pour le ramener à la santé. C'est à Cuba, en 1823, qu'il découvrit que le nom de Persat n'était pas son vrai nom, que sa filiation réelle n'avait rien de commun avec celle de l'obscur paysan d'Auvergne qu'il avait cru être ; c'est là enfin que lui fut révélée mystérieusement sa qualité de fils légitime de Louis XVI et de roi de France par conséquent.

Après un voyage à Washington, où il présenta ses revendications au Congrès des États-Unis, le nouveau Louis XVII s'embarqua à New-York pour la France, afin de faire valoir ses droits. Il débarqua au Havre, nanti d'un sceau royal, de 25 louis et de 3.000 proclamations imprimées. Ses débuts sur la terre qu'il venait gouverner ne furent pas des plus heureux ; comme il était facile de le prévoir, il fut mis aussitôt en prison, et alors commencèrent

Digitized by Google

les années d'épreuves, de captivité, de comparution devant divers tribunaux. Victor Persat fut incarcéré d'abord au Havre, puis pendant près d'un an à Rouen, puis à l'hospice de Saint-Yon, enfin, sur ses instances réitérées, on le transféra dans son pays natal, à Riom, où il retrouva d'anciennes connaissances, en particulier son avocat, Me Tailhand, devenu procureur général, et dont l'intercession lui valut au bout de quelque temps la liberté. Son exaltation s'était calmée ; peu à peu il oublia ses visées ambitieuses, vécut bien des années encore, paisiblement, obscurément. M. de Vissac a retrouvé son acte de décès, qui est daté de Saint-Maurice, canton de Charenton, et qui remonte au 19 novembre 1878. Il n'y a donc pas encore vingt ans qu'est mort ce fils de Louis XVI.

Après avoir retracé brièvement sa vie, je vais essayer de vous donner, d'après M. de Vissac, une idée de sa personnalité morale : à vrai dire, elle n'a rien de bien saillant ni de bien imprévu. C'est un homme très vaniteux naturellement, comme tous ceux qui sont atteints de la manie des grandeurs ; à l'en croire, il se serait distingué de plusieurs façons, à la guerre comme en temps de paix. Soldat, il a conservé à lui tout seul un poste que de vieux braves abandonnaient, et mérité à 18 ans les galons de brigadier ; il a attiré l'attention de « son cousin Napoléon », et s'il y avait une justice, fût devenu général en cinq ans. Civil, il s'entend à tous les métiers ; c'est un maçon exceptionnel, comme son père Louis XVI avait été un serrurier hors ligne ; c'est aussi un charpentier, un mécanicien, un inventeur qui, à Cuba, ne suffisait pas aux commandes. En réalité, c'était un homme de talents médiocres et d'instruction très négligée. Son orthographe est d'une fantaisie déconcertante, à en juger d'après les échantillons que nous en donne M. de Vissac. Il est d'ailleurs possédé de la démangeaison d'écrire ; rien de plus fréquent chez les faibles d'esprit. Un aliéniste n'hésiterait pas à le qualifier de graphomane. Lettres à toutes les personnes qu'il connaît de nom, à sa prétendue sœur la duchesse d'Angoulême, aux autorités des départements qu'il traverse, aux religieuses chargées de donner des soins aux malades dans les prisons et les hospices qu'il habite, mémoires pour servir à sa défense, journal de ses pensées, projets de constitution, poésies, chansons, nous le voyons tout le temps de sa détention constamment occupé à barbouiller du papier ; — jamais on ne lui en donne à sa suffisance. Ajoutons qu'il est en même temps dessinateur ; il représente, à titre de documents à l'appui, les lieux qu'il a habités : le palais ou,

Digitized by Google

comme il dit, le Louvre de Versailles, un appartement des Tuileries, la prison du Temple ; il représente encore l'orgue, ou selon sa manière d'écrire « le norgue », dans lequel on l'a caché pour le faire évader. Ses dessins sont d'ailleurs d'une simplicité tout enfantine, et pour les comprendre il est indispensable d'avoir recours aux explications par lui annexées.

Les conceptions et les récits de ce Louis XVII auvergnat sont à peu près aussi puérils que ses dessins. L'histoire qu'il imagine ressemble à quelque invraisemblable roman-feuilleton, à un mélodrame raconté par un spectateur qui ne l'aurait pas bien compris. Dans tout bon mélodrame il y a, comme chacun sait, un traître qui tout le long des cinq actes se rend coupable des plus noirs forfaits. Dans le récit que Persat fait de sa vie, ce rôle est dévolu au général marquis de Lafayette, l'infâme, l'odieux marquis, comme il l'appelle, son principal ennemi, son persécuteur infatigable. Lafayette est pour nous un personnage historique, mais peut-être ne nous représentons-nous pas exactement l'importance qu'il a eue aux yeux de ses contemporains, de quelques-uns au moins, la place qu'il a tenue dans l'imagination de ses compatriotes du pays d'Auvergne. Victor Persat avait entendu parler de lui bien souvent dans son enfance, et il n'est pas surprenant que, devenu Louis XVII, il associe Lafayette à toutes les aventures supposées de sa vie. Lafayette a été l'ennemi acharné, le mauvais génie de la Maison de France ; ses abominables complots ont commencé plusieurs années avant la Révolution, dont il est, bien entendu, le principal sinon l'unique auteur, et à travers les tragiques événements qui se sont déroulés, il n'a cessé de tout mettre en œuvre pour parvenir à son but, qui est de régner en France. C'est lui, il est vrai, qui, en 1793, à l'aide d'un ecclésiastique déguisé en joueur d'orgue — le fameux « norgue » — a fait sortir le dauphin du Temple, mais cette évasion était nécessaire à la réussite de ses ténébreux desseins. C'est par ses soins que l'enfant royal a été transporté dans un château sur la montagne et livré à deux dames, les « dames de la montagne », qui se sont appliquées de leur mieux à faire disparaître les taches de rousseur et tous les signes pouvant aider à reconnaître le fils de Louis XVI. C'est par la volonté de Lafayette que les mêmes dames ont fait boire à l'enfant des boissons destinées à lui faire perdre la mémoire, puis grâce à la complicité d'une nourrice, ont opéré la substitution de Victor Persat au dauphin. C'est Lafayette encore qui, de près ou de loin, a constamment surveillé l'héritier du trône, l'a entouré d'émissaires

Digitized by Google

et d'espions, l'a empêché de devenir général sous l'Empire et de faire fortune à Cuba. C'est lui qui, en 1817, a causé l'échec d'une première tentative du malheureux Louis XVII pour se faire reconnaître. Le roi Louis XVIII lui avait accordé une audience, et peut-être la vérité allait éclater, mais le marquis veillait et par ses artifices il a empêché l'entrevue d'avoir lieu. C'est lui aussi qui est l'instigateur du départ pour l'Amérique, la famille Persat étant composée de gens à lui et n'agissant que par ses ordres. C'est lui enfin qui, en 1823, est venu trouver sa victime à la Havane et a prétendu lui extorquer la signature d'un acte, grâce auquel il serait devenu, lui Lafayette, le maître de la France. Et ces crimes ne sont pas les seuls que l'on doive reprocher au terrible marquis, — il est aussi l'auteur de quantité de meurtres et de massacres, le véritable assassin du duc de Berry; bref, pendant près d'un demi-siècle, il a consciencieusement joué son rôle de traître.

Un autre élément de succès des mélodrames ce sont les reconnaissances ; il y en a à foison dans les mémoires de Persat ; on peut même trouver qu'il abuse de la « voix du sang ». Partout où il va, il retrouve des membres de sa royale famille : sa mère d'abord; on croit généralement que Marie-Antoinette fut exécutée en 1793 — c'est une pure légende, puisque en 1806 son fils l'avait rencontrée à Bordeaux, où elle vivait bien tranquillement sous le nom de M^me^ Verdeuille, pourvue de deux filles et d'un mari — d'un prétendu mari — épicier honorablement connu. Il est vrai que la même Marie-Antoinette reparaît plus tard sous un déguisement masculin et sous un tout autre nom à l'hospice de Rouen. Louis XVI lui aussi n'est pas mort le 21 janvier, puisque son fils le retrouve en 1827 à l'hospice de Saint-Yon, où il est connu sous le nom de Fouquet. Enfin Madame Royale, la fille des deux illustres personnages sus-nommés, réside à l'hospice des Enfants trouvés; elle aussi porte un nom et un costume masculins. Le duc de Berry, le duc d'Angoulême, le comte d'Artois, notre Louis XVII les reconnaît tous sous des travestissements variés.

Que dire des idées politiques de ce roi *in partibus;* car il a des idées politiques et qui ne sont pas plus absurdes que d'autres. La constitution, dont il eût volontiers doté la France, est monarchique, cela va sans dire ; le pouvoir du roi y est même absolu en un sens, mais elle est aristocratique et même féodale en même temps, car les diverses classes de la noblesse y gouvernent toutes les parties du royaume ; les ducs et pairs règnent sur les grandes divisions géographiques, les simples ducs administrent les dépar-

Digitized by Google

tements, les comtes et les vicomtes les arrondissements, les marquis et les barons les communes, et chacun jouit d'une certaine autonomie ; c'est enfin une constitution qui n'exclut pas tout esprit démocratique, puisqu'il y a des corps élus par le peuple. Dans l'armée, telle que l'organise notre législateur, nous retrouvons la même bigarrure, la même diversité d'idées de toutes provenances. Appelé par sa naissance à régner sur des Français, Persat n'oublie d'ailleurs ni les galons ni les décorations : les nobles portent un manteau à galon d'or ou d'argent suivant la classe ; les galons des ducs et pairs sont parsemés d'étoiles. Tout citoyen qui fait une découverte peut obtenir une décoration, les militaires aussi ont droit à une décoration qui leur donne la faculté d'avoir une chambre en ville.

Messieurs, ne nous égayons pas trop de l'incohérence de ces vues, de la pauvreté d'esprit dont elles témoignent ; observons plutôt qu'il y a dans les projets de Persat quelques indices de bon vouloir. Le pauvre fou, dont j'ai retracé l'histoire, n'était pas un méchant homme ; il a pu avoir quelques intentions honnêtes et même généreuses. D'abord il accordait une amnistie générale à tous les condamnés, détenus ou émigrés ; il voulait que son peuple fût libre comme l'air ; enfin il ne désirait pas du tout, comme d'autres prétendants l'ont désiré, allumer en France une guerre civile ; il ne se souciait pas de sacrifier des vies humaines au triomphe de sa cause, et si persuadé qu'il fût de la légitimité de ses revendications, il aimait mieux renoncer au trône que de causer le malheur de son pays. Seulement, il demandait une petite compensation : trois millions en espèces et une vie paisible. Après tout, il n'était peut-être pas si fou que nous l'avons cru.

Ce vœu, que formait notre Louis XVII, a été exaucé au moins en partie ; les trois millions ne sont pas venus, mais la vie paisible, il l'a eue et même pendant bien longtemps, puisqu'il n'est mort qu'en 1878 ; il avait oublié sa grandeur et accepté la destinée qui lui était faite. On dit qu'il se plaisait, doux vieillard, à montrer la lanterne magique aux enfants ! Peut-être était-il heureux ; dans tous les cas, il avait cessé de souffrir. Telle est en effet la condition qui nous est faite ; nous sommes heureux, dans la mesure où il est possible de l'être, quand nous nous résignons à une existence plate et bornée, où les habitudes journalières tiennent la première place. Au génie près, Victor Persat ressemble à plus d'un homme qui, au temps des « longs espoirs et des vastes pensées », a rêvé qu'il serait grand, qu'on saluerait en lui un héros ou un

Digitized by Google

maître, qu'il apporterait aux hommes un peu de vérité, de justice ou de beauté ; aussi longtemps que l'éclatante chimère flotte devant lui, l'homme souffre de ne pas l'atteindre ; il souffre encore quand il renonce à la poursuivre et que s'envolent ses dernières illusions ; parfois il exhale son désespoir en des chants immortels, il pousse des cris inoubliables. Plus tard, s'il n'a pas succombé, il s'accoutume à vivre sans idéal, il se résigne à la médiocrité, il oublie le rêve caressé ; alors il est paisible, et le calme dans lequel il s'endort lui tient lieu de bonheur.

APPÜHN.

Digitized by Google

L'ÉTAT D'AME POPULAIRE

AU XIX^{e} SIÈCLE.

Mesdames, Messieurs,

J'eus le périlleux honneur, il y a deux ans, de vous parler de l'esprit des poissons. Me voici donc en état de récidive, ce qui est, assure-t-on, particulièrement grave pour un accusé. Je ne dois pas être pourtant un grand criminel, car je suis tout disposé à rentrer dans la voie des aveux, en vous déclarant que, lorsque notre sympathique président est venu me demander de prendre la parole devant vous, j'ai eu tout d'abord un mouvement de recul, ma timidité native s'accommodant mal à ces joutes littéraires, et puis je n'ai jamais pu apprendre à lire.

Ma perplexité était grande. Refuser, il ne fallait pas y penser. Notre président est un enjôleur doublé d'un poète, aussi ne sait-on lui résister. Ceci vous explique ma présence ici, et je vous assure qu'il faudrait remonter à la fille de Jephté de biblique mémoire, pour trouver une victime plus résignée, mais cela ne me dit pas comment je vais me tirer d'affaire. Que le dieu des timides me vienne en aide et vous inspire à mon encontre des sentiments compatissants!

J'avais l'intention de vous conter un vieux conte de fée. D'ordinaire ce n'est pas compliqué, et le sujet conviendrait bien à mon état d'âme. Il était une fois un roi qui aimait d'amour tendre une bergère idéalement belle. Ils se marièrent en libre grâce, et de leur union naquit une princesse qui en grandissant les synthétisa tous deux : à la noble prestance du père elle joignit toute la beauté maternelle. Ils étaient tous trois aussi heureux que peuvent l'être des mortels ici-bas.

Hélas! le bonheur n'est pas de ce monde! Un jour que la reine faisait à cheval sa promenade habituelle dans la forêt voisine, un sanglier se jeta au travers de sa route ; la haquenée prit peur et d'un mouvement brusque désarçonna la reine, dont la tête vint

Digitized by Google

frapper violemment contre un tronc d'arbre, de sorte que des bûcherons passant par là ne purent rapporter au palais qu'un corps inanimé. La douleur du père fut telle qu'il en perdit la raison. Voilà la malheureuse princesse placée entre une tombe et un père rendu fou par le chagrin.

Elle ne pouvait que prier sur la tombe, mais elle ne se résigna pas à garder un père atteint de folie. Elle fit donc publier par tous ses états qu'elle donnait sa main à celui qui guérirait l'auteur de ses jours. Un jeune alchimiste se présenta, et par le moyen d'un liquide anesthésique rendit la raison au roi. C'est en somme la légende de l'éther ordinaire. Ceci m'amenait tout naturellement à vous parler des anesthésiques.

J'avais enfin trouvé le sujet de ma conférence, j'étais sauvé. Pendant un instant ma joie fut aussi vive que celle du rabbin qui découvrit que l'arche de Noé avait été construite en bois de cyprès. Toutefois mon bonheur dura peu, car je songeai que les anesthésiques sont forcément des soporifiques, et je m'en voudrais d'endormir, ne fût-ce qu'un instant, une assemblée aussi choisie que l'est la vôtre et aussi gracieusement composée.

Me voilà comme Perrette, obligé de modifier mon plan et de choisir un autre sujet pour me sortir d'embarras. Heureusement, j'ai, étant adolescent, beaucoup fréquenté un homme, François Bacon, qui fut le premier ouvrier du positivisme scientifique, et j'ai retenu de lui le conseil suivant : « Quand il se rencontre sur votre chemin une erreur populaire, ne manquez pas de la détruire en passant, comme un voyageur coupe une ronce. »

Je vais essayer de couper quelques ronces avec vous, tout en devisant des menues herbes qui poussent dans le voisinage : je serais très fier de cette besogne d'élagueur vagabond, si vous ne vous ennuyiez pas trop en ma compagnie.

Sous peine de catastrophe prochaine, il faut conserver pendant huit jours le bouquet offert à l'occasion d'une fête.

Une jeune mariée doit mettre, le matin de ses noces, une partie de ses vêtements à l'envers ; sans cette précaution, le mariage ne sera pas heureux.

On ne doit pas se marier un jeudi, car *dijòu jour de dòu*. Dans bien des communes on ne se marie pas pendant le mois de mai, le mois de la Vierge. Il y a dix-huit siècles, Ovide dans ses *Fastes* mentionnait l'aversion des Romains pour les mariages célébrés au mois de mai, et il l'expliquait par l'incidence en ce mois des cérémonies funéraires des Lémuries, l'octave des morts des anciens.

Digitized by Google

Tylor, dans sa *Civilisation primitive,* nous apprend que cette croyance a cours en Angleterre. C'est là un exemple frappant de la persistance d'une idée, dont le sens s'est perdu avec le temps, mais qui ne subsiste plus que par la simple raison qu'elle avait existé.

A Venelles, dans les Bouches-du-Rhône, non seulement l'on ne se marie pas en mai, mais pour rien au monde on ne laisserait vacciner un enfant pendant ce mois.

Le soir des noces, quand au gendre béni la mère....., le reste est dans Musset, celui des mariés qui éteindra la lumière mourra le premier. Jeanneton aime bien Jacques et réciproquement Jacques adore Jeanneton ; aussi aucun ne voudrait mourir et laisser l'autre inconsolable. La lampe s'éteindra seule si elle veut, mais on n'y touchera pas.

Ne pas mettre les nourrissons en face d'une glace, cela leur donnerait les vers. Ne pas leur couper les ongles, car ils deviendraient voleurs.

On ne doit pas peser les nourrissons, cela leur porte malheur et les empêche de grandir.

Ne donner les jambes aux enfants et ne les sevrer que le premier vendredi du mois.

Tout enfant ayant la veine transversale du nez très apparente ne vivra pas, si beau soit-il, ou tout au moins il ne franchira pas les limites de l'enfance.

On ne doit pas disposer son lit de telle sorte que les pieds de la personne couchée soient tournés vers la porte ; l'oubli ou le mépris de cette précaution amène la mort dans l'année.

S'abstenir de faire une lessive pendant l'octave des morts, la semaine du carnaval, ou la semaine qui suit le décès d'un membre de la famille.

C'est faire injure grave à une personne que de lui verser à boire le dos de la main étant en bas (*de revès*), car c'est ainsi que le bourreau procède pour le condamné à mort. Dans les campagnes, le fils de la famille qui verserait ainsi à boire à un domestique de la ferme s'exposerait à recevoir une taloche. C'est le seul cas, disent les ruraux, où un domestique ait le droit de corriger le fils du maître.

Si une dent caduque de la première enfance est mangée par un chien, un renard, etc., celui qui l'a perdue voit pousser à sa place la dent d'un de ces animaux. Aussi, pour éviter cela, beaucoup d'enfants cachent-ils leurs dents, tombées naturellemeut ou arrachées, dans un trou de muraille.

Digitized by Google

Le peuple croit aux devins, il ne manque pas d'aller consulter une somnambule lorsqu'il est victime d'un vol.

Un vieillard de mon village, mort depuis longtemps, avec lequel j'aimais beaucoup à faire un brin de causette, me contait un jour le procédé du *crevelet,* mis en usage par une femme de Remoulins au commencement du siècle, et qui avait emporté son secret dans la tombe.

On appelle *crevelet* ou *crevèu,* un tamis ou crible en peau de parchemin servant à nettoyer les grains grossiers, les légumes, etc. Était-on l'objet d'un vol, d'une malveillance, d'une taquinerie, quand vivait la femme D..., on allait la consulter pour connaître l'auteur du méfait. Celle-ci mettait son *crevelet* à l'extrémité de ses ciseaux tenus à la main. On lui racontait alors l'incident, l'accident, on nommait les personnes soupçonnées. Quand le nom du coupable était prononcé dans la conversation, le *crevelet* se mettait en mouvement et tournait sur les ciseaux faisant pivot.

A la fin de sa vie, pendant sa vieillesse, la femme D... ne consentait que difficilement à prendre son *crevelet,* son confesseur lui ayant défendu de se livrer à cette pratique. Elle cédait cependant aux supplications de ses amis. C'est ainsi que la mère du vieillard qui me contait cette histoire, put connaître, grâce au *crevelet* de la femme D..., le nom de la jeune fille qui, un jour de fête, lui avait déchiré son manteau à coups de ciseaux.

Et la croyance au diable est-elle assez vivace ! Dans mes notes — 19 août 1875 — je trouve une conversation que je venais d'avoir avec la femme d'un notaire de l'endroit (notaire et femme sont morts aujourd'hui).

La brave femme me conta l'histoire d'un nommé Lucet, meunier au moulin qui est au pied du pont du Gard. Lucet était possédé du diable à certains moments. Il avait le pouvoir de guérir les malades, à condition de porter une malédiction sur un arbre.

C'est ainsi, me disait la notairesse, que Lucet guérit un enfant atteint de crises convulsives, à condition que le père de l'enfant porterait la malédiction sur un pêcher qui fut indiqué par lui. L'enfant guérit et l'arbre mourut dans l'année. C'était dans l'ordre.

Et cette bonne femme avait un argument irréfutable : « Puisqu'au temps de Jésus-Christ il y avait des hommes possédés du démon, pourquoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui ? »

Du diable aux femmes la transition est, dit-on, facile. Elles sont en médiocre estime dans la Lozère. En effet, si une femme rencontre une personne allant au marché pour vendre les produits

Digitized by Google

de la ferme, il faut qu'elle donne un objet en gage — généralement c'est une épingle — sans cela le vendeur aurait la malechance et ne trouverait pas un seul acheteur.

De même dans la campagne, aux environs de Metz, plusieurs préjugés veulent que dans certains cas la femme porte malheur.

Lorsqu'on fait le « chaussement » du blé, c'est à dire lorsqu'après avoir semé le blé on répand de la chaux sur le champ, si une femme pénètre sur le terrain pour un motif quelconque, l'opération sera sans effet et la récolte sera manquée.

Si une femme pénètre dans une cave, elle a le don de faire remonter la lie dans les vins et de les rendre troubles. Dans le village du Sablon (près de Metz), les femmes n'entrent jamais dans les caves lorsqu'elles contiennent du vin, et surtout lorsque c'est du bon vin ou du vin vieux.

Un autre préjugé veut que le premier janvier, si c'est une femme qui vous présente la première ses souhaits, le malheur s'attachera à vos pas.

Les rapaces nocturnes, chouettes ou hiboux, sont considérés comme des oiseaux de malheur ; s'ils viennent à chanter la nuit, à la fenêtre, sur les toits, ou sur un arbre avoisinant un lieu habité, il y aura bientôt un mort dans la maison (Lozère). Ces oiseaux n'ont pas toujours joui d'une semblable réputation ; ainsi chez les Grecs, leur apparition était d'un favorable augure, car la chouette était l'oiseau de Minerve, protectrice d'Athènes, et l'on peut lire dans la *parabase* des *Guêpes* d'Aristophane : « Cependant nous culbutâmes les ennemis vers le soir avec l'aide des dieux, car avant la bataille une chouette avait passé au dessus de notre armée. »

Dans la Lozère, le chat donne lieu aux mêmes superstitions : si deux chats se battent pendant la nuit sur le toit d'une maison, c'est un signe de mort pour un membre de la famille. Si un de ces carnivores vient à se coucher sur le berceau d'un enfant non encore baptisé, celui-ci aura la faculté de donner des sorts, il sera *mas* (environs de Florac).

On ne saurait croire combien la croyance aux jeteurs de sorts, *i masco,* est encore vivace dans le peuple. On redoute surtout les bohémiennes qui parcourent villes et campagnes, vivant partout de rapine et de pillage.

A Marseille, j'ai pu m'assurer maintes fois que les enfants des vieux quartiers portaient tous une partie de leurs vêtements mis à l'envers, ce qui préserve des maléfices ; et tous avaient au cou un

Digitized by Google

sachet de sel qui jouit des mêmes vertus : deux précautions valent mieux qu'une.

A Anduze, dans le Gard, un enfant est-il malade, on lui a jeté un sort. Pour détruire le charme, on devra porter l'enfant à un carrefour, en dehors de la commune, le déshabiller, laisser là les vêtements et ramener l'enfant, sans faire attention à un bruit qu'on perçoit alors. Il est probable que les vêtements ne sont pas perdus pour tout le monde, et que les bohémiens qui gitent volontiers dans ces endroits en bénéficient.

Dans le même pays, quand un sort a été jeté sur des animaux domestiques, on doit leur faire traverser trois portes qui se suivent en ayant bien soin d'étendre, sur le seuil de chacune, une veste tournée à l'envers. Pendant la *cérémonie,* il faut frapper de grands coups sur le sol avec un bâton de figuier sauvage, l'arbre maudit, et en prononçant des paroles magiques que les initiés seuls connaissent.

Ailleurs, on se contente de sortir les animaux de la commune, de les conduire à un carrefour et de les ramener. Ils sont par cela même *desenmasca.*

Souvent aussi c'est une vieille femme du village, vivant isolée, qui passe pour *masco.* Il n'est guère de médecin de campagne qui ne se soit vu reprocher d'avoir guéri la femme X... ou Y..., cette *coquine* qui jette des sorts et rend gens et bêtes malades.

A Saint-Remy-de-Provence vit une octogénaire, tante Grabié, qu'on appelle auprès des personnes atteintes d'hypocondrie, de vésanie, etc., qui se croient ensorcelées. Elle coupe avec des ciseaux une chemise de la malade en mille fragments et les jette sur le chemin. La personne qui passera la première après l'opération, sera la cause de l'ensorcelage, on la rouera de coups, et la malade sera guérie !

Il arrive parfois qu'une accouchée, après avoir eu les seins gonflés au moment de la fièvre de lait, n'a ensuite qu'une lactation insuffisante pour nourrir son enfant, le lait a disparu. La cause est vite trouvée : « on lui a jeté un sort, *l'an enmascado.* » Grave question. Les personnes de la maison tiennent conseil. Il s'agit de remédier à cela, il s'agit surtout de savoir le nom de *la masco* (du jeteur de sort).

Pour faire remonter le lait, on ne s'adresse ni au galega, ni à l'avoine, ni aux feuilles de ricin, ni à la faradisation des ricins. Le vulgaire n'a qu'un seul remède, mais étant infaillible, le besoin ne se fait pas sentir d'en avoir plusieurs ; on met des clous dans

Digitized by Google

un pot plein d'eau, on fait bouillir, et dès que l'ébullition commence, les seins gonflent. Est-ce simple ?

Trouver le jeteur de sort est un peu plus difficile, mais on y arrive tout de même et en suivant des voies un peu différentes, selon les pays. Ici on met des clous dans une poêle. Pendant la cuisson, la personne qui se présentera à la maison sera l'auteur du méfait. Ces clous en rougissant la brûlent à distance, et la maudite est venue par sa présence faire un aveu tacite. Ailleurs, on se sert d'un foie de mouton (*un lèu*) que l'on larde de treize aiguilles rouillées et qu'on fait frire dans la poêle. On prononce les paroles magiques de « *tu été, tu antété* ». La théorie est la même. La première personne qui se montrera sera la coupable.

Ces croyances donnent parfois lieu à des scènes déplorables. Je me rappellerai toujours que dans les environs d'Allauch, un malheureux ouvrier chaufournier, qui vint à se présenter dans une maison où on se livrait à cette cuisine peu ordinaire, fut aux trois quarts assommé et ne dut son salut qu'à la fuite.

On se demande comment le jeteur de sort a pu s'y prendre pour enlever le lait à la mère. C'est pourtant simple : il a lu le Petit Albert ! Et après les objurgations, alors que les épingles ou les clous rougis le forcent à enlever son sort, il rendra le lait à la nourrice en lisant le Grand Albert.

D'autres fois, c'est l'enfant qui ne veut pas téter. Que faire ? Il y a deux pratiques ; l'une, qui est respectable comme tout ce qui touche à la foi, consiste à porter l'enfant à l'église et à lui faire dire les évangiles, l'étole du prêtre étant placée sur lui. L'autre veut qu'on le sorte du territoire de la commune et qu'on le ramène ensuite à la maison.

Enfin, dans les environs du Ventoux, on redoute beaucoup les bohémiens qui jettent des sorts et quand on néglige de les secourir empêchent les enfants de téter. S'il arrive par une simple coïncidence qu'un enfant refuse le sein, alors que dans la journée un bohémien est venu demander l'aumône et qu'on la lui ait refusée, on fouette vivement un lange de l'enfant. On détruit ainsi le charme, tout en fustigeant le bohémien ; car les coups de fouet que le lange reçoit sont aussi ressentis, en tant que douleur, par le nomade.

J'en ai fini avec les superstitions. J'en passe et non des moins belles pour en arriver aux médications bizarres.

Les animaux sont encore souvent mis à contribution dans la médecine populaire. Les os, la salive, les râpures d'ongles, l'urine,

Digitized by Google

la graisse, le lait, etc., de l'homme servent contre différentes affections.

La taupe est particulièrement en honneur. Prenez une taupe, étouffez-la dans la main, *sans penser à l'acte que vous commettez* — ceci est essentiel — et vous aurez par cela même un talisman. Il vous suffira de toucher avec cette main le ventre d'un malade, personne ou bête, atteint de coliques, pour que celles-ci cessent comme par enchantement.

Mais c'est surtout contre le mal aux dents que la taupe est efficace. Au premier acte de la *Cagnotte*, comédie de Labiche, Colladan dit à Chambourcy qui se plaint du mal aux dents : « Prenez une taupe, une taupe de quatre ou cinq mois. »

Labiche, propriétaire en Beauce, avait sûrement dû rencontrer ce préjugé parmi ses métayers. On le trouve dans tout notre midi et en maints endroits les bonnes femmes mettent au cou de leurs enfants, au moment de la dentition, un sachet renfermant quatre pattes de taupe.

Le taupier qui se fait payer par le propriétaire cinquante centimes par taupe capturée, vend aux femmes les pattes pour le même prix, non sans grimaces et sans s'être fait prier, car, assure-t-il, cette marchandise est bien payée par les pharmaciens.

Parmi les rongeurs, souris et lapins se partagent la faveur populaire, mais le lapin l'emporte et de beaucoup malheureusement pour lui.

Un enfant a-t-il une affection grave de la poitrine, on enveloppe le thorax du malade dans une peau de lapin que l'on écorche vivant et qu'on lâche ensuite dans l'appartement. Affreux spectacle !

Le traitement par la peau du lapin vivant est aussi fort recommandé, par les commères, contre le rhumatisme et toutes les douleurs en général.

La souris n'a qu'une vertu, mais elle est importante. Mangée cuite à la broche comme un oiseau, elle empêche les enfants de mouiller leur drap la nuit. Souvent même la simple infusion de ses crottes suffit pour produire un résultat identique.

Des oiseaux je ne retiendrai qu'une application, mais elle est curieuse. Le jour de l'Ascension, on va en foule au Tubier, petit hameau de la commune de Septèmes. On conduit là les enfants atteint de ce que les ruraux appellent la *roumpaduro* (la hernie) et on porte un œuf du jour à *misè Gatoun,* qui a le don de guérir ce genre d'affection.

Celle-ci découronne l'œuf, fait couler à terre le blanc et ne garde

Digitized by Google

dans la coquille que le jaune ; puis elle invite le garçonnet ou la fillette à faire dans l'œuf le contraire de boire. On reviendra trois années consécutives se livrer à la même opération, et le petit malade se trouvera débarrassé de son infirmité.

Cette pratique donne lieu à des scènes burlesques. Tantôt c'est bébé qui s'obstine, on a beau lui faire pst, pst... rien ne vient ; d'autres fois, c'est l'œuf du jour qui manque. On reviendra l'année suivante, et il est à espérer qu'on sera plus heureux.

Les reptiles sont aussi fort usités. La peau de serpent est une panacée, prise en infusion ou en poudre. Calvet employait le lézard des murailles contre le cancer.

Enfin c'est incroyable ce que le vulgaire crapaud a de renom contre les fièvres typhoïdes. On l'attache sur le lit du malade et il neutralise par son venin la malignité du mal.

Voilà, pris entre mille, quelques exemples de préjugés et de médications populaires. Certainement parmi les préjugés il en est un grand nombre dont l'observation est parfaitement inoffensive, mais il en est d'autres qu'on verrait disparaître volontiers.

Ainsi, en s'abstenant de peser les nourrissons, on se prive d'un élément important d'appréciation sur leur santé. En effet, on sait qu'à la naissance l'enfant pèse en moyenne 5 kilogrammes. A partir du dixième jour, le poids s'accroît de vingt-cinq grammes par jour jusqu'à la fin du cinquième mois où il doit être le double du poids initial ; puis le gain quotidien est d'environ quinze grammes jusqu'à la fin du quinzième mois, où le poids initial est quadruplé.

Quant aux croyances médicales et thérapeutiques du peuple, elles ne sont pas brillantes et elles marquent un retard notable sur notre civilisation. Devons-nous nous en étonner ? Évidemment non ; elles représentent un état d'âme qui serait certainement le nôtre si, plus favorisé que beaucoup, nous n'avions pas bénéficié par l'instruction des découvertes modernes, restées sans elle lettre morte pour nous.

Qu'on veuille le reconnaître ou non, l'exemple, en bien comme en mal, vient d'en haut. Ainsi ces croyances superstieuses, ces médications étranges, il n'en est pas une dont on ne retrouve la source dans les écrits ou dans la pratique des philosophes et des médecins qui ont vécu jadis.

L'emploi des animaux dans la médecine populaire, pour ne citer qu'un cas : les auteurs des siècles derniers exaltent à l'envie leurs propriétés thérapeutiques.

Digitized by Google

En 1765, Calvet, c'est-à-dire le premier médecin d'Avignon, expérimentait le lézard des murailles contre le cancer.

La pratique du pigeon éventré vivant et appliqué sur le front d'une personne atteinte de fièvre typhoïde est encore indiquée dans un ouvrage du docteur J.-C. Gloner, imprimé en 1874.

La thériaque, avec sa composition hétéroclite, dans laquelle rentre la chair de vipères, figure encore au Codex et partant doit se trouver dans toutes les pharmacies.

Quòi d'étonnant, après cela, que certaines pratiques soient restées dans le peuple, qui, si longtemps privé du bienfait de l'instruction, est en retard de plusieurs siècles sur notre civilisation actuelle!

L'enfant grandit et grossit, mais son bon sens végète, emmaillotté qu'il est par des préjugés héréditaires et que les histoires de revenants, de sorts jetés et d'esprits malfaisants ne sont point de nature à déraciner. L'ignorance est mère de la superstition.

Aussi, à la sortie de ces veillées d'hiver, où son imagination a été surchauffée par tout ce qu'il a entendu raconter de surnaturel, est-il épouvanté par le cri de la bienfaisante chouette perchée sur le chaume de sa demeure ou par les hurlements de son chien qui souffre ou qui a soif. Que le jour arrive, sa peur disparaîtra et ses croyances superstitieuses fuiront devant la lumière.

Que doit-on conclure de mon étude rapide? En présence de la survivance de si absurdes croyances, faut-il désespérer de les voir disparaître, et se résigner à croire que l'état intellectuel du peuple n'est pas de nature à être changé? D'abord l'homme ne s'est jamais résigné, la résignation n'étant pas une vertu humaine : *arrivaren quand mume,* disaient nos pères!

Ensuite, il est juste de reconnaître que les croyances, dont je viens de parler, sont celles qui existaient dans mon enfance, et j'ai pu constater, non sans une grande satisfaction, que beaucoup étaient ignorées de la génération actuelle. La grande impulsion donnée à l'instruction primaire chassera les dernières ténèbres et fera évanouir tous les fantômes.

L'enfant d'aujourd'hui sera l'homme de l'avenir. Il cherchera à mieux comprendre la nature, il écartera le merveilleux, il demandera à l'expérience raisonnée des faits indiscutables; aux superstitions entretenues par la crédulité, il opposera des préceptes utiles, aux amulettes des remèdes, à l'ignorance le savoir, aux ténèbres la lumière.

Dr Réguis.

Digitized by Google

NOTE

SUR

L'INSCRIPTION PUNIQUE

DE CHAMPFLEURY.

Le mois dernier, un entrepreneur d'Avignon, M. Menier, creusant les fondements d'une maison, trouvait sur la limite même de sa propriété, une pierre dure et noire, couverte de caractères anciens et enfouie sous trois mètres de terre. Quand il eut montré sa trouvaille, il fut assailli de conseils aussi nombreux que contradictoires : les uns jugeaient la découverte médiocre, d'autres la croyaient plus sérieuse; et tandis que les premiers lui persuadaient de jeter la pierre dans un fossé, les seconds lui faisaient entrevoir, dans un avenir rapproché, l'Académie des Inscriptions lui demandant contre espèces sonnantes son bloc antique et méprisé. Si l'on en juge par ce qui s'est passé jusqu'ici, les événements paraissent donner raison aux seconds, à la grande joie de l'heureux entrepreneur. MM. les membres de l'Académie de Vaucluse ont droit, avant tous les autres, à être renseignés aussi exactement que possible sur la signification et la valeur réelle de ce document. Nous leur dédions ces quelques lignes, où nous avons tâché de faire un départ rigoureux et sévère entre l'hypothèse et la réalité.

I.

La pierre dont il s'agit est du marbre noir. Traitée par les réactifs et les procédés chimiques, elle s'est comportée comme se comporterait un fragment de marbre, et non comme devrait se comporter une pierre de ce pays-ci ou des environs. Ce point est

Digitized by Google

à retenir. Elle a à peu près les dimensions d'un in-12 et se présente à nous dans un état de conservation relativement satisfaisant. L'écriture est lisible, sauf dans la seconde moitié de la première ligne, où les lettres ont presque complètement disparu par suite de l'érosion des eaux ou du frottement d'un corps dur. Le milieu de l'inscription est un peu plus difficile à lire, la surface de la pierre étant usée, à moins qu'on ne préfère admettre que le scribe a tracé les caractères du milieu de la deuxième et de la troisième lignes d'une main plus nonchalante, ce qui paraît (pour le dire en passant), très peu probable. On ne s'expliquerait guère, en effet, que les caractères de la quatrième ligne fussent bien tracés et généralement aussi bien calligraphiés que ceux de la première, et que seulement la troisième ait été négligée. Il a dû se produire un frottement lent et doux, mais souvent répété, qui a effacé quelques lettres et a laissé subsister de quelques autres les traits principaux qui permettent de les deviner, plutôt qu'ils n'aident à les lire.

Le caractère est le phénicien. Mais ici quelques mots d'explication sont nécessaires. On peut distinguer quatre sortes de caractères phéniciens. Le phénicien proprement dit ou phénicien archaïque, dont on n'a que peu de spécimens et dont les plus importants sont à beaucoup près la stèle de Mésa (895 avant Jésus-Christ) et la coupe de Baal-Lebanon; 2° le phénicien qu'on pourrait appeler moderne et dont le spécimen caractéristique est l'inscription d'Ipsamboul (vers 630 avant Jésus-Christ); 3° le phénicien classique, contemporain de la période grecque et auquel correspond le caractère de la stèle de Byblos; 4° le phénicien récent, qui va à peu près de l'an 400 à l'an 100 avant Jésus-Christ. C'est dans cette dernière période surtout que les trois types d'écritures, sidonien, cypriote et carthaginois, se sont développés. Mais à Sidon, à Chypre ou à Carthage l'alphabet se transforme et s'embellit. Les lettres arrondissent leurs angles, se penchent un peu plus sur la ligne, il y a presque de la calligraphie, les queues s'allongent et l'art du calame se fait sentir, même dans le stylet de fer dont la pointe traçait les caractères sur la pierre.

Or, l'un des caractères distinctifs de l'écriture carthaginoise, issue de l'écriture tyrienne, c'est une élégance un peu recherchée qui s'affirme davantage à mesure que l'on descend vers notre ère, jusqu'à ce qu'elle arrive dans l'écriture néo-punique à la complication et au caprice. Mais avant que se produise cette altération dernière de l'alphabet phénicien, les pierres et poteries de Carthage

Digitized by Google

présentent des caractères particuliers qui ne se trouvent guère ailleurs, sauf peut-être à Tyr, et dont notre document nous offre un des meilleurs spécimens. On y voit, en effet, l'écriture punique dans sa perfection. Le *lamed* et le *thav* s'y couronnent d'une légère aigrette. La dernière de ces lettres porte sa hampe beaucoup plus élevée que le croisillon qui la coupe vers son milieu. Il en est de même de l'*aleph,* dont la queue est exagérée par rapport à la tête. Un premier examen fait donc naître l'idée que le document en question est de l'écriture punique, c'est-à-dire de l'écriture dont se servaient les Carthaginois et en général tous les habitants du littoral méditerranéo-africain.

La forme des caractères nous défend en même temps de l'attribuer à une date trop rapprochée de notre ère. Si l'on admet l'an 146 avant Jésus-Christ et la chute de Carthage comme le moment précis (?) de l'avènement de l'écriture néo-punique, la pierre qui nous occupe est certainement antérieure à cette date, car aucune des lettres qui y sont tracées ne se rapproche de ce type; toutes, au contraire, sont identiques aux caractères puniques tels qu'on les rencontre ailleurs, par exemple : *Corpus inscriptionum semiticarum,* tab. 3 du t. II, n° 503 ; tab. 2, n° 473, *it.* 501. Mais il est à peu près impossible de fixer une date certaine. Tout ce qu'on peut faire c'est de prendre comme point extrême d'une part l'an 146, et de l'autre l'an 400, parce que c'est pendant cette période que les différents genres de l'écriture phénicienne se sont constitués et développés à Carthage, à Sidon et à Chypre. On pourrait insinuer cependant que l'inscription est postérieure à celle d'Esmounazar de Sidon, à cause de la plus grande ouverture du 'Ain, et abaisser vers 300 la limite qu'il ne faut pas dépasser.

II.

En voici la lecture et la traduction :

1. *Quebar Zibqatâ ..... ben*
2. *Abdesmoun ben Bàaliaton, ben Abdesmoun, ischat*
3. *Baalhanna ben .... 'Abdmelqart ben*
4. *Hamilpat ben 'Abdesmoun' Abal liptoah.*

1. *Tombeau de Zibqatâ ..... fils*
2. *d'Abdesmoun, fils de Baaliaton, fils d'Abdesmoun, femme*
3. *de Baalhanna fils de.... Abdmelqart, fils*
4. *de Hamilpat, fils d'Abdesmoun. Défense d'ouvrir.*

Digitized by Google

Si l'on en excepte les grandes inscriptions des rois, ce texte funéraire est un des plus longs que nous possédions. Les inscriptions de tombeaux carthaginois que l'on peut voir dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* (1) brillent par leur concision. Quelquefois le nom seul du défunt (2); assez fréquemment le *lamed* possessif s'adaptant au nom propre (3); tandis que sur un certain nombre de documents c'est le mort lui-même qui parle au passant (4). D'ordinaire, la généalogie du défunt n'est pas si développée que la généalogie de Zibqatâ, et se borne à mentionner le père ou l'aïeul du défunt. La défense d'ouvrir le tombeau et de violer ainsi la sépulture, si l'on en juge d'après les spécimens conservés dans le *Corpus inscript. semitic.*, ne paraît pas non plus avoir été d'un usage courant. Les tombeaux des rois portaient bien à la fin de leurs inscriptions toutes sortes de malédictions contre celui qui viendrait ouvrir le tombeau ou qui construirait une chambre funéraire au-dessus (5), mais les sépultures des simples particuliers ne semblent pas avoir été défendues par cette sévère prohibition. Zibqatâ paraît donc avoir été un personnage constitué en dignité.

Son nom se trouve à la forme masculine sur une inscription trouvée à Carthage même et qui est le cippe votif d'un certain Zibqam, fils d'Astartiaton (6). Par analogie avec des noms féminins lus sur les stèles carthaginoises, nous lisons Zibqatâ et non Zibqat (7). Le nom de Abdesmoun est très commun en Phénicie et à Carthage (8). Il est composé de deux éléments, l'élément nominal *'abd* et l'élément divin *esmoun* (serviteur du dieu *esmoun*) et correspond, terme par terme, au nom israélite Abdias, où Iahvé remplace sous sa forme abrégée *esmoun* (serviteur de Iahvé). Le nom de Baaliaton (Baal a donné) est le répondant phénicien du nom biblique Ionathan (Iahvé a donné) et du nom de Nathanaël, où l'élément divin suit l'élément verbal au lieu de le précéder, en revêtant la forme plus abstraite et moins nationale de ' El. De même Baalhanna n'est autre chose que Iohanna (la grâce de Iahvé)

(1) T. II, n° 65 et suiv.
(2) Abdmelgart, fils de Baaliaton.
(3) A Abdasasam, fils de Kelbilim : n° 71, etc.
(4) Moi, Abdosir fils de..., je me suis érigé ce cippe de mon vivant : n° 80, etc.
(5) Cf. l'inscription d'Esmounazar et de Iehaumelek : t. I, p. 3 et t. II, p. 4.
(6) T. II, n°s 444, 481, 482, 515, 532, etc.
(7) T. II, n° 423. — Cf. n°s 132, 251, 652.... etc.
(8) T. I, n°s 388, 389, 411, etc.

Digitized by Google

ou Hannanias. Le système est le même des deux côtés : l'adjonction du nom divin national à l'élément verbe ou pronom, qui donne au nom la signification propre. Le nom de Hamilpat a son analogue en punique dans le nom très connu Amilcar (Hamilqar). Quant à Abdmelqart, on voit aisément qu'il est composé suivant le même principe, en remplaçant *esmoun* par une autre divinité : *melqart* (1).

Il n'y a donc pas lieu de soulever la question d'authenticité : un faussaire n'aurait pas si bien fait, et les données existant ailleurs n'auraient pas avec son œuvre une telle conformité. La pierre était bien destinée à un sépulcre. Elle a été écrite à Carthage ou dans les environs, et était probablement encastrée dans le mur extérieur de la chambre funéraire où reposait (où repose peut-être encore) Zibqatâ.

III.

La question la plus intéressante demeurera peut-être insoluble. D'où vient cette pierre ? Désigne-t-elle le lieu précis où est enterrée Zibqatâ et se trouvera-t-on un de ces jours en présence du tombeau lui-même ? Peut-on supposer par voie de conséquence qu'il y avait là ou près de là une colonie punique ou un temple dédié aux dieux de Carthage ? Ou bien le hasard a-t-il permis qu'un vaisseau punique, remontant le fleuve et ayant emporté comme lest une certaine quantité de ces pierres, les ait déchargées en un point du rivage ou même un peu avant dans les terres, quand elles ne lui étaient plus nécessaires pour assurer sa parfaite stabilité sur l'eau ? A moins que de nouvelles découvertes ne viennent restreindre le débat, le champ des hypothèses est immense.

Il y a cependant un préjugé grave contre l'opinion de ceux qui veulent attribuer à notre terre avignonaise la dépouille de Zibqatâ, et qui espèrent voir le tombeau lui-même mis au jour par la pioche des ouvriers. La pierre, sur laquelle est gravée l'inscription, paraît être de la même espèce que les stèles carthaginoises du musée de Louvre, noire et très dure. Cette sorte de marbre est propre aux environs de Carthage, tandis qu'on chercherait vainement dans cette contrée-ci une pierre analogue, à plus forte raison identique au document récemment découvert. Quand l'analyse

(1) Cf. *op. cit.*, t. I, nos 440, 443, 447, etc.

Digitized by Google

spectrale aura permis de comparer plus exactement encore leur nature respective, la question aura fait un grand pas.

Il est hors de doute que des colonies puniques ont fleuri autrefois dans la Gaule méridionale, mais il est hors de doute aussi qu'il y a eu à une certaine époque un trafic considérable d'antiquités d'Afrique en Provence. Les bateliers africains apportaient à Marseille des débris plus ou moins considérables qu'ils vendaient ensuite aux collectionneurs et aux savants. La stèle de Carpentras a été achetée à Marseille, et on sait que le vase d'Albertas a été apporté de Tunis. Rien ne défend jusqu'ici de penser que notre pierre a été apportée d'Afrique à une époque difficile à préciser. Si de nouvelles fouilles amènent la découverte de pierres analogues ou identiques à celle-ci ou de débris sans lien entre eux, la preuve sera faite, et tout portera à croire qu'on s'est débarrassé là de pierres encombrantes.

On n'a pas oublié la mésaventure arrivée à quelques sémitisants empressés, à propos de la table sacrificiale de Marseille, trouvée en 1844, non loin du cimetière de la Major, en creusant les fondements d'une maison, et également par trois mètres de profondeur (1). L'analyse spectrale démontra chimiquement qu'elle était en tout semblable aux pierres apportées de Carthage. C'était le tarif des sacrifices et des offrandes dans un certain temple de Baal. Malgré toutes les recherches, on ne put trouver la trace du temple, et on ne put ramener que quelques vieux débris d'un âge différent. Il fallut bien admettre que cette inscription brisée avait été apportée en deux parties de Carthage et abandonnée non loin du rivage par quelque navire retournant en Afrique.

Notre inscription ne se présente pas tout à fait dans ces conditions. Mais il serait sage de se réserver et d'attendre. L'avenir dira peut-être par quel hasard une inscription punique a été trouvée à Champfleury, et en quel lieu d'Afrique ou de Provence la mystérieuse Zibqatâ dort son dernier sommeil.

J. MÉRITAN.

(1) Cf. *op. cit.*, t. I, 165.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur la nature des dépots qui constituent le sol ou a été découvert a Avignon une pierre portant une inscription phénicienne.

Mon excellent collègue M. Bauer, membre de l'Académie de Vaucluse, me faisait part, tout dernièrement, de la découverte faite par M. Menier dans sa propriété, au quartier de Champfleury, touchant la gare de la petite vitesse de P.-L.-M., d'une pierre gravée d'une inscription phénicienne, retrouvée dans les fouilles de fondation (1) exécutées sur ce point à une certaine profondeur et sur laquelle bientôt toute l'attention des savants épigraphistes s'était vivement portée.

Pour mieux conclure de cette intéressante trouvaille, mon distingué collègue me demandait de vouloir bien lui faire connaître mon appréciation, en lui donnant des renseignements précis sur la nature des dépôts qui la recouvraient, leur caractère d'ancienneté pouvant remonter à une époque reculée ; puis de rétablir les conditions probables d'enfouissement.

Nous décidâmes de nous rendre sur les lieux, pour bien préciser l'emplacement d'abord et nous assurer des circonstances particulières de cette découverte.

Lors de notre visite quelques jours après, en présence de M. Menier, propriétaire du terrain, après avoir reconnu, en effet, que des terres avaient été fraîchement extraites sur le point qui nous était indiqué, il me fut possible d'examiner rapidement les déblais qui se trouvaient encore sur place, mais je reconnus qu'il m'était impossible d'en saisir les détails, et que je ne pouvais rétablir exactement la position qu'ils occupaient dans le sol avant leur extraction.

(1) Ces fouilles avaient 10 mètres 75 de longueur sur 1 mètre 50 de largeur, elles occupaient donc plus de 16 mètres carrés.

Digitized by Google

Nous n'avons pas vu non plus la fouille, ce qui est toujours regrettable ; puis les terres qui avaient été rejetées au dehors se trouvaient trop mélangées, confondues, pour permettre de reconstituer stratigraphiquement ces couches, d'en préciser leur succession et d'en déterminer surtout leur épaisseur.

Il fut donc décidé qu'on creuserait un autre trou de sonde, non sur l'emplacement même où les déblais remis, remaniés une seconde fois, avaient encore plus troublé l'ordre de constitution de ce dépôt, mais qu'il serait exécuté tout à côté, à l'ouest, séparé de moins de 1 mètre dans la propriété voisine et à la limite, à une si faible distance de la première fouille, qu'on aurait toute certitude pour en reconnaître leur similitude, leur concordance.

Le dimanche 2 janvier, dans la matinée, des ouvriers enfoncèrent une sonde de 4 mètres de longueur, pour atteindre la profondeur d'où provenait cette pierre tombale, sonde qui fut retirée en notre présence pour en étudier le contenu immédiatement.

Il résulte que ce sondage accusait de haut en bas :

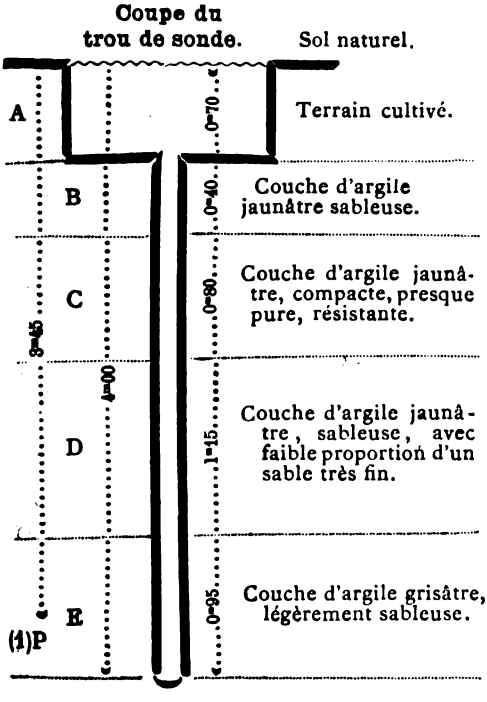

1° Couche A, de 0^m70 d'épaissseur, constituant le terrain cultivé.

2° Couche B, de 0^m40 d'épaisseur, composée d'argile jaunâtre sableuse.

3° Couche C, de 0^m80 d'épaisseur, contenant une argile jaunâtre, compacte, résistante, dépourvue presque de ce sable excessivemant fin.

4° Couche D, ayant 1^m15 d'épaisseur, formée d'argile jaunâtre, sableuse, avec une faible proportion de sable fin.

5° Couche E, de 0^m95 d'épaisseur, argile grise, noirâtre, légèrement sableuse.

(1) P Emplacement de la pierre

Digitized by Google

Tous dépôts non *remaniés*, parfaitement en place, correspondant sans hésitation à ceux de la fouille de M. Menier, faite, nous l'avons indiqué, tout à côté à moins d'un mètre à l'ouest.

Par leur nature intime ces dépôts sout absolument fluviatiles, aucun doute ne peut s'élever à ce sujet. Cette commune origine éloigne toute difficulté et ne doit soulever la moindre incertitude. L'action des eaux douces est évidente, de plus c'est dans un faible courant qu'ils ont été formés. Le cours d'eau qui les a amenés est sans contestation le Rhône, éloigné actuellement d'environ 5 à 600 mètres. C'est donc ce fleuve qui a laissé les couches que nous venons d'énumérer. On remarquera que, d'une façon générale, ces couches ont la même contexture. Ce sont bien des argiles colorées en jaune en haut, en gris à la base, avec une légère addition d'un sable excessivement fin. Ces particules, atomes argileux, où sont englobés quelque peu des grains de ce sable, exigent et demandent pour être abandonnées par les courants une faible vitesse, des eaux presque dormantes. Ces couches ont, en outre, une composition analogue aux alluvions que nous voyons journellement se former. On ne peut les séparer. Ce sont des formations identiques faites dans les mêmes conditions que celles qui s'accomplissent actuellement à chaque crue du Rhône et des rivières tributaires.

Par ses déplacements nombreux, son indépendance, le Rhône a occupé successivement, en largeur, toute l'étendue de la basse vallée, et tel que nous voyons le rocher des Doms se dresser aujourd'hui isolé sur sa rive gauche ; il fut un temps, très éloigné sans doute, où soudé aux montagnes de la rive droite, il forçait les eaux du Rhône à se répandre dans la plaine, à l'est. Le rocher, sur lequel est bâti le château du roi René, à Tarascon, se reliait aux collines de Beaucaire.

Ceci suffisamment établi, il résulte ce fait que la plaine d'Avignon et des environs a son sol exclusivement composé des alluvions du Rhône, formé par les apports de ce fleuve sur une certaine épaisseur fort variable, tandis que les graviers que ses eaux transportent en occupent la base. Si notre sondage n'a pas rencontré cette couche de graviers roulés, il n'était pas éloigné de l'atteindre.

Nous concluons donc :

Que les dépôts que nous venons d'examiner n'ont pas été *remaniés*, et n'ont subi aucun dérangement postérieur, qu'ils sont tels qu'au moment de leur formation alluviale.

Digitized by Google

Que la pierre gravée, découverte dans ces conditions, à 3^m45 de profondeur, n'a pu y être introduite après, qu'elle se trouvait là avant l'arrivée des couches fluviatiles qui la recouvrent ; qu'elle n'est pas restée longtemps ainsi exposée à l'usure du fleuve : elle ne porte que quelques traces peu accusées de cette action qui polit et arrondit les matériaux entraînés et roulés ;

Que nous ne pensons pas qu'elle ait été amenée de loin par les courants, car, si elle avait été déplacée sur un long parcours, ses arêtes émoussées accuseraient un transport fluvial, tandis qu'elles sont quelque peu usées tout en conservant une certaine netteté, ce qui paraît faire supposer qu'elle est restée, une fois immergée, au même endroit de la rive probablement.

Que le niveau du sol dans ce quartier est sensiblement celui des berges du Rhône vis-à-vis.

Nous sommes aussi conduit à penser que, loin de surprendre, cette découverte se concilie très logiquement avec la certitude de transactions commerciales établies sur cette voie unique, le Rhône, qui amenait dans sa vallée tous les peuples du bassin méditerranéen, puisque bien avant les Phéniciens, à l'époque néolithique, les grottes de Roquemaure, à quelques kilomètres en amont d'Avignon, dénotent déjà des relations possibles des rivages marins à l'intérieur des terres entretenues sur les bords de ce fleuve, où bien longtemps après les Phéniciens visitaient nos parages. Enfin, après quelques recherches infructueuses, en l'absence de tous documents, pour connaître le temps écoulé depuis la formation des couches traversées par notre sondage, nous pensons qu'il faudrait remonter bien loin dans le passé de notre histoire locale pour fixer le moment où le Rhône passait dans ce quartier de Champfleury.

En outre, ces couches donnent l'idée d'au moins trois périodes d'élévation des eaux, de fluctuations de niveaux, séparées par des intervalles de retraits dont la durée échappe, qui peuvent correspondre à autant de crues.

Il resterait maintenant à considérer cette pierre au point de vue purement géologique, savoir s'il serait possible d'établir sa provenance, son point d'extraction. Nous ne pouvons rien affirmer. Un examen trop superficiel, en dehors d'une étude microscopique qui pourrait être tentée dans un laboratoire de Faculté, ne nous a rien appris, ni fourni aucune donnée. Il est supposable qu'elle peut appartenir à la longue série de roches d'origine méta-

Digitized by Google

morphique (1); mais nous ne pouvons nous prononcer d'une façon plus catégorique. Il est certain, toutefois, qu'aucune couche géologique des environs ne peut fournir pareille roche. Elle n'est donc pas de la localité ni de nos régions.

A Aix, en Provence, des carrières exploitées, ouvertes dans les bancs puissants de l'étage Jurassique dites *Marbre noir,* donnent des matériaux d'une grande dureté, susceptibles d'être polis. Mais nous ne pouvons comparer, et quand même cela serait possible, autant que nos souvenirs peuvent nous servir, certainement ce n'est pas là le lieu d'extraction, c'est en dehors de ce rayon qu'il faudrait faire des recherches et pousser bien loin peut-être de pareilles investigations.

Ces déclarations faites, notre mission s'arrêtant là, nous avons clos notre rapport, laissant aux archéologues érudits le soin d'élucider bien d'autres questions se rattachant à cette découverte.

Avignon, le 11 janvier 1898.

H. NICOLAS.

(1) On sait que l'ensemble des modifications chimiques survenues postérieurement aux dépôts de sédiment dans quelques cas, constituent l'état particulier du métamorphisme de certains calcaires. Tous les marbres sont de cette nature, ce sont des agrégats de grains cristallisés. C'est en résumé une transformation profonde sous l'influence de roches éruptives, des infiltrations de matières ignées.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. A. MOUZIN, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE, AUX OBSÈQUES DE M. E. BENOIT.

Messieurs,

Les regrets que j'apporte à la tombe du président Benoît chercheront à évoquer, dans le magistrat, le concitoyen aimé, le vauclusien dont l'œuvre tout entière fut consacrée à la terre natale.

Dès les débuts de sa carrière, il montra que ses rêves d'ambition voulaient être ramenés vers la ville où sa famille avait une situation honorée, vers le palais de justice où son père comptait parmi les meilleurs juristes, où lui-même se sentait apte à occuper la première place.

Cet attachement au pays d'Avignon, à ses traditions et à son histoire, il semble l'avoir plus particulièrement manifesté dans l'Académie de Vaucluse : il avait accepté, parmi nous, une présidence qui, peut-être, le reposa de celle du tribunal, car à côté du Code civil qu'il connaissait si bien et qu'il appliquait avec tant de sagesse, il aimait à s'enquérir du droit coutumier, des usages et règlements locaux, qu'il a su coordonner au point d'en faire un véritable supplément à la loi pour notre région.

Tout ce qui touchait aux questions juridiques dans le Comtat l'intéressait, le passionnait. Il se plaisait à en faire ressortir les beaux côtés, et c'est, j'en suis sûr, autant par piété filiale envers sa ville que par amour-propre qu'il se réjouissait du bon renom du tribunal d'Avignon.

J'ai le devoir de dire aussi qu'il écrivit un mémoire et recueillit des documents pour notre société, en vue d'obtenir qu'elle fût reconnue d'utilité publique ; il alla même à cette occasion à Paris consulter les bureaux du Ministère. Et toute cette collaboration qu'il donnait activement demeurait discrète. N'était-il pas, d'ailleurs, toujours et partout ainsi ? Son amitié, pour ne pas se répandre en démonstrations chaleureuses, n'en était que plus sûre ; sa droiture d'esprit évitait les phrases trop

Digitized by Google

véhémentes ; il visait, dans ses livres ainsi que dans ses jugements, à être lucide, juste et vrai ; et, sans bruit, par sa rectitude constante, par sa réelle bonté, il conquit l'estime, la confiance, l'affection de tous.

Il avait eu le bonheur de maintenir dans sa vie cette unité absolue qui donne plus de force à nos œuvres. Pourquoi faut-il qu'une telle existence ait été trop tôt interrompue ?

Les angoisses de la séparation suprême ont été épargnées, il est vrai, à cet ami, à cet époux, à ce père ; il s'est abandonné doucement à la mort, comme pour bien prouver qu'ayant été un juge intègre en ce monde, il n'avait pas à redouter dans l'au-delà le Juge souverain auquel il croyait.

Que sa sérénité d'âme à l'heure dernière soit pour les siens une consolation ! Ils en auront aussi une autre en voyant aujourd'hui leur deuil devenir celui de toute une ville. La mémoire du président Benoît méritait cet hommage unanime. Pour lui, le livre des souvenirs, que les académies locales s'appliquent à écrire, ne suffit point ; la foule ne connaît pas assez ce livre-là : elle en lit un autre dont les pages ici-même sont éparses, une sur chaque tombe ; à certains jours, elle parcourt pieuse les allées de ce cimetière, elle s'arrête par moments devant une inscription et s'émeut et s'incline.... Les Vauclusiens s'inclineront ainsi, président Benoît, devant la page de marbre où sera inscrit votre nom !

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

Séance du 8 juillet 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Nicolas, Larché, Marchand, Laval, Limasset, Sagnier, Dr Bonnet, Grimaud, Gleizal, Méritan, Avon, Réguis, Brunschwig et Labande. — Excusé : M. Bonnecaze.

Au commencement de la séance, sont présentés comme membres titulaires :

1° M. l'abbé Meunier, vicaire général d'Avignon, par MM. Requin, Bonnecaze et Sagnier.

2° M. le Dr Remy Roux, par MM. Larché, Pamard et Brunschwig;

3° M. Dauvergne, avoué, par MM. Sagnier, Bonnecaze et Mouzin;

M. le Président fait part à ses collègues du récent décès de Mme Escoffier, membre titulaire de l'Académie depuis de longues années. Mme Escoffier s'était passionnée pour la géologie et avait réuni à Visan de précieuses collections; elle a rendu ainsi des services éminents à tous ceux qui s'occupaient des mêmes études. Sur la proposition de son Président, l'Académie témoigne ses regrets unanimes et adresse ses condoléances à la famille de Mme Escoffier.

M. le Dr Réguis demande ensuite la parole. Il est chargé par M. Pellat d'offrir à l'Académie les deux premiers fascicules de ses *Études sur les terrains tertiaires de quelques localités des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse*, et de présenter des observations sur le travail de M. Nicolas, tout récemment imprimé dans nos Mémoires, concernant le terrain miocène des environs d'Avignon. Après la lecture de ces observations et après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la société, il est décidé que les quelques pages, lues par M. le Dr Réguis, seront imprimées dans le fascicule en cours de préparation. Il est en outre déclaré que l'incident, qui leur a donné occasion, est définitivement clos.

Une proposition touchant l'institution d'une commission chargée d'examiner les mémoires présentés à l'impression, est renvoyée à la décision du Bureau.

Au sujet du même travail de M. Nicolas, une difficulté s'était élevée, pour des frais supplémentaires non prévus, entre l'imprimeur et l'Académie; une commission, composée de MM. Marchand, Laval, Grimaud et Labande, s'est réunie les 29 mai et 11 juin 1897. Le secrétaire général donne lecture de la décision prise, qui est approuvée par l'Académie. Un nouveau règlement étant à élaborer pour éviter le retour de semblables difficultés, l'Académie prie les membres de cette commission de lui présenter ultérieurement un projet.

M. Mouzin continue la lecture de son étude sur les plus récentes œuvres provençales, qui a été imprimée dans le second fascicule des Mémoires de cette année.

Après lui, M. Labande communique son compte rendu du dernier ouvrage de notre

Digitized by Google

collègue M. de Vissac, *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme*, et fait apprécier par quelques citations les qualités qui distinguent cette publication.

MM. Meunier, Remy Roux et Dauvergne sont nommés à l'unanimité membres titulaires de l'Académie.

Séance du 14 octobre 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Requin, Sagnier, Remy Roux, Monier, Bruguier-Roure, Michel-Béchet, Réguis, Bauer, Valla, Chassang, Alphant, Méritan, Arnaud de Fabre, de Vissac, Laval, Grimaud, Fichaux, Michel, Brunschwig et Labande. — Excusés : MM. Nicolas et Bonnecaze.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle que pendant les vacances nous avons eu la douleur de perdre un de nos plus zélés et de nos plus savants collègues, M. Rochetin. Une délégation de l'Académie s'est rendue à ses obsèques et M. Labande lui a dit un dernier adieu.

M. le Président demande que l'Académie tout entière joigne ses regrets à ceux qui ont été exprimés en cette occasion, car M. Rochetin, ancien président de la société, avait parmi nous une place exceptionnelle, et il doit y laisser un exceptionnel souvenir. L'Académie adhère à cette proposition par un vote unanime.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre, dont la teneur suit, qui avait été envoyée par M. Mordon, un de nos présidents honoraires, à M. Labande.

« Angoulême, 21 septembre 1897.

« Mon cher collègue,

« Le Bulletin de notre société, que je viens de recevoir, et qui publie les paroles par vous prononcées aux obsèques de M. Rochetin, m'apprend la mort de ce distingué et excellent collègue.

« Cette nouvelle me cause de sincères et profonds regrets. Je n'avais pas oublié les procédés courtois et bienveillants de M. Rochetin, particulièrement alors que j'étais président de l'Académie de Vaucluse. Il était de ceux qui, par un concours obligeant, actif et précieux à tous égards, facilitaient singulièrement ma tâche.

« Je m'associe du fond du cœur à l'hommage que vous avez rendu à sa mémoire, et je ressens douloureusement, avec tous mes collègues, la perte faite en sa personne.

« Croyez, etc. P. Mordon. »

Des remerciements sont votés à M. Mordon pour ce témoignage de sympathie.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à M. le Dr Remy Roux, qui assiste pour la première fois à nos séances. Il espère que son concours scientifique nous sera tout acquis.

M. l'abbé Fillet, correspondant du Ministère de l'instruction publique et curé d'Allex, est présenté comme membre correspondant par MM. l'abbé Requin, Mouzin et Labande.

M. Nicolas ayant envoyé sa lettre de démission de vice-président de l'Académie, M. le Président en donne lecture et avertit ses collègues qu'il fera des démarches pressantes auprès de M. Nicolas pour qu'il ne donne pas suite à ce projet.

Communication est donnée d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et du programme des questions qui seront à l'ordre du jour du congrès des Sociétés savantes de 1898.

Enfin, M. le Président annonce que la séance publique de l'Académie aura lieu le dimanche 24 octobre, à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. G. Pourquery de Boisserin, député de Vaucluse et maire de la ville d'Avignon.

La parole est ensuite donnée à M. Sagnier, qui fait la lecture de son mémoire sur Vaison dans l'antiquité. Grâce à la numismatique, il a pu déterminer les différents emplacements de cette ville et l'époque où elle a pris de l'extension et une réelle importance.

M. le Dr Réguis fait une conférence sur le botaniste provençal Garidel, qui a décrit la flore des environs d'Aix. Il indique toute l'importance de son œuvre et les

Digitized by Google

qualités qui la distinguent; il passe également en revue les principales erreurs auxquelles il n'a pas pu échapper.

M. Bauer communique le texte et la traduction de l'inscription hébraïque conservée au Musée Calvet et la rapproche de quelques autres où les mêmes personnages sont mentionnés.

A l'unanimité, M. l'abbé Fillet est reçu membre associé de l'Académie.

Séance du 11 novembre 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Nicolas, Goudareau, Requin, Eysséric, Laval, Bauer, Alphant, Griolet, Meunier, Grimaud, de Vissac, Ainaud, Bonnecaze, Méritan, Gleizal, Remy Roux, Brunschwig, Arnaud de Fabre et Labande.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse ses souhaits de bienvenue à M. le vicaire général Meunier, nouveau membre de l'Académie, qui, pour la première fois, assiste à nos séances privées et qui avait représenté Mgr l'archevêque à notre récente séance publique.

A propos de cette séance, M. le Président fait observer que dans son rapport sur les travaux de notre société, M. Labande, secrétaire général, n'a oublié que de parler de lui-même. L'Académie tient à réparer cet oubli volontaire en rappelant que son excellent secrétaire général a lu plusieurs mémoires importants, parmi lesquels une étude sur Castil-Blaze, sur le peintre Duplessis, sur les Doria ayant habité Avignon, etc.

Sont présentés comme membres titulaires :

1° Mme Rochetin, dont le Bureau tout entier tient à honneur de recommander la candidature comme un hommage dû à la veuve de notre ancien président, dont nous conservons tous un ineffaçable souvenir ;

2° M. Paul Florent, par MM. Laval, Requin et Labande ;

3° M. Paul Meissonnier, sous-directeur de l'Institut des sourds-muets d'Avignon, par MM. Mouzin, de Vissac et Labande ;

4° M. l'abbé Bonnefille, professeur de rhétorique au Petit Séminaire d'Avignon, par MM. Requin, Bonnecaze et Labande ;

5° M. l'abbé Cussac, directeur des études aux Petits Séminaires du diocèse, par MM. Meunier, Chassang et Requin ;

6° M. l'abbé Levezou, curé de la Barthelasse, par MM. Laval, Alphant et Grimaud.

L'ordre du jour appelait la lecture de M. l'abbé Requin sur l'imprimeur avignonais Pierre Roux ; mais notre collègue cède la parole à M. Eysséric, qu'il a décidé à venir exposer en notre Académie le récit de sa récente exploration à la Côte d'Ivoire, dans les régions arrosées par le Bandama rouge.

Cette relation, que complète toute une série de dessins, d'aquarelles, d'esquisses peintes et de vues photographiques, a été particulièrement goûtée par tout l'auditoire, dont M. le Président se fait l'interprète, en priant M. Eysséric de publier une partie de ses notes dans nos Mémoires. Il exprime aussi le désir que cet explorateur veuille bien consentir à donner une conférence publique, qui ne manquera pas d'intéresser vivement la population.

M. Labande lit ensuite un travail de notre collègue M. Rouis sur les confiscations de forêts d'émigrés dans les départements de Vaucluse, du Gard et de l'Ardèche, et sur leur administration par les agents de l'État.

Il communique enfin un projet de catalogue d'inscriptions du Musée Calvet, que M. le capitaine Espérandieu est en train de rédiger en vue d'une publication dans nos Mémoires.

Avant la fin de la séance, Mme Rochetin, MM. Florent, Cussac, Bonnefille, Meissonnier et Levezou sont admis comme membres titulaires.

Digitized by Google

Séance du 2 décembre 1897. — Présidence de M. Mouzin, président.

Présents : MM. Mouzin, Laval, Grimaud, abbé Durand, Niel, Gap, Chobaut, Sagnier, Méritan, de Vissac, Fichaux, Requin, Bonnefille, Arnaud de Fabre, Valla, Eysséric, Bonnecaze et Labande.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président souhaite d'abord la bienvenue à M. l'abbé Bonnefille, qui assiste pour la première fois à nos séances, et exprime au nom de l'Académie ses condoléances à ceux de nos collègues qui viennent d'être frappés dans leurs affections : à M. Goudareau qui a perdu sa fille aînée, à M. le vicaire général Meunier, MM. Poncet et Bruguier-Roure qui ont perdu leur mère. De même, il adresse à la mémoire de M. Benoît, président du tribunal civil d'Avignon et l'un de nos présidents de section, le tribut d'éloges et de regrets qui lui est dû ; il a tâché de se faire l'interprète des sentiments de l'Académie dans le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Benoît, qui sera imprimé dans le fascicule en cours.

Il fait également part de l'avancement mérité qui a été accordé à notre collègue M. de Grailly. Nommé inspecteur général du Crédit foncier, M. de Grailly quitte Avignon, où il laisse d'unanimes regrets ; cependant, il tient à conserver parmi nous la place qu'il avait et qu'il se propose d'occuper lorsque ses voyages l'amèneront à Avignon.

Des remercîments sont ensuite votés aux donateurs d'ouvrages à notre bibliothèque ; on en trouvera la liste à la fin du 4e fascicule de nos Mémoires.

M. l'abbé Constantin, curé de Pernes, a adressé à notre compagnie un mémoire sur Aeria. M. Sagnier voudra bien en rendre compte.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Ripert, par MM. Goudareau, Bonnecaze et Requin ;

Bayol, dessinateur à la chefferie du 7e génie, par MM. Laval, Alphant et Nicolas ;

Paul Plédran, avoué à Uzès, par MM. Laval, Mouzin et Labande ;

l'abbé Juránd, vicaire aux Carmes, par MM. Ainaud, Requin et Bonnecaze ;

Ginet, capitaine au 7e génie, par MM. Bonnecaze, Laval et Labande ;

Louis Belladen, artiste peintre, par MM. Bourges, Mouzin et Labande ;

Dr Azémar, par MM. Chobaut, Brunschwig et Remy Roux ;

Charasse, notaire à Avignon, par MM. Mouzin, Requin et Bonnefille ;

M.-A. Haguenot, littérateur à Marseille, par MM. Pamard, Mouzin et Labande ;

l'abbé Aurouze, par MM. Méritan, Chassang et Requin.

M. le Président annonce que plusieurs de nos collègues ont l'intention d'offrir très prochainement un banquet à M. Eysséric, dont les conférences ont eu tant de succès ; il invite les membres présents à s'y faire inscrire.

M. Labande demande ensuite la parole pour exposer une proposition qu'il a déjà soumise au bureau. Considérant que les artistes avignonais sont très nombreux et produisent des œuvres qu'il est utile de faire connaître dans toute la mesure du possible ; considérant en outre que les sociétés des Amis des Arts, qu'on a tenté à plusieurs reprises d'établir à Avignon, n'ont pu subsister, et que dans certaines villes on a réussi au moyen d'associations particulières à seconder et favoriser le mouvement artistique, M. Labande demande que l'Académie de Vaucluse veuille bien prendre l'initiative d'expositions de peintres, graveurs, sculpteurs, architectes vauclusiens. A cet effet, il propose que l'Académie loue dans une rue fréquentée de la ville un local assez grand pour que, tour à tour, en suivant un ordre d'inscription, chacun des artistes de la région puisse en disposer à sa volonté et exposer ses œuvres pendant une ou plusieurs semaines. Un tant pour cent pourrait être réclamé par l'Académie sur chacune des œuvres vendues ; la location de la salle serait absolument gratuite pour les exposants. Ce serait ainsi une préparation à des expositions d'ensemble qui auraient lieu périodiquement.

Cette proposition, appuyée par différents membres présents, est approuvée à l'unanimité par l'Académie ; le Bureau qui sera nommé aux prochaines élections sera chargé de la mettre à exécution.

Digitized by Google

M. l'abbé Requin, inscrit à l'ordre du jour pour une communication sur l'imprimeur avignonais Pierre Roux, indique à grands traits et d'après les documents les plus authentiques, la biographie de ce personnage et dresse une assez longue liste, beaucoup plus longue que celle qui avait déjà été publié, des livres sortis de ses presses au XVI[e] siècle.

Après lui, au moyen de rapprochements de différents ouvrages, M. Labande établit que la *Chronologia praesulum Lodovensium,* publiée par l'évêque de Lodève, Plantavit de la Pause, et parue en 1634 avec l'indication d'Aramon comme lieu d'impression, a été composée avec les caractères de Jean Piot, imprimeur à Avignon.

Enfin, M. le D[r] Chobaut lit un certain nombre d'extraits de la relation de son voyage au sud de la province d'Alger chez les Beni-Mzab. Cette relation intéresse vivement les auditeurs et ne manquera pas d'être appréciée comme elle en est digne, lorsqu'elle sera imprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, MM. Ripert, Bayol, Plédran, Jurand, Ginet, Belladen, Azémar, Charasse, Haguenot et Aurouze, sont reçus membres titulaires de l'Académie.

Le Secrétaire général,
faisant fonctions de secrétaire,
L.-H. LABANDE.

Le Président de l'Académie de Vaucluse,
A. MOUZIN.

Digitized by Google

VOLUMES ET FASCICULES
REÇUS PAR L'ACADÉMIE
Pendant le quatrième trimestre de 1897.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Revue des travaux scientifiques, t. XVI, n° 12; t. XVII, n°s 4 à 9. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales, année 1897. — Bulletin du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, 1897, n°s 3 et 4. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales, congrès des sociétés savantes de 1897.

II. — Dons des auteurs.

1° M. Paul de Faucher, membre associé de l'Académie : Documents pour l'histoire de Provence, les Tributiis et le fief de Sainte-Marguerite. — 2° M. Antony Réal fils, membre titulaire de l'Académie : Le Théâtre antique d'Orange et ses représentations modernes, 2e édition (1894-1897). — 3° M. Paul Plédran, membre titulaire de l'Académie : Études sur la Tunisie (1890). — Au hasard de la pensée. Poésies. — 4° M. A. Aubert, membre associé de l'Académie : Le brave Crillon (1541-1615). — 5° M. le Dr Réguis, membre associé de l'Académie : La matière médicale populaire au XIXe siècle. — 6° M. Marie-André Haguenot, membre titulaire de l'Académie : A bâtons rompus. Poésies. — Poésies (1889-1893) — Dix nouvelles (1892).

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Revue des langues romanes, 1897, n°s 9 et 10. — Bulletin de la Diana, t. IX, n°s 6 et 7. — Revue horticole de Marseille, n°s 517, 518 et 519. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, t. XIII, 1re partie. — Studj e documenti di storia e diritto, anno XVIII (1897), fasc. 3 et 4. — La Feuille des jeunes naturalistes, n°s 324, 325, 326 et 327. — Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes, 1897, n° 3. — Revue du département du Tarn, t. XIV, 2e série, n°s 4 et 5. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 123e livraison. — Bulletin de la société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VII, n°s 3 et 4. — Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e série, n° 23 (3e trimestre 1897). — Bulletin de la Société de spéléologie (1897), n° 11. — Bulletin de la Société de géographie, t. XVIII (1897), 2e trimestre. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1897, n°s 7, 8, 9, 10 et 11. — Revue épigraphique du Midi de la France, n° 86. — Société languedocienne de géographie. Bulletin, t. XX, 3e trimestre 1897. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, t. II, 1re livraison. — Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. XX (1894-1895). — Société de géographie. Comptes rendus des séances (1897), n°s 15 (supplémentaire), 16 et 17. — Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, t. II, n° 1. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, n°s 111, 112, 113, 114 et 115. — Bulletin de la Société des antiquaires de France (1896). — Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. LVI (1895). — De la même Société : Mettensia. Mémoires et documents. — Annales de l'Université de Lyon : 1° Houllevigne (M. L.). Sur le résidu électrique. 2° Waddington (Albert). La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650, t. II. 3° Rigolot (H.). Recherches expérimentales sur quelques actinomètres électro-chimiques. 4° Roman (Frédéric). Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas-Languedoc.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XVI.

(ANNÉE 1897.)

	Pages
Bibliographie des ouvrages de M. de Vissac. (Comte François DE GRAILLY et M. L.-H. LABANDE.)	253
Bibliothèque de l'Académie. Volumes et fascicules reçus..... 196, 264, 314 et	382
État (L') d'âme populaire au XIX[e] siècle. (M. le D[r] RÉGUIS.)	354
Étude sur de récentes œuvres provençales. (M. A. MOUZIN.)	232
Études d'archéologie et d'histoire sur la ville d'Uzès. (L. ROCHETIN.)	153
Faculté (La) des arts de l'Université d'Avignon. (M. J. MARCHAND.)	1
Inscription (L') de Saint-Marcellin. (M. A. SAGNIER.)	224
Monument (Le) triomphal de Cavaillon. (M. G. BOURGES.)	199
Nécrologie. Discours prononcé par M. L.-H. LABANDE aux obsèques de M. L. Rochetin	313
— Discours prononcé par M. A. MOUZIN, aux obsèques de M. E. Benoît	375
Note sur l'inscription punique de Champfleury. (M. J. MÉRITAN.)	364
Notice sur la vie et les travaux d'Esprit-Joseph Brun, architecte et ingénieur. (M. A.-M. GARCIN.)	289
Observations sur le terrain miocène des environs d'Avignon. (M. Edm. PELLAT.)	283
Pont (Le) du Gard). (M. L. ROCHETIN.)	265
Procès-verbaux des séances de l'Académie ..... 192, 253 et	377
Rapport sur la nature des dépôts qui constituent le sol où a été découvert à Avignon une pierre portant une inscription phénicienne. (M. H. NICOLAS.)	370
Révolte des Avignonais et des Comtadins contre le pape Eugène IV et leur soumission par le légat Pierre de Foix (1433). (M. F. DE GRAILLY.)	324
Rhône (Le). (M. Paul MANIVET.)	344
Séance publique de l'Académie de Vaucluse, 24 octobre 1897	315
Terrains tertiaires des environs d'Avignon. (M. H. NICOLAS.)	60
Un faux Louis XVII d'après ses mémoires recueillis et commentés par M. de Vissac. (M. APPÛHN.)	346

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1896

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 ET 1895 (1).

276. Affaire Augustin-Théodore Marie contre l'Etat. Une erreur administrative : chômages imposés illégalement à l'usine, dite le Moulin des toiles, sise à Entraigues (Vaucluse), 1850-1861. Mémoire en défense pour M. le préfet de Vaucluse représentant l'Etat, avec en regard du texte les objections du sieur Marie, demandeur, suivi d'une critique dudit mémoire. — *Avignon, F. Seguin,* in-4°.

277. Affaire Augustin-Théodore Marie... Arrêtés préfectoraux. — *Avignon, F. Seguin,* in-4°.

278. Affaire Augustin-Théodore Marie... Rapport de M. l'ingénieur en chef sur le pourvoi formé devant le Conseil d'Etat par le sieur Marie, dit Chevalier. — *Avignon, F. Seguin,* in-4°.

279. Affaire Augustin-Théodore Marie... Pétition adressée au Parlement par le sieur Victor Marie, négociant à Montpellier, le 12 décembre 1896. — *Avignon, F. Seguin,* in-4°.

280. ALLARD (Comte d').— Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France; recueil de documents concernant sa vie. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,* livr. 115, 116, 117, 118 et 119; — *Valence, J. Céas et fils,* in-8°.

281. Arrondissement d'Apt. Monographies communales d'après les documents recueillis par les instituteurs sous la direction de M. Bancal, ... — *Cavaillon, Mistral,* in-8°.

BANCAL. — Voir Arrondissement d'Apt.

282. BAUER (J.).— Quelques vieux Usages des Juifs du Comtat. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 87.

283. — Les Juifs de la principauté d'Orange. — *Revue des études juives,* p. 236.

284. BAYLE (Gustave). — Introduction à une étude sur l'école avignonaise de peinture. — *Mémoires de l'Académie de Nimes,* p. 195.

285. BENOIT (V.-E.). — Usages et règlements locaux de la ville et du territoire d'Avignon, recueillis, commentés et mis en harmonie avec le nouveau Code rural. 5e édition. — *Avignon, imp. Bernaud et Cie; libr. Durand,* in-16.

286. BERCHON (Ernest). — Histoire du pape Clément V (1305-1314). — *Bordeaux, Gounouilhou,* in-8°.

287. BIBESCO (Prince Alexandre). — Mer de glace; mer normande; Lamartine; Mistral. — *Paris, Lemerre,* in-4°.

288. BLANCARD (Louis). — De l'Existence simultanée de Guillaume, mari d'Arsinde, et de Guillaume, mari d'Adélaïde, comtes de Provence, au Xe siècle. — *Marseille, Barlatier et Barthelet,* in-8°.

289. BONDURAND (E.).— Un Monnayeur de Villeneuve en 1525. — *Revue du Midi,* octobre.

290. BONNEFOY (Marc). — Les Vauclusiennes, poésies; sensations diverses; les félibres et la langue française.— *Paris, Lemerre,* in-18

291. CALMET (Abbé P.). — Sommaire des bulles de Jean XXII concernant le diocèse de Rodez et celui de Vabres, d'après les registres du Vatican et le « Summarium bullarum

(1) Les publications dont le millésime n'est pas indiqué sont de 1896.

Digitized by Google

paparum Avenionensium ». — *Annales de Saint-Louis des Français de Rome*, octobre, p. 51.

292. Calonne (Comte de). — Des Progrès du vandalisme et de ses désastreux effets à Avignon, Tonquedec, la Hunandaye (Côtes-du-Nord). — *L'Ami des monuments et des arts*, 3e partie du t. X, p. 166.

293. Castanier (P.). — Les Origines historiques de Marseille et de la Provence et la colonisation phocéenne de la Méditerranée du VIe siècle au IVe siècle avant notre ère. — *Marseille, Flammarion et Aubertin ; Paris, Flammarion*, in-8°. (Histoire de la Provence dans l'antiquité... t. II.)

294. Catalogue du musée municipal de Villeneuve-lez-Avignon, suivi du guide de l'étranger à Villeneuve. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

295. Cerasoli (F.). — Clément VI et Jeanne Ire de Naples; documents inédits tirés des archives du Vatican (1343-1352). — *Archivio storico per le provincie napoletane*, anno XXI, fasc. 3, 4 ; anno XXII, fasc. 1.

296. Chambre syndicale professionnelle des maitres peintres d'Avignon, fondée le 2 juin 1896. Série des prix et mode de mesurage. — *Avignon, J. Roche et Rullière frères*, in-12.

Charrin. — Voir Dol et Charrin.

297. Chénard (Ludovic). — Restauration du palais des papes. Conférence donnée au grand théâtre d'Avignon, le 25 avril 1896. — *Avignon, E. Millo et Cie*, in-8°.

298. Chénard (P.). — En Avignon. — *Mémorial diplomatique*, 12 janvier.

299. Chossat (R. P. Marcel). — Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768). — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

300. Conclusions pour M. Antoine Ravel, propriétaire à Cavaillon... contre Mme Jeanne Batigne, épouse Ravel... — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

301. Constantin (Abbé J.-J.). — Histoire de la ville de Pernes. — *Carpentras, L. Barbier*, in-8°.

302. Coopération agricole des Alpes et de Provence. Société anonyme... siège social à Avignon. Assemblée générale du 7 novembre 1896. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

303. Cornut (R. P. Etienne). — Les Maitres du félibrige. — *Paris, V. Retaux*, in-8°.

304. — Mistral. — *Études religieuses*, avril.

305. Delaborde (H.-François). — La grande Épreuve de la papauté. [D'après l'ouvrage de N. Valois, ci après, n° 423.] — *Revue des Deux-Mondes*, t. 135, p. 637.

306. Delisle (Léopold). — Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale). — *Notices et extraits des mss. latins de la Bibliothèque nationale*, t. 35, 2e partie, p. 393 ; — *Paris, impr. nat. ; libr. C. Klincksieck*, in-4°.

307. — Testaments d'Arnaud de Villeneuve et de Raimond Lulle (20 juillet 1305 et 26 avril 1313). — *Journal des savants*, juin ; — *Paris, imp. nat.*, in-4°.

308. Demontsez (P.) — Les Retenues d'eau et le reboisement dans le bassin de la Durance. — *Aix, J. Remondet-Aubin*, in-8°.

309. Deyglun (Abbé Henri). — L'Holocauste, drame historique (Orange, 1794). — *Paris et Poitiers, H. Oudin*, in-8°.

310. Documents relatifs au procès en séparation de corps Ravel contre Mme Ravel, née Batigne. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°. (Tribunal civil d'Avignon).

311. Dol et Charrin. — Cicerone de la ville d'Avignon pour l'année 1897. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

312. Dours. — Lettres du général de division Dours, commandant en chef l'armée des Alpes et Lyon, Ville-Affranchie, à la Convention nationale. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux, Nouvelles*, col. 113.

313. Duhamel (L.). — Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse. Année 1896. — *Avignon, Seguin, Assaleix, Durand, Roumanille*, in-8°.

314. — Deux Légendes. [N.-D. d'Aubune et N.-D. la Brune]. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 91.

315. — Documents sur la Révolution dans Vaucluse. Extraits des délibérations du Directoire du département. — *Annuaire administratif... de Vaucluse*, 2e partie, p. 19 ; — *Paris, A. Picard*, in-8°.

316. — Fragments d'anciens cartulaires de l'évêché d'Orange. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 383.

317. — Un Historien du comté Venaissin et d'Avignon, Joseph Fornéry (1675-1756). — *Carpentras, J. Seguin*, in-12.

318. — Léon X et le palais des papes d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 244.

319. — Les Masses de l'Université d'Avignon et d'Orange. — *Annuaire administratif... de Vaucluse*, 2e partie, p. 1 ; — *Paris, A. Picard*, in-8°.

320. — De l'Origine de l'Université d'Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 4.

Digitized by Google

321. Durand (Abbé Albert). — Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc. La paroisse (suite). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 95; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

322. —. — La communauté. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 330; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

323. Enschédé. — A Orange, après la mort de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre (8 mars 1702). Extrait de la *Gazette de Harlem* du 22 avril — *Société de l'histoire du protestantisme français, Bulletin historique et littéraire*, 15 mars.

324. Escoffier (Adrien). — Les Marseillaises communales et cantonales vauclusiennes. La Cadenetaise ou Marseillaise des conscrits du canton de Cadenet. — *Avignon, Chapelle*, in-8°.

325. —. — La Cavaillonnaise ou Marseillaise des conscrits du canton de Cavaillon. — *Avignon, Chapelle*, in-8°.

326. Faucher (Paul de). — Notes sur le célèbre jurisconsulte de Carpentras Etienne Bertrand, tirées de l'Histoire de la famille des Tributiis, ses descendants, publiée par le Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. — *Digne, Chaspoul et Vve Barbaroux*, in-8°.

327. F[aucher] (P[aul de]). — Les de Grignan à Avignon. — *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 mai, col. 557.

328. Faury (Chanoine). — Sermon de vêture prêché à Montpellier, le 12 octobre 1896, au couvent des Carmélites, pour la prise d'habit de Mlle Marie-Thérèse de Baroncelli-Javon (sœur Thérèse de Jesus) et de Mlle Elisabeth Bougnès (sœur Marie de Saint-Elie). — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

329. Favre (J.-B.-C.). — Lou Siège de Cadaroussa, poueme erouï coumique, em'un avans prepaus de J. Roumanille. Edicioun nouvello. — *Avignoun, J. Roumanille*, in-12.

330. Fillet (Abbé). — Le Mobilier au moyen âge dans le Sud-Est de la France. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 55.

331. Fournier (Paul). — Du Rôle de la France dans le grand schisme, d'après un livre récent. — *Revue des questions historiques*, 1er avril, p. 511.

332. Friedersdorff. — Die poetischen Vergleiche in Petrarkas Africa. — *Zeitschrift für romanische Philologie*, XX, p. 471; XXI, p. 58.

333. Frutière (chanoine E.). — Allocution prononcée au mariage de M. Achille Masse avec Mlle Fernande Seren, dans l'église Saint-Agricol à Avignon, le 9 mai 1896. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

334. — Histoire d'une confrérie de femmes peu commode. [Confrérie du Rosaire à Saze.] — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 234; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

335. Gap (Lucien). — Une équipée de Rican Corv., co-seigneur d'Aubignan, contre l'abbaye de Silvacane, en 1358. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 77; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

336. — Instrumentum habitationis universitatis hominum castri de Merindolio, Cavallicensis dioecesis. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, p. 118.

337. Garcin (A.-M.). — Liste des grands et illustres personnages, qui du VIIIe siècle à aujourd'hui, ont visité les reliques de sainte Anne, déposées depuis le 1er siècle de notre ère dans l'église de la ville d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 410, 426, 439 et 456 (*à suivre*).

338. Ghyvelde (P. Frédéric de). — La bonne sainte Anne, sa vie, ses miracles, ses sanctuaires. — *Québec, Léger Brousseau*, in-8°.

339. Gilles (J.). Le Pays d'Arles et ses trois tribus saliennes (les Avatiques, les Désuviates et les Anatiles), contenant depuis les siècles les plus reculés l'histoire celtique, phenicienne, grecque, romaine et l'introduction du christianisme. 1re partie. — *Avignon, Chapelle; Paris, Fontemoing; Marseille, Flammarion*, in-8°.

340. Gonnet (Abbé E.). — Souvenirs biographiques et funéraires. A la mémoire de G.-F. Imbert. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

341. Gourdon (Georges). — Guillaume d'Orange, poème dramatique en vers. Préface de M. Gaston Paris,... — *Paris, Lemerre*, in-16.

342. Gras (Félix). — Li Rouge dóu Miejour, rouman istouri, emé la traducioun franceso. — *Lyon, Rey; Avignon, Roumanille*, in-16.

343. Guérard (Abbé Louis). — Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII (1316-1334). Tome Ier. — *Auch, Cocharaux; Paris, Champion*, in-8°.
(Archives historiques de la Gascogne, 12e année, 3e et 4e trimestre, 2e série, fasc. 2.)

344. H[aut] (Abbé H.). — Petite Vie de sainte Rusticule (551-628). — *Vaison, Leroux*, in-16.

345. Invention du corps de sainte Anne (légende du bréviaire du diocèse d'Avignon). — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 329.

Digitized by Google

346. Jeanroy (A.). — Études sur le cycle de Guillaume au court nez. — *Romania*, t. XXV, p. 353.

347. Joanne (Adolphe). — Géographie du département de Vaucluse. 5e édition. — *Paris, Hachette et Cie*, in-16.

348. — Itinéraire général de France. Provence [dont le département de Vaucluse]. — *Paris, Hachette et Cie*, in-16.

349. Jusserand (J.-J.). — Au Tombeau de Pétrarque. — *Revue de Paris*, 1er juillet.

350. Kraus (F.-X.). — François Pétrarque et sa correspondance. — *Deutsche Rundschau*, janvier-février.

351. Kromayer.— Les Colonies militaires d'Octavianus et de Caesar dans la Gaule narbonnaise [Nimes, Arles, Béziers, Orange et Fréjus.]— *Hermes*, Bd XXXI, h. 1.

352. Labande (L.-H.).— Les Doria en Avignon (fragments). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 139.

353. Lafond (Paul). — Eugène Devéria et son journal inédit. — *Paris, 44, quai des Orfèvres*, in-8°.

354. Langlois (Ch.-V.). — Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle. [§ II. Epistolarium de Vivien de Montaut, chanoine du Puy, vivant à la cour des papes d'Avignon.] — *Notices et extraits des mss. latins de la Bibliothèque nationale*, t. 35, 2e partie, p. 409; — *Paris, imp. nat.; libr. C. Klincksieck*, in-4°.

355. Lanzac de Laborie (L. de). — Rome ou Avignon. Les responsabilités de la France dans le grand schisme d'Occident, d'après un livre récent. — *Le Correspondant*, 25 février.

356. Laugier. — Quelques Monnaies rares ou inédites de la principauté d'Orange. — *Revue belge de numismatique*, 3e livr.

357. Lévi (Israël). — Clément VII et les Juifs du Comtat Venaissin. — *Revue des études juives*, janvier-mars, p. 63.

358. Mallat. — Le Pape Urbain V est-il issu d'une famille périgourdine? — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXIII, p. 198.

359. Marchand.— Rapport de M. l'inspecteur d'Académie sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de Vaucluse pendant l'année 1895. — *Avignon, P. Bernaud et Cie*, in-8°.

360. Maruéjouls (Pierre). — Étude biographique sur le cardinal d'Armagnac (1500-1585). — *Positions des thèses soutenues par les élèves de l'Ecole des Chartes de la promotion de 1896*, p. 23.

361. Meffre (Abbé Joseph).— Aperçu historique et canonique sur la daterie d'Avignon. — *Annales de Saint-Louis des Français de Rome*, octobre, p. 13.

362. Méritan (abbé J.).— Panégyrique de saint Agricol (6 septembre 1896). *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

363. Mistral (Frédéric). — Le Poème du Rhône en douze chants, texte provençal et traduction française. — *Nouvelle Revue*, 15 juin, 1er juillet, 1er et 15 août, 1er septembre; — *Revue félibréenne*, janvier-juin; — *Paris, Lemerre*, in-18.

364. Moltesen (L.-J.). — De Avignonske Pavers forhold til Danmark. — *Kjoebenhavn, G.-E.-C. Gad*, in-8°.

365. Müntz (Eugène). — La Maison de Pétrarque à Vaucluse. — *L'Ami des monuments et des arts*, 10e vol., 4e partie, p. 210.

366. — Les Tombeaux des papes en Allemagne et en France. — *Revue de l'art chrétien*, nos 5 et 6.

367. Note sur la situation de l'église réformée d'Avignon. — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

368. Officium proprium beatae Marthae virginis et hospitae Christi, urbis Tarasconensis patronae. — *Avignon, Aubanel frères*, in-18.

369. Pagès (Am.) et Valois (Noël). — Les Révélations de Constance de Rabastens et le schisme d'Occident (1384-1386). — *Annales du Midi*, p. 241.

370. Paris (Gaston). — Penseurs et poètes (... Frédéric Mistral...). — *Paris, Calmann-Lévy*, in-18.

— Voir Gourdon (Georges).

371. Payan (C.). — L'abbé Gilloux (1825-1865). — *Association des anciens élèves du Petit-Séminaire de N.-D. de Sainte-Garde, compte rendu de la 10e assemblée générale*, p. 52.

372. Pellat (Edm.). — Etudes stratigraphiques et paléontologiques sur les terrains tertiaires de quelques localités de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. — *Bulletin de la Société géologique de France*, t. XXIV, p. 501; t. XXV (1897), p. 111.

373. Perrossier (Chanoine Cyprien). — Notice littéraire sur Mgr Vigne, archevêque d'Avignon. — *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, livr. 117 et 118.

374. Petit de Julleville. — Voyage de Pétrarque à Paris en 1371. — *Revue des cours et conférences*, 12 février.

375. Pourquery de Boisserin (G.).— Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner: 1° le projet de loi relatif à la réglementation des

Digitized by Google

prises d'eau de la Durance à l'aval du pont de Mirabeau ; 2° la proposition de loi de M. Pourquery de Boisserin et plusieurs de ses collègues portant réglementation des eaux de la Durance. — [*Paris, imp. Motteroz.*]
(Chambre des députés, session de 1896, annexe au procès-verbal de la séance du 30 mars 1896.)

376. Projet de statuts d'une société anonyme avignonaise de vidanges et engrais. — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

377. Rapport sur les conférences ecclésiastiques tenues en 1895 dans les divers cantons du diocèse d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères,* in-8°.

378. Réguis (D^r J.-M.-F.). — Faune ichthyologique de Vaucluse. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 196, 265 (*à suivre*).

379. René Caillié. — *Revue de Saintonge et d'Aunis,* juillet.

380. Requin (Abbé). — Quentin Varin à Avignon. — *L'Artiste,* juillet, p. 43.

381. — Les Guillaume Grève. — *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements,* p. 437.

382. Rigaudie (R. P.). — Panégyrique de sainte Anne. — *Sainte-Anne d'Apt,* p. 320 et 363.

Ritter (Eugène). V. Roumanille (J.).

383. Rochetin (L.). — Les Baux dans l'antiquité (second mémoire). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 58.

384. Roumanille (J.). — Lettres à Victor Duret (1857-1885), publiées par Eugène Ritter. — *Bulletin de l'Institut genevois,* t. XXXIII.

385. — Lettres choisies à Marie Jenna. — *La Revue félibréenne,* p. 221.
— V. Fabre (J.-B.-C.).

386. Roussel (C.). — Un Pape français, Jean XXII. — *Nouvelle Revue,* 15 octobre.

387. Rousset (A.). — Observations sur des silex taillés trouvés à Saint-Antoine, commune d'Oppède (Vaucluse) ; probabilités d'une station lacustre ; lacs préhistoriques de la vallée du Caulon ou Calavon. — *Cosmos,* 24 novembre 1894.

388. Sagien. — Le Palais des papes à Avignon. — *France illustrée,* 18 et 25 juillet.

389. Sagnier (A.). — L'Abbaye de Notre-Dame-de-Four. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 126.

390. — Privilèges et franchises de Villeneuve-lez-Avignon au moyen âge. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 173.

391. — Des Usages et règlements locaux de la ville d'Avignon, recueillis et commentés par M. E. Benoit. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* p. 322.

392. Sauerland et Schmitz. — Additions à l'itinéraire des papes au temps du grand schisme, par Eubel. — *Historisches Jahrbuch,* 1^er trimestre.

393. Scorbiac (E. de). — Pétrarque, Laure et Lombez. — *Bulletin archéologique de la Société de Tarn-et-Garonne,* 4^e trimestre.

394. Séailles (G.). — La Philosophie de M. Renouvier. — *Revue des cours et conférences,* 30 avril et 21 mai.

395. Serrure. — Les Monnaies des Voconces ; essai d'attribution et de classement chronologique. — *Bruxelles, chez l'auteur,* in-8°.

396. Simonsfeld (H.). — Neue Beitraege zum paepstlichen Urkurdenwesen im Mittelalter und zur Geschichte des 14. Jahrhunderts. — *Mémoires de l'Académie des sciences de Bavière,* 3^e cl., vol. XXI, fasc. II ; — *Munich, Franz,* in-4°.

397. Souvenir du jubilé sacerdotal de M. l'abbé Pierre Auffant, chanoine honoraire, curé-doyen de Monteux (1845-1895). — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

398. Syndicat des agriculteurs du canton de Bollène. Séance du 25 mai 1896. — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

399. Syndicat du canal de Vaucluse. Compte administratif pour l'exercice 1895. — *Avignon, F. Seguin,* in-4°.

400. Syndicat des fossés et roubines du territoire d'Avignon. Compte administratif pour l'exercice 1895. — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

401. Tableau des recettes et dépenses faites dans le diocèse d'Avignon pour l'œuvre de la Propagation de la foi. Exercice 1895. — *Avignon, Aubanel frères,* in-8°.

402. Tamizey de Laroque (Ph.). — Le bienheureux Pierre Thomas est-il né à Condom ? — *Revue de Gascogne,* septembre-octobre.

403. — Le Cardinal d'Armagnac et François de Seguins. Documents inédits. — *Annales du Midi,* p. 279.

404. — Une Lettre du roi Henri IV au cardinal d'Armagnac. — *Revue de Gascogne,* juillet-août.

405. Teige (Jos.). — La Chancellerie apostolique au XIII^e et au XIV^e siècle. — *Mittheilungen des Instituts für osterreichische Geschichtsforschung,* Bd XVII, h. 3.

406. Tenneroni (A.). — Gli Abbozzi autografi di rime del Petrarca. — *Vita italiana,* nouvelle série, fasc. 1 ; — *Roma, soc. ed. Dante Alighieri,* in-4°.

407. Tennis-club d'Avignon. Règlement. — *Avignon, F. Seguin,* in-16.

408. Terris (Chanoine Paul de). — Saint

Digitized by Google

Étienne, évêque d'Apt. — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 282 (*suite*) et 297.

409. — Saint Martin, abbé. — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 315 et 331.

410. — Sainte Anne d'Apt, ses traditions, son histoire d'après les documents authentiques. — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 309, 325, 341, 357, 373, 391, 405, 421, 437, 453 (*à suivre*).

411. Testament d'Arnaud de Villeneuve. — *Boletin de la real Academia de la historia*, janvier, p. 87.

412. Tobler (A.). — Zu Petrarca. — *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund*, p. 13.

413. Torcapel et Zacharewicz. — Carte agronomique des communes de Saint-Saturnin d'Avignon et Jonquerettes Rapport et notice explicative. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 182; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

414. Trabaud (Pierre). — Étude esthétique sur Nicolas Froment, peintre, primitivement en Italie, ensuite à la cour du roi René, à Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Marseille*; — *Marseille, Barthelet et Cie*, in-8°.

415. Translation du corps de sainte Anne (légende du bréviaire du diocèse d'Avignon). — *Sainte-Anne d'Apt*, p. 361.

416. Troubat (Jules). — Un Félibre avant la lettre, Antony Réal. — *La Province*, avril; — *Paris, imp. Duc; libr. de la Province*, in-8°.

417. Valayer L.). — Durance. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 252.

418. — Justes réclamations des agriculteurs riverains de la Durance contre les prétentions exorbitantes de Marseille. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 65; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

419. Valens-Niel. — Compte rendu des opérations de l'association avignonaise de bienfaisance mutuelle pendant l'exercice 1895-1896. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

420. Valéry (J.). — Un Fief pontifical en France au moyen âge. — *Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence*, janvier-février.

421. Valla (L.). — La Baronnie d'Aramon au XVIe siècle. Histoire et légende. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 27; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

422. Vallentin (R.). — Les Monnaies frappées à Avignon durant la vice-légation de Mazarin (1634-1637). — *Revue belge de numismatique*, 1re livr.

423. — De la Circulation des florins d'Utrecht en Dauphiné, à Avignon et dans le Comtat. — *Tijdschrift van het nederlandsch genootschap voor munt- en penningkunde*; — *Amsterdam, G.-Th. Bom en zoon*, 1895, in-8°.

424. Valois (Noël). — La France et le grand schisme d'Occident. — *Paris, Picard et fils*, 2 vol. in-8°.

— Voir Pagès (Am.) et Valois (Noël).

425. Valori (De). — Morès et Raousset Boulbon. — *Revue de la France moderne*, septembre.

426. — Pétrarque. — *Nouvelle Revue*, 15 novembre et 1er décembre.

427. Vidal (E.). — De la Création de cressonnières dans Vaucluse. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 186.

428. Viguier (J.). — Les Terres adjacentes de Provence et la convocation des Etats généraux. — *Révolution française*, février.

429. Villard. — Rapport sur le service des eaux d'Avignon. — *Valence, Ducros*, in-8°.

430. Zacharewicz (Ed.). — Rapport sur le concours de métayage dans les arrondissements d'Avignon et d'Orange. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 20.

— Voir Torcapel et Zacharewicz.

Digitized by Google

Feuillet à supprimer lors du brochage ou de la reliure.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YD 11059

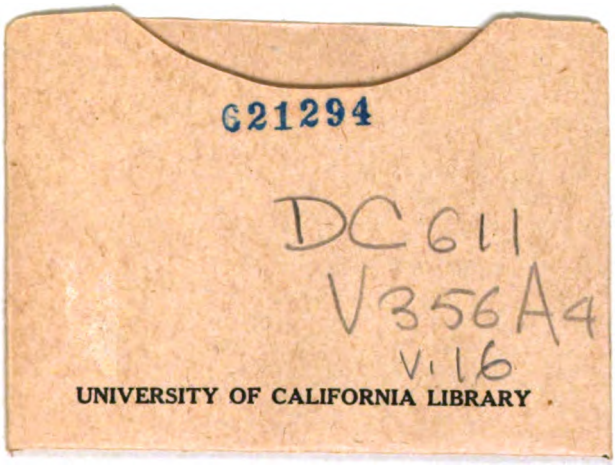
G21294
DC611
V356A4
V.16
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google